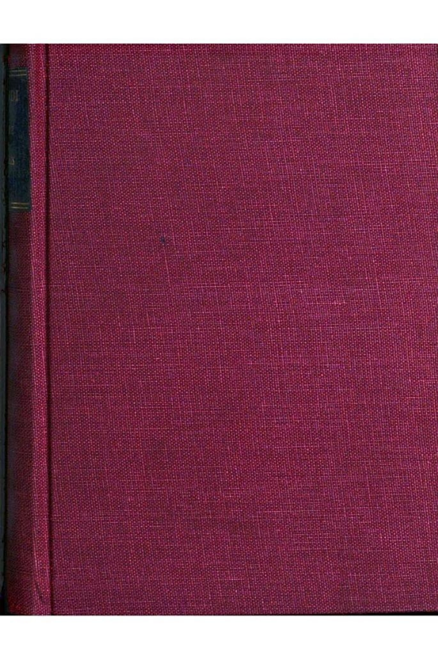
image
not
available





HISTOIRE

DES FRANÇAIS.

TOME TREIZIÈME.

HISTOIRE
DES FRANÇAIS.

RÈGNE DE CHARLES IX.

CHAPITRE XVII.

Première guerre civile. Les catholiques s'emparent de la personne du roi et de celle de sa mère. Les protestants surprennent la ville d'Orléans. Hostilités et actes de cruauté dans toutes les provinces. Bataille de Dreux. Meurtre du duc de Guise. Pacification d'Amboise. — **1562-1563.**

(**1562.**) La nouvelle du massacre de Vassy fut reçue par les protestants, d'un bout à l'autre du royaume, avec un sentiment d'indignation et d'effroi. Quelle confiance pouvaient-ils accorder désormais à cet édit de janvier, demandé par les états-généraux, concerté avec tous les parlements, et publié au nom du roi, si chaque petit prince, chaque capitaine, osait punir d'une manière si effroyable ce libre exercice du culte que la loi accordait aux religionnaires? On recueillait les menaces proférées par tout le cortége des Guises et les circonstances du massacre; on les rapprochait de la résistance obstinée du parlement à l'enregistrement de l'édit, de l'insolence avec laquelle Saint-André avait refusé de partir pour son gouvernement, du manque de respect du connétable qui, allant avec un cortége nombreux au-devant de Guise, avait rencontré la reine et le jeune roi à Saint-Denis, et avait fait doubler le pas à ses gens au lieu de s'arrêter, comme on lui

en donnait l'ordre, et l'on en concluait que le massacre de Vassy était prémédité, que c'était un premier acte de rébellion du parti de l'intolérance contre l'autorité royale.

Tout en se préparant de leur côté à la guerre civile, les protestants crurent devoir encore invoquer la protection des lois, et dénoncer à la reine la violence dont leurs amis venaient d'être victimes. Le prince de Condé, qui, depuis la défection de son frère, était reconnu comme chef par tout le parti protestant, représenta à Catherine que ses coreligionnaires n'étaient pas seuls exposés au danger, qu'elle-même était traitée avec la dernière insolence par tous les membres du triumvirat; qu'elle savait combien le connétable s'était montré son ennemi du vivant de Henri II; comment les Guises avaient abusé contre elle du crédit de leur nièce sous le règne de François II; qu'elle venait d'éprouver l'arrogance de Saint-André; qu'elle voyait que c'était par le meurtre et la violence que les triumvirs comptaient désormais se mettre au-dessus des lois; que le moment était venu pour elle de rechercher l'appui des protestants; qu'ils comptaient déjà deux mille cent cinquante églises organisées en France; que le sentiment du danger où ils se trouvaient, et l'enthousiasme religieux, les avaient préparés à sacrifier leurs biens et leur vie pour la défendre, si elle protégeait leur liberté de conscience, et qu'ils lui offraient par son organe cinquante mille hommes, payés pour six mois, qui auraient bientôt réduit les ennemis de la paix à l'obéissance. La reine, avant de s'engager, aurait voulu en savoir davantage sur une organisation dont elle n'apprenait pas l'existence sans alarme; d'autre part, les protestants ne se fiaient pas assez à elle pour la mettre au fait de tous leurs secrets. Plusieurs lettres de Catherine au prince de Condé furent publiées plus tard en preuve de leur intelligence; mais Catherine, toujours défiante, avait eu soin de ne rien dire dans ces lettres qu'elle ne pût expliquer à la satisfaction du parti contraire (1).

(1) De Thou, L. XXXIX, p. 131. — Davila, L. III, p. 87. — Théod. de Bèze, L. IV, p. 669. — Les lettres de Catherine dans le Laboureur, add. à Castelnau, T. I, p. 763.

En même temps, l'église protestante de Paris envoya un ministre et un gentilhomme, Théodore de Bèze et Gervais Francourt, à Monceaux, en députation à la reine; ils portèrent plainte du massacre de Vassy, ils en demandèrent une punition exemplaire, et insistèrent surtout pour que la reine interdît au duc de Guise d'entrer dans Paris avec sa troupe, encore souillée de sang protestant. La reine sentait en effet combien la présence de ces hommes violents serait dangereuse dans une ville où la fermentation était déjà excessive; elle évita cependant de rien dire dans sa réponse qui pût offenser le duc de Guise. Le roi de Navarre, auquel les deux mêmes députés s'adressèrent aussi, s'emporta contre eux; il dit que les vrais auteurs du massacre étaient les huguenots, qui avaient provoqué le duc à coups de pierres; « que quiconque toucheroit au bout du doigt son frère le duc de Guise, le touchoit lui-même au corps. » Bèze lui répondit que s'il était vrai que le duc eût été provoqué, il y avait un gouvernement auquel il devait demander justice, au lieu de se la faire soi-même; et il ajouta : « Sire, c'est à la vérité, à l'Église de Dieu au nom de laquelle je parle, à endurer les coups, non pas à en donner; mais aussi il vous plaira vous souvenir que c'est une enclume qui a usé beaucoup de marteaux (1). »

De Vassy le duc de Guise avait été à Reims pour y prendre son frère le cardinal de Lorraine; de là ils étaient venus ensemble à Nanteuil, où tous les grands de leur parti allèrent les saluer. La reine les invita à venir à la cour avec peu de suite; ils s'y refusèrent. Elle écrivit de nouveau à Guise pour lui demander de ne point entrer dans Paris; il n'en tint aucun compte. Le prince de Condé y était retourné pour protéger le culte protestant; mais malgré les ordres de la reine, le duc de Guise, le connétable, le duc d'Aumale, les maréchaux de Saint-André, de Brissac et de Termes, y étaient aussi entrés le 15 mars à la tête de trois mille chevaux. Le lendemain, la reine nomma le cardinal de Bourbon gouverneur de Paris,

(1) Théod. de Bèze, T. II, L. VI, p. 1-3. — De Thou, L. XXIX, p. 132.

se flattant que, placé entre ses deux frères, il pourrait encore tenir la balance égale entre les deux partis. Le 21 mars, le roi de Navarre entra à son tour à Paris, empressé de se montrer le lendemain au peuple, parmi les catholiques, dans les processions du dimanche des Rameaux. Chantonnay, ambassadeur de Philippe II, quitta, de son côté, la cour pour la capitale. Les rênes du gouvernement semblaient échapper à Catherine; aucun des chefs du parti catholique ne lui obéissait plus. Les protestants se rendaient au prêche sous la protection de plusieurs centaines d'hommes armés; les catholiques s'armaient également pour leur interdir ce culte. Catherine, pour éviter un combat dans les rues, fit inviter par le cardinal de Bourbon le prince de Condé et le duc de Guise à s'éloigner en même temps de Paris. Ils y consentirent; et Condé, avec sa petite troupe, sortit de Paris le 23 mars, se dirigeant sur Meaux et la Ferté-Arnout, place sur la Marne qui lui appartenait. Guise, avec une troupe beaucoup plus nombreuse, sortit en même temps de la ville, et se dirigea sur Fontainebleau, où la reine avait ramené le roi. Mais tandis que le cortége de Guise suffisait pour intimider la cour, son parti était demeuré tout puissant à Paris. Le parlement lui était dévoué, les bourgeois s'étaient fait rendre leurs armes, et une proclamation avait enjoint aux soldats huguenots de sortir à l'instant de la ville, s'ils ne voulaient pas être pendus aux fenêtres de leurs hôtels (1).

Condé avait bien senti qu'en quittant Paris il perdait cette ville; mais il était trop faible pour s'y maintenir davantage. « Les novices des couvents, dit La Noue, et les chambrières » de prêtres seulement, avec des bâtons de cotterets à la » main, auroient suffi pour l'en mettre dehors. » Il avait demandé aux plus riches parmi les huguenots de Paris, de lui avancer seulement dix mille écus sous bonne caution; et avec cette somme il se faisait fort de se maintenir dans leur ville.

(1) Lettr. de Chantonnay, de Paris, 24 mars. Mém. de Condé, T. II, p. 27. — Félibien, Hist. de Paris, L. XXI, p. 1080; et Preuves, T. II, p. 801; et T. III, p. 593. — De Thou, L. XXIX, p. 134. — Bèze, T. II, L. VI, p. 5.

où Dandelot, colonel de l'infanterie française, lui aurait amené des soldats. Il ne put, en cinq ou six jours, obtenir d'eux que seize cents écus, qui furent le premier fonds avec lequel il commença la guerre civile (1).

Tandis que Condé était encore à Paris, il avait envoyé solliciter l'amiral Coligni de venir l'y joindre, pour résister ensemble aux triumvirs. Coligni était alors à Châtillon-sur-Loing. Ses frères, le cardinal, et Dandelot, Senlis, Boucard, Briquemault et d'autres, étaient venus le joindre, et le pressaient de monter à cheval; mais Coligni songeait avec effroi que c'était le commencement de la guerre civile; il représentait à ses amis la ruine de sa patrie et celle de son parti comme menaçant à la fois la France et la religion, tant leurs ressources étaient petites, et leurs ennemis assurés de l'appui de toute l'Europe. Sa résistance avait duré deux jours, et l'on ne voyait plus de chances de le persuader, quand, la nuit qui suivit le dernier entretien, Coligni fut réveillé par les sanglots de sa femme (2). Ce n'était point sur elle-même qu'elle pleurait, mais sur l'abandon où son mari voulait laisser ses frères en Jésus-Christ, qu'elle savait condamnés à périr dans les supplices. « Être tant sage pour les hommes, » lui dit-elle, ce n'est pas être sage à Dieu, qui vous a donné » la science du capitaine pour l'usage de ses enfants. » Coligni lui répéta encore ce qu'elle lui avait déjà entendu dire sur la faiblesse de leur parti, la force de leurs adversaires, les défections inattendues du roi de Navarre et du connétable. « Mettez la main sur votre sein, dit-il enfin; sondez à bon » escient votre conscience, si elle pourra digérer les déroutes » générales, les opprobres de vos ennemis et ceux de vos par- » tisans, les reproches que font ordinairement les peuples » quand ils jugent les causes par les mauvais succès, les » trahisons des vôtres, la fuite, l'exil en pays étranger, » votre honte, votre nudité, votre faim, ce qui est plus dur

(1) Mém. de La Noue, T. XLVII, c. 2, p. 84. — La Poplinière, L. VIII, f. 287.
(2) Charlotte de Laval.

» celle de vos enfants, peut-être encore votre mort par un » bourreau, après avoir vu votre mari traîné et exposé à » l'ignominie du vulgaire.... Je vous donne trois semaines » pour vous éprouver... — Ces trois semaines sont achevées, » répliqua l'amirale. Vous ne serez jamais vaincu par la vertu » de vos ennemis; usez de la vôtre, et ne mettez point sur » votre tête les morts de trois semaines. » En effet, l'amiral partit le lendemain matin avec ses frères et ses amis pour rejoindre le prince de Condé, qu'ils trouvèrent à Meaux (1).

La nouvelle du massacre de Vassy s'était cependant répandue dans les provinces, et elle avait alarmé tous les protestants, auxquels elle annonçait le commencement des persécutions qui allaient se renouveler contre eux. De toutes parts, la noblesse huguenote s'empressa de se pourvoir d'armes et de chevaux; puis, sans être mandée par personne, elle se réunit par bandes de quinze ou vingt cavaliers, qui toutes se dirigèrent vers Paris. Ce fut ainsi qu'en six jours le prince de Condé, contre son espérance et celle de Coligni, se vit à Meaux à la tête d'un corps de plus de quinze cents chevaux (2).

Toutefois, avec quelque rapidité que les huguenots se rassemblassent autour du prince de Condé, il lui fallut une semaine avant qu'il se sentît assez fort pour se présenter à la cour et s'y faire respecter. Il s'arrêta donc à Meaux pour y communier le 29 mars, jour de Pâques. Pendant ce temps, le duc de Guise était arrivé à Fontainebleau; les troupes catholiques entouraient la cour; les triumvirs y étaient revenus; le maréchal Saint-André avait de nouveau pressé la reine de se déclarer pour le parti catholique; elle hésitait toujours; elle sentait que sa réponse serait le signal de la guerre. Enfin, le 31 mars, le roi de Navarre, poussé par le duc de Guise, vint lui annoncer qu'il savait que son frère, avec les protestants, avait résolu d'enlever le roi; qu'il ne voulait pas l'exposer à cette insulte dans une place ouverte comme Fontai-

(1) D'Aubigné, Hist. univers., L. III, c. 2, p. 131, 133. — Notice sur Coligni, T. XL, p. 206.

(2) Mém. de La Noue, T. XLVII, c. 1 et 2, p. 73-88. — Bèze, L. VI, T. II, p. 4 et 5.

nebleau; qu'il venait de donner l'ordre qu'on pliât les bagages pour le conduire à Melun; mais que, pour elle, il la laisserait faire ce qu'elle voudrait. En effet, il fit monter le roi en voiture; la reine suivit quoiqu'à contre-cœur, et elle passa la nuit à Melun à délibérer, avec le chancelier de l'Hospital, sur les moyens de se soustraire à cette violence. Le lendemain, elle se déclara prête à promettre aux triumvirs tout ce qu'ils voudraient; mais en demandant à revenir avec son fils à Fontainebleau. Guise, au contraire, fit paraître une lettre du prévôt de Paris, qui insistait pour que le roi y fût conduit sans retard. Il fallut partir de nouveau pour le château de Vincennes, où la cour coucha cette nuit; et le jeune Charles IX, à qui il semblait qu'on le conduisait en prison, répandit beaucoup de larmes. Quant au connétable, il rentra à Paris, et se mettant à la tête d'une troupe de gens armés, il alla brûler les deux maisons d'assemblée des protestants au temple de Jérusalem, hors la porte Saint-Jacques, et à Popincourt, hors la porte Saint-Antoine, excitant ainsi la populace, qui dès lors s'ameuta dans les rues pour insulter tous ceux qu'on lui désignait comme huguenots. Tel était l'état de la capitale le 3 avril, lorsque le roi de Navarre y ramena le roi (1).

Au reste, le roi de Navarre avait raison de croire que le prince de Condé son frère voulait s'emparer du roi. Le jour même de Pâques, après avoir communié, ce prince partit de Meaux pour se rapprocher de Paris, où il répandit une grande alarme. Le 30, il se rendit maître du pont de Saint-Cloud. Le lendemain, il avait déjà annoncé au corps de noblesse sous ses ordres qu'il allait la conduire à Fontainebleau pour protéger l'indépendance de la reine, lorsqu'il reçut la nouvelle qu'elle était, avec le roi, aux mains de ses ennemis, et qu'on l'emmenait vers Paris. Il était à cheval au milieu de sa troupe; il s'arrêta quelques moments pour réfléchir, puis il donna l'or-

(1) Lettre de l'ambassadeur de Florence, du 2 avril. Mém. de Condé, T. II, p. 29. — De Thou, L. XXIX, p. 136. — Davila, L. III, p. 88. — Bèze, T. II, L. VI, p. 1-7. — Castelnau, L. III, c. 8, p. 84. — La Poplinière, L. VIII, f. 288.

dre de prendre le chemin d'Orléans. En effet, même s'il avait été maître de la personne de la reine et du roi, il lui fallait une place de sûreté pour les y conduire. Il avait jeté les yeux sur Orléans, et il avait déjà ordonné à Dandelot de filer vers cette ville avec ces mêmes trois cents soldats qui avaient protégé le prêche à Paris, et qui étaient sortis de la capitale en même temps que Condé. Dandelot devait les cacher dans les faubourgs d'Orléans, avec l'aide des protestants qui y étaient en grand nombre, et que le prince de la Roche-sur-Yon, gouverneur de la ville, ainsi que Monterud son lieutenant, avaient traités avec bienveillance (1).

Mais du moment que les catholiques s'étaient rendus maîtres du roi, ils avaient écarté du conseil le chancelier de l'Hospital, qui seul cherchait encore à leur faire entendre des paroles de paix. Ils n'avaient songé qu'à la guerre civile. Ils avaient envoyé à Monterud avis de se tenir sur ses gardes, en lui annonçant en même temps qu'ils lui envoyaient pour renfort la compagnie de Marcilly de Cipierre. Le même avis parvint aux protestants, qui, dans la nuit du 1er au 2 avril, s'emparèrent de la porte Saint-Jean. Monterud vint aussitôt les attaquer avec bravoure ; mais Dandelot, qui s'était tenu caché jusqu'alors, se défendit avec obstination, envoyant en même temps courrier sur courrier au prince de Condé pour demander des secours. La possession d'Orléans fut en quelque sorte alors gagnée à la course. Condé, averti que Marcilly de Cipierre faisait doubler le pas à ses gendarmes pour entrer dans Orléans, mit lui-même sa troupe au galop. Elle n'était point encore disciplinée ou habituée aux armes ; plusieurs semaient la route de leurs valises et de tous les effets qui auraient pu les retarder dans leur course ; d'autres étaient renversés de cheval, sans que personne songeât à les relever ; à chaque accident, de longs éclats de rire retentissaient dans toute cette bande qui semblait joyeuse. Ceux qui les voyaient passer avec cette rapidité, et qui ne songeaient point encore à la guerre, s'écriaient que c'était sans doute la réunion de tous les fous de France.

(1) De Thou, L. XXIX, p. 137. — Bèze, L. V, p. 729 ; L. VI, p. 8.

Ils arrivèrent à temps; ils entrèrent dans Orléans, et la guerre civile commença (1).

Ce fut le 2 avril, à onze heures du matin, que le prince de Condé entra dans Orléans. Les réformés étaient déjà maîtres de la ville, qui, dans toutes les rues, retentissait du chant des psaumes. Monterud vint faire la révérence au prince, et lui demander en même temps permission de se retirer. D'Étrées, que la cour envoyait pour prendre le commandement des catholiques arriva lui-même peu après, et se chargea des lettres du prince à la reine, dans lesquelles il justifiait sa conduite. La princesse de Condé, après ses couches, vint joindre son mari à Orléans; ses enfants allèrent avec sa mère, madame de Roye, chercher un refuge à Strasbourg. Le prince de Condé cependant se hâtait d'adresser des circulaires à toutes les églises de France, puis à tous les princes protestants d'Allemagne, des manifestes à tous les Français, des lettres explicatives de sa conduite aux parlements. Dans toutes ces pièces il protestait de son respect pour l'autorité royale et de son obéissance; mais il prétendait que le roi et la reine sa mère étaient prisonniers du triumvirat : il rappelait quelle avait été à leur égard l'insolence du duc de Guise, du connétable et de Saint-André, et par quelle contrainte ils les avaient conduits à Vincennes, puis à Paris. Il protestait enfin qu'il était prêt à poser les armes, pourvu que ses ennemis les posassent aussi, qu'ils fussent éloignés de la cour, et que l'édit de janvier fût observé (2).

La reine avait sans doute été enlevée fort contre son gré par les triumvirs; mais il n'était point vrai qu'elle se regardât encore comme captive : Davila, son panégyriste, assure qu'elle avait toujours dans son coeur été attachée à la religion catholique, et qu'elle n'avait fait des offres aux protestants que pour les tromper (3). Il est plus probable qu'elle était

(1) Mém. de La Noue, T. XLVII, c. 3, p. 88. — Bèze, T. II, L. VI, p. 10. — De Thou, L. XXIX, p. 138. — Davila, L. III, p. 91, 92. — La Poplinière, L. VIII, f. 289.

(2) Bèze, L. VI, p. 13-26. — De Thou, L. XXIX, p. 139. — Davila, L. III, p. 93. — La Poplinière, L. VIII, f. 300.

(3) Davila, L. II, p. 83.

indifférente entre les deux religions ; qu'elle avait voulu se maintenir par leur opposition, ou s'élever par l'aide des sectaires qui lui montraient le plus de dévouement ; mais l'esprit tout religieux de la réforme ne pouvait lui convenir, non plus qu'à la cour. Celle-ci, au temps du colloque de Poissy, avait couru avec empressement, par légèreté, par amour de la nouveauté, au prêche qui lui était ouvert pour la première fois ; mais les mœurs austères et l'enthousiasme des réformés ne pouvaient convenir aux courtisans, qui abandonnèrent bientôt les sermons ; et depuis que le roi eut été conduit à Paris, ils parurent tous redevenus catholiques (1). De même, la reine ne songeait plus qu'à faire triompher le parti auquel le hasard ou la force des choses l'avaient associée, et à regagner auprès de ses chefs le crédit qu'elle se reprochait d'avoir compromis. Pendant le mois d'avril, ni Condé, ni Guise, ne se sentaient encore en état d'agir; les chefs à Orléans et à Paris recevaient coup sur coup la nouvelle que, tantôt une ville, tantôt l'autre, s'était déclarée, ou pour les protestants, ou pour les catholiques ; ils attendaient pour pouvoir mieux connaître leurs forces réelles, et, de part et d'autre, ils montraient encore de la modération. Ils protestaient qu'ils voulaient toujours observer l'édit de janvier; les catholiques en exceptaient cependant Paris et sa banlieue, parce que, disaient-ils, le peuple y était trop irrité contre les huguenots. Le prince de Condé, de son côté, s'efforçait de faire respecter à Orléans le culte catholique; mais il ne put maîtriser long-temps le fanatisme des huguenots, qui criaient à l'idolâtrie. Le 21 avril, pendant la nuit, les temples catholiques furent forcés, les images brisées, les orgues détruites; et Condé ayant en vain repoussé long-temps les spoliateurs, fut enfin contraint de mettre sous séquestre les trésors de l'Église, qu'il employa plus tard à la guerre (2).

Cependant le parti protestant employait ce même mois

(1) La Noue, c. 2, p. 85.

(2) Bèze, L. VI, p. 32. — De Thou, L. XXIX, p. 143. — Davila, L. III, p. 94, 95.

d'avril à s'organiser. Dès le 11 avril un acte d'association fut signé entre le prince de Condé et les princes, seigneurs et capitaines qui s'étaient réunis à lui pour la défense de la religion : ils promettaient d'employer leurs corps et leurs biens à la délivrance du roi et de la reine et au maintien de leurs édits, jusqu'à ce que le premier eût atteint sa majorité; ils s'engageaient à faire observer les lois de Dieu dans leurs compagnies, et à les maintenir pour cela sous l'inspection de ses ministres : ils choisissaient pour leur chef le prince de Condé comme conseiller né de la couronne, et à son défaut le lieutenant qu'il voudrait nommer ; enfin ils promettaient de se défendre et secourir mutuellement, et de faire réparer tout dommage éprouvé par chacun des membres de l'association (1). Les principaux chefs qui signèrent cet acte furent l'amiral Coligni, son frère Dandelot, Antoine de Croy, prince de Porcien, François de La Rochefoucault, beau-frère de Condé et le plus puissant seigneur du Poitou et de la Guienne, le vicomte de Rohan, cousin de Jeanne d'Albret, chef des huguenots bretons, le comte de Grammont d'Aster qui conduisait ceux de la Gascogne, le comte de Montgommery, puissant en Normandie, le comte de Soubise du Poitou, Louis de Vaudray, seigneur de Mouy en Beauvaisis, les seigneurs d'Esternay et de Genlis. C'étaient eux qui formaient la haute aristocratie du parti ; chacun d'eux entraînait avec lui une grande partie de la noblesse de sa province (2). Mais en même temps les communes étaient représentées par leurs ministres, dont un synode s'assembla à Orléans le 27 avril. Dans une guerre de religion et dans un moment où les pensées religieuses prédominaient tellement sur toutes les autres, les ministres étaient les vrais élus du peuple. « Après l'examen de la doc- » trine et des mœurs, leur élection se fait à part, dit Bèze, » par les ministres et anciens, ou bien aux colloques; la- » quelle élection puis après étant notifiée au peuple, il lui est

(1) L'acte d'association dans les Mém. de Condé, T. III, p. 258. — La Poplinière, L. VIII, f. 302.
(2) Castelnau, L. III, c. 8, p. 86. — Le Laboureur, T. I, p. 766.

» libre de consentir ou débattre ladite élection devant le con-
» sistoire, ou plus avant s'il est de besoin, à savoir en synode
» provincial ou national, afin d'éviter les brigues et toute
» confusion (1). » Cependant les ministres qui, dans ce moment critique, semblaient devoir être animés par des sentiments de concorde, ne parurent occupés dans ce synode d'Orléans qu'à condamner la doctrine de quelques uns de leurs collègues (2).

Les chefs des deux partis, à Orléans et à Paris, s'en tenaient encore à une guerre d'écrits et de manifestes, s'exhortant réciproquement à la paix et à poser les armes, en même temps qu'ils s'efforçaient de tout leur pouvoir de rassembler plus de troupes; mais dans toutes les provinces les deux partis s'étaient trouvés tout à la fois aux prises avec des résultats différents. A Sens, la populace attaqua la première les huguenots; elle en massacra une centaine qu'elle jeta dans l'Yonne, et elle pilla leurs maisons. En Normandie, la grande masse du peuple avait embrassé le protestantisme; aussi les huguenots de Rouen s'étant soulevés le 15 avril, se rendirent maîtres de cette ville presque sans difficulté, et ils s'emparèrent également du couvent de Sainte Catherine qui, par sa situation, est devenu en quelque sorte la citadelle de cette capitale de la Normandie. Le duc de Bouillon était gouverneur de la province; mais, outre qu'il était fort jeune, il était suspect aux triumvirs comme favorisant les huguenots; aussi se hâtèrent-ils de donner le gouvernement au duc d'Aumale: plus tard, quand ce duc se présenta aux portes de Rouen, on lui en refusa l'entrée. Le parlement de Rouen, comme tous les parlements, repoussait de toutes ses forces la tolérance, moins par zèle religieux que par attachement à ses longues habitudes, et pour condamner toujours ceux qu'il avait toujours condamnés; lorsqu'il vit les huguenots maîtres de Rouen, il se retira à Louviers, et il recommença à sévir contre ceux de la religion protestante. Les

(1) Théod. de Bèze, L. VI, p. 34.
(2) Bèze, L. VI, p. 35. — De Thou, L. XXIX, p. 138.

bourgeois cependant, avec une activité républicaine qui semblait propre à la Normandie, se hâtèrent de former deux conseils, l'un de douze, l'autre de cent citoyens, auxquels ils déférèrent le gouvernement. Ceux-ci enrégimentèrent leurs milices, dans lesquelles ils comptèrent bientôt quatre mille hommes; les habitants de Dieppe s'étaient soulevés en même temps, et ils avaient envoyé à Rouen un renfort de deux cents hommes. Le pays de Caux, le Hâvre-de-Grâce, Grandville, Caen, Bayeux, se déclarèrent aussi alors pour les protestants, et demandèrent des capitaines au prince de Condé qui se trouva maître à peu près de toute la Normandie (1).

Condé s'était aussi emparé des villes plus prochaines sur la Loire: Meun et Beaugency ouvrirent leurs portes sans difficulté; mais les prêtres catholiques qui s'y trouvaient, quoique assurés de la protection du prince de Condé, ne voulurent pas y demeurer sous la domination des hérétiques; Cléry, enrichi par la dévotion de Louis XI, fut ruiné; Gergeau reçut garnison; Tours montra beaucoup de zèle pour la réforme et fournit un grand approvisionnement de poudre. Le prince faisait faire un arsenal à Orléans, il y faisait aussi battre monnaie au coin du roi, tandis que dans tout l'Orléanais on levait pour lui des compagnies d'infanterie (2). Blois, Bourges et Chinon, s'étaient donné aussi au prince de Condé; dans Angers, les deux partis, se trouvant de forces égales, avaient fait une trève qui ne fut pas longtemps observée.

Les triumvirs d'un côté, le prince de Condé et les Châtillons de l'autre, étaient demeurés près de deux mois en présence; ils se préparaient de part et d'autre à la guerre avec des paroles de paix, et ils cherchaient par des circulaires, par des manifestes, où la vérité était plus ou moins déguisée, à se concilier l'opinion soit des Français soit des

(1) De Thou, L. XXIX, p. 145-149. — Castelnau, L. III, c. 12, p. 100. — Bèze, T. II, L. VIII, p. 612.

(2) Th. de Bèze, L. VI, p. 36. — Les Hist. du sieur d'Aubigné, L. III, c. 3, p. 135, ed. folio; à Maillé, 1616. — La Poplinière, L. VIII, f. 305.

étrangers. Ils se résolurent enfin à ouvrir la campagne. Le roi de Navarre, qui s'était entièrement livré aux triumvirs, fut mis par eux à la tête de leur armée avec le titre de lieutenant-général du royaume. Il vint camper à Châteaudun avec quatre mille hommes de pied et trois mille cavaliers. Son frère le prince de Condé sortit en même temps d'Orléans avec six mille hommes de pied et deux mille cavaliers. Mais quoiqu'il y eût eu déjà beaucoup de sang versé ou par les bourreaux ou par les soldats, quoique plusieurs mouvements de la populace eussent été signalés par des massacres atroces, enfin quoiqu'il y eût eu déjà des combats en règle dans les provinces du Midi, où les passions semblent plus violentes, on pouvait de part et d'autre reconnaître une extrême répugnance à porter les premiers coups dans une guerre civile, et la reine mère fit une nouvelle tentative pour réconcilier les deux frères et les deux partis (1).

Catherine de Médicis fit demander au prince de Condé une entrevue auprès de Thoury en Beauce, dans une riche plaine qui n'était point alors plantée d'arbres, et où l'œil pouvait embrasser tout l'horizon à perte de vue. Trente chevau-légers de part et d'autre la parcoururent le 2 juin, six heures avant que la reine et le prince dussent s'y rencontrer, pour s'assurer qu'aucune embûche n'y était dressée; deux escortes de cent gentilshommes devaient accompagner d'une part le prince et Coligni, de l'autre la reine et le roi de Navarre; mais elles devaient s'arrêter à huit cents pas l'une de l'autre, pour éviter toute provocation entre elles. La Rochefoucault commandait les huguenots, qui se reconnaissaient à des casaques blanches; le duc de Damville, fils du connétable, commandait les catholiques, revêtus de casaques cramoisies. Mais tandis que les quatre princes s'étaient réunis à cheval, que Condé demandait de nouveau l'éloignement des triumvirs de la cour, qui, disait-il, retenaient captifs le roi et la reine mère, que Catherine protestait qu'elle était libre, et que le

(1) De Thou, L. XXX, p. 160. — Davila, L. III, p. 96. — Bèze, L. VI, p. 76. — Castelnau, L. III, c. 10, p. 94.

roi de Navarre gourmandait son frère avec beaucoup d'aigreur et de dureté; les gentilshommes de part et d'autre demandèrent avec instance et obtinrent la permission de se rapprocher, et ce fut pour courir dans les bras les uns des autres: des amis, des parents qui se trouvaient sous des bannières opposées, oublièrent tout à coup les querelles de leur parti, pour se livrer à leurs anciennes affections. Il n'en fut point ainsi de leurs chefs, dont la conférence dura plus de deux heures. Condé convenait que deux religions ne pouvaient coexister en présence l'une de l'autre, et il ne demandait de tolérance que jusqu'à ce que le concile eût décidé entre elles: il convenait que le roi majeur pourrait choisir ses confidents et ses ministres comme il voudrait, et c'était seulement jusqu'à l'époque de sa majorité qu'il demandait l'éloignement des triumvirs; mais la reine, quoique son langage fût conciliant, ne consentait à rien céder; et sa retraite de la conférence, lorsqu'elle aurait pu, si elle avait voulu suivre le prince de Condé, démentait tout ce que celui-ci avait répandu sur sa captivité (1).

Cependant de nouvelles négociations suivirent cette première entrevue: Coligni avait en vain représenté au prince et à son conseil que, dans une guerre civile, le parti qui ne paraît pas revêtu de l'autorité légitime, le parti qui s'insurge, ne peut espérer de salut que dans la vigueur et la promptitude de ses résolutions; que c'était à eux de combattre pendant que leurs compagnies étaient complètes et leurs ressources entières, car l'argent que chaque gentilhomme avait apporté de sa province serait bien vite épuisé, le premier feu du grand nombre serait éteint, et déjà l'on pouvait remarquer que ceux qui avaient été employés dans quelque négociation avec les papistes, en revenaient refroidis pour leur parti. Genlis lui avait répondu que, dans l'état d'infériorité où étaient leurs forces, plus ils hâteraient le

(1) La Noue, T. XLVII, c. 3, p. 93.— Th. de Bèze, L. VI, p. 76. — D'Aubigné, L. III, c. 5, p. 139. — La Poplinière, Hist. de France, L. VIII, p. 317, éd. fol. 1581. — De Thou, L. XXX, p. 161. — Davila, L. III, p. 97.

combat et plus ils hâteraient leur ruine, en sorte qu'il avait été résolu d'attendre encore et de négocier (1). Le triumvirat profitait de ces lenteurs pour faire des levées considérables de troupes en Suisse et en Allemagne, tandis que Coligni avait déclaré que sa conscience ne lui permettait pas d'appeler des étrangers pour venir faire la guerre aux Français. Dans l'autre parti, Jean de Montluc, évêque de Valence, homme de cour et politique habile, qui connaissait les abus de la cour de Rome, et qui penchait vers la réforme, plutôt en esprit fort qu'en enthousiaste, était demeuré attaché à la reine, et il cherchait à ménager une paix fondée sur l'éloignement simultané des Guises, du connétable, de Saint-André et de Condé, se flattant qu'un tel arrangement affermirait l'autorité de la régente. Comme Condé ne pouvait croire que les triumvirs consentissent à quitter la cour, il s'était avancé jusqu'à promettre que s'ils le faisaient, lui-même viendrait se remettre comme ôtage au nom de tout son parti aux mains de la reine. Bientôt il fut sommé, le 27 juin, de tenir cette parole, car les triumvirs avaient quitté la cour. En effet il se rendit à Talsy auprès de la reine; là il apprit que les Guises, le connétable et Saint-André étaient à Châteaudun, mais il put bientôt se convaincre qu'ils étaient toujours en correspondance avec Catherine, et que celle-ci, loin de revenir à lui, comme il s'en était flatté, ne se conduisait plus que par leurs conseils (2).

Les protestants eurent alors amplement lieu de se repentir d'avoir adopté le langage de déception si commun dans les guerres civiles, d'avoir toujours répété que la reine et le roi étaient captifs des catholiques, d'avoir réclamé pour eux-mêmes le titre de leurs vrais serviteurs, d'avoir promis de leur obéir, et de s'être engagés sous des conditions qu'ils croyaient que leurs adversaires ne réaliseraient jamais. La reine, laissée

(1) D'Aubigné, L. III, c. 5, p. 140.
(2) Bèze, L. VI, p. 92. — D'Aubigné, L. III, c. 5, p. 141. — La Poplinière, L. VIII, f. 323.

à elle-même, loin de songer à favoriser la réforme, avait reconnu que le parti catholique était le plus fort, et que c'était celui qu'il lui convenait de s'associer : loin de vouloir maintenir l'édit de janvier, elle ne voulait plus permettre nulle part l'exercice de la religion réformée; elle promettait seulement aux chefs qu'on ne les troublerait point dans leurs maisons et dans le secret de leur conscience; et lorsque Condé déclara qu'il aimerait mieux sortir du royaume que de renoncer à l'exercice de sa religion, elle accueillit avec empressement cette ouverture, et elle promit de recevoir le lendemain 29 juin, à Baugency, les chefs protestants qui viendraient prendre de derniers arrangements pour leur départ de France. En effet, l'amiral, Dandelot, La Rochefoucault, le prince de Portian, Rohan, Genlis, Grammont, Soubise, Piennes, s'y présentèrent après dîner; mais ils étaient si bien accompagnés, que s'ils avaient voulu ils auraient été les maîtres. La reine les reçut très gracieusement; mais lorsqu'ils furent instruits des seules conditions qui leur étaient offertes, ils déclarèrent que c'était pour obtenir l'exécution de l'édit de janvier qu'ils avaient pris les armes, et qu'ils ne les poseraient qu'à cette condition. Ils demandèrent en même temps au prince de Condé de s'en retourner avec eux, ce à quoi la reine ne s'opposa pas. Le lendemain 30 juin la reine alla rejoindre les triumvirs à Châteaudun, puis le roi à Melun (1).

De retour au milieu du camp protestant, Coligni insista alors, comme il l'avait fait déjà à plusieurs reprises, sur la nécessité d'agir avec vigueur, et de relever la confiance de leur parti par quelque action d'éclat. Il fut cru cette fois, et les huguenots résolurent de surprendre le roi de Navarre dans la nuit du 1er au 2 juillet. Ils firent revêtir à tous leurs soldats des chemises blanches par-dessus leurs armes, pour se reconnaître dans l'obscurité, et ils partirent en quatre divisions de la Ferté-Alais; mais ils s'égarèrent dans la nuit, et ils n'arrivèrent en vue du camp des catholiques qu'au point

(1) Bèze, L. VI, p. 95. — De Thou, L. XXX, p. 168. — Castelnau, L. III, c. 11, p. 97. — Davila, L. III, p. 102.

du jour. Damville, qui commandait les postes avancés de ceux-ci, donna par un coup de canon l'annonce de l'approche des ennemis, et Condé, trouvant sous les armes ceux qu'il comptait surprendre, se retira sans avoir combattu. Dans les jours qui suivirent, le prince reprit Baugency, qu'il avait volontairement livré au roi de Navarre pendant les négociations; mais dans le même temps les catholiques détachèrent de leur armée une division qui soumit successivement Blois, Tours, Angers et Saumur. Lorsque la nouvelle en fut portée à Orléans, où Condé était revenu avec son armée, elle y jeta un grand découragement. On y apprenait en même temps que les troupes que les catholiques avaient fait lever en Allemagne et en Suisse commençaient à entrer en France, tandis qu'une partie des gentilshommes huguenots se dégoûtaient de la guerre et se retiraient sans congé. Les uns alléguaient pour prétexte les fautes que leurs chefs avaient commises, les autres l'épuisement de leur bourse ou le danger où restait leur famille, ou des scrupules qui leur étaient survenus. Les ministres qui formaient le conseil de la religion commencèrent par convier toute la noblesse à un sermon à l'église de Sainte-Croix, où le plus éloquent d'entre eux prêcha sur la légitimité de leur querelle et sur l'obligation de chaque fidèle à persévérer; mais comme ce sermon n'arrêtait point les désertions, le conseil, présidé par le prince, arrêta « que qui s'en » voudroit aller s'en allât, regardant cependant comme il ré» pondroit de son parjure devant Dieu. » En même temps « il fut convenu, dit Th. de Bèze, que Soubise se rendroit à » Lyon, La Rochefoucault en Saintonge, et Duras en Guienne, » pour recueillir et amener nouvelles forces en toute diligence; » qu'Yvoy seroit confirmé en son gouvernement de Bourges » et de Berry; Briquemaut iroit en Normandie et en Angle» terre pour solliciter des secours d'hommes et d'argent; le » prince de Portian en Champagne pour le même effet; Dan» delot en Allemagne pour hâter et amener le secours; ne fai» sant plus le conseil du prince aucun scrupule d'appeler les » étrangers, puisque le triumvirat avoit commencé le pre» mier de ce faire. Cependant le prince, avec tous les autres

» seigneurs et gentilshommes, et vingt-deux enseignes de
» gens de pied, demeureroit avec l'amiral pour la garde de
» la ville d'Orléans, qu'ils commenceroient de fortifier de ra-
» velins et autres défenses nécessaires (1). »

La reine et le roi de Navarre avaient constamment rendu compte au parlement de Paris de leurs négociations avec les huguenots; pendant leur durée, cette compagnie avait autorisé le prévôt des marchands et échevins à lever des troupes; elle s'était engagée à contribuer à leur entretien, et elle avait chassé de la ville tous ceux dont la religion lui était suspecte, sous peine de les traiter en rebelles. Lorsque les hostilités eurent commencé, elle déclara les huguenots proscrits, et exhorta tous les catholiques à s'armer dans les villages et à leur courir sus. Chaque dimanche les curés lisaient cet arrêt au prône à leurs paroissiens. Alors on put se convaincre que si la noblesse et la bourgeoisie avaient embrassé la réforme, la grande masse des paysans était demeurée fidèle à l'ancien culte : des moines se mirent à leur tête, et des troupes forcenées commencèrent à courir les campagnes; elles attaquèrent les châteaux, et elles commirent chaque jour des actes de la plus horrible férocité (2).

Dans les premiers jours des troubles, les protestants avaient montré du respect pour la discipline et l'ordre public : ils saisissaient, il est vrai, pour les frais de la guerre, soit l'argent du roi dans les coffres des receveurs, soit l'argenterie des églises; mais ils en faisaient dresser l'inventaire par des officiers publics, et ils en donnaient des reçus. Bientôt toutefois des fanatiques s'exhortèrent les uns les autres, dans le langage de l'Ancien Testament, à détruire l'idolâtrie : ils commencèrent alors à briser les images, à profaner les autels, et à traîner dans la boue les ornements d'église. Ce furent ces outrages qui excitèrent surtout la fureur des paysans catholiques. Ceux-ci croyaient venger Dieu lorsqu'ils livraient

(1) Théod. de Bèze, L. VI, p. 101. — D'Aubigné, L. III. c. 6, p. 142. — La Poplinière, L. VIII, f. 325. — De Thou, L. XXX, p. 189.

(2) Mém. de Condé, T. III, extrait des reg. du Parlement, p. 447, 454, 462, 544. — De Thou, L. XXX, p. 170. — Bèze, L. VII, p. 582.

les huguenots, et de préférence leurs ministres, à des tourments prolongés avant de les faire mourir. Les hommes en état de combattre ne périssaient pas seuls; les vieillards, les femmes, les enfants, étaient égorgés ou jetés dans les rivières; à leur tour les protestants se croyaient autorisés à exercer des représailles, et des scènes épouvantables de férocité se répétaient dans toutes les villes. L'Anjou, la Touraine et le Vendômois, furent les provinces où ces atrocités se renouvelèrent le plus souvent, ou du moins celles où elles causèrent le plus d'effroi, parce que les nouvelles en étaient plus rapidement portées aux deux armées. Le poète Ronsard, qui était gentilhomme du Vendômois et en même temps curé d'Évailles, se mit alors à la tête d'une troupe de gentilshommes pour tâcher de contenir les paysans forcenés et rétablir quelque ordre dans le pays, tout en s'efforçant d'en expulser les huguenots. Il était alors âgé de trente-huit ans, et au faîte de cette gloire de rénovateur de la poésie française que tous ses contemporains lui avaient déférée, mais que la postérité n'a point voulu confirmer (1).

Le duc de Montpensier avait été chargé par le roi de Navarre de chasser les huguenots des villes de la Loire. Ce duc avait paru d'abord favorable à la réforme pendant la vie de sa femme, qui était elle-même zélée protestante; mais la duchesse, qui était aussi l'amie et la confidente de Catherine de Médicis, était morte le 28 août 1561 (2), et dès lors son mari n'avait plus cherché d'autre religion que celle qui pourrait augmenter sa faveur à la cour; aussi il fit oublier sa modération passée par d'épouvantables rigueurs. Il s'empara, au commencement de juillet, de Blois et de Tours, où les huguenots ne firent presque point de résistance. Ils furent cependant pour la plupart égorgés ou jetés dans la rivière, par des bandes que conduisait Antoine du Plessis de Richelieu, moine défroqué qui s'était fait capitaine d'infanterie.

(1) De Thou, L. XXX, p. 171. — D'Aubigné, L. III, c. 6, p. 143. — Bèze, L. VII, p. 538.
(2) La Place, L. VI, f. 215.

Dès le 5 mai Puygaillard, lieutenant de Montpensier, s'était rendu maître d'Angers. Gaspard de Schomberg, gentilhomme allemand, qui y était venu pour faire ses études, y commença sa réputation militaire par la belle défense qu'il fit contre lui, à la tête des protestants d'Angers. Les cruautés commises envers les huguenots dans cette ville se renouvelèrent encore à Rochefort, au Pont-de-Cé, à Craon, et dans tout l'Anjou, la Touraine et le Maine. Les protestants du Mans, au nombre de huit cents hommes sous les armes, évacuèrent cette ville le 12 juillet; mais leur retraite ne rendit point la paix à leur patrie : l'évêque ayant levé une bande de cinq cents soldats, attaqua l'un après l'autre tous ceux qu'il soupçonnait, ou d'avoir favorisé la réforme, ou d'avoir montré quelque bienveillance aux réformés; et tandis qu'il les forçait à racheter leur vie, il obligeait en même temps les catholiques à contribuer largement pour entretenir les soldats qu'il conduisait à cette guerre sainte (1).

Quoique les triumvirs fussent avertis que le prince de Condé avait été obligé de donner congé de se retirer à une partie des religionnaires qui s'étaient d'abord enfermés avec lui à Orléans, ils ne jugèrent point qu'ils fussent encore en état d'attaquer cette ville; aussi, à mesure que de nouveaux soldats venaient se ranger sous leurs étendards, ils les envoyaient dans les provinces. Saint-André se chargea d'aller chasser les huguenots du Poitou, et le duc de Nemours du Berri. L'édit de janvier avait été publié à Poitiers, et il y avait été observé en paix pendant les premiers mois de l'année, jusqu'au 13 avril, qu'on y reçut les manifestes du prince de Condé, qui s'était rendu maître d'Orléans. Le comte du Lude était gouverneur de Poitou, et zélé catholique; mais le maire de Poitiers, Jacques Hébert, était huguenot, et la plus grande partie de la bourgeoisie appartenait à la nouvelle religion : le conseil municipal s'étant assemblé convint de maintenir la ville dans une sorte de neutralité; de prépo-

(1) De Thou, L. XXX, p. 176. — Bèze, L. VII, p. 511, 582. — La Popliniere, L. VIII, f. 303, 309.

ser deux capitaines, l'un catholique, l'autre protestant, à la garde des portes, et d'accorder le passage à tous les partis également. Pineau, commandant du château, qui se disait huguenot, s'engagea aussi à la neutralité. Mais les grands seigneurs du Midi, qui venaient rejoindre Condé avec des troupes de huguenots, La Rochefoucault, Grammont, Duras, traversant successivement Poitiers, y nourrissaient la fermentation parmi les protestants; des écoliers, des enfants, commencèrent à crier à l'idolâtrie, à abattre des images et des croix, à démolir des chapelles. Leurs pères les exhortaient à demeurer tranquilles, et cependant les laissaient faire, persuadés que c'était l'œuvre de Dieu; bientôt la profanation fut universelle: une image miraculeuse de la Vierge, un crucifix de Saint-Hilaire, une image de sainte Radegonde, qui étaient en vénération dans tout le Poitou, furent brûlés avec outrage; les reliquaires, les trésors des églises, furent fondus, après qu'on en eut détourné une grande partie. Du Lude, irrité, s'était retiré à Niort, où il rassemblait des compagnies de gendarmerie, menaçant les protestants de ses vengeances. Sainte-Gemme, gentilhomme poitevin, avait pris le 22 mai le commandement de Poitiers au nom du prince de Condé. Cependant l'inquiétude commençait à remplacer la première confiance des religionnaires; au lieu de gentilshommes accourant du Midi pour se ranger sous l'étendard de Condé, on ne voyait plus passer à Poitiers que des gentilshommes qui s'en retournaient dans leurs provinces, ayant perdu leurs chevaux, leur argent, et accusant leurs chefs d'avoir mal conduit leurs affaires. Pineau, qui tenait le château, n'avait point voulu laisser toucher à l'argent du roi, qui y était conservé; il ne voulait point obéir à Sainte-Gemme, il se disait toujours neutre; mais on commençait à pressentir qu'il serait du parti du plus fort. Enfin, le 12 juillet, le comte du Villars, envoyé par Saint-André, somma Poitiers d'ouvrir ses portes au nom du roi et du roi de Navarre. Quoiqu'il fût entré successivement dans la ville beaucoup de compagnies de huguenots, réfugiés d'Angers, de Saumur, de Loudun, de Tours et de

Chinon, déjà occupés par les catholiques, il n'y avait point assez de monde pour défendre une si grande cité. Il n'y eut cependant que des escarmouches peu importantes jusqu'au 1er août, que Saint-André arriva au camp de Villars et fit donner l'assaut. Les huguenots le repoussaient avec courage, lorsque tout à coup Pineau, qui venait encore de protester de sa neutralité, ouvrit contre eux tout le feu des batteries du château, et les prenant par derrière les força d'abandonner la porte et les remparts ; la ville fut prise d'assaut. Saint-André fit pendre le maire, quelques bourgeois, quelques ministres, et abandonna pendant huit jours Poitiers et tout le pays environnant au pillage ; après quoi, le 12 août, il mena toutes ses forces au camp du roi devant Bourges (1).

Dans la ville de Bourges, les deux religions se trouvaient à peu près balancées. Cependant comme les plus riches bourgeois avaient embrassé le protestantisme, le maire et les trente-deux échevins favorisaient cette religion. Le prince de la Roche-sur-Yon, gouverneur du Berri, et son lieutenant Monterud, avaient, jusqu'au massacre de Vassy, passé aussi pour favorables à la réforme. En effet, non seulement l'édit de janvier avait été exécuté sans résistance, on avait même permis aux huguenots de tenir leur prêche dans la ville, auprès des Carmes. D'autre part, presque toute la noblesse du Berri était catholique, et la grosse tour de Bourges était entre les mains des catholiques, que commandait le bailli de Berri. D'après les exhortations du prince de Condé lui-même, la ville se conserva dans une sorte de neutralité, jusqu'au 27 mai, qu'il y envoya le comte de Montgommery avec cent vingt chevaux pour la réduire au pouvoir des protestants. En entrant dans la ville, cette troupe entonna le psaume 124 : « Or peut bien dire Israël en ce jour. » C'était un cri de délivrance auquel tous les huguenots répondirent. Les catholiques furent désarmés ; plus de mille coups d'arquebuse furent tirés contre le portail Saint-Étienne, parce qu'il était revêtu de figures sculptées.

(1) Théod. de Bèze, L. VII, p. 600-609. — De Thou, L. XXX, p. 197. — Davila, L. III, p. 106. — D'Aubigné, L. III, c. 6, p. 143.

Une image sacrée de Notre-Dame de Selles fut promenée dans la ville avec de grandes huées et ensuite brûlée. La garnison de la tour de Bourges, épouvantée, la livra aux huguenots; les petites villes du Berri, Issoudun, Vierzon, et Mun, offrirent de se rendre, encore que les huguenots y fussent en minorité. Mais Montgommery n'était point assez fort pour garder ses conquêtes; il recueillit tout l'argent qui était entre les mains des receveurs du roi, et tout celui des églises, et il le rapporta au prince à Orléans.

Lorsque le prince se vit obligé, au mois de juillet, de renvoyer les principaux seigneurs de son parti dans leurs provinces pour y chercher du renfort, il dépêcha Yvoy, frère du sieur de Genlis, à Bourges, en le chargeant de prendre la défense de cette ville avec deux mille hommes de pied répartis en onze compagnies. Yvoy fit réparer les murailles, ramassa des armes et des vivres, et se prépara pour soutenir un siége; mais ses troupes, mal payées, étaient fort à charge aux bourgeois. Elles firent des excursions dans le Berri, pour piller les petites villes de Mun, de Vierzon, d'Issoudun, ou les châteaux de Saint-Florent et du Coudrai : cependant les gentilshommes du Berri, soulevant les paysans, attaquaient et massacraient les huguenots toutes les fois qu'ils les rencontraient en nombre inférieur. Yvoy, qui laissait vivre sa troupe de pillage, n'avait bientôt pu y maintenir aucune discipline; il n'était pas lui-même à l'abri du soupçon d'avoir détourné une partie du butin. Ses soldats se soulevèrent à plusieurs reprises contre lui. Aussi lorsque, le 18 août, l'armée royale du duc de Nemours, que Saint-André était venu joindre, se présenta devant Bourges, Yvoy ne lui opposa point une résistance proportionnée à ce qu'on attendait de lui. Le roi de Navarre, la reine et le jeune roi étaient arrivés successivement au camp devant Bourges, où l'on comptait quinze mille hommes de pied et trois mille chevaux. Yvoy capitula le 31 août, et leur livra la ville. Il avait réservé pour les huguenots la liberté de conscience, et pour lui-même la faculté de rejoindre le prince de Condé. Mais la capitulation ne fut point respectée; les protestants furent chassés de leurs mai-

sons et leurs biens livrés au pillage. Une partie de la garnison s'enrôla sous les drapeaux du duc de Guise, et Yvoy, dénoncé par son propre frère, ne fut point reçu dans Orléans (1).

L'Angoumois, la Saintonge et le pays d'Aunis, étaient parmi les provinces de France celles où les protestants se trouvaient en plus grand nombre. C'était à Angoulême que le comte de La Rochefoucault avait rassemblé la troupe de gentilshommes huguenots avec laquelle il partit le 8 avril pour aller joindre le prince de Condé son beau-frère. Sur son invitation, toute la noblesse protestante de Saintonge s'était rassemblée à Saint-Jean-d'Angely, d'où elle s'était ensuite dirigée vers Orléans. Malgré le départ de ces deux troupes, Angoulême, Xaintes, Cognac, Saint-Jean-d'Angely, Pons, Châteauneuf et les îles de Ré et d'Oléron, étaient demeurées au pouvoir des huguenots. La ville de la Rochelle était aussi tout entière protestante ; mais elle ne voulut point alors prendre part à la guerre, pour ne pas compromettre ses priviléges. Toutefois de Martron, oncle de La Rochefoucault, mais zélé catholique, se mit dans ces provinces à la tête du parti du triumvirat, et il n'eut pas de peine à soulever les campagnards, révoltés des profanations qu'ils voyaient commettre aux huguenots partout où ceux-ci étaient les plus forts. La guerre entre les deux partis se prolongea du mois d'avril au mois d'août, et elle fut signalée moins par des faits d'armes que par des actes de férocité contre des voyageurs ou des soldats isolés, contre des femmes ou contre des ministres. Mais la nouvelle de la prise de Poitiers répandit la terreur dans toute la province. Angoulême, dès la première sommation, se rendit le 4 août au sieur de Sansac, qui s'unit à de Martron pour rançonner la ville et traiter les huguenots avec la dernière rigueur. Pons et Cognac se rendirent ensuite. Saint-Jean-d'Angely fut pris par les catholiques le 23 septembre. Xaintes, Marenne, Oléron, succombèrent plus tard, et les Rochelois eux-mêmes furent contraints d'admettre une gar-

(1) Théod. de Bèze, L. VII, p. 484-504. — De Thou, L. XXX, p. 199. — Castelnau, L. III, c. 11, p. 99. — D'Aubigné, L. III, c. 10, p. 156.

nison que leur envoya le duc de Montpensier, et de renoncer à l'exercice de la religion réformée (1).

Dans chacune des provinces du royaume, les deux religions étaient également aux prises; les mêmes scènes d'horreur se répétaient, et le détail en remplit les historiens du temps. Mais il est bien difficile de mettre quelque ordre, de répandre quelque lumière sur de petits combats qui se renouvelaient dans chaque ville, dans chaque village. En général, cependant, les événements se succédaient toujours dans le même ordre. L'édit de janvier avait procuré aux protestants la liberté de s'assembler; ils avaient ainsi reconnu leur force. Ils s'étaient crus supérieurs à leurs adversaires; et lorsque le prince de Condé s'était emparé d'Orléans, ils s'étaient presque partout assemblés tumultuairement en avril ou en mai; ils s'étaient rendus maîtres des villes et de leurs temples, et s'animant à détruire ce qu'ils nommaient les symboles de l'idolâtrie, ils avaient profané les autels, et traîné les images et les reliques dans la boue. Ces outrages avaient presque partout soulevé contre eux la populace et les paysans. Dans les mois de juillet et d'août, ils avaient été attaqués par des insurrections; et lorsqu'ils étaient tombés entre les mains de leurs ennemis, ils avaient été égorgés sans pitié. Telle fut à peu près l'histoire de Meaux, où les protestants s'étaient multipliés dès le temps de l'évêque Guillaume Briçonnet. Les images y furent profanées à la fin de juin; un édit du parlement, du 13 juillet, déclara ceux qui avaient commis cette profanation coupables de lèse-majesté; Joachim, frère de Blaise de Montluc, entra de force dans Meaux le 25 juillet, et les protestants fugitifs furent presque tous massacrés au mois d'août par les paysans de la Brie (2).

Les protestants avaient joui en Champagne de quelque faveur, soit par la protection de Jean-Antoine Caraccioli, évêque de Châlons, qui avait embrassé la réforme, soit par celle du duc de Nevers, gouverneur de la province et fils

(1) Bèze, L. IX, p. 813-834. — De Thou, L. XXX, p. 202.
(2) De Thou, L. XXXI, p. 207. — Th. de Bèze, L. VII, p. 350.

d'une sœur du prince de Condé, qui faisait profession de la religion protestante. L'édit de janvier y avait été publié sans opposition; le culte se pratiquait hors des villes; mais on avait vu jusqu'à six ou sept mille personnes de la ville de Troyes communier à Pâques des mains du ministre. Châlons, Bar-sur-Seine et Reims avaient également des églises nombreuses. Le prince de Portian, qui avait ses terres en Champagne, y avait rassemblé les gentilshommes huguenots, qu'il conduisit au prince de Condé. Le duc de Nevers avait aussi rassemblé une troupe nombreuse dans le même but; mais lorsqu'il vit le roi de Navarre embrasser le parti catholique, il fut ébranlé. Ses confidents, hommes ambitieux et adonnés au plaisir, lui persuadèrent de ne point se compromettre. On le vit faiblir successivement, et abandonner ceux qu'il avait protégés et qu'il avait aussi préservés de tout excès. D'autre part, les Guises, qui avaient de grandes possessions en Champagne, y ranimaient le fanatisme. Bussy d'Amboise, Desbordes, Vigenaire, que le duc de Guise fit élever au commandement de Châlons et de Troyes, prirent à tâche de soulever la populace contre les protestants; partout la réaction fut terrible. Ralet, procureur du roi à Bar-sur-Seine, fit pendre son propre fils qu'il trouva parmi les huguenots. Le baron de Cerny poignarda de sa main Saint-Étienne, son parent, qui s'était mis à la tête des protestants du Rémois. Bussy d'Amboise surprit dans une auberge, près de Troyes, le duc de Lunebourg, qui venait joindre les protestants; il tua six homme de sa suite, et le blessa lui-même mortellement. On vit des catholiques éventrer des petits enfants pour manger leur cœur. Les hommes qui résistaient étaient pendus; beaucoup de femmes furent violées et jetées ensuite dans la rivière. Ceux des protestants qui se soumettaient devaient faire bénir de nouveau leur mariage et rebaptiser leurs enfants par un prêtre catholique (1).

(1) Théod. de Bèze, L. VII, p. 370-396. — De Thou, L. XXXI, p. 208, 210.

Sur la Loire et l'Allier, à Gien, à Cosne, à Châtillon, à la Charité, à Nevers et à Moulins, les protestants furent d'abord les plus forts; mais ils furent aussi les premiers appelés à envoyer des secours à Orléans, et ils se trouvèrent les plus faibles lorsque les gentilshommes catholiques du voisinage, conduits par Lafayette, gouverneur du Nivernais, et par le grand-bailli d'Auvergne, vinrent les attaquer. Le grand-bailli entra le 20 mai dans la Charité par capitulation; mais il se fit ensuite rendre par menaces le traité qu'il avait signé, et il commença à piller la ville, et lever des contributions sur les riches marchands. Lafayette, qui arriva ensuite, fit proclamer à son de trompe que quiconque ne se trouverait pas en son rang à la procession de la Saint-Jean serait pendu. Il fit en même temps charger des charrettes de tous les ustensiles de fer qu'il pillait à la Charité, pour les faire conduire à sa maison d'Auvergne. Ligonde et Montaré, qui le remplacèrent, se signalèrent dans toute la province par leur férocité (1).

Le duc d'Aumale était gouverneur de Bourgogne, et son lieutenant dans la province était Gaspard de Saulx-Tavannes: tous deux étaient d'ardents persécuteurs. Ils repoussèrent l'édit de janvier de concert avec le parlement de Dijon, qui regardait la tolérance comme le bouleversement des lois. Ils prétendirent qu'il n'y avait point de protestants en Bourgogne, quoique l'église seule de Dijon comptât plus de deux mille fidèles, et ils obtinrent un ordre de la reine d'interdire tout culte hérétique à Dijon et dans toutes les villes frontières. Plus tard, cependant, la reine, s'étant livrée aux Châtillons, écrivit de nouveau à Tavannes de protéger en Bourgogne la liberté de conscience. Celui-ci raconte « qu'il » recevoit diverses dépèches de la cour: celles de MM. de » Guise portoient qu'il falloit tout tuer, et la reine tout » sauver.... Tavannes, en réponse, se plaignit des diffé» rentes dépèches et commandements, favorisant et soudain » disgraciant les huguenots; il admonesta Leurs Majestés de

(1) Bèze, L. VII, p. 426-438. — De Thou, L. XXXI, p. 211.

» parler franc, avec promesse de les faire obéir en son gou- » vernement, et d'y exalter le parti qu'il plairoit (1). » Mais lorsque la reine eut été enlevée par les triumvirs, il n'y eut plus de doute dans ses dépêches, et plus d'hésitation dans l'accomplissement des ordres de persécution donnés à Tavannes. Cependant Bèze lui rend cet honneur, ainsi qu'à Villefrancon, son lieutenant, « d'avoir plutôt vidé les bour- » ses que coupé les gorges (2). » Il effrayait, il poursuivait les huguenots, mais c'était surtout pour les forcer à se racheter. Il en chassa plus de deux mille de la ville seule de Dijon; il traita avec la même rigueur ceux d'Is-sur-Tille, d'Auxone et de Beaune; il les ruina par des contributions; il fit même publier à son de trompe, le 7 juillet, un ordre à tous les paysans « de prendre les armes, et courir sus aux » rebelles, ajoutant qu'on n'eût à recevoir, loger, aider de » boire ni de manger, les expulsés des villes;... qu'on eût » à tuer et massacrer tous ceux qui s'assembleroient pour » prier ailleurs qu'aux temples de l'Église romaine. » Mais comme les huguenots de Bourgogne n'avaient point offensé la populace par leur triomphe, ils n'eurent pas non plus à éprouver ses fureurs. Il y eut seulement quelques massacres à Auxerre, tandis que Châlons-sur-Saône, Autun, et plus tard Mâcon, enlevés de vive force par Tavannes aux huguenots, furent pillés par ses soldats (3).

Quelle que fût la souffrance du reste de la France, c'étaient encore les provinces du Midi que la guerre civile ravageait avec le plus de fureur. Les deux religions s'y trouvaient plus également balancées en forces; les caractères s'y montraient plus impétueux et plus irascibles, et les chefs des deux partis déployaient en même temps plus de talent et plus de férocité. La reine Catherine paraît avoir eu d'avance le sentiment du danger de cette exaltation méridionale, et avoir choisi pour la calmer des commissaires qu'elle

(1) Mém. de Tavannes, T. XXVI, c. 17, p. 66.
(2) Bèze, L. XV, p. 398.
(3) *Ibid.*, p. 391. — Tavannes, T. XXVII, p. 79. — De Thou, L. XXXI, p. 213.

chargeait d'y porter l'édit de janvier, et de le faire accepter. Elle avait donné au comte de Crussol, qui était presque ouvertement protestant, la commission de faire exécuter l'édit dans le Dauphiné, la Provence et le Languedoc. Elle avait destiné une mission semblable au prince de Condé dans la Guienne, gouvernement qui appartenait au roi de Navarre; mais Condé, à l'approche des troubles, n'avait pas voulu s'éloigner de Paris: alors Catherine avait donné la même commission à Blaise de Montluc, qu'elle avait associé pour cela à Burie, lieutenant-général de la province, qui avait toujours favorisé les réformés, et à deux membres du grand conseil qui faisaient ouvertement profession de la réforme. Il est probable que Catherine supposait à Montluc les mêmes opinions qu'à son frère l'évêque de Valence, dont elle suivait alors les conseils; mais Montluc, qui ne connaissait que la guerre, haïssait la réforme comme une insubordination.

Le Midi de la France était peuplé de grandes villes commerçantes, qui toutes avaient de grands priviléges municipaux, et se gouvernaient presque comme des républiques; il était représenté en même temps par des états provinciaux, qui se tenaient régulièrement, surtout en Languedoc; mais aussi, quoique avec moins de solennité, en Dauphiné, en Guienne et en Provence: aussi il semblait animé d'un esprit beaucoup plus républicain, beaucoup plus indépendant que le Nord. Les rois n'avaient jamais visité ces provinces du Midi qu'en passant, et presque comme des pays de conquête. On aurait dit qu'elles ne faisaient point réellement partie de la France. Les peuples de la langue d'oc, différant de langage et de mœurs, et toujours soumis à la législation romaine, par opposition aux pays de coutumes, se souvenaient encore de leur ancienne hostilité contre les Francs barbares, qui les avaient envahis autrefois. Cette grande ligne de démarcation paraît avoir contribué à rendre tous les Méridionaux plus empressés à admettre la réforme; ils se souciaient beaucoup moins de se conformer aux opinions d'une cour qui leur était tout-à-fait étrangère. Ils portaient dans leur reli-

gion les mêmes sentiments d'indépendance et d'attachement à leurs priviléges, qui signalaient leur politique; ils avaient été favorisés aussi par l'influence des gouverneurs de province, du roi de Navarre, en Guienne, du connétable de Montmorency, en Languedoc, qui, jusqu'à la fin du règne de François II, avaient passé pour favorables aux huguenots. Mais si la réforme avait fait parmi eux des progrès rapides, si une moitié peut-être de la population l'avait embrassée, le caractère plus impétueux, plus violent des Méridionaux s'était manifesté dans l'une et l'autre secte, et le triomphe, ou des protestants, ou des catholiques, s'était signalé par des outrages plus offensants que dans le Nord.

Durant l'année 1561, mais surtout dans l'intervalle entre l'édit de juillet et l'édit de janvier, le Midi avait été livré à des convulsions continuelles. Dans presque toutes les villes du Languedoc, les protestants se trouvant en majorité, s'étaient mis, à main armée, en possession des principales églises. Ils s'étaient encouragés par les dénonciations de l'Ancien Testament contre l'idolâtrie; et répétant qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, ils avaient détruit les images, les habits sacerdotaux, et tous les ornements d'église; ils avaient traîné dans la boue, ou brûlé sur la place publique, les reliques, les ciboires, les hosties, et dansé souvent autour des flammes, avec les cris les plus insultants pour les catholiques. A Montauban, à Castres, à Béziers, à Nîmes, et à Montpellier, où ils étaient de beaucoup les plus forts, ils n'avaient plus permis l'exercice d'aucun culte catholique; ils avaient arraché les religieuses de leurs couvents, ils les avaient conduites de force au prêche, et ils en avaient engagé plusieurs à se marier. Au contraire, à Castelnaudary et à Carcassonne, les catholiques s'étant trouvés les plus forts, avaient massacré les huguenots, avec toutes les circonstances les plus atroces. Plusieurs contrées montueuses, le comté de Foix, avec les deux villes de Foix et de Pamiers, le Rouergue, le Gévaudan, les Cévennes, étaient presque absolument convertis au protestantisme, et

ne s'étaient pas montrés moins intolérants. Les paysans des plaines étaient plus généralement demeurés catholiques. Dans la capitale de la province, à Toulouse, le parlement était papiste et intolérant, et il avait pour lui une partie de la bourgeoisie et une grande majorité de la populace. Le plus grand nombre des capitouls et le reste de la population étaient protestants, et ils compensaient l'infériorité de leur nombre par leur zèle et leur fanatisme (1).

Dans la Guienne, le parlement de Bordeaux était de même dévoué aux papistes, et intolérant par principes; mais la grande majorité de la bourgeoisie, comme celle de la noblesse du voisinage, était huguenote, et la populace n'avait pas encore manifesté sa préférence. Dans les villes d'Agen, de Nérac, de Marmande, de Villeneuve et de Bergerac, les huguenots étaient assez nombreux pour avoir interdit l'ancien culte (2).

En Dauphiné, le parlement de Grenoble était papiste aussi, mais cependant plus modéré. Les deux religions se balançaient assez également à Grenoble; les huguenots étaient les maîtres à Valence, à Montélimart, et dans toute la région des Hautes-Alpes. Dans toute la province ils paraissaient en nombre supérieur aux catholiques. En Provence, au contraire, ils étaient partout en infériorité, si ce n'est dans les districts occupés par les anciens Vaudois et les Basses-Alpes. Enfin dans le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais, ils balançaient à peu près le nombre des catholiques, et dans la ville de Lyon ils avaient l'avantage de la richesse bien plus encore que celui du nombre (3).

C'était à la fin de l'année 1561 que les protestants d'Agen, se sentant les plus forts, s'étaient emparés des églises, et avaient profané les autels et les images. Ils en avaient agi de même à la Penne, à Villeneuve en Agénois et à Condom; ils

(1) *Voyez* tout le livre X de Bèze, T. III, p. 1-214. — Hist. de Languedoc, T. V, L. XXXVIII, p. 197-213.

(2) Th. de Bèze, T. II, L. IX, p. 752.

(3) Théod. de Bèze, L. XI, sur Lyon; L. XII, sur Grenoble; et L. XIII, sur la Provence.

avaient au contraire été expulsés de Moissac, de la Réole, de Grenade. A Cahors on comptait beaucoup de protestants dans l'université, très peu parmi le peuple. L'évêque Pierre Bertrandi, frère du cardinal de Sens, qui avait été garde des sceaux, ayant soulevé la populace, les protestants furent attaqués le dimanche 16 novembre 1561, pendant qu'ils étaient au prêche, et tous égorgés. Peu de jours après, le 22 novembre, le seigneur de Fumel, ardent catholique, fut attaqué dans son château, non loin de Cahors, par ses vassaux, qui étaient protestants, et massacré avec des circonstances atroces. Ces violences réciproques avaient aigri les esprits, lorsque Blaise de Montluc arriva dans la province le 22 janvier 1562 (1).

Montluc, que la reine avait choisi comme un homme prompt et hardi, qui saurait se faire obéir, et qui n'était gêné par des scrupules ni religieux, ni d'aucune autre espèce, avait la commission de réprimer tous les attentats contre la paix, de faire cesser toutes les injures réciproques, et d'obliger les hommes des deux religions à vivre en harmonie les uns avec les autres. Mais il semble qu'il avait auparavant été pratiqué par des agents du triumvirat, qui étaient déjà d'intelligence avec Philippe II d'Espagne; que ceux-ci lui avaient fait espérer l'investiture du comté d'Armagnac, s'il voulait les servir, et que l'un des projets qui lui avaient été suggérés, était d'enlever Jeanne d'Albret avec ses enfants, pour les livrer au roi d'Espagne, et lui faciliter ainsi la conquête de la Basse-Navarre (2). S'occupant fort peu de religion, il ne connaissait que la guerre, l'obéissance militaire, et le bourreau comme moyen de l'obtenir. Les protestants étaient à ses yeux des rebelles; il voyait bien que la reine s'était momentanément rapprochée d'eux, et que l'édit de janvier leur accordait la liberté de s'assembler; mais il croyait qu'on devait se hâter de révoquer des concessions faites à la peur; et dès que les triumvirs se furent rendus maîtres de la reine et du roi,

(1) De Thou, L. XXXII, p. 283, 285. — Montluc, T. XXIV, L. V, p. 191. — Bèze, T. II, L. IX, p. 752.

(2) Observat. sur Montluc, T. XXIV, p. 450-453. — Reg. de La Planche, p. 757.

sa correspondance avec la cour le confirma dans cette opinion : son impétuosité entraîna son collègue Burie, qui jusqu'alors avait passé pour tolérant, si ce n'est même pour huguenot; ses talents, son ambition et la force de sa volonté le mirent à la tête de tout le parti catholique, aussi bien dans le Languedoc que dans la Guienne. Il avait engagé deux bourreaux à son service, qu'on appelait ses laquais. Par eux il faisait exécuter sans jugement ceux qu'il lui plaisait de déclarer coupables. « On me mande, dit-il, que les commissaires nommés » par la reine avoient dit, que puisque je faisois justice sans » procédure, ils me feroient à moi-même le procès après l'a- » voir fait aux autres. » Mais cette menace ne l'arrêta pas : arrivé à Fumel, où il voulait venger la mort du seigneur tué par ses paysans, il raconte que, d'après ses ordres, « en un » jour il en fut pendu ou mis sur la roue trente ou quarante. » A Cahors, au contraire, où les commissaires du parlement de Bordeaux étaient sur le point de condamner ceux qui avaient dirigé le massacre des protestants, Montluc entra dans leur salle, et tirant à moitié l'épée hors du fourreau, il menaça de pendre de sa main les juges aux fenêtres de leur palais, s'ils ne mettaient immédiatement les prévenus en liberté. A Villefranche en Rouergue, où des huguenots étaient accusés d'avoir brisé des images, les juges assemblés persistaient à ne point vouloir les condamner. Montluc, pendant leur délibération, se fit livrer tous les prévenus, et les fit pendre par ses bourreaux aux fenêtres du palais, à l'heure même où les juges se préparaient à les acquitter (1).

Montluc était à Faudoas dans l'Armagnac lorsqu'il reçut la nouvelle de la sédition de Toulouse : l'édit de janvier avait été publié dans cette ville le 6 février, et les protestants avaient été mis en possession de quelques églises des faubourgs; on avait pu remarquer alors qu'ils étaient bien plus nombreux qu'on ne l'avait supposé, qu'ils comptaient dans la ville de vingt à vingt-cinq mille communiants, et que les

(1) Montluc, T. XXIV, L. V, p. 205, 208, 215, 227. — De Thou, L. XXXII, p. 288.

huit capitouls leur étaient favorables. Ils avaient annoncé qu'ils célébreraient la sainte Cène le jour de Pentecôte, 17 mai; mais le parlement, prévenu par une lettre de Montluc qu'ils avaient un projet formé pour s'emparer de la ville, leur défendit de s'assembler, et leur enjoignit de faire sortir immédiatement tous les étrangers de Toulouse. Le ministre la Barelle, cordelier défroqué, homme imprudent et impétueux, qui était le chef des calvinistes, au lieu d'obéir à ces injonctions, détermina son parti à s'emparer de la maison de ville ou Capitole, ce qui fut exécuté par surprise dans la nuit du 11 au 12 mai. Le parlement de Toulouse rendit aussitôt un arrêt pour destituer les capitouls et en nommer, de sa propre autorité, de nouveaux. Il envoya des courriers à Montluc et aux capitaines de gendarmerie Terride, Bellegarde et Fourquevaux, pour leur demander d'amener à Toulouse leurs compagnies d'ordonnance, et faisant sonner le tocsin, les conseillers en robe rouge se mirent à la tête de la populace pour attaquer le Capitole (1).

La populace de Toulouse prit avec ardeur les armes pour la cause catholique; elle regardait tout enseignement littéraire comme un commencement d'hérésie : aussi ses premiers attroupements se formèrent autour des boutiques des libraires; des hommes qui ne savaient pas lire, portèrent sur les places publiques tous les livres qu'elles contenaient, et les brûlèrent tous, sans exception. La populace attaqua ensuite les maisons des protestants; toutes celles qui n'étaient pas comprises dans l'enceinte qu'ils avaient fortifiée et qui formait à peu près un tiers de la ville, furent forcées, pillées, et les habitants, quand on pouvait les atteindre, furent jetés dans la Garonne. Les protestants, qui avaient du canon à l'hôtel-de-ville, repoussaient toutes les attaques dirigées contre eux, et attendaient avec confiance les renforts qui leur étaient promis de Montauban et d'autres villes protestantes; ils ne savaient pas que Montluc, avec sa cavalerie,

(1) Montluc, L. V, p. 240. — Bèze, T. III, L. X, p. 11. — Hist. gén. de Languedoc, L. XXXVIII, p. 219.

battait la campagne et ne laissait approcher personne. Les combats continuèrent dans la ville pendant une semaine entière avec beaucoup de bravoure, mais aussi avec tout l'acharnement, toute la cruauté des guerres civiles. Enfin, la populace ne voyant pas d'autre moyen de réduire l'hôtel-de-ville, mit le feu à tout le quartier environnant, dans l'espoir que l'incendie gagnerait le Capitol. Le feu fut arrêté; mais les vivres et la poudre commencèrent à manquer aux assiégés; aussi le samedi, 16 mai, une capitulation fut offerte par eux et acceptée. Les huguenots consentirent à laisser au Capitole leurs armes et leurs bagages, sous la promesse qu'ils pourraient se retirer en sûreté à Castres ou à Montauban. Beaucoup de malades, de femmes et de vieillards, profitèrent de la trève pour se mettre en route la nuit même; mais les plus courageux, les plus enthousiastes, voulaient pour la dernière fois célébrer la Cène à Toulouse, le matin du dimanche, 17 mai, jour de Pentecôte. Avec une courageuse résignation, ils se rassemblèrent dans leur église pour se recommander à Dieu au moment où ils allaient quitter leurs biens et leurs maisons, et commencer leur pèlerinage dans la terre d'exil. Comme ils jugèrent plus prudent de ne pas affronter la populace ameutée, ils attendirent le soir pour se mettre en route, et passèrent la journée en prières ou à chanter des psaumes ensemble. Enfin, entre huit et neuf heures du soir, ils sortirent par la porte de Villeneuve. Mais leurs ennemis les attendaient, et, les suivant dans l'ombre, ils tombèrent sur eux dès qu'ils les virent divisés en petits détachements; dans tous les villages, le tocsin sonnait à leur approche; ils étaient sans armes; ils furent tous massacrés; trois mille personnes périrent dans cette retraite. Le lendemain, Montluc entrant dans la ville, fit poursuivre par les tribunaux ceux qui n'avaient pas péri dans les combats ou dans leur fuite au travers des champs. Le parlement de Toulouse était troublé, en même temps, par la violence de ses haines religieuses, par le ressentiment pour son autorité méprisée, et par le souvenir de la peur qu'il avait éprouvée. Son acharnement se manifesta dans ses poursuites; deux

cents personnes furent exécutées dans le cours de l'été; quatre cents furent condamnées à mort par contumace. Trois fois le roi, à la recommandation du chancelier de l'Hospital accorda une amnistie aux protestants de Toulouse, et trois fois le parlement refusa de l'enregistrer, et continua les supplices (1).

Le jour même où les protestants évacuèrent Toulouse, le cardinal Laurent Strozzi, évêque d'Alby, excita la populace catholique de Gaillac sur le Tarn à massacrer les protestants qui s'étaient assemblés pour la sainte Cène; il en périt plus de cent cinquante : lorsque la nouvelle en fut portée à Rabasteins, les protestants se soulevèrent à leur tour, et ils tuèrent tous ceux qu'ils soupçonnèrent d'avoir eu quelque part au massacre de Gaillac. Limoux, ville célèbre par ses manufactures de drap, fut pillée par les catholiques : Jean de Lévis de Mirepoix, qui les conduisait, conservait dans sa famille, dès le temps des guerres des Albigeois, le titre de maréchal de la foi, accordé à ses ancêtres en récompense de leur zèle pour l'inquisition. On assure qu'il gagna 400,000 francs au pillage de Limoux, où tous les genres de crimes furent permis aux soldats. Montauban, qui fut en quelque sorte la capitale des religionnaires dans le Midi, fut assiégé trois fois par les catholiques, à la fin de mai, au milieu de septembre, et le 9 octobre ; ce dernier siége dura jusqu'au 15 avril et à la publication de la pacification générale. Dans aucune ville les huguenots ne montrèrent plus de valeur, plus de constance, et ne se résignèrent à de plus dures privations (2).

Dans le Bas-Languedoc, Jacques de Crussol, seigneur de Beaudiné, était arrivé d'Orléans, chargé par le prince de Condé de se mettre à la tête des religionnaires; il avait pris Béziers, et il était obéi dans toute la province, du pied des

(1) De Thou, L. XXXII, p. 291. — Montluc, T. XXIV, L. V, p. 240-254. — Théod. de Bèze, T. III, L. X, p. 11 à 38. — Hist. gén. de Languedoc, T. V, L. XXXVIII, p. 219-225; et note 4, p. 631; Preuves, 129. — D'Aubigné, L. III, c. 4, p. 156. — La Poplinière, L. VIII, f. 311, 315.

(2) Théod. de Bèze, T. III, L. X, p. 61-156. — Histoire de Languedoc, L. XXXVIII, p. 261.

Pyrénées jusqu'au Rhône. Le vicomte de Joyeuse, que le connétable de Montmorency, gouverneur du Languedoc, avait nommé son lieutenant, lui était opposé; de fréquents combats furent livrés entre eux. Les réformés avaient convoqué à Nîmes les états de la province pour le 2 novembre; leur assemblée se prolongea jusqu'au 11, et elle déféra au comte de Crussol le gouvernement du Languedoc, en le nommant chef et conservateur du pays jusqu'à la majorité du roi. C'était le frère aîné de Beaudiné, et celui que la reine avait auparavant nommé commissaire dans les provinces du Midi : il s'était alors retiré à Uzès. Crussol accepta ce commandement, se séparant ainsi des autres courtisans qui s'étaient montrés favorables aux religionnaires tant que Catherine les avait protégés, et qui leur faisait partout la guerre depuis que la reine avait changé de parti. Chacune des vingt ou trente villes du Languedoc eut alors son histoire, ses combats et ses martyrs : Montpellier, Agde, Béziers, furent assiégés à plusieurs reprises; Beaucaire fut pris et repris trois fois dans une journée; et dans toute la vallée du Rhône les chefs protestants et catholiques demandèrent tour à tour ou offrirent leurs secours aux chefs qui faisaient en même temps la guerre dans la Provence et le Dauphiné (1).

Dans ces deux provinces la guerre avait aussi commencé partout à la fois avec un égal acharnement, et un grand nombre de gentilshommes avaient d'abord signalé leur courage et leurs talents en se mettant à la tête de quelque petite bande pour attaquer ou défendre quelque ville; mais bientôt tout le pouvoir dans le parti protestant passa aux mains de François de Beaumont, baron des Adrets, homme qui avait de grands rapports avec Montluc, par sa bravoure, par son esprit de ressource, par la rapidité de ses mouvements, par la violence de ses emportements, mais surtout par son impitoyable férocité. Les protestants, dont

(1) Th. de Bèze, T. III, L. X, p. 139 à 206. — Hist. de Languedoc, L. XXXVIII, p. 231-242; et Preuves, p. 135. — De Thou, L. XXXII, p. 297-303. — Montluc, T. XXIV, p. 259. — Le Laboureur, note aux Mém. de Castelnau, T. II, p. 56.

il avait embrassé le parti, se glorifiaient de ses victoires, de la terreur qu'il inspirait à leurs adversaires, mais en même temps ils le regardaient comme une espèce de fou, dont ils se défiaient sans cesse.

Le gouvernement de Dauphiné appartenait au duc de Guise, qui s'était fait représenter dans la province par La Motte Gondrin, homme distingué par sa naissance et sa valeur, mais qui, dans ses rapports avec les protestants, s'était montré dur et cruel. Il voulut se saisir de la ville de Valence, dont presque toute la population était protestante, et profitant pour cela de ce que, selon l'édit de janvier, le prêche se faisait hors des murs, il fit fermer les portes à la congrégation le 26 avril pour l'empêcher de rentrer; les portes furent bientôt forcées avec l'aide de ceux qui étaient restés dans la ville; La Motte Gondrin fut assiégé dans sa maison, il fut atteint avec cinq ou six de ses serviteurs, tué et pendu aux fenêtres. Les principaux chefs de la noblesse du Dauphiné étaient cependant accourus à Valence; et c'est alors qu'ils désignèrent unanimement le baron des Adrets pour les commander (1).

La nouvelle de cet événement encouragea les protestants de Lyon, qui, dans la nuit du 30 avril, se rendirent maîtres par surprise de cette ville; ils y appelèrent aussitôt des Adrets, qui était auparavant colonel des légionnaires de Lyonnais, Dauphiné, Provence et Languedoc. Celui-ci, avec l'aide des capitaines de Blacons et Condorcet, leva dans Lyon deux mille soldats, qu'il chargea de garder la ville, et d'y protéger les personnes et les propriétés, leur recommandant de n'y permettre aucun autre culte que le protestant. Il en ressortit presque aussitôt pour chasser du Forez un parti de noblesse catholique qui s'y était rassemblé; puis il revint sur Grenoble, où il contraignit le parlement à expulser ceux des conseillers qui n'avaient pas embrassé la réforme. Comme dans tout le Dauphiné la grande masse de la population était protestante, la révolution s'accomplit avec la rapidité de

(1) Bèze, T. III, L. XII, p. 252. — De Thou, L. XXXI, p. 218.

l'éclair; partout les fanatiques se portèrent avec fureur dans les temples pour y détruire toute trace de ce qu'ils nommaient idolâtrie; toutes les images furent brisées, tous les autels furent profanés, et le culte catholique fut supprimé dans toute la province, excepté à Embrun et à Briançon (1).

Au lieu de fixer à Grenoble son quartier-général, des Adrets choisit Valence pour être la capitale des protestants du Dauphiné, et il y fit transporter l'artillerie de Grenoble. Il comptait plus de six mille hommes dans sa petite armée, qu'il rendit plus redoutable encore par l'habileté et la promptitude de ses chefs que par le nombre de ses soldats. Il se préparait à résister à Maugiron, que le duc de Guise avait nommé son lieutenant, pour remplacer La Mothe Gondrin, et qui rassemblait alors des troupes à Chambéry, lorsqu'il fut alarmé par la nouvelle de la prise d'Orange. Cette petite principauté appartenait à Guillaume de Nassau; son indépendance avait été reconnue une dernière fois par le traité de Cateau-Cambresis. Guillaume, qui résidait dans les Pays-Bas, avait probablement déjà embrassé secrètement la réforme, il avait du moins laissé à ses sujets une entière liberté de conscience; aussi la religion protestante était professée publiquement à Orange. Cette liberté causait autant de colère que de défiance à Fabrizio Serbelloni, parent de Pie IV, qui commandait pour lui dans Avignon et le comtat Venaisin. Serbelloni avait rassemblé dans ce petit État, enclavé dans la France, un corps assez redoutable de troupes italiennes, moins encore pour contenir dans l'obéissance les sujets du pape, que pour contribuer à l'extirpation de l'hérésie dans les provinces voisines, selon le projet qui avait été concerté avec François II. Serbelloni surprit Orange le 5 juin, à la pointe du jour, avec l'aide des catholiques de la ville, qui lui ouvrirent les portes. Tous les habitants qui ne réussirent pas à s'échapper dans le premier moment, furent massacrés, et les catholiques, même ceux qui avaient livré les portes, ne furent pas plus épargnés que les protestants; mais comme

(1) Bèze, L. XI, p. 218; et L. XII, p. 255. — De Thou, L. XXXI, p. 219.

ceux-ci, animés d'un enthousiasme religieux, avaient prétendu se signaler par la pureté de leurs mœurs, les soldats du pape, pour les outrager davantage, mêlèrent à leur supplice toutes les circonstances les plus révoltantes de libertinage et d'obscénité (1).

A cette nouvelle, des Adrets, furieux, repartit de Grenoble avec quatre enseignes. Il arriva le 7 juin à Montélimart, où il réunit encore quelques soldats : il attaqua aussitôt Pierrelatte, la place la plus proche entre celles qu'occupaient les soldats du pape, il la prit d'assaut, et y fit tuer tous ceux qu'il y trouva portant les armes. Trois cents hommes de garnison s'étaient cependant retirés dans le château, bâti au milieu de la ville sur un rocher escarpé, qu'on regardait comme inexpugnable; mais la rage des réfugiés d'Orange leur fit découvrir les moyens d'atteindre les bourreaux de leurs familles; le château fut pris peu d'heures après la ville, et tout ce qui se trouvait dedans fut égorgé. Les habitants du bourg Saint-Andéol et du Pont-Saint-Esprit apportèrent leurs clefs à des Adrets; Boulène, qui avait une garnison pontificale, résista, fut pris d'assaut, et tous les soldats du pape furent passés au fil de l'épée. Des Adrets fut alors rappelé à Grenoble par la nouvelle que Maugiron venait d'être reçu dans cette ville. Il le fit fuir devant lui sans livrer de combat (2). Il avait chargé ses lieutenants, Blacons et Poncenet, de chasser du Forez un grand rassemblement de paysans catholiques, que dirigeaient les barons de Saint-Vidal et de Saint-Prié : ils furent dispersés en effet, quoique cinq ou six fois plus nombreux que les vainqueurs, et la ville de Feurs fut prise; mais des Adrets, pour achever de purger le Forez, vint attaquer lui-même les villes de Mouron et de Montbrizon. Il prit la dernière le 16 juillet, et, malgré les instances de Blacons et de Poncenet, il en condamna toute la garnison à périr. Il réserva seulement un certain nombre de prisonniers pour se donner le plaisir, après son

(1) Th. de Bèze, T. III, L. XII, p. 260-263. — De Thou, L. XXXI, p. 223.
(2) Bèze, L. XII, p. 263.

dîner, et par manière de récréation, de les faire sauter les uns après les autres du haut d'une tour. L'un d'eux, après avoir pris sa course, s'arrêta par deux fois au bord du mur. « Tu as bien de la peine à faire le saut, » lui dit des Adrets. « Monseigneur, je vous le donne en dix. » Le barbare sourit, et lui fit grâce de la vie (1). Cependant tous les protestants, entre autres le cardinal Châtillon, qui se faisait nommer comte de Beauvais, dont il était évêque, et que ses frères avaient envoyé dans le Midi, sentaient combien les fureurs de des Adrets faisaient de tort au parti, et sollicitaient le prince de Condé d'y porter remède. Celui-ci envoya Soubise, chevalier de l'ordre, homme de cœur et d'expérience, à Lyon, dont il lui donna le gouvernement. Soubise fit son entrée dans cette ville le 19 juillet, et il y fut bientôt joint par quinze enseignes de Suisses. Les protestants avaient levé ces troupes à Berne, à Neuchâtel et en Valais, sous prétexte de délivrer la reine mère et le roi de leur captivité, prétexte qu'il semble que Catherine n'était pas fâchée de voir employer (2).

Soubise adressa, au nom du prince de Condé, quelques reproches à des Adrets sur sa cruauté, et il avertit les gens de guerre qu'il châtierait sévèrement ceux qui se conduiraient de même. Des Adrets en parut d'abord offensé; puis il s'apaisa et partit avec une troupe bien armée et bien payée, pour le Dauphiné: il y était appelé par les sieurs de Mouvans et de Montbrun, qui avaient peine à tenir tête aux Provençaux et aux troupes du pape. Des Adrets joignit Montbrun à Vauréas le 25 juillet, au moment où celui-ci était rangé en bataille, pour attendre l'attaque du comte de Suze, général du pape. Des Adrets mit en déroute ce comte, lui prit toute son artillerie, lui tua presque toute son infanterie, et quelques gentilshommes de marque. Des Adrets emporta ensuite Caderousse, Courthaison, le pont de Sorgues, et répandit

(1) Bèze, L. XI, p. 225. — De Thou, L. XXXI, p. 232. — D'Aubigné, L. III, c. 7, p. 147.

(2) De Thou, L. XXXI, p. 232. — Bèze, L. XI, p. 224. — Tavannes, T. XXVII, p. 72, 76.

une extrême terreur dans Carpentras et Avignon; mais il avait tellement épuisé ses troupes par la rapidité de sa marche, et les privations auxquelles il les exposait, qu'il fut obligé de se retirer le 2 août à Valence pour les rétablir (1).

L'état de faiblesse auquel la fatigue avait réduit des Adrets, fut funeste à Mouvans, qui, aussi bien que Montbrun, lui avait envoyé lettre sur lettre pour lui demander des secours. Mouvans, qui s'était déjà signalé à la tête des protestants de Provence, pendant le règne de François II, puis avec les Vaudois du Piémont, avait recommencé la guerre sous Charles IX, mais avec des chances plus fâcheuses encore. Les protestants étaient en grande minorité dans toute la Provence, excepté dans les vallées des Vaudois et à Mérindol. Le comte de Tende, gouverneur de la province, qui les favorisait, avait été attaqué par le comte de Sommerive, son propre fils, que les triumvirs avaient nommé gouverneur à sa place. La guerre s'était faite avec une férocité proportionnée à cette attaque parricide. Sommerive avait ravagé le pays Vaudois autour de Mérindol, il avait pris Manosque, et il était venu, le 10 juillet, mettre le siége devant Sisteron, place dont le site est très avantageux, entre la Durance et les montagnes, mais dont les fortifications ne valaient rien, et où les réfugiés de Provence n'avaient que peu de vivres, d'armes et de poudre. Le comte de Tende s'efforça vainement de forcer les lignes de son fils; Mouvans fut plus heureux, il entra dans Sisteron, mais bientôt il reconnut l'impossibilité de s'y maintenir. Il prit enfin le parti d'évacuer la ville à onze heures du soir, dans la nuit du 4 au 5 septembre, et il invita tous ceux qui préféreraient le service de Dieu au soin de leurs intérêts temporels, à le suivre dans sa retraite. Quatre mille personnes se confièrent à sa conduite, et Sénan et Mouvans s'engagèrent à les conduire au milieu des montagnes; mais à peine mille d'entre eux étaient armés; le reste se composait de vieillards, de femmes et d'enfants. La cupidité de leurs ennemis,

(1) Bèze, L. XII, p. 275. — De Thou, L. XXXI, p. 242.

qui s'acharnèrent au pillage de Sisteron pendant plusieurs jours, et qui y trouvèrent encore trois ou quatre cents personnes à égorger, donna le temps à la troupe fugitive de s'avancer dans la contrée à moitié déserte de la haute Durance, et de s'y cacher dans les montagnes. Souvent repoussée à coups de fusil, souvent forcée à passer les nuits dans des vallons déserts, cette troupe de proscrits s'encourageait par la prière et le chant des psaumes, à tout supporter pour la gloire de Dieu; elle reçut l'hospitalité des Vaudois des Hautes-Alpes. Enfin, le 27 septembre, les fugitifs de Sisteron, après avoir erré pendant vingt-deux jours dans cette contrée sauvage, entrèrent dans Grenoble, en chantant un psaume de délivrance (1).

Après la prise de Sisteron, le parti protestant demeura écrasé en Provence; mais Sommerive et Flassan voulurent faire achever par le bourreau ce que l'épée de leurs soldats avait commencé. On a compté que dans le ressort du parlement d'Aix seulement, ils envoyèrent au supplice, avant la publication de la paix, sept cent soixante-dix hommes, quatre cent soixante femmes, et vingt-quatre enfants (2).

En même temps le baron des Adrets était rentré en campagne; mais il avait été attaqué par le duc de Nemours, que les triumvirs avaient chargés de soumettre le Lyonnais et le Dauphiné. Il s'était laissé surprendre et battre par lui à Beaurepaire; le duc de Nemours s'était aussi, le 15 septembre, emparé de Vienne sur le Rhône: cependant des Adrets lui fermait toujours le chemin de Lyon, et donnait toujours à Soubise, qui commandait dans cette ville, le moyen d'y faire entrer des munitions et des vivres (3).

L'émule de des Adrets, en talent et en promptitude comme en férocité, Blaise de Montluc, était pendant ce temps retourné faire la guerre aux protestants de Guienne, et Symphorien de Duras était le chef qui lui tenait tête. Ce

(1) Théod. de Bèze, T. III, L. XIII, p. 325-335. — De Thou, L. XXXI, p. 235-247.

(2) La liste dans Bèze, L. XIII, p. 337. — De Thou, L. XXXI, p. 248.

(3) Bèze, L. XII, p. 281. — De Thou, L. XXXI, p. 250.

dernier avait échoué dans une tentative sur Bordeaux; il avait été obligé d'abandonner Nérac, que Montluc occupa; mais il se maintenait dans le pays nommé entre deux mers (1). Cependant Marmande, Saint-Marc, Bazas, et Villeneuve d'Agénois, furent pris successivement par les catholiques. Montségur, qui avait sept cents hommes de garnison, voulut tenir contre Montluc; mais une muraille ayant été renversée par le canon des assiégeants, le 1er août, les soldats prirent la fuite, furent atteints, et passés au fil de l'épée. Déjà six cents d'entre eux avaient péri, et la fureur des soldats était calmée, non point celle de leur chef. Il fit encore pendre vingt de ceux qui avaient été épargnés, et parmi eux, son vieux compagnon d'armes, le capitaine Hérault, qui avait long-temps servi sous lui en Piémont (2). Lorsque les protestants d'Agen apprirent que Montluc approchait pour attaquer leur ville, ils ne voulurent pas braver sa fureur, ils rendirent la garde d'Agen aux catholiques, et quittèrent leurs foyers pour se mettre sous la protection de Duras à Torvon; mais ce fut en vain qu'avant de partir ils recommandèrent aux consuls d'Agen de se souvenir de quelle modération ils avaient usé tandis qu'ils étaient les maîtres; avant même l'arrivée de Montluc, la populace força les maisons des huguenots, et traîna dans les rues, pour les y égorger, tous ceux qui n'avaient pas pu suivre les fugitifs, afin que Montluc reconnût, aux cadavres semés sur son passage, que tout ce qui restait dans Agen était bon catholique. La troupe de Duras, en apprenant ces nouvelles, se montra empressée à se venger par d'affreuses représailles, et partout où les huguenots étaient les plus forts, on les vit s'acharner à la chasse des prêtres catholiques. Le 15 août ils en tuèrent cent soixante-dix à Lauzerte, petite place forte du Quercy, où les curés de toute la province s'étaient réfugiés à leur approche (3).

(1) De Thou, L. XXXIII, p. 313. — Montluc, T. XXIV, L. V, p. 268. — Bèze, T. II, L. IX, p. 768.

(2) De Thou, L. XXXIII, p. 317.—Montluc, L. V, p. 305.—Bèze, L. IX, p. 772.

(3) De Thou, L. XXXIII, p. 319. — Bèze, L. IX, p. 773, 775.

Les triumvirs avaient depuis long-temps réclamé l'aide du roi d'Espagne, comme celle du pape, pour extirper de France l'hérésie ; et Philippe II avait donné l'ordre au vieux général napolitain J.-B. Castaldo, qui s'était rendu célèbre dans les guerres de Hongrie, plus encore par sa férocité que par sa valeur, de conduire au secours des catholiques de Guienne trois fortes compagnies d'infanterie espagnole, faisant plus de trois mille hommes. Castaldo était déjà malade quand il reçut cet ordre, et il mourut avant de pouvoir entrer en France. Les troupes qu'il devait commander vinrent cependant joindre Montluc, et elles se montrèrent dignes du chef impitoyable qui les avait formées. Montluc, à leur tête, prit la Penne en Agénois, et il fit passer au fil de l'épée tous les hommes qui défendaient le château ; mais il renvoya dans la ville, par un escalier creusé dans l'épaisseur du mur, les femmes en très grand nombre qu'il y trouva entassées : les Espagnols, qui les attendaient au bas, les égorgèrent toutes, arrachant auparavant aux mères leurs enfants d'entre leurs bras pour les tuer devant elles. Lorsque Montluc, qui ne les leur avait pas envoyées dans ce but, et qui croyait s'attacher ses soldats en favorisant la luxure la plus effrénée, leur demanda compte de tant de cruautés, ils répondirent qu'ils ne savaient pas si ce n'était point *todos luteranos tapados,* tous des hérétiques déguisés (1). Comme Montluc assiégeait ensuite Lectoure, la plus forte place qui restât aux protestants dans la province, son fils surprit dans un village rapproché, nommé Terraube, quatre cents huguenots de Lectoure auxquels, en les faisant prisonniers, il promit la vie sauve ; mais Montluc prétendit avoir à se plaindre d'un manque de foi des gens de Lectoure, il fit tuer le 26 septembre tous ces prisonniers, et les fit jeter les uns après les autres dans le puits de Terraube, qui était fort profond, et qui en demeura comblé. Lorsque Lectoure se rendit cependant à lui deux jours après, il respecta, contre l'attente de

(1) Montluc, T. XXIV, L. V, p. 315. — De Thou, L. XXXIII, p. 320. — Bèze, L. IX, p. 776.

tous, la capitulation qu'il avait accordée à cette ville (1).

Ainsi, dans presque toutes les parties du royaume, la guerre avait un même succès. Elle avait commencé avec avantage pour les protestants. La noblesse et une partie de la bourgeoisie ou avaient embrassé la religion nouvelle, ou du moins étaient rebutés des abus de l'ancienne. Les huguenots avaient montré de l'audace et du dévouement; ils avaient exposé joyeusement leur vie et leur fortune pour une cause sacrée; mais les ressources des particuliers sont bientôt épuisées quand ils luttent contre l'État. Les triumvirs avaient pour eux une grande partie des gens de guerre, tous les parlements, le clergé, sauf quelques honorables exceptions, car il y avait plusieurs prélats qui avaient préféré leurs convictions à leur intérêt, et enfin la populace. C'étaient les prêtres et surtout les moines qui s'étaient chargés d'ameuter celle-ci, ce qui, dans le langage du parti, s'appelait *lâcher la grande lévrière*. De toutes parts on apprenait les désastres des huguenots. Orléans était tourmenté d'une maladie contagieuse qu'on crut être la peste, et qui y enleva dix mille personnes (2). Les gentilshommes avaient épuisé leurs ressources; le pillage des églises ne rapportait plus rien; les coffres des receveurs royaux étaient mis en sûreté; la reine, qui avait long-temps voulu tenir la balance égale, s'attachait toujours plus aux vainqueurs; le petit roi lui-même, alors âgé de douze ans et demi, commençait à exprimer la haine qu'on lui avait inspirée contre les protestants et leurs ministres. Des troupes espagnoles étaient entrées dans le royaume pour seconder les catholiques, et Philippe II se déclarait prêt à en envoyer bien davantage. Condé, Coligni et les autres chefs du parti, jugèrent que le temps était venu de recourir aussi, de leur côté, à l'aide des étrangers. Ils avaient déjà levé des Suisses et des Allemands, mais c'était avec leur argent, comme faisaient aussi leurs adversaires, et l'emploi d'armes merce-

(1) Montluc, L. V, p. 336, 344. — De Thou, L. XXXIII, p. 324. Il dit que les prisonniers massacrés étaient au nombre de deux cent vingt-cinq, d'après Bèze, L. IX, p. 784, 785.

(2) Bèze, T. II, L. VI, p. 149.

naires ne leur paraissait point contraire à leurs devoirs envers leur patrie. Ce fut avec bien plus de répugnance qu'ils se considérèrent enfin comme forcés d'entrer en négociations avec Élisabeth, reine d'Angleterre.

Élisabeth avait eu connaissance de l'offre faite au roi de Navarre par les Guises et Philippe II, de lui faire épouser Marie Stuart, et de le faire monter avec elle sur le trône d'Angleterre. Elle savait que le pape était d'accord avec toutes les puissances catholiques pour lui enlever sa couronne; elle ne pouvait compter sur aucun traité avec de tels ennemis, et elle voyait un parti nombreux en Angleterre prêt à donner les mains à tous ceux qui voulaient sa ruine. Elle eut le courage d'envisager de face les dangers dont elle était menacée; elle consacra toute l'énergie de son caractère et de son talent à se mettre en état de défense, à remplir son trésor par une sévère économie, à rendre sa flotte plus formidable, son armée plus prête au combat; et lorsque les protestants recoururent à elle pour obtenir des secours, elle n'hésita point à commencer la première les hostilités (1).

François de Beauvais, seigneur de Briquemault, et Ferrières-Maligni, le nouveau vidame de Chartres, avaient été envoyés à Élisabeth. Ce furent eux qui signèrent à Hamptoncourt, le 20 septembre 1562, le traité d'alliance entre la reine d'Angleterre et le prince de Condé. Élisabeth, dans le préambule de ce traité, annonçait que son intention, en le contractant, était surtout de faire recouvrer la liberté à la reine Catherine et à son fils, détenus par les triumvirs. Le prince s'engageait à recevoir au Havre-de-Grâce trois mille Anglais, pour tenir cette ville jusqu'à ce que, conformément au traité de 1559, Calais, par les soins du prince de Condé, eût été restitué à Élisabeth. De son côté, celle-ci promettait de faire toucher, à Francfort ou Strasbourg, cent mille écus à Dandelot qui était allé en Allemagne pour y lever des landsknechts, et d'envoyer un second corps de trois mille Anglais pour défen-

(1) Rapin Thoyras, T. XII, L. XVII, p. 214. — Hume, T. VI, c. 39, p. 64.

dre Rouen et Dieppe, en consacrant quarante mille écus à entretenir la garnison de la première de ces places, et vingt mille à celle de la seconde. Ambroise Dudley, comte de Warwick, fut chargé par Élisabeth de conduire ce secours en France. Il passa le détroit dans les premiers jours d'octobre, et prit possession du Havre (1). Mais déjà le chemin de Rouen lui était fermé. L'armée royale, commandée par le roi de Navarre, lieutenant-général du royaume, que le connétable de Montmorency et le duc de Guise dirigeaient par leurs conseils, avait fait sommer Rouen le 28 septembre. On comptait dans cette armée seize mille hommes d'infanterie et deux mille chevaux. Montgommery, que le prince de Condé avait chargé de la défense de Rouen, avait sous ses ordres huit cents vieux soldats, outre les bourgeois. Le 9 octobre, il lui arriva encore un renfort de cinq cents Anglais sur un vaisseau qui avait forcé l'estacade à Caudebec (2). Montgommery avait remplacé à Rouen Morvilliers, qui avait renoncé aux armes dès qu'il avait su qu'il était question de livrer aux Anglais une place française.

Le siége de Rouen fut poussé avec vigueur par les royalistes, et soutenu avec constance par les assiégés. L'attaque du couvent de Sainte-Catherine précéda celle du corps de la place. Ce couvent, qui avait été changé en forteresse et qui dominait la ville, fut surpris le 6 octobre par la négligence de ceux qui étaient de garde. Ceux-ci, à l'heure du dîner, supposant les assaillants occupés comme eux, étaient rentrés presque tous à la ville pour prendre leur repas. Le 13 et le 14 octobre, de nouveaux assauts furent donnés au corps même de la place, et les assiégeants firent un logement sur la porte Saint-Hilaire, d'où ils plongeaient dans deux des principales rues. Le 15, le roi de Navarre fut blessé à l'épaule gauche d'un coup d'arquebuse qu'on jugea d'autant plus dangereux

(1) Traités de Paix, T. II, nº 127, p. 315. — Rymer, T. XV, p. 625. — Castelnau, L. III, c. 12, p. 104. — Davila, L. III, p. 104. — De Thou, L. XXXIII, p. 327. — Tavannes, T. XXVII, p. 86, 88.

(2) De Thou, L. XXXIII, p. 328. — Davila, L. III, p. 110. — Bèze, L. VIII, p. 634. — D'Aubigné, L. III, c. 10, p. 157.

que les chirurgiens ne purent point extraire la balle. Le duc de Guise, maître de Sainte-Catherine et de Saint-Hilaire, se regardait comme assuré d'emporter la ville; mais il ne pouvait se résoudre à livrer un assaut, et à exposer au pillage un des plus grands dépôts du commerce de France. Il fit offrir à Montgommery une capitulation honorable; mais les ministres du saint Évangile avaient toujours l'autorité principale dans tous le conseils de guerre des huguenots; et comme ils n'entendaient rien à l'art militaire, qu'ils ne voulaient croire leurs adversaires capables d'aucun bon sentiment, et qu'ils comptaient toujours sur le secours d'en haut, ils rejetèrent toutes les propositions des assiégeants, et ils inspirèrent leur fanatisme à la bourgeoisie. Cependant trois mines avaient joué sous les murs; de larges brèches étaient ouvertes; et, le 26, Guise ordonna enfin de monter à l'assaut. A midi, ses troupes victorieuses entrèrent de toutes parts dans la ville. Montgommery, qui s'attendait à cet événement, se retira avec les soldats anglais sur une galère qu'il tenait prête sur la Seine. Il exhorta les rameurs à forcer de rames pour franchir la chaîne qui barrait son passage; et en rejetant tout à la fois tout l'équipage d'abord à l'arrière du vaisseau pour élever la proue au-dessus de l'eau, puis à l'avant, de manière à lui faire jouer la bascule, il réussit à passer par-dessus la chaîne, et il arriva au Havre. Mais les bourgeois furent abandonnés à un horrible pillage, que les triumvirs essayèrent vainement de borner à vingt-quatre heures, et qui se prolongea huit jours entiers. Les courtisans se montrèrent, dans la recherche du butin, plus avides encore et plus cruels que les soldats vainqueurs. Lorsque le parlement rentra ensuite dans la ville, il voulut faire preuve qu'il était plus sévère que les uns ou les autres, et malgré une amnistie publiée par les soins du chancelier de l'Hospital, il envoya un grand nombre de protestants au supplice (1).

Cependant le roi de Navarre qui, séduit par les espérances

(1) Bèze, L. VIII, p. 634-648. — De Thou, L. XXXIII, p. 331, 333. — Davila, L. III, p. 112, 113. — Castelnau, L. III, c. 13, p. 106. — D'Aubigné, L. III, c. 10, p. 138.

que lui avait fait donner Philippe II, s'était séparé de sa famille, de ceux dont il partageait les opinions religieuses et de son parti, ne parlait, dans les rêveries de la fièvre, aux courtisans qui entouraient son lit de douleur, que des bosquets de citronniers de la Sardaigne dont il comptait bientôt être roi, ou du sable d'or de ses rivières. Il avait voulu entrer par la brèche à Rouen, et il s'y était fait porter sur un brancard, tout blessé qu'il était. Se sentant plus mal, il demanda à être transporté par eau à Saint-Maur-des-Fossés; mais chaque mouvement aggravait ses souffrances : il ne put pas aller plus loin qu'Andelys, où il expira le 17 novembre à l'âge de quarante-deux ans; c'était le trente-cinquième jour depuis sa blessure. Son fils Henri, âgé alors de neuf ans, et sa fille Catherine, encore au berceau, étaient en Béarn auprès de leur mère. La demoiselle Rouet, sa maîtresse, dame d'honneur de Catherine, ne quitta point le chevet de son lit (1).

Le prince de Condé, qui était toujours à Orléans, y recevait coup sur coup les nouvelles les plus accablantes : la perte de Rouen entraîna celle de la plus grande partie de la Normandie, province où il avait jusqu'alors compté le plus de partisans; Dieppe capitula le 1er novembre; Caen, Vire, Saint-Lô, tombèrent ensuite aux mains des catholiques, qui, presque partout, commirent d'horribles cruautés (2). Le duc de Montpensier, qui avait paru d'abord favoriser les huguenots, s'était signalé par son acharnement contre eux depuis qu'il avait été mis à la tête de l'armée royale dans l'Anjou et le Poitou. Montluc venait d'être nommé gouverneur de la Guienne, et cette promotion avait redoublé ses fureurs : il avait poursuivi Duras, qui n'était point assez vigilant pour lutter contre un si habile général, et qui se laissa surprendre à Ver, entre Périgueux et Bergerac, le 9 octobre. Burye, le collègue de Montluc, ne redoutait pas moins le combat que Duras lui-même : ce combat commença malgré leur volonté

(1) Bèze, L. VIII, p. 649, 665. — De Thou, L. XXXIII, p. 334, 337. — Davila, L. III, p. 114. — Tavannes, T. XXVII, p. 89. — Le Laboureur, T. I, p. 845.

(2) Bèze, L. VIII, p. 720. — De Thou, L. XXXIII, p. 338.

à tous deux ; les huguenots y furent entièrement défaits et y perdirent près de deux mille hommes ; ceux qui échappaient aux soldats tombaient aux mains des paysans qui ne leur faisaient point de grâce, et qui avaient donné le nom de *consistoire* au gibet auquel ils les attachaient (1). Le comte de La Rochefoucault recueillit les restes de la troupe de Duras, et abandonnant le siége de Saint-Jean d'Angely, il vint rejoindre le prince de Condé à Orléans : le duc de Montpensier profita de son départ pour soumettre la Saintonge, et pour faire entrer des troupes catholiques même dans La Rochelle. Terrides poursuivait le siége de Montauban où presque tous les ministres du Haut-Languedoc s'étaient retirés ; leur misère était si grande qu'on attendait tous les jours l'annonce de leur capitulation ; mais ils soutinrent le courage des habitants au milieu des privations et des dangers, et Montauban se défendit tout l'hiver et le printemps suivant jusqu'à la paix. Grenoble était également assiégé par les catholiques que commandait le baron de Sassenage, lieutenant de Maugiron ; il avait plus de six mille hommes sous ses ordres, tandis que La Coche, le commandant des huguenots à Grenoble, n'avait pas plus de deux cents soldats. Cependant un corps de partisans, sorti de Valence et de Romans, réussit à faire lever ce siége. Mais dans le même temps le baron des Adrets, offensé de ce que Condé et Soubise avaient voulu réprimer ses fureurs, avait perdu son zèle pour la cause et toute son activité. Le 15 novembre il était entré en négociations avec le duc de Nemours, et il se disait prêt à le reconnaître pour gouverneur du Dauphiné, si, à ce prix, il pouvait rendre la paix à la province. Les huguenots toutefois, qui avaient convoqué à Valence une assemblée des états de Dauphiné, veillaient sur ses démarches avec défiance ; et au moment où ils eurent acquis la preuve de sa trahison, ils le firent arrêter par Mouvans et Montbrun, le 10 janvier 1563. Il fut dès lors retenu prisonnier jusqu'à la paix (2).

(1) Montluc, L. V, p. 355, 401. — De Thou, L. XXXIII, p. 340, 344.

(2) Bèze, L. XII, p. 285, 306. — De Thou, L. XXXIII, p. 344-351.— D'Aubigné, L. III, c. 9, p. 155.

Un seul espoir restait au prince de Condé, c'était le renfort que Dandelot devait lui amener d'Allemagne. La guerre civile avait de nouveau appelé tous les Français à manier les armes, et avait prouvé qu'ils n'étaient inférieurs en valeur à aucune autre nation; cependant tous ceux qui gouvernaient la France semblaient ne prendre confiance que dans les soldats étrangers. Le parti catholique avait introduit dans le midi des Espagnols et des Italiens qui inspiraient une terreur universelle : on parlait il est vrai avec autant d'horreur des mœurs des derniers que d'admiration de leur bravoure. Il avait aussi levé des Suisses et des Allemands, et les protestants de ces deux pays n'avaient montré aucune répugnance à venir combattre, pour l'oppression de leurs frères, les protestants de France. Ferdinand avait assemblé la diète à Francfort, au mois de novembre, pour y faire reconnaître son fils Maximilien comme roi des Romains. Condé eut soin d'y envoyer Spifame, évêque de Nevers, qui avait embrassé la réforme, pour y représenter les huguenots; ce prélat exposa leur croyance, et justifia leur soulèvement comme destiné à rendre la liberté à la reine-mère et au roi; mais tout ce qu'il pouvait espérer était d'engager l'empire à observer la neutralité (1).

Dandelot eut plus de succès auprès des princes protestants de l'Allemagne, et particulièrement du Landgrave de Hesse; il réussit à leur faire sentir que les protestants, en haine aux catholiques et menacés par eux d'extermination, devaient se défendre réciproquement dans toute l'Europe : il obtint du Landgrave, de l'électeur palatin, du duc de Wurtemberg, et de l'électeur de Saxe, des avances d'argent et des facilités pour lever des soldats; et comme Élisabeth lui fit parvenir en même temps à Francfort le subside qu'elle avait promis, il réussit à rassembler trois mille cavaliers, désignés par leur nom allemand de *reiters*, et quatre mille fantassins. Il les passa en revue à Bacharach, dans l'évêché de Metz, le 10 octobre, et avec eux il entra en France par

(1) Bèze, L. VI, p. 155.

la Lorraine et la Bourgogne. Il évita ainsi le duc de Nevers et Saint-André, qui comptaient lui fermer le passage à Troies, et il arriva le 6 novembre à Orléans. La Rochefoucault et Duras y étaient arrivés de leur côté avec trois cents chevaux et mille cinq cents fantassins échappés à la déroute de Ver. Le comte de Waldeck amena encore à Condé un petit nombre de protestants allemands, déserteurs de l'armée de Guise; le prince se trouvant alors supérieur en forces à ses adversaires, sortit d'Orléans avec huit mille hommes de pied, cinq mille cavaliers, deux gros canons, une couleuvrine et quatre pièces de campagne, et prit la route de Paris (1).

Condé emporta d'assaut la Ferté-Alais, Dourdan, Étampes, Montlhéry, et il vint attaquer Corbeil, pour se rendre maître du pont de cette ville sur la Seine; mais le maréchal de Saint-André y était entré avec deux régiments d'infanterie, et il repoussa les huguenots. Cependant la reine, qui était encore alors en Normandie, qui voulait se donner le temps de réunir ses forces, et sauver les faubourgs ouverts de Paris, lui envoya Gonnor, ancien compagnon d'armes du prince et alors surintendant des finances, pour renouer avec lui des négociations. Elle lui représentait que, par la mort du roi de Navarre, il était devenu le premier des princes du sang, que la place de lieutenant-général du royaume l'attendait, et que leur devoir à tous deux était de mettre fin à la guerre civile. Une double conférence fut en effet tenue le 27 novembre, entre le connétable et Condé, au Port-à-l'Anglais, et entre la reine et Coligni, à Villejuif. Le lendemain, une attaque du prince sur les faubourgs Saint-Marceau et Saint-Victor, répandit l'alarme jusqu'au centre de Paris, et l'on assure que le premier président Le Maistre en mourut de frayeur. Le 2 décembre, sur la demande de la reine, le prince, accompagné par l'amiral, Grammont, Genlis et Esternay, se rendit à un moulin à vent près du faubourg

(1) Bèze, L. VI, p. 105, 135, 184. — Mém. de Condé, T. III, p. 628. — D'Aubigné, L. III, c. 12, p. 162. — De Thou, L. XXXIII, p. 535.

Saint-Marceau, où la reine l'attendait avec le connétable, son fils le maréchal de Montmorency, le prince de la Roche-sur-Yon et Gonnor. Les propositions des huguenots ne paraissaient pas rencontrer beaucoup d'opposition; ils demandaient que leur culte fût permis ou défendu dans chaque ville, selon que la bourgeoisie le demanderait, ou le refuserait, laissant à chacun dans sa maison sa liberté de conscience; que les seigneurs hauts justiciers eussent de même le choix d'introduire ou non le culte réformé dans leurs fiefs; enfin, que toutes les offenses fussent pardonnées, et que les princes et seigneurs fussent rétablis dans leurs honneurs. La reine et ses conseillers discutèrent pendant quelques jours ces conditions, puis tout à coup, le 5 décembre, Catherine donna des réponses qui firent perdre aux huguenots toute espérance de conclure. Le duc de Montpensier était arrivé à son armée avec trois mille Espagnols et quatre mille Gascons, et Condé s'aperçut qu'il était joué, car toutes les négociations dans lesquelles on l'avait engagé n'avaient eu d'autre but que d'attendre ce renfort (1).

L'armée royale se trouvait alors forte de seize mille hommes de pied et deux mille chevaux; de cette armée, plus de la moitié était allemande ou suisse; les Français, Bretons, Gascons et Espagnols, formaient ensemble l'autre moitié. Condé n'était pas seulement inquiet de la supériorité des forces ennemies, ses propres Allemands l'alarmaient en demandant leur paye avec des cris menaçants. Il s'éloigna de Paris le 10 décembre; mais bientôt il mit en délibération s'il ne pouvait pas revenir, par une contre-marche, se placer entre l'armée royale qui le suivait et Paris, dont il aurait le temps de piller les faubourgs. Coligni le fit renoncer à une manœuvre si dangereuse. Il fut résolu de marcher sur le Havre pour y recueillir l'infanterie anglaise, et payer les Allemands avec l'argent d'Élisabeth. Toutefois, lorsque Condé arriva sur les bords de l'Eure, une fausse disposition

(1) Bèze, L. VI, p. 197-214. — De Thou, L. XXXIII, p. 356. — Davila, L. III, p. 113. — Castelnau, L. IV, c. 3, p. 118. — La Noue, T. XLVII, c. 9, p. 136.

lui fit perdre un jour, le connétable de Montmorency se trouva sur son chemin près de Dreux, et la bataille devint inévitable (1).

C'était le 19 décembre, presque tous les chefs des deux partis se trouvaient en présence, et l'acharnement était de part et d'autre proportionné aux horreurs qui s'étaient déjà commises. Cependant peu de jours auparavant, pendant les conférences devant Paris, on avait vu les gentilshommes des deux armées courir dans les bras les uns des autres, comme s'ils avaient oublié toute rancune, au point de donner de l'inquiétude à leurs compagnons d'armes allemands, qui craignaient d'être trahis par eux. La répugnance à verser le sang de compatriotes empêcha probablement que la bataille ne fût précédée d'aucune escarmouche; ce fut par grandes masses que le combat commença, une heure après midi, et il continua jusqu'à cinq, avec une effroyable mortalité (2). Les huguenots avaient une grande supériorité en cavalerie, soit pour le nombre, soit pour la qualité; car les Allemands, manœuvrant par escadrons profonds, et armés de pistolets, étaient beaucoup plus redoutés que les Français combattant sur une seule ligne et armés de lances seulement; d'autre part, l'infanterie des catholiques était du double plus nombreuse que celle des huguenots, et les corps suisses et espagnols qui en faisaient partie, étaient fort supérieurs aux landsknechts du prince de Condé. Les généraux, de part et d'autre, avaient bien moins de talent que leurs premiers lieutenants. Le connétable avait de la bravoure, mais une extrême obstination, et le manque le plus absolu de coup d'œil militaire; aussi il avait choisi le terrain qui pouvait être pour lui le plus désavantageux. Condé montra une grande vaillance, mais il commit faute sur faute, et en dirigeant sa division, il parut toujours oublier toutes les autres. Guise d'une part, Coligni de l'autre, veillaient pour

(1) Bèze, L. VI, p. 226-230. — D'Aubigné, L. III, c. 13, p. 164. — De Thou, L. XXXIV, p. 365. — Davila, L. III, p. 121. — Tavannes, T. XXVII, p. 91. — Vieilleville, T. XXXII, p. 43.

(2) La Noue, c. 9, p. 141; c. 10, p. 147.

réparer les fautes de leurs chefs ; Dandelot, frère du dernier, était tourmenté depuis deux mois par une fièvre quarte qui le laissait sans forces.

Condé, quoique averti la veille que ses adversaires voulaient passer l'Eure, ne les avait point fait reconnaître, ne s'était point saisi des villages au bord de la rivière, et n'apprit que le lendemain, qu'ils l'avaient en effet traversée pendant la nuit ; il se figura encore le matin qu'ils n'avaient pas intention de combattre, et donna l'ordre de marcher sur Trion, à deux lieues de là. Il y serait entré dans un pays montueux et difficile, où les catholiques, avec leur infanterie, auraient eu tout l'avantage. Mais comme il marchait, sa colonne prêta le flanc à l'ennemi ; le connétable lui lâcha quelques volées de canon, qui jetèrent ses reitres en désordre, et séduit par ce léger succès, Montmorency engagea la bataille dans cette plaine même d'où il aurait dû se féliciter de voir sortir les huguenots (1).

La bataille commencée par des fautes réciproques, continua à être signalée par de nouvelles fautes ; les deux armées avaient d'abord marché parallèlement l'une à l'autre et l'avant-garde catholique était hors de vue, lorsque le connétable attaqua les huguenots ; il en résulta que son corps de bataille fut exposé à tout l'effort de l'armée entière de ses adversaires. Coligni avec sa cavalerie se jetait sur sa gauche, tandis que Condé le prenait par l'autre bout et fondait sur l'infanterie suisse. Le connétable qui était entouré de huit étendards de gendarmerie, les vit bientôt fuir d'autour de lui, et quelques uns allèrent toujours courant jusqu'à Paris, où ils répandirent la plus grande alarme ; le cheval du connétable fut tué sous lui ; son lieutenant, d'Oraison, lui donna le sien ; mais un moment après le vieillard fut blessé d'un coup de pistolet et fait prisonnier ; il fut protégé aussitôt par le prince de Porcien, qu'il avait cependant grièvement offensé. Non loin de là, son second fils, Damville, fut repoussé sur l'aile droite, et son quatrième fils, Montberon,

(1) Bèze, L. VI, p. 232.

fut tué. A droite de ce même corps de bataille, Condé s'acharnait sur l'infanterie suisse, qu'il aurait mieux fait de laisser tranquille, afin de profiter de sa grande supériorité en cavalerie, pour détruire ou mettre en fuite toute celle de l'ennemi. Les Suisses, traversés par plusieurs charges de cavalerie, n'abandonnèrent jamais leur terrain, ils se ralliaient chaque fois, et serrant leurs piques, ils présentaient toujours un front redoutable. Un bataillon de dix-sept enseignes de Français et de Bretons, qui était à côté d'eux, ne fit point une si belle résistance : il fut bientôt rompu ; mais la cavalerie de Condé et de Coligni, en partie épuisée par tant de combats, en partie dispersée à la poursuite des fuyards, n'était plus en état de soutenir une attaque nouvelle. A peine il restait à ces deux capitaines deux cents chevaux ensemble, lorsque l'avant-garde où se trouvaient le duc de Guise et le maréchal Saint-André s'avança sur eux. Le premier avait attendu cet effet, d'une trop facile victoire, et avait vu avec une secrète joie la déroute de ses anciens rivaux qui lui étaient alors associés ; aussi il avait résisté à toutes les sollicitations de ses compagnons d'armes avant de se mettre en mouvement. Déjà les landsknechts des huguenots avaient été mis en fuite par les Suisses. Condé et Coligni, avec ce qui leur restait de cavalerie, furent forcés à fuir à leur tour. Condé fut atteint par Damville et fait prisonnier. Coligni à son tour fut atteint par Saint-André, mais ce ne fut qu'après qu'il s'était déjà réuni au prince de Porcion et à La Rochefoucault ; aussi, dans ce nouveau choc, ce fut Saint-André qui fut renversé, et un ennemi privé le tua aussitôt. Dandelot qui avait ce jour-là même son accès de fièvre quarte, et qui se soutenait à peine à cheval dans une robe de fourrure, fit cependant de vains efforts pour arrêter les landsknechts qui l'entraînèrent jusqu'à Trion ; tandis que Coligni, réunissant tous les débris des divers corps huguenots, repoussa ceux qui voulaient le poursuivre, et fit au petit pas et en bon ordre sa retraite sur la Neuville (1).

(1) Bèze, L. VI, p. 229-259. — De Thou, L. XXXIV, p. 367-371. — Da-

Huit mille hommes avaient été tués dans cette terrible bataille; plus de la moitié des morts appartenait à l'armée catholique; les chefs des deux armées avaient en même temps été faits prisonniers. Saint-André était tué, et le duc de Nevers était blessé à mort; un grand nombre de chefs catholiques et protestants étaient tués ou prisonniers, et les deux partis paraissaient également épuisés. Les catholiques, quoiqu'ils eussent plus souffert que leurs adversaires, et qu'ils n'eussent point tenté de les poursuivre, étaient considérés comme ayant gagné la bataille, parce qu'ils étaient demeurés maîtres du terrain. Surtout ils paraissaient plus redoutables qu'ils ne l'eussent encore été, parce qu'ils obéissaient désormais uniquement au duc de Guise, le plus grand homme de guerre du parti. Celui-ci traita le prince de Condé, son cousin, avec une galanterie chevaleresque. Après l'avoir invité à souper, il lui offrit son lit, le seul qu'il eût dans son quartier, et Condé voulut le partager avec Guise. D'autre part le connétable fut conduit à Orléans, et mis sous la garde de la princesse de Condé sa nièce (1).

Avant la bataille, les triumvirs avaient envoyé Castelnau à la reine pour lui annoncer que les armées se rapprochaient, et lui demander de décider s'il convenait de mettre la fortune de l'État au hasard d'un combat. Rien ne pouvait être plus désagréable à Catherine que de lui faire prendre une telle décision, à elle qui ne voulait pas se compromettre. « Je m'étonne, dit-elle à Castelnau, que des capitaines tels que le » connétable, le duc de Guise et Saint-André, envoient demander conseil sur la guerre à une femme et à un enfant. » En cet instant entra la nourrice du roi, qui était huguenote. « Nourrice, dit-elle, le temps est venu que l'on demande aux » femmes conseil de donner bataille ; que vous en sem-

vila, L. III, p. 122-126. — Castelnau, L. IV, c. 5, p. 125. — Lettres de Catherine. Le Laboureur, T. II, p. 66. — La Noue, c. 10, p. 146. — Mém. de Condé, T. IV, p 178 ; avec un plan de la bataille ; relation du duc de Guise, avec un autre plan. *Ibid.*, p. 685. — D'Aubigné, L. III, c. 14, p. 166.

(1) Bèze, L. VI, p. 245. — De Thou, L. XXXIV, p. 372. — Davila, L. III, p. 127. — Castelnau, L. IV, c. 6, p. 128.

ble? (1) « Lorsque les premiers fuyards vinrent annoncer à Catherine la perte de la bataille et la captivité du connétable, on assure qu'elle répondit assez froidement : « Eh bien, » nous prierons Dieu en français. « En effet, elle s'était déjà montrée assez indifférente entre les deux religions, et quant aux chefs des armées il n'y en avait aucun qu'elle ne redoutât plus qu'elle ne l'aimait. Elle avait peu regretté le roi de Navarre; elle regretta moins encore Saint-André, ou la captivité du connétable et de Condé, qui la délivrait pour un temps de leur ambition. Mais Guise restait, le plus habile et le plus ambitieux de tous les chefs qui jusqu'alors s'étaient disputé le pouvoir, et malgré l'extrême modération qu'il affectait, la modestie, presque l'humilité avec lesquelles il vint lui rendre compte de sa victoire, Catherine sentait bien qu'à lui appartiendrait nécessairement le pouvoir dans le parti catholique; elle lui déféra la lieutenance-générale du royaume, avec le gouvernement de Champagne, vacant par la mort du duc de Nevers. De leur côté, les protestants reconnurent l'amiral Coligni pour chef de leur parti (2).

(1563.) Coligni, qui, le lendemain de la bataille de Dreux, avait voulu persuader aux reitres de recommencer, et n'avait pu les engager à le faire, se retira du moins lentement, et en recueillant ses troupes par Beaugency, dans le Berri, où il entra le 2 janvier 1563. Il chargea son frère Dandelot, toujours miné par la fièvre, d'aller commander à Orléans. Il se flattait d'abord qu'on l'y laisserait tranquille quelque temps, et que Guise mettrait ses troupes en quartier d'hiver dans la Beauce. Quelques négociations entamées par les chefs prisonniers, et auxquelles Catherine, conseillée par l'Hospital, se serait prêtée avec empressement, rendaient cette suspension d'hostilités plus probable encore. Mais Guise était loin d'approuver qu'on laissât aux huguenots le temps de recouvrer leurs forces. Dès le milieu de janvier, arrivé sous les murs d'Orléans, il se prépara au siége

(1) Castelnau, L. IV, c. 4, p. 122.
(2) Bèze, L. VI, p. 245.

de cette ville, à laquelle toute l'existence du parti paraissait attachée. Coligni avait laissé à Dandelot quatorze enseignes d'Allemands ou de Français, quatre compagnies de bourgeois et un grand nombre de gentilshommes. Avec le reste de son armée, formant environ quatre mille hommes de cavalerie, il résolut de se rapprocher de la mer pour obtenir de la reine Élisabeth de nouveaux subsides, dont il avait le plus pressant besoin. Il partit de Gergeau le 1er février, et, par des marches habiles, il arriva à Évreux, Bernai, et enfin au Havre, sans rencontrer ses ennemis. Huit vaisseaux anglais y arrivèrent peu après lui, et lui apportèrent assez d'argent pour apaiser ses Allemands : il fut alors en état de reprendre Caen, et de faire quelques autres conquêtes en Normandie (1).

Cependant Guise avait passé la Loire et conduit son armée en Sologne; et le 5 février il commença le siége d'Orléans, en attaquant cette ville par le faubourg, nommé le Portereau, au midi de la rivière. Dandelot, malgré sa fièvre quarte et l'état de faiblesse auquel elle l'avait réduit, montrait toute la vigilance et la vaillance d'un excellent capitaine; il était bien secondé par les Français sous ses ordres, mais les landsknechts, les mêmes qui s'étaient conduits avec lâcheté à la bataille de Dreux, en montrèrent davantage encore à Orléans. Le 6 février, ils furent cause de la prise du Portereau ; le 9, de celle des Tourelles, qui fermaient le passage de la Loire (2). La ville se trouvait dès lors à moitié ouverte de ce côté, et malgré la diligence de Dandelot, Guise, qui avait vivement poussé ses travaux pendant les jours suivants, et dont l'armée passait vingt mille hommes, n'avait aucun doute qu'il ne se rendît maître de la ville dans l'assaut qu'il préparait pour le 19 février. Un fanatique qui s'était attaché à ses pas, prévint cet événement. Échauffé par la lecture de l'Ancien Testament, par l'admiration prodiguée aux libéra-

(1) Bèze, L. VI, p. 244-257, et p. 328. — De Thou, L. XXXIV, p. 389. — Davila, L. III, p. 130. — Castelnau, L. IV, c. 8, p. 135.
(2) La Noue, c. 11, p. 159.

teurs du peuple de Dieu, qui avaient frappé ses ennemis au milieu de leurs victoires, accoutumé à entendre parmi les huguenots le duc de Guise toujours désigné par le nom de tyran, Jean Poltrot de Merey, gentilhomme d'Angoumois, se croyait appelé par Dieu lui-même à délivrer les serviteurs de Dieu de la tyrannie du duc de Guise. On annonçait que celui-ci avait écrit à Catherine « qu'il la prioit ne trouver » mauvais s'il tuoit tout dans Orléans, jusqu'aux chiens et » aux rats, et s'il faisoit détruire la ville jusqu'à y semer du » sel (1). » On ne pouvait guère douter en effet que le parti protestant n'approchât de sa dernière heure. Duras venait encore d'être blessé mortellement, et d'Avaret de mourir; Annonay, ville protestante, venait d'être pillée et presque tous ses habitants massacrés; la Gascogne était désolée par des brigands; Montauban était toujours assiégé par Terrides; Lyon par Nemours; Grenoble l'était de nouveau par Maugiron. Coligni ne maintenait plus sa petite armée qu'avec l'argent de l'Angleterre, à laquelle il ne pouvait éviter d'être appelé à faire de nouvelles concessions en Normandie. Déjà il se voyait affaibli par un grand nombre de désertions, d'autres se préparaient; les gentilshommes huguenots ne pouvaient pas servir plus long-temps à leurs frais, et le pillage des autels et des sanctuaires ne présentait déjà plus de ressources. Poltrot, qui avait long-temps vécu en Espagne, et que son teint, sa taille et son langage faisaient prendre pour un Espagnol, avait été envoyé par Soubise à Coligni, et employé par celui-ci comme espion dans l'armée royale. Dans la journée du 18 février, il se prépara par la prière à l'assassinat. Le soir, ayant en main un cheval d'Espagne, qu'il avait acheté avec l'argent de Coligni, il attendit Guise au coin d'un bois taillis, près du château de Corney où le duc était logé; il l'ajusta à six pas de distance d'un coup de pistolet, au défaut de la cuirasse, près de l'aisselle, et le blessa mortellement. Dans ce premier moment, il s'élança sur son cheval et se déroba au travers du bois. Mais

(1) Bèze, L. VI, p. 265.

troublé de l'action qu'il venait de commettre, il s'égara pendant la nuit, et se laissa prendre le lendemain matin à peu de distance. Alors il accusa de complicité l'amiral, Soubise et Théodore de Bèze, qui repoussèrent avec indignation cette accusation. Plus tard, il varia dans ses réponses, il démentit ce qu'il avait affirmé, et après avoir supporté une question effroyable, il fut condamné par le parlement de Paris à être déchiré avec des tenailles ardentes, tiré à quatre chevaux, et écartelé. Il fut exécuté le 18 mars (1).

L'assassinat commis par Poltrot avait eu cependant tout le succès qu'il en avait attendu. François de Lorraine, duc de Guise, était mort de sa blessure le 24 février, emportant la réputation du plus grand homme de guerre qu'eût produit ce siècle. Dans ses derniers moments il s'était conduit avec magnanimité; il avait demandé pardon à sa femme des chagrins qu'il lui avait donnés dans sa jeunesse; il lui avait recommandé ses enfants, et il avait exhorté ceux-ci à la vertu. Il avait en même temps mis sa famille sous la protection de Catherine, qui en effet assura au prince de Joinville, fils aîné du duc, la grande maîtrise, la compagnie d'ordonnance et le gouvernement de Champagne; elle donna la charge de grand chambellan à son second fils. Catherine était empressée de montrer sa reconnaissance à la maison de Lorraine, au moment où elle n'avait plus à trembler devant son chef. La paix qu'elle avait toujours ardemment désirée lui paraissait, par cet événement, plus facile à obtenir que jamais. Elle alla trouver à Saint-Memin Éléonore de Roye, princesse de Condé; elle l'embrassa affectueusement, et lui demanda de la seconder dans ses négociations pour une pacification générale. Ces deux dames convinrent que le connétable et le prince de Condé seraient amenés sous sûre garde à une conférence, le 7 mars, dans l'île aux Bœufs, près d'Orléans. Les conditions de la pacification avaient déjà été l'objet à plusieurs reprises de

(1) Bèze, L. VI, p. 267, et 291-328. — De Thou, L. XXXIV, p. 397-403. — Davila, L. III, p. 131. — Castelnau, L. IV, c. 10, p. 144. — Lettre de la reine. Le Laboureur, T. II, p. 172. — D'Aubigné, L. III, c. 20, p. 180. — La Poplinière, L. IX, f. 356.

négociations si prolongées, que chaque parti jugeait assez bien de ce qu'il pouvait demander, et de ce qu'il devait attendre. Le prince réclamait simplement l'exécution de l'édit de janvier ; le connétable protestait qu'il ne souffrirait jamais que les hérétiques s'assemblassent à Paris ou dans les grandes villes.

Avant de conclure, le prince de Condé consulta le synode de soixante-douze ministres qui s'étaient réfugiés à Orléans après la destruction de leurs églises. Ceux-ci, prenant leur fanatisme pour du courage religieux, protestèrent contre toute paix qui ne leur assurerait pas, non seulement toute la liberté religieuse promise par l'édit de janvier, mais encore la punition des auteurs des massacres de Vassy et de Sens, et le droit d'envoyer au supplice les athées, les libertins, les anabaptistes et les disciples de Michel Servet (1). Condé, dégoûté par leur intolérance, et leur oubli des malheurs publics, ne les écouta plus, et signa avec la reine, le 12 mars, le traité qui fut ensuite rédigé sous forme d'édit, et publié à Amboise le 19 mars 1563. Par cet édit l'exercice libre de la religion réformée était permis aux seigneurs hauts justiciers dans toute l'étendue de leurs seigneuries. Le même culte était permis aux nobles dans leurs maisons, mais pourvu qu'ils y admissent seulement ceux qui appartenaient à leur famille. Quant aux bourgeois, on stipula en leur faveur la liberté non de culte, mais de conscience, avec la faculté de conserver dans chaque bailliage une ville où le culte réformé serait célébré, et où ils pourraient se rendre pour y participer. Le culte réformé devait de plus être maintenu dans toutes les villes dont les protestants se trouvaient les maîtres le 7 mars 1563. Le pardon et l'oubli du passé étaient en même temps assurés au prince de Condé et à tous les seigneurs, gentilshommes, soldats et sujets qui avaient suivi son parti. Le roi déclarant « qu'il » tenoit le prince pour son bon parent, sujet et serviteur, » et tous ceux qui l'ont suivi pour bons et loyaux sujets et

(1) Bèze, L. VI, p. 280. — De Thou, L. XXXIV, p. 405. — La Poplinière, L. IX, f. 357.

» serviteurs, croyant que tout ce qui a été fait par eux
» l'a été à bonne fin et intention, et pour le service du
» roi (1). »

(1) Le texte de l'édit dans Bèze, L. VI, p. 283; dans Isambert, T. XIV, p. 135; et dans Mém. de Condé, L. IV, p. 311. — Castelnau, L. IV, c. 12, p. 148. — De Thou, L. XXXIV, p. 405, 406. — Davila, L. III, p. 134. — D'Aubigné, L. III, c. 20, p. 181; et c. 26, p. 191. — La Poplinière, L. IX, f. 158.

CHAPITRE XVIII.

Relations de la France avec les étrangers. Fin du concile de Trente. Reprise du Havre. Charles IX déclaré majeur. Son voyage dans les provinces pour les soumettre à l'autorité royale, et restreindre les priviléges des protestants. — 1563-1565.

La reine et le prince de Condé avaient signé, le 12 mars 1563, la paix qui fut confirmée par l'édit d'Amboise du 19 mars, pour mettre fin à la première des guerres civiles de religion; mais à quelque degré que la désolation eût été portée dans toutes les provinces par les troubles, quel que fût pour chaque citoyen l'état de souffrance et de danger auquel il s'était vu exposé, il s'en fallait de beaucoup que les deux partis fussent disposés à la concorde ou à l'oubli des injures. De part et d'autre, au contraire, ils repoussaient la paix et tout rapprochement entre eux avec autant de ressentiment pour le passé que de défiance pour l'avenir. Leurs chefs seuls l'avaient voulue; Catherine croyait ne pouvoir attendre que de la paix l'affermissement de son autorité, le crédit de sa couronne aux yeux des étrangers, la richesse, la pompe et les plaisirs d'une cour brillante; le chancelier de l'Hospital voulait aussi la paix de bonne foi pour le bonheur du royaume, pour rétablir l'ordre dans les finances, et introduire dans les lois les réformes qu'il méditait; le prince de Condé, enfin, voulait sincèrement la paix, non pas seulement pour le bien de son parti, mais par légèreté, par amour du plaisir, pour jouir de la gloire qu'il avait acquise, et arriver au pouvoir qu'on lui avait promis; mais ils ne rencon-



traient autour d'eux que des gens qui contrariaient leurs efforts.

L'amiral Gaspard de Coligni se trouvait alors en Normandie à la tête d'une armée de sept mille hommes de pied et de quatre mille chevaux, avec laquelle il se flattait d'arriver à temps pour faire lever le siége d'Orléans et délivrer son frère Dandelot. Depuis la captivité du prince de Condé, il était le vrai chef des huguenots, et il pouvait croire que c'était à lui à diriger les négociations et apprécier les concessions nécessaires; mais sa grande âme était au-dessus de toute jalousie de rang, de toute considération qui ne se rapportât qu'à lui-même. C'était pour la religion que, malgré lui et avec une répugnance extrême, il avait tiré l'épée, et il ne croyait pas devoir la remettre au fourreau que l'état de la religion ne fût assuré. Sur les premières nouvelles des négociations, il était accouru avec sa cavalerie seulement, et il était arrivé le 23 mars à Orléans; mais il avait trouvé la paix signée. Il fit au prince de Condé de vifs reproches sur ses conditions. « Vous avez » plus ruiné d'églises par ce trait de plume, lui dit-il, que » toutes les forces ennemies n'en eussent su abattre en dix ans: » vous n'avez garanti que la noblesse, qui devoit pourtant » confesser que les villes lui avoient montré l'exemple, et » les pauvres montré le chemin aux riches. » En restreignant les églises, ajoutait-il, à une ville par bailliage, vous mettez les pauvres bourgeois des autres villes, et les paysans, dans la nécessité de faire quinze et vingt lieues pour se rendre au prêche; comment espérer qu'ils ne s'attiédissent pas, qu'ils n'abandonnent pas leur religion? Les chapelles réservées aux gentilshommes ne leur seront point toujours ouvertes, d'autant plus que ceux-ci, en mourant, ne délaisseront pas toujours des héritiers de même volonté qu'eux. Ces raisons firent tant d'impression, qu'au dire de La Poplinière, « la plupart de ceux qui avoient accordé cette paix » eussent bien voulu que c'eût été à refaire. Mais le prince » opposoit à tout cela les promesses qu'on lui avoit fai- » tes, qu'en bref il seroit en l'état du feu roi de Navarre, » son frère, et que lors, avec la reine, comme on lui avoit

» promis, ils obtiendroient tout ce qu'ils voudroient (1). »

Du côté des catholiques, les populations fanatisées dans les grandes villes que les protestants n'avaient jamais occupées, et dans les campagnes où ils n'avaient pas séjourné, regardaient la tolérance comme un crime contre la Divinité ; elles ressentaient de l'horreur et de l'effroi à la seule idée qu'elles seraient souillées par le voisinage d'un culte sacrilége ; les prêtres et les moines leur répétaient sans cesse que, quelle que fût la faiblesse ou la trahison du gouvernement, leur devoir à eux était de ne pas souffrir d'outrage à la Divinité, mais d'effrayer ou de punir les hérétiques qui s'assembleraient sous leurs yeux pour offenser Dieu ; la plupart des gentilshommes catholiques, des commandants de place ou de province, et des commandants militaires, étaient animés des mêmes sentiments. Cette tolérance assurée par l'édit d'Amboise leur paraissait une concession aux besoins du moment, qui ne tarderait pas à être révoquée, et en attendant ils ne se faisaient pas faute de dire qu'elle pouvait rester sur le papier, mais qu'ils n'en tiendraient aucun compte (2). Les parlements donnaient à cette opposition universelle une apparence de légalité. Celui de Paris se refusait le premier aux concessions qu'avait faites la reine ; se souciant fort peu d'étudier la marche générale des affaires, et ne prenant point sur lui la responsabilité du gouvernement, il ne se demandait pas comment les revenus suffisaient aux dépenses, comment l'armée serait entretenue, comment l'ordre serait rétabli ; il se croyait magnanime en ne cédant rien, il ne voulait se départir d'aucune de ses anciennes maximes, et il refusait également la tolérance nécessaire à la paix ou les impôts nécessaires à la guerre (3).

Pour engager le parlement de Paris à enregistrer l'édit

(1) La Poplinière, Hist. de France, L. IX, fol. 362. — D'Aubigné, L. III, c. 26, p. 191.

(2) Mém. de Tavannes, T. XXVII, c. 18 et 19, p. 101, 107. — Montluc, T. XXIV, L. V, p. 402.

(3) Journal de Bruslart, aux Mém. de Condé, T. I, p. 125. — Félibien, Hist. de la ville de Paris, L. XXI, p. 1088.

d'Amboise qui lui fut présenté le 22 mars, Gonnor, surintendant des finances, fut envoyé à cette compagnie et lui exposa la situation du trésor. La dépense de l'année courante était estimée à dix-sept millions, la recette à deux millions et demi. Le maréchal de Montmorency communiqua aussi une lettre que lui adressait la reine, dans laquelle elle annonçait qu'une nouvelle armée allemande était arrivée jusque près de Metz pour secourir les réformés, et elle ajoutait: « Je vous prie dire à messieurs de la cour que je vois le » royaume ruiné, et eux les premiers, si ceci se rompt, » comme il arrivera s'ils font difficulté et ne se hâtent de » le passer. Dites-leur que ce n'est pas un procès ordinaire; » et que sans l'extrême difficulté, ils peuvent bien penser » que nous n'eussions pas fait tout ce qui est dans la lettre. » Malgré ces instances, le parlement commença par refuser l'enregistrement. Il fallut lui envoyer le cardinal de Bourbon et le duc de Montpensier, avec un ordre péremptoire; alors le parlement laissa faire le greffier, mais il refusa d'entendre la lecture de l'édit, et surtout d'en ordonner l'exécution aux tribunaux inférieurs (1). Les parlements de Dijon, d'Aix et de Toulouse, opposèrent à l'enregistrement de l'édit à peu près la même résistance. Ce fut encore de la même manière, en silence, et sans y donner son acquiescement, que le parlement de Paris laissa enregistrer, le 17 mai, un édit qui autorisait la vente de biens ecclésiastiques jusqu'à concurrence de cent mille écus de rente; c'était pour payer les soldes arriérées des reîtres et des landsknechts de l'armée de Condé, que la reine était impatiente de renvoyer en Allemagne (2).

Mais s'il était difficile de faire admettre par les deux partis les bases générales de la pacification, il l'était bien davantage de réconcilier les familles des grands qui mettaient leur point d'honneur à se venger des offenses qu'elles avaient

(1) Mém. de Condé, T. IV, p. 319 à 326. — Garnier, T. XV, p. 445-451.
(2) De Thou, L. XXXV, p. 415. — Isambert, T. XIV, p. 140. — Lettres de Pasquier, L. IV, lettr. 22, p. 108.

reçues. Le meurtre du duc de Guise, le héros du parti catholique et l'adversaire le plus redoutable qu'eussent eu Condé et Coligni, soulevait encore les passions dans les deux partis. Les catholiques le nommaient un assassinat; les huguenots, un tyrannicide. Théodore de Bèze, dans son apologie, déclarait « qu'il y reconnoissoit un juste jugement de » Dieu, menaçant de semblable ou plus grande punition tous » les ennemis jurés de son saint Évangile (1). » Poltrot, dans sa déposition, avait formellement accusé Coligni de l'avoir sollicité de commettre ce meurtre, et de lui avoir fourni de l'argent dans ce but. Dans nos idées actuelles, nous ne pouvons concevoir qu'un grand homme, un des hommes les plus vertueux et plus religieux qu'ait eu la France, fût descendu à une action si basse et si criminelle. Lacretelle déclare que l'histoire ne doit pas hésiter à l'en absoudre (2); une connaissance plus intime de l'esprit des temps ne confirme pas cette décision. La guerre privée était, autant que la guerre publique, dans les habitudes du gentilhomme. Le meurtre était une de ces actions auxquelles il se croyait appelé par état, et qui ne lui inspirait point de répugnance. Coligni, dans sa réponse, article par article, à la déposition de Poltrot, veut bien établir qu'il ne l'a pas séduit, qu'il ne lui a pas donné la commission de l'assassinat, qu'il ne l'a pas payé pour le commettre; mais il laisse comprendre qu'il connaissait les menaces de Poltrot, qu'il l'a mis à portée de les accomplir, et qu'il n'en ressentait point d'horreur. Après avoir raconté comment il était averti que le duc de Guise et le maréchal Saint-André « avoient attiré certaines personnes » pour tuer M. le prince de Condé, lui et le seigneur Dandelot son frère,.... il confesse que depuis ce temps-là, quand » il a ouï dire à quelqu'un que s'il pouvoit, il tueroit ledit » sieur de Guise jusqu'en son camp, il ne l'en a pas détourné; » mais, sur sa vie et sur son honneur, il ne se trouvera que » jamais il ait recherché, induit, ni sollicité quelqu'un à ce

(1) Mém. de Condé, T. IV, p. 294.
(2) Hist. des Guerres de religion, T. II, Liv. V, p. 135.

» faire, ni de paroles, ni d'argent, ni par promesses (1). » Pasquier, qui eut connaissance de ce mémoire de Coligni, écrivait à un de ses amis : « M. l'amiral a envoyé un mani-» feste en cour, par lequel il n'avoue pas franchement avoir » consenti à cette mort; mais aussi s'en défend-il si foiblement » que ceux qui lui veulent bien souhaiteroient ou que du » tout il se fût tu, ou qu'il se fût mieux défendu (2). »

Coligni, après la paix, s'était retiré à sa terre de Châtillon; mais lorsqu'il apprit que la duchesse de Guise avait présenté requête au conseil du roi pour demander qu'il y fût jugé, il se mit en marche avec six cents gentilshommes pour se rendre à la cour à Saint-Germain. Son arrivée pouvait rallumer la guerre civile; aussi la reine, fort alarmée, pria-t-elle le prince de Condé d'aller au-devant de l'amiral, et de l'engager à s'en retourner avec tout son cortége. Dandelot se présenta seul au conseil, devant lequel il protesta que la déposition de Poltrot était fausse et calomnieuse. Condé ajouta ensuite que le meurtre du duc de Guise se trouvait compris parmi ces faits de la dernière guerre sur lesquels le traité de pacification interdisait de revenir; si cependant les Guises prétendaient en faire une querelle de famille, il était prêt à embrasser la défense de son oncle. A son tour, le maréchal de Montmorency déclara que dans une telle querelle il se rangerait aux côtés des Châtillons ses cousins germains, et que son père le connétable suivrait le même parti. La reine remontra alors combien ces querelles privées seraient dangereuses pour la France, tandis que les Anglais étaient encore maîtres du Havre : et elle engagea le conseil à prononcer que le roi interdisait, sous peine de désobéissance, aux chefs et aux partisans des maisons de Guise et de Châtillon, toute voie de fait, toute parole offensante et toute poursuite judiciaire, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné (3).

Il était peut-être plus facile d'apaiser momentanément

(1) Réponse de M. de Châtillon, amiral de France, à l'interrogat. de Poltrot. Mém. de Condé, T. IV, p. 285-304. *Ib.*, p. 292.
(2) Lettre 21e à M. de Fonssomme, L. IV, p. 108.
(3) De Thou, L. XXXV, p. 415, 416. — Garnier, T. XV, p. 166-171.

cette querelle, parce que le chef de la maison de Guise, le cardinal de Lorraine, n'était point alors en France, et n'y avait pas été pendant presque toute la durée de la guerre civile. Dès le mois de septembre 1562, à l'époque où le duc de Guise partait de Paris avec l'armée royale pour mettre le siége devant Rouen, son frère le cardinal de Lorraine en était parti aussi pour se rendre au concile de Trente, avec une quarantaine de théologiens français ; et ce même prélat, que les huguenots avaient en horreur comme le chef de leurs adversaires et le promoteur des persécutions qu'ils avaient éprouvées, se trouvait dans la grande assemblée de l'Église le représentant des idées modérées et le défenseur de tous les projets de conciliation.

Pie IV, en effet, qui s'était déterminé à rouvrir le concile de Trente le 18 janvier 1562, plaçait sa confiance dans cette assemblée, qui avait inspiré tant de terreur à ses prédécesseurs. Il la savait prête à sanctionner les prétentions les plus contestées de la cour de Rome. Le pouvoir aristocratique des évêques avait cessé de se mettre en opposition dans l'Église avec le pouvoir monarchique des papes. Parmi les prélats, les uns, effrayés des progrès de la réformation, s'étaient ralliés de tout leur cœur au chef de l'Église ; quelques autres, au contraire, avaient passé des rangs de l'opposition à ceux de l'hérésie, en sorte qu'on ne les voyait plus dans cette assemblée. Pie IV y avait fait arriver dès la première session, ou la dix-septième à dater depuis le commencement du concile, un grand nombre de pauvres prélats italiens et de créatures de Rome, par lesquels il avait fait voter comme loi fondamentale, qu'aux seuls légats du pape appartiendrait la proposition de tout ce qui serait mis en délibération dans le concile (1). Ainsi le pape s'était assuré non pas seulement que cette assemblée si redoutée de ses prédécesseurs ne pourrait rien prononcer de contraire à ses intérêts, mais qu'elle ne pourrait pas même soulever de question qui lui fût désagréable. Aucun des

(1) *Frà Paolo Istoria del Concilio*, L. VI, p. 477-480. — *G. B. Adriani*, L. XVII, p. 1224. — De Thou, L. XXXII, p. 257.

États protestants de l'Allemagne, de la Suisse, des îles Britanniques et de la Scandinavie, ne songea à se faire représenter dans une assemblée ainsi constituée, ou à lui soumettre les controverses qui partageaient alors le monde chrétien. Toutefois les Églises catholiques d'Allemagne, de France et d'Espagne, ne se soumirent pas sans résistance à ce que la cour de Rome leur enlevât par supercherie l'initiative. Les ministres de l'empereur Ferdinand, de Charles IX et même de Philippe II, cherchèrent de leur côté à limiter une prérogative dont ils reconnaissaient le danger; mais ils n'osèrent point s'opposer avec fermeté à la cour de Rome, de peur de favoriser ainsi l'hérésie (1).

L'arrivée du cardinal de Lorraine à Trente, le 13 novembre 1562, causa beaucoup d'inquiétude à la cour de Rome. Ce prélat joignait à une haute naissance et une très grande richesse, un caractère entreprenant, un esprit délié, et une hauteur qui ne s'abaissait pas même devant le pape, et qui ne lui permettait point de compromettre les prérogatives de son ordre. En même temps, soit qu'il ne fût pas étranger à toute idée de réforme, comme il l'avait souvent donné à entendre aux théologiens allemands, soit qu'il voulût mettre les luthériens en opposition avec les calvinistes, comme il l'avait déjà tenté au colloque de Poissy, il annonça le désir d'amener le concile et la cour de Rome à consentir à la communion dans les deux espèces, au mariage des prêtres, et à l'usage de la langue vulgaire dans la célébration du service divin (2). Il parlait aussi de combinaisons nouvelles pour assurer aux ultramontains plus d'influence dans l'élection des papes à venir. Tous les évêques français suivaient aveuglément ses ordres, les Allemands agissaient de concert avec lui, les Espagnols eux-mêmes se réunissaient quelquefois à lui, comme au seul homme qui osât hautement défendre les prérogatives des évêques contre la cour de Rome. Pour fortifier encore son parti, le cardinal de Lorraine alla rendre une visite, vers

(1) *Frà Paolo*, L. VI, p. 488, 494, 509, 513, 520, 583. — De Thou, L. XXXII, p. 260.

(2) *Frà Paolo*, L. VI, p. 553; L. VII, p. 631. — De Thou, L. XXXII, p. 263. — Garnier, T. XV, p. 362.

la fin de février, à l'empereur Ferdinand à Inspruck, parce qu'il le savait animé d'un vif désir de contenter les luthériens allemands (1).

Le pape suivait une ligne de conduite tout opposée: soit fanatisme, soit amour du pouvoir, il repoussait toute idée de conciliation, il envoyait à ses légats les canons qui devaient être sanctionnés par le concile; ce qui avait fait dire aux ambassadeurs français que le Saint-Esprit leur arrivait dans la valise du courrier de Rome. Ces projets de canon tranchaient toutes les questions controversées du dogme, de la manière qui pouvait répugner le plus aux opinions des réformés, toutes celles de discipline, de manière à supprimer en même temps et les réformes des novateurs, et tous les droits conservés jusqu'alors par la partie aristocratique et démocratique de l'Église, en concentrant tous les pouvoirs dans le souverain pontife. Quant aux limites entre la puissance temporelle et spirituelle, toutes les questions controversées étaient de même décidées tellement à l'avantage du clergé, que les souverains les plus fanatiques, et Philippe II lui-même, en étaient vivement blessés. Pour faire passer des constitutions si contraires à l'intérêt général de l'Église, Pie IV avait fait partir pour Rome tous les prélats italiens dont il pouvait encore disposer, offrant de l'argent aux uns, et promettant de l'avancement aux autres. Il y avait déjà deux cent douze évêques à Trente, et il en arrivait sans cesse de nouveaux; mais la majorité parmi eux était vendue à la cour de Rome, car tous les prélats les plus influents de l'Allemagne, de la France et de l'Espagne, ou n'avaient pas voulu quitter leurs diocèses, ou ne s'en étaient éloignés que pour peu de temps (2).

Dans le courant de l'été de 1563, les prélats français et allemands, qui avaient suivi les bannières du cardinal de Lorraine, et voté ou pour des mesures conciliatrices, ou pour

(1) *Frà Paolo*, L. VII, p. 682, 691.

(2) *Ibid.*, p. 631, 638, 642.—DeThou, L. XXXII, p. 267.—*G. B. Adriani*, L. XVII, p. 1226.

l'indépendance de l'ordre épiscopal, ou pour celle des souverains séculiers, commencèrent à abandonner successivement le concile où ils se trouvaient toujours dans la minorité (1).

Les prélats français étaient surtout choqués d'une bulle du 7 avril, qui étendait indéfiniment les pouvoirs de l'inquisition, et supprimait, dans toute l'Europe également, toutes les garanties pour ceux qu'elle jugerait à propos de poursuivre. En vertu de cette bulle, les cardinaux inquisiteurs citèrent bientôt devant eux le cardinal de Châtillon, l'archevêque d'Aix, et les évêques de Valence, de Troyes, de Pamiers et de Chartres, qui avaient embrassé la réforme; puis, le 28 septembre, un bref du pape cita à Rome, aussi devant l'inquisition, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, prononçant que si elle ne comparaissait pas dans le terme de six mois, elle serait, par le seul fait de sa désobéissance, proscrite, comme atteinte et convaincue d'hérésie, déchue de la royauté, privée de son royaume; et ses principautés, terres et seigneuries, données au premier occupant (2). Cette atteinte à la majesté royale fut cependant ressentie si vivement par la cour de France, et Clutin d'Oisel, qui était alors ambassadeur à Rome, en porta au pape des plaintes si énergiques, que la cour de Rome laissa tomber la citation et des prélats et de la reine (3).

Le cardinal de Lorraine semblait cependant perdre à Trente la considération dont il avait joui au commencement de son séjour au concile. Le parti qu'il avait dirigé, après avoir éprouvé des défaites répétées, s'était presque dissipé; lui-même il paraissait changé par les nouvelles qu'il avait reçues de France, de la bataille de Dreux, de la mort de son frère, de la paix avec les huguenots ; il n'exerçait plus la même influence et il ne songeait plus à concilier les partis. Il avait fait une visite au pape à Rome, et il avait été reçu par lui avec une bienveillance qu'on n'attendait point de leurs précédentes relations. Si quelque intérêt français l'oc-

(1) *Frà Paolo*, L. VII, p. 718.

(2) De Thou, L. XXXV, p. 442. — *Frà Paolo*, L. VII, p. 708; et L. VIII, p. 799.

(3) *Frà Paolo*, L. VIII, p. 813. — La Poplinière, L. X, f. 373.

cupait encore, c'était une futile dispute de préséance entre les couronnes de France et d'Espagne, qui était devenue la grande affaire des ambassadeurs des deux nations. Sur ces entrefaites, on reçut à Trente, le 1er décembre, la nouvelle que le pape était gravement malade. Les légats craignirent que s'il venait à mourir pendant que le concile était encore assemblé, celui-ci ne réclamât le droit exercé par le concile de Constance, d'élire un nouveau pape. Ce fut un motif pour eux de précipiter la clôture de ces grands comices de l'Église, encore qu'ils se fussent montrés si obéissants. La dernière session fut célébrée le 3 décembre, et le pape, qui vécut encore deux ans, eut le temps de confirmer ses décrets; ce qu'il ne fit pas sans quelque hésitation, car, au milieu de tant d'actes de servitude, le concile avait aussi introduit quelques légères réformes dans l'administration de l'Église (1).

Il se passa quelque temps avant que la France fût appelée à prendre un parti sur l'adoption du concile de Trente, et la publication de ses canons : d'autres négociations avec les puissances voisines précédèrent celles qui avaient ce concile pour objet; une des plus importantes avait été terminée pendant la durée même de la guerre civile. Elle résultait du traité de Cateau-Cambresis, conclu le 3 avril 1559 avec Philippe II. Par ce traité, il était stipulé qu'immédiatement après le mariage de la sœur de Henri II avec Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, « il seroit baillé et délaissé audit » sieur de Savoie... tous les États qu'il tenoit quand il fut » mis hors de son pays, du vivant du feu roi François... fors » et excepté les villes et places de Turin, Quiers, Pignerol, » Chivas et Villeneuve d'Asti.... pour icelles places tenir.... » jusques à ce que les droits prétendus contre ledit sieur de » Savoie soient vuidés et terminés, ce que lesdits sieurs s'obli- » gent de faire dedans trois ans, pour le plus tard, sans autre » prolongation ni retardement; et iceux différends vuidés,

(1) *Frà Paolo*, L. VIII, p. 726, 801. 822, 834. — *G. B. Adriani*. L. XVII, p. 1238. — De Thou, L. XXXV p. 457.

» et le terme de trois ans échu, en laissera ladite Majesté » très chrétienne, la possession libre audit sieur de Savoie, » pour en jouir ainsi que de ses autres terres (1). » Nous avons précédemment eu occasion de remarquer que rien ne pouvait être plus futile, plus absurde même, que les prétentions que François avait élevées contre le duc de Savoie, quand, dans un moment d'humeur, il avait résolu de lui enlever ses États. Tout au plus pouvait-il réclamer une créance de quelques milliers d'écus pour la dot de Marguerite de Bourbon son aïeule, morte en 1483. Mais si cette créance n'était pas éteinte par la renonciation de Louise de Savoie en 1523, elle avait été amplement acquittée par l'occupation de tous les États de Savoie pendant vingt-cinq ans (2). Il était donc évident que si on avait laissé à la France ces cinq places, par le traité de Cateau-Cambresis, c'était comme gage de l'exécution des autres articles, et que dans l'intention des contractants il avait été bien entendu qu'elles seraient restituées purement et simplement au bout des trois ans. Ces trois ans se terminaient le 3 avril 1562, et Emmanuel-Philibert redemanda ses places fortes (3). Des commissaires avaient été nommés par les deux souverains, dès l'an 1561, pour juger les prétentions de la France ; mais ils ne purent point s'accorder. Ceux que la France avait députés étaient résolus à ne céder pas même à l'évidence. Tandis qu'ils faisaient valoir toutes les chicanes absurdes élevées du temps de François Ier, ils demandèrent un nouveau délai pour avoir le temps de découvrir des titres à celles des provinces sur lesquelles ils n'avaient encore pu en alléguer aucun. Leur résistance donna occasion à des négociations pour obtenir ce qu'au fond la France désirait, une communication facile avec le marquisat de Saluces, et telle que la porte de l'Italie lui demeurât toujours ouverte. En effet, il fut convenu à Blois, le 8 août 1562, que le duc de Savoie céderait au

(1) Traités de Paix, T. II, p. 293.
(2) Hist. des Français, T. XI, p. 449.
(3) Guichenon, Hist. gén. de Savoie, T. II, p. 256.

roi, Pignerol, la Pérouse et Savillan, en échange des quatre autres places qui lui seraient remises (1).

Imbert de la Platière, qui fut à cette occasion fait maréchal de Bourdillon, commandait alors en Piémont. Lorsque le traité de Blois lui fut communiqué, il y opposa la plus vive résistance. Il protesta que pendant la minorité du roi la régence n'avait pas le droit de se dessaisir de possessions aussi importantes; il récapitula toutes les transactions du quatorzième siècle par lesquelles les comtes de Provence avaient acquis quelques droits sur les comtés de Nice et d'Asti, ou le marquisat de Saluces, regardant comme non avenus tous les traités postérieurs par lesquels ces droits avaient été abandonnés. Il convenait que, quant à Turin et au Piémont, les commissaires n'avaient point encore trouvé de titres pour y prétendre; mais il ne doutait pas que des hommes si habiles n'en trouvassent si on leur accordait un peu plus de temps. Sous ces prétextes, il repoussa les sommations répétées de la reine pour accomplir cet échange. Ce ne fut que le 12 décembre 1562 qu'il céda enfin, et qu'il évacua Turin, Quiers, Chivas et Villeneuve; encore il exigea que le duc acquittât toutes les soldes arriérées qui étaient dues aux garnisons françaises, qu'il fournît à ses frais tous les charrois pour transporter l'artillerie et les munitions qu'il voulait retirer du Piémont, et que le duc ne chicanât point la reine sur les avances qu'il lui avait faites durant la guerre contre les protestants. En effet, le duc de Savoie avait acheté la complaisance de Catherine en lui prêtant cent mille écus et quatre mille soldats piémontais qui furent employés en Dauphiné; les ducs de Mantoue, de Ferrare, de Florence, et les Vénitiens, avaient de leur côté fourni des subsides. Le pape en avait offert de plus considérables encore, sous condition qu'on poussât cette guerre d'extermination aussi loin qu'il le désirait (2). La paix s'étant faite sans consulter tous ces souverains, qui croyaient avoir un

(1) De Thou, L. XXXI, p. 251. — *G. B. Adriani*, L. XVII, p. 1196.

(2) De Thou, L. XXXI, p. 253. — Guichenon, T. II, p. 257. — *G. B. Adriani*, L. XVII, p. 1212, 1215, 1216, 1218.



intérêt commun à la destruction de l'hérésie, ils auraient pu inquiéter la France en demandant leur remboursement. Lorsque Bourdillon ne voulait rendre ni les places dont il était gouverneur, ni l'argent prêté à son gouvernement, il montrait sans doute un attachement très obstiné au bien d'autrui ; mais de célébrer à cette occasion son patriotisme, comme ont fait presque tous les historiens français, c'est mettre par trop en oubli les lois de la probité politique (1).

De son côté l'empereur réclamait la restitution des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, que Maurice de Saxe, par son traité de 1551, avait consenti à laisser occuper par la France, en réservant sur eux les droits de l'empire ; Henri II les avait ensuite réunis à la monarchie sans aucune apparence de droit. La reine était alors représentée auprès de l'empereur par Bernardin Bochetel, évêque de Rennes, qui était chargé de seconder les dispositions conciliatrices de Ferdinand dans la direction du concile, de le soustraire à l'influence du roi d'Espagne, et de négocier un mariage entre Charles IX et l'une des filles de l'empereur. Bochetel, en occupant Ferdinand de ses intérêts privés et de ceux de sa famille, réussit bientôt à lui faire perdre de vue ceux de l'empire, dont il n'était que chef honoraire ; et quoique le mariage projeté éprouvât beaucoup de difficultés, et ne fût conclu que long-temps après, les intérêts et les droits des trois évêchés, des trois villes impériales et de l'empire furent mis en oubli par son chef (2).

Enfin les prétentions d'Élisabeth, reine d'Angleterre, qui voulait recouvrer Calais en échange contre le Havre-de-Grâce, que les protestants lui avaient livré, furent l'occasion d'une courte guerre. Par le traité de Cateau-Cambresis, du 2 avril 1559, Henri II s'était engagé de la manière la plus explicite à restituer à l'Angleterre, au bout de huit ans, Calais et tout ce qu'il avait conquis sur la reine Marie, aussi

(1) Garnier, T. XV, p. 310. — Brantôme, T. III, p. 416. — Lacretelle, T. II, L. V, p. 93. — Daniel, T. VI, p. 316. — Flassan, T. II, p. 60.

(2) *G. B. Adriani*, L. XVII, p. 1243. — Instructions données à l'évêque de Rennes, et sa correspondance. Le Labour., T. I, p. 466 ; T. II, p. 39, etc.

bien que les vingt-neuf pièces d'artillerie trouvées dans la ville ; il s'était engagé encore à ne point ruiner les fortifications, mais à les conserver dans l'état où elles avaient été livrées (1). Toutefois il y a tout lieu de croire que, malgré un engagement si précis, ni l'une ni l'autre des parties contractantes ne comptait sur son accomplissement. L'une se reposait sur des événements imprévus, et le bénéfice du temps, pour se dispenser de tenir sa promesse ; l'autre n'avait demandé cette promesse que pour ne pas être accusée d'abandonner les droits du pays. La guerre civile de France avait cependant offert à Élisabeth un moyen nouveau de recouvrer Calais. Le Havre lui avait été livré par les protestants en même temps comme gage de cette restitution, et comme sûreté des avances qu'elle leur avait faites. Mais la paix n'avait pas été plus tôt conclue, que les protestants français avaient senti du remords d'avoir livré une place française à l'Angleterre, comme les protestants allemands en ressentaient d'avoir livré, dans des circonstances presque semblables, les trois évêchés de Lorraine à la France.

Immédiatement après le traité d'Amboise, la reine mère envoya un trompette au comte de Warwick, qui commandait au Havre, pour le sommer de rendre à la France cette place, que la reine d'Angleterre avait fait occuper au milieu de la paix et en violation des traités, lui offrant en même temps, comme elle s'y était engagée envers Condé, le remboursement des avances qu'Élisabeth avait faites aux protestants. Warwick répondit qu'il garderait le Havre jusqu'à ce que la place de Calais lui eût été remise en échange. La guerre contre l'Angleterre fut donc résolue, et elle fut proclamée le 6 juillet (2).

Le connétable de Montmorency eut le commandement de l'armée chargée de reprendre le Havre, et il avait sous ses ordres son fils, le maréchal de Montmorency, et les maréchaux de Brissac et de Bourdillon. Beaucoup de protestants,

(1) Traités de Paix, T. II, p. 285, 288.
(2) La Poplinière, L. X, f. 366. — De Thou, L. XXXV, p. 416.

empressés d'effacer le souvenir de la guerre civile en combattant pour le roi, se rendirent à cette armée, à l'exemple du prince de Condé, qui se distingua lui-même à la tranchée; mais Coligni et Dandelot, qui voulaient conserver à leur parti l'amitié d'Élisabeth, évitèrent d'y paraître, et parmi les huguenots quelques uns des plus ardents se jetèrent dans la place pour prendre part à sa défense, jugeant que dans le danger qui menaçait leur foi, les devoirs envers leurs frères en religion l'emportaient sur ceux envers leurs compatriotes (1).

Cependant Warwick, qui avait sous ses ordres une garnison de six mille hommes, n'opposa point aux Français la résistance qu'on attendait de lui. Le siége du Havre n'avait proprement commencé que le 20 juillet, jour où le connétable arriva au camp. Dès le premier jour il réussit à couper les fontaines qui fournissaient de l'eau à la ville, et à dessécher les sources. Les soldats anglais avaient chassé du Havre tous les bourgeois dont ils se défiaient; mais ils crurent contraire à leur dignité militaire de les remplacer en faisant eux-mêmes les ouvrages nécessaires à la salubrité de la ville. Ils laissèrent les immondices s'accumuler dans les rues. Les mauvaises eaux auxquelles ils étaient réduits ayant causé parmi eux une grande mortalité, ils ne prirent pas même le soin d'enterrer leur morts. La maladie prit bientôt le caractère d'une peste, et Warwick perdit courage. Dès le 28 juillet il offrit de traiter; il livra aux assiégeants la grosse tour de la ville, et il s'engagea dans le terme de six jours à évacuer le Havre avec sa garnison et tous ses effets, laissant aux Français l'artillerie, les munitions et les navires qui seraient reconnus pour être d'origine française. Le lendemain de la signature de cette capitulation une flotte de soixante vaisseaux anglais, qui jusqu'alors avait été retenue par des vents contraires, parut devant le Havre avec un renfort de dix-huit cents hommes : il était trop tard; la garnison fut embarquée sur cette flotte, et porta à Londres la maladie

(1) D'Aubigné, L. IV, c. 2, p. 199.

contagieuse dont elle était atteinte, et qui y fit de grands ravages. Pour éviter cette contagion, Charles IX, qui était au camp, ne voulut point entrer au Havre, non plus que la plus grande partie de l'armée française (1).

Le prince de Condé avait été surtout engagé à consentir à la paix par l'espérance de remplacer son frère, le roi de Navarre, à la tête du conseil d'État, et d'être comme lui déclaré lieutenant-général du royaume. Cependant Catherine, qui l'avait flatté de cette espérance, avait demandé du temps avant de le satisfaire. Elle lui avait représenté d'abord que les parlements, que les bourgeois de Paris et des grandes villes, étaient encore trop animés dans leur intolérance pour laisser mettre un prince huguenot à la tête de l'État; qu'ils en seraient surtout révoltés tantqu'une place importante livrée par ce prince lui-même aux ennemis de l'État serait entre les mains des Anglais. Condé, après avoir combattu pour recouvrer le Havre, insistait de nouveau pour être nommé lieutenant-général du royaume. Dans l'état des esprits cette nomination aurait probablement compromis la paix publique; mais Catherine ne songeait nullement à partager son pouvoir avec un collègue. Elle recourut au chancelier de l'Hospital, qui lui conseilla de déclarer le roi majeur. Charles IX, né le 27 juin 1550, était entré dans sa quatorzième année. Une constitution de Charles V, donnée au bois de Vincennes au mois d'avril 1374, avait fixé la majorité des rois de France « au moment où ils atteindraient leur quatorzième an» née (2). » Cette ordonnance pouvait, il est vrai, être considérée comme révoquée par celle de Charles VI en avril 1403, qui appelait son fils, « en quelque petit âge qu'il » soit ou puisse être, à être couronné roi, le plus tôt que » faire se pourra, sans ce qu'aucun autre entreprenne le » bail, régence ou gouvernement du royaume (3). » Sur

(1) La Poplinière, L. X, f. 367-370. — De Thou, L. XXXV, p. 417-421. — Vieilleville, T. XXXII, L. IX, c. 26-29, p. 161-174. — Castelnau, L. V, c. 2, p. 154-160. — Hume, T. VII, p. 72. — Garnier, T. XV, p. 472.

(2) Ordonn. de France, T. VI, p. 26-32.—Hist. des Français, T. VII, p. 279.

(3) Ordonn. de France, T. VIII, p. 581.

cette question importante comme sur toutes les autres, il s'en fallait de beaucoup que le droit public de la France fût au-dessus de toute contestation. Le chancelier de l'Hospital, qui avait éprouvé de la part du parlement de Paris une opposition constante, n'était pas sûr de son assentiment. Il conseilla donc à la reine qui avait conduit Charles IX à l'armée en Normandie, d'en profiter pour déclarer la majorité de son fils devant le parlement de Rouen.

En effet, Charles IX annonça au parlement de Rouen qu'il viendrait y tenir, le 17 août 1563, un lit de justice et une séance royale. Il s'y rendit accompagné par le duc d'Orléans son frère, et le prince de Navarre, âgés, l'un de douze, l'autre de dix ans; par le cardinal de Bourbon, le prince de Condé, le duc de Montpensier et son fils, le dauphin d'Auvergne; enfin par le prince de la Roche-sur-Yon, dernier des princes du sang. On voyait encore à sa suite les cardinaux de Châtillon et de Guise, le duc de Longueville, le connétable de Montmorency, les maréchaux de Brissac, de Montmorency et de Bourdillon, et Boisy, grand écuyer de France. Tandis que Charles occupait le siége royal, la reine sa mère était à côté de lui, sur un tapis de velours. Le roi s'assit, et adressa au parlement, aux conseillers d'État, et aux seigneurs qui l'entouraient, le petit discours suivant qu'on avait rédigé pour lui.

« Puisqu'il a plu à Dieu, après tant de travaux et de » maux que mon royaume a eus, me faire la grâce de l'avoir » pacifié, et en chasser les Anglais qui détenoient injustement » le Havre-de-Grâce, j'ai voulu venir en cette ville » pour remercier mon Dieu qui n'a jamais délaissé ni moi ni » mon royaume; et aussi pour vous faire entendre qu'ayant » atteint l'âge de majorité, comme j'ai à présent, je ne veux » plus endurer que l'on use en mon endroit de la désobéissance » que l'on m'a jusques ici portée, depuis que ces troubles » sont encommencés; et que ayant fait l'édit de la paix, » jusqu'à ce que par le concile général ou national soit faite » une si bonne et sainte réformation, que je puisse voir par » là tous mes sujets réunis en la crainte de Dieu, ou qu'au-

» trement par moi en soit ordonné, que tous ceux qui le
» voudroient rompre ou y contrevenir, soient châtiés comme
» rebelles et désobéissants à mes commandements. Et entends
» que par tout mon royaume il soit observé et gardé, et qu'il
» n'y ait plus nul, de quelque qualité qu'il soit, qui ait
» armes, et que tous les posent, soient villes, ou du plat
» pays. Et aussi ne veux plus que nul de mes sujets, fussent
» mes frères, aient nulles intelligences, ni qu'ils envoient
» sans mon congé en pays étranger; ni à nuls princes, soient
» amis ou ennemis, sans mon sçu; ni que l'on puisse faire
» cueillette, ni lever argent dans mon royaume, sans mon
» exprès commandement. Et afin que nul n'en ait cause
» d'ignorance, j'entends en faire publier l'édit en ma pré-
» sence, que je veux être passé par toutes mes autres cours
» de parlement, afin que tous ceux et celles qui y contre-
» viendront soient châtiés comme rebelles et crimineux de
» lèse-majesté. A quoi je veux que teniez tous la main, selon
» vos charges et offices. Et aussi que vous qui tenez ma
» justice en ce lieu, la fassiez telle à mes sujets, que ma
» conscience en soit déchargée devant Dieu, et qu'ils puis-
» sent tous vivre en mon obéissance, en paix, repos et
» sûreté (1). »

Le jeune monarque présenta en même temps au parlement un édit en date du 16 août, confirmatif de celui d'Amboise; en sorte que le premier acte de son règne fut la sanction donnée à la pacification, mais en même temps l'interdiction des alliances avec les étrangers, des contributions de parti, du port d'armes et de la guerre privée (2).

Le chancelier prit ensuite la parole, et il adressa à l'assemblée un discours beaucoup plus long. Il commença par exposer le motif de la loi qui fixait la majorité des rois à un si jeune âge, il le justifia par des textes du droit romain et des exemples tirés de l'Écriture-Sainte; il affirma que c'était

(1) La Poplinière, L. X, f. 370.
(2) Le texte de l'édit est dans La Poplinière, f. 370; et dans Isambert, T. XIV, p. 142.

une règle que toutes les fois qu'il s'agissait d'honneurs et de dignités, l'année commencée était tenue pour révolue. Il rappela aux juges qu'ils devaient obéir à la loi, au lieu de prétendre à se mettre au-dessus d'elle. Il leur reprocha les plaintes qu'ils avaient souvent articulées contre ceux qui rapportaient les secrets du parlement au roi ou à son chancelier; les avertissant que puisqu'ils étaient soumis à la censure de ces supérieurs, ce n'était pas à eux qu'ils devaient cacher leur conduite. Le premier président répondit par un long discours dans lequel il n'aborda aucune des questions soulevées par l'Hospital. Enfin la reine se leva, et déclara qu'elle remettait au roi l'administration de son royaume. « Et en » signe de ce, allant ladite dame vers ledit seigneur, il est » descendu trois ou quatre pas des degrés de son trône pour » venir au-devant d'elle ayant son bonnet à la main; et lui » faisant ladite dame une grande révérence et le baisant, » le roi lui a dit qu'elle gouvernera et commandera plus » que jamais..... Et après, les princes et seigneurs ont parti» culièrement fait à sa Majesté reconnaissance de sa majorité, » et en signe de ce, s'étant levés l'un après l'autre, lui ont » fait chacun une grande révérence jusque près de terre, lui » baisant la main..... Ce fait, a été commandé aux archers » de la garde et huissiers ouvrir les portes, et les portes ou» vertes le chancelier a fait lire par le greffier l'édit du » 16 août, qui a été enregistré immédiatement (1). »

Le chancelier avait eu raison de se défier de l'obéissance du parlement de Paris. Quand l'édit du 16 août lui fut porté pour l'enregistrer et le publier, il le refusa, prétendant que c'était à lui que l'édit aurait dû être porté pour le vérifier avant tous les autres parlements, comme au dépositaire de l'autorité des États qu'il représentait; que d'ailleurs l'édit introduisait, ou approuvait l'introduction dans le royaume de deux religions, tandis que la loi ne peut en reconnaître

(1) Procès-verbal dans Isambert, T. XIV, p. 147-150. — De Thou, L. XXXV, p. 421-424. — La Poplinière, L. X, f. 370. — Garnier, T. XV, p. 475.

qu'une seule; qu'enfin l'édit, en ordonnant le désarmement général, n'avait point fait d'exception pour Paris, tandis que la sûreté de tout le royaume exigeait que les Parisiens tout au moins demeurassent armés (1). Christophe de Thou, premier président et père de l'historien, était le chef de la députation qui vint porter au roi les remontrances du parlement de Paris. Le roi la reçut à Mantes à son retour de Dieppe. Il lui répondit qu'il écouterait toujours volontiers les remontrances de son parlement; mais qu'il entendait que le parlement obéît ensuite dès qu'il lui ferait connaître ses volontés. Quant à l'édit de sa majorité, il voulait bien pour cette fois seulement, et sans s'y croire obligé, faire voir aux magistrats qu'il en avait arrêté le contenu, choisi le lieu où il l'avait publié d'après les délibérations de son conseil. Il interpella alors les princes et seigneurs qui l'entouraient, et le cardinal de Bourbon confirma au nom de tous ce qu'il venait de dire. Le roi de treize ans, qui avait fort bien appris sa leçon, reprit alors la parole d'un ton plus sévère; il recommanda au parlement de s'occuper désormais de l'administration de la justice, et d'abandonner le soin des affaires générales; car il n'appartenait point à cette cour de se faire, vis-à-vis d'un roi majeur, le défenseur du royaume ou le gardien de Paris. Montluc, évêque de Valence, qui parla ensuite, réfuta les remontrances du parlement de Paris avec une vigoureuse logique; et il s'attacha surtout à montrer le danger de cette clause, « la cour ne peut ni doit, selon sa » conscience, entériner ce qui lui a été mandé, » car elle accoutumait le peuple à croire que les ordres du roi étaient contraires à la conscience, et que les parlements faisaient à leur tour plier leur conscience lorsqu'ils finissaient par s'y conformer (2).

L'Hospital s'était attendu qu'après une réponse aussi explicite le parlement enregistrerait l'édit; cependant cette com-

(1) De Thou, L. XXXV, p. 425.

(2) Les discours sont *inextenso* dans La Poplinière, L. X, f. 371 et suiv. — De Thou, L. XXXV, p. 424. — D'Aubigné, L. IV, c. 5, p. 200. — Davila. L. III, p. 137. — Garnier, T. XV, p. 497.

pagnie adressa encore au roi d'itératives remontrances. C'était mettre en même temps en doute la légitimité de la puissance royale en refusant de reconnaître la majorité du roi, et la paix du royaume en refusant l'exécution du traité d'Amboise. Aussi ne faut-il pas s'étonner si la réponse fut sévère. Un arrêt du conseil, du 24 septembre, cassa l'arrêt du parlement, parce que ce corps s'était arrogé le droit de juger un édit concernant l'État, lequel n'était point soumis à son examen ; le conseil ordonna que cet arrêt serait biffé des registres, et que la publication et l'enregistrement de l'édit du 16 août seraient faits immédiatement. Le parlement, effrayé, se soumit en effet, et il enregistra l'édit le 28 septembre (1).

Après avoir consigné, du moins nominalement, le gouvernement au roi son fils, Catherine lui adressa une lettre trop longue pour l'insérer ici, sur la distribution de sa journée et l'administration de sa cour ; elle lui proposait l'exemple des rois François Ier et Henri II, son aïeul et son père ; elle attachait une grande importance aux étiquettes de cour, à l'admission de tous les courtisans dans la chambre du roi quand on lui donnait la chemise, à la suite qu'il devait conduire à sa chapelle pour entendre la messe, aux heures de ses repas et de ses exercices ; mais elle lui donnait aussi des conseils utiles sur l'espèce de familiarité avec laquelle les rois français doivent traiter leur noblesse, sur l'association dans les bals, les jeux, les exercices, qui maintenait l'attachement de ce corps et occupait son activité. La lettre de Catherine donne un tableau vivant de la cour au seizième siècle. Elle fait connaître aussi quel système d'espionnage François Ier et Henri II avaient établi dans leur royaume, système que Catherine recommandait à son fils de continuer (2).

La requête de la famille du duc de Guise, pour obtenir

(1) L'arrêt du conseil dans La Poplinière, L. X, f. 373. — Isambert, T. XIV, p. 142. — De Thou, L. XXXV, p. 427.

(2) La lettre est rapportée par Le Laboureur, Additions aux Mém. de Castelnau, T. II, p. 40. Et Mém. de Condé, T. IV, p. 651.

justice du meurtre de son chef, avait été ajournée par le roi encore mineur; dès que la majorité de Charles IX eut été reconnue, les Guises résolurent de lui présenter une nouvelle requête. Antoinette de Bourbon, mère des Guises, et Anne d'Este, veuve du dernier duc, se présentèrent au roi en longs habits de deuil. Elles étaient suivies par les enfants du duc, par des femmes voilées qui faisaient retentir l'air de leurs cris et de leurs gémissements, et enfin par tous les parents et les amis de la famille, également en deuil. Les deux duchesses se jetèrent à genoux aux pieds du roi en criant : « Justice ! » Quoiqu'elles ne nommassent point Coligni, chacun savait que c'était lui qu'elles désignaient à la vengeance des lois. Le roi commença par leur promettre justice, et consentir que le parlement de Paris entreprît l'instruction; mais le cardinal de Châtillon, le seul des trois frères qui fût alors à la cour, protesta contre le renvoi de son frère devant des juges dont la partialité était avouée, et qui ne consultaient que leur passion quand il s'agissait des huguenots. Le duc d'Aumale et le marquis d'Elbeuf parcouraient déjà les rues de Paris à la tête de gens armés; les protestants, de leur côté, se rassemblèrent en armes, et Coligni partit de son château de Châtillon à la tête de six cents gentilshommes. Si les protestants récusaient le parlement, les catholiques, à leur tour, récusaient le grand conseil. Aussi Catherine écrivait à l'évêque de Rennes, qu'il ne restait que son fils et elle qui ne fussent par compris dans des récusations si universelles. Enfin le roi, déclarant se retenir à lui seul la connaissance de ce différend, ordonna en même temps que la décision en serait suspendue pour le terme de trois ans (1).

Tandis que les Guises poursuivaient la punition d'un meurtre commis au milieu de la guerre, Paris fut alarmé le 30 décembre par un meurtre commis en pleine paix. La

(1) Lettres à l'évêque de Rennes, dans Le Laboureur, T. II, p. 289 et suiv. — La Poplinière, L. X, f. 374.— De Thou, L. XXXV, p. 427.— D'Aubigné, L. IV, c. 3. p. 201.—Mém. de Condé, T. IV, p. 493 et suiv.; p. 667 et 668; et T. V, p. 17 à 42. — Davila, L. III, p. 140.

reine venait de former pour la garde du roi un régiment de dix enseignes de gens de pied français, et elle en avait donné le commandement à Jacques Prevost de Charri, gentilhomme languedocien qui s'était distingué par sa valeur dès les premières guerres de François I[er], et qui était fort aimé de Montluc. Charri, enflé d'orgueil, commença dès lors à braver Dandelot, colonel-général de l'infanterie française, et à ne plus vouloir le reconnaître pour son supérieur. Ils avaient eu une querelle ensemble sur l'escalier du Louvre, et Brantôme avertit dès lors, à ce qu'il assure, Charri qu'il se perdait. Les grands étaient en effet alors toujours entourés de gens empressés à embrasser leurs querelles et exercer leurs vengeances. Un gentilhomme protestant du Poitou, attaché à Dandelot, Chastelier Pourtaut, se souvint tout à coup qu'il devait venger sur Charri, son frère tué en duel par lui quatorze ans auparavant à la Mirandole. Il se cacha dans la boutique d'un armurier, sur le pont Saint-Michel, avec le brave Mouvans, un soldat nommé Constantin, et quelques autres. Au moment où Charri entra sur le pont, accompagné par deux de ses officiers, Chastelier s'élança sur lui avec ses satellites, en lui criant : « Souviens-toi, Charri, du tort » que tu m'as fait. » Et lui plongeant son épée dans le corps, il la tortilla par deux fois pour rendre la plaie mortelle. Un des compagnons de Charri fut aussi tué; après quoi les meurtriers se retirèrent lentement par le quai des Augustins au faubourg Saint-Germain, où des chevaux les attendaient pour les mettre en sûreté (1).

Brantôme était auprès de la reine, qui se promenait dans la salle haute du Louvre avec Coligni, Dandelot et d'autres membres du conseil, au moment où on vint lui annoncer le meurtre de Charri. « Elle se tourna soudain, dit-il, vers » M. Dandelot, qui étoit là près, et lui dit qu'il l'avoit fait » faire, et qu'un soldat qui étoit à lui, et à ses gages, qui » s'appeloit Constantin, avoit aidé à faire le coup. Soudain

(1) Brantôme, des Colonels de l'infant. française, T. IV, p. 279. — D'Aubigné, L. IV, c. 3, p. 202.

» M. l'admiral et M. Dandelot firent bonne mine, car de » leur naturel étoient si posés, que malaisément se mou- » voient-ils, et à leurs visages jamais une subite ou chan- » geante contenance les eût accusés. M. Dandelot niant le » tout, fit pourtant un peu la mine d'être ému, et dit : — » Madame, Constantin étoit à cette heure ici, et est entré » dans la salle avec moi. — Et fit semblant de le chercher » et appeler lui-même, et quelques archers avec lui par » le commandement de la reine ; mais on ne le trouva point. » Je vis tout cela... Le roi et la reine, et la plupart de la » cour, ne doutoient nullement que M. Dandelot n'eût suscité » et persuadé le coup, dont plusieurs l'excusoient pour ne » pouvoir être patient des bravades et insolences dudit Charri. » Toutefois cette cause demeura indécise, et ne fut autre » chose de ce meurtre, si non force crieries, mutinements, » et paroles des capitaines de cette garde, qui ne firent » jamais peur à M. Dandelot, en ayant bien vu d'autres ; et » aussi que rien ne se put vérifier ni prouver, tant la partie » avoit été bien conduite (1). »

La reine fut troublée de cette attaque contre l'autorité royale elle-même; car l'homme qu'elle avait chargé de protéger et de défendre elle et son fils, n'avait lui-même pu être ni protégé ni vengé par les lois. Cependant elle avait été contrainte de s'accoutumer aux mœurs du temps et de la France, et de regarder les batailles et les guet-apents comme des occurrences journalières, que les hommes d'honneur de sa cour niaient devant les tribunaux, tandis qu'ils en tiraient vanité entre leurs confidents. Au milieu de ces hommes sanguinaires, qui presque tous lui avaient donné quelque sujet de jalousie ou de plaintes, elle cherchait à se maintenir par leur opposition ; elle voyait bien que tous se méfiaient également de l'étrangère, qu'ils l'avaient exclue de tout pouvoir pendant la vie de son mari, qu'ils avaient limité son autorité pendant la minorité de ses fils, et qu'ils veillaient l'occasion de soustraire

(1) Brantôme, T. IV, p. 281. — La Poplinière, L. X, f. 375. — De Thou, L. XXXV, p. 429.

Charles IX à son ascendant ; aussi se réjouissait-elle de voir tomber les uns après les autres ceux qui lui avaient fait ombrage. Un seul homme paraissait obtenir sa confiance, et c'était le plus sage et le plus vertueux magistrat de la France, le chancelier de l'Hospital. Comme lui, elle cherchait le salut du peuple dans la tolérance réciproque, tolérance que ni l'un ni l'autre parti ne savait encore comprendre, et elle dirigeait tous ses efforts à concilier, à enseigner le support, comme elle supportait elle-même.

Aux grandes vues du chancelier, elle joignait cependant de plus petits moyens, et des intrigues de femme. Elle croyait adoucir les mœurs, et tempérer le fanatisme et la haine des factions, par les fêtes et la galanterie. Malgré la licence des cours de François Ier et de Henri II, malgré la corruption des mœurs, à Florence, sa patrie, on ne lui a point connu d'amants, et les libelles par lesquels on déchirait alors sa réputation, dénoncent son langage trop libre, ou la persiflent sur le mets favori dont elle avait apporté le goût de Florence, plutôt qu'ils n'attaquent ses mœurs (1). Plus tard, tous les historiens français l'ont sacrifiée, pour dérober à une plus juste exécration les rois ses fils, et les chefs de la nation. Mais la galanterie était à ses yeux un moyen de gouverner, et non un goût personnel. Conservant sa beauté jusque dans un âge avancé, elle brillait par son adresse et sa grâce, dans les bals, dans tous les exercices, et surtout à cheval, quoiqu'elle eût souvent fait des chutes dangereuses. Elle avait choisi entre les plus belles personnes de France, jusqu'à cent cinquante filles d'honneur qu'elle faisait monter à cheval avec elle, et qu'elle conduisait quelquefois dans les camps jusqu'à la portée du feu des ennemis. Elle avait le goût des beaux-arts, elle le portait dans les fêtes et les divertissements qu'elle multipliait ; elle se plaisait à être admirée, avec son brillant cortége de dames ; mais elle voulait aussi que tous ceux qui se distinguaient dans le royaume par leur puissance, leur habileté, leurs intrigues,

(1) *I Granelli*. Le Laboureur, T. I, p. 742.

fussent amoureux de quelqu'une de ces dames, et elle se flattait de les maîtriser tous par ses filles d'honneur (1).

C'était surtout le prince de Condé qu'elle s'efforçait d'enivrer par la galanterie, et de détacher des sévères Châtillons, contre lesquels (si l'on en excepte le cardinal) elle désespérait de réussir par de tels moyens. Condé était léger, insouciant, aimant le plaisir; il s'était pris d'amour pour mademoiselle de Limeuil, sa parente, une des filles d'honneur de la reine, et il affichait si fort sa passion, que la princesse de Condé, Éléonore de Roye, dont la santé était déjà délabrée, en mourut de douleur.

Jusqu'alors la reine avait favorisé cette galanterie, mais elle changea de conduite lorsque la princesse mourut, jugeant qu'elle pourrait, par un second mariage, s'attacher d'une manière plus solide Condé qui avait alors trente-trois ans. Mademoiselle de Limeuil étant devenue grosse, fut chassée de la maison de la reine avec opprobre. Marguerite de Lustrac, veuve du maréchal Saint-André, le plus riche parti de France, fut offerte au prince par Catherine; il accepta d'elle des présents considérables, entre autres le château de Valéry; puis il rompit cette négociation; il songea un instant à la belle Marie Stuart, reine d'Écosse, que les Guises lui offraient pour l'attacher à leur parti. Il finit par épouser Françoise d'Orléans, sœur du duc de Longueville, et fille de l'arrière-petit-fils du fameux Dunois (2). Ce désordre dans les mœurs était regardé par les protestants avec horreur; ils poursuivaient de dénonciations, souvent grossières, souvent scandaleuses, tous ceux qu'ils soupçonnaient de quelque relâchement, et dans les derniers jours de leur domination à Orléans, ils avaient condamné au dernier supplice, comme convaincus d'adultère, un gentilhomme et la femme qu'il avait séduite. Lorsqu'on avait appris à la cour cet acte de sévérité, il y avait causé une telle indignation, que dès lors

(1) Brantôme, Dames illustres, T. V, p. 23.

(2) De Thou, L. XXXV, p. 413; et XXXVI, p. 505. — Davila, L. III, p. 139. — D'Aubigné, L. IV, c. 1, p. 198. — Le Laboureur, Observations sur Castelnau, T. II, p. 341.

les huguenots n'eurent plus de chances de faire des prosélytes parmi les courtisans (1).

(1564.) Le dernier jour de l'année 1563 fut marqué par la mort du maréchal de Brissac, qui avait commandé en Piémont jusqu'à la paix, et qui passait pour un des meilleurs généraux qu'eût alors la France (2). Quoiqu'il eût toujours été dévoué à Catherine, et qu'elle accordât aussi beaucoup de confiance à son frère Gonnor, elle n'éprouvait jamais de regret, quand un de ces hommes puissants par leur rang, leurs talents ou le souvenir de leurs services, disparaissait de la scène du monde; elle les regardait tous comme des témoins fâcheux de la dépendance où elle avait vécu jusqu'alors, et de son élévation récente. Elle ne se sentait point sûre de son pouvoir vis-à-vis d'eux. Cependant on commençait à remarquer un changement dans son caractère; on l'avait vue timide d'abord, cherchant à flatter et gagner tout le monde, n'osant résister à personne, et craignant par-dessus tout de prendre une résolution; elle avait été vue successivement délivrée de toutes ces grandes notabilités du règne précédent, le roi de Navarre, le duc de Guise et deux de ses frères, le maréchal de Saint-André, et Brissac, qu'elle était accoutumée à ménager. Elle prenait dès lors plus d'assurance en elle-même, elle ne se contentait plus de sauver le moment présent, ses projets s'étendaient sur l'avenir; mais ils étaient toujours empreints du même caractère de crainte et de ménagement, toujours subordonnés à son seul intérêt, sans tenir compte des lois de la morale ou de la religion, toujours poursuivis avec les mêmes finesses et le même mensonge qui finirent par inspirer une défiance égale à tous les partis.

Le retour du cardinal de Lorraine l'appelait alors à prendre quelque détermination relativement au concile de Trente, qui avait été clos le 4 décembre précédent. Elle en était fort

(1) De Thou, L. XXXV, p. 409.

(2) *Ibid.*, p. 430. — La Poplinière, L. X, f. 375. — Castelnau, L. V, c. 5, p. 165. — Le Laboureur, Additions à Castelnau, T. II, p. 294.

mécontente; elle trouvait que dans les questions de discipline, l'autorité royale avait toujours été sacrifiée à celle de l'Église; que dans les questions de dogme, le concile avait constamment élargi la brèche qui séparait les catholiques d'avec les protestants; que par les anathèmes qu'il avait prononcés contre les derniers, il avait rendu toute pacification impossible. Elle savait que Maximilien, roi des Romains et fils de Ferdinand, ou penchait réellement vers les protestants, ou croyait devoir gagner leur faveur pour assurer sa succession à l'empire, et elle chargea Bochetel, évêque de Rennes, son ambassadeur en Allemagne, de le rechercher, de lui parler avec franchise, et de lui proposer une entrevue des principaux souverains d'Europe en Lorraine, pour s'entendre sur les modifications à apporter aux décrets du concile, et sur les moyens de maintenir la paix (1). Dans le même temps, Charles Dumoulin, le plus célèbre jurisconsulte du royaume, publia une consultation, dans laquelle il cherchait à établir que le concile de Trente devait être considéré comme nul, qu'il était vicié dans sa convocation, qu'il avait agi contre les anciens décrets, et attenté aux libertés de l'Église gallicane. En tout autre temps, le parlement de Paris aurait applaudi à cette doctrine conforme à celle qu'il avait toujours opposée aux usurpations de la cour de Rome, mais le fanatisme et l'esprit d'intolérance avaient pris possession de cette assemblée : elle fit mettre Dumoulin en prison. Lorsque l'Hospital le fit relâcher, le 24 juin, il fut obligé de lui imposer la condition de ne faire rien imprimer sans la permission du roi (2).

Cependant les fanatiques s'étaient emparés du projet de conférence entre les grands souverains, qu'avait conçu la reine. Elle passait l'hiver avec son fils à Fontainebleau. C'est là que les ambassadeurs du pape, de l'empereur, du roi d'Espagne et du duc de Savoie, se présentèrent à elle, le 12 février 1564, pour lui adresser solennellement l'invitation

(1) Ses Lettres à Bochetel. — Le Laboureur, Addit. T. II, p. 321 et suiv.
(2) De Thou, L. XXXVI, p. 501.

de se rendre à Nancy le 25 mars suivant, où s'assembleraient aussi les autres princes chrétiens, afin de prendre connaissance des canons du concile de Trente, d'en jurer l'observation, et de s'entendre sur les moyens de détruire partout en même temps le poison de l'hérésie. Ils demandèrent aussi que le roi révoquât la grâce accordée aux rebelles par le dernier traité, et surtout à ceux qui seraient convaincus du crime de lèse-majesté divine, car Dieu seul, et non les princes de la terre, dirent-ils, a le droit de leur pardonner; qu'il fît poursuivre avec la dernière rigueur tous les auteurs et complices du détestable assassinat du duc de Guise; enfin, qu'il s'abstînt d'aliéner les biens du clergé, d'autant que ni le roi d'Espagne ni le duc de Savoie ne voudraient être payés de la dot de leurs femmes avec de l'argent provenant d'une telle source. Ils offraient aussi, pour accomplir toutes ces choses, de secourir le roi de toutes leurs forces. Il est probable que le but principal du pape et de Philippe II, en envoyant cette ambassade solennelle, était de compromettre le roi avec ses sujets protestants et d'inspirer à ceux-ci de la défiance. Catherine, pour éviter de tomber dans ce piége, dicta une réponse à son fils, qui ne précisait rien, et ne l'engageait à rien. Il protesta de son attachement à la foi catholique, mais il déclara que quant au reste il se conduirait d'après les conseils des princes et des seigneurs de son royaume (1). Au jour fixé, aucun souverain ne se rendit en Lorraine pour la conférence si solennellement proposée.

Les souverains catholiques, en s'arrogeant le droit de donner à Catherine des conseils sur son administration intérieure, et de les appuyer presque par des menaces, lui faisaient attacher d'autant plus de prix à se réconcilier avec la reine Élisabeth d'Angleterre. L'ambassadeur de celle-ci, Nicolas Throgmorton, avait pris une part fort active aux intrigues qui avaient fait éclater la guerre; il s'était lié intimement

(1) La Poplinière. L. X, f. 375. — De Thou, L. XXXVI, p. 500. — D'Aubigné, L. IV, c. 4, p. 203. — Castelnau, L. V, c. 5, p. 166. — Légende du cardinal de Lorraine, aux Mém. de Condé, T. VI, p. 89.

avec les huguenots, et pendant le siége de Rouen il leur avait fait passer des renseignements sur les opérations de l'armée royale, à l'occasion desquels il avait été arrêté. Ce fut cependant lui qu'Élisabeth chargea de traiter la paix, de concert avec Thomas Smith, son nouvel ambassadeur : les négociateurs français furent, Morvilliers, évêque d'Orléans, et Jacob Bourdin, conseiller d'État. Ils finirent par convenir de passer sous silence tout ce qui regardait les dernières hostilités, et de renouveler les promesses d'amitié mutuelle, avec l'engagement de ne point donner de support aux ennemis de l'un ou l'autre souverain, et point d'asile aux rebelles ; ils conservèrent tous les droits réciproques sans en spécifier aucun : ils ne nommèrent pas même Calais ; mais Élisabeth promit de relâcher les quatre otages que Henri II lui avait donnés pour sûreté, ou de la restitution de Calais, ou d'une dédite de 500,000 écus ; et Catherine promit en retour de payer 60,000 écus à l'arrivée des deux premiers de ces otages, et 60,000 à celle des deux autres (1). Le traité fut signé à Troyes le 11 avril 1564.

A cette époque, la reine avait déjà commencé le voyage qu'elle avait résolu de faire avec son fils dans toutes les provinces de son royaume. Elle jugeait que tandis que ceux qui approchaient tous les jours le jeune monarque, ne pouvaient le croire encore propre à régner, les provinciaux au contraire qui ne le verraient qu'en passant, au milieu de la pompe et des plaisirs de la cour, sentiraient leur affection réchauffée par sa présence ; elle n'était point fâchée que toutes ces filles d'honneur qu'elle conduisait avec elle, réveillassent dans les provinces le goût de la galanterie, et fissent ainsi diversion à cette austère religion, à ce fanatisme, qui rendaient ses sujets si difficiles à gouverner. En même temps elle voulait, d'une part, forcer les gouverneurs de province, les parlements, et tous les catholiques puissants à observer l'édit de

(1) Lettre de Catherine à Bochetel, lui rendant compte de cette négociation. Rapportée par le Laboureur, T. II, p. 309-310. — Castelnau, L. V, c. 7 et 8, p. 168. — De Thou, L. XXXVI, p. 501. — Traités de paix, T. II, p. 318. — Rapin Thoiras, L. XVII, p. 225. — Hume, c. 39, T. VII, p. 74.

pacification ; de l'autre, affaiblir les protestants, désorganiser leur parti, et leur rendre impossible une nouvelle guerre civile.

Le roi et la reine-mère, après avoir traversé Sens et Troyes, vinrent à Bar-le-Duc, où ils avaient donné rendez-vous à Charles, duc de Lorraine, qui avait épousé une des filles de Catherine. Charles IX présenta leur fils au baptême ; il passa de là en Bourgogne, et il fit son entrée à Dijon au mois de mai. Tavannes, gouverneur de la province comme lieutenant du duc d'Aumale, mit la main sur son cœur pour toute harangue, et dit au roi : *Ceci est à vous ;* puis la portant sur son épée, il ajouta : *Voilà de quoi je vous puis servir* (1). Cependant il ne cessait de résister au monarque auquel il professait tant de dévouement. Il avait engagé les États de la province, aussi bien que le parlement de Dijon, à refuser d'enregistrer l'édit de pacification, et ces deux corps présentèrent au roi des remontrances contre la tolérance de deux religions dans un même État. Comme Catherine ne voulut point leur promettre de supprimer l'édit de pacification, les catholiques bourguignons s'associèrent en confrairies, sous l'invocation du Saint-Esprit, s'engageant par serment à se tenir prêts pour attaquer les protestants dès que l'occasion paraîtrait favorable. Dans les sermons adressés à ces confrairies, on célébrait toujours Philippe II comme le vengeur de la foi, comme le monarque religieux qui ne laissait subsister aucune hérésie dans ses États ; et chacune de ces louanges impliquait un blâme sur la conduite opposée du roi de France (2).

Les catholiques ne s'en tenaient pas à des louanges stériles de l'intolérance, de toutes parts on apprenait les meurtres et les violences par lesquels ils troublaient l'exécution de l'édit d'Amboise. Dès le 18 juin 1563, Armand de Gontault-Biron avait été envoyé en Guienne, et François de Vieilleville dans le Languedoc, la Provence et le Dauphiné, pour faire

(1) Mém. de Tavannes, T. XXVII, c. 19, p. 107.

(2) La Poplinière, L. X, f. 378. — De Thou, L. XXXVI, p. 502. — D'Aubigné, L. IV, c. 4, p. 204.

exécuter l'édit de pacification, annuler les jugements rendus pour cause de religion, remettre les détenus en liberté, et leur restituer leurs biens confisqués. Leur mission n'avait pas été facile à accomplir. Les habitants du Midi, entraînés par des passions plus ardentes et aigris par plus d'injures mutuelles, ne savaient ni se pardonner, ni se fier les uns aux autres. Le vicomte de Joyeuse et Fabrizio Serbelloni, à la tête des catholiques, ne voulaient point admettre que des hérétiques pussent réellement être protégés par les lois; de son côté, Jacques de Crussol de Beaudiné, principal chef des protestants, ne voulait ni poser les armes, ni même renoncer à se venger. Vieilleville avait enfin établi en Languedoc quelque tranquillité (1), lorsque le maréchal de Damville y arriva au mois de septembre, à son retour d'un voyage en Espagne: dès le 12 mai précédent, il avait été investi du gouvernement de Languedoc sur la démission du connétable son père. Tandis que le maréchal de Montmorency se mettait à la tête du parti de la tolérance, son frère, le maréchal Damville, ne dissimulait point sa haine contre les huguenots; il entrait en maître dans les villes dont les réformés étaient demeurés en possession, il y plaçait des corps de garde, il en désarmait les habitants, et un religionnaire de Nîmes n'ayant pas été assez prompt à lui rendre son épée, il l'avait fait fouetter par la ville. Il saisissait chaque jour des prétextes nouveaux pour faire fermer les prêches dans les lieux où ils avaient été garantis aux huguenots; il forçait les religieux défroqués à rentrer dans leurs monastères; il fit pendre le ministre d'Uzès pour avoir parlé trop librement en chaire; et le sieur de Clausonne ayant été envoyé à Toulouse pour porter au roi les plaintes des protestants, il le fit jeter en prison dès son arrivée (2).

(1) Hist. de Languedoc, L. XXXVIII, p. 249. — Dans les Mém. de Vieilleville, il n'est point question de cette mission; le récit de Carloix dans cette partie est absolument fabuleux. T. XXXII, c. 32 et suiv., p. 184. — La Poplinière, L. X, f. 378, verso.

(2) De Thou, L. XXXV, p. 409-411. — D'Aubigné, L. IV, c. 1, p. 197. — Hist. de Languedoc, L. XXXIX, p. 256-268.

Dans le diocèse d'Auxerre, la ville de Crevans avait été assignée aux réformés pour leur culte ; elle n'était cependant habitée que par des catholiques fanatiques qui voulurent égorger les huguenots lorsqu'ils les virent se rendre au prêche. Dans le Maine, l'évêque du Mans continuait ses violences contre les protestants de son diocèse, comme avant la paix : à Tours, la populace avait chassé les huguenots de leur église, et massacré le pasteur dans sa chaire ; à Vendôme, Gilbert de la Curée, gouverneur de la ville pour la reine de Navarre, avait été assassiné, parce qu'il s'était montré trop favorable à la réforme, et ce meurtre était demeuré impuni. Au printemps de 1564, on comptait déjà cent trente-deux personnes qui, depuis la paix, avaient été tuées en haine de leur religion, sans que les tribunaux eussent puni aucun de ces meurtres. La reine de Navarre elle-même, qui se trouvait alors à Pau en Béarn, venait d'y découvrir une conspiration pour l'enlever avec son fils et sa fille, les conduire en Espagne, et les livrer à l'inquisition (1).

Catherine n'autorisait point ces violences, et peut-être ne les approuvait-elle point ; toutefois, tandis qu'elle ne faisait rien pour les réprimer, elle restreignait chaque jour, par de petites chicanes, la tolérance qu'elle avait accordée aux religionnaires; elle interdisait aux ministres de résider ailleurs que dans le lieu où il leur était permis de tenir leur prêche, et elle les empêchait par conséquent de visiter et de consoler les malades dans tout le reste du balliage; elle leur interdisait d'ouvrir des écoles, des colléges, et des académies, ou de diriger l'éducation des jeunes gens de leur religion ; elle interdisait aux gentilshommes protestants d'admettre au culte domestique, qui leur avait été garanti, d'autres que leurs vassaux, sous peine d'être punis comme rebelles ; elle interdisait enfin aux églises protestantes tout synode, toute assemblée de délégués, tout tribut, toute capitation, toute collecte destinée à former une bourse commune. Ces rigueurs nouvelles

(1) De Thou, L. XXXVI, p. 497, 502, 505. — La Poplinière, L. X, f. 378. — Davila, L. III, p. 142-143.

étaient l'objet de deux déclarations interprétatives de l'édit d'Amboise, données, l'une à Lyon le 24 juin, l'autre à Roussillon le 4 août (1).

En même temps le roi, à mesure qu'il avançait dans son voyage, prenait dans chaque ville des mesures pour s'assurer à l'avenir de l'obéissance des habitants : arrivé à Lyon, il en ôta le gouvernement à François d'Agoult, comte de Saux, qu'on disait favorable aux protestants, pour le remplacer par un capitaine de ses gardes qui leur était contraire; il y fit en même temps jeter les fondements d'une citadelle qui devait commander la ville. D'autres citadelles s'élevaient de même dans toutes les villes où les protestants avaient été les plus forts, et en particulier à Orléans, à Montauban, à Valence et à Sisteron; mais tandis que l'on construisait des forts confiés à la seule garde des soldats du roi, on ruinait les remparts des villes que les bourgeois auraient pu défendre. Le roi, par suite de cette même défiance, reprenait à son frère la ville d'Orléans, tandis qu'il lui donnait à la place en apanage le duché d'Anjou dont Henri porta dès lors le titre (2).

De toutes parts les plaintes des protestants arrivaient au prince de Condé; lui-même il commençait à s'apercevoir que les grandeurs dont on l'avait flatté s'éloignaient chaque jour, et que s'il conservait quelque crédit à la cour, c'était comme chef de parti : il fit donc valoir avec chaleur les doléances de ses coreligionnaires dans une lettre qu'il adressa au roi ; en même temps les populations au milieu desquelles la reine se trouvait alors, lui faisaient sentir la puissance de la réforme et la nécessité de la ménager. Le Dauphiné était presque uniquement protestant. En Provence la même secte, longtemps favorisée par le comte de Tende, gouverneur, et par l'archevêque d'Aix, était aussi devenue formidable. Catherine fit écrire au prince de Condé par son fils de la manière la plus rassurante, protestant que son intention était d'observer

(1) Isambert, Ordonn., T. XIV, p. 170-172. — La Poplinière, L. X, f. 379. — De Thou, L. XXXVI, p. 504.
(2) De Thou, L. XXXVI, p. 502-504.

fidèlement l'édit de pacification, et d'étendre sur tous une protection égale (1).

Quelques événements arrivés dans le reste de l'Europe paraissaient aussi devoir contribuer à donner de la sécurité au parti de la réforme. L'empereur Ferdinand, frère de Charles-Quint, était mort le 25 juillet 1564, et son fils, Maximilien II, élu roi des Romains depuis deux ans, lui avait succédé sans difficulté. Ce dernier, alors âgé de trente-sept ans, avait montré si ouvertement son penchant pour la réforme, qu'il avait excité le ressentiment de son père, et qu'il inspirait à la cour de Rome la plus vive défiance. Il entretenait avec tous les chefs du parti protestant, mais surtout avec Frédéric III, électeur palatin, et Auguste, électeur de Saxe, une correspondance intime. Il n'abjura point le catholicisme cependant, de peur d'exciter des guerres civiles dans l'empire et de se brouiller sans retour avec son cousin Philippe II; mais il exerça son caractère conciliant et sa politique tolérante de manière à rétablir la paix religieuse en Allemagne, et à la faire entrer non seulement dans les lois, mais dans les mœurs et les habitudes; en sorte que les communions diverses s'accoutumassent à vivre ensemble avec support et des égards mutuels (2).

Le mariage de Marie Stuart, reine d'Écosse, qui fut solennisé à la fin de juillet 1564, fut aussi regardé comme un gage de sécurité pour les protestants. Cette nièce des Guises, qui, au goût des arts, des plaisirs et de la galanterie, joignait une dévotion très vive, et un grand attachement à la foi catholique, avait toujours paru menacer la sécurité de la reine Élisabeth, dont elle était la rivale au trône, en même temps que la plus proche héritière. Ses oncles, en offrant tour à tour sa main à divers prétendants, se proposaient toujours de faire de l'Écosse la place d'armes du parti catholique quand il attaquerait la réforme et chasserait du trône d'Angleterre

(1) De Thou, L. XXXVI, p. 505. — La Poplinière, L. X, f. 378, verso.

(2) Coxe, Hist. de la maison d'Autriche, T. II, c. 36, p. 442-450. — De Thou, L. XXXVI, p. 488.

la fille d'Anne Boleyn. Cependant l'ascendant que la religion protestante avait acquis en Écosse, peut-être aussi des sentiments tout personnels, décidèrent Marie en faveur de son parent Henri Darnley, fils du comte de Lennox, jeune homme âgé de vingt ans, d'une très belle figure, qui avait été élevé en Angleterre, qui faisait profession, du moins extérieurement, de la religion réformée, et qui, en épousant Marie, la réconciliait avec Élisabeth (1).

Mais si Catherine, soit par égard pour ses alliés Maximilien et Élisabeth, soit pour ménager un parti dont elle reconnaissait la puissance, était déterminée à observer la paix de religion; il paraît d'autre part que ce fut vers ce temps-là que, de concert avec le cardinal de Lorraine, avec Côme de Médicis, duc de Florence, son parent, et avec d'autres conseillers italiens, elle arrêta le plan d'après lequel elle comptait miner lentement et en silence la religion réformée (2). Elle voulait amortir les passions religieuses, donner une autre direction aux pensées du peuple, rendre le culte réformé chaque jour plus difficile et plus dangereux pour les petits et les pauvres, les en sevrer enfin peu à peu. Ainsi les grands seigneurs, pour lesquels seuls la liberté de conscience serait conservée, se trouveraient successivement isolés; alors, quand la reine reconnaîtrait qu'ils ne pouvaient plus compter sur le peuple, elle les séduirait par des récompenses, ou les forcerait à l'apostasie par la terreur. En même temps elle trouverait aisément moyen d'abaisser les uns par les autres des grands qui excitaient tous sa jalousie, et qui limitaient réellement son pouvoir.

Catherine eut occasion d'exposer ce plan général pour l'extirpation de l'hérésie au duc de Savoie, qui, aussi bien que le duc de Ferrare, vint la rencontrer, au mois d'août 1564, au château de Roussillon, à cinq lieues au midi de Vienne. » Ayant traité, dit Davila, plusieurs fois ensemble de leurs

(1) De Thou, L. XXXVII, p. 525-528. — *Buchanani, Rerum Scoticar*, L. XVII, p. 579. — *Robertson's Hist. of Scotland*, B. III, p. 185. — *Hume's Hist. of England*, c. 39, T. VII, p. 78.

(2) Rimes latines du 9 juillet 1564, dans le Laboureur, addit., T. II, p. 340.

» intérêts communs, ce prince demeura suffisamment informé des intentions du roi, et des moyens qu'il avoit arrêtés pour se délivrer sans bruit et sans danger de l'embarras que lui causoient les calvinistes. Aussi demeurant pleinement convaincu et satisfait par les discours de la reine, il lui promit toute l'assistance qu'il pouvoit lui donner. De Roussillon le roi se rendit à Avignon, ville appartenant au pape..., où ayant rencontré, selon la demande qu'en avoit faite la reine, Louis Antinori Florentin, le ministre en qui le pontife avoit le plus de confiance, elle traita avec lui de leurs intérêts communs. Le roi et la reine lui donnèrent la réponse qu'ils n'avoient pas vŏulu confier aux ambassadeurs de Rome. Ils protestèrent qu'ils ne désiroient rien tant que l'extirpation du calvinisme et la publication du concile dans le royaume; mais que pour empêcher le retour des Anglais, ou l'introduction des luthériens d'Allemagne en France, et pour arriver au but désiré, sans danger et sans le tumulte de guerres nouvelles, dans lesquelles il périssoit tant de millions d'âmes, et les pays de la chrétienté étoient si misérablement détruits, ils avoient résolu d'y procéder par un lent artifice et en secret. Ils comptoient écarter les chefs principaux et les plus fermes appuis du parti, rendre la santé de l'âme au prince de Condé et aux frères de Châtillon; fortifier les villes suspectes, remettre l'ordre dans les revenus royaux, accumuler l'argent et faire d'autres préparatifs qui demandoient du temps, pour pouvoir ensuite mettre la main à l'œuvre avec sûreté, sans danger et sans dommage. Le pape qui, de son naturel, n'était pas porté pour la cruauté, et qui répugnoit à faire répandre le sang des chrétiens (catholiques) dans une guerre civile, consentit à ce qu'on différât la publication du concile jusqu'à ce que ces autres projets fussent arrivés à maturité (1). »

Quoique la conduite de Catherine, en se ménageant entre les deux religions, eût été en général dirigée par le chancelier

(1) *Davila, Guerre civili di Francia*, L. III, p. 144-145.

de l'Hospital, il n'est point probable que celui-ci fût entré dans cette conspiration secrète pour miner sourdement la religion réformée. On l'avait accusé lui-même d'être protestant. Le pape Pie IV le croyait, ou feignait de le croire, et il avait parlé de le faire traduire à l'inquisition. Cependant le chancelier pratiquait très régulièrement tous les devoirs de la religion catholique, et dans ce siècle un homme de bien protestant aurait cru indigne de lui de dissimuler sa croyance. Sa femme, il est vrai, était protestante, quoiqu'elle fût fille de ce Jean Morin qui s'était signalé, comme lieutenant criminel à Paris, par son zèle persécuteur. Son gendre, Hurault de Bélesbat, et sa fille, étaient également protestants (1). Il était donc de bonne foi intéressé à la tolérance. C'était la paix et la liberté religieuse qu'il désirait; à peine pouvait-on dire qu'il y eût en France une autre personne qui formât de pareils vœux. La très grande masse des catholiques se faisait un devoir, une vertu, de venger Dieu, comme ils disaient. Toute déviation des ordonnances de François I[er] et de Henri II, tout répit accordé aux protestants, au lieu de les traîner sur les buchers, leur paraissait un lâche sacrifice de la religion aux intérêts mondains, ou même un crime. Les protestants n'entendaient pas mieux la tolérance; ils se croyaient appelés par le second des commandements de Dieu à supprimer à tout prix l'idolâtrie, et avant tout celle de la messe. Ils n'avaient pas plus de support les uns pour les autres, et La Poplinière regarde l'impunité dont avaient joui quelques ariens, sociniens ou anti-trinitaires qui avaient paru à Lyon, comme un malheur non moins grand que la persécution des calvinistes (2).

En même temps que l'Hospital s'efforçait de maintenir le roi dans cette espèce de neutralité entre les partis extrêmes, et de faire comprendre à la France qu'il n'y avait point d'impossibilité à ce que des hommes différents dans leurs rapports avec le ciel s'accordassent pour tous leurs rapports sur la terre, il continuait, avec une activité qu'on a peine à com-

(1) Dufey, Essai sur l'Hospital, p. 280.
(2) La Poplinière, L. X, f. 375, verso.

prendre, à travailler à la réformation des lois de son pays. L'Hospital, né en 1505, était alors dans sa soixantième année. Il se regardait comme un vieillard ; et faisant allusion à sa longue barbe blanche, il s'appliquait le propos d'un ancien, et dit un jour aux jeunes gens qui lui reprochaient sa circonspection : « Quand cette neige sera fondue, il ne restera plus » que de la boue. » Cependant il jouissait encore de toute la vigueur de son jugement comme de toute sa capacité de travail, et celle-ci, dès sa première jeunesse, avait dépassé les bornes communes. Il ne connaissait d'autre délassement que de passer d'une étude à une autre, et il était également savant dans la jurisprudence, dans la théologie, dans les langues anciennes et la littérature classique. L'extrême simplicité de sa maison, et de sa table, même lorsqu'il y admettait de grands seigneurs, comme Brantôme l'éprouva avec le fils du maréchal Strozzi, contribuait à lui laisser l'esprit plus libre, et plus d'heures pour le travail (1).

Dans sa réforme des lois de la France, l'Hospital avait à choisir entre deux systèmes. Parmi les jurisconsultes, les uns s'attachant à l'idée abstraite de la justice, veulent donner aux plaideurs la plus grande latitude pour faire prévaloir leurs droits, et multiplient en conséquence les degrés de juridiction, les moyens de révision, les obstacles aux prescriptions, ils portent enfin jusqu'au dernier scrupule leur respect pour tous les droits litigieux ; les autres au contraire, plus frappés des inconvénients des procès, de l'incertitude qu'ils répandent sur toute propriété, que de l'avantage d'épuiser jusqu'au fond toutes les chances du droit, tendent sur toute chose à hâter et simplifier le cours de la justice. Des jurisconsultes justement célèbres se sont attachés au premier système ; mais les hommes d'État ont préféré le second, et c'est parmi eux que l'Hospital s'est rangé. C'était un des points sur lesquels il se trouvait en opposition avec les parlements, et surtout avec celui de Paris. Les conseillers de ce parlement avaient sans doute un intérêt personnel, un profit immédiat

(1) Biographie univ., T. XXIV, p. 412. — Brantôme, T. II, p. 381.

à prolonger des causes dans lesquelles leurs vacations étaient payées; toutefois il est probable qu'ils songeaient réellement à l'avantage des plaideurs, quand ils s'efforçaient de leur réserver le plus de chances possibles, et qu'ils accusaient l'Hospital de les forcer à sacrifier des intérêts dont ils se croyaient les garants.

Ainsi, par exemple, les juges étaient toujours empressés à rescinder les transactions qui mettaient fin aux procès, lorsqu'une des parties se plaignait d'avoir éprouvé une lésion d'outre moitié. L'Hospital, par une ordonnance d'avril 1560, interdit aux juges d'admettre une telle demande (1). De nouveau, les jurisconsultes tenaient à honneur de séparer les deux états de procureur et d'avocat; ils croyaient dégrader le second en lui faisant faire les fonctions du premier; mais autant ils s'efforçaient d'ennoblir le rôle de l'avocat, autant ils abandonnaient, pour la nomination des procureurs, les garanties qu'ils auraient pu chercher dans l'esprit de corps, le point d'honneur, la probité et la science; aussi les procureurs étaient universellement accusés de faire un métier de la chicane, de semer et de multiplier les procès. L'Hospital adopta le système contraire; il voulut relever le caractère des procureurs en les confondant avec les avocats; par son édit d'août 1561, il cumula la postulation et la plaidoirie, et réunit en une seule les deux professions de procureur et d'avocat (2).

Les marchands avaient été les premiers à reconnaître qu'il leur importe bien davantage de terminer promptement leurs différends sur des matières contentieuses, que d'épuiser toutes les arguties par lesquelles chacun croit pouvoir faire valoir son bon droit. Ils demandèrent à être jugés, « d'après » la bonne foi, non d'après la subtilité des lois et ordonnances. » L'Hospital entra dans leurs vues, en soustrayant toutes les affaires commerciales aux tribunaux ordinaires. Il autorisa d'abord les marchands de Paris à élire annuellement cinq

(1) Édit de Fontainebleau, Isambert, T. XIV, p. 104.
(2) Édit de Saint-Germain-en-Laye, Isambert, T. XIV, p. 112.

juges ou consuls du commerce, chargés de terminer tous leurs différends d'une manière sommaire. Ce fut l'objet de l'édit de Paris, de novembre 1563. Mais le parlement et les autres juges civils du royaume ne voulant point respecter cette juridiction exceptionnelle, un nouvel édit, rendu à Bordeaux le 28 avril 1565, lui donna de plus amples garanties; puis un troisième, de Moulins, le 6 février 1566, la confirma encore, en accordant la même faveur à d'autres villes commerçantes (1).

Toutes ces mesures législatives avaient éprouvé une vive opposition de la part du parlement de Paris; mais ce corps repoussa avec plus d'énergie encore l'édit des consignations, du mois de novembre 1563. Cet édit, destiné à décourager les plaideurs téméraires, obligeait les demandeurs dans une cause civile à consigner la valeur d'un pour cent de l'objet de leur demande, pour être payée comme amende par la partie qui succomberait. Le parlement, après plusieurs lettres de jussion, ne voulut l'enregistrer qu'avec la clause « que l'édit » n'auroit lieu que pendant sept ans, et que, sans attendre » la fin des sept années, la cour feroit chaque année, in- » stance auprès de sa majesté pour obtenir sa révocation. » Il fut en effet aboli le 1er avril 1568 (2).

Le parlement repoussa de même, par défiance ou par haine contre l'Hospital, la règle que celui-ci introduisit, par l'ordonnance de Paris, en janvier 1563, de commencer l'année au 1er janvier. Jusqu'alors l'année française avait commencée le jour de Pâques, et comme ce jour est variable, les années étaient tantôt longues et tantôt courtes, et il fallait consulter les lunaisons pour savoir si dans telle année antérieure, tel jour du mois de mars ou d'avril était avant ou après Pâques, et appartenait à la vieille ou la nouvelle année : c'est encore aujourd'hui une des causes les plus fréquentes d'erreur dans la chronologie française. La chambre des comptes se soumit la première à cet égard à l'injonction du chan-

(1) Isambert, T. XIV, p. 153, 179 et 184.
(2) De Thou, L. XXXV, p. 429. — Isambert, T. XIV, p. 158.

celier, le parlement n'y obtempéra qu'un an plus tard (1).

Il nous serait impossible de rattacher à une idée commune ou de faire comprendre les autres réformes qui occupaient habituellement le chancelier, et qui tendaient à la simplification et la régularisation des procédures. Les bases de ces grandes réformes avaient été posées par l'ordonnance d'Orléans, conformément aux vœux exprimés par les états généraux. Une ordonnance de janvier 1563 donna plus de précision aux règles que l'Hospital avait prescrites, et y ajouta de nouveaux détails. L'ordonnance de Roussillon du 9 août 1564 les perfectionna encore; enfin toutes ces réformes législatives furent réunies et classées dans la grande ordonnance de Moulins, du mois de février 1566, sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre suivant (2).

Catherine paraissait cependant atteindre le but qu'elle s'était proposé en faisant voyager son fils. Les plus grands seigneurs du royaume faisaient occasionnellement partie de son cortége, et visitaient avec lui les villes du Midi. On y voyait entre autres plusieurs princes ses égaux en âge, ou même plus jeunes que lui : Henri d'Anjou son frère, âgé de treize ans, et Henri de Navarre, destiné à succéder à ce frère, qui n'en avait que onze; le duc de Guise, qui n'avait que quatorze ans; et avec eux les cardinaux de Bourbon, de Guise et de Strozzi; le duc de Montpensier et le comte dauphin son fils, le prince de la Roche-sur-Yon; les ducs de Longueville, de Nemours, de Nevers; le connétable, les maréchaux de Bourdillon et Damville; et un très-grand nombre de comtes et de capitaines les plus qualifiés du royaume (3). Cette cour si brillante, tous ces jeunes gens qu'on devait croire étrangers comme leur roi aux haines et aux passions qui avaient bouleversé le royaume, contribuaient en effet par les fêtes qui se multipliaient sur leur passage, par les richesses qu'ils répandaient, par la curiosité, le plaisir, la frivolité, la ga-

(1) § 39 de l'Ord. de Paris. Isambert, T. XIV, p. 169. —De Thou, L. XXXVI, p. 196.

(2) Isambert, T. XIV, p. 160, 173 et 189.

(3) La Poplinière, L. X, f. 381.

lanterie, que Catherine regardait avec indulgence comme un remède au fanatisme, à faire oublier les ressentiments créés par la guerre civile. Le roi, qui, pendant l'année 1564, avait visité la Champagne, la Bourgogne, le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence, entra le 11 décembre en Languedoc. Il passa le mois de janvier 1565, durant lequel la campagne, même dans les régions du Midi, fut couverte par une abondance inaccoutumée de neige, dans les villes de Béziers, de Narbonne et de Carcassonne. Le 31 janvier il fit son entrée solennelle à Toulouse, et le 5 février il vint tenir un lit de justice au parlement de cette ville. Dans son discours, dans celui du chancelier de l'Hospital, l'un et l'autre recommandèrent aux magistrats la scrupuleuse observation des édits et l'égale administration de la justice; mais lorsque, encouragés par ces assurances, les religionnaires du Languedoc vinrent porter au roi leurs plaintes contre Damville, et ceux de la Guyenne contre Montluc, ils ne purent obtenir aucune satisfaction, et l'un de leurs députés fut mis en prison (1).

(1565.) Tandis que les passions nourries par la guerre civile semblaient se calmer autour du roi, quoiqu'il séjournât alors dans les provinces où elles s'étaient agitées avec le plus de fureur, elles se réveillaient à Paris, et c'était le maréchal de Montmorency, gouverneur de la capitale, qui y renouvelait la guerre avec les Guises. Il semblait avoir hérité seul de cette jalousie dont le connétable son père avait été si long-temps animé, et que la bigoterie avait ensuite étouffée. Le cardinal de Lorraine était alors regardé comme le chef des Guises. Les protestants l'avaient en horreur; au lieu de lui savoir quelque gré de ses tentatives de conciliation au concile, ils le regardaient comme l'auteur de tous les projets qui leur étaient le plus contraires, comme le conseiller qui avait fait consentir la reine à leur ruine, qui dirigeait sa politique tortueuse, et qui la mettait en communication secrète avec le pape et le roi d'Espagne. Le cardinal en même temps était pour les

(1) Hist. de Languedoc, L. XXXIX, p. 265-268. — De Thou, L. XXXVII, p. 532. — La Poplinière, L. X, f. 379.

grands seigneurs français, qui le traitaient d'étranger, un objet de jalousie; il avait réuni les plus riches bénéfices du royaume; son orgueil égalait son opulence; il se croyait au niveau des rois avec lesquels il avait traité, et le premier dans l'Église après le pape, auquel il avait inspiré une vive jalousie. Mais à l'orgueil et l'ambition de sa famille il joignait une lâcheté dans le danger, dont il faisait lui-même un objet de plaisanterie. Connaissant le nombre de ses ennemis, il avait demandé et obtenu de la reine, le 25 février 1564, la permission de s'entourer de gardes; cependant il n'avait point voulu donner communication de cette permission au gouverneur de Paris, désirant plutôt que son cortége fût regardé comme un droit inhérent à son rang. Il avait passé l'année 1564 à visiter plusieurs des églises qu'il possédait; car il réunit successivement, ou en titre, ou en commende, les archevêchés et évêchés de Reims, d'Alby, Agen, Luçon, Lyon, Narbonne, Térouanne, Metz, Toul, Verdun, Nantes et Valence (1). Au commencement de l'année 1565 il voulut aussi visiter Paris pour y réveiller l'enthousiasme de la populace en faveur de sa famille; en effet les Parisiens regardaient les Guises comme les chefs et les représentants du parti résolu à ne tolérer jamais l'hérésie, et qui se croyait lié en conscience à faire périr sur le bûcher tous les rebelles à Dieu. Le cardinal écrivit donc à son frère Claude, duc d'Aumale, qui habitait alors Anet auprès de la duchesse de Valentinois sa belle-mère, de rassembler de son côté des gens de guerre pour entrer avec lui à Paris (2).

Dès que Montmorency fut averti de ces mouvements de gens armés, il fit prévenir le cardinal de Lorraine qu'il ne leur permettrait point d'entrer dans Paris. Les ordonnances interdisaient de la manière la plus formelle cet appareil de guerre, et le gouverneur d'une ville aussi disposée aux troubles et aux séditions que l'était la capitale, devait s'opposer à ce qu'on y introduisît des troupes pendant l'absence du

(1) *Gallia Christiana*, T. IX, p. 147.
(2) Légende du card. de Lorraine, T. VI, p. 92.

roi. On n'explique point si le cardinal comptait sur un soulèvement du peuple, et quel but il se proposait en l'excitant; mais il ne tint aucun compte des avis de Montmorency, et il ne lui communiqua point la permission dont il était porteur. Il entra donc dans Paris le 8 janvier, un peu plus tôt que le maréchal ne s'y était attendu, tandis que son frère, le duc d'Aumale, y entrait par une autre porte. Montmorency, accompagné par le prince de Portien et un grand nombre de gentilshommes, rencontra le cortége du premier au milieu de la rue Saint-Denis; il l'arrêta, et engagea aussitôt avec lui un combat dans lequel deux ou trois personnes furent tuées de part et d'autre. Le cardinal, saisi de frayeur, quitta ses gardes pour se cacher dans une boutique voisine. La nuit suivante il se rendit par des rues peu fréquentées à l'hôtel de Cluny, où ses soldats, et le duc d'Aumale avec les siens, vinrent le joindre. Ils passèrent le reste de la nuit à faire la garde, s'attendant à toute heure à être attaqués. Leur trouble s'augmenta encore le matin, lorsqu'ils virent le maréchal passer et repasser devant leur porte avec une troupe nombreuse qui paraissait les narguer. Cependant la populace, dont ils avaient attendu l'appui, ne faisait aucun mouvement. Le parlement les fit prier de se retirer pour éviter de plus grands malheurs, et ils ressortirent humiliés de la ville. Le cardinal alla s'établir dans son évêché de Metz; mais d'Aumale continua à parcourir les alentours de Paris avec sa troupe armée. Montmorency, craignant d'être attaqué, invita Coligni à venir à son aide, et celui-ci entra dans Paris le 22 janvier avec une troupe nombreuse de gentilshommes; il y resta jusqu'au 30. Cet appui demandé au chef des protestants augmenta la défiance que les catholiques ressentaient déjà contre le maréchal de Montmorency (1).

Peu de mois après on vit éclater, dans ce qu'on nomma la guerre cardinale, cette même jalousie de la noblesse française

(1) De Thou, L. XXXVII, p. 533-537. — Légende du card. de Lorraine, p. 91-95. — La Poplinière, L. X, f. 379. — Davila, L. III, p. 148. — D'Aubigné, L. IV, c. 4, p. 205. — Castelnau, L. VI, c. 2, p. 190. — Le Laboureur, additions à Castelnau, T. II, p. 347.

contre le cardinal de Lorraine, cette même défiance d'une influence étrangère, envenimées encore par la haine qu'excitait son orgueil. Le cardinal, qui s'était réservé toutes les temporalités de l'évêché de Metz, tandis que l'historien Belcarius, ou Beaucaire de Péguillon, était l'évêque en titre (1), voulait s'assurer de conserver à tout événement ces avantages, si les trois évêchés de Lorraine retournaient à l'empire, sur lequel Henri II les avait usurpés. Le cardinal se reconnut donc pour vassal de l'empereur, et il prit de lui des lettres de protection. Mais il avait fait gouverneur du temporel de cet évêché et fermier des impositions un émigré espagnol, nommé Pierre de Salcède, qui vit dans la demande de ces lettres un acte de trahison envers la France; il prit les armes pour s'y opposer, se déclara gouverneur de l'évêché pour le roi, et s'empara des forteresses de Vic et d'Alberstrof, qui furent aussitôt assiégées par les soldats du cardinal. Ces troubles durèrent seulement du 17 juillet au 8 août, et ils n'eurent d'importance que par l'occasion qu'ils donnèrent aux ennemis des Guises de les signaler toujours plus comme étrangers aux intérêts de la France (2).

Le roi continuait cependant son voyage dans le Midi. Après avoir séjourné quelque temps à Toulouse, puis à Bordeaux, il se rendit au commencement de juin à Bayonne, où Catherine avait donné rendez-vous à sa fille Élisabeth, reine d'Espagne. Il y avait long-temps qu'elle désirait cette entrevue, et qu'elle faisait solliciter Philippe de s'y rendre aussi. C'était probablement un des buts principaux qu'elle s'était proposés dans son voyage du Midi. Elle aimait traiter en personne ses intrigues; elle savait alors que des paroles insidieuses ne laissaient point de traces, et qu'elle pouvait annoncer des vues étendues, promettre beaucoup, découvrir les pensées de ses adversaires, et ne s'engager toutefois elle-même à rien. Mais autant elle comptait sur son talent pour la parole, au-

(1) *Gallia Christiana*, T. XIII, p. 795.

(2) De Thou, L. XXXVII, p. 552. — Légende du cardinal de Lorraine, p. 96. — Guerre cardinale, p. 147, aux Mém. de Condé, T. VI.

tant Philippe se défiait et d'elle et de lui-même. Saint-Sulpice, ambassadeur de France en Espagne, écrivit à Catherine seulement le 22 janvier, qu'il venait d'obtenir, après beaucoup de difficultés, la promesse que la reine d'Espagne arriverait à la frontière en même temps qu'elle; le premier ministre de Philippe, Ferdinand de Tolède, duc d'Albe, devait l'y accompagner (1).

Les fêtes les plus brillantes signalèrent la rencontre des deux reines, et la France, dont les finances étaient déjà ruinées avant la guerre civile, et qui ne savait comment faire face aux dépenses les plus nécessaires, prodigua des sommes immenses pour paraître avec éclat aux yeux des Espagnols, qui dédaignèrent un tel étalage (2). La reine Élisabeth était absolument sans crédit sur son mari, qui ne l'avait point initiée à sa politique. C'était le duc d'Albe qui, dans les conférences nombreuses qu'il eut avec Catherine, était chargé d'insister auprès d'elle pour que, par prudence autant que par un sentiment religieux, elle remît en vigueur les lois qui condamnaient au supplice les hérétiques, et qu'elle en confiât l'exécution au tribunal de la sainte inquisition.

Catherine commença par protester que son intention était la même que celle du roi son gendre. Mais elle chercha à faire comprendre au duc d'Albe que les mesures qu'elle avait prises l'amèneraient en peu de temps et sans secousse, comme sans danger, à l'anéantissement complet des hérétiques, but commun de leurs efforts. Elle lui rappela qu'au moment de la paix les protestants étaient encore en possession d'un grand nombre de places fortes au centre du royaume, tandis qu'ils n'en conservaient plus une seule; que celles où toute la population était hérétique, et que les armées royales avaient vainement assiégées pendant la guerre, étaient désormais maintenues dans la crainte par les citadelles royales qui les commandaient; que tout culte hérétique était interdit d'après

(1) Lettre de Saint-Sulpice dans le Laboureur, T. II, p. 343. — De Thou, L. XXXVII, p. 548.

(2) La Poplinière, L. X, f. 381. — De Thou, L. XXXVII, p. 550.

lès interprétations données postérieurement à l'édit, non seulement à Paris, mais dans toute ville où se trouvait momentanément le roi et dans toute place frontière ; que chaque jour ce culte était aussi interdit, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, dans quelqu'une des villes que l'édit d'Amboise avait d'abord abandonnées aux protestants ; qu'il leur restait encore, il est vrai, un temple par bailliage ; mais que ceux qui, en se soumettant à de grandes dépenses et de grandes incommodités, s'y rendaient pour leur culte, s'exposaient à être insultés ou massacrés par la populace, et que l'expérience leur apprenait déjà qu'en ce cas leurs meurtriers ne seraient pas punis ; qu'un désarmement universel avait été ordonné dans le royaume, mais qu'au fait les armes n'avaient été ôtées qu'aux seuls protestants ; que ceux-ci étaient intimidés, mécontents de leurs chefs, séparés de leurs pasteurs, auxquels on ne permettait plus de venir les exhorter et les consoler dans leurs maladies ; que leur ferveur commençait à se refroidir, et qu'elle s'éteindrait bientôt tout-à-fait ; que leur organisation se dissolvait dès qu'ils ne pouvaient plus ni tenir des synodes, ni lever des contributions, ni se fier à leurs chefs, après les avoir vus, à la paix, ne songer qu'à eux-mêmes ; que toutefois, d'après le caractère de la nation française, on ne pourrait traiter rudement ces chefs sans soulever la noblesse, et peut-être la nation entière, tandis qu'on avait pu voir, par l'exemple du roi de Navarre, combien il était facile de les séduire ; et lorsque ceux-là seraient engagés à rester en repos, si la canaille se montrait encore fanatique, on en aurait bientôt purgé le sol français. A ce propos le duc d'Albe répondit que dix mille grenouilles ne valaient pas la tête d'un saumon. Henri de Navarre, enfant de onze ans et demi, qui se trouvait auprès de Catherine, fut frappé de ce mot, qui pour lui faisait image, et le répéta plus tard à sa mère Jeanne d'Albret, en sorte qu'il fut dès lors connu de tout le parti (1).

(1) De Thou, L. XXXVII, p. 551. — D'Aubigné, L. IV, c. 5, p. 206. — Tavannes, T. XXVII, c. 19, p. 110 et notes.

Le duc d'Albe ajouta : « Qu'un prince ne peut faire chose » plus honteuse, ni plus dommageable pour lui-même, que » de permettre aux peuples de vivre selon leur conscience, » introduisant ainsi autant de variétés de religion dans un » état qu'il y a de caprices et de fantaisies dans la tête des » hommes, et ouvrant la porte aux discordes et à la confu- » fusion.... Il concluoit que comme les controverses sur la foi » avoient toujours servi de prétexte aux soulèvements des » mécontents, il étoit nécessaire avant tout de leur ôter ce » prétexte, pour, avec des remèdes sévères, et sans épargner » le fer ou le feu, extirper ce mal jusqu'à la racine, car la » douceur et le support ne servoient qu'à l'accroître (1). »

Les conseils que donnait le premier ministre du roi d'Espagne étaient conformes à la conduite de son maître. Partout Philippe travaillait, par le fer et le feu, à extirper l'hérésie. Dans ses États d'Italie et d'Espagne les supplices étaient nombreux et horribles, mais les réformés y étaient trop faibles pour que la persécution exercée contre eux fût accompagnée de troubles et de résistance. Il n'en était point ainsi dans les Pays-Bas. Philippe avait donné le gouvernement de ces riches provinces à sa sœur naturelle Marguerite, duchesse de Parme ; mais se défiant de son indulgence, il la faisait surveiller par le cardinal de Granvelle, ministre aussi habile, mais plus faux et plus cruel que n'avait été le chancelier son père. Une partie importante de la population des Pays-Bas s'était convertie au protestantisme. Philippe ne voulait pas qu'un seul hérétique fût épargné ; aussi les supplices se succédaient avec une effrayante rapidité ; d'autre part, dans beaucoup de villes, dans beaucoup de provinces, le peuple se soulevait pour arracher les victimes à leurs bourreaux. En même temps des associations se formaient parmi la noblesse pour repousser, même par la force, l'introduction de l'inquisition d'Espagne. Les trois plus grands seigneurs des Pays-Bas, le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Horn, adressèrent à Philippe de hardies représentations, l'a-

(1) Davila, L. III, p. 146.

vertissant que s'il persistait dans ses rigueurs, il allumerait une effroyable guerre civile dans son ancien héritage. L'indignation des Flamands força, au mois de mars 1564, le cardinal Granvelle à se retirer dans la Franche-Comté sa patrie, d'où il passa en Italie. En même temps Marguerite, dont la politique faible et fausse se rapprochait de celle de Catherine, sollicitait son frère d'user de support et de dissimulation, lui promettant d'arriver au même but par un chemin un peu plus long; mais rien ne put ébranler Philippe; ce fut peu de semaines après la conférence de Bayonne qu'il écrivit à sa sœur, au mois de juillet 1565 : « Qu'il ne se départiroit » jamais de ce qu'il avoit mûrement résolu quant à son édit » contre l'hérésie, à l'inquisition et au concile de Trente; » qu'il étoit gravement offensé de ce qu'on avoit mis de » nouveau en délibération des choses qu'il avoit déjà arrêtées; » que les progrès de l'hérésie ne venoient que de l'indulgence » et de la connivence de ses ministres; et que quant aux » dangers qu'on vouloit lui faire craindre à l'occasion de l'in- » troduction de l'inquisition, ils ne pouvoient être mis en » balance avec le danger de laisser une telle contagion se ré- » pandre (1). »

On ne peut savoir au juste quelle influence eurent sur Catherine les conseils que son gendre Philippe II lui faisait donner par le duc d'Albe. Il n'est pas probable qu'elle opposât un sentiment moral au projet d'extermination des protestants qui lui était représenté comme son devoir par le pape; par le monarque que toute la chrétienté célébrait comme éminemment catholique; par tous les parlements qui administraient la justice dans son royaume, et qui invoquaient l'observation des anciennes lois; par le connétable et les principaux chefs de l'armée; enfin par tous ceux qui se faisaient gloire d'être attachés à l'ancienne religion. Si elle hésitait, c'est qu'elle redoutait les partis extrêmes, c'est qu'elle ne voulait pas renouveler la guerre civile, c'est qu'elle répugnait à se mettre

(1) *Bentivoglio, Guerre di Fiandra*, T. I, L. II, p. 29. — Watson, Histoire de Philippe II, L. VII, p. 245.

dans la dépendance de ceux dont elle aurait trop secondé les passions. Elle promit cependant beaucoup à Philippe et à son ministre; mais peut-être leur promit-elle plus qu'elle n'avait intention de tenir. G. B. Adriani, qui avait sous les yeux les papiers secrets de la maison de Médicis, rapporte : « Qu'après s'être souvent enfermée seule avec sa fille et le » duc d'Albe pour délibérer sur les moyens de sauver la » France, Catherine s'en tint au conseil que le roi d'Espagne » lui faisoit donner par le duc d'Albe, savoir qu'on ne pou» voit y réussir que par la mort de tous les chefs des hugue» nots, et en faisant ce qu'ils appeloient proverbialement des » *Vêpres siciliennes*. Ils résolurent donc que le roi se rendroit » à Moulins en Bourbonnais, où l'on estimoit que le château » seroit une demeure forte et assurée pour lui pendant une » action de si grande importance; et quand il seroit là on » devoit faire cette exécution, qui ne fut ensuite accomplie » que le jour de la Saint-Barthélemy, en 1572; des soupçons » conçus par les huguenots, et la difficulté de faire arriver » tous les chefs à la cour ayant fait différer jusqu'alors. D'ail» leurs on trouva plus de sûreté encore pour le roi dans Paris » que dans Moulins (1). »

Cependant les principaux chefs catholiques ne connaissaient point les engagements qu'avait pris la reine, ou ils ne lui accordaient point de confiance. Aussi se préparaient-ils par des associations entre eux pour le jour où ils pourraient accomplir l'objet de leurs vœux, et ce qu'ils croyaient leur devoir, l'extermination des protestants. Une première association dans ce but avait été signée à Toulouse, dès le 20 mars 1563, entre les cardinaux d'Armagnac et Strozzi, Blaise de Montluc, Terrides, Négrepélisse, Forquevaux et Joyeuse (2). Elle fut renouvelée en 1565, seulement Montluc prétend qu'il conseilla alors à la reine d'engager le roi à s'en

(1) *G. B. Adriani, Storia Fiorent*, L. XVIII, p. 1520. — De Thou, L. XXXVII, p. 550.

(2) La Poplinière, L. VIII, f. 315. — Montluc, T. XXIV, L. V, p. 393, et notes, p. 491.

déclarer le chef (1). Une confédération de même nature avait été formée en Bourgogne par Tavannes, gouverneur de la province. « Il fit, dit son fils, une confrairie du Saint-Esprit, » où il fit liguer les ecclésiastiques, la noblesse de Bourgogne » et les riches habitants des villes, qui volontairement ju- » rèrent servir pour la religion catholique contre les hugue- » nots de leurs personnes et biens (2). » C'étaient là les premiers commencements de l'association formidable qui se signala depuis sous le nom de la Sainte-Ligue.

De leur côté les protestants avaient conçu des alarmes sur les conférences de la reine avec le duc d'Albe; ils sentaient que leur situation empirait chaque jour. On limitait leurs priviléges, on les laissait exposés aux mauvais traitements et aux outrages; quand ils se plaignaient, ils obtenaient tout au plus de bonnes paroles, jamais aucun redressement. Catherine, après avoir pris congé de la reine d'Espagne et du duc d'Albe, avait ramené son fils à Nérac, séjour ordinaire de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Elle exigea qu'on y célébrât de nouveau la messe, qui, depuis long-temps, y avait été interdite. De là elle revint par Agen et Périgueux à Angoulême. Dans cette ville, Jacques Boucard, officier qui s'était distingué parmi les protestants dans la dernière guerre civile, fut introduit auprès d'elle le 17 août, à la tête d'une députation de ses coreligionnaires. Il exposa avec force toutes les vexations, toutes les violations de l'édit, tous les dénis de justice auxquels ils avaient été exposés sous le gouvernement du duc de Montpensier, homme dur et hautain, qui, depuis la mort de sa femme, s'était mis au premier rang parmi les persécuteurs des huguenots. Catherine répondit avec bonté à la députation; elle promit que les protestants seraient mieux protégés dès que l'autorité du roi serait mieux reconnue. Elle attribua toutes leurs souffrances précédentes aux désordres d'une minorité; mais en même temps elle redoubla de prévenances pour Montpensier, demeuré seul

(1) Montluc, T, XXV, L. VI, p. 1 à 10.
(2) Tavannes, T. XXVII, c. 19, p. 114, et notes, p. 341.

représentant de la branche cadette des Bourbons. En effet, son frère, le prince de la Roche-sur-Yon, bien plus modéré que lui, était mort vers ce temps-là en Anjou; et cinq ans auparavant ce dernier avait perdu son fils unique. Après quelque séjour à Angoulême, le roi visita encore Niort et Thouars. Il fit le 8 novembre son entrée à Angers; puis il prit sa route par Saumur, Tours et Blois, où il termina ce voyage autour de son royaume qui avait duré près de deux ans, et dans lequel on estimait qu'il avait fait neuf cents lieues. En congédiant les seigneurs qui l'avaient accompagné, il les invita à se retrouver au commencement de l'année suivante à Moulins, où il voulait, disait-il, tenir une assemblée des notables (1).

(1) De Thou, L. XXXVII, p. 554; et XXXVIII, p. 597. — La Poplinière, L. X, f. 382. — Extraits de la relation de ce voyage, par Abel Jouan, T. XXV, p. 415. — Davila, L. III, p. 147.

CHAPITRE XIX.

Assemblée des notables à Moulins. Accord du nouveau pape, de Philippe II et de Catherine contre les protestants. Troubles de Flandre. Les huguenots reprennent les armes. Seconde guerre civile. — 1566-1568.

(1565.) Au moment où Philippe faisait solliciter, par son ministre favori, le roi de France Charles IX et sa mère de recourir contre les huguenots à des mesures plus rigoureuses, et de délivrer l'orthodoxie de tout contact avec les hérétiques, il pouvait avec quelque raison alléguer que le moment était bien choisi pour diriger les forces des grands états contre ceux qu'il nommait leurs ennemis intérieurs, car si l'Europe n'était pas précisément en paix, du moins elle n'avait rien à craindre du dehors. Le nord était, il est vrai, désolé par une guerre acharnée entre Éric XIV, roi de Suède, Frédéric II, roi de Danemarck, et la ville de Lubeck (1). Mais tous ces États étaient protestants, et leurs combats, qui se prolongèrent de l'an 1563 à l'an 1570, étaient un motif de sécurité de plus pour les catholiques. C'était presque avec la même satisfaction que Philippe II voyait la guerre dans laquelle son cousin l'empereur Maximilien était engagé en Hongrie. Maximilien, qui secrètement était attaché au protestantisme, qui avait en Bohême établi l'égalité des cultes plutôt encore que la tolérance, qui, malgré les instances du pape et de Philippe, paraissait sur le point d'en faire autant en Autriche, qui avait apaisé les différends entre les luthériens et les calvi-

(1) De Thou, L. XXXII, p. 280. — Mallet, Histoire de Danemarck, T. VII, L. VIII, p. 43 et suiv.

nistes en Allemagne, faisait peser toute son influence dans un sens opposé à celle du roi d'Espagne; il garantissait la paix religieuse dans l'empire, et il soutenait par là les espérances des réformés dans les Pays-Bas. Maximilien aimait la paix, et il l'aurait volontiers maintenue aussi vis-à-vis des Turcs. Il fut forcé de la rompre par les attaques de Jean Sigismond Zapolski, prince de Transylvanie, prétendant au trône de Hongrie, et le premier souverain qui ait professé le socinianisme. Maximilien offrit cependant à Soliman la continuation du tribut que son père lui avait payé pour la Hongrie, en demandant aussi la prolongation de la trève. Le sultan s'y refusa, et Maximilien fut obligé d'ajourner ses projets de paix et de tolérance universelle, pour conduire toutes ses forces contre les Turcs. Ceux-ci, pendant la campagne de 1565, dirigèrent leurs principaux efforts vers la Méditerranée; mais la campagne de 1566 fut fatale à Soliman: ce sultan, qui avait si long-temps fait trembler l'Europe, mourut à l'âge de soixante-seize ans, le 4 septembre 1566, au siége de Zigeth, en Hongrie, des fatigues de la guerre et du mauvais air des marais. Maximilien se hâta de faire la paix avec Sélim II, son successeur. Il la fit bientôt après avec Jean Sigismond, prince de Transylvanie, et il put alors se livrer de nouveau à ses goûts pacifiques (1).

Philippe II avait été lui-même en guerre avec les Turcs, depuis le commencement de son règne, et il se faisait un devoir de conscience de ne faire aucune paix avec eux. Mais les côtes de l'Espagne étaient à une trop grande distance de la Turquie pour se voir exposées aux attaques de Soliman, aussi c'étaient seulement celles des royaumes des Deux-Siciles qui avaient à souffrir de ce point d'honneur de Philippe. Le commerce de ces royaumes lointains était détruit, les villages situés dans le voisinage de la mer étaient souvent pillés ou incendiés, et un grand nombre de malheureux captifs siciliens

(1) Coxe, Histoire de la maison d'Autriche, T. II, c. 38. p. 481-492. — De Thou, L. XXXIX, p. 631 et 650. — *G. B. Adriani*, Campagne de 1565, L. XVIII, p. 1331.

gémissaient dans les bagnes des Turcs. Philippe attachait peu d'importance aux souffrances de ses sujets italiens, et il ne s'était point cru obligé, pour cette guerre de Turquie, d'augmenter les garnisons qu'il entretenait dans les Deux-Siciles, ou de diminuer les contributions qu'il exigeait de leurs habitants (1). Les attaques des corsaires barbaresques, soit contre les côtes d'Espagne, soit contre les deux villes d'Oran et de Mazalquivir, que les Espagnols possédaient dans le royaume d'Alger, avaient éveillé davantage son ressentiment; depuis son retour de Flandre en Espagne il avait constamment fait la guerre en Barbarie par ses généraux. Il était en même temps entré en défiance de ses sujets maures de Grenade, et il les avait, en 1562, fait tous désarmer en un même jour, avec des circonstances insultantes qui les poussèrent plus tard à la révolte (2). Il traita de même l'année suivante les Maures de Valence, qui seuls cultivaient les terres dans toute cette province. Cependant les Espagnols repoussèrent en 1563 les Algériens qui attaquaient Oran et Mazalquivir, et le 6 septembre 1564 ils s'emparèrent du Peñon de Velez, place qu'on avait crue jusqu'alors inexpugnable, sur la côte d'Afrique (3).

Cette conquête glorieuse, mais peu importante, excita au plus haut degré le ressentiment de Soliman; il réunit toutes les forces maritimes de son empire pour tirer vengeance de Philippe II : toutefois il crut convenable de s'assurer de l'île de Malte avant de tenter une descente sur les côtes d'Espagne. Une flotte de deux cent quarante voiles, parmi lesquelles on comptait cent soixante-huit galères, parut le 18 mai 1565, devant l'île de Malte. Mustapha Pacha commandait les troupes de terre; Pialy, Hongrois renégat, celles de mer. Le fameux corsaire Dragut Raïs vint plus tard joindre les assaillants, et il périt à ce siége. Jean Parisot de la Valette,

(1) Giannone, Hist. de Naples, L. XXXIII, c. 3, p. 234. Les Turcs enlevèrent, dit-il, des prisonniers jusque dans le faubourg de Chiaja, à Naples.

(2) *Ferreras, Synopsis de España*, T. XIV, p. 63.

(3) *Ferreras, ibid.*. p. 74 à 136. — Watson, Hist. de Phil., T. I, L. IV, p. 168.

de Toulouse, qui était entré dans sa soixante-douzième année, était alors grand-maître de Malte. Il avait sous ses ordres cinq cent quatre-vingt-dix chevaliers, quatre mille Maltais et environ quinze cents soldats, italiens, français ou espagnols. Ce fut avec cette petite troupe qu'il tint tête, jusqu'au 8 septembre à l'immense armée des Turcs, et qu'il étonna l'Europe par la vaillance, la constance et l'obéissance de ses chevaliers. La France ne fit rien pour leur assistance : don Garcia de Tolède, vice-roi de Sicile, leur fit long-temps attendre le secours que Philippe leur avait promis. Ce fut lui cependant qui détermina les Turcs à la retraite, en débarquant le 7 septembre avec neuf mille soldats, dans une partie de l'île qui n'était pas gardée. Il restait à peine six cents guerriers au grand-maître, à la fin de ce mémorable siége, qui peut être regardé comme le dernier des exploits de l'ancienne chevalerie (1).

Les pertes immenses que les Turcs avaient éprouvées devant Malte, et les préparatifs qu'ils faisaient pour la dernière campagne de Soliman en Hongrie, rassuraient pleinement Philippe II sur le danger d'être troublé par les musulmans, dans la lutte qu'il voulait entreprendre contre les hérétiques. Les petits princes d'Italie qui se disaient encore indépendants, n'étant plus appuyés par la France, et ne pouvant opposer aucun contre-poids à l'influence espagnole, n'agissaient plus que comme des lieutenants de Philippe; ils avaient adopté toute son intolérance, quoiqu'on ne trouvât guère dans leurs conseils que des philosophes incrédules; ils avaient mis, par point d'honneur ou par politique, leurs épargnes et leurs soldats au service de l'inquisition; ils avaient offert des subsides à Catherine pour supprimer l'hérésie, et ils étaient prêts à en fournir encore : cependant leurs peuples gémissaient sous une oppression épouvantable, l'industrie des Italiens était ruinée, leurs droits méprisés, leurs personnes exposées aux insultes et aux extorsions de l'avide soldatesque espagnole.

(1) De Thou, L. XXXVIII, p. 565-592. — *Muratori*, T. XIV, p. 468. — Biogr. univ., art. Valette, T. XLVII, p. 322.

Le pape Pie IV dont les États étaient fréquemment traversés par les troupes qui se rendaient de Naples à Milan, ou qui en revenaient, sentait bien qu'il était tombé lui-même dans la dépendance de la cour de Madrid. Mais la politique n'était pour lui qu'une question secondaire; il avait conservé sur le saint-siége les goûts de son ancien métier de grand inquisiteur : il regardait la tolérance comme un crime, et il n'avait d'autre pensée que de donner dans toute l'Europe plus d'activité aux persécutions. Toute sa correspondance tendait à ce but, toutes ses dépenses s'y rapportaient, et comme elles étaient excessives, il avait été forcé, pour y pourvoir, de redoubler les impositions sur les États de l'Église, en même temps qu'il intentait des procès à ses principaux feudataires pour les dépouiller de leurs fiefs. Il s'était enfin rendu tellement odieux à ses sujets, que Benedetto Ascolti, fils du cardinal d'Ancône, et petit-fils d'un historien florentin du même nom, conjura contre lui avec plusieurs gentilshommes romains. La conjuration fut découverte et punie, au mois de janvier 1565, par d'atroces supplices. Cependant la fermentation croissait, et une insurrection était près d'éclater à Rome, lorsque ce pontife mourut le 9 décembre 1565 (1).

(1566.) L'esprit d'intolérance dominait alors dans le sacré collége comme dans toute l'Italie, et Pie IV, qui avait été grand inquisiteur, fut remplacé, le 7 janvier 1566, par le cardinal Michel Ghislieri, de Bosco dans l'Alexandrin, alors grand inquisiteur. Celui-ci prit le nom de Pie V, comme pour indiquer qu'il marcherait sur les traces de son prédécesseur; et en effet, à une égale intolérance il joignait un caractère plus dur encore et plus irritable. Il voulut dès les premiers jours de son règne que l'Italie connût bien sa détermination de faire périr sur le bûcher tout homme dont la foi serait suspecte, quel que fût son rang ou sa réputation, ou le crédit dont il jouissait auprès des princes; et afin d'en donner une preuve éclatante, il fit demander au duc Côme de Médicis

(1) *G. B. Adriani*, L. XVIII, p. 1290, 1300 et 1336. — De Thou, L. XXXVIII, p. 595. — *Muratori*, T. XIV, p. 467, 473, 474.

de lui livrer Pierre Carnesecchi, son sujet, son favori, un des plus éminents littérateurs de Florence qui avait été secrétaire du pape Clément VII, et que Côme avait admis à son intimité : en même temps il fit demander à la république de Venise Giulio Zanetti, savant de Padoue, et au sénat de Milan Aonius Palerius, le plus éloquent professeur des lettres grecques et latines d'Italie: tous trois passaient pour protestants, tous trois périrent dans les flammes. Après ces victimes illustres, personne ne pouvait plus, en Italie, espérer de se soustraire à l'inquisition (1).

Dans le même temps Pie V fut averti que Maximilien, en ouvrant, le 26 mars 1566, une diète à Augsbourg, pour demander à l'empire germanique des secours contre les Turcs, avait engagé cette assemblée à s'occuper aussi d'apaiser les différends en matière de religion qui troublaient l'Allemagne. Le pontife protesta aussitôt qu'il ne souffrirait point qu'une assemblée séculière s'immisçât dans les affaires de religion; et il chargea son légat, le cardinal Commendon, de menacer tous les princes, tant séculiers qu'ecclésiastiques, de ses censures, et d'annoncer à l'empereur lui-même qu'il le déclarerait déchu de l'empire ainsi que de tous ses droits héréditaires, s'il passait outre. Mais malgré les ordres réitérés du pontife, Commendon, plus sage que son maître, supprima ces menaces (2).

Philippe II était le seul monarque qui parût à Pie V avoir connu toute l'étendue de ses devoirs de chrétien; toutefois il ne cessait de l'exhorter encore à extirper partout l'hérésie; de le louer de sa vigueur, de lui faire un devoir de ne point se relâcher, surtout dans les Pays-Bas où le danger lui paraissait plus grand. Quant à la France, il se défiait d'elle; il hésitait à décider s'il devait la regarder encore comme chrétienne; néanmoins il pressait Catherine de prouver à l'Église qu'elle ne méritait point d'être classée parmi les fauteurs des héré-

(1) De Thou, L. XXXIX, p. 625. — *G. B. Adriani*, L. XIX, p. 1548. — Galluzzi, Hist. du grand-duché de Toscane, T. III, p. 150. — Biograph. universelle, T. XXXII, p. 599.— *Laderchii Annal. Eccl. conti.*, T. XXII, p. 325.

(2) De Thou, L. XXXIX, p. 633.

tiques; et que, malgré les ménagements auxquels elle s'était prêtée, elle ne perdait pas de vue l'exécution de sa promesse, de travailler à leur extirpation totale (1).

Cependant Charles IX, qui avec Catherine, avait passé quelques semaines à Blois pour se reposer de son voyage, en repartit au mois de janvier pour présider l'assemblée qu'il avait convoquée à Moulins. Le roi, qui était alors âgé de seize ans, fit, au commencement de février, l'ouverture de cette assemblée : il avait auprès de lui la reine sa mère, son frère le duc d'Anjou, et les quatre princes du sang auxquels la famille royale, à l'exception de quelques enfants, était alors réduite, savoir : le cardinal de Bourbon, le prince de Condé, le duc de Montpensier, et son fils le dauphin d'Auvergne. On y voyait encore les deux cardinaux de Loraine et de Guise, les ducs de Nemours, de Longueville et de Nevers, le connétable, les trois frères de Châtillon, les quatre maréchaux de Montmorency, de Bourdillon, de Damville et de Vieilleville; un grand nombre de chevaliers de l'ordre, quelques évêques, entre autres ceux d'Orléans et de Valence, l'Aubépine, secrétaire d'État, Christophe de Thou et Pierre Séguier, premier et second présidents du parlement de Paris, et les présidents des parlements de Toulouse, Bordeaux, Grenoble, Dijon et Aix. Charle IX leur adressa un petit discours dans lequel, rappelant le voyage qu'il venait de faire autour de son royaume, il dit que son but avait été de reconnaître les maux qu'y avait causés la guerre civile, et les remèdes dont ses peuples avaient besoin; et que c'était pour appliquer ces mêmes remèdes qu'il les avait convoqués, afin de soulager ses sujets et de faire régner la justice (2).

Le chancelier de l'Hospital prit ensuite la parole, et il exposa plus longuement quels étaient les maux dont souffrait la

(1) *Ant. Ciccarelli Vita di Pio V*, à la suite de *Platina*, p. 564. — *Ferreras, Synopsis de España*, T. XIV, p. 182. — *G. B. Adriani*, L. XIX, p. 1361. — *Landerchii Annal. Eccles.*, T. XXII, p. 255.

(2) La Poplinière, L. X, f. 382. — De Thou, L. XXXIX, p. 661. — *Belcarius*, L. XXX, p. 1006.

France, et la nature des remèdes qu'on pouvait y appliquer. Il accusa l'ordre judiciaire de s'être souillé par de grands excès, par des concussions et des rapines. Pour le rappeler à ses devoirs il importait, dit-il, d'éclaircir et de simplifier les lois par de nouvelles ordonnances, de veiller plus strictement à leur exécution, de diminuer le nombre des tribunaux inférieurs, d'augmenter le traitement des juges, et de supprimer les épices payées par les parties. Il désirait laisser aux cours souveraines la nomination des juges; mais il ne voulait point que le magistrat eût le droit de nommer lui-même son successeur en lui résignant sa charge. Loin d'approuver la perpétuité ou l'inamovibilité des emplois, il exprima le désir qu'ils ne fussent conférés que pour deux ou trois années, afin que les juges s'attachassent à faire leur devoir dans l'espoir d'être réélus (1).

La plupart des notables qui avaient été convoqués à l'assemblée de Moulins, étaient hors d'état de prendre part à une telle réforme de la législation; aussi le travail avait été préparé d'avance par le chancelier, et il le discuta seulement avec les présidents de parlement qu'il avait convoqués. C'est de cette manière que, après plusieurs séances, fut rédigée au mois de février l'ordonnance de Moulins, qui résuma en quelque sorte en un corps de quatre-vingt-six articles les réformes que le chancelier apportait à la législation. Elle confirmait le droit des parlements d'adresser au roi des remontrances sur les nouvelles lois; mais elle exigeait qu'ils se soumissent lorsqu'ensuite la volonté royale avait été déclarée (§ 1 et 2); elle rétablissait l'usage des mercuriales et l'inspection des tribunaux supérieurs sur les inférieurs, afin d'assurer l'uniformité de la justice (§ 3 à 8); elle réglait la nomination aux offices vacants, tant dans le parlement que dans les siéges inférieurs, l'âge des juges qui devaient avoir au moins vingt-cinq ans, les examens en preuve de la capacité, la réduction à moindre nombre des siéges présidiaux, l'attribution des gages

(1) La Poplinière, L. X, f. 383. — De Thou, L. XXXIX, p. 661. — Lettres de Pasquier, L. IV, I, 23, p. 110.

des emplois supprimés à ceux qui étaient maintenus, et l'abolition des épices (§ 9 à 14); elle fixait les ressorts des présidiaux et les attributions des prévôts, baillis et sénéchaux (§ 15 à 27); elle indiquait comment devait être punie toute résistance à justice (§ 28 à 34); elle réglait les tribunaux qui devaient connaître des crimes, ou d'après le lieu du délit, ou d'après la qualité des personnes et leurs priviléges, ou d'après le degré de violence qui soumettait les délinquants à la juridiction prévôtale (§ 35 à 47); des règles étaient ensuite prescrites pour accélérer l'exécution des arrêts et jugements, et la saisie des terres confisquées (§ 48 à 53); la preuve par témoins ne devait plus être admise en matière civile pour une valeur supérieure à cent livres (§ 54, 55); les priviléges qui soustrayaient les officiers de la couronne au ressort du parlement, furent limités (§ 56); les substitutions furent restreintes au quatrième degré (§ 57); les donations furent soumises à l'inscription au greffe dans les quatre mois qui suivaient leur date (§ 58); les tuteurs des mineurs furent autorisés à répéter les pertes que ceux-ci auraient faites au jeu (§ 59); des règles uniformes de procédure furent prescrites aux tribunaux (§ 60 à 69); aucune évocation ne dut plus être reconnue par les juges si elle ne portait la signature de l'un des quatre secrétaires d'État (§ 70); la juridiction de police des magistrats municipaux leur fut conservée, mais toute juridiction en matière civile leur fut interdite (§ 71, 72); enfin, quelques modifications de détail furent apportées aux dernières ordonnances par les articles 73 à 86, quant aux hôpitaux, à l'obligation imposée à chaque ville de nourrir ses propres pauvres, aux confréries, à la présentation aux bénéfices ecclésiastiques, à l'imprimerie, et à l'interdiction faite aux juges d'avoir égard aux lettres closes qui leur seraient adressées sur le fait de la justice (1).

Cette ordonnance ne fut reçue par le parlement de Paris qu'après plusieurs remontrances qui occupèrent le chancelier presque toute l'année. Elle fut enfin vérifiée le 23 dé-

(1) Isambert, T. XIV, p. 189-212.

cembre, et elle est dès lors demeurée la base de la législation française jusqu'à la révolution (1).

L'assemblée des notables de Moulins fut encore occupée d'une autre affaire à laquelle elle était plus propre qu'à juger les travaux législatifs du chancelier, c'était la réconciliation des Châtillons avec les Guises. L'amiral Coligni se purgea par serment du meurtre du duc de Guise, affirmant qu'il n'en était pas l'auteur et qu'il n'y avait pas même consenti; après quoi Anne d'Este, veuve du duc de Guise, et le cardinal de Lorraine son frère, sur la demande du roi, embrassèrent l'amiral, et ils se promirent réciproquement de ne point garder de ressentiment l'un contre l'autre. Mais le jeune Henri, duc de Guise, qui n'avait pas encore seize ans accomplis, quoiqu'il eût déjà fait une campagne contre les Turcs en Hongrie, trouva moyen de se dispenser de prendre part à cette réconciliation. Le roi fit aussi faire la paix au cardinal de Lorraine avec le maréchal de Montmorency; et, bientôt après, la cour ayant délié Jacques de Savoie, duc de Nemours, des engagements qu'il avait contractés avec Françoise de Rohan qui suivait la religion protestante, ce prince, de tout temps dévoué aux Guises, épousa Anne d'Este, veuve du dernier duc (2).

Malgré les ordres que donnait la reine d'observer scrupuleusement l'édit de pacification, et malgré le bon accueil qu'elle faisait au prince de Condé et aux Châtillons, elle s'éloignait toujours plus dans son cœur des protestants, et elle s'affermissait dans l'intention d'écraser finalement leur parti. Elle avait cessé de craindre l'ambition des Guises depuis la mort du duc; au contraire, elle accordait au cardinal de Lorraine une grande confiance. Le connétable de Montmorency était le seul des anciens conseillers de son mari qui la gênât encore par ses tons de maître, mais il était bien vieux, et elle voyait avec plaisir ses deux fils en opposition

(1) De Thou, L. XXXIX, p. 665.
(2) La Poplinière, L. X, f. 385. — De Thou, L. XXXIX, p. 664. — d'Aubigné, L. IV, c. 6, p. 207.

l'un à l'autre. Le maréchal de Montmorency, tout dévoué aux Châtillons, ses cousins, professait hautement la tolérance, et semblait pencher vers le protestantisme, tandis que le maréchal Damville, le plus jeune, allié par son mariage au duc d'Aumale et à la duchesse de Valentinois, semblait se donner tout entier aux Guises et aux catholiques (1).

Le duc d'Aumale n'avait point voulu prendre part à la réconciliation du cardinal et de la duchesse de Guise avec les Châtillons. Lorsqu'il arriva ensuite à la cour, il affecta vis-à-vis de l'amiral et de Dandelot une attitude menaçante; il fut accusé à deux reprises d'avoir tenté de les faire assassiner; et pour s'en disculper, il se contenta de protester qu'il n'avait besoin d'aucune autre épée que de la sienne pour venger ses propres offenses. La reine, qui craignait de leur voir ensanglanter la cour, les renvoya les uns et les autres. Aumale se retira au château d'Anet, dont il venait d'hériter, le 22 avril de cette année, par la mort de la duchesse de Valentinois. Les Châtillons se retirèrent dans leurs terres; et pour être prêts à tout événement, ils resserrèrent leurs liens avec la noblesse protestante. Jeanne d'Albret, reine de Navarre, quitta la cour vers le même temps, doublement offensée et de l'injustice qu'on venait de faire à Françoise de Rohan, sa proche parente, que Nemours avait épousée clandestinement, et ensuite abandonnée pour la duchesse de Guise, et de l'affront qu'on lui avait fait à elle-même en voulant arrêter le ministre protestant qui prêchait dans sa chapelle. Mais après leur retraite on aurait pu croire, à voir l'aspect de la cour, que la France était rentrée dans une période de paix et de prospérité. On ne s'y occupait plus que de mariages, et des fêtes brillantes auxquelles ils donnaient lieu; elles se succédaient les unes aux autres. Louis de Gonzague, second fils du duc régnant de Mantoue, épousa Henriette de Clèves, sœur et héritière du duc de Nevers, qui avait péri à la bataille de Dreux; et le comte dauphin fils du duc de Montpensier, épousa la riche héritière du marquis de Mézières.

(1) Davila, L. III, p. 149.

Comme celle-ci était promise au duc de Mayenne, second fils du duc de Guise, les huguenots se flattèrent que son manque de parole brouillerait les Montpensiers avec les Guises; mais ces derniers étaient trop habiles politiques pour laisser percer leur ressentiment (1).

Les nouvelles qu'on recevait des provinces étaient cependant toujours plus alarmantes ; les deux partis étaient partout en présence ; partout les catholiques regardaient comme une offense, comme un délit qu'il était honteux et criminel de ne pas punir, la célébration dans leur pays d'un culte hérétique : et là où les protestants étaient les plus forts, c'étaient eux à leur tour qui se croyaient coupables, s'ils permettaient sous leurs yeux des cérémonies qu'ils nommaient idolâtres. L'édit d'Amboise était une transaction qu'on invoquait seulement quand on se sentait le plus faible ; mais de part et d'autre les fanatiques répétaient qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, et que les témoins paisibles d'un acte d'hérésie ou d'idolâtrie devenaient complices d'un crime contre la divinité. Aussi, les attaques imprévues, les batailles entre les deux partis, les assassinats, les tentatives pour surprendre des villes ou des châteaux, se répétaient tous les jours. Pamiers était une des villes auxquelles l'exercice du culte protestant avait été garanti par l'édit d'Amboise. L'évêque voulut cependant l'interdire ; d'autre part, le 15 mai 1566, les huguenots commencèrent à lui résister à force ouverte ; les séditions et les batailles se renouvelèrent chaque jour jusqu'au 5 juin, que les catholiques vaincus furent chassés de la ville, après que leurs adversaires eurent pillé les couvents, les églises, et même l'hôpital (2). Lorsque la nouvelle de ces excès fut apportée à la ville voisine de Foix, les catholiques, qui y étaient les plus forts, attaquèrent les protestants, en tuèrent trente-cinq, et forcèrent les autres à s'enfuir dans les montagnes. Les auteurs de ces deux séditions furent traduits en même temps devant le parlement de Toulouse.

(1) Davila, L. III, p. 150, 151.
(2) De Thou, L. XXXIX, p. 666. — Hist. de Languedoc, L. XXXIX, p. 271.

Ce tribunal parut d'abord vouloir les juger avec impartialité, d'après les recommandations de la reine ; mais lorsqu'enfin il prononça son jugement, il acquitta tous les catholiques, tandis qu'il envoya tous les protestants au supplice (1).

Telle était presque toujours la conséquence de chaque émeute, de chaque soulèvement. A Lyon on découvrit une communication souterraine entre la nouvelle citadelle et la maison d'un riche protestant : celui-ci prétendait que ce n'était qu'un vieil aqueduc ; l'autorité crut y reconnaître une mine pour faire sauter la forteresse, et ce fut une occasion pour exercer de nouvelles vexations contre les huguenots, et pour redoubler les précautions militaires. Le cardinal d'Armagnac était à Avignon légat du pape ; il en chassa tous les protestants, qui se dispersèrent en Provence, en Languedoc et en Dauphiné ; mais bientôt ils furent accusés d'un complot pour rentrer dans leur patrie, en se rendant maîtres d'une des portes, et dès lors ils furent exposés aux soupçons et aux vexations des gouverneurs de ces trois provinces. D'autres furent accusés d'un complot pour s'emparer de Narbonne ; des troubles éclatèrent à Montauban, à Cahors, à Rhodez, à Périgueux, à Valence ; et partout les protestants furent punis ; tandis que leurs adversaires, qui, depuis la paix, avaient déjà tué plus de trois mille huguenots, étaient toujours assurés de l'impunité (2).

Plus Catherine cependant voyait les protestants opprimés dans les provinces, et plus elle accablait leurs chefs de prévenances, pour calmer leur ressentiment, et leur faire oublier leurs plaintes. On prétendait que dans la distribution des places, elle écoutait les recommandations de Condé et des Châtillons de préférence à celles des catholiques, pour les rendre ainsi suspects à leur parti, et peut-être les brouiller entre eux. Le maréchal Damville avait eu la commission de visiter toutes les places frontières ; le prince de Condé seul, entre les gou-

(1) De Thou, L. XXXIX, p. 668.

(2) La Poplinière, L. X, f. 384. — De Thou, L. XXXIX, p. 666. — Davila, L. IV, p. 139. — D'Aubigné, L. IV, c. 6, p. 207.

verneurs de province, fut dispensé de l'admettre dans ses places de Picardie. Le connétable, alors âgé de soixante-treize ans, demandait la permission de résigner sa charge au maréchal de Montmorency son fils aîné. Les huguenots auraient été trop heureux de voir un homme si modéré, qui, peut-être même, était secrètement de leur religion, à la tête de toutes les armées du royaume : mais Catherine suggéra au prince de Condé de demander pour lui-même l'épée de connétable, ce qui offensa profondément toute la maison de Montmorency. Le connétable alors déclara qu'il ne se démettrait point de sa charge, et de son côté la reine feignant d'être effrayée des factions et des intrigues de cour pour une si haute dignité, annonça que si elle devait jamais choisir un connétable ou un lieutenant-général du royaume, ce serait son fils Henri duc d'Anjou qu'elle nommerait, encore qu'il n'eût que quinze ans, de préférence à tous les généraux et tous les princes (1).

Le quatrième des fils du connétable, M. de Méru, s'était appliqué à la marine, et, de même que l'aîné, il était favorable aux protestants. Dès qu'il apprit la mort du marquis d'Elbeuf, l'un des Guises, qui était commandant des galères, il demanda cette charge; mais la reine s'était déjà empressée de la donner au baron de la Garde, qui s'était rendu fameux vingt-un ans auparavant par les massacres de Mérindol. De même à la mort du maréchal de Bouillon, elle se hâta de donner son bâton à Gonnor, frère de Brissac, pour ne pas laisser à Dandelot le temps de le demander (2). Toutefois les efforts qu'elle faisait pour s'attacher le cardinal de Châtillon, la faveur qu'elle montrait aux évêques d'Usez et de Valence, que la cour de Rome avait déposés comme hérétiques, causaient une violente irritation à Pie V, qui regardait Catherine comme entièrement pervertie. Ce fut avec bien de la peine qu'elle parvint à le ramener en lui communiquant ses projets (3).

Mais dans cette cour galante et intrigante il était impos-

(1) Davila, L. IV, p. 154.
(2) Ibid., p. 162.
(3) Ibid., p. 155. — *Laderchii, Ann. Eccles.*, T. XXII, p. 266.

sible de cacher long-temps un secret. Aussi la reine, qui faisait consister dans la dissimulation l'art de régner, et qui prenait à tâche d'enseigner à son fils à feindre, ne pouvait cependant faire une promesse secrète à un parti sans que l'autre en fût aussitôt informé; en sorte que toutes les avances qu'elle faisait aux uns, puis aux autres, toutes ses ruses tournaient contre elle : d'ailleurs les haines de parti préparaient à croire à tous les crimes; le prince de Portien étant mort à cette époque, le bruit se répandit que la reine l'avait fait empoisonner (1). Les protestants surent bientôt quelles promesses elle avait faites au pape; ils remarquèrent aussi que sa correspondance avec le roi d'Espagne et le duc d'Albe devenait plus active. En même temps les événements qui se passaient dans l'étranger étaient de nature à les alarmer autant que les arrangements qu'ils voyaient prendre contre eux dans les provinces françaises, et ils ne doutaient guère qu'un plan n'eût été arrêté pour les exterminer tous à la fois dans les deux monarchies de France et d'Espagne (2).

Dans les Pays-Bas la réforme avait fait plus de progrès encore que dans aucune partie de la France; elle était embrassée, surtout dans les villes, par une grande majorité de la population; et ce peuple, qui avait long-temps joui de la liberté, qui l'avait défendue avec courage et obstination pendant des siècles, se sentait blessé en même temps dans sa conscience et dans son patriotisme par les efforts du roi Philippe pour violenter sa croyance. Il rejetait avec horreur l'inquisition; tandis que Philippe, quoiqu'il reconnût que la moitié de ses sujets était infectée par l'hérésie, persistait à vouloir, par religion comme par politique, les sacrifier à Dieu, et ne pas laisser vivre un seul de ceux dont il jugeait la foi erronée. « J'aimerais mieux n'avoir plus de sujets, disait-il, que de » régner sur des hérétiques. » Une confédération des plus grands seigneurs des Pays-Bas s'était formée pour maintenir la liberté publique et repousser l'inquisition. Ces seigneurs,

(1) D'Aubigné, L. IV, ch. 6, p. 208. — La Poplinière, L. X, f. 383, verso.
(2) Lettres de Pasquier, L. IV, l. 23, p. 110.

après avoir signé entre eux un compromis, se présentèrent en corps, le 5 avril 1566, à Bruxelles, devant la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas. Ils étaient conduits par Henri de Brederode et Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, qu'ils reconnaissaient pour chefs. Ceux-ci remirent à la duchesse une requête au nom de toute la noblesse des Pays-Bas, l'avertissant du danger imminent d'une révolution, et la suppliant de modérer les édits, et de suspendre les procédures de l'inquisition. Barlaimont, l'un des conseillers de la gouvernante, qui la poussait le plus aux mesures acerbes, fut entendu lui dire : « Eh! Madame, quelle peur pouvez-vous » avoir de ces gueux-là? » Cette injure fut accueillie par les grands seigneurs protestants d'abord avec dérision, bientôt comme un nom de parti qu'ils adoptèrent, et dont ils se glorifièrent. Ils se revêtirent d'habits grisâtres, tels que les portaient les mendiants; ils pendirent par-dessus en sautoir une besace et une écuelle de bois; ils prirent pour devise : « Fidèles jusqu'à la besace, » et dès lors les protestants des Pays-Bas furent aussi constamment désignés par le nom de gueux que ceux de France par celui de huguenot (1).

La gouvernante intimidée fit à la noblesse confédérée un accueil favorable, et des promesses vagues de douceur et de modération, cependant elle n'apporta aucune modification aux édits, et l'inquisition continua ses procédures; aussi la population des villes prenant courage en voyant que la noblesse se prononçait pour elle, se souleva, détruisit les images dans beaucoup d'églises, et établit publiquement, aux mois de juin et de juillet 1566, le prêche au lieu de la messe à Anvers et dans les principales villes du Brabant, puis dans presque toutes celles de la Hollande, de la Zélande et de la Frise. La gouvernante effrayée, et voyant la guerre civile imminente, chargea le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Horn de négocier en son nom avec les confédérés. En effet, un traité fut signé le 23 août, par lequel elle pro-

(1) *Bentivoglio, Guerre di Fiandra*, L. II, p. 32-37. — De Thou, L. XL, p. 687. — Castelnau, L. VI, c. 3, p. 194. — La Poplinière, T. II, L. XI, p. 8.

mettait de suspendre l'inquisition, et de permettre les prêches partout où les protestants étaient déjà maîtres des églises, mais seulement jusquà ce qu'elle connût la volonté du roi son frère. C'était un traité fort semblable à celui que Catherine avait fait avec les huguenots après la première guerre civile, et Marguerite se proposait de l'exécuter aussi de la même manière, c'est-à-dire de rassembler des troupes, car alors elle n'en avait point; de chicaner ensuite tour à tour sur toutes les conditions, de retrancher l'une après l'autre aux protestants les places où le culte leur avait été permis; d'attaquer les plus fougueux d'entre eux, non comme hérétiques, mais comme coupables de sédition et de destruction des images. Elle en fit en effet périr un certain nombre sous ces divers prétextes, et elle comptait, quand les chefs et les hommes de cœur auraient tous disparu, d'avoir bon marché du reste (1).

Mais Philippe n'eut point la patience d'attendre l'exécution d'un projet qui demandait du temps. Il dissimula, il est vrai, avec les députés de la noblesse des Pays-Bas qui lui avaient été envoyés, leur faisant de vagues promesses de bienveillance pour les désarmer et les séparer du peuple; mais il annonça à la gouvernante qu'il était résolu à employer une puissante armée pour extirper de ses provinces toutes les semences d'hérésie et de rébellion; puis, le 14 décembre, il déclara criminels de lèse-majesté les habitants de Valenciennes qui n'avaient pas voulu recevoir de troupes, et il fit commencer le siége de cette ville (2).

(1567.) La guerre qui commença en Flandre avec le commencement de l'année 1567, prenait déjà une tournure alarmante pour les protestants. Le comte de Meghem, que la Gouvernante avait mis à la tête des troupes, s'était emparé de Bois-le-Duc, qui lui avait opposé quelque résistance, et il avait envoyé au supplice tous ceux des protestants qui ne s'étaient pas échappés à temps. Il avait fait échouer une ten-

(1) *Bentivoglio*, L. II, p. 41. — De Thou, L. XL, p. 690 à 703. — Watson, T. I, L. VII, p. 282.

(2) De Thou, L. XL, p. 704. — La Poplinière, L. XI, f. 9. — *Bentivoglio*, L. III, p. 45. — *Ferreras*, T. XIV, p. 189.

tative des gueux pour surprendre Flessingue ; il avait battu, le 23 mars, près d'Anvers, un de leurs partis ; et le prince d'Orange, qui ne s'était point encore séparé de la duchesse, et qui agissait pour elle comme médiateur, avait engagé la puissante ville d'Anvers à renvoyer ses ministres, à renoncer à tout exercice extérieur du culte réformé, et à accepter une amnistie pour le passé (1). Valenciennes, assiégée par Noircarmes, autre général de la duchesse, se rendit à discrétion le 24 mars au soir, et près de deux cents personnes y furent envoyées au supplice par les vainqueurs. On défendit alors presque partout les prêches ; on abattit les temples que les protestants venaient de construire, et le duc d'Arschott fit employer les bois de leur charpente à élever les potences où les protestants furent pendus en grand nombre.

Jusqu'alors le prince d'Orange avait continué à siéger dans les conseils de la Gouvernante, et agissant comme médiateur, il avait cherché tout à la fois à calmer le peuple et à empêcher la cour d'Espagne de prendre des partis violents ; mais lorsqu'il vit la duchesse de Parme recommencer les persécutions qu'elle avait suspendues à sa persuasion, lorsqu'il fut averti que Philippe se préparait à envoyer une armée dans les Pays-Bas, et que le baron de Montigni, un des envoyés de la noblesse de Flandre auprès de lui, avait été arrêté en Espagne pour avoir eu quelques communications en secret avec le prince héréditaire don Carlos, et avoir cherché à l'intéresser au sort de ses compatriotes, il jugea le moment venu de se rallier aux autres mécontents pour la défense de la patrie : il pressa vivement les comtes d'Egmont et de Horn de se joindre ainsi que lui à la confédération des gueux qu'ils avaient jusqu'alors combattue, et de fermer aux Espagnols l'entrée de leurs provinces. Ces seigneurs persistèrent à croire que par l'interdiction du prêche ils avaient désarmé la colère de Philippe. « Je prévois, leur dit enfin le prince d'Orange, que nos en-
» nemis se serviront de vous comme d'un pont pour descendre

(1) De Thou, L. XLI, p. 737. — La Poplinière, L. XI, f. 11. — *Bentivoglio*, L. III, p. 51. — *Ferreras*, T. XIV, p. 201.

» sur notre sol, et que vos têtes seront ensuite le trophée de » leur victoire. » Il ne put les ébranler. Ces princes flamands s'embrassèrent et se séparèrent les larmes aux yeux pour ne jamais se revoir. Le prince d'Orange se retira dans ses terres d'Allemagne; Egmont et Horn revinrent à Bruxelles auprès de la Gouvernante (1).

Le prince d'Orange n'avait que trop bien connu Philippe et les conseils d'Espagne. Les Pays-Bas étaient soumis; mais aux yeux du roi la Divinité n'était pas vengée, et il venait de faire choix du plus féroce de ses ministres, de Ferdinand Alvarez de Tolédo, duc d'Albe, pour aller punir les Flamands. Ce duc devait rassembler en Italie environ neuf mille hommes de vieille infanterie espagnole et douze cents cavaliers, tandis que le comte de Lodrone levait pour lui quatre mille hommes en Allemagne. Philippe proposa à Catherine de faire traverser cette armée par la Provence et le Lyonnais jusqu'en Franche-Comté, pour frapper de terreur, en passant, les protestants nombreux dans ces provinces, et commencer ainsi l'exécution des projets formés contre eux; mais la reine répondit qu'il ne lui convenait point de lever le masque jusqu'à ce que les succès du roi son gendre eussent donné plus de courage à ses partisans, qu'elle le priait au contraire de ne pas trouver mauvais si elle affectait à son égard de la défiance. En effet, dans les conseils auxquels le prince de Condé et les Châtillons furent appelés, elle annonça qu'elle jugeait convenable de mettre les frontières de France en état de défense, tandis qu'une armée redoutable s'en approchait; et ce fut avec l'approbation de ces chefs huguenots que l'ordre fut donné de lever six mille hommes d'infanterie en Suisse, et de faire quelques autres préparatifs militaires. Cependant la défiance des Châtillons fut bientôt réveillée lorsqu'ils apprirent que, par ordre de la reine, des vivres étaient envoyés en Savoie et dans la Bresse pour nourrir

(1) De Thou, L. XLI, p. 740. — *Bentivoglio*, L. III, p. 64. — *Watson*. T. II, L. VIII, p. 7. — *Ferreras*, T. XIV, p. 202. — *P. Minana*, L. VI, c. 8, p. 365.

les troupes espagnoles. En effet, le duc d'Albe, parti des ports de l'Espagne pour Gênes le 10 mai, passa la revue de son armée à Asti le 15 juin, puis traversant le Mont-Cenis, non sans exciter une vive inquiétude à Genève et en Suisse, il gagna la Franche-Comté par la Savoie et la Bresse, et il arriva enfin le 22 août sur les frontières des Pays-Bas (1).

Soit que les huguenots français eussent seulement communiqué leurs profondes inquiétudes sur le sort de la religion aux princes protestants d'Allemagne, soit qu'ils leur eussent expressément demandé de faire en leur faveur quelque démarche publique, on vit alors arriver à la cour une ambassade solennelle envoyée par l'électeur palatin, le duc de Wirtemberg, le duc de Deux-Ponts, un des ducs de Saxe, le duc de Poméranie, et le margrave de Bade, qui, après s'être concertés avec le prince de Condé, l'amiral Coligni et d'autres chefs du parti, demandèrent une audience du roi, alors de retour à Paris. Ils exposèrent longuement quelle était l'ancienne amitié de leurs princes pour la maison de France, et leur désir de rester toujours unis avec elle; mais ils demandèrent que, pour resserrer leur amitié, le roi voulût bien permettre aux ministres de la religion réformée de prêcher à Paris et en tout autre lieu du royaume, et permettre également aux fidèles de pouvoir se réunir, en quelque nombre qu'ils fussent, pour les entendre. Charles IX avait alors dix-sept ans accomplis; son intelligence et son caractère avaient été développés de bonne heure par les intrigues et les dangers au milieu desquels il avait vécu. Il devait en partie son éducation aux hommes de guerre dont il était toujours entouré; il croyait leur donner des preuves de son énergie par sa colère et ses emportements; il avait presque toujours quelque jurement à la bouche; et élevé en roi, accoutumé à donner aux autres ses volontés pour règle, persuadé que l'orgueil était une des vertus de son rang, il était jaloux au plus haut point de son autorité, et il avait ressenti une vive colère de ce que

(1) Davila, L. IV, p. 161. — *G. B. Adriani*, L. XIX, p. 1397. — *Bentivoglio*, L. III, p. 63. — De Thou, L. XLI, p. 744-750.

ces ambassadeurs avaient conféré avec le prince de Condé avant de s'adresser à lui. Leur discours l'irrita plus vivement encore; il eut peine à se contenir assez pour répondre brièvement «qu'il cultiveroit l'antique amitié de sa maison envers » les princes allemands, pourvu que ceux-ci ne se mêlassent » pas des affaires de son royaume, tout comme il ne se mêloit » point de celles de leurs États; et après s'être repris un mo» ment, il ajouta qu'il feroit mieux encore de leur demander » de laisser les catholiques prêcher dans leurs États, et dire » la messe dans leurs cités et leurs cours. » Avec ces paroles il les congédia. La reine, que toute inimitié déclarée inquiétait, fit ensuite à ces mêmes ambassadeurs l'accueil le plus gracieux, et les combla de présents (1).

Tandis que Charles était encore irrité de cette demande des Allemands, l'amiral, qui était revenu à la cour, eut communication d'une ordonnance qui interdisait aux gentilshommes, auxquels le culte protestant était permis dans leurs maisons, d'y admettre d'autres que leurs seuls domestiques. Il s'en plaignit amèrement; il dit que tandis que les catholiques pouvaient se réunir en quelque lieu et quelque nombre qu'ils voulussent, il était bien dur pour un protestant de ne pouvoir admettre un ami qui logerait chez lui, à entendre avec lui la parole de Dieu. Le connétable qui était présent tança vertement son neveu de cette comparaison; les catholiques, dit-il, n'ont point besoin de permission pour professer une religion qui est celle du roi et du royaume, mais la tolérance accordée par le roi au culte des protestants, est une grâce dont il a pu, et dont il pourra toujours limiter l'étendue et la durée. Dans sa colère, il lui échappa encore de dire que puisqu'on avait enrôlé des Suisses, et qu'il faudrait les payer, ce serait une grande folie que de ne pas les employer. « Vous ne demandiez d'abord qu'un peu d'indulgence, reprit alors le roi avec colère, aujourd'hui vous voulez être nos égaux, bientôt vous voudrez être nos maîtres, et nous chasser du royaume. » L'amiral se tut, mais on lisait sur son visage combien il était

(1) Davila, L. IV, p. 157.—*Laderchii, Ann. eccles.*, T. XXII, p. 253.

troublé, et le roi passant avec emportement dans la chambre de sa mère, s'écria, en présence du chancelier, « Que le duc » d'Albe avoit raison ; que ces hommes-là portoient trop haut » la tête, et que ce n'étoit pas par l'adresse, mais par la vi- » gueur et la force qu'il falloit les abattre. » Quoique sa mère s'efforçât de le calmer, cette résolution de se défaire des protestants devint pour lui une idée fixe qui se reproduisait aussitôt qu'il éprouvait quelque colère (1).

Une autre ambassade avait, à la fin d'avril 1567, causé quelque agitation à la cour de France : la reine Élisabeth d'Angleterre avait fait demander que, conformément au traité de Cateau-Cambrésis, la ville de Calais lui fût rendue, puisque les huit ans étaient écoulés, pendant lesquels la France s'était réservé de la garder. Quoique les termes du traité fussent bien positifs, les Anglais n'avaient jamais pu beaucoup compter sur son exécution. Ils sentaient bien que la France n'aurait jamais demandé de garder Calais, même pendant huit ans, si elle avait eu intention de rendre ensuite cette place. C'était en partie pour assurer cette restitution à laquelle elle ne s'attendait pas, qu'Élisabeth avait occupé le Havre; mais si par là elle s'était procuré un gage important, d'autre part elle avait fort diminué ses droits, car il était stipulé par le traité de Cateau-Cambrésis, que celle des deux puissances qui renouvellerait la guerre perdrait tous les avantages qui lui étaient assurés par la paix. La conquête du Havre, et plus tard le traité du 11 avril 1564, par lequel les Anglais avaient consenti à rendre leurs otages, avaient déjà en quelque sorte décidé contre eux. Le chancelier de l'Hospital fit valoir ces raisons; la discussion continua quelque temps, mais sans aigreur (2). Élisabeth était trop sage pour se brouiller à cette occasion avec la France; elle sentait bien que, haïe et menacée comme elle l'était par toutes les puissances catholiques, il ne lui convenait pas de porter ses soldats sur le continent, mais plutôt de se fortifier dans son île, et les

(1) Davila, L. IV, p. 158. — D'Aubigné, L. IV, c. 7, p. 209.
(2) De Thou, L. XLI, p. 782.

troubles qui agitaient alors l'Écosse, par suite de l'inconduite et des passions de la belle Marie Stuart, lui donnaient déjà assez d'inquiétude, pour qu'elle dût craindre d'humilier et d'aliéner la France, en insistant sur la restitution de Calais, au risque d'attirer par là les Français en Écosse.

Le mariage de Marie Stuart avec Henri Darnley ne lui avait pas procuré un long bonheur domestique. Quoiqu'elle eût d'abord ressenti beaucoup d'amour pour un si bel et si jeune époux, elle avait bientôt été rebutée par sa grossièreté, par ses vices, par son impatience de gouverner, tandis qu'il en était incapable. Elle avait depuis peu admis à sa confidence un musicien piémontais, David Rizio, dont elle avait fait son secrétaire pour les langues étrangères, et qu'elle employait surtout pour sa correspondance catholique, et ses intrigues contre la religion dominante en Écosse. Rizio, comme étranger, comme parvenu, comme enrichi des bienfaits de la reine, était devenu mortellement odieux à la noblesse écossaise. Les confidents de Henri Darnley l'excitèrent contre le confident de sa femme. Il entra avec eux, le 9 mars 1566, dans la chambre où Marie soupait avec la comtesse d'Argyle; Rizio fut arraché d'auprès d'elle et tué à ses pieds. Elle était dans le sixième mois de sa grossesse. Il est fort douteux que Henri le regardât comme un amant de la reine, c'était un confident indigne d'elle dont il voulait se débarrasser. Cependant le ressentiment de Marie pour un si grand affront fut aussi amer que si l'objet de toutes ses affections lui avait été enlevé. Elle dissimula, pour mieux assurer sa vengeance; elle regagna, par quelques marques de tendresse, le cœur de son mari; elle l'écarta de ses associés, Morton, Ruthven, et les autres meurtriers de Rizio, quelle força à s'enfuir en Angleterre. Le 19 juin, elle mit au monde son fils, qui fut depuis Jacques Ier; mais le père de cet enfant, quoiqu'elle eût fait la paix avec lui, lui était plus odieux encore que ses complices (1).

(1) Castelnau, ambassadeur à cette époque en Écosse, L. V, c. 12 et 13, p. 180-187. — *Buchanani*, L. XVII, p. 589. — De Thou, L. XL, p. 704-708. — *Robertson's Scotland*, B. IV, p. 213. — Hume, T. VII, p. 87.

Le comte James Bothwell, chef d'une famille puissante, fut l'homme auquel elle se confia, et qu'elle récompensa des dangers qu'il allait courir, en lui accordant toutes ses affections. Le 10 février 1567, à deux heures du matin, la ville d'Édimbourg fut alarmée par une explosion horrible; la maison isolée de Kirk of field, où Henri, alors malade, s'était fait transporter, d'après les instances de Marie, et après une feinte réconciliation, avait sauté par l'effet d'une mine, et le corps de Henri, avec celui de son premier domestique, furent trouvés morts dans le jardin. Une rumeur universelle accusa la reine et Bothwell de ce meurtre. On affirma que Henri avait été étranglé dans son lit par des assassins, et que ceux-ci avaient ensuite fait sauter la maison, pour effacer les traces du crime (1). Cependant Bothwell fut scandaleusement protégé par la reine, qui le fit acquitter par ses pairs de toute accusation relative au meurtre du roi, et recommander à son choix comme un époux digne d'elle. Pour abréger le terme du deuil auquel la décence aurait obligé Marie, Bothwell, de concert avec elle, l'enleva le 24 avril; il se fit divorcer d'avec la femme qu'il avait alors, et le 15 mai il fut solennellement marié à la reine d'Écosse (2). Mais la noblesse écossaise qui, étonnée par ces honteuses transactions, n'avait pas eu le temps de s'y opposer, se souleva bientôt avec indignation; elle attaqua la reine, que son armée abandonna, et la força à se livrer, le 15 juin, à ses sujets révoltés, tandis que Bothwell s'échappait. Elle fut enfermée à Lochleven, et contrainte, le 24 juillet, à résigner la couronne. Son fils, âgé de treize mois, fut proclamé roi sous le nom de Jacques VI, tandis que la régence fut déférée au comte de Murray, frère naturel de Marie, et le plus ardent des chefs protestants d'Écosse (3).

Ces événements qui s'étaient succédé les uns aux autres,

(1) *Buchanani*, L. XVIII, p. 597. — *Robertson's*, L. IV, p. 237. — La Poplinière, L. X, f. 384. — De Thou, L. XL, p. 713.

(2) *Robertson's*, B. IV, p. 249.

(3) *Ibid.*, B. V, p. 258. — De Thou, L. XL. p. 724, 727. — *Buchanani*, L. XVIII, p. 617.

d'une manière si précipitée, dans un pays qui avait eu des rapports si intimes avec la France, avaient fortement excité l'attention des chefs huguenots. Ils savaient qu'à la suite des conférences de Bayonne, Marie avait été invitée à se joindre aux résolutions prises contre eux, par Philippe II et Catherine; que Rizio, son confident, était en même temps l'agent du parti catholique, et de la révolution que Marie préparait en sa faveur (1). Que le pape avait envoyé un nonce à cette reine, avec un présent de vingt mille écus, pour faciliter l'exécution de ses projets, mais qu'elle n'avait pas osé le recevoir. Le triomphe de Marie, appuyée comme elle l'était par le cardinal de Lorraine, le pape et le roi d'Espagne, aurait exposé aux plus graves dangers la religion protestante, non seulement en Écosse, mais en Angleterre; le scandale de sa conduite, et ensuite sa captivité, étaient au contraire un sujet de triomphe pour les réformés; et peut-être le succès des confédérés d'Écosse encouragea les chefs huguenots à tenter de leur côté le sort des armes.

En effet les protestants avaient fini par être pleinement instruits des projets de leurs ennemis; ils voyaient clairement que leur ruine était résolue, et que si Catherine différait encore d'avec Philippe, c'était sur le temps et la manière de les détruire, non par affection ou par aucune pitié qu'elle éprouvât pour eux. A trois reprises différentes, durant l'été de 1567, les chefs du parti se réunirent à Châtillon chez Coligni, et à Valéri chez le prince de Condé; ils convinrent que la politique de la reine leur était plus fatale qu'une guerre ouverte. Cependant, aux deux premières assemblées, Coligni les engagea à prendre encore patience, et à ne pas se donner aux yeux du public le tort d'avoir recommencé les hostilités; mais à la troisième, ils furent avertis que le général Pfyffer, à la tête de six mille Suisses que la reine avait fait lever, au lieu de garnir la frontière de Flandre comme elle l'avait annoncé, devait se diriger sur l'Ile-de-France; que des ordres étaient donnés pour arrêter en même temps Condé et Coli-

(1) *Laderchii, Annal eccles.*, T. XXII, p. 218.

gni ; garder en prison le premier et faire périr le second; puis mettre des garnisons suisses dans les principales villes protestantes, révoquer l'édit d'Amboise, et remettre en vigueur toutes les anciennes lois contre l'hérésie (1). Dandelot fit alors un tableau animé de tout ce qu'ils avaient déjà souffert, de tout ce dont ils étaient encore menacés. Il ajouta que s'ils laissaient à leurs adversaires l'avantage de frapper les premiers coups, leur mal serait sans remède ; il entraîna l'assemblée, où se trouvaient, avec son frère et le prince de Condé, La Rochefoucauld, Boucars, Bricquemault et un assez grand nombre de gentilshommes. La guerre fut résolue ; mais la manière de la conduire présentait des difficultés à résoudre. Les uns proposaient de faire soulever à la fois toutes les provinces, comme en 1562 ; mais Coligni rappela qu'à cette époque, s'ils se rendirent maîtres de cent villes dans les premières semaines, à peine il leur en restait dix à la fin de la guerre, et il annonça qu'à recommencer ils éprouveraient le même sort. D'autres proposèrent de concentrer toutes leurs forces à Orléans et dans quelques villes rapprochées ; mais Coligni objecta de nouveau qu'elles seraient bientôt assiégées par les catholiques, et reprises, s'ils n'avaient point ailleurs une armée qui pût s'approcher pour faire lever le siége. Il annonça enfin son propre projet : c'était de s'emparer par surprise de la personne du roi et de la reine-mère ; dès lors ils pourraient les faire parler comme ils voudraient, et ils se couvriraient aux yeux de la nation de l'apparence de la légalité et de l'autorité royale.

Quelque hardi que fût ce projet, il n'était point inexécutable. La cour était alors sans défiance établie au petit château de Mouceau, appartenant à la reine. Parmi les huguenots il y en avait un grand nombre qui avaient abandonné leurs provinces, où ils étaient sans cesse menacés, et qui, réunis autour de leurs chefs, avec des chevaux et des armes,

(1) La Noue, T. XLVII, c. 12. p. 168. — Davila, L. IV, p. 164. — De Thou, T. IV, L. XLII, p. 1. — La Poplinière, L. XII, f. 18. — D'Aubigné, L. IV, c. 7, p. 209.

étaient toujours prêts à se porter où le danger se présenterait. Les magistrats de Genève, avertis au printemps de cette année de l'approche du duc d'Albe, avaient écrit au prince de Condé pour lui demander de protéger l'asile et le sanctuaire de la réforme, et celui-ci y avait fait passer en effet Montbrun avec une vaillante troupe de huguenots du Lyonnais et du Dauphiné. Le duc d'Albe ayant traversé la Savoie sans molester Genève, et étant entré en Franche-Comté, la troupe de Montbrun passa en Bourgogne, et sans faire aucune démonstration se tint toujours à portée des frontières pour secourir les protestants du pays, si les Espagnols avaient voulu les insulter. Montbrun arrivant à Metz, s'y présenta comme chargé de relever la garnison avec de vieilles bandes qu'il amenait, disait-il, du Piémont. Déjà le maréchal de Vieilleville avait laissé entrer quelques compagnies de protestants dans Metz, et cette forte ville, aux frontières de l'Allemagne, serait devenue une excellente place d'armes pour le parti; mais le propos inconsidéré d'un soldat apprit au gouverneur que cette troupe arrivait de Genève. Il renvoya aussitôt les compagnies qu'il avait laissé entrer, il rappela celles qu'il avait fait sortir, et il se tint mieux sur ses gardes. Justement à cette époque Montbrun reçut de Condé et de Coligni l'ordre de se rendre sans bruit avec sa troupe à Rozoy en Brie, à huit lieues au midi de Meaux. Les gentilshommes protestants des provinces voisines furent aussi invités à s'y réunir de leur côté aussi secrètement qu'ils pourraient (1).

Ce mouvement ne put se faire cependant sans que quelques avis en parvinssent à la cour. Castelnau assure qu'il fut le premier à dénoncer au roi la conjuration tout entière, mais que le connétable montra beaucoup de colère de ce qu'on paraissait croire que des corps armés pourraient traverser le royaume sans qu'il en fût parfaitement informé (2). De nouveaux avis cependant déterminèrent la cour à se retirer de Monceaux à Meaux, après avoir assemblé le conseil dans la

(1) La Poplinière, L. XI, f. 16 et 17. — D'Aubigné, L. IV, c. 7, p. 209.
(2) Castelnau, L. VI, c. 4, p. 196.

chambre du connétable, alors malade de la goutte. Les protestants, réunis en nombre assez considérable sous les ordres de Condé et des Châtillons, se portaient en hâte, le 27 septembre, de Rozoy sur Meaux. La reine résolut aussitôt d'envoyer au-devant d'eux le maréchal de Montmorency qu'elle savait être lié avec eux d'une amitié intime et pencher vers les opinions de leur secte; mais elle le jugeait d'un esprit trop lent pour s'être associé à eux, trop honnête homme pour la trahir quand elle se confiait à lui, et trop modéré pour ne pas réussir à entamer une négociation. En effet, Montmorency s'étant rendu auprès de ses cousins, leur demanda le motif de cette levée de boucliers non provoquée; il leur représenta combien elle était messéante à leur rang et contraire à leurs devoirs : ayant entendu leurs plaintes, il leur promit l'influence de tout son crédit pour faire valoir leurs justes griefs. Ses cousins, qu'il trompait sans le vouloir par sa modération et son affection, ne purent s'empêcher d'entrer en négociations avec lui, et de perdre ainsi un temps précieux. Cependant le conseil avait décidé que le roi ne devait point courir le risque d'être assiégé à Meaux. Il avait envoyé des courriers aux Suisses pour les faire arriver à marche forcée. Les courtisans formaient un corps de huit à neuf cents chevaux; mais comme ils n'avaient d'autres armes que la cape et l'épée, leur protection n'était point jugée suffisante pour conduire le roi à Paris. A minuit, les six mille fantassins suisses arrivèrent après une marche longue et fatigante; à trois heures du matin ils se déclarèrent prêts à repartir. Ils se formèrent en bataillon carré, le roi se mit au centre avec la reine, et à quatre heures ils s'acheminèrent vers Paris. Ils avaient déjà fait quatre lieues dans la matinée lorsqu'ils rencontrèrent le prince de Condé qui, à la tête de trois ou quatre cents cavaliers bien armés, leur barra le chemin, déclarant qu'il voulait parler au roi pour lui présenter une pétition des huguenots. Les Suisses jurèrent qu'il n'en ferait rien, et ils baisèrent la terre comme ils avaient coutume de faire lorsqu'ils se préparaient à un combat général. Une escarmouche s'engagea aussitôt; mais elle ne pouvait devenir sérieuse,

car les Suisses, infiniment supérieurs en nombre, pouvaient aisément repousser des ennemis à cheval, tandis qu'ils ne pouvaient les poursuivre. Ils avancèrent donc la pique basse, sans cesse inquiétés en tête, en flanc, par derrière. Les huguenots, qui voltigeaient autour d'eux, leur tuaient quelques hommes sans pouvoir jamais rompre leurs rangs, retarder leur marche, ou jeter le moindre désordre dans leur colonne. Cependant le connétable avait déjà fait sortir le roi du bataillon carré, sous la protection d'Aumale, Vieilleville, Castelnau, Surgères, et deux cents des courtisans les mieux armés, et il lui avait fait prendre un sentier qui le conduisait droit à Paris. Les huguenots ne s'en aperçurent pas et continuèrent à s'acharner après le bataillon suisse. Charles IX entra vers quatre heures à Paris pour y déjeuner et dîner tout ensemble, car il était encore à jeun. La fatigue, la peur, le sentiment même qu'il s'était dérobé au danger d'une manière peu honorable, gravèrent cette journée dans sa mémoire par des traits ineffaçables. Il en conçut contre les huguenots, qui avaient voulu l'arrêter et qui l'avaient contraint à fuir, une haine acharnée. Si jusqu'alors la politique et l'orgueil lui inspiraient le désir de dompter ses adversaires, dès ce jour il résolut de les détruire pour assouvir sa vengeance et pour effacer ce qu'il regardait comme sa honte (1).

En même temps que le roi partait de Meaux pour Paris, le cardinal de Lorraine, que les huguenots regardaient toujours comme leur ennemi le plus acharné, en partait aussi pour son archevêché de Reims. Seul de sa famille, cet homme si ambitieux et si actif dans les intrigues n'avait point de courage personnel. La peur l'avait engagé à faire sa retraite dans une direction opposée à celle de la famille royale, et elle le jeta ainsi dans un danger plus grand que celui qu'il voulait éviter. Il fut rencontré par une troupe de huguenots qui ve-

(1) La Poplinière, L. XII, f. 18. — De Thou, T. IV, L. XLII, p. 7-9. — Davila, L. IV, p. 166. — La Noue, c. 12, p. 179; et c. 13, p. 182. — Tavannes, T. XXVII, c. 20, p. 122. — H. de Bouillon, T. XLVII, p. 422-432.

naient rejoindre Condé ; son cortége, quoiqu'il fût de plus de quarante chevaux, fut dissipé, sa vaisselle fut pillée, et il n'échappa lui-même à la captivité qu'en s'enfuyant à toute bride sur un cheval d'Espagne(1).

Les catholiques avaient été surpris, et quoiqu'ils n'eussent éprouvé aucun échec, la hardiesse des protestants les glaçait de terreur. Ils ne voyaient, il est vrai, devant eux qu'un petit nombre de cavaliers ; mais ils ne doutaient pas que ceux-ci ne fussent appuyés par une nombreuse armée, qu'ils ne fussent assurés de secours étrangers, de soulèvements dans les provinces, d'intelligences à la cour et dans Paris. Condé et les Châtillons, après avoir passé cinq jours à Claye pour attendre une réponse au Mémoire contenant leurs doléances, qu'ils avaient remis au maréchal de Montmorency, résolurent de hâter la décision de la reine en affamant Paris. Ils estimèrent qu'il leur suffisait pour cela de couper les arrivages de vivres par les rivières. Ils étaient maîtres du cours de la Marne : ils établirent une garnison à Montereau, pour commander également la haute Seine et l'Yonne ; ils brûlèrent tous les moulins sur les hauteurs qui entourent Paris, de Vincennes à Montmartre ; et le 2 octobre ils s'emparèrent de Saint-Denis, d'où ils commandaient la Seine au-dessous de Paris et les arrivages de l'Oise. Le prince de Condé avait à peine deux mille hommes sous ses ordres quand il établit son quartier général à Saint-Denis, tandis que le connétable avait dans Paris plus de dix mille soldats. Aussi le peuple criait-il avec indignation « qu'il étoit bien honteux de laisser ainsi une mouche » assiéger un éléphant(2). »

Cependant des négociations avaient été ouvertes entre la cour et les huguenots ; l'Hospital, Vieilleville et Morvilliers, tous trois connus pour leur modération, avaient été chargés par Catherine de traiter avec Condé. Les huguenots demandèrent d'abord le renvoi des Suisses, le rétablissement d'une

(1) La Poplinière, L. XII, f. 19. — De Thou, L. XLII, p. 9.
(2) La Poplinière, L. XII, f. 19. — La Noue, c. 13, p. 104. — De Thou, L. XLII, p. 9. — Davila, L. IV, p. 168, 169.

parfaite liberté de conscience et l'assemblée des états généraux. Mais la reine repoussa ces conditions avec indignation, comme insultantes pour la dignité royale; elle envoya le 7 octobre aux protestants une sommation de mettre bas les armes, en rendant responsables de leur désobéissance leurs chefs le prince de Condé, le cardinal Odet de Châtillon, l'amiral Gaspart de Coligni, le colonel de l'infanterie française Dandelot, le comte de La Rochefoucault, François de Hangest de Genlis, George de Clermont d'Amboise, Cany, Boucard, Bouchavanes, Péquigny, Lisy, Mouy, d'Esternay, Montgommery, et le vidame de Chartres (1).

Les huguenots, craignant d'avoir pris un ton trop haut, présentèrent alors un nouveau mémoire, dans lequel ils réduisirent toutes leurs demandes à celle d'obtenir une entière liberté pour leur culte. Le connétable désirait vivement ramener ses neveux à la cour; il ne supposait pas que ces hommes qu'il avait élevés pussent résister à son ascendant, et il leur proposa une nouvelle conférence à la Chapelle; mais, malgré son affection pour eux, malgré la jalousie contre les Guises qu'il ressentait en commun avec eux, il ne pouvait les comprendre ni être compris d'eux; les scrupules de leur conscience lui paraissaient de l'obstination et de la révolte. Son esprit entier et despotique ne pouvait se prêter à l'idée de la tolérance; il déclara que le roi ne pouvait consentir à souffrir deux religions dans son royaume; que ce serait se rendre suspect et odieux à ses voisins; que tous les édits accordés en faveur de la religion nouvelle n'étaient que temporaires, et que c'était le devoir du roi de les révoquer dès qu'il se croirait assez fort pour faire triompher l'ancienne religion. Toutes les faveurs personnelles par lesquelles le connétable croyait pouvoir gagner ses neveux furent repoussées après une déclaration si alarmante, et les deux partis se préparèrent à la guerre (2).

(1) De Thou, L. XLII, p. 15. — La Poplinière, L. XII, f. 21. — Castelnau, L. VI, c. 6, p. 204. — D'Aubigné, L. IV, c. 7, p. 211.

(2) La Poplinière donne toutes les pièces de cette négociation, L. XII, f. 19-21. — De Thou, L. XLII, p. 15. — Davila, L. IV, p. 170.

Avec quelque zèle que le connétable s'efforçât de convertir ses neveux, la reine n'avait vu dans ses négociations qu'un moyen de gagner du temps pour rassembler autour de Paris des forces plus considérables, et avoir en même temps l'occasion de connaître quelles étaient les ressources réelles des adversaires qui l'avaient surprise. Déjà elle avait expédié des courriers au pape et au roi d'Espagne, aux ducs de Toscane et de Ferrare, et au sénat de Venise, pour leur demander des secours, et surtout des subsides en argent. En même temps elle avait obtenu de la ville de Paris une avance de 400,000 francs, tandis que les députés du clergé qui, par hasard, se trouvaient réunis dans la capitale lui avaient voté une aide de 200,000 écus (1).

De leur côté, les protestants s'étaient flattés que le renchérissement des vivres causerait à Paris quelque soulèvement. Ils furent trompés dans cette attente; cependant ils avaient aussi mis le temps à profit. Les gentilshommes huguenots de Normandie, de Picardie et de Champagne étaient venus rejoindre l'armée de Condé; quelques enseignes d'infanterie avaient été levées pour eux dans le pays de Caux; d'autres levées se faisaient encore en leur nom dans l'Anjou, la Bretagne et le Perche. La Noue, ne prenant avec lui que quinze chevaux, qu'il fit entrer trois par trois dans la ville, réussit à surprendre Orléans, où trois cents fantassins l'attendaient cachés dans les maisons bourgeoises. La citadelle n'était point terminée, et il s'en rendit maître en même temps. Il y trouva trois canons et cinq coulevrines, qu'il envoya à l'armée de Condé; ce fut là toute l'artillerie des huguenots (2). Les villes d'Étampes, de Dourdan et de Saint-Cloud furent ensuite prises par les protestants, qui, le 24 octobre, avaient enfin réuni devant Paris deux mille hommes de cavalerie et quatre mille d'infanterie (3).

De leur côté, les catholiques avaient reçu des renforts bien

(1) Davila, L. IV, p. 169.
(2) *Ibid.*, p. 171. — D'Aubigné, L. IV, c. 7, p. 211.
(3) De Thou, L. XLII, p. 16. — La Poplinière, L. XII, f. 21.

plus nombreux. Leur infanterie montait au moins à seize mille hommes. Le roi en avait partagé le commandement entre Timoléon de Cossé-Brissac et Philippe Strozzi ; les pères de tous deux avaient été maréchaux de France. Il ne voulut nommer ni l'un ni l'autre colonel-général de l'infanterie, quoiqu'il déclarât que Dandelot, par sa révolte, avait perdu cette charge. Plus ces troupes étaient brillantes et nombreuses, et plus les Parisiens témoignaient d'impatience d'être bloqués par la petite armée des religionnaires qui leur faisait éprouver déjà de très grandes privations. Mais le connétable, quoiqu'il se fût trouvé dans le cours de sa vie à sept grandes batailles, y avait toujours été malheureux; aussi les évitait-il comme s'il reconnaissait lui-même qu'il n'avait point le coup d'œil d'un général. Enfin les murmures du peuple le déterminèrent à sortir de Paris le 10 novembre pour attaquer le prince de Condé, si celui-ci voulait l'attendre, ce qu'il jugeait peu probable (1).

En effet l'armée si faible des huguenots se trouvait encore divisée. La Noue était à Orléans, La Rochefoucault avait été envoyé en Poitou pour hâter l'arrivée des renforts qu'on attendait de Guienne; Dandelot enfin avait passé la Seine avec un très fort détachement, et il s'était avancé dans la direction de Versailles pour couper les vivres qui auraient pu arriver de ce côté à Paris. Mais le duc d'Aumale, averti du mouvement qu'il venait de faire, s'était avancé entre lui et la rive gauche de la Seine, avait saisi les pontons de Dandelot, et les avait enfoncés dans la rivière (2).

Par l'absence du brave Dandelot, Condé voyait sa petite armée réduite à quinze cents cavaliers et douze cents fantassins. Ce n'est pas tout, la moitié de ses gentilshommes n'avaient point d'armures : « Ils suivoient les drapeaux pour leur sûreté, » dit d'Aubigné, emplissant les rangs avec la casaque blanche » et le pistolet. » Ils n'avaient pas une pièce d'artillerie, tandis que le connétable menait contre eux dix-huit canons ; mais

(1) De Thou, L. XLII, p. 17, 20. — Brantôme, T. II, p. 406.
(2) La Poplinière, L. XII, f. 25. — De Thou, L. XLII, p. 19.



la bravoure, l'enthousiasme, la confiance en Dieu, suppléaient au nombre et aux armes dans ces hommes assemblés pour la défense de leur foi. Condé reconnut que, malgré l'immense disproportion du nombre, il pouvait compter sur eux ; et il aima mieux perdre avec eux la bataille que de reculer. Il comptait sur la brièveté des jours, sur la lenteur du connétable qui l'attaquerait trop tard pour pouvoir tirer parti d'une victoire. Il sentait que s'il évitait le combat il ferait perdre tout courage, soit aux huguenots qui s'armaient dans le reste du royaume, soit aux princes protestants d'Allemagne qu'il avait appelés à venir à son aide pour sauver la liberté religieuse en France. Il rangea donc courageusement sa petite armée en bataille dans la plaine en avant de Saint-Denis, lui donnant la forme d'une demi-lune ; la droite commandée par Coligni s'appuyait à Saint-Ouen, la gauche commandée par Genlis à Aubervillers, la grande route de Paris à Saint-Denis traversait son centre où il était lui-même : une partie de son infanterie avait été rangée le long d'un canal qui la protégea. Les trois corps d'armée des protestants étaient à une grande distance l'un de l'autre ; mais au moment du combat, comme ce furent eux qui attaquèrent, ils convergèrent vers un même centre et réunirent leurs efforts.

Comme Condé s'y était attendu, le connétable ne commença le combat qu'à trois heures après midi. Il l'engagea par quelques décharges de son artillerie, qui furent bientôt interrompues par une charge très vive de Genlis et de Vardes avec la cavalerie des huguenots. Quoique cette bataille ait été décrite par un grand nombre d'historiens et d'auteurs de Mémoires, dont plusieurs y avaient combattu, aucun d'eux n'a entrepris de faire ressortir quelles furent les fautes du connétable par lesquelles il perdit presque absolument tous ses avantages. Il avait déjà permis que la mêlée rendît inutile son artillerie ; il avait imprudemment poussé en avant sa cavalerie, à une grande distance de l'infanterie ; mais cette cavalerie seule, composée des meilleures compagnies d'ordonnance de France, et supérieure en nombre, en armures, en chevaux, aux protestants, aurait suffi pour les écraser. Il paraît

qu'il l'étendit sur une seule ligne, ce qui lui fit perdre tout l'avantage du nombre et de la masse, et l'exposa à être à plusieurs reprises coupée par les huguenots. L'infanterie à son tour était composée d'un corps magnifique de bourgeois de Paris, couverts d'habits galonnés d'or, et d'armures resplendissantes; il n'y avait dans toute l'armée aucun bataillon de plus belle tenue pour un jour de parade; mais ces bourgeois n'avaient jamais vu le feu : le connétable les plaça au premier rang, de manière à couvrir les Suisses et à mettre ces derniers en confusion si les premiers venaient à prendre la fuite; derrière ces Suisses, enfin, et tout-à-fait hors de ligne pour le combat, il avait laissé la fleur de l'infanterie française. Les historiens du temps ne relèvent point ces fautes, qu'on démêle avec peine dans leurs récits, tandis qu'ils s'accordent à louer la valeur personnelle du connétable. Chacune de ces imprudences porta ses fruits cependant. Aux premiers coups de feu qu'éprouvèrent les Parisiens ils lâchèrent le pied, et se jetant au travers des Suisses, ils les tinrent long-temps dans une inaction forcée; en même temps Coligni d'un côté, le prince de Condé de l'autre, chargèrent par la gauche et la droite la gendarmerie au milieu de laquelle se trouvait le connétable, et la mirent en déroute; ce vieillard demeura bientôt seul et blessé au milieu de ses ennemis. Sommé par Robert Stuard de se rendre, il le frappa si rudement au visage du pommeau de son épée, qu'il lui fit sauter trois dents; un autre Écossais qui se trouvait derrière le connétable lui tira aussitôt un coup de pistolet dans les reins et le blessa mortellement. Cependant son fils aîné, François de Montmorency, accourait pour prendre Condé en flanc, et il le força bientôt à reculer. Le cheval du prince, percé d'un coup de lance, mourut un moment après l'avoir sorti de la mêlée; celui de Coligni l'emporta au milieu des ennemis, où il faillit être pris. Les deux armées, troublées par le danger de leurs chefs, reculèrent en même temps : les catholiques, pour se serrer autour du connétable mourant; les huguenots, pour soutenir Condé. Le combat fut ainsi suspendu après avoir duré moins de deux heures; et la nuit s'approchant, les catholiques ne

le renouvelèrent pas. Les huguenots se replièrent en hâte sur Saint-Denis, où Dandelot, qui avait recouvré ses pontons, vint les joindre à minuit (1).

Le connétable, qui désirait mourir sur le champ de bataille, fut cependant transporté à Paris, où il expira le lendemain. Il avait été atteint de six blessures. Avec lui les catholiques perdirent encore, à la bataille de Saint-Denis, le comte de Chaulnes, Hieronyme de Turin, capitaine d'aventuriers, une quarantaine de gentilshommes et trois cents cavaliers. Les protestants perdirent un plus grand nombre d'hommes de marque, leur troupe étant presque toute composée de gentilshommes, et parmi eux Péquigny vidame d'Amiens, de Saulx, La Suze, Saint-André et La Garenne. Comme ils avaient abandonné à leurs ennemis le champ de bataille, ils étaient tenus pour vaincus ; cependant, afin de faire voir, comme ils dirent, que tous les huguenots n'étaient pas morts, ils vinrent le lendemain brûler des moulins jusqu'aux portes de Paris ; ils firent ensuite leur retraite en bon ordre jusqu'à Montereau, où ils rappelèrent d'Étampes et d'Orléans le reste de leurs forces.

La mort du connétable désorganisa pour quelque temps le parti catholique. Cependant la reine ne regretta pas ce vieillard arrogant et opiniâtre qui la gênait dans sa politique, et aux talents duquel elle n'accordait pas de confiance ; aussi se garda-t-elle bien de confier à un autre sujet cette autorité sur toutes les armées du royaume qui était attachée à la place de connétable, et qui avait quelquefois balancé la sienne propre. Pour que personne ne pût même songer à la demander, elle engagea Charles IX à déférer le commandement général des armées à Henri, duc d'Anjou, son frère, qui n'avait pas plus de seize ans. Cet Henri, à ce qu'on assure, était l'enfant chéri de Catherine ; mais sa nomination était bien plus l'ouvrage

(1) La Poplinière, L. XII, f. 26-30. — De Thou, L. XLII, p. 22-26. — La Noue, ch. 4, p. 185-194. — Davila, L. IV, p. 173. — D'Aubigné, L. IV, c. 9, p. 214. — Vieilleville, qui est rempli d'erreurs, T. XXXII, L. IX, c. 37, p. 209. — Castelnau, L. VI, c. 7, p. 207. — Brantôme, T. II, p. 401. — Le Laboureur, add. à Castelnau, T. I, p. 333; T. II, p. 458 et 500.

de la jalousie et de la défiance que de l'amour. L'indépendance, la haute naissance, la force de caractère et le talent, étaient autant de motifs de crainte et d'exclusion pour la reine; elle ne voulait point de rivaux au pouvoir, mais l'État se ressentit de ce qu'il était tombé aux mains des enfants et des femmes (1).

Quoique les huguenots convinssent qu'ils avaient eu le désavantage à la bataille de Saint-Denis, c'était beaucoup pour eux d'avoir osé combattre le général en chef des catholiques à la tête de la plus brillante armée du royaume, et d'avoir fait ensuite leur retraite en bon ordre. Relevés désormais en considération, ils ne songèrent plus qu'à se réunir aux secours qu'ils attendaient d'Allemagne. C'était Chastelier Portaut, déjà signalé par le meurtre de Charri, et Francourt, qui avaient été envoyés aux princes allemands pour solliciter leur assistance; mais les électeurs de Saxe et de Brandebourg et le landgrave de Hesse avaient déclaré qu'ils ne voulaient point favoriser des sujets en révolte contre leur roi (2). L'électeur palatin Frédéric III leur fit un meilleur accueil; le premier entre les princes allemands, il s'était attaché à l'église calviniste de préférence à la luthérienne, et on lui avait, à cette occasion, disputé le droit à la tolérance garantie par la paix de Passaw. La modération de l'empereur Maximilien II empêcha que sa tranquillité ne fût troublée, encore que les autres réformés l'abandonnassent; mais son zèle religieux était plus ardent en raison même de cette situation précaire. Il consentit à ce que son fils appelât sous ses étendards tous ceux qui voudraient porter du secours aux réformés de France, et celui-ci amena en effet au milieu de l'hiver, sur la frontière de Lorraine, sept mille reitres ou cavaliers allemands, et quatre mille landsknechts ou fantassins (3).

Les huguenots, conduits par Condé et Coligni, avertis de

(1) D'Aubigné, L. IV, c. 10, p. 217. — La Poplinière, L. XIII, f. 34. — De Thou, L. XLII, p. 26.

(2) D'Aubigné, L. IV, c. 10, p. 217.

(3) Le Laboureur, additions à Castelnau, T. II, p. 538, 544. — La Poplinière, L. XIII, f. 34. — De Thou, L. XLII, p. 29.

l'approche de cette armée allemande, étaient impatients de la rejoindre; mais la marche de Paris jusqu'en Lorraine, au milieu de l'hiver, au travers de chemins rompus et de rivières débordées, présentait d'immenses difficultés pour une troupe aussi faible, entourée d'ennemis maîtres du pays, et infiniment supérieurs en nombre, en artillerie et en richesses. La reine, pour donner le temps aux capitaines qui dirigeaient le duc d'Anjou, d'enfermer et d'écraser les protestants, proposa de renouveler les négociations. En même temps elle députa Castelnau d'abord au duc d'Albe, puis au duc Jean Guillaume de Saxe, pour leur demander des secours. Le premier lui envoya quinze cents cavaliers, sous les ordres du duc d'Aremberg; le second se mit en route avec cinq mille landsknechts, pour rejoindre l'armée royale. Au milieu d'ennemis dont le nombre s'accroissait sans cesse, Condé, Coligni, Dandelot, sans magasins, sans pontons, sans vivres, sans argent, s'avançaient au travers de la Champagne, en déployant une habileté supérieure, tandis que le cardinal Odet de Châtillon, appelé par la reine à des conférences à Châlons, n'y déployait pas moins d'habileté dans les négociations (1).

La guerre civile s'était en même temps allumée dans le midi partout à la fois, parce que les deux religions s'y trouvaient partout en présence, et elle y avait été accompagnée d'actes de férocité bien plus effrayants, car les populations impétueuses de ces provinces semblaient toujours prêtes à répandre du sang. Le prince de Condé et les Châtillons, au moment où ils se déterminèrent à reprendre les armes, à la fin de septembre 1567, eurent soin d'en donner avis à tous les religionnaires du Midi; et en effet, presque en un même jour les huguenots se rendirent maîtres des villes de Montauban, Castres, Montpellier, Nîmes, Viviers, Saint-Pons, Usez, le Pont-Saint-Esprit et Bagnols. Partout ils chassèrent des couvents et des églises, les prêtres, les moines et les reli-

(1) Castelnau, L. VI, c. 6, p. 202; et c. 9, p. 215. — De Thou, L. XLII, p. 37-41. — La Poplinière, L. XIII, f. 41. — Davila, L. IV, p. 180. — La Noue, c. 15, p. 194.

gieuses; ils dépouillèrent les sanctuaires de leurs ornements, et quelquefois ils démolirent les édifices sacrés. A Nîmes, où ils s'emparèrent des portes le mardi 30 septembre, ils assiégèrent et pillèrent l'évêché, ils rassemblèrent un grand nombre de prisonniers catholiques, et les amenant pendant la nuit dans la cour de ce même palais, ils en égorgèrent soixante-douze, qu'ils jetèrent à mesure dans le puits de l'évêque. Les massacres continuèrent le lendemain dans les campagnes voisines, où quarante-huit catholiques furent encore immolés sans résistance (1). De même à Alais, les huguenots massacrèrent sept chanoines, deux cordeliers, et plusieurs autres ecclésiastiques. Le vicomte de Joyeuse commandait pour les catholiques à Montpellier; la ville se souleva contre lui le 30 septembre, et le contraignit à se retirer dans le château. Jacques de Crussol, qui avait quitté le nom de Beaudiné pour celui d'Acier, et qui avait repris son poste à la tête des huguenots du bas Languedoc, vint assiéger le château de Montpellier, et s'en rendit maître seulement le 18 novembre. Joyeuse, qui en était sorti, vint présider à Béziers une assemblée des états de la province, où les seuls catholiques se rendirent, et où leurs résolutions se ressentirent de l'âpreté nouvelle que les violences éprouvées par eux donnaient à leur fanatisme. Ils demandèrent au roi : « Que » la seule religion catholique fût permise dans le pays; qu'il » révoquât son consentement à l'établissement des temples » de ceux de la religion prétendue réformée; qu'il chassât » les ministres, défendît l'exercice de la nouvelle religion, » rétablît les inquisiteurs de la foi, et autorisât une confédé- » ration avec les catholiques des provinces voisines, et » surtout de Provence, de Guienne, et du comtat Ve- » naissin (2). »

Cependant les huguenots avaient en Languedoc tellement l'avantage du nombre sur les catholiques, qu'ils ne craigni-

(1) Hist. gén. du Languedoc, L. XXXIX, p. 275, 277.

(2) *Ibid.*, p. 279. — Réponse du roi auxdites remontr. Preuves. *Ib.*, p. 205. — D'Aubigné, L. IV, c. 12, p. 220.

rent pas de détacher une petite armée qui se rassembla dans le haut Languedoc, le Quercy et la Guienne pour aller renforcer le prince de Condé; elle se composa d'environ sept mille hommes, et on la nomma l'armée des vicomtes, parce que ses principaux chefs étaient les vicomtes de Bruniquel, de Paulin, de Montclar et de Caumont. Ils entrèrent en Rouergue le 18 octobre, et ils s'y réunirent avec Mouvans, qui leur amenait les huguenots provençaux et dauphinois. Plus tard ils recueillirent encore d'Acier, qui commandait ceux du bas Languedoc. Leur marche incertaine fit bientôt voir qu'ils songeaient plutôt à faire vivre leurs troupes aux dépens du pays, et à répandre l'effroi dans le centre du royaume, qu'à se rendre sur le grand théâtre de la guerre. D'ailleurs ils n'avaient point de canons, en sorte que la moindre fortification les arrêtait. Le comte de Sommerive, devenu comte de Tende par la mort de son père, et gouverneur de Provence, se mit à leur poursuite, et leur fit perdre assez de monde dans le haut Vivarez. D'autre part ils remportèrent le 6 janvier 1568, à Gannat dans le Bourbonnais, une victoire inespérée, car leurs ennemis avaient sur eux l'avantage et du nombre et des armes. Étant ensuite entrés en Berri, ils y rencontrèrent des messagers de la princesse de Condé qui implorait leur secours; elle était dans Orléans, alors bloqué par les catholiques. L'arrivée des vicomtes força ceux-ci à lever le siége et à s'éloigner (1).

(1568.) Après le départ de l'armée des vicomtes, dont d'Acier s'était séparé pour revenir dans le bas Languedoc, la guerre continua entre lui et Joyeuse, surtout dans la vallée du Rhône. Des forces considérables y furent mises sur pied de part et d'autre, et plusieurs combats furent livrés avec des succès variés. Le dernier fut celui de Monfrin, le 24 mars 1568, où les huguenots eurent le désavantage; mais leurs vainqueurs étaient trop épuisés de fatigue pour pouvoir les poursuivre;

(1) Hist. du Languedoc, L. XXXIX, p. 285. — La Poplinière, L. XIII, f. 45, 46. — De Thou, L. XLII, p. 29 et 49. — Davila, L. IV, p. 185. — D'Aubigné, L. IV, c. 12, p. 221, 225.

aussi, lorsque la nouvelle de la conclusion de la paix leur fut apportée peu de jours après, les forces des deux partis se trouvèrent balancées en Languedoc à peu près comme elles l'étaient avant le commencement de la guerre (1).

Dans la Guienne, Montluc, gouverneur de la province, dès qu'il reçut la nouvelle de la surprise de Meaux, s'assura de Leytoure, capitale de l'Armagnac, de peur que les habitants, la plupart huguenots, ne se déclarassent pour le prince de Condé. Sa vigueur et sa cruauté avaient inspiré tant de terreur dans la province, que personne n'y entreprit de lui tenir tête, et qu'il put envoyer à la reine, sous les ordres de Terrides et de Gondrin, les compagnies de gendarmerie stationnées en Guienne, auxquelles s'étaient joints beaucoup de gentilshommes catholiques de son gouvernement (2). Dans le Poitou, La Carodière se mit à la tête des huguenots; il commença par y remporter quelques avantages; mais lorsque le comte du Lude, gouverneur de la province, se mit à sa poursuite, lui coupant les vivres, le repoussant de toutes les places fortifiées, et lâchant contre lui les paysans fanatisés, sa troupe épuisée de fatigue fut enfin contrainte de se dissiper (3). Ce revers fut compensé par la révolution survenue à La Rochelle, le 10 février 1568. Cette ville, enrichie par le commerce maritime, jouissait de si grands priviléges qu'elle se gouvernait presque en république. Tous ses habitants avaient embrassé la réforme, et ils avaient désigné pour maire un de leurs concitoyens, nommé Trucharès, qui était suspect à la cour, et qui cependant avait été confirmé par le roi. Ses fonctions duraient une année, et il était entré en charge à Pâques de 1567. Jusqu'alors il s'était conduit avec une grande retenue, faisant observer à La Rochelle la neutralité, comme ses prédécesseurs avaient fait durant la précédente guerre. Mais au moment où il vit les huguenots vaincus et persécutés dans tout le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge,

(1) Hist. de Languedoc, L. XXXIX, p. 284.

(2) La Poplinière, L. XIII, f. 44. — De Thou, L. XLII, p. 45. — Montluc, T. XXV, L. VI, p. 28.

(3) De Thou, L. XLII, p. 44. — D'Aubigné, L. IV, c. 13, p. 222.

il leur ouvrit tout à coup les portes de La Rochelle le 10 février; il y reçut Saint-Hermine, son cousin, que le prince de Condé lui envoyait, et lui prêta serment, ainsi que les échevins, comme au lieutenant-gouverneur du prince. Dès lors La Rochelle devint la place d'armes du parti dans tout l'ouest de la France. Montluc fut chargé de la réduire; mais il n'en vint pas à bout; seulement il se signala autour de cette place par sa férocité ordinaire, surtout dans l'île de Ré, où la plupart des protestants furent passés par lui au fil de l'épée (1).

Quoique la guerre se fît à la fois dans tout le Midi, tous les regards se dirigeaient vers les deux armées du prince de Condé et du duc d'Anjou, entre lesquelles on s'attendait à voir le sort de la guerre se décider par une bataille. Lorsque Condé était entré en Lorraine, avec son armée harassée de fatigue, et de toutes parts entourée d'ennemis, il s'était flatté qu'il ne tarderait pas à y recevoir des nouvelles de Jean Casimir, dont le secours lui devenait tous les jours plus nécessaire. Cependant la malveillance des Lorrains, attachés avec ferveur à la religion catholique, lui intercepta toute nouvelle jusqu'au jour où les deux armées ne furent plus qu'à deux ou trois lieues l'une de l'autre.

Les huguenots, qui depuis cinq jours s'étaient flattés à chaque heure de rencontrer les Allemands, commençaient à perdre courage, et se répandaient en plaintes et en accusations contre leurs chefs. Condé s'efforçait de les maintenir en bonne humeur par ses plaisanteries, tandis que Coligni travaillait, par des discours graves et religieux, à relever leur confiance en Dieu. Enfin, le 11 janvier 1568, les deux armées se rencontrèrent près de Pont-à-Mousson, et la jubilation de toutes deux fut extrême, comme si elles venaient d'obtenir la plus grande délivrance. Toutefois la première entrevue entre Condé et Jean Casimir causa au premier une nouvelle et vive inquiétude. Les négociateurs qui avaient amené le

(1) La Poplinière, L. XII, f. 33; et L. XIII, f. 40. — Montluc, T. XXV, L. VI, p. 87. — De Thou, L. XLII, p. 43-47.

prince allemand lui avaient promis qu'aussitôt qu'il aurait rejoint les chefs protestants, ceux-ci lui compteraient cent mille écus, nécessaires pour acquitter la solde déjà arriérée de ses troupes. En effet, le premier cri des reîtres et des lands-knechts, en rencontrant les protestants, fut pour demander de l'argent. Condé n'avait pas deux mille écus; jamais il n'avait donné de solde à son armée; chaque huguenot, en partant de sa maison, avait pris en poche autant d'argent qu'il avait pu s'en procurer pour se maintenir à ses frais en combattant pour sa foi; mais toutes ces bourses s'étaient bien épuisées au milieu des besoins journaliers d'une campagne d'hiver, et le peu d'argent qui restait à chacun lui était devenu plus précieux par l'attente de nouvelles privations et de nouveaux dangers. Cependant tous ces chefs confédérés de Condé, s'animant d'un généreux enthousiasme, déposèrent aussitôt sur la table du conseil tout ce qu'ils possédaient de vaisselle, de joyaux de prix et d'argent monnayé. Les ministres attachés à l'armée, après avoir donné à leur tour l'exemple de se dessaisir de tout ce qu'ils possédaient, se répandirent dans les rangs; ils échauffèrent les soldats par la prière et le chant des psaumes, puis ils appelèrent tous les disciples du Christ, tous les défenseurs de l'Église opprimée, à donner à Dieu des biens que Dieu ne leur avait confiés que pour son service. Un noble sentiment de générosité et de dévouement gagna la multitude avec la rapidité de l'éclair : tous les cavaliers, tous les soldats, les valets même de l'armée, se dépouillèrent à l'envi de tout ce qu'ils possédaient. Par les contributions de cette armée, qui depuis trois mois avait tant souffert, trente mille écus furent rassemblés; et les Allemands, touchés à leur tour d'un si noble exemple de désintéressement, se contentèrent de cette somme, et n'insistèrent point sur ce qui leur avait été promis (1).

La réunion de Condé avec Jean Casimir ne donnait point encore aux protestants l'avantage du nombre. D'ailleurs l'ar-

(1) La Poplinière, L. XIII, f. 41. — La Noue, c. 15, p. 199. — Davila, L. IV, p. 180. — De Thou, L. XLII, p. 41. — D'Aubigné, L. IV, c. 14, p. 227.

mée catholique recevait, de son côté, tous les jours des renforts, et Louis de Gonzague, duc de Nevers, venait encore de lui amener un corps nombreux d'Italiens et quatre mille Suisses, levés avec l'argent du pape. En passant, il avait pris Mâcon, écrasé le parti huguenot en Bourgogne; puis il avait rejoint le duc d'Anjou en Champagne (1). Mais Catherine, qui avait confié le commandement de l'armée catholique à un jeune garçon de seize ans, de peur d'élever un rival de son pouvoir en créant un lieutenant général, un connétable ou même un général en chef, éprouvait les inconvénients de cette politique jalouse et timide. Étonnée que la petite armée des huguenots eût pu accomplir sa marche hasardeuse de Saint-Denis jusqu'à Pont-à-Mousson, sans être écrasée par des forces si infiniment supérieures, quoiqu'elle eût même, à ce que prétend d'Aubigné, été attaquée à plusieurs reprises, au mépris de courtes suspensions d'armes, Catherine se rendit à Châlons-sur-Marne pour y conférer avec ses généraux. Elle reconnut bientôt que c'était l'effet nécessaire de la jalousie et des intrigues entre les chefs rivaux qu'elle avait donnés pour conseillers à son fils. En effet, les ducs de Montpensier, de Nemours, de Nevers, Tavannes, Gonnor, Carnavalet, n'avaient point d'autorité les uns sur les autres. En reconnaissant les inconvénients de ce système, la reine ne voulut point y renoncer. Sa jalousie d'un chef unique était plus forte encore que son désir de vaincre les huguenots. Elle se contenta de remplacer Gonnor et Carnavalet, qu'on soupçonnait de favoriser les protestants, par le comte de Brissac et Martigues, et de rappeler à l'armée le duc d'Aumale pour profiter de la considération dont il jouissait, mais sans lui attribuer aucune autorité sur les autres. Puis, malgré les instances de son fils, elle leur recommanda à tous de ne pas combattre, puisque le temps seul devait suffire à ruiner les protestants. Elle rappela aussi à Châlons le cardinal de Châtillon, Téligni et Bouchavanes, avec lesquels elle recommença ses négociations pour la paix; et lorsqu'elle repartit pour Paris, elle les engagea à

(1) La Poplinière, L. XIII, f. 44. — D'Aubigné, L. IV, c. 12, p. 221.

la suivre jusqu'à Vincennes, où elle les établit et où elle continua à traiter avec eux (1).

Les huguenots cependant avaient résolu de ramener leur armée autour de Paris, pour effrayer cette grande ville, la plus ardente de toutes à demander des persécutions, et en même temps pour être à portée de tirer des munitions et de l'artillerie d'Orléans. Il fallut à Coligni toute son habileté pour conduire, au cœur de l'hiver, de la Lorraine jusque dans la Beauce, une armée de plus de vingt mille hommes, qui n'avait ni argent, ni magasins, ni artillerie, et qui était toujours côtoyée et suivie par des forces supérieures. Il lui fallut éviter tous les lieux qu'il avait ruinés par son précédent passage et où il n'aurait plus trouvé de quoi vivre. L'irrésolution et les fautes de ses adversaires le secondèrent ; il parvint à Orléans, qu'il débloqua de nouveau; il prit encore Beaugency et puis Blois ; mais tous les huguenots s'apercevaient également que cette habileté ne les sauverait point de la ruine. Depuis long-temps ils n'avaient plus d'argent, et ils ne pouvaient en attendre de nulle part; leurs auxiliaires allemands recommençaient à murmurer pour leur solde, beaucoup de gentilshommes huguenots succombaient à la misère et au découragement, et le moment approchait ou les vivres leur manqueraient aussi bien que la paie. Cependant les catholiques qui les entouraient de toutes parts, qui les resserraient toujours plus, se refusaient obstinément à combattre. Condé et Coligni résolurent enfin, pour amener une crise, d'assiéger, sous les yeux de leurs adversaires, une grande ville : s'ils la prenaient, ils y trouveraient des ressources pécuniaires, et ils couvriraient en même temps de honte l'ennemi qui les aurait laissé faire; si, pour les prévenir, le duc d'Anjou leur livrait bataille, ils obtiendraient enfin ce jugement décisif des armes après lequel ils soupiraient depuis si long-temps (2).

(1) Davila, L. IV, p. 182, 185. — D'Aubigné, L. IV, c. 14, p. 226, 227.

(2) Davila, L. IV, p. 184. — La Noue, c. 17, p. 211. — La Poplinière, L. XIII, f. 46, 47. — D'Aubigné, L. IV, c. 16, p. 229. — Tavannes. T. XXVII, c. 20, p. 132. — Castelnau, L. VI, c. 8, p. 211.

Avec cette intention les huguenots se portèrent rapidement sur Chartres, et investirent cette ville le 23 février. La place était mauvaise, mais elle contenait une nombreuse garnison; d'ailleurs Condé n'avait pour l'attaquer que cinq pièces de batterie qu'il avait tirées d'Orléans, et quatre légères coulevrines; et il devait poursuivre les opérations du siége sous les yeux d'une armée supérieure en forces à la sienne. Toutefois la reine, qui craignait tous les partis hasardeux, et qui était résolue à ne point combattre, se figura que les huguenots prendraient sous ses yeux toutes les places les plus importantes l'une après l'autre. Un fait d'armes brillant de Coligni, qui attaqua un corps d'armée commandé par La Valette, à Houdan, le mit en fuite, et lui prit quatre drapeaux, augmenta l'inquiétude de Catherine, et la détermina à offrir la paix.

Elle engagea le cardinal de Châtillon, avec Téligni et Bouchavanes, à s'avancer jusqu'à Longjumeau; elle leur envoya, pour traiter avec eux, Armand de Gontaut de Biron et Henri de Malassise, maître des requêtes, et elle les chargea d'offrir immédiatement au parti protestant l'objet pour lequel il avait pris les armes, savoir le rétablissement plein et entier de l'édit d'Amboise, en annulant toutes les restrictions et exceptions qu'elle y avait apportées depuis. A cette condition les protestants devaient renvoyer leurs auxiliaires allemands, poser eux-mêmes les armes, et rendre au roi toutes les places dont ils s'étaient emparés. Des concessions si larges inspirèrent quelque défiance à Condé, et surtout à Coligni; ils demandèrent quelque garantie en retour de celles qu'ils devraient abandonner s'ils licenciaient leur propre armée et leurs auxiliaires allemands, et s'ils livraient leurs places de guerre et leurs arsenaux. « On eût bien désiré d'avoir des villes pour » sûreté d'icelle paix, dit La Noue; mais quand on demandoit d'autre sûreté que les édits, les serments et les pro- » messes, on étoit renvoyé bien loin comme si l'on eût vili- » pendé et méprisé l'autorité royale (1). »

(1) La Noue, c. 18, p. 217.

La reine, qui se sentait gênée par cette défiance des chefs, comprit bien que la multitude serait plus aisément satisfaite. Elle envoya Malassise avec Lansac et Combault au camp des huguenots, et elle leur recommanda de divulguer les conditions avantageuses qu'ils étaient chargés d'offrir. Ils annoncèrent que la liberté de conscience ne serait point limitée pour un temps, comme dans les édits précédents, mais accordée à toujours, et que l'amnistie comprendrait sans exception tous ceux qui avaient bravé l'autorité royale. Aussitôt les gentilshommes, qui languissaient de retourner dans leurs provinces, commencèrent à dire que, puisque le roi leur offrait le même édit de pacification qu'ils avaient précédemment accepté, ils ne pouvaient le refuser. Bientôt, comme si la guerre était finie, on vit des cornettes entières de cavalerie repartir sans congé du siége de Chartres pour la Saintonge et le Poitou. Condé, toujours confiant, était disposé à prendre pour bonnes les promesses de la cour; Coligni ne leur accordait aucune foi, mais il vit le moment où, en s'obstinant à demander des gages, il demeurerait sans armée et où il n'obtiendrait plus même les vaines assurances qu'on lui offrait. Il se soumit donc à la nécessité, et la paix fut signée à Longjumeau le 23 mars 1568. Un nouvel édit du roi remit en vigueur l'édit d'Amboise du 19 mars 1563, et il fut enregistré au parlement de Paris dès le 27 mars. Les huguenots levèrent le siége de Chartres; ils livrèrent au roi Soissons, Auxerre, Orléans, Blois et la Charité, où ils avaient des garnisons; ils renvoyèrent Jean Casimir et ses troupes allemandes dont les soldes arriérées furent acquittées par la reine. Ce paiement les mit en état d'aller immédiatement s'engager sous les drapeaux de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, qui levait une armée en Allemagne pour défendre, contre le duc d'Albe, la religion et les libertés des Pays-Bas. Les Châtillons, en déposant les armes et abandonnant ainsi toutes les garanties du parti protestant, avaient le sentiment qu'ils tendaient la gorge au couteau des assassins, et les jeunes gens qui entouraient Condé, prêts à rire du danger, appelaient cette paix la paix boiteuse ou la paix

mal assise, par allusion au boiteux Gontaut de Biron ou au maître des requêtes Malassise, qui l'avaient négociée (1).

(1) L'édit est dans La Poplinière, L. XIII, f. 48, 49. — De Thou, L. XLII, p. 54, 55. — La Noue, c. 18, p. 215-218. — Davila, L. IV, p. 186. — D'Aubigné, L. IV, c. 22, p. 260. — Tavannes, T. XXVII, c. 21, p. 136. — Castelnau, L. VI, c. 11, p. 219.

CHAPITRE XX.

Troisième guerre de religion. Retraite des princes à La Rochelle. Bataille de Jarnac. Mort de Condé. Bataille de Moncontour. Coligni, avec l'armée vaincue, fait le tour de la France. Paix de Saint-Germain. — 1568-1570.

Le traité de Longjumeau, du 23 mars 1568, avait fait poser pour la seconde fois les armes aux deux partis qui, au nom de la religion, déchiraient la France. L'extrême fatigue des seigneurs protestants, après avoir fait à leurs frais une pénible campagne d'hiver, l'épuisement de leurs finances, la misère et le découragement des simples soldats, l'impatience naturelle à ceux qui souffrent et qui veulent essayer des choses nouvelles, avaient fait accepter la paix avec empressement par les religionnaires. L'expérience et des édits de tolérance pendant la paix, et des efforts mutuels des deux partis pendant la guerre, avait détruit en eux beaucoup d'illusions sur leurs forces. Ils ne pouvaient plus croire qu'ils étaient les plus nombreux, et que la crainte seule contenait les masses dans une uniformité apparente avec l'Église romaine; ils avaient pu se convaincre au contraire, que des opinions progressives, des opinions qui exigeaient l'exercice de l'entendement et de la critique, ne pouvaient être dominantes que dans l'élite de la nation. Le droit d'examen et la liberté de conscience avaient eu pour défenseurs la majorité de la noblesse française, une portion très considérable de la bourgeoisie dans les villes commerçantes, dont les habitudes étaient presque républicaines, une portion enfin des paysans dans les montagnes, où les longs loisirs de l'hiver laissent plus de temps

à la réflexion, et où la méditation religieuse est presque toujours solitaire ; mais toute la populace des villes, et de beaucoup la plus grande partie des habitants des campagnes s'étaient déclarés contre la réforme avec un sentiment de fureur. Dans leur double misère et de fortune et d'intelligence, ils n'avaient à eux que des habitudes, et ils s'indignaient qu'on vînt les y troubler. Les prêtres et les moines, réveillés de leur indolence par le danger, s'étaient évertués à recouvrer leur influence sur la multitude, et ils avaient bientôt fait voir qu'ils étaient les plus puissants et les plus dangereux des démagogues. Depuis que le fanatisme catholique s'était ranimé pour combattre le fanatisme protestant, les novateurs ne faisaient plus de conversions : ils perdaient au contraire sans cesse des familles, et presque des villes entières. Il n'y avait que des âmes d'une trempe distinguée qui pussent résister pendant une longue suite d'années aux dangers effroyables qui menaçaient les protestants ; toute carrière publique leur était fermée, leurs biens étaient sans cesse séquestrés ou pillés, des émeutes journalières dans les villes exposaient leurs personnes à la mort ou à d'horribles tourments ; la pudeur des femmes était plus particulièrement menacée ; comme la réforme les appelait à une vie plus pure, les commandants des armées catholiques se faisaient un jeu de les exposer aux outrages que leur conscience redoutait le plus ; le duc de Montpensier ne permettait pas qu'une seule de ses prisonnières fut épargnée (1). Ceux qui n'étaient pas résolus à tout souffrir pour leur foi, se refusaient avec terreur à un examen, à une controverse, qui, s'ils se laissaient convertir, les livrait à tant de dangers. Les religionnaires avaient donc perdu l'espoir de faire triompher leur religion dans toute la France, ils ne demandaient pour eux-mêmes que la paix et la sûreté.

Mais à peine ils avaient licencié leur armée, à peine ils étaient rentrés dans leurs maisons, qu'ils reconnaissaient ne pouvoir y attendre ni sécurité ni repos. Ce n'était pas par ambition, par esprit de domination que leurs chefs eux-mêmes avaient pris

(1) Brantôme, T. III, p. 361.

les armes ; ces chefs, au moment de la paix, ne se présentaient plus à la cour, où ils savaient qu'ils n'avaient rien à prétendre, ils s'étaient retirés dans leurs châteaux à la campagne, ils s'efforçaient de réparer par l'attention à leurs affaires domestiques, par l'agriculture, les pertes que la guerre leur avait causées. Le prince de Condé était en Bourgogne, à sa maison de Noyers, Coligni à Châtillon, Dandelot en Bretagne, La Rochefoucauld en Angoumois, Dacier en Languedoc, les vicomtes de Montclar et Bourniquet en Gascogne, les seigneurs de Genlis et Mouy en Picardie, le comte de Montgommery en Normandie (1) ; mais dans leur retraite, tous s'aperçurent bientôt qu'on ne leur permettrait point de trouver le repos qu'ils cherchaient. Charles IX ne leur avait point pardonné sa terreur et sa fuite à Meaux ; désormais il les haïssait, il voulait les perdre ; il n'avait fait la paix que pour les écraser plus sûrement ; de toutes parts il leur préparait des embûches ; et à mesure que les protestants découvraient les préparatifs faits contre eux, le nom qu'on avait donné au traité qu'ils venaient de conclure, de *paix boiteuse,* de *paix mal assise,* leur revenait à la mémoire, non plus comme un jeu de mots et une plaisanterie, mais comme une définition trop juste, comme un présage qui ne tarda pas en effet à être réalisé (2).

La paix entre les deux religions s'était faite en effet, en France, au moment où la haine religieuse était portée dans presque toute l'Europe aux derniers excès de fureur. Le vrai sentiment religieux, l'exaltation pieuse qui s'alliait avec l'amour, la patience la charité, avaient disparu dans une secte comme dans l'autre; il n'y avait plus d'hésitation sur les doctrines controversées, plus d'examen, plus d'intelligence des opinions qu'on ne partageait pas; mais de part et d'autre le désir d'exterminer ceux qu'on nommait les rebelles à Dieu, le sentiment qu'ils ne méritaient point de merci, l'habitude de croire qu'on ne pouvait point accorder de foi à leurs promesses, qu'on ne devait point leur en garder en retour. Les protestants

(1) Lettres de Pasquier au sieur d'Ardivilliers, L. V, c. 6, p, 126.
(2) D'Aubigné, L. V, c. 1, p. 261.

ne se regardaient pas plus que les catholiques comme liés par leurs traités ; c'était au milieu de la paix qu'ils avaient tenté la surprise de Meaux par laquelle avait commencé la seconde guerre civile; ils étaient prêts à se conduire de même si l'occasion s'en présentait, et ils savaient bien qu'ils ne devaient point attendre plus de loyauté de leurs ennemis.

D'ailleurs deux hommes se trouvaient à la tête du parti catholique, dans toute l'Europe, Pie V et Philippe II, qui n'avaient point encore eu d'égaux pour le fanatisme et la cruauté; et les atrocités auxquelles ils poussaient ou qu'ils commettaient eux-mêmes, en répandant une terreur universelle, avaient aussi accoutumé les esprits à ne plus compter sur aucune des lois communes de la justice ou de l'humanité. Pie V n'était pas un homme sans vertus ; ses mœurs austères, son désintéressement, son abnégation de tout autre intérêt que ceux de la religion, lui attiraient la vénération des fidèles qui partageaient son zèle; mais entré à l'âge de quinze ans dans l'ordre des Dominicains, en 1519, à l'époque précise des premières prédications de Luther, il n'avait jamais entendu dans son couvent mentionner cet homme que comme la bête féroce (*bellua*), nom sous lequel les annalistes de l'Église le désignent presque toujours; il n'avait vu dans la réforme qu'un crime épouvantable qu'il se croyait appelé à punir. Il avait rempli presque toute sa vie les fonctions d'inquisiteur; lorsqu'il fut élevé au saint-siége, il était depuis quelques années le chef de l'inquisition pour toute la chrétienté; et pendant tout le temps de son pontificat, il n'eut d'autre pensée que de détruire par le fer et le feu tous ceux qui différaient de la foi catholique (1). Aussi il regardait comme un rare bonheur d'avoir trouvé sur le plus puissant trône de l'Europe un prince vraiment selon son cœur, un prince qui regardait avec horreur l'hérésie, et avec la colère de l'orgueil offensé toute désobéissance; un prince qu'aucune pitié ne pouvait désarmer, qu'aucune affection de

(1) *Antonio Cicarelli Vita di Pio V*, à la suite de *Platina*, p. 561. — *Laderchii cont. Ann. Eccles.*, T. XXII, p. 1.

famille ne pouvait attendrir ; qui, dans sa politique extérieure, dans l'administration de ses vastes États, comme dans l'intérieur de sa maison, n'agissait jamais sans prendre le conseil du tribunal de l'inquisition d'Espagne, et qui, d'accord avec ces moines inflexibles, si l'on en croit la voix commune, condamna la mémoire de son père, et fit périr son fils et sa femme.

La courte paix conclue à Longjumeau durait encore, lorsque le bruit des événements tragiques qui s'étaient passés en Espagne commença à se répandre en France ; leur époque précise est demeurée incertaine, par les soins de Philippe pour en dérober la connaissance au public. Don Carlos, fils de Marie de Portugal, première femme de Philippe, était né le 8 juillet 1545. Une chute qu'il avait faite sur la tête, dans l'escalier du palais, mit d'abord sa vie en danger, et sembla plus tard avoir affecté sa raison : on lui attribua du moins le caractère violent, opiniâtre, vindicatif, qu'il devait peut-être à sa mauvaise éducation. Il paraît que lorsqu'il vit à la cour la reine Élisabeth de France, qui était précisément du même âge que lui, qui lui avait été destinée pour épouse, et qui était d'une grande beauté, il fut dévoré d'amour et de jalousie contre son père. Ce père ne lui avait jamais inspiré ni affection ni respect, mais une crainte proportionnée à ce qu'il connaissait de sa dureté et de son inflexible caractère. Don Carlos désirait s'éloigner de lui et de la cour d'Espagne; il demandait avec instance qu'un gouvernement lui fût confié, et il désirait surtout celui des Pays-Bas. Les historiens espagnols assurent que son père n'aurait pu sans imprudence lui confier la moindre autorité, et racontent des ordres atroces qu'il avait donnés, tels que celui d'égorger tous les habitants d'une maison d'où un peu d'eau avait été jetée par mégarde sur sa tête : cependant on sait qu'il parlait avec horreur de la tyrannie que les lieutenants de son père exerçaient dans les Pays-Bas, qu'il défendait avec chaleur les intérêts des habitants de ces provinces, qu'il était entré dans une correspondance secrète avec le baron de Montigni, leur envoyé à la cour d'Espagne. Il fut soupçonné d'avoir combiné avec ce

seigneur les moyens de s'échapper du palais de son père, pour aller se mettre à la tête des mécontents. La découverte de ce projet coûta la vie à Montigni et à son collègue le marquis de Mons; elle servit apparemment de prétexte à Philippe II pour déférer son fils à l'inquisition, comme fauteur de l'hérésie. Après quoi, le dimanche 18 janvier 1568, Philippe, se faisant précéder par quelques uns de ses plus fidèles conseillers, entra au milieu de la nuit dans la chambre de son fils, et lui enleva, avant qu'il se fût éveillé, les armes qu'il avait sous son chevet. Au moment où Carlos reconnut son père, sa terreur fut extrême, il se crut mort, il supplia tous les assistants de le tuer; et comme toutes ses armes lui avaient été enlevées, il essaya tour à tour de se faire mourir, par la soif, par la faim, en avalant une bague qu'on lui avait laissée au doigt, en se jetant dans le feu, ou en mangeant avec excès. On ne peut guère douter en effet que Philippe n'eût déjà condamné son fils dans son cœur; car, le 24 janvier, il fit communiquer officiellement à l'archevêque de Rossano, nonce de Sa Sainteté, « que le motif » qui l'avoit déterminé, c'est qu'il avoit préféré l'honneur de » Dieu, la conservation de la religion catholique, et le salut » de ses royaumes et de ses sujets, à sa propre chair et à son » sang; c'est pourquoi, pour obéir à Dieu, il avoit sacrifié » son fils unique, ne pouvant y pourvoir autrement, plutôt » que de ne pas témoigner sa reconnoissance des bienfaits » innombrables dont Dieu le combloit chaque jour (1). » Philippe ne permit point qu'aucun courrier partît de Madrid avant le 27 janvier. Ce jour-là des lettres furent adressées par lui, au pape, à tous les souverains de l'Europe, et à toutes les communautés d'Espagne, pour raconter cette catastrophe sous les couleurs qu'il jugea convenables. Tout ce qui suivit cette époque est couvert d'un mystère impénétrable; les historiens espagnols prétendent que don Carlos mourut le 24 juillet d'une fièvre maligne, qu'il s'était attirée par ses excès;

(1) Lettre de l'archevêque de Rossano au cardinal Alexandrin. *Laderchii, Annal. Eccles.*, T. XXIII, p. 144.

l'opinion des contemporains fut qu'il avait péri beaucoup plus tôt, probablement dès le 24 janvier. Les uns disent qu'on lui fit avaler un bouillon empoisonné; d'autres qu'on l'étrangla dans son lit; d'autres qu'on lui ouvrit les veines dans le bain. Élisabeth mourut enceinte le 3 octobre de la même année, et l'opinion commune fut aussi que Philippe l'avait fait empoisonner (1).

Quelle que fût la vérité sur la manière dont se termina l'existence de don Carlos, les circonstances effrayantes de son arrestation, et le bruit qui se répandit partout qu'il avait été sacrifié par son père augmentèrent l'effroi qu'inspirait ce monarque, et l'attente des actes les plus rigoureux de sa part, envers ceux qu'il nommait ses ennemis. En effet on apprit bientôt que le 16 février 1568 le conseil de l'inquisition avait prononcé une sentence contre les peuples des Pays-Bas. Tous les ordres et états de ces provinces étaient déclarés, par le tribunal de la foi, convaincus du crime d'hérésie, d'apostasie et de lèse-majesté, sous la réserve de ceux que la sentence exceptait nominativement (2). Fort de cette déclaration, et ne se sentant arrêté par aucune pitié, Philippe envoya le 27 février l'ordre au duc d'Albe de purger entièrement les Pays-Bas de tout ce qu'ils contenaient d'hérétiques. Le duc, pour exécuter cet ordre, érigea un tribunal d'exception, qu'il nomma le Conseil des troubles; mais que le peuple, et les soldats espagnols eux-mêmes, avec plus de raison, nommèrent le Tribunal du sang (el tribunal de la sangre). Il était composé de douze juges, tous Espagnols, présidés par le duc d'Albe, et à son défaut par Vargas. Jamais des hommes osant prendre le nom de juges, n'outragèrent la nature d'une manière plus effroyable : dix-huit mille malheureux périrent

(1) *Laderchii, Annal. Eccles.*, T. XXIII, p. 144-150. — *Miñano*, L. VI, c. 8, p. 364. — *Ferreras*, T. XIV, p. 209-217. — De Thou, L. XLIII, p. 68, avec la note du médecin Charles de l'Écluse. — La Poplinière, L. XIV, f. 68, v. — D'Aubigné, L. V, c. 26, p. 337. — Tavannes, T. XXVII, c. 21, p. 138. — Brantôme, T. V, p. 126. — Watson, T. II, L. VIII, p. 22. — Bibliogr. univ., T. VII, p. 156.

(2) De Thou, L. XLIII, p. 73.

par la main du bourreau pendant l'administration du duc d'Albe; trente mille allèrent chercher un refuge en France, en Angleterre et en Allemagne. La mort ne suffisait point aux persécuteurs, des raffinements atroces de cruauté prolongeaient les supplices pendant des heures et des jours ; et tandis que la condition la plus humble et la plus obscure ne dérobait pas au tribunal de sang les opinions secrètes du chrétien qui avait pensé, en religion, autrement que son maître, les plus grands seigneurs de l'État, s'ils avaient repoussé le joug de l'inquisition, même en demeurant catholiques, ne pouvaient attendre aucune pitié. Le comte d'Egmont, illustré par les victoires de Saint-Quentin et de Gravelines, et le comte de Horn, de la maison de Montmorency, périrent le 5 juin 1658, sans avoir jamais renoncé ni à la religion de leur maître, ni à son obéissance; dix-neuf gentilshommes des maisons les plus illustres de Flandre furent aussi exécutés en un même jour. Le tribunal de sang prenait à tâche d'enseigner au peuple qu'il n'y avait ni respect ni pitié à espérer pour personne (1).

Les Flamands au désespoir invoquaient un défenseur, un vengeur ; ils tournaient leurs regards vers les grands seigneurs qui se trouvaient comme eux persécutés, surtout vers le prince d'Orange, nommé par Charles-Quint gouverneur de Hollande, de Zélande et d'Utrecht, et cependant forcé à s'enfuir : tous les émigrés lui disaient que s'il rentrait dans les Pays-Bas avec un noyau d'armée et quelque artillerie, toutes les villes se soulèveraient contre la tyrannie des Espagnols, et des milliers de combattants accourraient se ranger sous ses étendards. Le prince d'Orange avec ses frères, les comtes Louis et Adolphe de Nassau, répondirent généreusement à ces instantes prières, ils engagèrent toute leur fortune pour lever des troupes en Allemagne ; Louis de Nassau convint d'attaquer les Pays-Bas par la Frise, le prince d'Orange par la Gueldre, tandis que

(1) La Poplinière, L. XIV, f. 53. — *Bentivoglio*, L. IV, p. 66 à 80. — De Thou, L. XLIII, p. 82. — *Laderchii*, *Ann Eccles.*, T. XXIII, p. 130 et suiv. — *Miñana*, L. VI, c. 8, p. 363. — *Ferreras*, T. XIV, p. 220. — Watson, T. II, L. VIII, p. 36.

des protestants français, rassemblés en Picardie par Cocqueville, devaient entrer par l'Artois. Ces corps d'armée ne furent point prêts en même temps. Louis de Nassau ayant rassemblé la sienne dès la fin d'avril, pour ne pas épuiser inutilement ses ressources, entra immédiatement en campagne ; il s'approcha de Groningue, et près de cette ville il fut attaqué, le 24 mai, dans une position avantageuse par le comte d'Aremberg; son frère Adolphe fut tué dans ce combat, mais d'Aremberg y périt aussi avec environ 600 de ses soldats espagnols qui inspiraient tant de terreur; son armée fut mise en fuite, et ce premier succès des insurgés semblait devoir faciliter la révolution (1). Mais malgré le trouble et la terreur des inquisiteurs, et la joie des huguenots, aucune insurrection n'éclata dans les villes, aucune troupe de Flamands ne vint joindre Nassau; ses soldats allemands se signalaient plus par leur indiscipline et leur avidité que par leur bravoure. Dans un pays inondé, et coupé de canaux, où les abords n'étaient praticables que par des digues dont il était maître, il laissa arriver le duc d'Albe jusqu'à lui, le 21 juillet, à Gemmingen; il y éprouva une entière défaite, dans laquelle il perdit plus de sept mille hommes avec toute son artillerie, et il ne put qu'avec peine s'enfuir en Allemagne (2).

Cocqueville fut plus malheureux encore; il n'avait pu rassembler en Picardie qu'environ six cents arquebusiers et deux cents chevaux, avec lesquels il avait fort molesté les catholiques et surtout les prêtres des villages qu'il traversait, lorsque le duc d'Albe qui veillait sur ses mouvements, fit demander à Charles IX de ne point permettre que les possessions espagnoles fussent attaquées par des Français au milieu de la paix. Le roi envoya en Picardie le maréchal de Cossé, qui vint attaquer Cocqueville à Saint-Valery, où il s'était enfermé. Il fut introduit dans cette ville, fit trancher la tête à

(1) *Bentivoglio*, L. IV, p. 77, 78. — La Poplinière, L. XIV, f. 53. — De Thou, L. XLIII, p. 79. — Watson, L. VIII, p. 32.
(2) *Bentivoglio*, L. IV, p. 84 à 87. — La Poplinière, L. XIV, f. 54. v. — De Thou, L. XLIII, p. 89. — Watson, L. VIII, p. 46.

Cocqueville et aux chefs qu'il avait avec lui, passa au fil de l'épée ses aventuriers étrangers, mais fit grâce à la plupart des Français (1).

Le prince d'Orange ne fut prêt à entrer en campagne que le 28 juillet, jour où il publia son manifeste, et annonça en même temps qu'il avait embrassé la religion protestante; son armée se composait principalement des troupes allemandes qui avaient servi les huguenots dans la seconde guerre civile, et que Jean Casimir lui avait conduites ; elle était assez redoutable pour que le duc d'Albe refusât de lui livrer bataille, et le laissât consumer ses forces par des marches inutiles. Ce duc se reposant sur la terreur qu'il avait inspirée, avait cessé de craindre aucune révolte parmi les peuples qu'il écrasait sous son joug. Il ne comptait pas plus de vingt mille Espagnols dans son armée; et la nature des armes en usage donnait alors bien moins d'avantage aux soldats, sur les paysans insurgés, qu'elle ne ferait aujourd'hui; mais le peuple n'avait point encore appris à prendre confiance en lui-même; on avait étouffé en lui ce sentiment d'honneur et de bravoure qui fait que de nos jours tout homme se trouve soldat, pour défendre sa vie ou celle des êtres qui lui sont chers. Comme on l'avait vu dans la décadence de l'empire romain, comme on le voit encore en Asie, les hommes étaient prêts à se laisser égorger par milliers, par centaines de milliers, plutôt qu'à se défendre; quelques centaines d'Espagnols ou d'Italiens faisaient trembler tous les Pays-Bas. Les guerres de religion, plus que toutes les autres, ont enseigné aux peuples à compter sur eux-mêmes, et à ne pas avoir peur des étrangers; mais la leçon a été lente, les Flamands ne l'avaient point encore apprise. Le prince d'Orange traversa les provinces sans être secondé par aucune insurrection, sans qu'aucune ville se déclarât pour lui; il avait habilement passé la Meuse le 7 octobre près de Maëstricht, il avait pénétré jusqu'en Hainaut, lorsque découragé par ce manque d'appui, et ayant épuisé ses ressources, il se vit obligé

(1) La Poplinière, L. XIV, f. 51 et 55. — Castelnau, L. VII, c. 1, p. 224. — De Thou, L. XLIII, p. 77.

de licencier son armée, et de se retirer avec une partie de sa cavalerie, en France, pour y joindre le prince de Condé, qui avait alors repris les armes (1).

Les calvinistes des Pays-Bas n'étaient pas les seuls des sujets de Philippe II que ce monarque eût entrepris d'exterminer; il voulait en même temps purger l'Espagne de la population moresque, qui seule conservait de l'activité et de l'industrie, dans les royaumes de Grenade et de Valence, et qui y faisait fleurir l'agriculture. Ferdinand-le-Catholique en conquérant le royaume de Grenade, avait obligé les Maures à abjurer tout au moins extérieurement l'islamisme, et à professer le catholicisme; mais ces peuples avaient conservé leurs mœurs, leur langue, leurs habillements, et entre eux, dans l'intérieur de leurs maisons, ils continuaient à servir Dieu suivant les rites de leurs pères. Philippe II fut instruit par les inquisiteurs de cette infidélité secrète, et aussitôt il interdit aux Maures leurs habits, leurs bains, leur langage, et jusqu'aux derniers vestiges de leurs usages nationaux. En même temps des outrages personnels soulevèrent les chefs de la nation. Don Ferdinand de Valor, descendu des anciens rois de Grenade, se déclara musulman, reprit son nom d'Aben Humeya, et fut proclamé roi par ses compatriotes. Il échoua dans une tentative habilement concertée pour s'emparer de Grenade; mais à son appel, tous les habitants de la chaîne des montagnes des Alpuxaras prirent les armes : ce pays n'a pas plus de dix-sept lieues de longueur sur dix de largeur. Il était habité par quatre-vingt-cinq mille familles maures, les plus industrieuses comme les plus braves de l'Espagne : pas un homme ne s'y refusa au combat pour la défense de sa foi et de tous ses souvenirs nationaux. L'insurrection des Maures succomba enfin après deux ans d'une lutte héroïque, comme succombent presque toujours les révolutions royales, par les vices du chef auquel elle s'était confiée. Aben Humeya adoptant les mœurs du trône avant de s'y être affermi, se rendit

(1) La Poplinière, L. XVI. p. 88. — *Bentivoglio*, L. V, p. 88-92. — De Thou, L. XLIII, p. 95-99. — Watson, L. VIII, p. 52-57.

odieux aux Maures par ses cruautés, par l'enlèvement de leurs filles et de leurs femmes, tout comme il se rendit suspect par sa correspondance avec don Juan d'Autriche, le général qui lui était opposé; il fut tué, et Aben Aboo lui fut donné pour successeur. Mais la dissension entre les chefs fut fatale aux insurgés; leurs châteaux avaient été pris et ruinés les uns après les autres; leurs troupes poursuivies au travers des bois et des rochers ne trouvaient plus nulle part de refuge. Cependant Philippe avait ordonné que la population entière des Alpuxaras fût vendue comme esclave, à la réserve des enfants au-dessous de l'âge de onze ans. Ces malheureux passant entre les mains de maîtres fanatiques, en qui la haine de race et de religion se joignait à la cupidité, furent excédés de travail et de mauvais traitements, et périrent presque tous. Les habitants moresques des plaines, qui n'avaient pas pris part à la révolte, furent traités avec presque autant de barbarie; on leur ordonna de se retirer dans les provinces de l'intérieur de l'Espagne, où ils succombèrent les uns après les autres à la misère; tandis que, dès que le soupçon s'élevait contre eux qu'ils pratiquaient en secret le culte de leurs pères, ils étaient massacrés par les soldats ou par le peuple furieux (1).

Le pape Pie V écrivit les lettres les plus affectueuses à Philippe II, au duc d'Albe et à don Juan d'Autriche, généraux que ce roi avait chargés de détruire, l'un les hérétiques, et l'autre les Maures, les remerciant de tout ce qu'ils avaient fait pour la gloire de Dieu. Dans sa lettre au duc d'Albe, du 26 août 1568, Pie V lui disait: « Non seulement nous te félici- » tons, toi que le secours d'en haut a si manifestement assisté, » tandis que tu combattois dans les combats du Seigneur ; mais » nous te remercions au nom de toute l'Église, de ce que, » sans être rebuté par aucuns travaux, sans reculer devant » aucun danger, tu n'as pas cessé de bien mériter d'elle (2). »

(1) *Guerra de Grenada por D. Diego de Mendoza*. Ed. in-12. Valence. 1766. — *Ferreras*, T. XIV, p. 230 et seq. p. 434, etc. — *Miñana*, L. VI, c. 8. p. 366; c. 11, p. 375; c. 13, p 383. — D'Aubigné, L. V, c. 28, p. 345. — Watson, L. IX, p. 58-86.

(2) *Apud Laderchium Annal. Eccles.*, T. XXIII, p. 138.

Dans une autre lettre au même duc, du 4 mai 1569, il lui recommandait affectueusement les inquisiteurs de Franche-Comté, et il lui demandait de ne point souffrir que le parlement de Dôle apportât aucun obstacle à l'exercice de leurs fonctions (1). D'autre part il écrivait le 5 juillet 1568, à Jacques de Savoie, duc de Nemours : « Nous t'avons toujours » chéri à cause de ton zèle pour la religion catholique, et de » la constance de ta foi que tu as manifestée dans les périls » du royaume de France ; mais lorsque nous avons appris, » qu'après la paix qui vient d'être faite avec les hérétiques et » les rebelles du roi très chrétien notre fils, tu as été le premier qui, dans les villes de Lyon et de Grenoble, as refusé » d'en exécuter les conditions, comme fatales à la religion » catholique et dérogatoires à la dignité du roi, donnant ainsi » un exemple illustre à tous les autres, notre amour pour » toi, et notre respect pour ta vertu s'en sont infiniment augmentés ; la tristesse que nous causoient les conditions de » cette paix a été soulagée ; aussi ne voulons-nous point » omettre de t'en attribuer la gloire et de t'en rendre grâce, » car nous jugeons que tu as ainsi bien mérité de la religion » catholique, du roi très chrétien, et du royaume de France. » Plaise à Dieu que tous les grands du royaume et tous les » gouverneurs des provinces imitent ton exemple (2) ! »

Catherine savait bien à quel point elle était blâmée par le pape, par le roi d'Espagne, par tous les princes catholiques, pour avoir accordé la paix aux huguenots, et permis l'exercice de leur culte; voulant dissiper ces préventions défavorables, elle fit venir l'ambassadeur de Venise, ministre d'un gouvernement qu'elle savait ami de la paix, et dirigé par la politique plus que par le fanatisme ; elle lui dit : « qu'elle savoit que par la paix qu'elle venoit de conclure, elle avoit » encouru le blâme des autres souverains, au point que plusieurs d'entre eux élevoient des doutes sur sa foi; mais que » tranquille dans sa propre conscience, elle attendoit de Dieu

(1) *Apud Laderchium Annal. Eccles.*, T. XXIII, p. 238.
(2) *Ibid.*, T. XXIII, p. 125.

» sa justification. » Elle récapitula ensuite avec lui toute l'histoire des troubles; elle montra quels avaient été ses dangers et ceux de la France, et la nécessité où elle avait été deux fois réduite de consentir à la paix; et elle termina en déclarant : « qu'elle s'en remettoit des soins de l'avenir à la » providence de Dieu, avec la vive espérance qu'elle arrive- » roit enfin au terme de ses vœux, et qu'un jour la pureté de » son âme et la rectitude de ses désirs seroient reconnus. » L'ambassadeur vénitien parut entrer dans les vues de la reine; mais quand, selon le désir de Catherine, il communiqua la substance de cet entretien aux autres ambassadeurs catholiques, ceux-ci n'accueillirent point l'espoir qu'elle voulait entretenir en eux, et qu'elle réalisa la nuit de la Saint-Barthélemy; ils continuèrent au contraire à l'accuser d'une coupable tolérance (1).

La reine ne méritait point cependant les soupçons et l'indignation du pape; loin de témoigner de l'irritation au duc de Nemours pour sa désobéissance, elle avait probablement donné à tous les gouverneurs de province l'ordre d'agir de même : on prétendit savoir qu'elle avait écrit à Saint-Héran, gouverneur d'Auvergne, que le but de la pacification n'était pas de faire observer l'édit de tolérance, mais de désarmer les religionnaires, et de leur faire licencier leurs troupes françaises et étrangères, afin de les accabler ensuite sans peine (2). Tavannes, qui était aussi dans la confidence de la reine, dit : « que la paix fut faite, à l'exemple du roi Louis XI, pour » séparer et dissiper les ennemis ; la reine pensant être juste » d'attraper ceux qui l'avoient faillie à prendre à Meaux (3). » En effet, elle ne licencia point les Suisses, comme elle l'avait promis, elle garda aussi quelques cornettes de troupes italiennes ; elle distribua ses troupes françaises dans les places de guerre, en leur donnant ordre de se tenir prêtes pour rentrer en campagne d'abord après la moisson ; et malgré l'édit

(1) Davila, L. IV, p. 187-189.
(2) De Thou, L. XLIV, p. 151.
(3) Tavannes, T. XXVII, c. 21, p. 158.

de pacification, elle interdit le culte réformé dans toutes les places qui appartenaient à elle, à ses fils, ou au duc de Montpensier. Bientôt après, on remarqua avec effroi que le gouvernement ne faisait rien pour réprimer les violences de la populace contre les protestants. Celle-ci, sans cesse excitée par les moines à prendre en main la cause de Dieu, se signalait par d'effroyables excès ; plus de cent huguenots furent massacrés à Amiens. Au moment de la paix, les huguenots étaient maîtres d'Auxerre; mais ils ouvrirent leurs portes aux troupes du roi, en exécution du traité de Longjumeau, et presque aussitôt après la populace les attaquant dans leurs maisons par surprise, en massacra plus de cent cinquante. Des massacres avaient eu lieu également à Rouen, à Bourges, à Issoudun, à Antrain, à Troyes, à Saint-Léonard, à Orléans et à Blois (1). Effrayés de cette mauvaise foi, et ne voulant pas demeurer victimes d'excès dont le roi semblait ne vouloir pas ou ne pouvoir pas les garantir, les huguenots cherchaient des prétextes pour ne pas rendre les autres villes dont ils étaient les maîtres. Montauban, Sancerre, Castres, Cahors, Milhaud, Vezelay, refusèrent d'ouvrir leurs portes aux lieutenants du roi. La Rochelle surtout insistait pour ne point admettre de soldats, se fondant sur ses privilèges, qui attribuaient aux seuls bourgeois la garde de cette ville; Charles IX prétendait d'autre part que les privilèges que des rois avaient accordés, d'autres rois pouvaient les reprendre ; et après Jarnac, il avait envoyé Vieilleville pour ranger les Rochelais à l'obéissance : cependant La Rochefoucauld, qui s'était retiré chez eux, les exhortait à la constance, et à la fin d'août les négociations et les protestations réciproques continuaient encore (2).

Bientôt de nouveaux symptômes des dispositions de la cour firent comprendre aux princes la nécessité de se préparer à recommencer la guerre. Le chancelier de l'Hospital, qui

(1) De Thou, L. XLIV, p. 131. — D'Aubigné, L. V, c. 1, p. 262. — Montluc, T. XXV, L. VI, p. 94.

(2) La Poplinière, L. XXIV, fol. 55 à 61.

insistait toujours dans le conseil du roi pour l'observation scrupuleuse des traités de paix, fut soupçonné de communiquer aux huguenots ce qui y avait été résolu; la reine se défiant du conseil tout entier, où les plus grands personnages de l'État siégeaient par le droit de leur charge, choisit parmi ses favoris un nouveau conseil plus intime, auquel elle déféra les affaires plus importantes, et elle en exclut le chancelier, tandis qu'elle y admit René de Bigaro, habile intrigant milanais, que François Ier avait déjà mis en Piémont à la tête de la magistrature, et auquel elle accordait une confiance croissante (1). L'Hospital se voyant négligé, se retira à sa maison de campagne de Vignai; Catherine feignit alors de croire que son âge demandait du repos, elle lui fit redemander les sceaux, et les donna à Jean de Morvilliers (2).

Bientôt après la reine fit demander à Condé et aux Châtillons de payer les 300,000 écus qu'elle avait avancés à leurs soldats allemands en les congédiant. Elle les prévint en même temps qu'elle entendait que cette somme fût payée par eux, moyennant la vente ou l'engagement de leurs biens, non par les églises protestantes, car elle était déterminée à ne point permettre qu'aucun autre que le roi levât des contributions en France (3). Tandis qu'elle cherchait ainsi à ruiner les chefs du parti protestant, elle dissimulait si peu le sort qu'elle réservait aux églises, que ses ministres sollicitaient à Rome une bulle du pape, par laquelle il lui fût permis « de vendre du » temporel du clergé français jusqu'à cent cinquante mille » livres de rente, avec promesse de n'employer les deniers » qui en proviendroient qu'à l'extermination de la religion » réformée et des professeurs d'icelle (4). » Cette bulle fut accordée en effet le 1er août, et les biens vendus produisirent à la reine 570,000 écus. Mais pour réconcilier et le clergé et

(1) Davila, L. IV, p. 190.

(2) Ce fut le 24 mai. Isambert, T. XIV, p. 229. — De Thou, L. XLIV, p. 136. — D'Aubigné, L. V, c. 2, p. 264.

(3) De Thou, L. XLIV, p. 135. — Davila, L. IV, p. 191.

(4) La Poplinière, L. XIV, f. 51. — D'Aubigné, L. V, c. 1, p. 261. — *Laderchii Annal. Eccles.*, T. XXIII, p. 126, 127.

les fidèles à cette aliénation des biens de l'Église, il avait fallu en publier les conditions; des projets si ouvertement avoués avaient déjà porté l'alarme dans l'esprit des huguenots, quand l'assassinat de René de Savoie, comte de Cipierre, à Fréjus, leur montra plus clairement encore ce qu'ils devaient attendre. Cipierre, fils du second lit de Claude, comte de Tende, avait embrassé la réforme, tandis que son frère aîné, alors comte de Tende et gouverneur de Provence, et auparavant connu sous le nom de Sommerive, s'était rangé parmi les plus fanatiques entre les catholiques. Cipierre revenait de Nice à Fréjus; mais il était attendu dans un bois à peu de distance de cette ville, par le baron Villeneuve des Arcs, qui avait été placé là, avec trois cents hommes, par les ordres, à ce que l'on croyait, du comte de Tende et de la cour, pour arrêter et faire périr le jeune seigneur protestant. Cipierre, averti à temps, évita l'embuscade, et arriva à Fréjus, où il se mit, avec trente-cinq gentilshommes qui l'accompagnaient, sous la protection des consuls de la ville. Mais le baron des Arcs était aussi entré dans Fréjus, et y faisant sonner le tocsin, il réunit la populace fanatique à ses trois cents hommes, et vint attaquer la maison où Cipierre se défendait avec ses amis. Les consuls s'interposant pour rétablir la paix, engagèrent des Arcs à se retirer, sous condition que les huguenots rendraient leurs armes. Des Arcs s'éloigna en effet; mais prétendant avoir ainsi satisfait à ses engagements, il revint une heure après, et fit massacrer sous ses yeux les trente-cinq hommes qui se trouvaient dans la maison assiégée. Étonné de ne point trouver le corps de Cipierre parmi les leurs, il le demanda aux consuls, en faisant de nouveau serment de lui sauver la vie; mais il ne le tint pas plus tôt qu'il le fit poignarder (1).

Tandis que des nouvelles toujours plus alarmantes arrivaient aux chefs des réformés, Coligni jugea convenable de s'entendre avec le prince de Condé. Du château de Tanlai, appartenant à son frère en Bourgogne, il vint auprès du

(1) De Thou, L. XLIV, p. 134. — D'Aubigné, L. V, c. 1, p. 262.

prince à Noyers. Il y était à peine arrivé, lorsque l'un et l'autre furent avertis que la cour faisait filer des troupes en Bourgogne, que quatorze compagnies de cavalerie et autant d'infanterie s'emparaient des diverses avenues de Noyers, sous les ordres du comte Martinengo et du capitaine Chaban; bientôt après un soldat fut surpris, qui mesurait la profondeur des fossés du château. Tavannes assure qu'un émissaire de René de Bigaro vint lui porter à lui-même l'ordre d'arrêter Condé et Coligni ; mais qu'il ne voulut pas s'exposer à être désavoué en s'attaquant à de si grands seigneurs : en sorte qu'il fit donner avis à Condé de ce qui se tramait contre lui. « Cette en-
» treprise, écrit son fils, fut mal dressée, de quenouille et de
» plume, de la reine, du cardinal de Lorraine et de Bigaro,
» lesquels y devoient employer Monsieur, frère du roi, sous
» lequel nul n'eût craint d'entreprendre (1). » Condé et Coligni résolurent aussitôt de se mettre en sûreté ; pour cacher leurs préparatifs, ils envoyèrent, le 23 août, une requête au roi, dans laquelle ils exposaient les nombreux griefs des protestants, et les violations de la paix si récente, en attribuant tous ces actes d'hostilité au seul cardinal de Lorraine, comme pour en décharger le roi. Ils demandaient une prompte réponse, bien déterminés cependant à ne pas l'attendre ; et le 25 août au matin, ils se mirent en route pour gagner les bords de la Loire. Condé conduisait avec lui sa femme et ses enfants, dont trois étaient encore en bas âge; Coligni avait aussi avec lui ses enfants, et sa belle-sœur, femme de Dandelot; et pour les protéger, ils n'avaient pas cent cinquante soldats. Martinengo et Chaban ne pouvant croire qu'ils se fussent mis en route avec une si faible escorte, ne les suivaient qu'avec précaution pour les acculer à la Loire, dont tous les passages étaient gardés ; heureusement les eaux de la rivière étaient fort basses. Condé profita d'un gué qu'il connaissait près de Sancerre, pour mettre en sûreté son troupeau de femmes et d'enfants; et il n'eut pas plus tôt atteint l'autre bord, que des pluies abondantes gonflèrent la Loire, et fermèrent le pas-

(1) Tavannes, T. XXVII, c. 21, p. 141 ; et notes, p. 357.

sage à ceux qui les poursuivaient. Au midi de la Loire les protestants étaient plus nombreux; ils commencèrent de toutes parts à se mettre en mouvement pour suivre leurs chefs; et ceux-ci, avançant désormais avec moins de danger, arrivèrent enfin, le 18 septembre, avec leurs familles à La Rochelle (1).

Les princes comptaient avec raison sur le zèle de La Rochelle pour leur cause. Cette ville, fière de ses priviléges qu'elle avait été menacée de perdre, se dévouait à la défense de la religion avec tout le zèle d'une république, avec toutes les ressources d'un port de mer et d'une grande place de commerce. Condé y avait donné rendez-vous à Jeanne d'Albret, reine de Navarre, qui, dès le 6 septembre, partit de Nérac avec son fils Henri de Béarn, et sa fille Catherine, en se dirigeant par Bergerac et Mucidan; elle recueillit en chemin les volontaires protestants que de Piles, Montamar et Saint-Maigrin avaient soulevés dans le Périgord, le Quercy et l'Auvergne, en sorte qu'elle arriva à La Rochelle avec quarante-deux enseignes d'infanterie et huit cornettes de cavalerie (2). Tous les autres seigneurs protestants appelaient de même à eux les religionnaires de leurs provinces; Ivoi et Blosset s'étaient chargés de faire prendre les armes à ceux du Poitou; Soubise et Puy-Viaud à ceux du Périgord; Clermont à ceux du Quercy; Montgommery et Colombier aux Normands; le vidame de Chartres et Lavardin aux Picards, et tous se dirigeaient vers La Rochelle. Le cardinal de Châtillon, averti que des ordres étaient donnés pour l'arrêter dans son évêché de Beauvais, s'en était échappé avec peine, et il s'était réfugié en Angleterre, où il fut auprès d'Élisabeth le représentant des huguenots. Dandelot, qui se trouvait sur la basse Loire avec La Noue, fut rencontré sur la levée de cette rivière par Martigues, lieutenant de Montpensier, et il s'y livra entre eux un combat qui n'eut point d'influence sur le sort de la guerre, mais qui

(1) La Poplinière, L. XIV, f. 62. — D'Aubigné, L. V, c. 2, p. 263. — Davila, L. IV, f. 193. — Pasquier, L. V, lettre 7, p. 127. — De Thou, L. XLIV, p. 139.

(2) La Poplinière, L. XIV, f. 62. — Montluc, T. XXV, L. VI, p. 109.

a été célébré par tous les écrivains du temps pour la bravoure avec laquelle les catholiques traversèrent toutes les positions des protestants, sans se laisser entamer par eux (1).

La cour avait eu à peine le temps d'apprendre l'arrivée de Condé, de Coligni et de la reine de Navarre à La Rochelle, lorsque le conseil du roi rendit à Saint-Maur un édit, enregistré par le parlement de Paris le 28 septembre, pour interdire dans tout le royaume, sous peine de mort et de confiscation des biens, l'exercice de toute autre religion que de la catholique romaine ; il ordonnait aux ministres de sortir du royaume sous quinze jours, et il accordait seulement aux huguenots le pardon de leurs erreurs passées, sous condition qu'ils les abandonnassent aussitôt. Le roi déclarait dans cet édit que c'était contre son gré, et en cédant à la force, qu'il avait consenti précédemment à la tolérance, mais qu'il avait toujours eu la ferme volonté d'en revenir dès que les circonstances le permettraient (2). Cet aveu, du but auquel les catholiques voulaient atteindre, et de la mauvaise foi de leurs précédentes promesses, fit comprendre à tous les protestants qu'ils n'avaient de ressource que dans les armes.

Cependant la reine qui avait compté enlever par surprise les chefs des protestants, ne s'était point attendue à les voir à la tête d'un soulèvement si considérable : « embarquée » sans biscuit, dit Tavannes, et plus étonnée que ceux qu'elle » vouloit surprendre, elle leur donna temps de prendre les » principales villes de l'ouest, Niort, Fontenay, Saint- » Maixent, Xaintes, Saint-Jean-d'Angely, Pons, Cognac, Blaies » et Angoulême (3). » Dans ces premiers combats les protestants usèrent à toute rigueur et abusèrent souvent du droit de la guerre. Sans trésor, sans paye pour le soldat, ils ne pouvaient maintenir leur armée que par le pillage ; en même

(1) La Poplinière, L. XIV, f. 63. — D'Aubigné, L. V, c. 3, p. 263. — La Noue, c. 19, p. 220. — De Thou, L. XLIV, p. 141. — Davila, L. IV, p. 194. — Amirault, Vie de Franç. de La Noue, p. 20.

(2) Isambert, T. XIV, p. 228. — La Poplinière, L. XV, f. 71. — De Thou, L. XLIV, p. 146. — Davila, L. IV, p. 196. — Castelnau, L. VII, c. 2, p. 226.

(3) Tavannes, T. XXVII, c. 21, p. 143.

temps le sentiment de leur danger et leur rancune les portèrent à la cruauté; à Melle, à Fontenay, où les assiégés s'étaient rendus à discrétion, ils les passèrent au fil de l'épée; Coligni, Dandelot, s'efforçaient de retenir leurs soldats, de leur inspirer plus d'humanité, mais inutilement. A la prise d'Angoulême, Coligni s'emporta contre Puy-Viaud qui enlevait leurs chevaux à quelques gentilshommes, au mépris de la capitulation; il l'aurait frappé, si Condé ne l'avait retenu. « On admira, dit d'Aubigné, la patience de Puy-Viaud, qui, » en favorisant quelque butin des siens, souffrit que l'amiral » le poussât d'un bâton. Les courages courtisans lui con- » seillant la vengeance, il répondit : Je souffre tout de mon » maître, rien de mes ennemis; je montre aux miens ce qu'ils » me doivent. Les gens de guerre ont admiré ce trait par- » dessus les faits valeureux de Puy-Viaud (1). »

Le soulèvement des protestants Provençaux n'avait pas été moins prompt et moins unanime que celui des Poitevins : on comprenait alors sous le premier nom tout le ressort des parlements de Toulouse, Aix et Grenoble; comme sous le second toutes les provinces de la Loire, jusqu'à la Garonne (2). Condé, en partant de Noyon, avait écrit aux églises du Dauphiné la détresse à laquelle il était réduit. Il leur avait ensuite envoyé Vérac pour les presser davantage, et il avait nommé pour commander l'armée qui se formait dans ces provinces, Jacques de Crussol, seigneur d'Acier : sous lui on voyait la plupart des capitaines qui, durant les précédentes guerres, s'étaient distingués dans le parti protestant, Montbrun, Mouvans, Saint-Romain, Virieu, Blacons, Bouillargues, de Gourde et de Panat. Lorsqu'ils se mirent en mouvement pour se diriger vers l'ouest, et qu'ils entrèrent dans le Rouergue, leur armée était forte de vingt-trois mille hommes. Le 14 octobre d'Acier passa la Dordogne à gué au-dessus de Souillac. Mais pendant ce temps le duc de Montpensier avait ras-

(1) D'Aubigné, L. V, c. 4, p. 270. — De Thou, L. XLIV, p. 148-150. — La Poplinière, L. XIV, f. 67.
(2) D'Aubigné, L. V, c. 7, p. 277.

semblé à Périgueux l'armée catholique ; il avait sous lui le vicomte de Martigues, le duc de Guise et Brissac. Il fut bientôt averti que Mouvans, dédaignant d'obéir à d'Acier, et croyant tenir dans le parti un plus haut rang que lui, campait toujours à quelque distance de ce général, avec son corps d'armée. Brissac se chargea de le surprendre à Messignac le 30 octobre. Mouvans et Pierre Gourde se défendirent avec une grande vaillance. Mais ils furent tués avec deux mille fantassins et quatre cents cavaliers ; environ mille fuyards arrivèrent à Riberac et se réunirent à d'Acier ; et celui-ci hâtant sa marche, effectua enfin à Aubeterre, le 1er novembre, sa jonction avec le prince de Condé (1).

Le duc de Montpensier était peu aimé, et les capitaines catholiques montraient peu d'empressement à lui obéir; Catherine jugea donc convenable de faire nommer de nouveau Henri, duc d'Anjou, son second fils, lieutenant-général du royaume. Ce jeune prince avait accompli ses dix-sept ans le 19 septembre de cette année; il semble étrange que le roi son frère, qui avait alors dix-huit ans et demi, ne prît pas plutôt lui-même le commandement de l'armée. Brantôme assure que sa mère ne le lui permit pas, quoiqu'il en eût grande envie; il célèbre le courage de Charles IX, dont ce roi ne donna pourtant jamais de preuve, si ce n'est à la chasse, qu'il aimait avec passion, ou par son affectation de jurer et de renier Dieu, à l'imitation des soldats (2). Il était fort susceptible de jalousie ; mais son frère, plus jeune que lui, et qui ne s'était jusqu'alors point distingué, ne lui en inspirait encore aucune. Les sieurs de Tavannes et de Sansac furent donnés au duc d'Anjou pour le diriger. Le premier était un très habile capitaine, mais l'autre se croyait plus ancien que lui, et leurs querelles nuisirent aux succès de l'armée. Elle se composait de douze mille hommes de pied Français, six mille Suisses, quatre mille chevaux, et un grand train d'ar-

(1) La Poplinière, L. XV, f. 72. — D'Aubigné, L. V, c. 5, p. 270. — La Noue, c. 20, p. 230. — De Thou, L. XLIV, p. 153, 154. — Davila, L. IV, p. 194.

(2) Brantôme, Discours 88 sur Charles X, T. IV, p. 189.

tillerie. Montpensier, qui n'avait pas assez de forces pour tenir tête à Condé, recula devant lui jusqu'à ce qu'il eût rejoint le duc d'Anjou, le 10 novembre, à Châtellerault (1).

Les deux armées manœuvrèrent long-temps dans tout le pays qui s'étend de la Charente jusqu'à la Loire, pour se surprendre et s'enlever des postes l'une à l'autre; elles eurent plusieurs engagements partiels, où les avantages furent assez également balancés, et elles se signalèrent plus encore par la cruauté que par la bravoure; le duc de Montpensier, « qui » haïssoit mortellement les hérétiques, dit Brantôme, quand » il les prenoit par composition, ne la leur tenoit nullement, » disant qu'à un hérétique on n'étoit point obligé de garder » sa foi (2). » C'est ainsi qu'il fit mourir le capitaine des Marais, pris au château de Rochefort-sur-Loire, malgré la capitulation qu'il avait signée; c'est ainsi encore que la garnison de Mirebeau fut passée au fil de l'épée, et que La Borde, qui la commandait, fut réservé pour être tué de sang-froid le lendemain, et son cadavre jeté aux chiens, encore que des conditions honorables lui eussent été accordées. Par ces boucheries, les catholiques prétendaient ne faire que venger les massacres de Melle et de Fontenay; ceux-ci qui n'avaient, toutefois, pas été faits au mépris de la foi jurée. Cependant la saison était devenue excessivement rigoureuse; la terre était si couverte de glace, que les chevaux et même les hommes ne pouvaient s'y soutenir. Au moment où le froid était le plus vif, les deux armées se rencontrèrent entre Loudun et Montreuil-Bellay; mais quoiqu'elles ne fussent séparées par aucun obstacle, ni l'un ni l'autre général n'osa attaquer son adversaire, pendant qu'il voyait ses propres soldats souffrir si cruellement de l'excès du froid; quatre jours ils demeurèrent en présence, s'attendant mutuellement. Enfin ils se déterminèrent en même temps à la retraite, pour mettre leurs troupes en quartier d'hiver; mais ils avaient déjà trop long-temps bravé

(1) Tavannes, T. XXVII, c. 21, p. 143. — La Poplinière, L. XV, f. 75. — D'Aubigné, L. V, c. 6, p. 273. — Castelnau, L. VII, c. 2, p. 227. — De Thou, L. XLIV, p. 155. — Davila, L. IV, p. 195.

(2) Brantôme, T. III, p. 564.

cette saison rigoureuse; aussi, dans le premier mois qui suivit leur entrée en cantonnements, il périt entre les deux armées huit mille hommes ou de maladies violentes, ou de langueur (1).

La troisième guerre civile avait commencé pour les protestants sous des auspices beaucoup plus favorables que la précédente. Jamais ils n'avaient rassemblé, sans le secours de l'étranger, de si nombreuses armées; jamais la noblesse n'avait montré plus d'empressement à se ranger sous les étendards des princes; jamais les milices n'avaient paru si aguerries; jamais une si grande partie du royaume, comprenant presque tout le Midi, n'avait reconnu leur autorité; aussi Condé et les Châtillons s'appliquaient souvent le mot de Thémistocles : « Nous périssions si nous ne nous fussions sentis perdus (2). » Cependant *la cause*, c'est ainsi que les protestants désignaient eux-mêmes leur parti, tandis que leurs adversaires le nommaient la faction des princes ou des confédérés, *la cause* commençait à éprouver un grand besoin d'argent. Élisabeth, reine d'Angleterre, d'après les instances du cardinal de Châtillon, avait envoyé cent mille écus aux protestants et six pièces de canon. Mais cette reine qui se sentait en butte à l'inimitié et aux complots de toute l'Europe catholique, ne puisait dans son épargne qu'avec la plus extrême économie, sentant que le moment approchait où elle devrait y avoir recours pour sa propre défense, et ne voulant pas mécontenter ses sujets en augmentant les impôts. Les habitants de La Rochelle offrirent des ressources pécuniaires plus abondantes et plus durables par la guerre maritime. Celle-ci, on ne peut se le dissimuler, était un vrai brigandage; ils allaient en course également sur tous les catholiques, Espagnols, Portugais, Flamands, Italiens et Français, et le cardinal de Châtillon avouait toutes les prises que les corsaires huguenots conduisaient en Angleterre, pourvu que le tiers allât à *la cause :*

(1) La Poplinière, L. XV, f. 74. — La Noue, c. 22, p. 250. — Castelnau, L. VII, c. 2, p. 278. — De Thou, L. XLIV, p. 158. — Davila, L. IV, p. 198, 200.

(2) La Noue, c. 20, p. 227. — De Thou, L. XLIV, p. 150.

dans la règle ordinaire, à ce qu'assure La Noue, c'était le dixième, et dans la guerre de 1574, le cinquième. Enfin Condé essaya de mettre en vente les biens ecclésiastiques dans les provinces où les protestants dominaient, et il trouva quelques acheteurs (1).

(1569.) Même après que les deux grandes armées du duc d'Anjou et du prince de Condé eurent été mises en cantonnement, les opérations militaires ne furent pas absolument suspendues, pendant les plus grandes rigueurs de l'hiver. Les catholiques assiégèrent Sancerre pour priver les huguenots du pont de cette ville, le seul qu'ils eussent sur la Loire; le duc de Nemours commandait l'armée assiégeante, et il avait sous ses ordres le baron des Adrets, qui avait quitté le parti du prince, depuis que celui-ci lui avait fait des reproches sur sa cruauté. Après avoir beaucoup souffert de l'âpreté du froid, il fut obligé de lever le siége au commencement de février (2). De leur côté les huguenots assiégèrent le couvent de Saint-Michel-en-l'Herme, près de La Rochelle, qui avait été changé en forteresse, et dont la garnison faisait des courses jusqu'aux portes de la ville; trois fois les Rochelais recommencèrent le siége de ce fort situé sur le bord de la mer, et qui gênait également leurs approvisionnements par terre, et leur commerce maritime : les défenseurs étaient encouragés par l'assurance que leur donnaient les moines, que saint Michel combattait pour eux en personne, et qu'il coucherait, au prochain assaut, tous les assaillants la face contre terre. Lorsque la brèche fut praticable, l'assaut fut donné cependant, et la place fut prise; les vainqueurs, animés par leur capitaine lui-même, nommé Forteau, qui montrait avec orgueil son bras plongé dans le sang jusqu'au coude, égorgèrent les quatre cents hommes qu'ils trouvèrent dans le couvent, et le rasèrent jusqu'en ses fondements (3).

(1) La Poplinière, L. XV, f. 75 et 82. — La Noue, c. 28, p. 505. — De Thou, L. XLIV, p. 160. — Davila, L. IV, p. 202.

(2) La Poplinière, L. XV, f. 76. — De Thou, L. XLV, p. 169. — D'Aubigné, L. V, c. 7, p. 275.

(3) La Poplinière, L. XV, f. 77, 79. — De Thou, L. XLV, p. 168.

Les huguenots firent aussi pendant l'hiver une tentative pour s'emparer de Lusignan, mais elle échoua; celles que leurs partisans en Normandie essayèrent, vers le même temps, pour surprendre Dieppe, puis le Havre, n'eurent pas plus de succès. Enfin l'extrême rigueur de l'hiver parut se ralentir, et Condé d'une part, le duc d'Anjou de l'autre, impatients de mettre à profit leurs armées, qui leur coûtaient beaucoup à entretenir, entrèrent en campagne au commencement de mars, et parurent se chercher l'un l'autre pour se combattre (1).

Les huguenots cependant avaient seulement l'intention d'encourager leurs partisans, en paraissant rechercher la bataille; mais ils se flattaient en même temps d'éluder un engagement sérieux jusqu'après l'arrivée du duc de Deux-Ponts qui leur amenait des renforts considérables d'Allemagne, ou après celle des vicomtes protestants du Quercy, qui y avaient formé une armée assez imposante pour contraindre en Guyenne Montluc à l'inaction. Condé avait invité ces vicomtes à venir le joindre. Pour les mêmes raisons, le duc d'Anjou désirait amener les protestants à une bataille avant l'arrivée des uns ou des autres; et Tavannes assure que son père, devinant les motifs de Coligni, engagea le duc d'Anjou à venir lui présenter la bataille, avec une rivière entre les deux armées, persuadé qu'avant huit jours Coligni viendrait faire la même démonstration; alors Anjou passerait en effet la rivière et combattrait (2).

Les catholiques, en s'approchant des bords de la Charente, semblaient choisir pour leurs opérations un théâtre qui leur était défavorable. Les protestants étaient maîtres de tous les ponts sur cette rivière, à Saintes, à Cognac, à Jarnac, à Châteauneuf et à Angoulême. Ils occupaient la rive droite, au nord de la rivière; le duc d'Anjou s'approchait par la rive gauche, et il avait déjà échoué dans deux attaques, sur Châteauneuf et sur Jarnac. Il fut plus heureux le 12 mars :

(1) La Poplinière, L. XV, f. 80, 81. — De Thou, L. XLV, p. 172.
(2) Tavannes, T. XXVII, c. 21, p. 149.

Châteauneuf, situé sur le bord méridional, se rendit à lui; le pont, il est vrai, avait été coupé, et Coligni ayant reconnu le rivage opposé, y plaça deux régiments d'infanterie, et huit cents chevaux pour garder le passage. Ses quartiers cependant étaient épars à une grande distance les uns des autres, soit pour loger plus commodément ses troupes dans les bourgs et les petites villes, soit pour pouvoir défendre les bords de cette rivière sinueuse, à quelque point que les catholiques essayassent de la passer. Après les y avoir arrêtés par ses manœuvres, il comptait gagner quelques marches sur eux, et s'avancer au-devant du duc de Deux-Ponts sur la Loire en traversant le Berri, mais les huguenots n'avaient point réussi à établir une suffisante discipline dans leur armée. Ces gentilshommes, qui servaient à leurs frais et de leur propre mouvement, ne voulaient écouter que leurs caprices. Vis-à-vis de Châteauneuf il ne se trouvait que quelques mauvaises cabanes, sans vivres, où une cinquantaine de cavaliers se logèrent à un quart de lieue du pont, et s'endormirent bientôt sans laisser de vedettes sur la rivière; tout le reste alla chercher des logis beaucoup plus loin. Ainsi les catholiques purent, sans être observés, rétablir l'arche coupée de l'ancien pont, en jeter un nouveau sur des pontons, et commencer, avant le point du jour, à faire passer leur armée. Dès que Coligni en fut averti, il jugea nécessaire de mettre toute son armée en retraite, et il expédia des ordres à Montgommery, à d'Acier, à Puy-Viaud, qui étaient dispersés avec leurs troupes à d'assez grandes distances, de se diriger tous vers Bassac, abbaye de Saint-Benoît, peu éloignée de Jarnac, où il les attendait. Condé en même temps était parti de Jarnac, envoyant devant lui, par le chemin de Cognac, tout le reste de l'infanterie vers Saintes. Encore que le duc d'Anjou eût dérobé le passage de la rivière, les huguenots avaient encore tout le temps d'accomplir leur retraite et d'éviter la bataille, protégés comme ils l'étaient par toutes les villes fortifiées au milieu desquelles ils se trouvaient. Mais Coligni fut de nouveau mal obéi; il perdit trois heures entières à attendre les divers corps de troupes qu'il devait réunir pour former son arrière-garde; pendant ce temps,

l'armée du duc d'Anjou avait achevé de passer la rivière, elle s'avançait sur lui, et il se vit contraint de l'attendre, à un quart de lieue de Bassac, pour profiter d'un petit ruisseau qui le couvrait.

Ce fut sur les bords de ce ruisseau que se livra, le 13 mars, un premier combat. Le corps de cavalerie que conduisait Puy-Viaud venait d'être mis en désordre ; mais il avait été soutenu à temps par La Noue, La Loue et Dandelot, et il s'était rangé derrière le ruisseau, dont il défendit quelque temps les bords. Enfin, le passage fut forcé par Brissac qui commandait l'avant-garde catholique ; La Noue et La Loue furent faits prisonniers, et déjà le duc de Montpensier avait ordonné qu'ils fussent pendus, lorsqu'ils furent arrachés au supplice par les représentations du vicomte de Martigues. Coligni cependant avait fait reculer les catholiques qui s'étaient trop avancés, et les avait chassés de Bassac; il avait ensuite continué sa retraite jusqu'à un second ruisseau, où il était encore couvert par un marais, et c'était là qu'il avait fait dire à Condé de venir le soutenir.

Condé, blessé la veille par une chute de cheval, portait le bras en écharpe ; au moment où il rejoignait Coligni, un cheval fougueux de son beau-frère, le comte de La Rochefoucauld, lui cassa la jambe par une ruade. « Allons, noblesse française, s'écria-t-il, en s'adressant à trois cents » gentilshommes environ qui l'entouroient, et auxquels il » montroit sa jambe, voici le combat que nous avons tant » désiré ; souvenez-vous en quel état Louis de Bourbon y entre » pour Christ et sa patrie.» C'était la devise de sa cornette : *Doux le péril pour Christ et le Pays*. Mais avec quelque vaillance qu'il conduisît la charge contre la cavalerie ennemie, il était trop tard, une petite partie seulement de la cavalerie des huguenots se trouvait engagée contre toute l'armée catholique ; une charge de reîtres avait fait fuir à la débandade le corps qui s'appuyait au marais ; Chastelier Portaut qui le commandait, renversé de son cheval et fait prisonnier, fut reconnu pour celui qui avait tué Charry cinq ans auparavant, et tué aussitôt. Soubise et Languillier furent

pris aussi; Condé, accablé sous le nombre, fut renversé avec son cheval tué sous lui. Les gentilshommes qu'il avait menés au combat se retirèrent autour de lui pour le défendre encore; on y vit entre autres un vieillard nommé La Vergne qui, avec vingt-cinq jeunes gens ses fils, ses petits-fils et ses neveux, combattit autour du prince jusqu'à ce que lui-même et quinze des siens fussent tués, et les autres faits presque tous prisonniers. Enfin Condé se trouva sans défenseurs. Entre les ennemis qui l'entouraient, il reconnut Cibar Tisson, seigneur de Fissac et d'Argence, auquel il avait précédemment sauvé la vie; il l'appela et se rendit à lui, en lui tendant son gantelet. Argence, secondé par Saint-Jean de Roches, promit de le protéger. Mais ceux qui entouraient le duc d'Anjou avaient vu la chute de Condé, et Montesquiou, capitaine de ses gardes suisses, s'avança aussitôt. Condé l'ayant reconnu, s'écria : « Je suis mort, d'Argence, tu ne me sauveras » jamais! » En effet, Montesquiou arrivant sur lui par derrière, le tua d'un coup de pistolet. Le duc d'Anjou témoigna de cette mort la joie la plus indécente; il se fit apporter le corps du premier prince du sang, attaché sur une vieille ânesse, il l'insulta par des quolibets, il parla de faire élever une chapelle à l'endroit où Condé avait été tué. Enfin, son ancien gouverneur, Carnavallet, lui fit sentir l'inconvenance de sa conduite. Le corps de Condé fut rendu au duc de Longueville son beau-frère, qui le fit enterrer à Vendôme auprès de ses ancêtres (1).

L'infanterie des huguenots était depuis long-temps en marche sur le chemin de Cognac, lorsque la bataille commença; quoiqu'elle fît d'abord un mouvement en arrière pour y prendre part, elle fut bientôt avertie du sort de la bataille par les fuyards : elle continua donc sa marche, et se mit en sûreté. Coligni et Dandelot, avec une partie de la cavalerie, firent

(1) La Poplinière, L. XV, f. 85, 84. — D'Aubigné, L. V, c. 8, p. 278. — Mém. de l'Estoile, T. I, p. 65. — Tavannes, T. XXVII, c. 21, p. 147-153; et note 30, p. 361. — Castelnau, L. VII, c. 4, p. 232. — La Noue, c. 23, p. 259-266. — De Thou, L. XLV, p. 172-176. — Davila, L. IV, p. 205. — Brantôme, T. III, p. 319. — P. Daniel, T. XI, p. 425.

leur retraite sur Saint-Jean-d'Angely. D'Acier avait reculé vers Angoulême; le jeune prince de Béarn était à Saintes. Presque toutes les villes du Poitou se trouvaient suffisamment défendues par les divisions de l'armée des huguenots qui y avaient cherché un refuge. On n'estimait guère qu'à quatre cents le nombre des morts qu'ils avaient laissés à Jarnac; mais parmi ces morts, presque tous gentilshommes, les huguenots pleuraient avant tous le prince de Condé, qui leur avait donné tant de preuves de dévouement, de courage et de talent; puis Chastelier Portaud et Jacques Stuard, tués comme lui de sang-froid, et lorsqu'ils étaient déjà prisonniers, l'un pour venger Charry, l'autre le connétable de Montmorency. Ils avaient perdu encore La Rochechouart, Chandenier, de Rieux, La Meilleraye, Montéjan, La Morinière, et cinquante gentilshommes du Poitou. Les catholiques avaient eu environ deux cents tués, parmi lesquels on distinguait Monsalez, Ingrande, et Pic de la Mirandole (1).

Dans le premier effroi des protestants après la bataille, ils parlèrent d'abandonner le continent et de s'enfermer dans La Rochelle et les îles; ils sentaient qu'aucun homme ne pouvait plus avoir dans leur parti le crédit du prince de Condé, et ne ferait comme lui oublier à la noblesse qu'elle s'armait contre l'autorité royale. Mais lorsque d'Acier et son frère Beaudiné, Blacons, du Chélar, Mirabel, Montgommery, La Rochefoucauld, Chaumont, avec d'autres grands seigneurs, se trouvèrent réunis à Cognac, qu'ils se furent assurés que leur infanterie n'avait pas été entamée, que leur cavalerie n'avait perdu que quatre cents hommes, que presque toutes les villes du Poitou tenaient encore pour eux, ils sentirent que leur condition n'avait pas beaucoup empiré; ils se retirèrent cependant à Saintes, où Jeanne d'Albret accourut, en même temps que Coligni et Dandelot. La première n'avait d'autre pensée, d'autre passion que le service de Dieu et le progrès de la réforme; elle harangua les chefs et les soldats huguenots avec l'éloquence que

(1) De Thou, L. XLV, p. 177. — La Poplinière, L. XV, f. 84, v.— D'Aubigné, L. V, c. 8, p. 280.

lui donnait son enthousiasme : elle mêla ses larmes à l'expression de ses espérances, de sa confiance dans le secours divin ; elle leur présenta son fils, Henri de Béarn, alors âgé de quinze ans et demi, et son neveu Henri, nouveau prince de Condé, qui en avait seize et demi (1) ; elle leur demanda de les regarder désormais comme chefs des champions de la religion; elle prêta elle-même serment, et elle demanda que chacun le prêtât à son tour, sur son âme, son honneur et sa vie, de n'abandonner jamais la cause. Sa profonde émotion et son zèle ardent ranimèrent tous les courages. Les deux princes furent reconnus pour chefs par les huguenots ; mais ils furent placés en même temps sous la direction de Coligni et de son frère Dandelot ; et les plus sages augurèrent avec Pasquier que Coligni, le plus habile capitaine de cette époque, deviendrait d'autant plus redoutable que son autorité cesserait d'être subordonnée à celle d'un autre (2).

Coligni n'eut pas à partager long-temps même avec son frère la direction de son parti. Dandelot, auquel les protestants donnaient la palme de la bravoure dans leur armée, après avoir visité les places du Poitou, pour recueillir le serment nouveau de leurs garnisons, et pourvoir à leur défense, fut atteint d'une fièvre pestilentielle dont il vint mourir à Saintes, le 27 mai. Jacques de Boucard, que les protestants avaient nommé grand-maître de leur artillerie, et François de Hangest de Genlis, deux de leurs chefs les plus distingués, moururent vers le même temps (3). Les villes du Poitou opposèrent cependant à l'armée victorieuse du duc d'Anjou toute la résistance que Dandelot avait attendu d'elles. Cognac avait

(1) Quatre princes du nom de Henri se trouvaient alors dans leur première jeunesse à la tête des affaires. Henri, duc de Guise, né le 31 décembre 1550; Henri, duc d'Anjou, né le 19 septembre 1551 ; Henri, prince de Condé, né le 29 décembre 1552; Henri, prince de Béarn, né le 13 décembre 1553 : le roi Henri II avait été leur parrain à tous.

(2) D'Aubigné, L. V, c. 9, p. 282. — De Thou, L. XLV, p. 178. — Davila, L. IV, p. 209. — La Poplinière, L. XV, f. 86. — Pasquier, L. V, lettre 8, p. 128.

(3) La Poplinière, L. XV, f. 87, et XVI, f. 92. — De Thou, L. XLV, p. 181. — D'Aubigné, L. V, c. 9, p. 283.

été la première attaquée, et bientôt le duc avait été contraint à lever le siége; il s'était alors présenté devant Angoulême, mais avec tout aussi peu de succès. Il s'était enfin rabattu sur quelques petits châteaux, qui, eux-mêmes, opposèrent une assez longue résistance. Le comte de Brissac, qui, jeune encore, s'était fait une grande réputation de vaillance dans l'armée catholique, mais aussi de cruauté, fut tué à l'attaque de Mucidan; et ce château ayant capitulé ensuite, la capitulation fut violée, et tous les habitants passés au fil de l'épée pour venger Brissac (1).

Mais quelques intrigues qui ne nous sont indiquées que fort obscurément par les historiens du temps, si prolixes dans le récit de chaque combat, nuisaient aux progrès du duc d'Anjou. Le cardinal de Lorraine aurait voulu réserver toute la gloire de diriger le parti catholique à son frère le duc d'Aumale, et à son neveu le jeune duc de Guise; il paraît qu'il empêcha qu'on envoyât au duc d'Anjou la grosse artillerie dont ce duc avait besoin, et il fit mettre Aumale avec le duc de Nemours, à la tête de l'armée qui devait arrêter Wolfgang de Bavière, duc de Deux-Ponts, et l'empêcher d'entrer en France. Ce duc avait rassemblé en Alsace huit mille cavaliers et six mille fantassins pour venir au secours des protestants de France. Les Allemands, accoutumés, depuis plus de deux siècles, à se mettre à la solde des étrangers dans toutes leurs guerres, ou à former des compagnies d'aventure, avaient saisi avec avidité l'occasion des guerres de religion pour venir exercer en France ce qu'ils regardaient comme leur industrie; quelques uns étaient animés d'un vrai zèle religieux; mais le plus grand nombre n'écoutaient que leur inquiétude naturelle, leur goût d'aventures et leur cupidité. Dès le commencement de mars, la reine, avertie de l'armement du duc de Deux-Ponts, avait conduit le roi à Metz pour être plus rapprochée des événements; elle avait en même temps envoyé Castelnau au duc d'Albe pour lui demander des secours. Le duc avait montré plus de zèle que n'en attendait l'ambas-

(1) Davila, L. IV, p. 211. — De Thou, L. XLV, p. 181.

sadeur; il avait promis deux mille hommes de pied et deux mille cinq cents chevaux sous les ordres de l'un des comtes de Mansfeld; mais il avait chargé en même temps Castelnau de dire au roi et à la reine, « de ne jamais faire paix avec » leurs sujets rebelles, et encore moins avec des huguenots; » mais bien de les exterminer, et traiter les chefs, s'ils pou- » voient jamais tomber entre leurs mains, de même qu'il » avoit fait les comtes d'Egmont et de Horne, bien que tous » deux fussent fort recommandables (1). »

Si l'on en peut croire Tavannes, qui, tout ardent persécuteur qu'il était, détestait les Guises, ce furent les fautes des ducs d'Aumale et de Nemours qui facilitèrent la marche du duc de Deux-Ponts (2).

Ce duc avait été joint par Guillaume de Nassau, prince d'Orange, avec Louis et Henri, ses frères, et quelques escadrons de cavalerie, qui avaient été obligés d'abandonner les Pays-Bas. En même temps, une troupe de six cents chevaux et huit cents mousquetaires français s'était rassemblée parmi les protestants de Bourgogne et de Champagne; on y distinguait Morvilliers, Jean Hangest de Genlis, de Resnel, de Vienne, d'Ossonville, Dueilly, Vaudray, Esternay, Feuquières et Briquemault. Ils joignirent le duc de Deux-Ponts à Beaune, où ils arrivèrent le 25 mars. Aumale ne se sentant pas suffisamment fort pour arrêter cette armée, se replia vers la Loire; en même temps des ordres pressants de venir l'y joindre furent adressés au duc d'Anjou. Ils se rencontrèrent à Gien; tandis que le duc de Deux-Ponts, arrivé à la Charité, un peu plus haut sur la même rivière, surprit cette ville, où il y avait un grand nombre de protestants, et y passa la Loire le 20 mai. Il continua ensuite à s'avancer au travers du Limousin. Il était cependant alors affaibli par une fièvre quarte. On lui persuada qu'il s'en délivrerait par un excès de débauche. Cet excès le tua, à Nesson, près de Limoges, le 11 juin, veille du jour où son armée, conduite après lui

(1) Castelnau, L. VII, c. 5, p. 236. — Tavannes, T. XXVII, c. 22, p. 159.
(2) Tavannes, c. 22, p. 160.

par Wolfrad, l'autre comte de Mansfeld, se réunit à celle des protestants du Poitou (1). La marche d'un si petit corps d'armée au travers de toute la France frappa d'étonnement tous les partis, et humilia même les protestants en leur révélant la faiblesse de leur patrie.

Coligni comptait alors vingt-cinq mille hommes de bonnes troupes dans son armée, et le duc d'Anjou trente mille : il y eut entre eux plusieurs petits faits d'armes, dont le plus important fut celui de la Roche-Abeille en Limousin, le 23 juin. La reine et le cardinal de Lorraine étaient venus à l'armée; ils prétendaient donner des conseils; ils blâmaient les opérations de Tavannes, et reprochaient aux capitaines de ne pas montrer plus de vigueur. Les jeunes gens, et surtout le duc de Guise et Martigues, se laissèrent entraîner par ces exhortations et voulurent briller aux yeux de la cour ; ils sortirent, contre l'ordre, de la position très forte qu'avait choisie Tavannes; puis étant repoussés, ils prirent la fuite et laissèrent découverte l'infanterie qu'ils avaient menée au combat. Philippe Strozzi, que le roi avait fait colonel général de l'infanterie, y fut fait prisonnier. Les catholiques perdirent dans ce combat quarante capitaines, cinq cents soldats et un grand nombre de prisonniers. Tavannes assure que sans lui leur déroute eût été complète (2).

Du Lude avait été chargé par le duc d'Anjou d'assiéger Niort; mais Puy-Viaud le força, le 3 juillet, à lever ce siége. Une autre division de l'armée catholique avait assiégé la Charité, après le passage des Allemands : elle fut également forcée à lever le siége le 6 juillet. Montgommery qui était allé joindre les vicomtes du Quercy, avait trouvé que ces sept gentilshommes, vicomtes de Comminges, Montclar, Paulin, Montaigu, Caumont, Sérignac et Rapin, avaient rassemblé

(1) Mém. de l'Étoile, T. I, p. 68. — Tavannes, c. 22, p. 161. — De Thou, L. XLV, p. 186. — La Poplinière, f. 97. — D'Aubigné, L. V, c. 10, p. 284. — Davila, L. IV, p. 215. — La Noue, c. 24, p. 267.

(2) Tavannes, T. XXVII, c. 22, p. 165. — La Poplinière, L. XVII, f. 100. — La Noue, c. 24, p. 274. — Castelnau, L. VII, c. 7, p. 243.

deux mille chevaux et six mille hommes de pied (1) : à leur tête il s'était avancé dans le Béarn, et il y avait remporté divers avantages. Jamais les affaires des protestants n'avaient paru si prospérantes. Dans l'armée catholique au contraire les troupes du duc d'Aumale avaient communiqué à celles du duc d'Anjou leur insubordination : beaucoup de gendarmes désertaient, tous demandaient du repos. Tavannes, consulté par la reine, lui conseilla, si elle pouvait compter sur une intime alliance avec le roi d'Espagne, de faire de tout le Poitou un désert, comme seul moyen d'en dompter les habitants qui se sentaient appuyés par l'amitié de l'Angleterre ; mais si elle avait quelque lieu de se défier de Philippe, d'entrer en traité avec les rebelles (2). Le duc d'Anjou qui, lorsqu'il retournait à la cour, était forcé d'y souffrir les méchantes humeurs du roi son frère, préférait continuer la guerre, et arrêta les négociateurs que Coligni envoyait à Catherine. La reine, incertaine entre ces avis divers, et ne pouvant se résoudre à ravager, selon le conseil féroce de Tavannes, une si grande partie du royaume, ou à se mettre d'autre part sous la dépendance du roi Philippe et du duc d'Albe, prit enfin le parti de donner congé à sa gendarmerie, qu'elle voyait prête à se débander ; elle envoya ces corps divers en cantonnements, et invita les capitaines à se trouver prêts pour entrer en campagne au 1er octobre. Elle n'avait d'autre but que d'ajourner ainsi les difficultés, espérant que le temps lui porterait conseil (3).

La détermination que venait de prendre la reine causa aux protestants un grand embarras : quoique leurs ennemis ne tinssent plus la campagne, ils ne leur abandonnaient pas le pays ; les moindres villes, les moindres châteaux étaient fortifiés, et chaque journée de chemin faite en avant devait coûter un siége. Ils apprenaient chaque jour des nouvelles plus alarmantes sur le sort des réformés dans les provinces où ils n'avaient pas pris les armes. A Orléans, le prévôt avait

(1) Notes à Montluc, T. XXV, p. 436.

(2) Lettres de Tavannes à la reine, T. XXVII, note 32, p. 367-375.

(3) La Poplinière, L. XVII, f. 102-103. — De Thou, L. XLV, p. 190-200. — Davila, L. IV, p. 218. — D'Aubigné, L. V, c. 12, p. 289.

ordonné que tous les réformés, pour leur sûreté comme pour celle de la ville, vinssent habiter la prison où il répondait d'eux; mais les huguenots n'y avaient pas été plus tôt réunis, que les moines, ameutant la populace, avaient forcé cette prison, et en avaient massacré deux cent quatre-vingts (1). Dans la Normandie, la Bourgogne, le Maine, le Perche, les protestants voyant qu'il n'y avait point de paix à espérer pour eux, s'ils ne renonçaient à leur religion, se réunissaient dans de mauvais châteaux, où ils essayaient de se défendre, et ils y étaient bientôt tous égorgés. On vit vendre sur la place d'Auxerre le cœur d'un protestant grillé sur les charbons, il fut distribué par petits morceaux pour être mangé par ceux qui se voulaient montrer bons catholiques. La duchesse de Ferrare, fille de Louis XII, avait jusqu'alors accordé un refuge dans sa ville de Montargis aux femmes et enfants des protestants du voisinage. Le roi la contraignit à les chasser au nombre de quatre cent soixante. Ils avaient à peine passé la Loire, que le capitaine Cartier fut envoyé à leur poursuite avec environ deux cents chevaux pour les égorger. Les ministres qui conduisaient la troupe fugitive, en voyant paraître sur la colline prochaine les cavaliers envoyés contre eux, se jetèrent à genoux avec leur timide troupeau, l'exhortèrent à bien mourir, et entonnèrent un psaume, lorsque parurent tout à coup, du côté opposé, entre deux collines, environ cent vingt chevaux du capitaine du Bec de Bourry, protestant, qui, arrivant du Berry, se rendait à la Charité; il chargea les catholiques à l'improviste, les mit en fuite, et escorta jusqu'à la Charité la troupe tremblante des fugitifs de Montargis (2).

A mesure que ces nouvelles parvenaient aux protestants de l'armée de Coligni, elles les animaient toujours plus à désirer la bataille, et cette bataille était devenue impossible par la retraite de l'armée du duc d'Anjou. Il leur importait

(1) La Poplinière, L. XVIII, f. 119, v.

(2) D'Aubigné, L. V, c. 13, p. 293. — La Popliniere, L. XVII, f. 107; L. XVIII, f. 124. — De Thou, L. XLV, p. 204.

de frapper quelque coup décisif pendant que leur armée était si brillante, d'obtenir ainsi la paix et de rentrer dans leurs foyers, car ils sentaient bien qu'ils ne pouvaient se maintenir long-temps eux-mêmes à leurs frais, et moins encore payer leurs auxiliaires allemands. Pour mettre à profit leur supériorité, Coligni proposait de nettoyer le Poitou de troupes ennemies, jusqu'à la Loire, de s'emparer ensuite de Saumur et de s'y fortifier. Mais la noblesse de la province, qui faisait la principale force de son armée, lui demandait avec instance d'assiéger Poitiers, ne regardant point sa domination en Poitou comme assurée, tant que la capitale n'était pas entre ses mains. D'ailleurs le duc de Guise, colonel des chevau-légers, venait de se jeter sans ordre dans cette place avec sa troupe, et la haine des protestants contre les Guises augmentait le désir de tous, d'aller l'y assiéger. Poitiers était alors la seconde ville du royaume pour l'étendue de son enceinte; elle était dominée de trois côtés par des collines à portée de mousquet, et regardée comme une très mauvaise place de guerre. Coligni n'en jugeait point ainsi, cependant, et ce fut malgré lui qu'il en entreprit le siége le 24 juillet, cédant, comme il faut souvent faire dans les guerres civiles, à l'obstination de ceux qui le nommaient leur chef (1).

Le comte du Lude et Ruffec avaient été chargés de la défense de Poitiers, avec un bon nombre de gentilshommes catholiques, quelques compagnies allemandes et italiennes, douze cents chevaux et six cents hommes de pied; l'arrivée du duc de Guise avec son frère le marquis de Mayenne et leurs chevau-légers, augmenta la confiance de la garnison. Bientôt on s'aperçut que si la place était meurtrière pour ses défenseurs, elle n'était pas pour cela facile à réduire : la vaste étendue de son enceinte avait forcé Coligni à disséminer ses troupes à de grandes distances; elles furent attaquées isolément par des sorties impétueuses, et ces mêmes

(1) D'Aubigné, L. V, c. 15, p. 297. — La Poplinière, L. XVIII, f. 108.— Castelnau, L. VII, c. 7, p. 245. — Apologie de Tavannes, T. XXVII, n° 53, p. 390. — Amirault, Vie de La Noue, p. 36.

inégalités du terrain, ces mêmes rochers dont il était parsemé, qu'on avait jugé devoir favoriser l'attaque, couvraient les assiégés dans leurs sorties, et protégeaient leur retraite. Les combats se renouvelaient chaque jour, la mortalité était grande de part et d'autre, mais les protestants ne faisaient aucun progrès. Ils avaient perdu plus de deux mille cinq cents hommes, tous leurs officiers étaient malades, et Coligni lui-même était atteint de la dyssenterie, lorsqu'il apprit que le duc d'Anjou, ayant rassemblé son infanterie et le peu de cavalerie qui lui était resté, venait d'entreprendre le siége de Châtellerault. C'était une place trop importante pour que les protestants s'exposassent à la perdre; Coligni fit partir La Noue le 6 septembre, pour secourir Châtellerault, et le lendemain il leva le siége de Poitiers, se dirigeant avec toute son armée du côté du duc d'Anjou, qui recula devant lui (1).

La fâcheuse issue du siége de Poitiers changea complétement la situation respective des deux partis. Non seulement les protestants y avaient perdu une partie considérable de leurs meilleures troupes, ils y avaient dissipé leur matériel de guerre, et dépensé beaucoup d'argent. Ils y avaient plus encore épuisé leur courage. Coligni ne pouvait traverser son camp sans entendre les gentilshommes qui le servaient exprimer le désir de terminer ou leurs courses ou leur vie, de trouver enfin ou leur tombeau ou leurs maisons (2). Les Allemands lui demandaient la bataille ou leur congé; le prince d'Orange l'avait quitté : il s'était déguisé, et avec quarante chevaux il avait gagné la Charité et ensuite Montbelliard, où il était entré dans de nouvelles négociations avec des capitaines allemands, qu'il songeait à conduire en Flandre. Les succès que Montgommery avait obtenus dans le Béarn, non plus que la belle défense de la Charité, dont Sansac avait été

(1) La Poplinière, L. XVIII, f. 111, 119, 124; L. XIX, f. 126. — D'Aubigné, L. V, c. 15 et 16, p. 297-302. — De Thou, L. XLV, p. 205-213. — Davila, L. V, p. 223-228. — La Noue, c. 25, p. 276.
(2) D'Aubigné, L. V, c. 16, p. 302.

obligé de lever le siége, ne compensaient point tous ces désavantages (1). En même temps Coligni était en butte à la haine violente de Charles IX. Ce monarque croyait avoir plus que de la désobéissance à punir; il lui semblait avoir des affronts personnels à venger; et le parlement de Paris, partageant sa colère, avait rendu déjà le 19 mars un arrêt par lequel il condamnait l'amiral à mort, il confisquait ses biens, et ordonnait que ses châteaux seraient rasés. Un nouvel arrêt du 13 septembre renchérit encore sur cette condamnation; cinquante mille écus de récompense furent promis à celui qui livrerait Coligni mort ou vif, et des sommes proportionnelles furent offertes pour récompenser l'arrestation ou l'assassinat du vidame de Chartres, de Montgommery, et des autres principaux chefs. Ces édits furent affichés en tous lieux, imprimés en latin, allemand, espagnol, anglais et français (2).

Pendant ce temps, le duc d'Anjou avait rappelé à lui sa gendarmerie; il avait de plus été renforcé par l'arrivée de huit mille Suisses, quatre mille Italiens, et sept mille reîtres. Il avait donc sur les protestants une grande supériorité, et il désirait ardemment la bataille : par la même raison il importait à Coligni de l'éviter; mais il avait besoin pour cela de tromper sa propre armée, car ses gentilshommes, épuisés par une si longue campagne, le pressaient sans cesse de les mener à l'ennemi. Il s'était reposé quelque temps à Faye-la-Vineuse; il en partit, se dirigeant vers le Bas-Poitou, et annonçant à ses soldats qu'il marchait pour se réunir à Montgommery, qui, avec l'armée des vicomtes, devait être déjà à Parthenay. Il chargea La Noue et La Loue de s'emparer de Montcontour, qui se trouvait sur son passage; et il arriva le matin du 30 septembre dans la plaine de Saint-Clair, à deux lieues de cette ville. Mais le duc d'Anjou, parti de Chinon, marchait dans la même direction pour couper l'armée

(1) La Poplinière, L. XVIII, f. 113 et 115; L. XIX, f. 128.— D'Aubigné, L. V, c. 14, p. 294.

(2) La Poplinière, L. XIX, f. 128, v.—D'Aubigné, L. V, c. 16, p. 302.—De Thou, L. XLV, p. 216. — Davila, L. V, p. 231.

protestante ; et le duc de Montpensier, qui commandait son avant-garde, entra dans la plaine de Saint-Clair comme Coligni venait d'en sortir. Sa marche n'avait point été aperçue, et les premiers coups de canon qu'il lâcha sur l'arrière-garde des huguenots y causèrent un extrême effroi ; le corps de bataille et toute l'artillerie des huguenots étaient déjà à Montcontour. Coligni, qui était revenu au galop auprès de son arrière-garde, se plaça derrière un petit ruisseau qu'il garnit d'arquebusiers ; leur bonne contenance et celle des reîtres du comte Wolfrad de Mansfeld, qui demeurèrent sous le feu du canon depuis trois heures jusqu'à la nuit sans pouvoir y répondre, sauva dans cette occasion l'armée : sa déroute aurait été complète si Montpensier avait alors franchi le ruisseau. Pendant la nuit Coligni retira son arrière-garde, où il avait perdu quatre ou cinq cents hommes (1).

L'amiral ayant passé la Dive qui arrose Montcontour, se croyait maître d'accepter ou de refuser le combat à son choix ; et comme il avait un tiers moins de forces que son ennemi, il était résolu à continuer sa route : ses troupes ne le lui permirent pas ; les Allemands en particulier demandaient à grands cris leur congé ou la bataille. Il envoya donc ses malades et ses gros bagages à Airvault, sur la rivière de Thoué, et il se disposa à recevoir la bataille le 3 octobre, entre le Thoué et la Dive, auxquels il avait appuyé ses deux ailes, mêlant ses arquebusiers et sa cavalerie, et supportant chacun de ses escadrons allemands par un escadron français. L'indiscipline des Allemands, qui se mirent à crier, « que si on ne leur bailloit argent ils ne marcheroient point, » lui fit perdre beaucoup de temps, et l'empêcha d'occuper les positions qu'il avait choisies pour attendre la bataille. Anjou, qui avait remonté la Dive pour la passer près de sa source, arrivait entre les deux rivières, avec Tavannes, qui dirigeait tous ses mouvements ; il avait ordonné à Montpensier, qui

(1) La Poplinière, L. XIX, f. 130.—D'Aubigné, L. V, c. 16, p. 303.— Tavannes, T. XXVII, c. 23, p. 170. — La Noue, c. 26, p. 286. — Davila, L. V, p. 233.

conduisait l'avant-garde catholique, de commencer l'attaque; celui-ci hésita long-temps dans la crainte d'être sacrifié par Anjou, comme le connétable l'avait été par Guise à la bataille de Dreux : en effet, la bataille ne s'engagea qu'à trois heures après midi, après quatre heures de canonnade; les huguenots, qui n'avaient que huit petites pièces de campagne, purent à peine répondre au feu de leurs ennemis.

Durant la fatale bataille de Montcontour, les succès furent quelque temps balancés; à plus d'une reprise les huguenots crièrent victoire, surtout au moment d'une charge impétueuse du comte de Nassau, qui pénétra jusqu'au duc d'Anjou, lequel eut un cheval tué sous lui. Les protestants reprochent cependant à ce comte d'avoir abandonné sans guide le corps de bataille, pour venir de sa personne au secours de Coligni : ce corps de bataille était composé des plus mauvaises troupes des protestants, et il se trouva opposé aux meilleures des catholiques; aussi fut-il ébranlé et mis en déroute, avant que l'avant-garde protestante et le corps de bataille catholique se fussent joints. Dans le mélange entre ces deux grandes armées dont tous les corps furent engagés, les amis et ennemis auraient pu ne pas se reconnaître, s'ils n'avaient pas porté un habillement uniforme. La gendarmerie seule en avait adopté l'usage; les protestants étaient en blanc, les catholiques en cramoisi; mais Coligni avait ordonné aux autres corps de son armée de revêtir leur chemise par-dessus leurs habits, et de porter de plus la jécole, et l'écharpe de taffetas jaune et noir, en mémoire du duc de Deux-Ponts. Il n'avait pas voulu que les deux jeunes princes de Béarn et de Condé s'exposassent dans le combat, et il les avait fait partir pour Parthenay, où il avait d'avance envoyé les bagages de sa cavalerie; mais cinq ou six cents chevaux s'empressèrent de leur servir d'escorte, et ils firent grand besoin dans le combat. La bataille demeurait cependant indécise, lorsque Coligni fut blessé à la joue par l'aîné des Rhingraves, qu'il tua à son tour. Ce général voulut quelque temps dissimuler sa blessure; mais le sang qui l'étouffait le força à se faire emporter. Alors la cavalerie huguenotte ébranlée fut séparée de l'infanterie;

les landsknechts, restés sur le champ de bataille, furent abandonnés à la furie des Suisses, qui s'acharnaient sur eux par jalousie de métier, et ne leur faisaient aucun quartier. Beaucoup de landsknechts, en levant leur pique pour demander grâce, criaient : *Bon papiste, moi!* et ils disaient vrai; mais les Suisses, dont le plus grand nombre étaient protestants, n'y avaient aucun égard. Les uns ni les autres n'avaient point été animés par le zèle religieux, mais par une honteuse cupidité ; presque tous les landsknechts furent massacrés : même entre les Français, les catholiques firent très peu de quartier aux protestants, qu'ils accusaient d'en avoir usé de même au combat de la Roche-Abeille. Cependant le duc d'Anjou se jeta dans la mêlée, en criant : Sauvez les Français!

Pendant ce carnage de l'infanterie des huguenots, le comte Louis de Nassau avait reformé la cavalerie, et avec deux mille reîtres environ, il recueillait les fuyards et protégeait leur retraite, faisant souvent des charges contre ceux qui les pressaient. Quelques gentilshommes français ne se distinguèrent pas moins dans ces derniers combats, et, parmi eux, Saint-Cyr Puy-Greffier mérite la première gloire. « Ce » vieillard, dit d'Aubigné, ayant rallié trois cornettes au » bois de Mairé, et reconnu que par une charge il pouvoit » sauver la vie à mille hommes, son ministre, qui lui avoit » aidé à prendre cette résolution, l'avertit de faire un mot » de harangue. A gens de bien, courte harangue, dit le bon- » homme : compagnons, voici comment il faut faire. Là- » dessus, couvert à la vieille françoise d'armes argentées » jusqu'aux grèves et sollerets, le visage découvert et la » barbe blanche comme neige, âgé de quatre-vingt-cinq ans, » il donne vingt pas devant sa troupe, mène battant tous » les maréchaux-de-camp, et sauve plusieurs vies par sa » mort (1). »

Les catholiques ne s'engagèrent point à la poursuite de l'armée vaincue, et les différents corps de cavalerie des hu-

(1) D'Aubigné, L. V, c. 17, p. 308.

guenots se retirèrent en assez bon ordre par Airvault sur Parthenay, où ils arrivèrent à dix heures du soir. Le désastre cependant était épouvantable ; tous avaient combattu avec un acharnement sans exemple ; les valets même, suivant l'armée, s'étaient engagés avec fureur dans la bataille ; le plus grand nombre d'entre eux avaient été tués aussi, tandis que les huguenots ne portaient leur perte qu'à quatre mille landsknechts et quinze cents soldats français; on trouva près de dix mille morts sur le champ de bataille : parmi eux du Bouchet, Puy-Greffier, d'Autricourt et Saint-Bonnet étaient les plus illustres. La Noue et d'Acier furent faits prisonniers ; tous les bagages de l'infanterie furent perdus. Les catholiques, de leur côté, perdirent plusieurs personnages de marque, et parmi eux le rhingrave et le marquis de Bade (1).

Le 5 octobre, à trois heures du matin, Coligni se remit en marche avec les débris de son armée, de Parthenay pour Niort. Il confia la défense de cette ville à du Muy, celle de Saint-Jean-d'Angely, où il passa ensuite, à de Piles, celle d'Angoulême à Blacons, chargeant ces braves capitaines d'arrêter l'armée victorieuse, tandis qu'il conduirait à La Rochelle les restes de ses bataillons, qui avaient un si extrême besoin de repos, et qu'il mettrait en sûreté les jeunes princes.

« L'amiral se voyant sur la tête, dit d'Aubigné (2), comme » il avient aux capitaines des peuples, le blâme des acci- » dents, le silence de ses mérites, un reste d'armée qui, » entière, se désespéroit auparavant le dernier désastre, » deux princes jeunes, desquels les mercenaires rengrégeoient » et déchiroient la pauvre condition, leur apprenant pre- » mièrement à blâmer ceux qui manioient les affaires pour » les conduire eux-mêmes, les autres à désirer et méditer » un changement. De plus, des villes foibles, des garnisons

(1) La Poplinière, L. XIX, f. 133-141. — D'Aubigné, L. V, c. 17, p. 303. — La Noue, c. 26, p. 290. — Tavannes, c. 23, p. 174. — Castelnau, L. VII, c. 9, p. 133. — De Thou, L. XLV, p. 220-228. — Davila, L. V, p. 236-238. — P. Daniel, T. VI, p. 433.

(2) L. V, c. 18, p. 309.

» étonnées, des étrangers sans bagages, lui sans argent, des » ennemis très puissants et sans pitié pour tous, et surtout » pour lui, abandonné de tous les grands, hormis d'une » femme (la reine de Navarre), qui n'en ayant que le nom, » s'étoit avancée à Niort pour tendre la main aux affligés et » aux affaires. Ce vieillard, pressé avec la fièvre, enduroit » toutes ces pointures et plusieurs autres qui lui venoient au » rouge, plus cuisants que sa fâcheuse plaie. Comme on le » portoit en une litière, Lestrange, vieil gentilhomme et de » ses principaux conseillers, cheminant en même équipage » et blessé, fit en un chemin large avancer sa litière au front » de l'autre, et puis passant la tête à la portière, regarda » fixement son chef, et se sépara la larme à l'œil avec ces » paroles : *Si est-ce que Dieu est très doux!* Là-dessus, ils » se dirent adieu, bien unis de pensées, sans pouvoir dire » davantage. Ce grand capitaine a confessé à ses privés, que ce » petit mot d'ami l'avoit relevé et remis au chemin des » bonnes pensées et fermes résolutions pour l'avenir. »

Cette confiance en Dieu, cette reconnaissance de sa bonté, même lorsqu'il le châtiait, pouvaient seules soutenir Coligni et la reine de Navarre sous le poids des désastres qui les accablaient. Bientôt un traître nommé Louvier de Maurevel, qui suivait Coligni pour l'assassiner, mais qui fut laissé dans Niort avec du Muy, le tua pour gagner les récompenses promises par le parlement. La garnison que du Muy commandait, perdant courage à sa mort, rendit la ville aux royalistes : peu après Châtellerault, Saint-Maixent, Fontenay, Parthenay et Lusignan, se rendirent également à eux. En même temps les garnisons protestantes des villes du Haut-Poitou les évacuèrent, et se retirant sur la Loire, elles s'enfermèrent enfin dans Sancerre et la Charité (1).

Ni le courage de Coligni, ni les secours qu'il se hâta de faire demander à tous les souverains du Nord, n'auraient

(1) La Poplinière, L. XX, f. 144. — Tavannes, c. 23, p. 180, 183. — D'Aubigné, L. V, c. 18, p. 310. — De Thou, L. XLVI, p. 230. — Davila, L. V, p. 239.

sauvé *la cause,* si les intrigues et les jalousies de la cour n'étaient venues à son aide. Charles IX était mortellement jaloux de son frère le duc d'Anjou, qui venait d'illustrer son nom par de grandes victoires. Ceux qui entraient au conseil de guerre savaient bien qu'il n'y avait apporté que la vaillance d'un jeune homme, et que tout le talent, toute la conduite de la guerre devaient être attribués à Tavannes, qui le dirigeait. Mais Tavannes, qui lui-même était jaloux de Montpensier, et qui le dénigre dans ses récits, était à son tour exposé à la jalousie des courtisans; le comte de Retz, favori du roi, croyant devenir aussi aisément capitaine qu'il était devenu favori, pressait Charles IX de prendre le commandement de son armée, qu'il comptait conduire alors lui-même. Ce favori, Albert de Gondi, Florentin, dont la mère avait été faite, par Catherine, gouvernante des enfants de France, était alors âgé de trente-sept ans; il était beaucoup plus distingué par son adresse et par son esprit d'intrigue que par sa vertu militaire. Charles IX l'avait fait grand chambellan, et il avait nommé son frère, Pierre de Gondi, évêque de Langres (1). D'autres intérêts de cour secondaient le comte de Retz. Les Montmorency ne voulaient pas la victoire de l'amiral, mais ils ne voulaient pas non plus sa ruine; le cardinal de Lorraine était jaloux du duc d'Anjou et de Tavannes, qui lui paraissaient éclipser les Guises ses neveux : tous ensemble ils persuadèrent à Charles IX, qui était alors à Tours, d'écrire à son frère de l'attendre, parce qu'il voulait venir lui-même prendre le commandement de l'armée. En effet, le roi, la reine, et le cardinal de Lorraine, arrivèrent à Niort, presque aussitôt après la reddition de cette place : dès le 16 octobre l'armée royale investit Saint-Jean-d'Angely, et le 26 du même mois le roi s'y rendit pour en diriger le siége (2).

(1) Bibliographie universelle, T. XXXVII, f. 401.

(2) Tavannes, c. 23, p. 181. — La Poplinière, L. XX, f. 150. — De Thou, L. XLVI, p. 252. — M. Capefigue a trouvé dans les archives de Simancas des lettres de la duchesse de Guise au roi d'Espagne, où elle cherchait à rendre le duc d'Anjou suspect d'être gagné par les calvinistes. Hist. de la Réforme, T. II, p. 485.

La ville était assez forte, et de Piles, qui y commandait, opposa aux assiégeants une valeureuse résistance; il fut bravement secondé par plusieurs officiers protestants qui s'étaient jetés dans la place pour prolonger la défense, et procurer ainsi un plus long répit à leur parti. La Ramière, l'un deux, ayant été grièvement blessé dans le bastion où il commandait, ne voulut jamais se laisser emporter tant que dura le combat; il sauva ainsi le poste qui lui était confié, mais aux dépens de sa vie : quand on le rapporta à l'hôpital, ses blessures s'étaient enflammées au point de n'admettre plus de remède. Saint-Jean-d'Angely fut enfin réduit à capituler le 2 décembre, mais ce ne fut qu'après que l'armée royale eut perdu six mille combattants devant ses murs, par le fer, les fatigues et les maladies. Ainsi furent abandonnés par elle tous les avantages de la victoire de Montconcour (1). Quoique le siége de Saint-Jean-d'Angely eût été entrepris contre l'avis de Tavannes, il y assista cependant avec le duc d'Anjou; mais l'un et l'autre s'apercevant de la méfiance de la cour, irrités de n'être pas écoutés, épuisés par les fatigues d'une campagne très-active, alléguèrent l'état de leur santé pour obtenir la permission de se retirer. Montpensier, de son côté, abandonna son commandement au dauphin d'Auvergne son fils, qui fut chargé de terminer la guerre en Saintonge. Le duc d'Anjou, qui était réellement malade, suivit le roi et la reine à Angers, et à la fin de l'année, la plus grande partie de l'armée fut licenciée. Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, l'un des capitaines les plus estimés du parti catholique, avait été tué au siége de Saint-Jean-d'Angely. Il était gouverneur de Bretagne; son gouvernement fut donné au duc de Montpensier (2).

Cependant le vieux chef du parti protestant, l'amiral Coligni, alors avancé dans sa cinquante-troisième année, restait

(1) La Poplinière, L. XX, f. 154. — D'Aubigné, L. V, c. 18, p. 311. — La Noue, c. 27, p. 291. — De Thou, L. XLVI, p. 238-242. — Davila, L. V, p. 243.244.

(2) Tavannes, c. 25, p. 185. — D'Aubigné, L. V, c. 18, p. 312. — De Thou, L. XLVI, p. 241. — Davila, L. V, p. 244.

inébranlable au milieu des revers; il bravait toutes les fatigues, et comme il l'avait promis, après sa défaite, à ses compagnons d'armes, il avait déjà relevé la fortune de son parti. Il avait confié la défense de La Rochelle au comte de la Rochefoucauld, et surtout au vaillant La Noue, qu'il avait retiré de sa captivité par un échange; puis, le 18 octobre, il était parti de Saintes, conduisant les princes avec lui, et il s'était dirigé vers la Gascogne. Son but était de réunir les débris de l'armée battue à Montcontour, qui ne comptait plus que quatre mille chevaux et cinq mille fantassins, avec l'armée de Montgommery et des vicomtes, qui avait eu des succès presque constants dans le Béarn. Coligni passa sans difficulté la Dordogne et le Lot, et il vint à Montauban, que les protestants regardaient comme la capitale de leur parti en Languedoc. Après y avoir refait quelque peu son armée, il s'approcha d'Agen, où il jeta un pont sur la Garonne; Montluc réussit à rompre ce pont, avant que Montgommery, qui arrivait sur l'autre bord, eût pu se réunir à Coligni. Cependant les deux armées firent enfin leur jonction, le 10 décembre, au port Sainte-Marie; et Coligni ayant dès lors recouvré la supériorité sur ses adversaires, s'approcha de Toulouse, et brûla les maisons de campagne des conseillers au parlement de cette ville, pour les punir d'avoir fait mourir, le 13 avril 1568, le capitaine Rapin, commissaire du roi, muni d'un bon sauf-conduit qui leur portait la nouvelle de la paix (1).

Des jalousies de commandement entre Damville, gouverneur de Languedoc, et Montluc, gouverneur de Guienne, facilitèrent les succès de Coligni dans ces deux provinces, comme auparavant ceux de Montgommery. Les derniers livres des mémoires de Montluc sont pleins de ses brouilleries avec Damville; il donne à entendre que son rival était secrètement en intelligence avec ses cousins de la maison de Châtillon, et que ce même homme qui avait montré d'abord un

(1) La Poplinière, L. XXI, f. 168. — D'Aubigné, L. V, c. 20, p. 319. — La Noue, c. ult., p. 309. — Hist. du Languedoc, T. V, L. XXXIX, p. 285 et 300.

zèle très amer contre les huguenots, craignait moins encore leur victoire que celle des Guises. La Noue nie formellement cette intelligence : en effet, le caractère hautain, soupçonneux, querelleur de Montluc, avait bien suffi pour le brouiller avec Damville. Il se croyait un mérite supérieur à tous ceux que le roi employait, pouvant dire avec vérité, écrit-il, « qu'il n'y a lieutenant de roi en France qui ait fait plus » passer de huguenots par le couteau ou par la corde que moi; » ce n'étoit pas vouloir entretenir la guerre (1). »

La ville de Nîmes était gouvernée pour le roi par un chevalier de Saint-André, homme cruel et défiant, qui avait traité les huguenots avec la plus excessive sévérité; il en avait chassé un très grand nombre de la ville, mais ceux qui restaient languissaient de se venger de lui. Un charpentier, nommé Madaron, promit à Saint-Cosme, capitaine huguenot, qui se trouvait à Saint-Geniez avec trois cents hommes, de l'introduire une nuit dans Nîmes avec sa troupe; il eut, pour y réussir, la constance de travailler pendant quinze nuits de suite à limer la grille au travers de laquelle le ruisseau de la Tour-Magne entre dans la ville : il ne pouvait limer qu'au moment où le factionnaire, placé sur le mur au-dessus, avait le dos tourné. Serré contre le mur dans l'ombre, et enfoncé dans la boue, il tenait à la main le bout d'une petite corde; un ami caché vis-à-vis du mur, à quelque distance, tenait l'autre bout, et en la tirant ou la lâchant, lui donnait le signal de reprendre ou d'interrompre l'ouvrage. Enfin, dans la nuit du 15 au 16 novembre 1569, la grille fut enlevée, et Cosme avec ses trois cents religionnaires entra dans la ville; les habitants se soulevèrent, Saint-André fut tué, et un grand nombre de catholiques périrent avec lui, victimes du ressentiment qu'il avait excité (2).

(1570.) Coligni, après avoir tenu son armée pendant tout

(1) Montluc, T. XXV, L. VII. p. 307. — La Noue, p. 309. — Hist. de Languedoc, L. XXXIX, p. 300. — Davila, L. V, p. 245.

(2) La Poplinière, L. XX, f. 147. — De Thou, L. XLVI, p. 235. — Hist. de Languedoc, T. V, L. XXXIX, p. 298.

le mois de janvier 1570 dans le voisinage de Toulouse, se dirigea vers Castres au mois de février, et soumit toutes les petites places du voisinage : il levait en même temps de nouvelles compagnies d'arquebusiers dans toute la contrée située au pied des Pyrénées; il y était aussi successivement rejoint par de Piles, Beaudiné, Renti, et d'autres capitaines qu'il avait laissés en Saintonge. Les villes de Perpignan, de Narbonne, de Carcassonne, lui demeurèrent fermées; il perdit devant Montpellier, le 1er avril, son brave maréchal de camp La Loue, qui, accablé de fatigues, se laissa surprendre endormi dans son quartier. Enfin, il arriva vers le milieu d'avril à Nîmes, et il profita des ressources de cette grande ville pour subvenir aux premiers besoins de ses soldats. C'est là qu'il annonça à ses compagnons d'armes son intention de les ramener près de Paris, pour que les habitants de la capitale éprouvassent à leur tour les misères de la guerre, et cessassent de s'opposer à la paix. Quelque long que fût le trajet, Coligni ne comptait point prendre la route directe; il voulait au contraire faire en quelque sorte le tour de la France, pour réunir dans chaque province les protestants sous ses drapeaux, et faire sentir, pour un temps au moins, aux catholiques le triomphe de leurs adversaires (1).

L'armée protestante entra donc dans la vallée du Rhône, avec l'intention de la suivre dans toute sa longueur : elle éprouva quelques pertes dans le voisinage d'Avignon, où le pape entretenait un corps nombreux de bonnes troupes italiennes; elle fut au contraire reçue avec affection par les protestants de Bagnols, Pont-Saint-Esprit, Aubenas; puis passant de la droite à la gauche du Rhône, pour éviter les montagnes du Vivarez, elle fut rejointe par le brave Montbrun, avec la noblesse du Dauphiné, parmi laquelle on commençait à distinguer Lesdiguières, alors âgé de vingt-huit à trente ans. Ayant ainsi en partie réparé ses pertes, Coligni repassa le Rhône au-dessous de Vienne, entra en Forez, se rendit

(1) La Poplinière, L. XXII, f. 172. — La Noue, c. 29, p. 309. — De Thou, L. XLVII, p. 306.

maître, le 28 mai, de Saint-Étienne, et bientôt après du pont de Saint-Rambert sur la Loire. Mais à cette époque même, épuisé par tant de fatigues et tant de soucis, Coligni fut atteint d'une fièvre inflammatoire qui le réduisit si bas, qu'on désespéra de sa vie. Le commandement de l'armée fut déféré, pendant qu'il gardait le lit, au comte Louis de Nassau : toutefois cet étranger était loin d'inspirer aux Français la confiance qu'ils avaient accordée à Coligni. L'armée s'arrêta en Forez, inquiète, incertaine, sentant que sa destinée tenait à une seule vie : cependant beaucoup de gentilshommes Dauphinois, absents de leurs maisons depuis le commencement de la guerre, ne pouvaient résister à la tentation d'aller visiter leurs familles pendant qu'ils en étaient si près. Ils partaient sans congé, et l'armée diminuait chaque jour. Enfin Coligni entra en convalescence, et en même temps Biron et Henri de Mesmes arrivèrent auprès de lui pour lui faire au nom du roi quelques propositions d'accommodement (1).

La cour était dégoûtée de la guerre ; après deux victoires aussi éclatantes que celles de Jarnac et de Montcontour, elle voyait le parti protestant se relever aussi fort que jamais : les finances étaient ruinées dans toutes les provinces qu'avait parcourues Coligni ; le roi, impatient de commencer une vie de fêtes et de réjouissances, se trouvait toujours sans argent. Il était jaloux de son frère, et cependant depuis que le duc d'Anjou avait quitté l'armée, les nouvelles de la Saintonge étaient devenues inquiétantes ; La Noue y remportait chaque jour quelque avantage sur les catholiques, commandés par Puy Gaillard et La Rivière Puy Taillé. Il les avait forcés à lever le siége de Rochefort ; le 15 juin il remporta sur eux à Sainte-Gemme une victoire assez brillante, quoique les catholiques eussent au moins un tiers de monde de plus que lui. Il prit ensuite Luçon, et il vint mettre le siége devant Fontenay, qui se rendit le 28 juin. Malheureusement La Noue reçut à ce siége une blessure qui le contraignit à se faire

(1) D'Aubigné, L. V, c. 21, p. 321. — La Poplinière, L. XXII, f. 177. — La Noue, c. 29, p. 311. — De Thou, L. XLVII, p. 311.

couper le bras gauche. René de Rohan, parent de la reine de Navarre, remplit alors honorablement sa place. Il se rendit maître des îles de la Saintonge, d'Oléron, de Brouage, de la tour de Méré, de Saintes, et il était sur le point d'assiéger Saint-Jean-d'Angely, quand la nouvelle de la conclusion de la paix lui fit poser les armes (1).

Cette paix n'avait pas suivi immédiatement les propositions du roi, Coligni ne trouvant point suffisantes les garanties qu'on lui offrait. Les négociations s'étaient ouvertes dès le mois de novembre 1569, et des députés protestants avaient été appelés à Angers, lorsque le roi s'y était retiré après la prise de Saint-Jean-d'Angely. Elles avaient été continuées ensuite avec Coligni pendant qu'il était en Languedoc; mais celui-ci était résolu à ne point poser les armes sans avoir obtenu quelque autre sûreté que les promesses de la cour. Son armée était bien épuisée ; il ne lui restait plus que deux mille cinq cents arquebusiers, qui presque tous étaient montés sur des bidets pour le voyage, et deux mille cavaliers, dont une moitié étaient des gentilshommes français, très-bien équipés, tandis que les autres étaient des reîtres usés par de si longues et si pénibles campagnes. Il avait abandonné son artillerie en Dauphiné, et il savait que le maréchal de Cossé, parti d'Orléans, s'avançait par le Berri pour le combattre avec quatre mille fantassins suisses, six mille Français, trois mille chevaux de toute nation, et douze canons. Il se flatta de le devancer en Bourgogne; et partant de Saint-Étienne, il se dirigea par Feurs, Saint-Saphorin et Roanne sur Arnay-le-Duc. C'est là que le lundi 26 juin il rencontra Cossé, qui avait passé la Loire le 17 juin à Decize. Il semblait probable que les protestants y seraient écrasés; cependant l'habileté de Coligni, qui sut profiter de tous les avantages du terrain, la valeur de ses lieutenants, Montgommery, Genlis, Briquemault, Wolfrad de Mansfeld, le bon exemple que donnèrent Louis

(1) La Poplinière, L. XXIII, f. 185. — D'Aubigné, L. V, c. 23, p. 325-336. — Tavannes, c. 23, p. 186. — De Thou, L. XLVII, p. 315-324. — Davila, L. V, p. 247. — Amirault, Vie de La Noue, p. 41-63.

de Nassau et les princes de Navarre et de Condé, la constance enfin des troupes protestantes, maintinrent la bataille égale. Coligni put continuer sa marche sans avoir éprouvé de perte. Cossé était connu pour sa modération comme pour son amour de la paix. Catherine, à la nouvelle du combat d'Arnay-le-Duc, se figura qu'il avait à dessein ménagé ses adversaires. D'autre part, Montluc avait éveillé ses soupçons contre Damville : dès lors, se défiant de tout le monde, elle se résolut à faire la paix pour se soustraire aux trahisons de ses propres généraux (1).

Malgré les protestations de l'ambassadeur d'Espagne, qui fit tout ce qu'il put pour retarder la paix, la reine fit dire à Coligni qu'elle consentait à lui accorder les sûretés qu'il avait demandées. Elles étaient de deux natures. D'une part, elle laissait entre les mains des protestants quatre places de sûreté, qui devaient, pendant deux ans, être gardées par leurs soldats : c'étaient La Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité ; d'autre part, elle les autorisait à récuser absolument la juridiction du parlement de Toulouse, qui leur était justement suspect ; elle leur accordait la récusation péremptoire de six juges dans les parlements de Rouen, Dijon, Aix, Rennes et Grenoble, et celle de huit juges dans celui de Bordeaux. D'ailleurs les conditions des précédents traités se retrouvaient dans celui-ci : savoir, une amnistie complète, l'approbation de ce qui s'était fait, le rétablissement des protestants dans la liberté de conscience et l'exercice de leur culte, excepté à Paris et à la cour, enfin leur admission à tous les emplois. A ces conditions, la paix fut signée le 8 août 1570, par Coligni, qui était alors avec l'armée protestante à la Charité. L'édit de pacification fut publié à Saint-Germain-en-Laye, et il fut aussitôt enregistré dans toutes les cours du royaume (2).

(1) La Poplinière, L. XXII, f. 178. — D'Aubigné, L. V, c. 22, p. 323. — La Noue, c. 29, p. 312. — De Thou, L. XLVII, p. 312. — Davila, L. V, p. 248.

(2) La Noue, c. 30, p. 317. — La Poplinière, L. XXIII, f. 195, avec le texte de l'édit. — D'Aubigné, L. V, c. 31, p. 364. — De Thou, L. XLVII, p. 328. — Davila, L. V, p. 249. — Pasquier, L. V, lett. 10, p. 131. — Tavannes. T. XXVII, c. 25, p. 187. — Castelnau, fin de ses Mémoires, L. VII, c. 12, p. 266.

CHAPITRE XXI.

La cour fait des avances aux protestants ; elle offre la sœur du roi en mariage au prince de Béarn ; elle propose à Coligni de porter la guerre en Flandre. Soulèvement de la Hollande. Saint-Barthélemy. — 1570-1572.

L'ÉDIT donné par le roi à Saint-Germain, le 8 août 1570 (1), avait rétabli la paix entre les huguenots et les catholiques ; mais ces deux partis s'étaient combattus durant la troisième guerre civile avec trop d'acharnement, pour que la cessation des hostilités produisît entre eux une réconciliation. Les huguenots avaient été forcés de reconnaître combien leurs adversaires leur étaient supérieurs en nombre ; ils avaient dû renoncer à l'espérance de gagner ou le roi, ou les parlements, ou le peuple, et de faire prévaloir la réforme dans tout le royaume ; ils avaient senti qu'ils avaient également contre eux et l'autorité des chefs de la nation, et la force brutale de la populace. S'ils avaient continué à lutter, si l'héroïsme avait suppléé à la force, c'est qu'ils avaient eu à défendre leur existence. Ils ne demandaient qu'à vivre selon leur foi, et ils voyaient bien que leurs adversaires ne seraient satisfaits qu'en les faisant mourir. Aussi lorsque la paix fut publiée, les grands seigneurs du parti huguenot ne songèrent point à venir reprendre leurs anciens offices à la cour, à disputer la faveur du roi, et à solliciter de ses mains le pouvoir ou la richesse qu'il distribuait à ceux qui savaient le flatter ; ils ne recherchèrent au contraire que la retraite et l'obscurité ;

(1) Traité de Paix, T. II, p. 326. Il fut enregistré en parlement le 11 août.



les uns s'enfermèrent dans leurs châteaux, les autres, et les plus marquants, vinrent s'établir à La Rochelle. Cette ville ne contenait guère que dix-huit mille habitants ; mais elle était très forte, très dévouée à la cause, son commerce était prospérant, ses corsaires s'étaient signalés par leur hardiesse, et la mer qui leur était ouverte facilitait leur correspondance avec l'Angleterre, l'Allemagne et tous les pays protestants. Ce fut là que Coligni, les princes de Béarn, et Condé, et leurs principaux amis, se reposèrent, la main sur leur épée, toutefois, comme s'attendant à tout instant à y être réveillés en sursaut par une attaque perfide.

Autant les protestants sentaient leur faiblesse, autant les catholiques avaient pris confiance en leurs forces ; ils s'étaient comptés, ils ne ressentaient plus d'inquiétudes ; mais leur haine était redoublée par les échecs mêmes qu'ils avaient éprouvés, par la profanation de leurs églises, par la ruine et la mort d'un grand nombre d'entre eux, par la résistance opiniâtre qu'une faible minorité leur avait opposée, par les humiliations qu'ils avaient subies. La conjuration ourdie, en juin 1565, aux conférences de Bayonne, entre Catherine et le duc d'Albe, était devenue la conjuration de toute la France, ou mieux encore de toute l'Europe catholique. Lorsque Catherine avait promis alors qu'elle délivrerait l'Église, des huguenots, par un massacre universel, il n'est pas sûr qu'elle fût déterminée à l'exécuter ; elle se réservait de tromper, selon qu'il lui conviendrait le mieux, ou le pape et le roi d'Espagne, ou les protestants. Mais plus tard ce secret avait transpiré, les princes avaient reproché à plusieurs reprises à la cour son adhésion à cette conjuration infernale, tandis que Pie V et Philippe II, et tous les princes catholiques, s'étaient plaints tout aussi souvent qu'ils étaient joués par Catherine. Celle-ci, lorsqu'elle consentit à la paix de Saint-Germain, chargea ses ambassadeurs auprès des cours catholiques de l'excuser, remontrant que ce n'était point sa volonté, mais l'extrême nécessité qui l'avait réduite à un tel accord ; exposant quelle était la ruine du royaume ; les encourageant à espérer cependant, et promettant que le

temps et les occasions ne lui manqueraient pas (1). Elle faisait en même temps au clergé, aux Guises, aux gouverneurs des provinces, aux parlements, de vagues promesses. Rien n'était stipulé; mais l'extermination de l'hérésie était toujours sous-entendue; la cour n'était censée fidèle à l'Église, l'Église fidèle à la cour, que sous cette condition. Il n'était pas besoin de conventions plus précises, les volontés étaient unanimes, et chacun était prêt, quand le roi dirait *frappez,* à tirer son poignard de son sein et à frapper.

Le progrès des années avait donné à la cour une physionomie nouvelle. Catherine de Médicis, née au printemps de 1519, était alors dans sa cinquante-deuxième année; douze ans de règne depuis la mort de son mari, lui avaient inspiré une grande confiance en elle-même; elle n'était plus surveillée par ces favoris, ces ministres, ces généraux de François Ier et de Henri II, qu'il lui avait fallu longtemps ménager; elle ne redoutait plus de rivaux; elle régnait, crainte et obéie par ses fils, qu'elle continuait cependant à opposer les uns aux autres; car dans sa haute puissance l'esprit d'intrigue ne l'avait point abandonnée; au contraire, la dissimulation à laquelle elle s'était habituée quand elle avait tout à craindre, était devenue pour elle la science du trône et l'habileté suprême. Au milieu des crimes et des massacres dont elle avait été entourée, toute pitié s'était étouffée en elle, et dans sa légèreté elle jouait avec la mort et les souffrances, sans passion comme sans remords. Après tout, cette légèreté sanguinaire était moins encore son caractère propre que l'esprit du siècle et de la nation au milieu de laquelle elle vivait. La bravoure qu'on célébrait était moins le calme d'une âme forte dans son propre danger, que l'indifférence ou la gaieté en donnant la mort à autrui. Dans cette même année on avait vu Timoléon de Cossé Brissac, dont le visage était doux et presque efféminé, prendre tant de plaisir à tuer, qu'il n'était content que lorsque le sang de ceux sur lesquels il s'acharnait avec sa dague, lui jaillissait au visage; Strozzi,

(1) *Gio. Batt. Adriani.* L. XXI. p. 1535.

au contraire, « dont le visage quasi barbare étoit refrogné et » noireau, n'étoit guère rempli de cruauté; peu souvent, » dit Brantôme, lui ai-je vu commander à son prévôt de » camp de rigoureuses justices; mais pourtant il en fit une » qui surpassa toutes celles que fit jamais Brissac; car après » la troisième guerre, et la troisième paix faite; que le roi » se retira à Angers, et qu'il fallut que les troupes qui étoient » en Guienne repassassent la rivière de Loire, ledit M. de » Strozzi voyant ses compagnies embarrassées par trop de » filles et maîtresses de soldats, et ayant fait plusieurs pro- » clamations pour les chasser, et voyant qu'ils n'en faisoient » rien, ainsi qu'on les passoit sur le pont de Cé, il en fit jeter » pour un coup, du haut en bas, plus de huit cents pauvres » créatures, qui, piteusement criant à l'aide, furent toutes » noyées par trop grande cruauté (1). »

C'était au milieu de tels exemples que les fils de Catherine avaient été élevés. On avait cru leur enseigner à être braves, on leur avait appris seulement à être cruels. Leur mère avait communiqué à tous quelques traits de son propre caractère, mais chacun d'eux avait aussi ses dispositions propres, et une empreinte qu'elle n'avait point changé. Charles IX l'aîné, qui, le 27 juin, venait d'entrer dans sa vingt-unième année, était plus habile à dissimuler, plus fourbe encore que sa mère. Il trompait d'autant mieux que son impétuosité apparente, ses emportements, ses jurements et ses blasphèmes préparaient à croire qu'il était incapable de rien cacher. Il était d'ailleurs doué de quelques qualités brillantes; adroit à tous les exercices du corps, à cheval, ou l'épée à la main; il avait voulu apprendre à forger les armes, même à contrefaire la monnaie; il avait la passion de la chasse, et y passait ses journées : aussi Brantôme l'appelle très brave, très généreux, hardi, vaillant et courageux, quoiqu'il ne se fût jamais exposé à la guerre. De même il assure que Charles IX entendait la musique et avait une belle voix; qu'il parlait avec éloquence, grâce surtout à son précepteur, le célèbre Amyot,

(1) Brantôme, Discours 86, T. IV, p. 79, 80.

traducteur de Plutarque; enfin, qu'il faisait bien les vers : et, en effet, on lui en attribue qui sont parmi les meilleurs jusqu'alors tracés par une plume royale. A tous ces titres, Brantôme l'appelle un *roi fort parfait et universel* (1).

Le second des frères, Henri duc d'Anjou, ne devait accomplir ses vingt ans qu'au 19 septembre suivant. C'était celui que la reine mère préférait, celui dont elle croyait avoir le mieux formé le caractère. En apparence, il était beaucoup moins actif que son frère, beaucoup moins propre à tous les exercices du corps; cependant il avait déjà gagné deux grandes victoires : sans doute, c'était à ses conseillers seuls qu'il était redevable de toute l'habileté dans l'art de la guerre qu'on lui attribuait; mais tous les princes ne sont pas capables de recevoir et de suivre de bons conseils, et sa bravoure, tout au moins, était incontestable. Déjà, toutefois, il se jetait avec une égale fureur dans la superstition la plus basse et la débauche la plus effrénée. Avide de sang et de plaisir, ses manières devenaient chaque jour plus efféminées, en même temps qu'il affectait davantage de jouer avec la mort (2). Le troisième frère, François, duc d'Alençon, né en 1554, ne se faisait encore remarquer que par des qualités aimables, par son affection et son respect pour Coligni, et par sa prédilection pour les protestants. Celle-ci ne suffit pas cependant pour le préserver des débauches auxquelles toute la cour était livrée;

(1) Brantôme, T. IV, Disc. 88, p. 222 et suiv. Charles IX adressa, dit-on, ces vers à Ronsard :

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner;
Tous deux également nous portons des couronnes,
Mais roi je les reçois, poëte tu les donnes;
Ton esprit enflammé d'une céleste ardeur
Éclate par soi-même, et moi par ma grandeur.
Si du côté des dieux je cherche l'avantage,
Ronsard est leur mignon, et je suis leur image.
Ta lyre qui ravit par de si doux accords,
T'assurait les esprits, dont je n'ai que les corps;
Elle t'en rend le maître et te sait introduire
Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire.

Mémoires, T. XXVI, p. 152, Observations sur Montluc.
(2) Tavannes, T. XXVII, c. 24, p. 195.

elles altérèrent sa figure et détruisirent sa santé ; son cœur se corrompit, et, plus tard, il ne se rendit pas moins odieux que ses frères, par son inconséquence et sa perfidie (1).

Si Catherine avait conçu, sept ans avant de l'exécuter, le projet du massacre des protestants, si elle l'avait communiqué au pape et au roi d'Espagne, il n'est point probable que ce projet ait été constamment dans sa pensée, qu'elle y ait initié ses fils, et qu'elle ait toujours agi dans ce but. Quelques uns de ses panégyristes l'ont dit et ont cru ainsi lui faire honneur. Ils ont admiré sa constance, son adresse, sa profonde dissimulation ; et ils demandent nos éloges pour ce qui nous inspire le plus d'horreur. Capilupi publia l'année même, à Rome, avec l'approbation du cardinal de Lorraine, une relation de ce massacre, dès long-temps prémédité (2).

Henri-Catherino Davila, qui portait les noms du duc d'Anjou et de Catherine, les bienfaiteurs de sa famille, qui a écrit avec l'intention de célébrer les talents comme les bontés de la reine-mère, lui fait également honneur d'avoir conduit la conspiration, sans s'écarter un instant de son but, depuis la paix de 1570, d'avoir tout prévu, dans le conseil intime du roi, tout arrêté, tout dirigé (3). G. B. Adriani, l'historiographe et le confident de Cosme de Médicis, qui, par lui, fut mis au fait des secrets de la famille, et qui termine son histoire à cette époque même, avoue également le complot, et la longue dissimulation qu'il suppose (4). De leur côté, tous les historiens protestants n'ont point douté que, depuis l'époque de la paix, toutes les démarches de la cour ne fussent calculées pour les faire tomber dans le piége, et que Catherine et ses fils n'aient joint la plus longue et la plus atroce perfidie à leur cruauté. Cependant, des témoignages non moins imposants, des témoignages détaillés et précis, semblent établir que la résolution du massacre ne fut prise que peu de jours avant son exécution.

(1) Mém. de Henri duc de Bouillon, T. XLVII, p. 436, et note, p. 459.

(2) *Camillo Capilupi, lo stratagemma di Carlo IX contra gli Ugonotti. Roma*, 1572. De Thou, L. LIII, p. 635.

(3) Davila, L. V, p. 250.

(4) *G. B. Adriani*, L. XXII, p. 49.

Le caractère de légèreté, d'inconséquence, de Catherine et de ses fils, autorisent peut-être à croire qu'ils caressèrent longtemps cette idée, sans être déterminés à la suivre : c'était un des moyens qui se présentaient à eux pour sortir de leurs difficultés ; mais ils se réservaient encore de prendre de préférence un moyen tout contraire. Ils se complaisaient dans leur finesse et leur dissimulation ; ils jouaient avec leur proie sans haine, sans esprit de vengeance, et ce fut tout à coup que la fureur les saisit lorsqu'ils eurent goûté du sang. Nous avons cru devoir prévenir le lecteur que nous lui laisserions le soin de décider entre ces deux systèmes ; nous allons à présent reprendre la suite des faits de ces deux années qui peuvent s'expliquer si différemment, et nous nous abstiendrons d'énoncer notre jugement (1).

Pendant que la guerre durait, tous les divertissements,

(1) Depuis la publication de notre dernier volume, M. Capefigue a fait paraître les quatre premiers volumes de son Histoire de la Réforme, de la Ligue, et du Règne de Henri IV. En général, il ne s'est point servi des mêmes matériaux que nous; se proposant de représenter surtout les passions et les préjugés populaires, il s'attache aux écrits les plus fugitifs, aux pamphlets des partis, aux proclamations du jour, aux dépêches des ambassadeurs, surtout à la correspondance avec Philippe II (Archives de Simancas), et aux registres de l'Hôtel-de-Ville. Il en tire sans doute des lumières très précieuses, mais qui n'auraient pas dû lui faire négliger ou mépriser autant qu'il l'a fait les écrivains fondamentaux de la même époque. M. Capefigue a surtout cherché à revendiquer pour la bourgeoisie et le peuple de Paris l'honneur d'avoir voulu les premiers et d'avoir exécuté la Saint-Barthélemy; nous disons l'honneur, car il paraît vouloir réveiller constamment le fanatisme « de ces métiers, de ces halles ardentes contre l'insolence des hérétiques, gentilhommerie de province, rustre et mal apprise, qui voulait imposer ses lois à la bonne bourgeoisie, à sa grande Église, à sa mellifiante université. » Sans doute le fanatisme du peuple contribuait alors à entraîner la cour, mais c'était celle-ci qui avait la première enseigné l'intolérance, quand elle n'était point encore dans l'esprit de la multitude. L'auteur fait trop abstraction de tout sentiment moral dans l'histoire; il demande notre admiration pour tout ce qui est grand, fort, poétique, ou empreint de l'esprit des anciens temps. Il nous paraît aussi prêter aux temps passés les passions de nos jours, quand il s'efforce de mettre en opposition la bourgeoisie avec la gentilhommerie : c'est faire de l'amour ou de la haine de la réforme une question d'aristocratie. Nous nous contentons de renvoyer nos lecteurs au troisième volume de M. Capefigue, pour qu'ils comparent ce tableau piquant, mais vu trop exclusivement du point de vue des halles, avec notre récit.

toutes les fêtes, étaient suspendus à la cour. Malgré le goût de Catherine pour les beaux-arts, malgré la passion de ses enfants pour tous les plaisirs, des dangers présents, et qui se renouvelaient sans cesse, réclamaient, pour l'entretien de l'armée, l'emploi de tout l'argent de l'État : Catherine elle-même ne pouvait rien en détourner pour des réjouissances qui auraient paru scandaleuses. Mais à peine la paix fut publiée, que les princes et les courtisans ne parurent plus songer qu'aux plaisirs et aux fêtes : des mariages royaux en furent le premier prétexte ; on s'efforça de leur assigner un but politique ; il s'agissait, disait-on, de réunir les familles rivales ; et de donner ainsi de nouveaux appuis à la paix publique.

Depuis plusieurs années, une négociation de mariage avait été entamée entre Charles IX et une des filles de l'empereur Maximilien II ; Anne, l'aînée, avait été promise à Philippe II, roi d'Espagne ; Élisabeth, la seconde, alors âgée de seize ans, fut destinée à Charles IX. Les deux puissants monarques qui se partageaient la protection de l'Église catholique, allaient ainsi, pour la seconde fois, devenir beaux-frères. Le secrétaire d'État, Villeroi, fut envoyé à l'empereur pour prendre les derniers arrangements avec lui, quoique le contrat de mariage eût été déjà signé à Madrid, le 14 janvier 1570, par la médiation du roi d'Espagne (1). Albert de Gondi, comte de Retz, premier gentilhomme de la chambre du roi et son favori, fut envoyé ensuite à Spire, où la diète d'Allemagne était rassemblée, pour chercher la nouvelle reine de France. Ferdinand, frère de l'empereur, chargé de représenter Charles IX dans la cérémonie du mariage, reçut avec elle la bénédiction nuptiale, le 22 octobre ; il la consigna ensuite aux Français, qui la conduisirent à Mézières, où le roi l'attendait. Le mariage y fut célébré de nouveau le 26 novembre (2).

Mais aux yeux du roi lui-même, son propre mariage n'était pas si important encore que celui qu'il projetait pour sa sœur.

(1) Traités de Paix, T. II, p. 324.

(2) La Poplinière, T. II, L. XXIV, f. 1 et 2. — De Thou, T. IV, L. XLVII, p. 331. — Davila, L. V, p. 251. — *G. B. Adriani*, L. XXI, p. 1534.

Le premier resserrait seulement des liens déjà existants avec la maison d'Autriche ; le second devait lui rattacher le prince de Béarn, auquel il destinait sa sœur Marguerite, ôter ce chef aux protestants, et ramener avec lui les principaux des huguenots à Paris. Marguerite avait dix-huit ans, et commençait déjà à faire parler de ses galanteries. A cette époque, le duc de Guise était son amant, elle voulait l'épouser, et elle montra une grande répugnance à se soumettre aux projets de son frère. Soit que Charles IX voulût faire croire à son rigide sentiment d'honneur ou à son peu d'affection pour les Guises, soit que violent, cruel, et ne faisant aucun cas de la vie des hommes, il fût prêt à sacrifier son secret allié tout aussi bien qu'un ennemi, il s'emporta, et menaça le duc de Guise ; il chargea même Henri d'Angoulême, grand prieur de France, bâtard d'Henri II, de tuer le duc de Guise dans une partie de chasse où ils allaient se trouver ensemble. Comme la résolution manqua au bâtard, le roi lui reprocha sa lâcheté en termes fort piquants. Heureusement pour le duc de Guise, que ces propos lui furent rapportés presque aussitôt par François de Balzac, qui les avait entendus. Le duc consulta sa mère sur les moyens de se dérober à la colère du roi, et celle-ci lui fit épouser précipitamment Catherine de Clèves, veuve d'Antoine de Croy, prince de Porcien. Ayant ainsi dissipé les soupçons du roi, il fut admis à le suivre à Mézières pour son mariage. Vers le même temps, la sœur du duc de Guise épousa Louis de Bourbon, duc de Montpensier : ce mariage scella la réconciliation entre ces deux maisons rivales l'une de l'autre, mais toutes deux ennemies des huguenots (1).

Les princes protestants d'Allemagne, anciens alliés de la France, l'électeur palatin, les ducs de Saxe, de Brandebourg, de Brunswick, de Wirtemberg, de Mecklenbourg, le landgrave de Hesse et le margrave de Bade, envoyèrent une ambassade à Charles IX pour le féliciter sur son mariage : ces

(1) De Thou, L. XLVII, p. 330. — Davila, L. V, p. 253, 254. — Marguerite de Valois, dans ses Mémoires, où elle veut se faire passer pour une jeune innocente, prétend n'avoir jamais songé au duc de Guise. T. LII, p. 168.

ambassadeurs furent introduits auprès du roi le 23 décembre, et l'un d'eux, au nom de tous, lui adressa une longue harangue, dans laquelle offrant à son imitation la tolérance qui distinguait son beau-père Maximilien, il exposait tous les avantages que l'Allemagne avait recueillis de la liberté de conscience, tout ce que le monarque lui-même y avait gagné en sécurité, comme en richesse et en pouvoir ; il lui demandait donc, au nom de ses plus anciens alliés, d'apporter dans ses rapports avec ses sujets protestants un même esprit de concorde et de charité. Charles IX répondit le lendemain seulement ; il chargea les ambassadeurs d'assurer leurs maîtres qu'un de ses motifs pour rechercher l'alliance de Maximilien, avait été la haute opinion qu'il avait conçue de sa prudence et de sa modération ; il ajouta : « Qu'il prenoit en bonne » part les sages et prudents records que les électeurs et princes » lui ont fait faire pour l'entretien de la paix, » et il exprima son désir de resserrer toujours plus les liens qui unissaient depuis plusieurs générations leurs ancêtres et les siens (1).

Cette déclaration fut suivie de bien près de négociations avec les seigneurs protestants rassemblés à La Rochelle. Brantôme assure que « Tavannes, après la bataille de Montcontour, » bien qu'elle fût fort sanglante du côté des huguenots, vit » et reconnut par leur beau combat et leur belle retraite, » qu'il étoit très malaisé de les défaire par les armes, et qu'il » y falloit venir par la voie du renard, et pour ce, conseilla » aussitôt à Monsieur de faire la paix, et en manda de même » au roi et à la reine.... Voilà pourquoi la paix se fit, et au » bout de quelque temps la fête de Saint-Barthélemy s'in- » venta, de laquelle M. de Tavannes avec le comte de Retz » fut le principal auteur (2). »

Tavannes, qui jusqu'alors avait dirigé le duc d'Anjou, et qui venait d'être nommé cinquième maréchal de France, prétend au contraire qu'il désapprouvait comme honteuse la

(1) La Poplinière a rapporté textuellement ces harangues, L. XXIV, f. 3 et 4. — De Thou, L. XLVII, p. 331.
(2) Brantôme, T. III, Disc. 82, p. 456.

paix accordée par la reine au parti huguenot, mais qu'il ne s'y était pas opposé pour ne point se charger d'une trop grande responsabilité, et que « messieurs de Lorraine y avoient con» senti, sous espérance d'attraper les huguenots désarmés (1). » Cependant, ajoute-t-il, « soit que le roi, à dessein, ne tînt » parole, ou que la haine invétérée des catholiques causât » des massacres en plusieurs lieux, les plaintes des huguenots » recommencèrent à l'accoutumée dès le lendemain de la » paix. » Il faut dire aussi que l'intolérance des jurisconsultes s'attachait à reprendre en détail aux protestants tous les avantages que la paix avait paru leur promettre ; un édit du 4 octobre, rendu sur les instances de l'Université de Paris, interdisait à quiconque ne serait pas « approuvé catholique, de » tenir de petites écoles et colléges, ni lire en quelque art ou » science que ce soit, en public ou en privé, ou chambre (2). » Peu après, le roi qui n'avait point voulu rappeler de sa retraite le chancelier de l'Hospital, dont la modération lui était suspecte, ôta les sceaux à Morvilliers, qui était presque aussi modéré que lui, pour les donner, le 2 mars 1571, à René de Birago, intrigant milanais, qui s'était signalé dans le parti de la persécution, et qui en effet donna peu après un nouvel édit pour étendre la juridiction ecclésiastique, et augmenter l'activité de la censure des livres (3). La reine de Navarre et l'amiral envoyèrent à Paris Briquemault le père, Téligni, La Noue et Cavagnes, pour exposer les injures qu'ils avaient reçues ; de son côté, le roi envoya le maréchal de Cossé, que la cour croyait calviniste, avec les maîtres des requêtes Bellassise et La Proustière, à La Rochelle, pour faire redresser les injustices dont les huguenots se plaignaient, et pour interpréter les articles de l'édit de pacification, sur lesquels quelques doutes s'étaient élevés. Leurs conférences commencèrent le 1er janvier 1571 ; un grand nombre de questions furent soulevées, et beaucoup de récriminations furent présentées de

(1) Tavannes, T. XXVII, c. 24, p. 192 et p. 204.
(2) Isambert, T. XIV, p. 230.
(3) *Ibid.*, p. 232, édit du 16 avril 1571.

part et d'autre. Cependant les députés catholiques firent preuve d'une grande modération, on obtint d'eux plusieurs concessions équitables. En même temps le roi nomma Tavannes, avec d'autres de son conseil, pour juger les différends et fixer les rançons des prisonniers, « et il le fit, dit son fils, » avec tant de justice, que les huguenots mêmes ne vouloient » autres arbitres (1). »

(1571.) D'autre part les fureurs de la populace catholique ne tardèrent guère à troubler le calme que le roi s'efforçait d'inspirer ; et ce fut justement dans les deux provinces, la Normandie et le Dauphiné, qui au commencement des troubles avaient montré le plus de zèle pour le protestantisme. Mais dix années de guerres, de pillages et de massacres, y avaient moissonné presque tous les hommes les plus éminents du parti ; les autres tremblaient et cherchaient à se cacher au premier orage. Rouen dans la première guerre avait été pillé avec fureur par les soldats du duc de Guise, et Orange par ceux du pape. Ce fut dans ces deux villes, encore troublées du souvenir de ces désastres, qu'au mois de mars 1571, les moines soulevèrent la populace, attaquèrent les protestants qui revenaient du prêche, et en massacrèrent un grand nombre ; parmi les morts on compta plusieurs femmes : un soulèvement semblable fut aussi tenté à Dieppe. Toutefois le maréchal de Montmorency fut envoyé en Normandie, et son frère Damville dépêcha son lieutenant à Orange, pour réprimer sévèrement ces fureurs populaires. Plusieurs catholiques furent pendus pour avoir gratifié les désirs de la cour, mais devancé ses ordres(2). Une satisfaction semblable fut aussi accordée aux protestants de Paris, encore que tout culte public leur fût interdit. Un riche marchand de Paris, nommé Philippe Gastines, avait été pendu en 1569, avec son frère, par arrêt du parlement, pour avoir permis à ses coreligionnaires de se rassembler en secret chez lui, et d'y célébrer leur culte : ses biens avaient

(1) La Poplinière, L. XXIV, f. 5, 6, 7. — De Thou, L. L, p. 479. — Davila, L. V, p. 251. — Tavannes, c. 24, p. 194.

(2) La Poplinière, f. 7 et 8. — De Thou, L. L, p. 483, 484.

été confisqués, sa maison rasée, et sur le terrain qu'elle occupait, rue Saint-Denis, avait été élevé un monument qu'on nommait la croix de Gastines. D'après l'édit de pacification, ce monument de vengeance devait être abattu ; il le fut pendant la nuit (9 décembre 1571), d'après les ordres du gouvernement. La populace parisienne cependant s'indigna de ce qu'on montrait tant d'égards aux protestants, et pilla trois de leurs maisons; mais Charles IX donna ordre à Marcel, prevôt des marchands, le même qui l'année suivante devait prendre une part si active au massacre, de dissiper ces insurgés. Il le fit à la tête du gué; il en tua deux ou trois, et mit le reste en fuite (1).

Après avoir déployé cette vigueur pour la protection des protestants, et le maintien de l'édit de pacification, le roi se flatta que ses médiateurs seraient reçus avec plus de confiance par les huguenots de La Rochelle. En effet les princes de Béarn et de Condé, et la grande majorité des seigneurs de leur parti, étaient satisfaits, la reine de Navarre l'était en partie; l'amiral seul demeurait en suspens; il ne voulait point croire à la bonne foi de la cour, sans de plus grandes garanties. « Mais le roi et la reine, dit Davila, impatients d'arriver enfin à leur but, se déterminèrent à employer des machines plus puissantes, et des moyens plus efficaces, pour déterminer les seigneurs huguenots à venir à la cour. Dans ce but, ils envoyèrent à La Rochelle Biron qui, de maître de camp, venoit d'être promu, à cause de sa haute valeur, à la charge de général d'artillerie. Par lui ils proposèrent à la reine de Navarre (ensuite d'ouvertures moins explicites), pour mieux établir et confirmer l'antique parenté et la paix présente, de donner en mariage Marguerite, sœur du roi, au prince de Navarre (2). » L'Italie avait vu, un peu plus d'un siècle auparavant, un grand homme, Jacob Piccinino, entraîné de la même manière dans

(1) La Poplinière, f. 12, verso. — De Thou, L. V, p. 488. — Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, T. I, p. 63. — Tavannes, notes, T. XXVII, p. 407.

(2) Davila, L. V, p. 252.

le piége où il devait périr. Son rival lui avait donné en mariage sa propre fille, pour lui faire croire que sa réconciliation était sincère, et Catherine de Médicis connaissait bien cette histoire, racontée avec complaisance par Macchiavelli, son auteur favori (1). Avant de se décider, la reine de Navarre consulta les théologiens protestants sur la légitimité d'un mariage entre deux époux de religion différente : quoique leurs réponses ne fussent pas uniformes, ceux qui croyaient que la paix pourrait ainsi être mieux garantie, lui donnèrent assez d'encouragement pour qu'elle se décidât à venir à Blois, où Catherine et Charles IX se rendirent de leur côté (2).

Coligni ne paraissait point encore disposé à se rendre pour ces conférences à la cour. Son frère, le cardinal Odet de Châtillon, était mort à Hampton le 14 février 1571, et le bruit se répandait qu'il avait été empoisonné par son valet de chambre : celui-ci, après avoir été mis à la question à La Rochelle, y avoua ce crime et fut puni de mort (3). La première femme de Coligni, Charlotte de Laval, était morte à Orléans, pendant la seconde guerre civile. Une grande et noble héritière de Savoie, Jacqueline d'Entremont, ambitionna l'honneur de devenir, comme elle disait, la Martia du Caton de la France; malgré l'opposition du duc de Savoie, qui menaçait de confisquer ses terres, elle vint à La Rochelle, où elle épousa Coligni. Le même jour celui-ci donna sa fille en mariage au jeune Téligni dont la fortune était fort étroite ; mais c'était, entre les chefs protestants, celui en qui il avait remarqué le plus de valeur et de vertu. D'autre part on négociait aussi le mariage du prince de Condé avec la marquise de Lille, sœur des duchesses de Nevers et de Guise, et cependant protestante (4).

(1) *Istorie Fiorentine*, L. VII, p. 291-294.
(2) La Poplinière, L. XXIV, f. 11. — De Thou, L. L, p. 489. — D'Aubigné, T. II, L. I, p. 5.
(3) La Poplinière, L. XXIV, f. 12, verso. — De Thou, L. L, p. 490.
(4) La Poplinière, L. XXIV, f. 12. — De Thou, L. L, p. 490. — D'Aubigné, T. II, L. I, c. 1, p. 5.

Ce fut vers la fin de l'été que le roi, ainsi que Catherine, se rendirent à Blois pour y recevoir la reine de Navarre, accompagnée par Louis de Nassau. Peu après, le prince de Béarn y arriva aussi, conduisant avec lui plus de cinq cents gentilshommes huguenots. Le roi leur prodigua toutes les marques de la plus extrême faveur, et la cour ne parut quelque temps occupée que de fêtes : elle s'était transportée à l'abbaye de Bourgueil, sur les confins de l'Anjou et de la Touraine, lorsque, le 1er septembre à midi, le sieur de Lignerolles, favori du duc d'Anjou, y fut tué, près de la Halle, par George de Villequier, vicomte de la Guerche, accompagné par Henri d'Angoulême, bâtard de Henri II, et par quelques autres seigneurs. Le roi manifesta d'abord une violente colère qui s'assoupit bien vite ; et les meurtres étaient devenus tellement communs à la cour, qu'on n'aurait accordé à celui-ci qu'une attention fugitive (1), si quelques révélations postérieures n'avaient donné lieu de croire que cet événement se liait à un grand projet qui occupait le roi. Davila raconte qu'un jour Charles IX impatienté des demandes arrogantes des huguenots, auxquelles il répondait cependant toujours avec une extrême douceur, et en leur faisant les promesses les plus encourageantes, se livra, en rentrant dans sa chambre, à la plus violente colère, et éclata contre eux en imprécations. Lignerolles, le voyant s'abandonner enfin au ressentiment qu'il avait si long-temps contenu, s'approcha de son oreille, et lui dit à voix basse : « Que Votre Majesté prenne encore un peu de patience; quelques jours de plus, et ils seront tous tombés dans les filets qu'elle leur tend. » Le roi fit semblant de ne pas entendre ; mais dès qu'il se vit seul avec le comte de Retz, il accusa celui-ci, avec les menaces les plus effrayantes, d'avoir trahi son secret. Retz protesta si vivement de son innocence, que le roi le crut, et fit venir sa mère, à laquelle il adressa les mêmes reproches. Catherine répondit, en souriant, qu'elle n'en était pas à apprendre de lui l'art de se taire. Charles

(1) La Poplinière, L. XXIV, f. 12, v. — De Thou, L. L, p. 491 ; et LI, p. 535. — D'Aubigné, T. II, L. I, p. 5. — Addit. à Castelnau, T. I, p. 776.

appela enfin le duc d'Anjou, qui convint aussitôt qu'il avait tout dit à Lignerolles. « Mais que mon frère, ajouta-t-il, soit sans » inquiétude, car jamais il ne parlera. — Il ne parlera pas en » effet, car il périra à l'instant; » et appelant Villequier, qu'il savait être ennemi de Lignerolles, il lui ordonna de le tuer dans le jour : ce qui fut exécuté (1).

Au moment du meurtre de Lignerolles, aucun protestant n'en devina la cause, d'autant plus que le roi, qui en avait montré une grande colère, redoublait de prévenances envers eux tous. Il ne lui suffisait point d'avoir à sa cour la reine de Navarre et les Bourbons, il désirait y faire venir aussi Coligni, et le reste des chefs qui s'étaient signalés dans la guerre civile. Les fêtes du mariage n'attiraient point ces vieux guerriers dont les mœurs étaient austères, et qui condamnaient les désordres qu'ils auraient eu à toute heure sous les yeux. Charles IX comprit que pour agir sur leurs cœurs, il fallait des motifs plus puissants et plus patriotiques. Louis de Nassau avait accompagné à la cour la reine de Navarre, tandis que le prince d'Orange, son frère, s'était retiré dans ses terres d'Allemagne; mais tous deux avaient sans cesse présent à leur pensée, leur pays opprimé par le duc d'Albe et leur religion persécutée. Ils cherchaient de toutes parts des alliés pour les peuples des Pays-Bas; et avec l'empressement à saisir toutes les illusions qu'on reproche à tous les émigrés, ils étaient bien plus disposés que les huguenots français à prêter foi aux promesses de la cour. Charles IX admit Louis de Nassau à des conférences sans témoins. Il lui donna à entendre qu'il voulait changer absolument le système que sa mère avait suivi jusqu'alors; qu'en rappelant à lui les huguenots, il voulait désormais employer leur courage à relever la dignité et l'indépendance de la France, et secouer la protection insultante de l'Espagne; il rappela les droits vrais ou prétendus de la France sur les Pays-Bas, et se déclara impatient de les faire valoir; et Sully assure qu'outre les causes de

(1) Davila, L. V, p. 257. — Mém. de Tavannes, T. XXVII, p. 215, et notes, p. 409.

mécontentement qui regardaient les affaires d'État, Charles IX accusait Philippe « d'avoir fait mourir la sœur du premier, » la reine Élisabeth, en lui imputant de trop grandes fami- » liarités avec son fils don Carlos (1). » Mais, ajoutait le roi, après tous les chefs valeureux que la France avait perdus, il ne restait plus que Coligni qu'il jugeât digne de commander ses armées, Coligni, qu'il lui importait de consulter sur des résolutions si importantes (2). Nassau ne se contenta pas de rapporter cette conversation à son vieux ami, il insista sur les chances nouvelles ouvertes à sa patrie avec toute l'ardeur d'un émigré. En même temps les ministres de l'Évangile exhortaient Coligni à saisir une occasion unique peut-être de venir au secours de l'Église persécutée des Pays-Bas, et de sauver tant de confesseurs de la foi, voués au bûcher par l'atroce duc d'Albe et l'Inquisition. Le jeune Téligni, qui faisait de fréquents voyages de La Rochelle à la cour, était entièrement gagné par les prévenances du roi; et dans les emportements mêmes de Charles, il croyait reconnaître les marques d'un caractère franc et loyal (3). Sully dit aussi « que plusieurs » des principaux réformés, qui avoient annoncé vouloir passer » quelques années à La Rochelle, commençoient à changer » de langage, et à parler avec joie du doux air de la cour, et » de s'y vouloir fier (4). »

En même temps que Coligni était informé des avances que lui faisait faire le roi, il apprenait que ses ennemis en ressentaient de vives alarmes. Le roi d'Espagne était averti qu'il se faisait dans les ports de France des préparatifs de guerre, et il ne doutait point que ce ne fût contre lui. Le duc d'Albe faisait épier avec la plus extrême défiance Genlis, qui rassemblait, pour Nassau, les huguenots français en Picardie (5). Le pape était plus alarmé encore; il refusait la dispense qui lui était demandée pour le mariage du prince de Béarn; il

(1) Économies Royales, c. 3, p. 232.
(2) Davila, L. V, p. 255.
(3) La Poplinière, L. XXV, fol. 20. — De Thou, L. L, p. 492.
(4) Sully, Écon. Royales, c. 2, p. 223.
(5) *Bentivoglio, Guerra di Fiandra*, T. I, L. V, p. 101.

chargeait son neveu, le cardinal Alexandrin, d'engager le roi à donner plutôt sa sœur Marguerite en mariage au roi de Portugal (1). Les Montmorency écrivaient à l'amiral de Coligni, leur cousin, qu'ils voyaient chaque jour croître leur crédit à la cour, et qu'ils n'attendaient que son arrivée pour y voir triompher des intérêts vraiment français. Enfin, Gonnor, maréchal de Cossé, qui passait pour être huguenot dans le cœur, qui était attaché aux Montmorency, et qui avait toujours témoigné beaucoup d'égards à Coligni, fut dépêché de nouveau à La Rochelle. Il y trouva ce grand homme occupé du synode que Théodore de Bèze, reconnu pour chef de l'Église protestante, depuis la mort de Calvin survenue le 27 mai 1564, était venu, de Genève, présider au printemps de 1571. Cossé invita Coligni à venir, en personne, apporter au roi les plaintes de cette Église, afin qu'il pût y être fait droit. Il lui remit, en même temps, une ordonnance qui l'autorisait à entretenir, pour sa défense, cinquante gentilshommes autour de sa personne. L'amiral ne put pas résister à tant de prévenances ; il se rendit à Paris au commencement d'octobre. « Le roi, à l'arrivée, dit d'Aubi- » gné, l'appela son père, et après trois embrassades, la der- » nière une joue collée à l'autre, il dit de bonne grâce, » en serrant la main du vieillard : Nous vous tenons main- » tenant ; vous ne nous échapperez pas quand vous vou- » drez (2). »

Cette faveur si marquée fut bientôt accompagnée de grâces plus substantielles. Le roi fit délivrer cent mille livres à Coligni, par le trésor royal, comme présent de noces, et pour le dédommager des pertes qu'il avait faites ; il lui accorda la jouissance, pour une année, de tous les bénéfices qu'avait possédés le cardinal de Châtillon, son frère; il lui fit restituer la valeur de ses meubles pillés ou vendus ; enfin, il lui accorda, le 14 octobre, par une nouvelle ordonnance,

(1) *G. B. Adriani*, L. XXI, p. 1551.

(2) D'Aubigné, T. II, L. I, c. 1, p. 5. — La Poplinière, L. XXV, f. 21. — De Thou, L. L, p. 493.

le redressement de toutes les injures dont les protestants s'étaient plaints depuis la paix. Il approuva le plan que Coligni avait formé pour ouvrir aux Français des établissements dans le Nouveau-Monde, et disputer aux Espagnols la domination absolue qu'ils s'attribuaient sur ces vastes contrées. Coligni avait fait partir de La Rochelle une escadre pour les Antilles, sous les ordres de La Minguetière, qui était chargé de les reconnaître; mais des avis secrets furent donnés de France aux Espagnols, sur la direction que ce marin devait suivre. Son escadre fut surprise dans un port de l'île d'Hispaniola ou Saint-Domingue. Tous les vaisseaux furent pris, et tous les Français qui les montaient furent massacrés jusqu'au dernier (1).

Coligni, cependant, était appelé aux conseils les plus intimes du roi, qui tenait sa cour tour à tour dans les divers châteaux royaux du voisinage de Paris. Le duc de Guise s'en était éloigné avec ses frères, protestant qu'il ne pouvait voir, sans douleur, la monarchie ainsi abandonnée aux conseils des huguenots. Le duc de Montpensier, qui venait d'épouser une sœur des Guises, partageait leur ressentiment, et, avec son fils, le prince Dauphin d'Auvergne, il avait quitté la cour (2). Plus tard, lorsque le pape Pie V mourut, le 1er mai 1572, le cardinal de Lorraine en prit occasion d'aller à Rome, pour le conclave, et le duc de Mayenne, frère de Guise, de passer à Venise pour y prendre du service contre les Turcs.

Le sultan Sélim II avait déclaré la guerre à la république de Venise, et cette attaque des Musulmans paraissait encore l'affaire de toute la chrétienté; Sélim avait fait envahir l'île de Chypre par les flottes et les armées les plus redoutables. Les pachas Mustapha et Pialy, l'un général des troupes de terre, l'autre des troupes de mer, avaient mis, le 25 juillet 1570, le siége devant Nicosie, capitale de l'île, et après quinze assauts, repoussés avec constance, ils étaient enfin

(1) La Poplinière, L. XXV, f. 21. — De Thou, L. L, p. 493. — Davila, L. V, p. 258. — D'Aubigné, T. II, L. I, p. 5.
(2) Davila, L. V, p. 256. — De Thou, L. LI, p. 534.

entrés, le 9 septembre, par la brèche, dans cette ville, et ils y avaient massacré plus de quinze mille habitants. Philippe II, le pape et les Vénitiens avaient cependant réuni leurs flottes à Suda en Candie; mais elles y étaient demeurées dans l'inaction, parce qu'il n'y avait pas eu moyen d'accorder les jalousies et les prétentions rivales des commandants (1). La ligue entre le pape, le roi d'Espagne et les Vénitiens, avait été resserrée par un nouveau traité du 20 mai 1571; leurs flottes furent lentes à se réunir; elles n'empêchèrent point les Turcs d'entreprendre le siége de Famagosta, la seconde ville de l'île, et de la forcer, après des combats opiniâtres, à capituler le 2 août. La capitulation fut violée avec la plus insigne perfidie. Marc-Antonio Bragadino, provéditeur vénitien et gouverneur de la ville, fut écorché vivant; cinquante gentilshommes eurent la tête tranchée, trois cents soldats furent égorgés, les autres furent attachés aux galères, et le royaume de Chypre fut en entier conquis par les Musulmans (2). Un sentiment d'horreur et d'effroi se répandit, à cette nouvelle, dans toute la chrétienté; les protestants ne le ressentirent pas moins que les catholiques, et, pour la première fois, ils firent des vœux en faveur du roi d'Espagne et du pape. Le premier avait donné le commandement de sa flotte à don Juan d'Autriche, son frère naturel, déjà illustré par la soumission des Maures de Grenade. Marc-Antonio Colonna commandait les galères du pape, et Sébastien Veniero celles des Vénitiens. Dans leur flotte combinée, on comptait plus de deux cents galères, outre beaucoup d'autres vaisseaux. Celle des Turcs était supérieure encore en nombre. Elle sortit de Lépante pour aller au-devant des chrétiens, et les rencontra, le dimanche 7 octobre, devant les îles Cursolari. Après une bataille de quatre heures, la flotte turque fut presque absolument détruite. Plus de soixante galères furent coulées à fond; plus de cent trente tombèrent aux mains des

(1) *Muratori, Annali*, T. XIV, p. 495. — *G. B. Adriani*, L. XXI, p. 1515, 1538, 1540.

(2) *Muratori*, T. XIV, p. 501. — *G. B. Adriani*, L. XXI, p. 1590-1596. — La Poplinière, L. XXV, fol. 13-19. — De Thou, L. XLIX, p. 402 à 450.

chrétiens, et furent partagées entre les alliés. On prétendit que quinze mille Turcs avaient été tués; cinq mille furent faits prisonniers, et douze mille chrétiens qu'on trouva enchaînés aux bancs des galères turques furent délivrés d'esclavage (1).

Quoique les huguenots eussent souhaité au roi d'Espagne des succès contre les Turcs, et se fussent réjouis de sa victoire, ils ne se croyaient nullement obligés à ménager leur plus redoutable ennemi, pour qu'il pût combattre plus à son aise les Musulmans; Louis de Nassau, et ensuite Coligni, reconnurent dans leurs conférences avec Charles IX que ce prince n'avait à cet égard pas plus de scrupule qu'eux. Charles savait fort bien que son père et son aïeul avaient trouvé dans les Turcs leurs plus constants auxiliaires, et il était résolu à profiter des mêmes avantages. Il montrait une grande ardeur pour acquérir la souveraineté des Pays-Bas, et il écoutait avidement tout ce que Nassau lui exposait sur les dispositions du peuple de ces contrées.

Le duc d'Albe après sa victoire sur Louis de Nassau, et sur le prince d'Orange son frère en 1568, avait manifesté l'arrogance la plus insultante; tandis qu'il se faisait ériger une statue, qu'il faisait frapper des médailles en son honneur, qu'il faisait remercier Dieu dans tous les temples de ses succès, il exerçait sur les peuples vaincus les plus atroces cruautés. Tous les captifs qu'il avait faits à la guerre furent condamnés à mort, et exécutés comme rebelles; tous ceux qui s'étaient montrés partisans du prince d'Orange, ne fût-ce que par des discours seulement, furent également déclarés traîtres et punis de mort; tous ceux, même parmi les catholiques, qui avaient contribué à dérober quelque protestant au supplice, furent livrés à l'inquisition. Le duc d'Albe, le conseil des troubles et le saint office, semblaient rivaliser à qui montrerait une défiance plus universelle et plus de

(1) *Muratori*, T. XIV, p. 503. — La Poplinière, L. XXVI, f. 23-27, et 35. — *G. B. Adriani*, L. XXI, p. 1581.—De Thou, L. L, p. 453-464. — *Ferreras, Synopsis historica de España*, T. XV, p. 129, 140.

cruauté. La terreur était si grande, que tous ceux qui pouvaient se croire compromis abandonnaient le pays; on assurait que près de cent mille personnes avaient passé en Angleterre: comme elles appartenaient surtout aux classes des marchands, des ouvriers de manufacture, et des matelots, elles contribuèrent puissamment à la prospérité du royaume d'Élisabeth, tandis que la plus grande partie des ateliers demeuraient fermés dans les grandes villes des Pays-Bas, et que les petites étaient presque désertes (1).

Mais le duc d'Albe triomphait de cette émigration même: elle diminuait les chances de résistance dans la province, et elle lui fournissait des prétextes pour de nouvelles confiscations. D'ailleurs les atrocités judiciaires excitent rarement de rébellion; la terreur fortifie l'égoïsme; ce sont des individus qui sont menacés, non des classes, et ceux qui ne sont pas encore désignés, tremblent, s'éloignent, ou se cachent. L'oppression financière soulève bien plutôt les populations, parce qu'elle frappe tout le monde à la fois. Le duc d'Albe ne tarda pas, il est vrai, à faire éprouver aux Flamands cet autre genre d'oppression. La reine Élisabeth venait de saisir sur des vaisseaux génois, réfugiés à Plymouth et à South-Hampton, quatre cent mille écus qui lui étaient destinés, et sur lesquels il comptait pour payer ses troupes (2). Dans l'embarras que lui causa ce contre-temps, le duc d'Albe résolut d'obtenir des dix-sept provinces des Pays-Bas l'argent dont il avait besoin; et comme il était aussi ignorant en finances et en économie politique que les autres gouverneurs espagnols, qui partout ruinaient les provinces qu'ils devaient administrer, il demanda aux Pays-Bas trois impôts également vexatoires. Le premier était un droit une fois payé du centième de la fortune capitale de chaque citoyen; le second était le vingtième du revenu, et devait se percevoir annuelle-

(1) Watson, Hist. de Philippe II, T. II, L. X, p. 108-115. — *Bentivoglio*, P. I, L. V, p. 97-100.—*Gio. B. Adriani*, L. XXI, p. 1553, 1563.—De Thou, L. XLVI, p. 257.

(2) De Thou, L. XLVI, p. 257. — Watson, L. X, p. 117. — *P. Miñana*, *Historia de España*, L. VI, c. 9, p. 370.

ment. Les Flamands étaient effrayés de l'inquisition dans leur fortune, qui devait accompagner la levée de l'un et de l'autre; mais le troisième, bien plus désastreux, était le fameux alcavala d'Espagne, qui a ruiné complétement tout commerce dans la Péninsule : c'est un droit du dixième du prix de vente de chaque objet, qui doit se percevoir autant de fois qu'une chose quelconque est vendue. Malgré la tyrannie du duc d'Albe, les états de chaque province opposèrent à cette demande la résistance la plus obstinée. Ceux d'Utrecht, que ni menaces ni supplices ne purent ébranler, rendirent vain le consentement arraché enfin par la terreur à quelques autres. Le président Vighlius, qui jusqu'alors s'était signalé par sa servilité et sa cruauté, embrassait dans cette occasion les intérêts de ses compatriotes (1). Lorsqu'enfin le duc, malgré l'opposition des états, se résolut à mettre ces taxes en recouvrement, tous les marchands fermèrent leurs boutiques, tout commerce fut suspendu; la famine commençait à se faire sentir, et le duc, pour vaincre l'obstination des Flamands, fit saisir dix-sept des principaux marchands de Bruxelles, et donna l'ordre qu'ils fussent pendus devant leurs boutiques. L'exécution allait avoir lieu, dans les premiers jours d'avril 1572, quand un courrier vint annoncer au duc d'Albe l'occupation de la Brille, par les Gueux de mer (2).

Parmi les réfugiés des Pays-Bas qui avaient été chercher une retraite en Angleterre, les uns étaient des artisans qui s'étaient répandus dans les villes industrieuses, et y avaient fondé des manufactures prospérantes; les autres étaient de riches marchands, des capitalistes, des marins, qui avaient émigré avec leurs vaisseaux. A ceux-ci, les gentilshommes, aussi émigrés, persuadèrent aisément de faire la guerre aux Espagnols qui les avaient expulsés de chez eux. Leurs vaisseaux furent armés en course; bientôt ils infestèrent toutes

(1) *Bentivoglio*, *Guerre di Fiandra*, P. I, L. V, p. 96. — De Thou, L. L, p. 501. — Watson, L. X, p. 122, 136.

(2) Watson, L. X, p. 150. — De Thou, L. L, p. 502; et L. LIV, p. 670.

les mers, surtout celles des Indes : ils attendaient à leur retour les galions qui rapportaient les trésors de l'Amérique, et ils venaient vendre leurs riches captures en Angleterre. Ce furent eux qu'on désigna par le nom de Gueux de mer, en souvenir de la précédente association des gueux de Bruxelles; ils entrèrent en correspondance avec le prince d'Orange, alors retiré à Nassau, ils le reconnurent pour leur chef, et ils lui promirent le quart de la valeur de toutes leurs prises, afin qu'il s'employât à lever une armée allemande, avec laquelle il tenterait de nouveau la délivrance de leur pays (1).

C'était à cette même armée du prince d'Orange que Charles IX promettait de donner des secours, et déjà il avait fait passer à ce prince de l'argent pour l'aider à lever des troupes (2). En même temps il avait aussi avancé à Coligni et à Louis de Nassau de grosses sommes pour qu'ils formassent en Normandie un rassemblement de protestants, à la tête duquel devaient se mettre Genlis, La Noue et Guitry. D'autres troupes se rassemblaient à Brouage et à Bordeaux, sous les ordres du baron de La Garde, pour monter sur les vaisseaux qu'on y armait. On avait annoncé à ceux qui s'engageaient dans cette expédition, qu'ils iraient attaquer les galions du Pérou à leur retour vers l'Espagne; et le baron de La Garde, malgré son zèle intolérant pour la cause catholique, n'était pas homme à négliger une occasion de s'approprier les trésors du Nouveau-Monde. Peut-être Charles IX était animé lui-même de sentiments assez analogues; il se livrait avec ardeur à la conjuration qui lui avait été proposée pour exterminer les protestants; il se complaisait dans la ruse et l'adresse avec lesquelles il déguisait ses projets à ceux qui se croyaient admis à sa confiance la plus intime; il jouissait de sa dissimulation comme d'une initiation à la plus haute politique; mais il n'était pas déterminé à ne point prendre au sérieux le jeu qu'il jouait, à ne point s'agrandir aux dépens des étrangers et s'emparer de la Flandre. Si la balle s'était

(1) *Bentivoglio*, P. I, L. V, p. 102. — Watson, L. X, p. 141.
(2) La Poplinière, L. XXVII, f. 40.

bien présentée à lui, peut-être l'aurait-il saisie au bond : c'est la seule conclusion qu'on puisse tirer du récit de Tavannes et de tous ceux des contemporains qui nient la préméditation (1).

Soit pour tromper les huguenots, soit pour attaquer les Espagnols avec avantage, Charles IX avait besoin de l'assistance des protestants d'Allemagne et d'Angleterre ; Gaspard de Schomberg fut envoyé à l'électeur Palatin, et aux autres princes de l'empire, pour leur proposer une alliance offensive et défensive (2). Les propositions adressées à l'Angleterre avaient pour objet une union plus intime encore. Charles IX voulait déterminer Élisabeth à épouser un de ses frères, et lui avait fait proposer Henri, duc d'Anjou. Les ministres d'Élisabeth, qui retenaient en prison Marie Stuart, ne songeaient point sans terreur qu'elle était l'héritière légitime de la couronne, et que si leur reine venait à mourir, ils tomberaient tout à coup à la discrétion de leur captive ; aussi désireraient-ils ardemment ou le mariage d'Élisabeth qui lui donnerait d'autres héritiers, ou la mort de Marie. Charles aurait saisi avec empressement cette occasion d'écarter de France son frère dont il était jaloux ; mais ni Élisabeth ni Henri ne souhaitaient réellement ce mariage ; aussi en même temps qu'ils paraissaient s'intéresser à cette négociation, qui dura du mois de mars au mois de septembre, ils faisaient naître de part et d'autre les obstacles qui devaient l'entraver (3). D'ailleurs la cour de France mécontentait fort Élisabeth, en insistant auprès d'elle pour qu'elle remît Marie Stuart en liberté. Charles déclarait ne pouvoir en honneur s'abstenir de prendre sous sa protection la veuve de son frère. Mais Élisabeth répondait qu'un prince qui recherchait son alliance, ne devait pas se déclarer en même temps l'ami de son ennemie la plus acharnée. En effet, elle savait que Marie correspondait alors même avec le pape et le roi d'Espagne,

(1) Tavannes, T. XXVII, c. 25, p. 217 ; c. 26, p. 222 ; c. 27, p. 241 et 247.
(2) De Thou, L. LI, p. 540.
(3) Rapin Thoyras, T. VII, L. XVII, p. 522. — Tavannes, T. XXVII, c. 24, p. 209.

qu'elle faisait espérer leur appui à ceux qui soulèveraient l'Angleterre en sa faveur ; qu'enfin elle avait promis sa main au duc de Norfolk, le plus puissant des vassaux de la couronne britannique. L'arrestation de Norfolk, le 17 septembre, coïncida avec la rupture de la négociation pour le mariage du duc d'Anjou. L'un des premiers événements de l'année 1572 fut la mise en jugement du duc de Norfolk, le 6 janvier, devant les pairs du royaume, comme coupable de haute trahison. Pendant que la sentence était suspendue sur la tête de ce grand seigneur, qui fut exécuté au mois de juin suivant, Charles IX proposa une alliance défensive entre les deux couronnes, au lieu du mariage dont le projet avait été abandonné. Cette alliance, que négocièrent le maréchal de Montmorency et le garde des sceaux de Birague, fut signée à Blois le 29 avril 1572 (1).

(1572.) C'est probablement à ce même garde des sceaux, de Birague, qu'il faut attribuer un édit remarquable rendu au mois de janvier 1572, pour favoriser les manufactures du royaume : « Afin que nos sujets, y est-il dit, se puissent » mieux adonner à la manufacture et ouvrages des laines, » lins, chanvres et filaces, qui croissent et abondent en » nos dits royaumes et pays, et en faire et tirer le profit que » fait l'étranger, lequel les y vient acheter, communément à » petits prix, les transporte et fait mettre en œuvre, et après » apporte les draps et linges qu'il vend à prix excessif, avons » ordonné, etc. » Suivent des prohibitions à l'exportation des matières premières, à l'importation des matières ouvrées, sous la surveillance du chancelier ou autre ayant la garde des sceaux. C'est l'invasion de tout le système mercantile d'économie politique dans la législation. Ce système avait pris naissance dans les villes manufacturières de l'Italie, où Birague avait été élevé, mais il n'avait encore été jamais

(1) De Thou, L. LI, p. 520, 524 et 537. — La Poplinière, L. XXVII, fol. 36 38 et 40. — Traités de Paix, T. II, p. 350. — Rapin Thoyras, T. VII, L. XVII, p. 328, 335, 339. — Flassan, Diplom., T. II, p. 80. — *Sir James Mackintosh's History of England*, T. III, p. 148.

appliqué à la France, où dès lors il a eu une si grande part dans les lois et la politique (1).

Les négociations avec les huguenots continuaient cependant, et Jeanne d'Albret était revenue à Blois pour traiter des conditions du mariage de son fils. Le 8 mars, elle lui écrivit en Béarn pour lui rendre compte de l'état de la cour, et des obstacles qu'elle y avait à vaincre. Elle éprouvait tant de tourments des intrigues auxquelles elle était livrée, et des tromperies qu'elle devait déjouer, qu'elle appelait cette souffrance être au mal d'enfant. « Il me faut négocier, ajoute-» t-elle, tout au rebours de ce que j'avois espéré et qu'on » m'avoit promis; car je n'ai nulle liberté de parler au roi » ni à Madame, seulement à la reine-mère, qui me traite à » la fourche. Quant à Monsieur (Henri), il me gouverne, » et fort privément : mais c'est moitié en badinant, comme » vous le connoissez, moitié en dissimulant. Quant à Ma-» dame (Marguerite), je ne la vois que chez la reine, lieu » mal propre, d'où elle ne bouge, et ne va en sa chambre » qu'aux heures qui me sont mal aisées. D'ailleurs madame » de Curson ne s'en recule point, de sorte que je ne puis » parler à l'une que l'autre ne l'oye. Je ne lui ai point encore » montré votre lettre, mais la lui montrerai, je le lui ai dit; » elle est fort discrète, et me répond toujours en termes gé-» néraux d'obéissance et révérence à vous et à moi, si elle » est votre femme. Voyant donc, mon fils, que rien ne s'a-» vance, et que l'on me veut faire précipiter les choses, et » non les conduire par ordre, j'en ai parlé trois fois à la » reine, qui ne fait que se moquer de moi, et au partir de » là, dire à chacun le contraire de ce que je lui ai dit ; de » sorte que mes amis me blâment, et je ne sais comment » démentir la reine; car quand je lui dis : Madame, on dit » que je vous ai tenu tel et tel propos, encore que ce soit elle-» même qui l'ait dit, elle me le renie comme beau meurtre, » et me rit au nez, et m'use de telle façon que vous pouvez » dire que ma patience passe celle de Griselidis.... Au partir

(1) Isambert, Recueil des Lois, T. XIV, p. 241.

» d'elle j'ai un escadron de huguenots qui me viennent entretenir, plus pour me servir d'espions que pour m'assister, » et des principaux, et de ceux à qui je suis contrainte de » dire beaucoup de langages, que je ne puis éviter sans entrer » en querelle avec eux. J'en ai d'une autre humeur qui ne » m'empêchent pas moins, mais je m'en défends comme je » puis, qui sont hermaphrodites religieux. Je ne puis pas » dire que je sois sans conseil, car chacun m'en donne un, » et pas un ne se ressemble..... J'ai été amenée jusqu'ici, » sous promesse que la reine et moi nous accorderions; elle » ne fait que se moquer, et ne veut rien rabattre de la messe, » de laquelle elle n'a jamais parlé comme elle fait.... Je » m'assure que si vous saviez la peine en quoi je suis, vous » auriez pitié de moi, car l'on me tient toutes les rigueurs » du monde, et des propos vains et moqueries, au lieu de » traiter avec moi avec gravité, comme le fait le mérite; de » sorte que je crève, parce que je me suis si bien résolue de » ne me courroucer point, que c'est un miracle de voir ma » patience. Et si j'en ai eu, je sais que j'en aurai encore plus » affaire que jamais, et m'y résoudrai aussi davantage. » Je crains bien d'en tomber malade, car je ne me trouve » guère bien.

» J'ai trouvé votre lettre fort à mon gré, je la montrerai à » Madame si je puis; quant à la peinture, je l'enverrai querir » à Paris; elle est belle et bien avisée, et de bonne grâce, » mais nourrie en la plus maudite et corrompue compagnie » qui fût jamais, car je n'en vois point qui ne s'en sente. Votre » cousine la marquise (l'épouse du jeune prince de Condé) » en est tellement changée qu'il n'y a apparence de religion » en elle; sinon d'autant qu'elle ne va point à la messe; car » au reste de sa façon de vivre, hormis l'idolâtrie, elle fait » comme les papistes; et ma sœur la princesse (de Condé) » encore pis. Je vous l'écris privément, le porteur vous dira » comme le roi s'émancipe, c'est pitié; je ne voudrois pour » chose du monde que vous y fussiez pour y demeurer. Voilà » pourquoi je désire vous marier, et que vous et votre femme » vous vous retiriez de cette corruption; car encore que je la

» croyois bien grande, je la trouve encore davantage. Ce ne » sont pas les hommes ici qui prient les femmes, ce sont les » femmes qui prient les hommes; si vous y étiez, vous n'en » échapperiez jamais sans une grande grâce de Dieu. » Elle ajoute en post-scriptum qu'elle a enfin vu madame Marguerite avec quelque liberté, et lui a communiqué le contenu de la lettre de son fils, qui nourrissait l'espoir que sa femme embrasserait sa religion. « Elle m'a dit que quand ces propos se » sont commencés, que l'on savoit bien qu'elle étoit de la re- » ligion qu'elle étoit, et bien affectionnée; je lui ai dit que » ceux qui avoient embarqué ceci, ne disoient pas cela, et » que l'on me faisoit le fait de la religion aisé, et qu'elle- » même y avoit quelque affection; que sans cela je ne fusse » entrée si avant, et que je la suppliois d'y penser. Les autres » fois que je lui en avois parlé, elle ne m'en avoit répondu si » absolument ni si rudement... L'autre (la-reine-mère) me » commanda vous faire ses recommandations, et qu'il faut » que vous veniez; mais je vous dis le contraire (1). »

Catherine avait demandé au maréchal de Tavannes comment elle pourrait lire dans le cœur de la reine de Navarre; celui-ci assure lui avoir répondu : « Entre femmes, mettez-la » la première en colère, et ne vous y mettez point, ainsi vous » apprendrez d'elle, non elle de vous (2). » Il semble que Catherine pratiqua cette leçon, mais Jeanne qui s'en défiait était déterminée à ne point se mettre en colère; elle poursuivit avec calme sa négociation. Un jour, dit l'Étoile, « par- » lant au roi de la dispense du pape pour le mariage de son » fils, elle dit qu'elle en craignoit la longueur, et que le pape, » à cause de sa religion, se feroit tenir. — Non, non, dit-il, » ma tante, je vous honore plus que le pape, et aime plus ma » sœur que je ne le crains; je ne suis pas huguenot, mais je » ne suis pas sot aussi. Si M. le pape fait trop la bête, je

(1) Additions aux Mémoires de Castelnau, T. I, p. 859-861. — Notes aux Mémoires de Tavannes, T. XXVII, p. 417-427. — Marguerite assure qu'elle objecta son attachement au catholicisme quand sa mère lui parla de ce mariage. T. LII, p. 170.

(2) Mém. de Tavannes, T. XXVII, c. 24, p. 208.

» prendrai moi-même Margot par la main, et la mènerai » épouser en plein prêche (1). » Enfin le 11 avril Jeanne signa les articles du mariage de son fils; le roi donnait à sa sœur trois cent mille écus d'or de dot, l'écu évalué à 54 sols (2).

La branche cadette de la maison de Bourbon venait alors d'être troublée par une aventure inattendue. Le duc de Montpensier, tant que sa première femme Jacqueline de Longwic, qui était calviniste, avait vécu, s'était montré plutôt favorable au protestantisme, et il avait permis que sa fille, Charlotte de Bourbon, fût élevée dans cette religion. Depuis il s'était jeté avec fureur dans le parti des persécuteurs, et aucun ne s'était signalé peut-être par plus de cruauté. En même temps il avait fait sa fille abbesse de Jouars; mais Charlotte qui était demeurée fidèle à ses principes, croyait se rendre coupable d'apostasie, en dirigeant une communauté catholique; elle partit donc de son couvent, et voyageant avec rapidité, elle alla demander un asile à l'électeur palatin. Christophe de Thou, premier président du parlement, fut dépêché vers ce prince pour l'engager à la renvoyer à son père. Le duc de Montpensier se plaignait amèrement de ce manque de respect pour l'autorité paternelle; mais l'électeur ne voulait renvoyer l'abbesse de Jouars qu'autant que son père s'engagerait à ne pas violenter sa conscience, et Montpensier ne voulut jamais le promettre : d'autre part, Charles IX, occupé, disait-il, comme ses fauconniers, à veiller ses oiseaux et les apprivoiser, ne voulut pas les effaroucher par trop d'instance. Charlotte de Bourbon demeura en Allemagne, et le 12 juin 1575 elle épousa Guillaume de Nassau, prince d'Orange (3).

Coligni, qui n'aimait pas la vie de la cour, et qui se sentait mal à son aise au milieu de tous ces courtisans corrompus, s'était retiré à sa terre de Châtillon-sur-Loing : mais Téligni, Briquemault et Cavagnes lui portaient sans cesse des messages

(1) Mémoires de P. de l'Étoile, T. I, p. 73.
(2) De Thou, L. LI, p. 537.
(3) *Ibid.*, p. 535. — Journal de l'Étoile, p. 72.

du roi, qui paraissait empressé de le consulter sur tous les événements, et qui souvent le faisait revenir. Cependant Charles IX se sentait gêné par l'absence des Guises, ses plus intimes et ses plus secrets conseillers; il engagea le duc à revenir à la cour, bien accompagné, de manière à augmenter les inquiétudes plutôt qu'à les calmer; puis feignant de craindre que la cour ne fût ensanglantée par quelque rixe entre les Lorrains et les protestants, il appela en même temps auprès de lui le duc de Guise et Coligni, il les engagea à se réconcilier, et « leur fit jurer entre ses mains de ne se re- » chercher que d'amitié; » « jusqu'à ce que le roi eût arrangé » leur différend, ajoute Davila, ou jusqu'à ce qu'il trouvât le » temps plus opportun pour le vuider (1). »

Des nouvelles importantes se succédaient cependant avec rapidité. Le duc d'Albe avait adressé des plaintes à Élisabeth, sur la permission qu'elle avait donnée aux émigrés des Pays-Bas, aux gueux de mer, d'armer des corsaires dans tous ses ports, d'attaquer sur toutes les mers les sujets de l'Espagne, et de revenir vendre leurs prises en Angleterre. Malgré l'intérêt qu'Élisabeth prenait aux Flamands, et la connaissance qu'elle avait des projets hostiles du duc d'Albe contre sa couronne, elle ne crut pas pouvoir persister dans une conduite qu'elle sentait être contraire au droit des gens. Le 17 février elle nomma une commission d'enquête, chargée de faire restituer aux sujets du roi d'Espagne les marchandises qui leur avaient été enlevées (2). En même temps les gueux de mer furent avertis de quitter les ports de l'Angleterre. Guillaume de Lumey, comte de la Mark, avait alors même reçu du prince d'Orange la commission de se mettre à leur tête. De son côté ce prince rassemblait des soldats dans son comté de Dillenbourg et sur le Rhin. Lumey ayant réuni à Douvres les vingt-six vaisseaux flamands qu'il jugea les plus propres à la guerre, mit à la voile de cette ville, dans les derniers jours

(1) La Poplinière, L. XXVI, fol. 23. — De Thou, L. LII, p. 567. — Davila, L. V, p. 261.
(2) Rymer, *Acta*, T. XV, p. 701.

de mars ; il eut le bonheur de rencontrer dans le canal une riche prise espagnole, qui accommoda ses finances et redoubla l'ardeur de ses soldats ; puis il parut, le 1er avril, devant Briel, ou la Brille, dans l'île de Voorne en nord Hollande, ville forte et importante par sa position. Ses partisans lui en ouvrirent les portes ; il y descendit avec un millier de soldats, et il prit aussitôt la résolution de s'y fortifier, et d'en faire, pour les Gueux de mer, cet asile que l'Angleterre venait de lui ôter. Le comte de Bossut, gouverneur de Hollande, et don Ferdinand de Tolédo, fils du duc d'Albe, vinrent presque aussitôt attaquer Lumey dans la Brille ; ils furent repoussés. Les Espagnols, en se retirant, voulurent traverser Dordrecht qui leur ferma ses portes. Rotterdam fut sur le point de suivre cet exemple, et son hésitation seule ayant provoqué Bossut, il livra, le 9 avril, cette grande et riche ville au massacre et au pillage de ses soldats. Cet acte forcené de barbarie hâta la révolte des deux comtés de Hollande et de Zélande, où les protestants étaient en grand nombre, et où les taxes que voulait introduire le duc d'Albe réduisaient au désespoir des peuples qui ne vivaient que par le commerce. Flessingue donna l'exemple de la révolte ; il fut bientôt suivi par presque toutes les villes de ces deux provinces (1).

Le duc d'Albe se hâta de rassembler ses troupes pour les faire marcher contre les provinces révoltées. Mais il fallait leur faire traverser de nombreux canaux ou des bras de mer, et dans cette guerre il avait besoin de sa flotte pour attaquer des villes maritimes ; cette flotte, à la première nouvelle des succès des gueux de mer, l'abandonna pour se joindre à eux. Sa santé était ruinée, il était tourmenté par la goutte ; il demanda à la cour d'Espagne de lui donner son fils pour successeur. Philippe accepta sa démission, mais donna au duc de Médina-Céli l'ordre de venir prendre sa place. Ainsi cette guerre, qui devait être si terrible, commençait par les revers

(1) *Bentivoglio*, P. I, L. V, p. 102. — Watson, L. X, p. 153-172. — De Thou, L. LIV, p. 670. — *G. B. Adriani*, L. XXII, p. 21.

multipliés du duc d'Albe. En ce moment il reçut la nouvelle que, le 15 mai, Valenciennes avait été surprise par un gentilhomme du pays nommé Famars, qu'accompagnaient environ quatre cents huguenots : la citadelle leur résistait encore, mais elle n'était pas terminée, et déjà La Noue, avec une troupe française, en avait entrepris le siége. Le 25 mai, Mons fut également surpris par Louis de Nassau ; c'était une des places les plus importantes de la frontière ; en même temps Genlis, que Coligni avait chargé de tout préparer pour la guerre de Flandre, paraissait en mesure d'entrer avec une petite armée dans les Pays-Bas (1).

Les huguenots mettaient les affaires de la religion bien au-dessus de celles de la patrie ; ils prenaient l'intérêt le plus vif à l'affranchissement de l'Église des Pays-Bas, et ils accueillirent avec joie les nouvelles de si heureux commencements. Ils regardèrent aussi comme un événement favorable la mort du pape Pie V, survenue à Rome le 1er mai, et qu'ils apprirent vers le même temps. Ce pontife fanatique, nourri parmi les inquisiteurs, et qui en avait exercé les fonctions jusqu'au moment où il ceignit la tiare, était le plus ardent de leurs ennemis. Pour eux il était d'autant plus redoutable, qu'il était de bonne foi, et que l'austérité de sa conduite, qui l'a fait plus tard admettre dans le catalogue des saints, recommandait aux yeux du peuple cette atroce persécution qu'il ne cessait de prêcher (2). En apprenant sa mort, le cardinal de Lorraine partit immédiatement pour Rome ; et il ne renonça point à son voyage, quoiqu'il apprît en route que le conclave était déjà terminé, et avait élu le 13 mai le cardinal Boncompagni, qui prit le nom de Grégoire XIII. On accuse universellement le cardinal de Lorraine d'avoir été un des auteurs du complot dont l'exécution approchait ; il

(1) *Bentivoglio*, P. I, L. V, p. 109, 110. — Watson, L. XI, p. 195. — De Thou, L. LIV, p. 674. — Davila, L. V, p. 261. — *G. B. Adriani*, L. XXII, p. 51. — Amirault, Vie de La Noue, p. 67.

(2) M. Capefigue a donné des extraits de sa correspondance avec Charles IX, dans laquelle il l'exhorte à n'épargner aucun des ennemis de Dieu, qui n'ont jamais épargné Dieu lui-même. T. II, p. 452-455.

semble même l'avoir avoué publiquement par l'approbation qu'il donna au mémoire de Capilupi, sur la Saint-Barthélemy; mais ce prélat avait en tout temps évité les dangers personnels, et il préféra se trouver à Rome quand le sang coulerait, se chargeant auprès de son parti de faire agréer au nouveau pape les mesures qu'on allait prendre (1).

Le roi avait rappelé Coligni, pour s'entretenir avec lui de l'entreprise de Flandre. Un jour qu'ils avaient discuté leurs projets, Charles IX dit à l'amiral : « Mon père, il y a encore » une chose en ceci à quoi il nous faut bien prendre garde, » c'est que la reine, ma mère, qui veut mettre le nez par- » tout, comme vous savez, ne sache rien de cette entreprise, » au moins quant au fond, car elle nous gâteroit tout. — Ce » qu'il vous plaira, sire, répliqua l'amiral; mais je la tiens » pour si bonne mère, et si affectionnée au bien de votre » État, que quand elle le saura, elle ne gâtera rien; joint » qu'à lui céler, j'y trouve de la difficulté et de l'inconvénient. » — Vous vous trompez, mon père, lui dit le roi, laissez-moi » faire seulement; je vois bien que vous ne connaissez pas » ma mère; c'est la plus grande brouillonne de la terre. — » Cependant, ajoute l'Étoile, c'étoit elle qui faisoit tout, et » le roi ne tournoit pas un œuf qu'elle n'en fût avertie; mais » voyant qu'elle avoit déjà acquis la réputation du pape » Clément VII, son oncle, que promettant quelque chose » même en intention de le tenir, on ne la croyoit plus, elle » faisoit jouer ce personnage au roi, qu'elle habilloit et faisoit » parler comme elle vouloit; d'autant qu'en telle jeunesse » ses paroles étoient moins suspectes de feintise et dissimu- » lation (2). » D'autres cependant affirment que Charles IX s'était réellement épris de respect pour Coligni, d'affection et de familiarité pour Téligni, La Rochefoucauld et plusieurs autres des chefs huguenots; qu'il commençait à se défier de sa mère, à être jaloux de son frère, et que ce fut pour leur

(1) *Muratori*, T. XIV, p. 505. — De Thou, L. LI, p. 536. — La Poplinière, L. XXVI, f. 41.
(2) P. de l'Étoile, Mémoires, p. 75.

propre défense que Catherine et le duc d'Anjou précipitèrent le massacre de ceux qu'ils regardaient comme des rivaux (1).

La reine de Navarre, de son côté, était revenue à Paris au commencement de juin, et le roi se fit une affaire de la regagner entièrement par ses caresses. « Il l'appeloit sa grande » tante, son tout, sa mieux aimée, dit encore l'Étoile. Il ne » bougeoit jamais d'auprès d'elle, à l'entretenir avec tant d'hon- » neur et de révérence, que chacun en étoit étonné. Le soir, » en se retirant, il dit à la reine, sa mère : Et puis, madame, » que vous en semble, jouai-je pas bien mon rollet ? — Oui, » lui répondit-elle, fort bien, mais ce n'est rien qui ne con- » tinue. — Laissez-moi faire seulement, dit le roi, et vous » verrez que je les mettrai au filet (2). »

Cependant les conspirateurs jugèrent bientôt que Jeanne d'Albret était un témoin trop vigilant et trop dangereux de leurs menées. Cette reine, comme dit d'Aubigné, « n'avoit de femme que le sexe ; l'âme entière aux choses » viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur » invincible aux adversités (3). » Elle était avertie, par la droiture même de son cœur, de la fausseté de tout ce qu'elle entendait ; les scandales de la cour excitaient sa défiance autant que son dégoût. Placée assez haut pour tout voir, pour être admise partout, elle gardait la mémoire des promesses qui lui avaient été faites, et savait les rappeler au besoin ; il n'y avait de chances ni de l'intimider ni de la faire fléchir, et tant qu'elle serait auprès de son fils, elle ne permettrait à celui-ci de descendre à aucun compromis pour tout ce qui touchait à la conscience. Un parfumeur florentin, nommé maître René, créature de Catherine, offrit son ministère pour se défaire d'elle, et s'engagea de l'empoisonner avec des parfums seulement. Le poison fut, dit-on, administré dans des gants de senteur. Elle mourut en quatre jours, le 9 juin, entre huit et neuf heures du matin : elle était âgée

(1) Tavannes, T. XXVII, p. 266. — Le Laboureur, additions à Castelnau, T. III, p. 30, 31. — Marguerite de Valois, T. LII, p. 175.
(2) L'Étoile, p. 72. — De Thou, L. LII, p. 566. — Sully, c. 4, p. 236.
(3) D'Aubigné, T. II, L. I, c. 2, p. 8.

de quarante-quatre ans. Le roi exprima avec éclat la douleur qu'il prétendait en ressentir, et pour dissiper les soupçons qu'une maladie si prompte pouvait exciter, il ordonna qu'elle fût ouverte ; mais on se garda bien de toucher au cerveau, qui seul devait avoir été affecté par le poison. Le parfumeur René, qui se signala ensuite parmi les bourreaux de la Saint-Barthélemy, se vanta en même temps de l'exécution qu'il avait faite (1).

Avant même ces révélations, plusieurs protestants s'étaient alarmés de la mort de Jeanne ; bien d'autres circonstances concouraient à réveiller leurs soupçons. Les Rochelois écrivaient à l'amiral, qu'ils voyaient à leurs portes, à la tête des troupes qu'on y rassemblait, Strozzi, le baron de La Garde, Lansac le jeune et Landerau, qu'ils savaient être tous leurs ennemis. Que ces capitaines leur faisaient sans cesse demander des armes, des munitions pour l'expédition qu'ils préparaient, et que, sous ce prétexte, ils épuisaient leurs arsenaux. La Garde annonçait vouloir attendre les galions d'Espagne aux Açores, où l'on savait que ces galions faisaient leur relâche ; mais il lui aurait fallu pour cela embarquer des vivres au moins pour six mois, et l'on savait qu'il n'en avait pas même pour six semaines. Les Rochelois ne doutaient point que la cour ne préparât quelque trahison, et ils suppliaient Coligni de se tenir sur ses gardes (2). De semblables avis arrivaient fréquemment à ce chef du parti. Le capitaine Blosset, qui s'était distingué au siége de Vézelay, vint lui demander son congé, « car, dit-il, on ne nous veut pas de » bien ici. — Comment l'entendez-vous ? dit l'amiral ; croyez » que nous avons un bon roi. — Il nous est trop bon, dit-il, » c'est pourquoi j'ai envie de m'en aller. » Langoyran lui tint à peu près le même langage, et partit également (3).

(1) Davila, L. V, p. 262. — L'Étoile, p. 71, et citations en note. — D'Aubigné, L. I, c. 2, p. 8. — *G. B. Adriani*, L. XXII, p. 35.

(2) La Poplinière, L. XXVIII, f. 57 à 62. — D'Aubigné, L. I, c. 2, p. 7. — Tavannes, c. 26, p. 221.

(3) L'Étoile, p. 75. — Sully, Écon. roy., c. 4, p. 236. — Davila, L. V, p. 263.

Mais l'amiral était profondément reconnaissant des attentions que le roi avait pour lui. Il regardait comme un grand malheur d'avoir dû commander dans la guerre civile, et déchirer le sein de sa patrie ; il voulait en effacer le souvenir par quelque grand service, il n'aspirait qu'au bonheur de se montrer bon Français.

Charles IX avait bien reconnu les sentiments de Coligni, c'était par eux qu'il le maîtrisait : il lui parlait sans cesse de la guerre de Flandre ; il protestait que dans une délibération si importante, c'était en lui seul qu'il voulait mettre sa confiance. « Veux-tu que je te dise librement, disait-il un jour » à Téligni, gendre de l'amiral, je me défie de tous ces » gens-ci ; l'ambition de Tavannes m'est suspecte ; Vieilleville » n'aime que le bon vin ; Cossé est trop avare ; Montmorency » ne se soucie que de la chasse et volerie ; le comte de Retz » est tout Espagnol ; les autres seigneurs de ma cour, et ceux » de mon conseil, ne sont que des bêtes ; mes secrétaires » d'État, pour ne rien céler de ce que j'en pense, ne me sont » pas fidèles ; si bien qu'à vrai dire je ne sais par quel bout » commencer (1). »

Charles IX demanda cependant à Coligni un mémoire qu'il voulait soumettre à ce conseil, sur les droits que la France pouvait prétendre aux Pays-Bas, et sur les avantages et les inconvénients de la guerre. Le mémoire fut composé par Du Plessis Mornay, qui n'avait alors que vingt-trois ans. Coligni ne pouvait en effet développer à Charles IX sa vraie raison, celle de soustraire l'Église de ses frères en Jésus-Christ dans les Pays-Bas, à une persécution atroce ; la chaleur et les espérances d'un jeune homme étaient plus faites pour produire de l'impression sur un jeune roi. Le mémoire est faible soit en faits soit en raisonnements. Les griefs que l'auteur énumère comme étant ceux de la France contre l'Espagne sont vagues et peu concluants ; quand il passe aux moyens de soutenir la guerre, il n'apprend rien, et ne montre aucune connaissance de l'état des finances ; une seule chose est digne

(1) L'Étoile, p. 74.

de remarque, c'est le changement prodigieux qu'il annonce dans les habitudes belliqueuses de la France, depuis les guerres civiles. Cette population autrefois désarmée et tremblante, qui croyait ne pouvoir résister aux étrangers qu'à l'aide des étrangers, dans dix années de combats et de souffrances, avait appris l'usage des armes, elle sentait sa propre valeur, aussi elle ne demandait plus que la guerre. Morvilliers et Tavannes donnèrent de leur côté au roi des mémoires pour le maintien de la paix, et il faut convenir que la raison paraissait être de leur côté (1).

Les préparatifs de guerre continuaient cependant, et l'activité que le roi paraissait y mettre, la confiance avec laquelle il parlait au vieillard qu'il appelait son père, endormaient Coligni dans la plus complète sécurité. Il voulut répondre à tant d'abandon par une confiance égale. Les quatre villes de sûreté qui avaient été données aux protestants par le dernier traité de paix, devaient rester entre leurs mains pendant deux ans, qui se terminaient seulement au 8 août 1572; avant que ces deux ans fussent entièrement écoulés, Coligni donna ordre que la Charité, Sancerre et Cognac fussent mis entre les mains du roi, « ce qu'il faisoit, dit » La Poplinière, pour faire connoître à tous, que ses sujets » ne s'assurent moins de sa simple parole, que de tous les » gages qu'ils sauroient avoir de lui. » La Rochelle ne fut pas comprise dans cette restitution, parce que cette ville, d'après ses anciens priviléges, était exemptée de recevoir ou un gouverneur ou une garnison royale (2).

Les nouvelles des Pays-Bas acquéraient cependant chaque jour plus d'importance. La Noue avait été obligé d'abandonner Valenciennes, pour porter du secours à Louis de Nassau enfermé dans Mons, et les Espagnols demeurés maîtres de la citadelle avaient repris Valenciennes. D'autre part le prince d'Orange avait passé le Rhin le 8 juillet, et était entré en

(1) Mémoires de Du Plessis Mornay, T. II, p. 20-37. — La Poplinière, L. XXVII, f. 44-47. — De Thou, L. LI, p. 543-562. — Tavannes, c. 26, p. 225.

(2) La Poplinière, L. XXVIII, f. 57. — Tavannes, c. 25, p. 217.

Gueldre avec douze mille hommes de pied et sept mille chevaux, qu'il avait levés en Allemagne, en engageant pour cela tous ses biens. Le duc d'Albe qui, dès le moment de la surprise de la Brille, avait exercé toute son activité à lever ou à rassembler des troupes, mit en délibération s'il lui convenait de marcher au nord ou au midi, contre les Hollandais assistés par le prince d'Orange, ou contre les Hennuyers soutenus par les Français. Il se décida pour ce dernier parti ; il donna le commandement de l'armée qu'il chargea de reprendre Mons, à Frédéric de Tolède son fils, au baron de Noercarmes et à Chiappino Vitelli. Ce fut le salut des Hollandais, auxquels un court répit était nécessaire pour réunir ce qu'ils avaient de forces, organiser leur résistance, et prendre confiance en eux-mêmes; mais ce fut aussi la preuve ou que le duc d'Albe n'était pas instruit de la conspiration ourdie par la cour de France, ou qu'il se croyait trompé par elle. Le soulèvement de Mons n'était redoutable pour les Espagnols qu'autant que les Français auraient eu réellement l'intention d'entrer dans les Pays-Bas avec une armée formidable (1).

La garnison de Mons se défendit avec courage; elle fit plusieurs sorties, dans l'intention d'introduire dans la ville les vivres dont elle manquait : en même temps Louis de Nassau annonçait à Genlis qu'il était en état de se maintenir jusqu'à ce que celui-ci, avec les huguenots qu'il rassemblait sur la frontière de Picardie et de Champagne, eût rejoint le prince d'Orange. Après quoi tous deux ensemble, avec une armée imposante, viendraient le délivrer. C'étaient aussi les instructions que Coligni avait données à Genlis. Celui-ci cependant, séduit par sa présomption, voulut avoir seul la gloire de faire lever le siége de Mons. Avant de se mettre en mouvement, il avait eu une audience du roi, qui s'était informé soigneusement de la route qu'il comptait suivre. Genlis avait sous ses ordres environ cinq mille hommes, selon de Thou, huit mille selon Bentivoglio; arrivé près de Saint-Guilain, il s'y trouva

(1) De Thou, L. LIV, p. 676, 679. — *Bentivoglio*, P. I, L. VI, p. 112. — Watson, T. II, L. XI, p. 201. — *Miñana*, L. VII, c. 2, p. 398.

enveloppé, le 11 juillet, par l'armée espagnole; de secrets émissaires avaient fait connaître tous ses projets au duc d'Albe, qui était venu rejoindre son fils. Les huguenots, surpris par un nombre d'ennemis fort supérieur, se défendirent avec vaillance, mais ils succombèrent; ils eurent plus de douze cents hommes tués, parmi lesquels on distinguait Renti, et le rhingrave; Genlis et Jumelles furent faits prisonniers avec beaucoup d'autres; la plupart furent livrés à l'inquisition; Jumelles cependant trouva moyen de s'échapper, mais Genlis fut étranglé dans son lit (1).

Le roi parut fort troublé de la défaite de Genlis. Sur la demande de Coligni, il écrivit à Mondoucet, son agent auprès du duc d'Albe, pour lui recommander les prisonniers français demeurés aux mains des Espagnols. Cependant l'exécution des projets que la cour avait formés ne pouvait pas se différer plus long-temps. Les gouverneurs des provinces avaient fait partir des corps nombreux de troupes, qui devaient se réunir autour de Paris, vers le 20 août; leur arrivée pouvait exciter des soupçons (2). Le prince Henri de Béarn, devenu roi de Navarre par la mort de sa mère, s'était arrêté à Blandy, près de Melun, pour assister au mariage de son cousin le prince de Condé avec Marie de Clèves; il arriva ensuite à Paris, au commencement d'août; Coligni y était aussi, de même que presque tous les seigneurs du parti huguenot. Tous se trouvaient déjà engagés dans le filet qui avait été tendu pour eux avec tant d'artifice. Il ne s'agissait plus que de déterminer comment on se débarrasserait d'eux. Tavannes, qui prétend cependant que le massacre n'était point prémédité, donne avec de grands détails le projet qu'il avait suggéré pour un tournoi. « C'étoit, dit-il, une grande brèche défendue, et une » retraite derrière un retranchement, où les assaillants entrés » eussent voulu être dehors (3). » En effet, selon d'Aubigné, « il s'agissoit de faire un fort en l'île du palais, qui seroit dé-

(1) De Thou, L. LIV, p. 682. — *Bentivoglio*, L. VI, p. 117. — La Poplinière, L. XXVII, p. 53. — Tavannes, c. 27, p. 246. — Watson, L. XI, p. 209.
(2) Tavannes, c. 27, p. 251.
(3) *Ibid.*, c. 24, p. 210-213.

» fendu par Monsieur et les siens, et attaqué par les réfor-
» més. » Tavannes avait désigné les lieux où seraient placés les arquebusiers qui auraient changé ce jeu simulé en combat réel; les réformés attaqués tout à coup avec des armes à feu auraient tous péri dans cette mêlée; mais le piége parut trop grossier. « L'affaire sembla *goffa,* poursuit d'Aubigné,
» et nous ne vîmes qu'une fois ce fort, parce qu'il fut aussitôt
» ruiné (1). »

Les dispenses que le pape avait accordées pour le mariage du roi de Navarre et de Marguerite de Valois n'étaient point telles que la cour les avait demandées, pour se conformer aux conventions faites avec les protestants. Cependant les deux partis convinrent de passer outre, et le cardinal de Bourbon, oncle de l'époux hérétique, se chargea de célébrer le mariage. « Il y avoit, dit d'Aubigné, devant le temple de
» Notre-Dame, un grand échafaud, duquel on entroit en un
» plus bas, pour passer toute la nef, jusques au chœur, et
» de là à un autre, qui par une poterne menoit dedans l'é-
» vêché; tout cela bien garanti de la foule, par balustres.
» Deux jours après les fiançailles, où (le 18 août) le roi et
» la reine sa mère, accompagnés des princes du sang, ceux
» de Lorraine, et officiers de la couronne, vinrent prendre
» la mariée à l'évêché. De l'autre côté marcha le roi de Na-
» varre avec ses deux cousins, l'amiral, le comte de La Ro-
» chefoucauld, et autres. Ces deux bandes s'étant rendues
» en même temps sur l'échafaud, le cardinal de Bour-
» bon observa les paroles et cérémonies à lui prescrites, et
» puis les réformés, durant que la mariée oyoit la messe, se
» promenèrent au cloître et à la nef. Là le maréchal Dam-
» ville, ayant montré au haut de la voûte les drapeaux ga-
» gnés à Montcontour, l'amiral répondit, il faudra bientôt
» arracher ceux-là, pour y en loger de mieux séants, voulant
» parler de ceux qu'il espéroit gagner sur les Espagnols (2). »

(1) D'Aubigné, T. II, L. I, c. 2, p. 71.

(2) D'Aubigné, T. II, L. I, c. 3, p. 12. — Voyez encore Tavannes, c. 27, p. 262. — Lettre de Coligni à sa femme, *Ib.*, notes, T. XXVII, p. 442. — Mém. de Marguerite de Valois, T. LII, p. 171.

Après la messe finie, ajoute Davila, « ils furent rappelés par » le maréchal Damville, et le mariage fut béni par le cardi- » nal de Bourbon. Dans cette occasion plusieurs remarquè- » rent, que quand il demanda à madame Marguerite, si elle » vouloit prendre le roi de Navarre pour son époux, elle ne » répondit rien; mais le roi son frère, mettant la main sur » elle, la força à baisser la tête. Ce mouvement fut inter- » prété comme si elle avoit donné son consentement; mais » elle, et devant, et depuis, toutes les fois qu'elle pouvoit » parler librement, déclaroit qu'elle ne consentoit point, ni » à renoncer au duc de Guise, auquel elle avoit précé- » demment engagé sa foi, ni à prendre pour mari un ennemi » capital de ce duc (1). »

Quelque peu d'affection que Marguerite ressentît pour son nouvel époux, les égards que le roi de Navarre témoignait à sa femme, à sa belle-mère et à son beau-frère, tempérèrent un peu les résolutions formées d'abord contre lui. Il fut résolu de sauver les princes du sang, et de les soustraire seulement à la domination de l'amiral. Les conseillers plus intimes de la reine, son fils le duc d'Anjou, le garde des sceaux, René de Birago, Albert de Gondi, comte de Retz, et le maréchal de Tavannes, étaient d'accord sur un point, c'est qu'il fallait se délivrer par un massacre général de tous ceux qui gênaient la majesté royale; mais bien déterminés à tuer, ils n'étaient pas entièrement d'accord sur ceux dont il convenait de se défaire. On assure que la reine aurait voulu sacrifier en un même jour Coligni, les Montmorency et les Guises; qu'après avoir employé les derniers à faire égorger les protestants, elle voulait que les gardes du roi tombassent sur eux, comme ils seraient épuisés par le combat, et les missent en pièces, prétendant les punir du désordre qu'ils auraient causé. Comme de raison ce projet n'était pas communiqué aux Guises, on ne leur parlait que du massacre de Coligni et des protestants, et ils insistaient pour que le roi de Navarre et le prince de Condé y fussent aussi compris : de

(1) Davila, L. V, p. 263.

même le roi ne connaissait pas en entier le projet de sa mère; il était combattu entre des sentiments opposés ; il ambitionnait la gloire qui lui était promise en Flandre, il était impatient du joug de sa mère, sa jalousie de son frère s'était exaltée jusqu'à la haine ; il avait pris goût à la société de Coligni, de Téligni, de La Rochefoucauld ; cependant cette idée de se délivrer en un seul coup de tous les chefs ambitieux qui le contrariaient, cet acte inouï qui lui paraissait devoir signaler en même temps et sa vigueur et sa dissimulation, par conséquent son art de régner, flattaient son imagination. Il n'était point encore résolu, mais il concourait personnellement aux mesures qui devaient hâter l'exécution. « Deux » jours avant que le massacre fût résolu, suivant de Thou, » le roi s'étant approché de Coligni avec les démonstrations » de l'amitié la plus sincère, lui dit : Vous savez, mon père, » la promesse que vous m'avez faite de n'insulter aucun des » Guises, tant que vous demeureriez à la cour ; d'autre part » ils m'ont donné parole qu'ils auroient pour vous, et pour » tous les gens de votre suite, la considération que vous mé» ritez. Je compte entièrement sur votre parole, mais je ne » me fie pas tant à la leur ; car outre que je sais qu'ils ne » cherchent qu'une occasion pour faire éclater leur ven» geance, je connois leur caractère hautain et hardi, et » comme ils ont le peuple de Paris à leur dévotion, et » qu'en venant ici, sous prétexte de la solennité du ma» riage de ma sœur, ils ont amené avec eux une troupe nom» breuse de soldats bien armés, je serois au désespoir qu'ils » entreprissent quelque chose contre vous; cette injure retom» beroit sur moi. Cela étant, si vous pensez comme moi, je » crois qu'il est à propos que je fasse entrer dans la ville le » régiment des gardes, avec tels et tels capitaines (il ne » nomma que des gens qui n'étaient point suspects à Coligni). » Ce secours, ajouta le roi, assurera la tranquillité publique, » et si les factieux remuent, on aura des gens à leur opposer. » L'amiral, qui désiroit ardemment la paix dans le royaume, » et qui s'étoit laissé gagner par les caresses de la cour, con» sentit à la proposition que le roi venoit de lui faire avec

» tant de marques de bonté. Ainsi ce régiment entra dans » Paris sans que les protestants en prissent ombrage (1). »

Ce fut alors, selon Davila, que « le roi donna au duc de » Guise commission d'exécuter ce qui avoit été prémédité » entre eux. Ce duc étoit venu à la cour avec le duc d'Au- » male son oncle, le duc de Nemours qui avoit épousé sa » mère, le duc d'Elbeuf son cousin, les ducs de Nevers et de » Montpensier ses beaux-frères, et une grande suite de » barons et de chevaliers catholiques, qui le regardoient » comme le chef de leur parti. » Le roi, en l'autorisant à tuer Coligni, paraissait laisser seulement un libre cours aux vengeances de famille, car Guise n'avait jamais déposé l'idée que c'était Coligni qui avait fait assassiner son père. Mais dans l'intention des conspirateurs, le massacre de Coligni, avant tous les autres, était la conséquence d'une combinaison plus profonde. C'était moins parce qu'on redoutait sa prudence, sa perspicacité et sa résolution, au moment de la grande catastrophe, que pour faire prendre le change à l'opinion publique. Albert de Gondi avait suggéré au roi que l'assassinat de l'amiral serait indubitablement attribué par les huguenots au duc de Guise, qu'ils savaient être son ennemi ; ils courraient à la vengeance, ils attaqueraient les premiers les Guises ; mais ceux-ci seraient tout prêts à les recevoir, leur victoire serait assurée, et tous les huguenots périraient sans que le roi pût être accusé de perfidie à leur égard (2).

Entre les gentilshommes qui lui étaient dévoués, le duc de Guise fit choix de Louvier de Maurevel, le même qui, trois ans auparavant, avait accepté la même commission, mais qui, ne pouvant l'exécuter, s'était enfermé dans Niort avec M. de Muy, dont il était serviteur, et l'avait assassiné. Après ce premier exploit, qui l'avait fait nommer *le tueur du roi,* « il s'étoit, dit Brantôme, sauvé au camp de Monsieur, » notre général, auquel il se présenta et raconta son beau

(1) De Thou, L. LII, p. 571.

(2) Davila, L. V, p. 261, 263. — De Thou, L. LII, p. 573. — Brantôme appelle Gondi le premier auteur et conseiller du fait. T. III, p. 279.

» coup. A l'instant il fut assez bien venu et de Monsieur et » d'aucuns du conseil et autres, mais pourtant s'y fut-il » abhorré de tous ceux de notre armée, si bien que personne » ne le vouloit accoster pour avoir ainsi, si perfidement et » proditoirement, tué son maître et son bienfaiteur..... et » lui fut commandé de se retirer en sa maison, comme ne » se fiant nullement en lui, jusqu'à ce qu'on l'envoyât querir » comme assassineur, pour tuer M. l'amiral (1). » Tavannes assure qu'il l'avait blâmé de ce premier coup, mais que maintenant « il l'agrée, pour effet semblable, par comman- » dement de la reine. Maurevel promet de tuer l'amiral » d'une arquebusade. M. d'Aumale le loge dans le logis de » Chailli, son maître d'hôtel. Il s'affuste, il se couvre de » drapeaux aux barreaux des fenêtres, et dispose sa fuite » par une porte de derrière, sur un cheval d'Espagne (2). »

Ce logis de Chailli était une petite maison, près du Louvre, au cloître de St.-Germain l'Auxerrois; la fenêtre au plain-pied était fermée par un rideau déchiré; la porte de derrière était ouverte sur le jardin, où le cheval attendait tout sellé. Maurevel se tint trois jours à l'affût sur son arquebuse; enfin le vendredi 20 août, il vit arriver Coligni, sortant du Louvre à pied, et marchant lentement en lisant une lettre. Il l'ajusta, et l'atteignit de deux balles, dont l'une lui emporta l'index de la main droite, l'autre le blessa gravement au coude gauche. Coligni, après avoir montré la maison d'où le coup était parti, regagna son logis à pied, en se soutenant sur ses gens. La maison du cloître fut enfoncée; mais Maurevel, quoique poursuivi avec ardeur, entre autres par St.-Auban, dont nous avons des mémoires, eut le temps de se mettre en sûreté (3). Des plaintes furent aussitôt portées au roi, qu'on trouva jouant à la paume, et qui témoigna la plus violente colère de cet attentat. Il fit fermer toutes les portes de Paris, à la réserve de deux, où il établit une garde nombreuse, avec ordre de ne

(1) Brantôme, Éloge de La Noue, T. IV, p. 178.— Éloge de l'Amiral, T. III, p. 278.

(2) Tavannes, T. XXVII, c. 27, p. 261.

(3) Mém. de Saint-Auban, T. LXI, p. 17.

laisser sortir personne de la capitale. D'abord après son dîner, qu'il prit avec précipitation, Charles IX se rendit auprès de l'amiral, accompagné par sa mère, Catherine, par le duc d'Anjou son frère, par le cardinal de Bourbon, Montpensier, Nevers, Cossé, Tavannes, Méru, Thoré, Villars, Gondi et Nançay. Il y trouva le roi de Navarre, le prince de Condé, le maréchal Damville, et la plupart des seigneurs protestants. Coligni souffrait cruellement; Ambroise Paré l'avait pansé, et lui avait coupé le doigt, mais le coude était tout fracassé. Parmi ces douleurs, il avait dit à Merlin et à un autre ministre qui le consolait : « Ces plaies me sont douces, comme pour le » nom de Dieu ; priez-le avec moi qu'il me fortifie (1). »

Le roi, en entrant, dit à l'amiral : « Mon père, vous avez » la plaie, et moi la perpétuelle douleur ; mais je renie mon » salut (cela avec autres serments exécrables), que j'en » ferai une vengeance si horrible, que jamais la mémoire ne » s'en perdra ! » Coligni, après avoir répondu qu'il en remettait le jugement à Dieu, pensant qu'il n'avait peut-être que peu de jours à vivre, développa au roi le plan qu'il avait formé pour la campagne de Flandre, puis lui demanda permission de se retirer à sa terre de Châtillon sur Loing, pour s'y faire soigner. Le roi protesta vivement qu'il ne permettrait point que son père l'amiral s'exposât, blessé comme il était, à la fatigue et à la souffrance du voyage. C'était au contraire, dit-il, son affaire, de prendre pour la sûreté de son hôte des mesures qui ne laissassent pas une chance de danger. Il l'invita à s'entourer de ses plus braves amis, et il déclara en même temps qu'il allait donner l'ordre à tout le reste des gardes de rentrer dans Paris, et qu'il en mettrait une compagnie à la porte du logis de l'amiral. Cosseins, colonel aux gardes, et créature des Guises, vint en effet s'y établir tout aussitôt (2).

Ceux qui ont voulu décharger Charles IX de la préméditation de tous ces exécrables forfaits, prétendent que ce fut

(1) D'Aubigné, T. II, L. I, c. 3, p. 14. — Davila, L. V, p. 265. — De Thou, L. LII, p. 574. — La Poplinière, L. XXIX, f. 64.

(2) Davila, L. V, p. 266. — De Thou, L. LII, p. 576. — D'Aubigné, L. I, c. 3, p. 14.

seulement alors qu'il s'y décida. Selon Tavannes, « le roi » averti s'offense, menace ceux de Guise, ne sachant d'où » venoit ce coup; et après, un peu radouci par la reine, à » l'aide du sieur de Retz, ils mettent sa majesté en colère » contre les huguenots (vice péculier par sa majesté d'hu» meur colérique); ils lui font croire avoir su une entreprise » des huguenots contre lui; les desseins de Meaux et d'Am» boise lui sont représentés; soudain gagné, comme sa mère » se l'étoit promis, il abandonne les huguenots, demeure » fâché avec les autres que la blessure n'étoit mortelle. Les » huguenots, encore aveuglés du roi, ne pénètrent ce coup; » passent à grandes troupes cuirassés devant le logis de » MM. de Guise et d'Aumale, menacent de les attaquer; eux » s'excusant somment le roi de prendre leur querelle; » ce qui fait que lesdits huguenots pénètrent plus avant, » soupçonnent M. d'Anjou, demandent justice, ou qu'ils se la » feroient sur-le-champ, menacent leurs majestés. Le con» seil est tenu, composé de six; le roi présent, connoissant » que tout s'alloit découvrant, et que ceux de Guise même, » pour se laver, accuseroient la reine et M. d'Anjou, et que » la guerre étoit infaillible; qu'il valoit mieux gagner une » bataille dans Paris, où tous les chefs étoient, que la mettre » en doute en la campagne, et tomber en une dangereuse » et incertaine guerre. Du péril présent de leurs majestés, et » des conseillers tenus en crainte, naît la résolution de néces» sité, telle qu'elle fut, de tuer l'amiral et tous les chefs du » parti; conseil né de l'occasion, par faute et imprudence des » huguenots, et qui ne se fût pu exécuter sans être décou» vert, s'il eût été prémédité; la feinte du roi Charles n'eût » pu être telle que la vérité; il ne lui étoit besoin de déguise» ment, puisqu'il étoit à eux, et porté à la guerre; nul » conseil de si longue haleine ne se cèle dans la cour (1). »

Nous avons sur cet affreux événement les mémoires de gens parfaitement instruits de la vérité, mais il est impossible de savoir jusqu'à quel point il leur convenait de la déguiser.

(1) Tavannes, c. 27, p. 265.

La reine Marguerite affirme, comme Tavannes, que son frère ne prit la résolution du massacre qu'après la blessure de Coligni, et surtout lorsqu'il fut instruit des menaces que proférait le huguenot Pardaillan (1). Le duc d'Anjou lui-même, dans un discours recueilli par le secrétaire d'État Villeroi, et qui paraît authentique, assure que dans un conciliabule où se trouvaient Nevers, Tavannes, Retz et Birague, la résolution fut prise dans la nuit même du massacre. « Nous l'emportâmes, dit-il, et reconnûmes à l'instant une soudaine » mutation, et une merveilleuse et étrange métamorphose » au roi, qui se rangea de notre côté. Car en se levant, pre» nant la parole, et nous imposant silence, nous dit de » fureur et de colère, en jurant par la mort de Dieu, puisque » nous trouvions bon qu'on tuât l'amiral, qu'il le vouloit, » mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en » demeurât pas un qui pût lui reprocher après, et que nous » donnassions ordre promptement; et sortant furieusement, » nous laissa dans son cabinet, où nous avisâmes le reste du » jour et le soir, et une bonne partie de la nuit, ce qui » sembla à propos pour l'exécution d'une telle entreprise (2). »

Après que le roi eut quitté la chambre de Coligni, les huguenots qui s'y trouvaient rassemblés tinrent une sorte de conseil. Le vidame de Chartres déclara qu'il voyait dans cet assassinat le premier acte d'une tragédie qui finirait par leur massacre à tous. Il insista de nouveau pour que tous les protestants sortissent à l'instant de Paris, et se missent en état de défense. Mais les médecins venaient de déclarer que Coligni ne pourrait, sans danger, être transporté, même jusqu'au Louvre. Téligni et Briquemault étaient pleins de confiance dans le roi, et menaçaient ceux qui voulaient exciter des alarmes. Les protestants se tinrent tranquilles. Les chefs du complot, au contraire, que cette tranquillité déconcertait, la

(1) Marguerite de Valois, T. LII, p. 175-178.

(2) Discours de Henri III, roi de Pologne, à une personne d'honneur et de qualité, étant près de Sa Majesté à Cracovie, sur les causes et motifs de la Saint-Barthélemy. Mémoires d'État de Villeroi, T. II, p. 59; et Collection, T. XLVIII, p. 208.

reine-mère, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, le bâtard d'Angoulême, Tavannes, Retz et Birago, s'assemblèrent de nouveau autour du roi, et convinrent de ne pas différer plus long-temps l'exécution. Les Français ont remarqué que parmi les sept personnes qui imprimèrent à la France cette tache ineffaçable, la reine, Nevers, Retz et Birago étaient Italiens. Lorsque Guise fut introduit dans ce conciliabule, il proposa de nouveau que le roi de Navarre et le prince de Condé fussent compris dans le massacre. La reine s'opposa à ce qu'on mît à mort son gendre le roi de Navarre, et Nevers prit la défense de son beau-frère le prince de Condé. Guise demanda du moins de profiter de l'occasion pour se défaire des Montmorency, ses anciens ennemis, qui étaient alliés aux Châtillons, et dont l'orthodoxie était suspecte. Mais des quatre frères, Damville, Thoré et Méru étaient seuls à la cour ; Montmorency, le chef de la famille, était absent : attaquer les autres c'était le pousser à les venger. Il fut donc résolu de les épargner. Cette indulgence est blâmée par Davila, comme ayant fait perdre tous les fruits d'une résolution qu'il regarde comme le chef-d'œuvre de l'habileté et de la hardiesse (1).

Tout était prêt cependant, tout était prévu ; des armes, qu'on avait vu entrer au palais, avaient réveillé la défiance des huguenots, et Bouchavannes, qui assistait à leurs conseils, fut soupçonné d'en avoir averti la cour. Mais Téligni avait protesté qu'il savait à quoi ces armes étaient destinées ; c'était un nouveau tournois, disait-il, que le roi préparait pour les fêtes du mariage. Le samedi soir, 23 août, Guise alla trouver Charron, président de la cour des aides, qui venait d'être nommé prévôt des marchands ; il lui donna ordre de la part du roi de tenir prêts deux mille bourgeois armés, qui porteraient pour se reconnaître une manche de chemise sur leur bras gauche, et une croix blanche à leur chapeau : le roi ne devait pas tarder à leur transmettre d'autres ordres. En même temps tous les échevins avertissaient dans chaque rue

(1) Davila, L. V, p. 267. — D'Aubigné, L. I, c. 3, p. 15. — Matthieu, Hist. du Règne de Charles IX, T. I, L. VI, p. 340 et 341.

qu'on éclairât toutes les fenêtres dès qu'on entendrait sonner la cloche du Palais. Le fanatisme des bourgeois de Paris et leur dévouement au duc de Guise n'en demandèrent pas davantage. Ils étaient prêts à frapper dès qu'on leur livrerait leurs victimes. Marcel, l'ancien prévôt des marchands, qui avait quelque familiarité avec la reine, vint en effet leur annoncer quelques heures plus tard sur qui devaient tomber leurs coups (1).

A minuit la reine descendit dans l'appartement du roi, où, de son côté, le duc d'Anjou avait introduit Guise, Nevers, Birague, Tavannes et le comte de Retz. Catherine craignait ou l'irrésolution du roi, ou sa peur, ou ses remords; elle lui dit que tout était prêt, que le moment était venu de retrancher un membre gangrené, qui pouvait causer la perte du royaume : « *È pietà,* ajouta-t-elle, dans les termes d'un sermon de l'évêque de Bitonte, *è pietà lor ser crudele, e crudeltà lor ser pietoso.* Que votre irrésolution ne vous fasse pas perdre une occasion unique. » Charles IX croyant toujours qu'on soupçonnait son courage, prit feu tout à coup, et ordonna qu'on commençât. Il était une heure et demie après minuit, le matin du dimanche 24 août, jour de Saint-Barthélemy, lorsque la cloche du Palais, qui ne devait sonner qu'à trois heures, fut mise en branle. Les rues étaient remplies de soldats; des lumières, au son du tocsin, parurent à toutes les fenêtres, de toutes les portes on voyait sortir des hommes armés, portant la croix en tête et la manche blanche, et criant avec fureur : *Vive Dieu et le roi!* et un effroyable tumulte succéda au sourd bourdonnement qui l'avait précédé (2).

Les ducs de Guise et d'Aumale, avec Jean d'Angoulême, grand prieur de France, et environ trois cents soldats, coururent à l'instant à la maison de l'amiral, où Cosseins avait fait mettre sa troupe sous les armes, la mèche allumée. La porte

(1) Davila, L. V, p. 267. — D'Aubigné, L. I, c. 4, p. 16. — De Thou, L. LII, p. 582.
(2) *G. B. Adriani*, L. XXII, p. 48. — De Thou, L. LII, p. 583.

de la maison lui avait été ouverte sans défiance, et il avait aussitôt massacré les gardes du roi de Navarre, et quelques Suisses qui se trouvaient dans la cour. Les deux ducs et le bâtard de France s'arrêtèrent dans cette cour ; mais Cosseins avec les capitaines Attain, Cardillac, Sarlabos, le Siennois Achille Petrucci, et le Lorrain Besme, tous familiers du duc de Guise, montèrent rapidement l'escalier, suivis de leurs soldats, enfoncèrent la porte, et entrèrent dans la chambre de Coligni. Ce vieillard, éveillé par les cris de ceux qu'on massacrait, et les coups de feu tirés dans sa cour, s'était levé, et appuyé contre la muraille, il faisait sa prière avec le ministre Merlin. Besme se jetant sur lui l'épée nue à la main, lui demanda : Est-ce toi qui es Coligni ? — Respecte ces cheveux blancs, jeune homme, répondit-il, c'est moi-même ; et Besme lui plongea l'épée dans la poitrine ; les autres l'achevèrent à coups de poignard. — Est-ce fait ? cria d'en bas le duc de Guise. — Oui, répondit Besme. — Voyons donc le corps ? — Et Besme le jeta par la fenêtre ; le bâtard d'Angoulême essuya alors le sang du visage avec son mouchoir, et s'étant bien assuré que c'était Coligni, il lui donna plusieurs coups de pied dans le ventre. « Allons, camarades, s'écria-t-il ensuite, con» tinuons notre ouvrage, le roi l'ordonne ! » et il ressortit avec tout son cortége, pour commencer le massacre dans les rues. Parmi les gens de marque tués dans le même hôtel, on distingua Téligni, gendre de Coligni, Guerchi, son lieutenant, Montaumar et Rouvrai, fils du baron des Adrets (1).

Le roi de Navarre et le prince de Condé étaient au Louvre avec un grand nombre de gentilshommes huguenots. Marguerite de Valois raconte comment elle fut exposée, par sa mère, pour empêcher son mari de concevoir quelque défiance. « Personne, dit-elle, ne me disoit rien, jusques au soir » qu'étant au coucher de la reine ma mère, assise sur un » coffre auprès de ma sœur de Lorraine, que je voyois

(1) De Thou, L. LII, p. 584. — Davila, L. V, p. 268. — La Poplinière, L. XXIX, f. 65. Il est trop tremblant pour que son récit ait aucun intérêt. — Tavannes, p. 271 ; et notes, 462. — J. de Mergey, T. XLI, p. 94. — Brantôme, T. III, p. 280.

» fort triste, la reine ma mère parlant à quelques uns, m'a-
» perçut, et me dit que je m'en allasse coucher. Comme je
» faisois la révérence, ma sœur me prend par le bras et
» m'arrête, et se prenant fort à pleurer, me dit : Mon Dieu,
» ma sœur, n'y allez pas; ce qui m'effraya extrêmement.
» La reine ma mère s'en aperçut, et appelant ma sœur, se
» courrouça fort à elle, et lui défendit de me rien dire. Ma
» sœur lui dit qu'il n'y avoit point d'apparence de m'envoyer
» sacrifier comme cela, et que sans doute, s'ils découvroient
» quelque chose, ils se vengeroient sur moi. La reine ma
» mère répond, que s'il plaisoit à Dieu, je n'aurois point de
» mal, mais quoi que ce fût, il falloit que j'allasse, de peur
» de leur faire soupçonner quelque chose. Je voyois bien
» qu'ils se contestoient, et n'entendois pas leurs paroles; elle
» me commanda encore rudement que je m'en allasse cou-
» cher. Ma sœur, fondant en larmes, me dit bon soir, sans
» oser me dire autre chose; et moi je m'en allai, toute transie
» et éperdue, sans me pouvoir imaginer ce que j'avois à
» craindre (1). »

Au point du jour, le roi de Navarre, qui n'avait rien entendu, mais qui était cependant fort inquiet, sortit de la chambre de sa femme, et aussitôt il fut appelé, de la part du roi, aussi bien que le prince de Condé, dans la chambre de la reine-mère; en même temps M. d'O, maître de camp de la garde du roi, prenant le rôle où tous les huguenots de la suite de ces deux princes, logés au Louvre, étaient inscrits, les appela par leur nom pour les faire descendre dans la cour; à mesure qu'ils y entraient, ils étaient mis à mort par les soldats. Pardaillon, Saint-Martin, Bources, Armand de Clermont de Piles, illustré par la belle défense de Saint-Jean-d'Angely, Beaudiné, Puy Viaud, Berny, Quellenec, baron du Pont, furent tués de cette manière. Les soldats, après avoir dépouillé ces seigneurs, rangeaient les corps tout nus sous les fenêtres du palais. On vit alors des dames de la reine descendre dans la cour pour les examiner de plus près, et juger par elles-

(1) Marguerite de Valois, T. LII, p. 179.

mêmes le procès alors pendant contre le baron du Pont, pour cause d'impuissance. Après que le roi de Navarre eut quitté sa femme, elle s'était endormie; lorsqu'une heure après, dit-elle, « Voici un homme frappant des pieds et des mains à la » porte, criant Navarre! Navarre! Ma nourrice, pensant que » ce fût le roi mon mari, court vitement à la porte : c'étoit » un gentilhomme nommé Gaston de Lévis, sieur de Léran, » qui avoit un coup d'épée dans le coude et un coup de halle- » barde dans le bras, et étoit encore poursuivi de quatre ar- » chers, qui entrèrent tous après lui en la chambre. Lui, se » voulant garantir, se jeta dans mon lit; moi, sentant ces » hommes qui me tenoient, je me jette à la ruelle, et lui après » moi, me tenant toujours à travers du corps. Je ne connoissois » point cet homme, et ne savois s'il venoit là pour m'offen- » ser, ou si les archers en vouloient à lui ou à moi. Nous » criions tous deux, et étions aussi effrayés l'un que l'autre. » Enfin Dieu voulut que M. de Nançay, capitaine des gardes, » y vint, qui me trouvant dans cet état-là, encore qu'il » y eût de la compassion, ne se put tenir de rire, et se cour- » rouça fort aux archers de cette indiscrétion, les fit sortir et » me donna la vie de ce pauvre homme qui me tenoit, lequel » je fis coucher et panser dans mon cabinet, jusques à tant » qu'il fût du tout guéri. En changeant de chemise, parce qu'il » m'avoit toute couverte de sang, M. de Nançay me conta » ce qui se passoit, et m'assura que le roi mon mari étoit » dans la chambre du roi, et qu'il n'auroit nul mal (1). »

En effet, le roi de Navarre et le prince de Condé avaient été introduits dans la chambre où était Charles IX. Celui-ci leur dit : « Que depuis son enfance la tranquillité publique » n'avoit point cessé d'être troublée par plusieurs guerres qui » s'étoient succédé les unes aux autres; que par la grâce de » Dieu il avoit pris de bonnes mesures pour en étouffer toutes » les causes; que c'étoit par son ordre qu'on avoit tué Coli- » gni, le chef de tous les troubles, et qu'on traitoit de même » dans toute la ville les scélérats et les impies infectés des

(1) Marguerite de Valois, T. LII, p. 181.

» mêmes erreurs que lui. Qu'il n'ignoroit pas combien ils lui » avoient fait de mal l'un et l'autre, en se mettant à la tête » des rebelles, et en lui faisant la guerre ; qu'il avoit de bonnes » raisons pour se venger de l'outrage qu'il avoit reçu d'eux, » et que l'occasion ne pouvoit être plus favorable : mais qu'il » vouloit bien, en faveur de la parenté et de l'alliance, et » en considération de leur jeunesse, oublier le passé....; que » pour cet effet, il falloit abjurer la doctrine profane qu'ils » avoient embrassée, et revenir de bonne foi à la religion » catholique romaine...., sans quoi ils pouvoient s'assurer » qu'on leur feroit le même traitement qu'on venoit d'exer- » cer sur tant d'autres. Le roi de Navarre le pria humble- » ment de ne point faire de violence à leurs corps ni à leurs » consciences ; que dans tout le reste, ils ne manqueroient » jamais à la fidélité qu'ils lui devoient, et qu'ils étoient dis- » posés à lui donner telle satisfaction qu'il exigeroit. Le prince » de Condé ajouta qu'il ne pouvoit se persuader que le roi, » qui avoit engagé sa foi à tous les protestants du royaume, » et qui l'avoit confirmée par un serment solennel, voulût » aujourd'hui la violer. Que la religion ne se commandoit » point; que sa tête et ses biens étoient entre les mains du » roi, et qu'il en pouvoit disposer comme il lui plairoit; » mais que pour sa religion, comme il ne la tenoit que de » Dieu, il n'en devoit rendre compte qu'à lui.... Le roi, » vivement piqué de cette réponse, le traita d'opiniâtre, de » séditieux, de rebelle et de fils de rebelle, et lui déclara » que si, dans trois jours, il ne sortoit pas de son obstination, » il lui en coûteroit la tête (1). »

Guise, Aumale, le prieur d'Angoulême, et tous ceux qui avaient eu part au massacre de Coligni, conduisaient cependant leurs soldats de maison en maison, pour y saisir, avant qu'ils eussent eu le temps de s'enfuir, tous les seigneurs huguenots de la cour, tous ceux qui avaient acquis quelque ré-

(1) De Thou, L. LII, p. 590. — La Poplinière, L. XXIX, f. 66. — Tavannes, c. 27, p. 272. — Sully, Écon. royales, T. I, c. 5, p. 242. — D'Aubigné, L. I, c. 4, p. 19.

putation dans les armes, et les égorger aussitôt. Les ducs de Montpensier et de Nevers, avec le maréchal de Tavannes, s'étaient joints aux tueurs. Le dernier criait sans cesse au peuple : « Saignez, saignez! les médecins disent que la saignée » est aussi bonne en tout ce mois d'août, comme en mai. Et » de tous ces pauvres gens n'en sauva jamais un, que le sei- » gneur de La Neuville,..... qui ayant reçu cinq ou six coups » d'épée, dans le corps et dans la tête..... vint, comme il le » vit passer, se jeter entre ses jambes (1). » Du Resnel, de Piles, d'Astarac, Montaubert, Cognée, La Roche, Colombières, et presque tous les plus illustres entre les capitaines huguenots, furent ainsi tués dans leur logis, par les chefs catholiques qui allèrent les y chercher. Le comte de La Rochefoucauld, qui avait joué toute la soirée avec le roi, crut, lorsqu'on vint l'éveiller en son nom, que c'était une espièglerie de ce prince, qui l'avait menacé de venir le fouetter dans la nuit. C'était la mort qu'on lui portait. Caumont La Force fut trouvé couché dans un même lit avec ses deux fils; les meurtriers se jetant avec fureur sur eux, crurent les avoir percés tous trois d'un grand nombre de coups de poignard. Le plus jeune des Caumont cependant, qui avait à peine douze ans, contrefit le mort, et demeura immobile, baigné dans le sang de son père et de son frère, jusqu'au soir, qu'il entendit quelques personnes entrer dans la chambre, et détester une action si cruelle. Alors il se fit porter à l'arsenal, chez son parent Biron, grand maître de l'artillerie (2).

Un assez grand nombre de protestants s'étaient logés au faubourg Saint-Germain, qu'on appelait souvent la Petite Genève, tant les opinions calvinistes y prévalaient. Laurent de Maugiron s'était chargé d'aller les massacrer; mais les mille hommes de garde bourgeoise qu'on lui avait promis pour cette expédition, s'étaient dispersés dans la ville pour piller et égorger chacun dans leur quartier ceux de leurs voisins

(1) Brantôme, Éloge de Tavannes, T. III, p. 457.

(2) De Thou, L. LII, p. 587. — Brantôme, T. IV, p. 205. — De Mergey, T. XLI, p. 87.

qu'ils soupçonnaient d'hérésie. Quand il eut rassemblé d'autres soldats, les clefs qu'on lui avait données pour entrer dans le faubourg se trouvèrent n'être pas celles des portes. Pendant ces retards l'alarme s'était répandue, le canon tirait ; au point du jour les protestants reconnurent les Suisses et les gardes françaises qui traversaient la Seine pour venir à eux. Ils se rassemblèrent aussitôt en une seule troupe ; le vidame de Chartres, Montgommery, Jean de Rohan, Godefroi de Caumont, La Nocle et Ségur se mirent à leur tête ; ils sortirent du côté de Vaugirard, avec l'intention de se réfugier en Normandie. Le duc de Guise qui en fut averti se mit à leur poursuite ; mais parvenu jusqu'à Montfort-l'Amaury sans pouvoir les atteindre, il revint à Paris pour y chercher d'autres victimes (1).

Pendant ce temps les échevins à la tête des compagnies bourgeoises parcouraient les rues ; chacun alors dénonçait le voisin qu'il avait soupçonné de n'aller pas à la messe ; souvent aussi le catholique contre lequel il avait quelque procès ou quelque sujet de jalousie. Aussitôt sa maison était forcée, il était massacré avec sa femme et ses enfants, leurs corps jetés à la rue, et tous leurs biens livrés au pillage. Beaucoup d'hommes illustrés dans la magistrature ou dans les lettres, Ferrières, avocat célèbre, Loménie, secrétaire d'État, l'historien La Place, président de la cour des aides, Pierre Ramus, professeur de philosophie, furent ainsi égorgés par les compagnies bourgeoises. Les enfants se saisissaient des corps les plus illustres, les traînaient dans les rues au milieu des outrages, et les jetaient ensuite à la rivière : celui de Coligni fut pendu par le pied au gibet de Montfaucon, tandis que sa tête fut envoyée, selon les uns, à Philippe II, selon d'autres au pape. Plus tard les Montmorency, qui avaient eux-mêmes couru de grands dangers, firent détacher ce corps du gibet, et le firent enterrer à Chantilly (2).

(1) De Thou, L. LII, p. 591. — La Poplinière, L. XXIX, f. 66. — Davila, L. V, p. 269. — D'Aubigné, L. I, c. 4, p. 19.

(2) La Poplinière, L. XXIX, f. 66, verso. — De Thou, L. LII, p. 591. — Brantôme, T. III, p. 281.

Aucun des protestants ne songeait à résister, ils se cachaient ou s'enfuyaient ; mais nulle part ils ne se trouvaient réunis ou armés, de manière à vendre seulement leur vie. Toutefois le roi prenait plaisir au massacre. « Et y fut, dit Brantôme, » plus ardent que tous ; si que, lorsque le jeu se jouoit, et » qu'il fut jour, et qu'il mit la tête à la fenêtre de sa cham- » bre, et qu'il voyoit aucuns dans les faubourgs de Saint- » Germain qui se remuoient et se sauvoient, il prit une » grande arquebuse de chasse qu'il avoit, il en tira tout plein » de coups à eux, mais en vain, car l'arquebuse ne tiroit si » loin. Incessamment crioit : *Tuez, tuez!* il n'en voulut sauver » aucun, sinon maître Ambroise Paré, son premier chirur- » gien, et sa nourrice (1). » Le soir du premier jour le roi fit proclamer par la ville l'ordre aux bourgeois de rentrer dans leurs maisons et de laisser aux archers la garde des rues. On crut que les massacres cesseraient, mais il y en eut encore plusieurs pendant la nuit, et le matin suivant la populace s'attroupa et recommença avec plus de fureur que jamais. Trois jours entiers le sang coula dans les rues, les maisons furent forcées et pillées, des cris d'horreur retentissaient dans tous les quartiers, et des cadavres étaient amoncelés dans le ruisseau : de Thou évalue à deux mille ceux qui furent tués dans le premier jour. Davila à dix mille les morts des trois journées; et l'un et l'autre paraît être resté au-dessous de la vérité. Des ordres avaient été envoyés dans toutes les provinces pour que les huguenots fussent détruits en même temps et de la même manière qu'ils l'étaient à Paris. Meaux, Orléans, Angers, Troyes, Bourges, la Charité, Lyon, Toulouse et Rouen, se signalèrent surtout par leur acharnement au carnage. Le nombre des morts dans toute la France est évalué par de Thou à trente mille, par Sully à soixante-dix mille, par Péréfixe à cent mille. Quelques hommes honorables se signalèrent dans les villes ou les provinces qu'ils gouvernaient, par leur refus de participer à tant d'horreurs. Tels furent Bertrand de Simiane, baron de Gordes, gouver-

(1) Brantôme, T. IV, p. 203.

neur de Dauphiné, Saint-Héran en Auvergne, La Guiche à Mâcon, Chabot-Charny en Bourgogne, le vicomte d'Orthez à Bayonne, et les comtes de Tende et de Carces en Provence (1).

Le roi continua quelques jours à montrer dans sa conduite l'irrésolution ou les contradictions que sa mère avait craint de sa part. Le 24 août, il écrivit aux gouverneurs de province, que le tumulte dont ils seraient informés était la suite d'une querelle entre les Châtillons et les Guises, qui ne devait point faire enfreindre l'édit de pacification, dont il ordonnait de nouveau l'exécution. Il songea même à faire retomber sur les Guises, non seulement l'odieux de ce grand crime, mais son châtiment. Toutefois, quand il vit combien le massacre avait été universel, quand il jugea toute résistance impossible, tout danger terminé, il se rendit au parlement le 28 août, accompagné par ses deux frères, par le roi de Navarre et tous les seigneurs de sa cour; il y tint un lit de justice, où il déclara solennellement « qu'il vouloit que tout le monde sût » que ce qui s'étoit fait le 24 août, pour punir tant de cou- » pables, avoit été fait par ses ordres. » Le premier président, Christophe de Thou, eut la lâcheté, dans sa réponse, d'applaudir à un si grand crime, qu'il avait cependant en horreur, et d'appliquer au roi le mot de Louis XI: « Qui ne sait

(1) De Thou, L. LII, p. 595. — Davila, L. V, p. 269. — Sully, p. 248. — Histoire des Cinq Rois, p. 433, 434. — Mémoires de l'État de la France sous Charles IX, p. 256. — Notes à Tavannes, p. 470-481. — La belle lettre du vicomte d'Orthez, dans d'Aubigné, P. II, L. I, c. 5, p. 28. M. Capefigue a dit de cette lettre: « Je le dis ici haut, la pièce citée par Voltaire a été supposée; » on aurait pu s'en apercevoir au style de cette pièce, assez semblable aux pro- » tocoles philosophiques du siècle de Louis XV. » T. III, p. 230. Avant d'accuser un historien de faux, il faudrait pourtant le comparer aux sources où il annonce avoir puisé.

Voici la lettre, telle que d'Aubigné la fit imprimer à Maillé en 1618:

« Sire, j'ai communiqué le commandement de Votre Majesté à ses fidèles ha- » bitants et gens de guerre de la garnison; je n'y ai trouvé que bons citoyens et » braves soldats, mais pas un bourreau. C'est pourquoi eux et moi supplions très » humblement Votredite Majesté vouloir employer en choses possibles, quel- » que hasardeuses qu'elles soient, nos bras et nos vies, comme étant, autant » qu'elles dureront, Sire, vôtres. »

» pas dissimuler, ne sait pas régner (1). » Le parlement eut la lâcheté plus grande encore de faire le procès à deux illustres protestants échappés au massacre, savoir le vieux Briquemaut, âgé de soixante-dix ans, et Cavagnes. Ils furent tenaillés et pendus, et Charles IX, se livrant de nouveau à toute sa férocité, voulut jouir de la vue de ses victimes. « Quelques jours après que M. l'amiral fut tué, dit Brantôme, » et porté à Montfaucon pendu par les pieds, ainsi qu'il » commençoit à rendre quelque senteur, le roi l'alla voir. » Aucuns qui étoient avec lui bouchoient le nez à cause de » la senteur, dont il les en reprit, et leur dit : Je ne le » bouche comme vous autres, car l'odeur de son ennemi est » très bonne. Il voulut voir mourir le bonhomme Briquemaut, ainsi que Cavagnes, chancelier de la cause ; et » d'autant qu'il étoit nuit à l'heure de l'exécution, il fit allumer des flambeaux, et les tenir près de la potence, pour » les voir mieux mourir, et contempler mieux leur visage et » contenance (2). »

(1) De Thou, L. LII, p. 599. — Davila, L. V, p. 271. — La Poplinière, L. XXIX, f. 67, verso. — Isambert, T. XIV, p. 256, 257. — Tavannes, p. 275.

(2) Brantôme, T. IV, p. 205. Le massacre de la Saint-Barthélemy est désormais jugé comme un crime effroyable ; aussi M. de Chateaubriand, animé par un sentiment religieux, a-t-il mis une grande importance à établir que la cour de Rome n'avait point préparé d'avance cet événement, et n'en était point complice. Pendant son ambassade à cette cour, il se procura la correspondance du nonce Salviati, accrédité par Grégoire XIII auprès de Charles IX. Il eut ensuite, au printemps de 1832, l'extrême complaisance de communiquer, à ma demande, ces papiers à sir James Mackintosh, qui préparait alors l'Histoire du règne d'Élisabeth. Je ne les vis point cependant, et la mort survenue peu de semaines après du vrai patriote, du grand orateur, du défenseur de tous les opprimés, que je m'honorais d'avoir pour beau-frère, m'empêcha d'en prendre connaissance, jusqu'à la publication posthume de son ouvrage (*History of England*, V. III, p. 255 ; et appendix, p. 347-359). La correspondance de Salviati prouve en effet qu'au moment de l'exécution, le nonce était dans une complète ignorance sur les projets de la cour de France. Tel était aussi le jugement que j'avais formé d'avance d'après les historiens que j'ai cités. En effet, le désir d'un massacre universel avait été exprimé par Philippe II et le duc d'Albe, par Pie V, Grégoire XIII, et leurs ministres, par la cour de Rome, et par tous les fanatiques ; mais Catherine et Charles IX ne les avaient point admis à leur intime confidence. De même la lecture attentive du troisième volume de M. Capefigue ne m'a rien fait changer à

mon récit, quoiqu'il ait eu entre les mains un nombre très considérable de pièces qui m'étaient inconnues, et surtout la correspondance de la cour d'Espagne. Mais ces pièces me paraissent toutes confirmer, et jamais ébranler le jugement que j'avais porté sur ces mêmes événements.

CHAPITRE XXII.

Quatrième guerrè de religion. Siéges de La Rochelle et de Sancerre. Paix de La Rochelle. Le duc d'Anjou élu roi de Pologne. Intrigues du duc d'Alençon. Cinquième guerre, ou Prise d'armes du Mardi-Gras. Mort de Charles IX. — 1572-1574.

Les protestants qui avaient échappé au massacre de la Saint-Barthélemy, étaient frappés d'étonnement et d'effroi autant que d'horreur. Pendant ces épouvantables journées, on n'avait vu à Paris qu'un seul d'entre eux, un homme de robe, nommé Taverny, qui eût tenté de défendre sa maison ; et il y avait résisté à la populace huit ou neuf heures, avec l'aide d'un seul valet, avant d'être égorgé (1). Dans les provinces, pendant les quarante jours qui s'écoulèrent depuis le massacre de Paris jusqu'à celui de Toulouse, les huguenots tendirent également leurs gorges aux bourreaux ; presque partout ils se laissèrent mettre en prison par les gouverneurs de province, qui, après avoir prétendu les arrêter pour leur sûreté, les livraient ensuite, sur l'ordre du roi, à la populace pour qu'elle les fît périr. La cour, cependant, lors même qu'elle expédiait de temps en temps des ordres pour commettre de nouvelles atrocités, ne semblait guère moins étonnée que les huguenots de ce qu'elle avait fait, guère moins irrésolue sur ce qu'elle devait faire encore. Ce complot, qu'elle avait suivi avec tant d'artifice et de perfidie depuis deux ans, peut-être depuis sept ans, elle y avait empreint toutefois un

(1) Lettres de Pasquier, L. V, lett. XI, p. 133.

caractère d'irréflexion et d'inconséquence qui ajoute encore à son horreur. Charles IX, après avoir tiré lui-même sur ses sujets, demeura appuyé sur la fenêtre de sa chambre, au Louvre, « d'où il prit grand plaisir de voir passer sous ses » fenêtres, par la rivière, plus de quatre mille corps en se » noyant, ou tués, dont depuis il se rendit tout changé, et, » disoit-on, qu'on ne lui voyoit plus au visage cette douceur » qu'on avoit accoutumé de lui voir (1). » Tant ce monarque que le duc d'Anjou, et le bâtard d'Angoulême, s'enivrèrent de sang; ils tuèrent, ils firent tuer pour le plaisir du massacre; mais ils n'avaient préparé ni forces, ni argent, ni même projets pour le temps qui devait venir ensuite, et leur conduite fut aussi pleine de contradictions après l'événement qu'elle l'avait été auparavant.

Pendant quelques jours, le roi avait tenté de faire croire que le complot était l'ouvrage des Guises, qui en repoussèrent avec effroi la responsabilité; ou qu'un soulèvement spontané de la populace avait amené des actes de férocité que le gouvernement regrettait ; mais lorsque Charles IX eut, dans une séance royale, annoncé au parlement « que tout ce qui s'étoit « fait, le 24 août, avoit été fait par ses ordres, » il devint nécessaire de donner une explication à cette conduite, de diminuer l'horreur de tant de perfidie, et d'alléguer un motif pour la violation de promesses sacrées. On hasarda la supposition d'un complot des protestants contre la famille royale, et Jean de Morvilliers, ci-devant évêque d'Orléans et garde des sceaux, s'en empara aussitôt. C'était un homme modéré et qui regardait la Saint-Barthélemy comme un grand crime; mais, par cette raison même, il voulait à tout prix en laver la majesté royale. Le roi avait annoncé au parlement que « Coligni, pour mettre le comble à ses crimes, avoit conjuré » de l'exterminer lui-même, avec la reine, les ducs d'Anjou » et d'Alençon, et le roi de Navarre, quoique de la même re- » ligion que lui, pour mettre le prince de Condé sur le trône, » à dessein de le tuer aussi lui-même dans la suite, et de

(1) Brantôme, Charles IX, T. IV, p. 206.

» s'emparer du royaume, après avoir exterminé toute la fa-
» mille royale. » Le premier président, Christophe de Thou, l'avocat général, Guy du Faur de Pibrac, qui, tous deux, nous sont représentés comme des hommes vertueux, et faisant honneur à la magistrature française, se saisirent avidement de cette accusation absurde, comme d'un moyen de laver la royauté du sang dont elle s'était souillée. Loin de pouvoir recueillir des preuves du complot qu'ils supposaient, ils ne pouvaient pas même trouver une époque à laquelle le rapporter. Ce ne pouvait être depuis le retour de Coligni à la cour jusqu'au moment de son assassinat, lorsqu'il semblait jouir de toute la faveur du roi, et qu'il se livrait avec tant d'espoir aux projets qui devaient rendre la France glorieuse: on préféra donc annoncer que c'était depuis sa blessure, lorsque tous ses amis lui suggéraient leurs projets de vengeance. Il fallait pour cela que durant les quarante heures qu'il avait survécu, tandis qu'il éprouvait d'atroces douleurs, qu'il avait subi une opération à la main droite, et qu'il se préparait à en subir une autre au bras gauche, il eût pu ourdir une conspiration pour détruire la famille royale. Une telle supposition était trop absurde pour que les plus ardents adversaires des huguenots aient osé la soutenir depuis (1). Mais les juges ne s'arrêtaient jamais à l'invraisemblance des accusations; leur métier était de condamner, et leur conscience était en repos, quand ils avaient obtenu ce qu'ils appelaient des preuves, ou par les dépositions les plus suspectes, ou par la torture. Ce fut par ce lâche calcul, par un oubli de ses devoirs les plus sacrés, que le parlement de Paris condamna deux innocents, Briquemaut et Cavagnes, à un supplice atroce, comme complices de Coligni; qu'il condamna la mémoire de celui-ci, qu'il déclara ses enfants roturiers, qu'il fit traîner son image sur la claie, et raser son château; admettant comme vrai un complot tellement absurde, que ni les juges, ni les accusateurs ne pouvaient croire un moment à son existence (2)!

(1) Tavannes, T. XXVII, c. 27, p. 274.
(2) L'arrêt est du 27 octobre.—De Thou, L. LII, p. 599; et LIII, p. 641 et 646.

L'avocat général du Faur de Pibrac ne se contenta pas d'avoir poursuivi cet arrêt sur le témoignage de trois délateurs ; il entreprit et publia, le 1er décembre, une apologie de la Saint-Barthélemy, qu'il représenta comme un acte légitime de défense ; on a loué le style et l'éloquence par lesquels il accrédita des opinions odieuses, et qu'il ne partageait point lui-même. D'autres écrivains catholiques publièrent également des apologies ; des médailles furent frappées en l'honneur de Charles IX, des fêtes furent décernées pour célébrer à perpétuité cette délivrance de l'Église, et des lettres du roi, adressées à tous les gouverneurs de province, annoncèrent la découverte du grand complot des huguenots (1). Dans les premiers jours, les protestants en furent la dupe. Réduits à se cacher, à s'enfuir, à ne communiquer qu'avec ceux des catholiques qui, plus tolérants que les autres, leur avaient donné un asile, ils accueillaient, pour régler leur conduite, tous les bruits qui circulaient, quelque absurdes qu'ils fussent ; plusieurs purent croire que leurs chefs avaient trempé dans un complot dont eux-mêmes n'avaient point eu connaissance ; plusieurs, par faiblesse d'âme, par empressement à se soumettre, feignirent d'y croire, sans en être réellement persuadés. Une accusation vague et mystérieuse a toujours de l'empire sur la multitude, et les faibles n'osent point rejeter ce que les puissants affirment avec audace (2).

Bientôt arrivèrent les félicitations de la cour de Rome pour le massacre de la Saint-Barthélemy ; les lettres du nonce que le pape entretenait auprès de Charles IX furent lues à Rome, dans l'assemblée des cardinaux, le 6 septembre : le nonce affirmait, comme en étant pleinement informé, que c'était le roi qui avait projeté et accompli l'exécution (3). Le pape

(1) La Poplinière, T. II, L. XXIX, fol. 68. — D'Aubigné, T. II, L. I, c. 6, p. 29. — De Thou, L. LIII, p. 626, 628.

(2) On peut reconnaître cette disposition dans La Poplinière, L. XXIX, f. 70, verso.

(3) Lettre du nonce Salviati, du 24 août, rapportée par M. de Chateaubriand : « A nostro signore mi faccia grazia di baciare i piedi in nome mio, col quale « mi rallegro con le viscere del cuore che sia piaciuto alla Divina Maestà, d'in-

se rendit aussitôt à Saint-Marc avec tout le sacré collége, pour remercier Dieu solennellement de la grâce singulière qu'il venait de faire au saint-siége et à toute la chrétienté : un jubilé universel fut publié par son autorité, on tira le canon au château Saint-Ange, et on alluma des feux dans toutes les rues. Le cardinal de Lorraine, comblé d'une joie inexprimable, fit compter mille écus d'or au gentilhomme du duc d'Aumale son frère, qui lui apporta la première nouvelle du massacre; dans la procession faite en actions de grâce à l'église de Saint-Louis, on vit aussi paraître tous les ambassadeurs des têtes couronnées; une inscription fut placée sur la porte de cette église par le cardinal de Lorraine, pour remercier Dieu du succès étonnant que Charles IX venait d'obtenir, grâce aux conseils et aux prières du saint-siége (1). Enfin, le cardinal Fabio Orsini fut envoyé en France comme légat, pour remercier le roi de cette action héroïque, et le presser en même temps de profiter de sa victoire, en faisant publier dans toute la France les canons du concile de Trente, malgré l'opposition de ceux qui le repoussaient encore.

Orsini arriva d'abord à Avignon, où il s'arrêta quelques jours; puis à Lyon, où les massacres avaient été exécutés le dimanche 31 août avec des circonstances révoltantes. Outre les huguenots qui avaient été tués par la populace dans les rues, plus de huit cents protestants étaient déposés dans les prisons, sous la foi du gouverneur Mandelot; celui-ci laissa agir un homme de sang, nommé Bordon, qui, après avoir vainement demandé l'assistance des soldats de la citadelle, et même celle du bourreau, recruta enfin des bourgeois fanatiques, avec lesquels il força successivement les dépôts des cordeliers, des célestins et de l'archevêché; il égorgea tous les huguenots qui s'y trouvaient, et il fit jeter leurs corps

» caminare nel principio del suo pontificato si felicemente e honoratamente le » cose di questo regno; avendo talmente avuto in protezzione il Rè è Regina » madre che hanno saputo e potuto sbarbare questa pestifera radice con tanta » prudenza, in tempo tanto opportuno, che tutti i loro ribelli erano sotto chiave, » in gabbia. »

(1) De Thou, L. LIII, p. 652. — D'Aubigné, L. I, c. 13, p. 71.

dans le Rhône. Ce fut là que fut tué Claude Goudimel, musicien, homme de génie, qui avait fait pour les protestants la musique de leurs psaumes. Le légat, dans tout son voyage, avait entendu parler de cette exécution; un millier de corps morts roulés en même temps dans les eaux du Rhône, avaient porté l'effroi à toutes les villes bâties sur ses bords; à Arles, la population, qui n'a d'autre eau que celle du fleuve, s'était refusée pendant plusieurs jours à en boire (1). Le légat, à son arrivée à Lyon, se fit présenter Bordon, et le félicita publiquement de son zèle pour l'Église de Dieu, et de la juste punition qu'il avait infligée à ses ennemis, lui donnant en même temps, de sa pleine puissance, une absolution générale pour tout ce qu'il avait pu y avoir d'irrégulier dans sa conduite (2). En avançant ensuite vers Paris, le légat fut fort étonné de ne trouver en France ni triomphe ni empressement à recueillir les fruits de la victoire. Les ministres lui recommandèrent de parler sobrement sur cette affaire; le roi lui-même semblait vouloir désavouer le massacre; il affirmait ne l'avoir point ordonné en haine du protestantisme, mais seulement pour sa propre défense, et être très fâché que les autres villes de son royaume eussent suivi l'exemple de Paris (3).

Philippe II, de même que le pape, avait hautement approuvé le massacre, et tous deux étaient conséquents avec eux-mêmes, car depuis long-temps ils avaient proclamé que l'hérésie était punissable par d'effroyables supplices, que les gouvernements qui la toléraient étaient inexcusables, qu'aucune foi enfin n'était due aux engagements pris envers les hérétiques, quelque solennels qu'ils fussent. Philippe, en recevant la nouvelle de la Saint-Barthélemy, témoigna la joie la plus vive; il fit dire à Charles IX que le monde, en lui voyant abattre quarante mille de ses ennemis, avait appris enfin à connaître combien il était grand et puissant, et qu'une si noble action ne devait lui laisser qu'un seul

(1) De Thou, L. LII, p. 602.
(2) *Ibid.*, L. LIV, p. 699. — D'Aubigné, L. I, c. 13, p. 71.
(3) De Thou, L. IV, p. 699.

regret, celui d'avoir tardé si long-temps à l'accomplir (1). Mais la grande masse des catholiques n'avait point adopté ces maximes fanatiques, et presque partout la nouvelle d'un acte aussi perfide fut reçue avec autant d'horreur que d'étonnement. L'empereur Maximilien II, les princes de l'Allemagne, les souverains du Nord, la reine d'Angleterre et les Suisses prirent peu de peine à dissimuler leur profonde réprobation. Genève invita toutes les églises protestantes de la Suisse à un jeûne solennel qui se célèbre encore chaque année à la même époque. Cependant ces États mêmes, dont la France venait de provoquer le ressentiment par sa perfidie, étaient ceux sur l'alliance desquels elle avait compté jusqu'alors dans sa rivalité avec l'Espagne, et Catherine s'aperçut tout à coup qu'elle se trouverait seule, si elle avait à s'engager dans une nouvelle lutte. Un projet qu'elle venait de former dans sa tête légère et ambitieuse, lui faisait sentir cependant le prix des alliances étrangères. Les astrologues, aux promesses desquels elle avait toujours accordé une extrême confiance, lui avaient annoncé que tous ses fils seraient rois, et elle voulait à tout prix réaliser leur prédiction ; or les circonstances lui faisaient alors espérer des chances pour faire monter son fils chéri le duc d'Anjou sur le trône de Pologne. Mais pour y parvenir elle sentait bien qu'il lui fallait reconquérir cette opinion publique qu'elle avait si fort outragée.

Pompone de Bellièvre fut donc envoyé à la diète des Suisses assemblée à Baden, pour justifier auprès d'eux la Saint-Barthélemy. Il protesta au nom du roi qu'il n'y avait point eu de sa part de préméditation, et qu'il n'avait fait que se défendre, car Coligni avait osé le menacer de lui déclarer la guerre s'il ne la déclarait pas à l'Espagne (2). La Mothe Fénélon, ambassadeur en Angleterre, était également chargé de calmer le ressentiment d'Élisabeth; le roi lui adressa un grand nombre

(1) *Gregorio Leti, Vita di Filippo II.* P. II, L. II, p. 55. — Capefigue rapporte les lettres de Philippe II, T. III, p. 250.

(2) De Thou, L. LIII, p. 642.

de lettres longues et détaillées, qui nous ont été conservées; on y voit combien il mettait d'importance à cette alliance, combien de sacrifices il était disposé à faire pour la conserver. Élisabeth, de son côté, glacée d'effroi et entourée d'ennemis, supprimait son ressentiment, et promettait de ne point contrevenir à la dernière paix (1). Tous les autres ambassadeurs auprès des États protestants avaient des instructions semblables, et le roi ne semblait occupé qu'à effacer l'horreur d'une action que le pape louait comme sainte.

Dans les provinces de France le massacre de tant de milliers de religionnaires n'avait établi ni le triomphe des catholiques, ni la domination du roi. La terreur cependant au premier moment avait été sans bornes, toute résistance avait paru impossible, et les protestants n'avaient songé qu'à fuir ou à se cacher. Un grand nombre s'était réfugié en Suisse; la veuve de Coligni y était arrivée avec les enfants de son mari, et toute la famille de Châtillon; un grand nombre s'était dirigé vers les villes de l'Alsace et du Palatinat, un grand nombre vers l'Angleterre (2); mais bientôt aussi les villes de France où l'on savait que la plus grande partie de la population était protestante, avaient vu arriver en cachette, et par des chemins détournés, des réfugiés dont le nombre grossissait sans cesse. Sancerre, sur une montagne au-dessus de la Loire, qui avait été déjà une des quatre villes de sûreté données aux protestants, servit de refuge à quelques compagnies huguenotes que Coligni avait rassemblées pour marcher dans les Pays-Bas (3). A Montauban, Rénier se présenta avec vingt-cinq bons chevaux et douze fantassins déterminés, sommant cette ville toute protestante de fermer ses portes et se mettre en défense contre Montluc et ses bandes sanguinaires qui allaient arriver pour tout égorger. Ce Rénier était un gentilhomme huguenot du Quercy, qui venait d'être sauvé du massacre, à Paris, par un acte extraordinaire de générosité

(1) Le Laboureur, additions aux Mém. de Castelnau, T. III, p. 265.
(2) La Poplinière, L. XXXI, f. 87.
(3) D'Aubigné, L. I, c. 8, p. 40.

de Vezins, lieutenant du roi en Quercy, et son ennemi personnel. Pendant le massacre, Rénier était à genou attendant la mort, et faisant sa prière avec son valet de chambre, quand il fut surpris par Vezins, suivi de quinze gendarmes, qui, sans entrer en aucune explication avec lui, le fit monter à cheval, et le conduisit, toujours prisonnier, à deux cents lieues de distance jusqu'à la porte de son château. Là, il le convia de descendre, en lui disant : « Ne pensez pas que la » courtoisie que je vous ai faite soit pour avoir votre amitié, » mais pour avoir votre vie dignement. — Elle est à vous, » répondit Rénier, et ne se peut plus employer qu'à vous » servir. — Seriez-vous donc si lâche que ne vous ressentir » point de la perfidie que vous avez soufferte? — Cela ne » dérogeroit-il point à ce que je vous dois? — Non, je veux » tout brave, amis et ennemis, dit Vezins; » et il se sépara de lui (1).

Incité, par l'ennemi même qui l'avait sauvé, à combattre de nouveau pour son parti, Rénier ne se donna que le temps d'embrasser sa femme et ses filles qui ne doutaient point de sa mort, et il appela à lui ses plus braves amis, pour donner l'exemple du courage à la ville du midi qui, dans les guerres précédentes, avait montré le plus de dévouement à la cause protestante : mais il y trouva une telle terreur, que pas un bourgeois n'osa revêtir des armes ou le suivre jusqu'à la porte. Rénier, découragé, s'en retournait avec ses braves amis, lorsqu'il rencontra la cornette noire de Montluc, qui arrivait dans un extrême désordre, et sans soupçonner d'ennemis. Il la chargea avec tant d'intrépidité et un si extrême bonheur, qu'après lui avoir tué beaucoup de monde, il ramena cinquante gentilshommes prisonniers aux portes de Montauban. Les bourgeois, dans cette victoire du faible sur le fort, virent un signe de Dieu qui se déclarait pour eux; cette fois ils coururent aux armes et soulevèrent par leur exemple tous les huguenots du haut Languedoc et de la Guienne (2). Dans

(1) D'Aubigné, L. I, c. 4, p. 25. — De Thou, L. LII, p. 594.
(2) D'Aubigné, L. I, c. 8, p. 38. — Hist. gén. du Languedoc, T. V, L. XXXIX, p. 315.

le bas Languedoc le vicomte de Joyeuse, lieutenant catholique du roi, avait voulu se hâter de mettre garnison dans Nîmes : les protestants hésitaient, ils commençaient à négocier, lorsque Clausonne, conseiller au présidial, leur fit sentir que leur fermeté seule pouvait sauver leur vie, et fit fermer les portes aux troupes du roi (1).

Mais par-dessus toutes les autres villes protestantes, La Rochelle, qui n'avait jamais reçu ni gouverneur ni garnison royale, et qui avait conservé toute l'administration d'une république, se remplissait de proscrits. D'abord ils y arrivaient glacés de terreur et ne songeant qu'à se cacher; mais bientôt, réunis par un danger commun, ils se confirmaient les uns les autres dans la résolution de compter sur leur seule valeur pour se dérober à la mort. Philippe Strozzi et le baron de La Garde étaient à leurs portes, avec les troupes et les vaisseaux qu'on disait préparés pour attaquer les Espagnols ou dans la Flandre ou aux Açores, et dont les Rochelois s'étaient défiés depuis long-temps. Ils semblaient, par leurs demandes insidieuses, chercher l'occasion de surprendre la ville : aucune hostilité n'avait cependant encore eu lieu entre leurs troupes et les bourgeois. Avec moins d'éclat, les Cévennes, les vallées glacées de la haute Durance, les montagnes du Rouergue, et les petites villes ou les châteaux protestants de la Guienne, du Languedoc et du Dauphiné se mettaient tous en état de défense. La résistance se faisait sentir de toutes parts, et quoique le parti n'eût plus de chef, plus de conseil, plus d'armée, chacun pour soi songeait enfin à vendre chèrement sa vie; tandis que les catholiques, qui avaient égorgé avec tant de fureur des gens sans défense, ne se montraient nulle part organisés et prêts à agir pour combattre des soldats (2).

Le roi s'était persuadé que le parti huguenot n'aurait aucun moyen de prolonger sa résistance après que ses chefs auraient succombé : aussi, lorsqu'il avait permis que le massacre s'é-

(1) La Poplinière, L. XXXI, f. 107. — Hist. du Languedoc, p. 313.
(2) De Thou, L. LIII, p. 657, 659, 664. — Davila, L. V, p. 274. — La Poplinière, L. XXX, f. 76. — D'Aubigné, L. I, c. 6, p. 29.

tendit à une foule de gens obscurs, à des bourgeois timides, à des femmes, à des enfants, c'était de sa part un luxe de cruauté qu'il avait cru tout au plus convenable pour monter la tête des vengeurs de la foi. Le pouvoir des princes et des seigneurs était si grand, le dévouement de leurs gentilshommes, de leurs suivants était si absolu, que personne n'avait encore compris la possibilité d'une guerre civile qui ne serait pas provoquée par eux, et que le soulèvement des huguenots était attribué, par tous ceux qui se croyaient d'habiles politiques, non point à la défense des intérêts les plus chers, des sentiments les plus généreux d'une portion importante du peuple, mais à l'ambition et l'intrigue de quelques chefs. Après la Saint-Barthélemy, ou comme d'autres appelaient cette journée, après les matines de Paris, Charles IX crut qu'il ne lui restait plus rien à faire que de contraindre les Bourbons à l'abjuration. Le prince de Condé était celui qui, dès le premier jour, et au milieu même du massacre, lui avait opposé la résistance la plus inflexible. Charles IX, impatienté, se fit apporter ses armes, le 9 septembre, et fit armer ses gardes, résolu d'entrer dans la chambre du prince et de le faire tuer sous ses yeux, s'il n'abjurait pas immédiatement. Mais la jeune reine Élisabeth d'Autriche, qui depuis les fatales matines avait passé toutes les journées dans les larmes, se jeta à ses genoux, et lui enleva presque par force le hausse-col et le corselet qu'il avait déjà revêtus; Charles, touché de ses prières, promit de s'abstenir pour ce jour-là de toute violence. Le lendemain cependant il entra dans la chambre de Condé, et ne lui dit que ces trois mots : *Messe, mort, ou Bastille.* « Que Dieu ne permette point, répondit le prince, que je » choisisse le premier; des deux autres, mon roi et mon sei- » gneur, soit à votre discrétion, que Dieu veuille modérer par » sa providence. » Cependant, sur de nouvelles sollicitations, il ne refusa pas d'avoir quelques conférences avec un ministre d'Orléans, Hugues Sureau du Rosier, qui venait d'abjurer le protestantisme. Celui-ci, homme savant, mais faible, avait succombé à la peur, et il cherchait ensuite à pallier sa lâcheté par des sophismes. Le roi de Navarre, Catherine de

Bourbon, sa sœur, le prince de Condé, Marie de Clèves, sa femme, et Françoise d'Orléans, sa belle-mère, furent livrés comme catéchumènes à du Rosier, et cédant à ses exhortations, à son exemple, et plus encore au sentiment de leur danger, ils firent tous abjuration. Du Rosier, envoyé ensuite par le duc de Montpensier à sa fille, la duchesse de Bouillon, pour la convertir aussi, ne se vit pas plus tôt en liberté, qu'il retourna au protestantisme (1).

Le roi de Navarre ne se refusa point à se conformer à l'intolérance de la cour, pour prouver que sa conversion était sincère. Il rendit un édit qui interdisait dans sa souveraineté de Béarn l'exercice de la religion réformée; il priva des emplois ceux qui la professaient, et il fit rendre leurs biens aux églises catholiques. Il écrivit le 3 octobre au pape, pour l'assurer de son obéissance, rejeter sur son bas âge ses erreurs passées, lui demander d'être reçu au giron de l'Église, et le prier d'approuver son mariage. Le pape lui répondit avec affection et avec joie, et lui accorda tout ce qu'il demandait. « Que la foi, lui disoit-il, et la vertu du roi très chrétien, » de la reine, du cardinal de Bourbon, et du duc de Mont- » pensier, par lesquels Dieu a voulu que fussiez si saintement » induit et persuadé à la réunion de l'Église catholique, » vous soient en imitation..., d'autant qu'il est croyable » que votre réduction sera cause que plusieurs se rédui- » ront (2). »

Charles IX avait écrit au roi d'Espagne que si l'expédition annoncée contre la Flandre lui avait précédemment donné quelque ombrage, l'événement devait lui avoir fait voir quel était le but de sa dissimulation, et l'avoir convaincu qu'il n'avait jamais eu la pensée de faire la guerre à un prince catholique (3). En effet, la Saint-Barthélemy avait été presque aussi fatale aux protestants de la Belgique qu'à

(1) D'Aubigné, L. I, c. 6, p. 30. — La Poplinière, L. XXX, fol. 77 et 79. — De Thou, L. LIII, p. 629, 630, 631. — Davila, L. V, p. 273.

(2) Ces deux lettres et celle du card. de Bourbon sont rapportées textuellement par La Poplinière, L. XXX, f. 81 et 82. — De Thou, L. LIII, p. 632.

(3) De Thou, L. LIII, p. 645. — La Poplinière, L. XXX, f. 85.

ceux de France. Le prince d'Orange venait d'entrer dans les Pays-Bas avec une armée qu'on assurait être composée de seize mille fantassins et neuf mille cavaliers, presque tous Allemands; il avait consacré toute sa fortune à faire une levée d'hommes si considérable, mais il ne pouvait ni les payer long-temps, ni les nourrir, et il était contraint de lâcher la bride à leur indiscipline. Le 4 août il avait surpris Ruremonde, il n'avait pu dérober cette ville au pillage, et ses mercenaires allemands y avaient exercé des crimes inouïs. Il s'était aussi rendu maître de Malines, et il avait levé des contributions considérables sur Louvain; Nivelle, Dendermonde et Oudenarde lui avaient ouvert leurs portes, et au commencement de septembre il était entré en Hainaut (1). Mais ce fut dans ce moment qu'il reçut la fatale nouvelle du massacre de Paris; le souverain qu'il avait cru son allié était conjuré pour sa perte; il avait égorgé en trahison une partie des auxiliaires dont il lui avait promis l'assistance, il faisait passer les autres à ses ennemis; tous les subsides de France sur lesquels Orange avait compté pour continuer la guerre lui échappaient. Il crut cependant devoir précipiter ses attaques, avant que le découragement gagnât son armée; mais le duc d'Albe, qui assiégeait Mons, et qui continuait à diriger seul les affaires des Pays-Bas, quoique le duc de Medina Celi, désigné pour lui succéder, fût arrivé dès le 11 juin à Ostende, et se fût ensuite rendu à l'armée, le duc d'Albe était déterminé à ne point accepter de combat. Le prince d'Orange fit de vains efforts pour l'amener à une bataille générale; inutilement il essaya, par des attaques téméraires, ou de le forcer dans ses lignes, ou de faire pénétrer un renfort dans Mons; il fut enfin obligé de mettre son armée en retraite. Alors ses troupes découragées cessèrent d'observer le peu de discipline qu'il avait réussi jusqu'alors à y maintenir encore; elles se laissèrent surprendre par une camisade des Espagnols; elles insultèrent Orange par des cris séditieux,

(1) *Bentivoglio, Guerre di Fiandra*, P. I, L. VI, f. 119. — Watson, Hist. de Philippe II, T. II, L. XI, p. 211.

elles demandèrent de l'argent; elles laissèrent même entendre la menace de s'assurer de sa personne, pour le vendre au duc d'Albe. Le prince s'estima heureux de les avoir ramenées jusqu'à Orsoy, dans le duché de Clèves, sans qu'elles eussent attenté à sa liberté, et il les y licencia (1). Il se dirigea ensuite avec une escorte peu nombreuse, mais fidèle, vers la Hollande. Les états de cette province et ceux de la Zélande le reconnurent pour chef : c'est alors proprement que commença la lutte mémorable des provinces unies contre toutes les forces de la monarchie espagnole. Ces villes de commerce, en partie défendues par les eaux, et enrichies par un immense trafic, mais plus encore par les courses maritimes, se montrèrent également promptes à sacrifier leurs trésors et leur sang pour la défense de leur liberté et de leur foi. Aucun revers ne put les abattre, la terreur des vengeances de l'Espagne ne put rebuter leur courage; si elles étaient assiégées, l'une après l'autre repoussait les attaques de l'ennemi jusqu'à la dernière extrémité; et lorsqu'elles succombaient enfin, c'était après avoir coûté chacune à Philippe une armée (2).

Mais les villes des provinces méridionales que le prince d'Orange avait occupées momentanément quand il avait marché à la délivrance de Mons, ou celles du Nord qui furent les premières exposées aux attaques du duc d'Albe, furent traitées avec cette barbarie atroce qui rendait alors les Espagnols un objet d'horreur pour toute l'Europe. Le pillage de Malines, celui de Zutphen, celui de Naerden, furent accompagnés des scènes les plus révoltantes de la lubricité des soldats, et ensuite d'un massacre presque universel. Quant à Mons, cette ville se rendit par capitulation dès le 19 septembre; le duc d'Albe permit aux hommes de guerre et aux habitants protestants de sortir en liberté de la place, après avoir juré de ne servir pas d'une année contre le roi

(1) *Bentivoglio*, P. I, L. VI, p. 121. — De Thou, L. LIV, p. 679. — La Poplinière, L. XXX, f. 74-76. — Watson, L. XI, p. 223.
(2) *Bentivoglio*, P. I, L. VI, p. 125.

d'Espagne ; et, ce qu'on espérait à peine, la capitulation fut respectée par le vainqueur (1).

Le brave La Noue avait défendu Mons de concert avec Louis de Nassau; quand il fut contraint de capituler, et qu'il rentra en France, les amis qui lui avaient transmis les ordres du roi, auxquels il venait d'obéir, avaient été lâchement assassinés, et l'on faisait le procès à leur mémoire; et lui-même, que le duc d'Albe avait épargné, il pouvait s'attendre à périr par les mains des Français. Il alla demander un asile au duc de Longueville son ancien ami, et celui-ci le conduisit à la cour. Charles IX voulut le voir sans témoins, chez Albert de Gondi. Ce ne fut pas sans un sentiment d'horreur et d'effroi que La Noue se présenta devant ce monarque, encore souillé du sang de tant de Français; mais le roi lui témoigna beaucoup de considération et d'affection : il lui donna les biens de Téligni, dont La Noue avait épousé la sœur; il excusa comme il put la Saint-Barthélemy, et il lui demanda de travailler à sauver les Rochelois de leur propre imprudence, car il affirmait que ce qu'il redoutait le plus serait d'avoir à sévir contre eux : il ne leur demandait qu'une obéissance extérieure, et de se maintenir en paix (2).

Déjà Charles IX avait envoyé aux Rochelois Biron, qui ayant couru risque d'être égorgé à la Saint-Barthélemy ne devait pas leur être suspect. Biron n'avait point conduit de troupes avec lui en Poitou ; il s'était arrêté à Saint-Jean-d'Angely, et de là il était entré en négociation avec les bourgeois de La Rochelle; toutes ses propositions avaient été repoussées, l'entrée de la ville lui avait été interdite : cependant il n'avait point oublié combien leur ressentiment était juste, combien leur défiance était fondée; il avait continué à leur montrer les mêmes égards, et il n'avait pas cessé d'agir comme leur ami (3).

(1) Watson, L. XI, p. 229, 231, 235; L. XII, p. 254. — *Bentivoglio*, P. I. L. VI, p. 131, 133.

(2) De Thou, L. LIII, p. 635. — La Poplinière, L. XXXI, f. 104. — Davila, L. V, p. 276. — Amirault, Vie de La Noue, p. 69.

(3) De Thou, L. LIII, p. 647. — La Poplinière, L. XXXI, f. 105. — Davila, L. V, p. 275.

La Noue, sans pouvoir s'expliquer la prévenance du roi ou son langage affectueux, accepta la commission qui lui était offerte. Il déclara qu'il était prêt à travailler à la paix, mais que, quelle que fût son obéissance à la couronne, il n'oublierait jamais, dans ses rapports avec les Rochelois, l'attachement et la reconnaissance qu'il leur devait, pour le dévouement qu'ils lui avaient montré durant les dernières guerres civiles, et qu'il ne prêterait jamais son ministère à aucun projet qui tendrait à les tromper. Le roi lui donna pour conseiller, mais en même temps pour surveillant de sa conduite, l'abbé J.-B. Guadagni, Florentin; il l'assura de nouveau qu'il ne désirait que la paix, et qu'il ne lui demandait que de contribuer à la rétablir, sans contrevenir en rien à l'amitié qu'il avait vouée aux Rochelois. Le 5 novembre, La Noue arriva avec l'abbé Guadagni au village de Tadon, où il avait donné rendez-vous aux commissaires de La Rochelle. Ceux-ci le regardant avec autant de défiance qu'aucun autre envoyé du roi, et ne faisant point semblant de le reconnaître, « La Noue leur montra son bras perdu à » leur service; eux répliquèrent : Il nous souvient bien d'un » La Noue, duquel le personnage étoit bien différent de celui » que vous jouez; c'étoit notre grand ami, qui par sa » vertu, expérience et constance défendoit nos vies, se cou» ronnoit d'honneur, et n'eût pas voulu nous trahir par belles » paroles, comme fait celui à qui nous parlons, semblable de » visage et non de volonté (1). »

La Noue se trouvait en effet dans une situation extraordinaire, sous l'influence de devoirs contradictoires, et jamais il ne prouva mieux non seulement sa loyauté, mais la haute opinion que la France avait d'elle, qu'en s'en tirant avec honneur. Il avait accepté les bienfaits et la commission du roi, et il se croyait envers lui dans l'obligation de remplir ses devoirs de Français et de sujet; il se regardait comme l'hôte et le champion des Rochelois, comme l'homme appelé

(1) D'Aubigné, L. I, c. 6, p. 54. — De Thou, L. LIII, p. 655. — Amirault, Vie de La Noue, p. 75.

à les sauver de nouveau, ainsi qu'il les avait déjà sauvés une fois. Dévoué de tout son cœur au protestantisme, il croyait que le salut de sa religion était lié à la défense de La Rochelle; mais il croyait aussi qu'après le terrible revers de la Saint-Barthélemy, dans l'effroi qui avait frappé tous les esprits, le salut du parti tenait à éviter la guerre. « Si vous » êtes fidèle à la foi pour laquelle vous avez combattu, lui » dirent les Rochelois, venez nous défendre, venez nous » éclairer de votre vieille expérience. — Je n'hésiterai point » à le faire, répondoit La Noue; je pourvoirai à la sûreté de » la ville, je rectifierai vos fortifications, pourvu que, d'une » part, j'obtienne du roi permission de le faire; que, de » l'autre, vous me croyiez quand je vous proteste que c'est de » la paix que vous avez besoin aujourd'hui, que c'est dans » un but de paix que j'entrerai dans vos murs. » Et ce qui ajoute encore à la bizarrerie de cette transaction, c'est que le roi y donna son consentement, sous condition que La Noue renoncerait au commandement de La Rochelle, dès qu'il lui en transmettrait l'ordre.

La Noue entra en effet dans La Rochelle, et il y demeura quatre mois. Le maire de la ville était alors un marchand nommé Jacques Henri, élevé sous Coligni; homme ferme et dur cependant, et fort ennemi de la noblesse. Les Rochelois lui avaient donné une autorité presque absolue, que La Noue ne songeait point à disputer. Celui-ci était chargé seulement du commandement des armes; il disciplinait les milices, il s'assurait que rien ne manquât dans les arsenaux, il ajoutait sans cesse aux fortifications, et il rendit La Rochelle une des places les plus fortes de France. Quand les hostilités commencèrent enfin, quand le duc d'Anjou vint mettre le siége devant la ville avec une armée redoutable, La Noue continua à mettre au service des Rochelois toute sa vaillance, sa vigilance et sa vigueur de caractère; le bras de fer qui remplaçait celui qu'il avait perdu dans la dernière guerre, lui suffisait pour tenir la bride de son cheval, ou supporter son écu; plus actif que tout autre pour défendre la ville, il évitait d'attaquer les assiégeants, pour ne pas aigrir une querelle

déjà trop envenimée; et pour le roi, pour le protestantisme, pour la France et pour La Rochelle, il s'efforçait de gagner du temps. Toutefois, il souffrait plus qu'il ne pouvait supporter du double rôle qu'il était contraint de jouer. « Irrité, dit » d'Aubigné, de faire à la fois l'homme de guerre et le paci» ficateur, il cherchoit la mort en toute occasion (1). »

Il y avait alors à La Rochelle plus de cinquante ministres de l'Évangile, qui s'y étaient réfugiés des diverses provinces de France; gens qui, tous, avaient bravé la mort pour leur religion, qui étaient incapables de trahir la cause, qui représentaient chacun une Église, et l'esprit de leur troupeau, mais qui écoutaient bien plus les conseils de leur enthousiasme que ceux de la politique, et qui, s'ils soutenaient l'ardeur des combattants par leurs chaleureuses prédications, embarrassaient souvent les conseils de guerre par leurs soupçons, leur obstination et quelquefois leur prétention au don de prophétie; ce furent eux qui arrêtèrent, pour le réglement de la guerre et de la police, en Languedoc, en Dauphiné et quartiers voisins, un projet de constitution démocratique et fédérative, en trente-cinq articles, où l'on reconnaît en même temps, le bouillonnement de l'esprit de liberté et d'égalité, et la foi souvent aveugle du fanatisme. Chaque ville, après s'être humiliée devant Dieu, avoir jeûné, prié et célébré la sainte Cène, devait, par les suffrages de tous les citoyens, élire un chef ou maire, dépositaire de la principale autorité pour la guerre et pour la police. Le maire avec vingt-quatre conseillers élus comme lui, sans acception de personnes, de la noblesse ou de la bourgeoisie, de la ville ou du plat pays, formaient le conseil étroit, ou des vingt-cinq, chargé de tout le pouvoir administratif, et de la justice. Les vingt-cinq réunis à soixante-quinze autres citoyens élus de même, formaient le grand conseil des cent, auquel étaient déférées toutes les affaires importantes, de même que les appels : l'un

(1) D'Aubigné, P. II, L. I, c. 6, p. 35; c. 9, p. 45. — De Thou, L. LIII, p. 656; et LV, p. 762. — La Poplinière, L. XXXII, f. 119 et 127. — Davila, L. V, p. 276. — Tavannes, T. XXVIII, p. 40. — Bouillon, T. XLVIII, p. 11. — Amirault, Vie de La Noue, p. 79.

et l'autre conseil n'étaient élus que pour une année; mais c'étaient les magistrats sortant de charges qui désignaient leurs successeurs. Les maires des différentes villes devaient correspondre entre eux pour élire, à la pluralité des voix, un chef général, cinq lieutenants pour le remplacer, s'il venait à succomber, et un conseil de l'Union. Chaque ville devait lever dans son enceinte les deniers nécessaires à la guerre, sous la surveillance d'un contrôleur général nommé par l'Union. Les autres articles avaient principalement pour but de maintenir, parmi les citoyens et parmi les soldats, les bonnes mœurs et l'observation des lois de Dieu et de l'Église (1).

Au lieu d'attaquer La Rochelle, ou l'union des villes qui commençait à se former dans le Midi, Charles IX n'était alors occupé que de ses négociations pour procurer à son frère le trône de Pologne. Sigismond Auguste, le dernier des Jagellons, n'avait point d'enfants; les grands-ducs de Lithuanie avaient occupé cent quatre-vingt-six ans le trône de Pologne, y étant élevés les uns après les autres par les suffrages libres de la nation; car les Polonais ne renoncèrent jamais au privilége d'élire leur roi, et, depuis qu'ils voyaient décliner la santé de Sigismond Auguste, ils avaient annoncé qu'ils choisiraient, pour lui succéder, un prince étranger qui pût assurer à leur république une alliance avantageuse. Les astrologues que Catherine de Médicis consultait sans cesse, lui avaient assuré que tous ses fils seraient rois. L'astrologie n'était point alors le partage des esprits faibles et timides; mais, au contraire, de ceux qui s'étaient voués aux hautes sciences, et qui, en pénétrant les secrets de la nature, croyaient aussi atteindre ceux de la destinée; elle ne s'appuyait pas sur la superstition, mais sur une idée exagérée des facultés et des découvertes de l'homme. Catherine croyait voir, devant ses fils, une vaste carrière qui lui était ouverte, et elle voulait la leur faire parcourir. Elle cherchait sur quel trône elle pourrait faire monter Henri, duc d'Anjou, son fils chéri; elle avait songé à le marier à la reine d'Angleterre; elle avait rêvé

(1) La Poplinière, L. XXXII, fol. 123-125.

pour lui une conquête d'Alger et des îles de la Méditerranée; elle avait formé enfin le projet de le marier avec Anne, l'une des sœurs de Sigismond Auguste, et de profiter du crédit de ce roi, dont on voyait bien que la vie ne serait pas longue, pour faire élire Henri comme son successeur. Montluc, évêque de Valence, qui avait été ambassadeur en Turquie, qui avait résidé en Pologne, et qui connaissait bien tout l'orient de l'Europe, l'avait encouragée dans ce dernier projet. Il lui avait fait agréer son fils naturel, Balagni, comme un négociateur propre à lui préparer les voies. Ce jeune homme étudiait alors à Padoue; il fut envoyé en Pologne avec quelques intrigants qui formaient sa suite. On lui donna seulement commission d'attirer les regards de la noblesse par ses manières élégantes, sa gaîté et ses grandes dépenses; tandis que ceux qui l'entouraient se chargeraient de répandre les louanges du duc d'Anjou, de parler des grandes victoires qu'il avait déjà remportées, des talents qu'il montrait pour la guerre, des richesses et de l'éclat de la cour de France (1).

Les pays lointains n'avaient alors que des communications rares et difficiles les uns avec les autres; aucune poste aux lettres ne transmettait régulièrement les correspondances privées, aucune gazette ne racontait les nouvelles publiques, et n'informait les peuples éloignés de l'histoire vivante de leurs contemporains : les commerçants, seuls, pour l'intérêt de leur négoce, avertissaient leurs correspondants par des voyageurs, par des messagers établis de ville en ville, ou par des courriers exprès, des nouvelles qui arrivaient à leur connaissance. Mais le cercle dans lequel ils les répandaient était limité : et lorsqu'un voyageur de distinction arrivait dans un pays éloigné, s'il osait mentir hardiment, il pouvait faire révoquer en doute, par tout un peuple, les faits les plus avérés. Balagni ne s'y épargna point : il parlait avec ravissement de ce prince si beau, si galant, si brave, qui, avant d'être ar-

(1) Mémoires de Jean Choisnin, secrétaire de J. de Montluc, T. LIV, p. 187. — De Thou, L. LIII, p. 635, 637. — D'Aubigné, L. I, c. 13, p. 64. — M. Capefigue cite aussi quelques lettres d'un nain polonais, nommé Crasoski, à la reine-mère. Hist. de la Réforme, T. III, p. 299.

rivé à l'âge d'homme, avait remporté deux grandes victoires sur Condé et Coligni, les plus habiles généraux de l'Occident. Les plus grands seigneurs de Pologne avaient, tour à tour, offert l'hospitalité à Balagni ; mais c'étaient les frères Binski, fils du grand chancelier de Pologne, qu'il engagea les premiers à favoriser le duc d'Anjou, s'il se présentait comme candidat pour la couronne (1).

La Pologne éprouvait alors comme la France la fermentation de la réformation ; comme en France les grands, jaloux de la puissance du clergé, éclairés sur les abus de l'Église, et empressés d'exercer leur esprit sur des questions jusqu'alors interdites, penchaient vers les nouvelles doctrines : la bourgeoisie du petit nombre de villes commerçantes qu'on trouvait en Pologne, et surtout de Dantzig, professait la réforme; le clergé, la petite noblesse et les paysans étaient en général demeurés attachés à l'ancienne religion. Sigismond, père de Sigismond Auguste, avait bien essayé de mettre obstacle au progrès des opinions nouvelles ; mais il n'avait pas réussi, même dans sa famille ; ses filles embrassèrent le protestantisme, son fils le favorisait secrètement ; d'ailleurs, les libres Polonais n'étaient pas disposés à admettre que l'autorité civile pût donner des lois à leur conscience. Dès la quatrième année du règne de Sigismond Auguste, en 1552, la liberté de conscience fut légalement établie ; les Polonais *dissidents* en religion, tant les catholiques que les grecs et les protestants, furent reconnus égaux en droits ; et lorsqu'en 1565 Sigismond Auguste renvoya sa troisième femme, il ne demanda point pour son divorce l'autorisation de la cour de Rome. Balagni ou ses secrétaires reconnurent bien vite que si le duc d'Anjou se présentait aux Polonais comme persécuteur, il n'aurait aucune chance d'être élu. Au reste, l'évêque de Montluc, père de Balagni, penchait pour le protestantisme, quoique sans convictions profondes : aussi était-il prêt à tout sacrifier à la politique. Il avait recommandé à son fils de parler du duc d'Anjou comme vainqueur des factieux, non des

(1) Mém. de J. Choisnin, T. LIV, p. 197, 199.

religionnaires, et il y avait si peu de relations entre la France et la Pologne, qu'on ne savait point dans le dernier pays que le prince français qu'on célébrait comme un héros, n'avait jamais tiré l'épée que pour favoriser les persécutions. Balagni n'avait point encore pu réussir à obtenir une audience du roi malade, lorsque celui-ci mourut à Knyssin, dans la Podlaquie, le 7 juillet 1572 (1).

Balagni se hâta de revenir en France, et s'embarquant à Dantzig, il arriva à Dieppe au commencement du mois d'août: ce qu'il rapporta à la cour, sur les dispositions du pays, augmenta les désirs et les espérances de la reine; elle sollicita l'évêque Montluc à se rendre lui-même en Pologne, et elle le détermina, malgré sa répugnance, à se charger de cette ambassade, à présenter Henri, duc d'Anjou, comme candidat à la couronne, et à promettre solennellement en son nom qu'il observerait les lois du royaume. Montluc partit le 17 août de Paris, veille du fatal mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre; atteint en chemin d'une dyssenterie, il fut obligé de s'arrêter trois jours à Saint-Dizier pour se faire soigner, et c'est là qu'il reçut la terrible nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy : la plupart de ses amis y avaient été compris, et il soupçonnait bien que lui-même n'aurait pas été épargné, s'il avait été à Paris. Tout malade qu'il était, il crut donc devoir repartir et se hâter pour gagner l'Allemagne; mais le duc de Guise le fit suivre par un secrétaire de l'évêque de Verdun, nommé Macère, à qui il avait promis l'évêché de Valence et le reste de la dépouille de Montluc. Macère annonçait qu'il avait l'ordre du roi de tuer l'évêque partout où il le trouverait, et il offrait aux soldats de Metz, qui le seconderaient dans cette entreprise, le pillage de cinquante mille écus dont Montluc devait être porteur. Montluc se trouvait alors en Lorraine, entre les mains en quelque sorte des Guises; cependant il invoqua si hautement les autorités du pays, pour qu'elles protégeassent un ambassadeur

(1) Mém. de J. Choisnin, T. LIV, p. 197. — De Thou, L. III, p. 657. — Biographie universelle, T. XLII, p. 329.

chargé des intérêts du roi et du duc d'Anjou, que l'évêque de Verdun et son lieutenant consentirent, non point à laisser partir Montluc, mais à le retenir huit jours en prison pour se donner le temps de savoir si le roi persistait à le faire tuer ou non. Le 5 septembre Charles IX, Catherine et le duc d'Anjou écrivirent tous trois à Montluc. Catherine lui disait : « M. de Valence, il y a long-temps que je ne fus si marrie » que j'ai été du tour qu'on vous a fait, et vous prie ne vous » en fâcher, et vous assurer que en sera fait telle démonstra- » tion que en serez content, et vous prie que cela ne vous » retarde ni vous décourage (1). »

L'évêque Jean de Montluc ne fut en effet ni retardé ni découragé par cette hésitation à le comprendre dans le massacre, et l'on peut, certes, s'en étonner. Il se hâta de passer de Lorraine en Allemagne, où il fut arrêté de nouveau par les reîtres qui, deux ans auparavant, avaient servi Coligni, et qui voulaient le garder comme otage de l'argent que le roi leur devait. Enfin on lui laissa poursuivre sa route, et il arriva vers le milieu d'octobre sur les frontières de Pologne. Le massacre de tous ses amis, la ruine de son parti, le danger de la religion que, jusqu'alors, il avait paru suivre, n'avaient point refroidi son zèle. Il adressa aux évêques, palatins, castellans, et à toute la noblesse de Pologne, un office, pour leur présenter, au nom du roi très chrétien, le duc d'Anjou, comme candidat à la couronne de Pologne; il y joignit une « apologie du duc d'Anjou, contre les calomnies de ses en- » nemis, » dans laquelle il s'efforça d'excuser le massacre de Paris, en affirmant que les protestants l'avaient provoqué eux-mêmes par leurs attaques; que d'ailleurs l'événement n'avait été nullement prémédité, et que le duc d'Anjou n'y avait eu aucune part (2).

Il fallait compter beaucoup sur la distance et les difficultés des communications, pour oser essayer d'en imposer à toute

(1) Mémoires de J. Choisnin, p. 218-228.

(2) La Poplinière, L. XXX, f. 85, verso. — De Thou, L. LIII, p. 659. — D'Aubigné, L. I, c. 13, p. 65. — Mém. de Choisnin, p. 237.

la nation polonaise sur un fait aussi notoire que le complot dont le duc d'Anjou avait été le principal promoteur. Cependant la peste qui désolait alors toute la Pologne, et qui causait aussi beaucoup d'alarmes à Montluc, empêchait que les voyageurs et les marchands n'y arrivassent en aussi grand nombre que de coutume. D'ailleurs Montluc, à force d'assurance, ou plutôt d'impudence, réussit à contre-balancer dans l'esprit des Polonais les rapports qui arrivaient successivement de France et d'Allemagne, et qui tous concouraient à représenter comme atroce la conduite de la reine et de ses fils. Cinq princes, outre le duc d'Anjou, se présentaient comme prétendants à la couronne de Pologne : Ernest d'Autriche, second fils de l'empereur Maximilien, était celui qui paraissait appuyé par le parti le plus nombreux, d'autant que depuis six ans il travaillait à gagner des suffrages ; les autres étaient Iwan Basilowitz, fils du grand-duc de Moscovie ; Jean, roi de Suède, sollicitant pour son fils Sigismond ; enfin le duc de Prusse, et le waivode de Transylvanie (1). Les quatre derniers, portés par les protestants, ne mirent pas beaucoup de zèle dans leur candidature ; d'autre part, un parti nombreux dans la noblesse ne voulait élire qu'un Piaste ou Polonais. Il fallut beaucoup d'adresse et d'intrigues pour combattre, soit le parti du Piaste, soit celui d'Ernest d'Autriche, propre beau-frère de Charles IX.

L'ordre avait été donné aux ambassadeurs des divers concurrents de s'arrêter dans les châteaux qui leur avaient été assignés pour demeure, et de ne point parcourir le pays ou le troubler par leurs intrigues. Cependant un assez grand nombre de seigneurs polonais venaient visiter Montluc, pour qu'il pût reconnaître que le plus grand obstacle à l'élection du duc d'Anjou, c'était l'impression d'horreur que causait le récit de la Saint-Barthélemy. Non seulement des relations détaillées de cet événement circulaient enfin dans toute la noblesse ; « mais toutes les semaines l'on apportoit, dit Choisnin, des » peintures où l'on voyoit toute manière de mort cruelle dé-

(1) Choisnin, L. II, p. 213 et 217.

» peinte, et le roi et le duc d'Anjou, spectateurs de cette » tragédie.... et marris de ce que les exécuteurs n'étoient » assez cruels.... Les dames en parloient avec telle effusion » de larmes, comme si elles eussent été présentes à l'exécu- » tion (1). » L'évêque Montluc ne cessait en toute occasion de prendre Dieu à témoin « que le très illustre duc d'Anjou » n'avoit été cause ni motif de ladite journée, et que au roi » son frère ni en lui, on n'avoit jamais vu aucun signe de » cruauté (2). » Cependant la diète d'élection avait été remise jusqu'au 5 avril de l'année suivante, surtout à cause de la peste, et Montluc profita de ce délai pour écrire à Catherine que le seul moyen de faire réussir l'élection de son fils, c'était de se montrer de nouveau à l'Europe comme favorable aux protestants.

(1573.) On ne sait ce qui doit étonner davantage de l'effronterie de la reine, de ses fils et de ses agents, ou de l'empressement de l'Europe à se laisser tromper. Schomberg fut envoyé aux princes protestants de l'Allemagne, au mois de février 1573, pour les engager à renouveler leur alliance avec la France, excuser auprès d'eux la Saint-Barthélemy, en affirmant qu'elle n'avait été nullement préméditée, et leur promettre que le roi serait toujours aussi empressé que l'avaient été son père et son aïeul à protéger leurs libertés civiles et religieuses contre la maison d'Autriche; mais en revanche il leur demandait de soutenir de tout leur crédit la candidature du duc d'Anjou. Schomberg annonça en confidence aux princes allemands que la France était si loin de se laisser guider par un fanatisme persécuteur, qu'elle voulait se mettre à la tête d'une ligue protestante, et que, dans ce moment même, des négociations venaient d'être entamées pour marier le duc d'Alençon, troisième frère du roi, avec Élisabeth, reine d'Angleterre, le plus ferme appui du protestantisme. Schomberg déclara également que la cour de France avait horreur des cruautés du duc d'Albe, et qu'elle voulait sauver les religion-

(1) Choisnin, L. II, p. 269.
(2) *Ibid.*, p. 272.

naires des Pays-Bas; pour cet objet, il donna rendez-vous, à Francfort, au comte Louis de Nassau, frère du prince d'Orange; il renouvela avec lui les projets de ligue qui avaient déjà trompé Coligni; il promit que Charles IX déclarerait la guerre à Philippe II, mais il demanda qu'en retour les comtés de Hollande et Zélande fussent livrés à la couronne de France, sous l'obligation de garantir leurs priviléges et leur liberté de conscience. Nassau voyait peut-être quelque avantage aux avances que lui faisait la France, encore qu'il ne s'y fiât pas lui-même; il croyait par elles relever les espérances de ses partisans : l'électeur palatin et le landgrave accordèrent une entière confiance aux promesses de Schomberg, et s'engagèrent à seconder le duc d'Anjou par toute l'influence qu'ils pourraient exercer en Pologne. Les ducs de Brunswick et de Saxe furent moins faciles à séduire (1).

Mais il fallait surtout imposer silence aux proscrits protestants qui remplissaient l'Europe, et dont plusieurs s'étaient réfugiés jusqu'en Pologne, où ils prenaient tous parti contre le duc d'Anjou; il importait pour cela que leur correspondance avec leurs familles en France ne leur montrât pas ce duc poursuivant sans relâche son atroce victoire, et étendant la persécution de province en province. Catherine insista donc pour que ses deux fils s'étudiassent à convaincre les religionnaires de leur modération. Le duc d'Anjou, comme lieutenant-général du royaume, donnait seul des ordres pour l'administration, et pour les mouvements militaires. Charles IX, toujours plus passionné pour la chasse, y usant sa santé, affaiblissant sa poitrine à sonner du cor, et ne rentrant dans son palais qu'épuisé de fatigue, n'avait point de temps pour les affaires publiques. Cependant il commençait à ressentir une mortelle jalousie de ce que toutes les décisions se prenaient sans lui, et de ce que sa mère et son frère oubliaient qu'il était le maître : quelquefois on la voyait éclater par des accès de fureur. Ce n'était plus une rivalité d'amour-propre

(1) De Thou, L. LV, p. 741, 744.

qu'il nourrissait contre Henri, c'était de la haine; et violent et sanguinaire comme on le connaissait, ses passions pouvaient amener quelque effroyable catastrophe. Catherine, tremblante pour son fils chéri, désirait ardemment qu'il fût élu roi de Pologne, pour le soustraire au danger; Charles IX ne le désirait pas moins vivement, pour le voir partir : tous trois étaient d'accord pour se conformer à la politique qui leur était recommandée par Montluc; de là venait leur modération nouvelle, leur empressement à nier toute préméditation du massacre, et leur répugnance extrême à faire la guerre aux protestants (1).

Mais un des hommes qui s'étaient signalés par le plus d'atrocités pendant la nuit de la Saint-Barthélemy, Henri d'Angoulême, frère naturel du roi, ne voyait aucune raison pour revenir à des sentiments plus modérés : dans des occasions précédentes on avait suspecté son courage, mais il croyait s'être lavé de ce reproche en conduisant des assassins et les poussant au meurtre, dans la nuit de la Saint-Barthélemy. Il avait rassemblé par le pillage des sommes très considérables, et bientôt il les avait dissipées dans la débauche : il proposa à des scélérats qui s'étaient attachés à lui, de supposer un ordre du roi pour recommencer à piller toutes les maisons riches de Paris, en affirmant que leurs maîtres étaient hérétiques, et égorger ceux-ci aussitôt pour qu'ils ne pussent pas se justifier. Il profita de l'absence de Charles IX, qui était parti pour les frontières de Lorraine où il allait reconduire sa sœur, la duchesse Claude; et il fit marquer d'une croix toutes les maisons que ses émissaires avaient reconnues contenir un butin suffisant. Il ne cacha même point son projet au duc de Nevers, qui s'était associé à lui dans le précédent massacre, et que Charles IX avait laissé pour gouverneur à Paris. Mais le duc ne voulut pas prendre sans informations la responsabilité de ce nouveau crime : il fit arrêter plusieurs des agents de Henri d'Angoulême, pour suspendre l'exécution de ses projets, et il se hâta d'envoyer un courrier

(1) Davila, L. V, p. 281.

au roi, qui ne permit point un nouveau massacre (1).

Les Rochelois avaient rejeté cependant toutes les ouvertures de négociations qui leur avaient été faites depuis le 4 décembre. Biron et Philippe Strozzi avaient entrepris le siége de leur ville, La Noue ne pouvait réussir à leur persuader que le roi désirait la paix. Le duc d'Anjou, arrivé à Saint-Maixent le 2 février, avait encore écrit à La Noue pour protester de sa bonne volonté envers les Rochelois, et leur offrir les conditions les plus avantageuses; elles furent repoussées, et Anjou reconnut enfin qu'il fallait recourir tout de bon à la force. Il se flatta du moins qu'avec une armée formidable, il forcerait en peu de temps son entrée dans La Rochelle, et qu'alors il ferait briller ce nouveau caractère d'indulgence et d'humanité qu'il lui convenait de revêtir aux yeux de l'Europe. Il vint donc prendre le commandement du siége, accompagné par le duc d'Alençon son frère, le roi de Navarre, le prince de Condé, le duc de Montpensier, le prince Dauphin d'Auvergne, les ducs de Guise, Aumale, Nevers, Longueville, Bouillon et Usez : le dernier était Jacques de Crussol, ci-devant distingué parmi les chefs des protestants, qui avait été élevé à la pairie au commencement de l'année (2). Avec eux étaient encore les maréchaux de Cossé et de Montluc, Albert de Gondi, comte de Retz, favori du roi, Henri bâtard d'Angoulême, La Chapelle, Chavigny, Sèvre, et beaucoup d'autres seigneurs. L'armée royale comptait déjà plus de vingt mille hommes, et l'on y attendait encore quelques milliers de Suisses que le roi avait envoyé lever, et les troupes de Guienne. Le duc d'Anjou partagea le commandement de la tranchée, qu'il faisait ouvrir de tous les côtés à la fois, entre les divers seigneurs de son armée, chacun prétendant au poste le plus périlleux, et songeant plus à se distinguer par sa témérité que par sa connaissance de l'art de la guerre. La Noue se mit à la tête des sorties qui s'efforçaient de chasser les travailleurs de la tranchée, et il paraissait y chercher la mort,

(1) De Thou, L. LIV, p. 703.
(2) A Amboise, janvier 1572. — Isambert, p. 243.

qu'il fut bien près d'y rencontrer. Cependant les combats étaient interrompus par de fréquentes conférences, dans lesquelles il s'efforçait toujours de faire prévaloir les opinions pacifiques; mais les ministres appelés au conseil promettaient le secours de Dieu, prenaient tous leurs arguments dans l'histoire du peuple hébreu, et considéraient comme des traîtres ceux qui ne se fiaient pas uniquement à la protection divine (1). L'un d'eux, nommé La Place, poursuivit La Noue de ses invectives comme il se retirait dans sa maison; et ce capitaine ne répondant rien, La Place s'avança sur lui et lui donna un soufflet; quelques officiers de La Noue tirèrent aussitôt l'épée, mais celui-ci leur dit avec calme : « Conduisez » ce pauvre vieillard à sa femme, et recommandez-lui de » consulter des médecins pour sa folie (2). »

Cependant le duc d'Aumale avait été tué le 3 mars d'un coup de coulevrine; cet événement n'avait point suspendu les conférences; la noblesse, enfermée dans La Rochelle, était d'avis d'accepter les conditions avantageuses offertes par le roi; mais la bourgeoisie, excitée par les ministres, se refusait à négocier davantage : elle commençait à annoncer la prochaine arrivée du comte Montgommery avec une flotte nombreuse armée en Angleterre, et sur laquelle monteraient tous les réfugiés qui se trouvaient dans cette île. Les fanatiques semblaient opposer Montgommery à La Noue, la bourgeoisie à la noblesse, et se réjouir de ce que les fidèles allaient se séparer entièrement des tièdes. La Noue craignit ces divisions, et commença à croire que sa présence dans la ville était un mal, et non plus un bien pour les assiégés. A cette époque, Albert de Gondi le somma de tenir la parole qu'il avait donnée au roi, et de sortir de la ville, puisque tout espoir de pacification était perdu. La Noue s'y soumit, et le 14 mars il sortit de La Rochelle, emmenant avec lui ceux des gentilshommes qu'il savait être le plus suspects aux ministres, et

(1) La Poplinière, L. XXXIII, f. 157, v.

(2) D'Aubigné, L. II, c. 9, p. 45. — Amirault, Vie de Fr. de La Noue, p. 92.

se flattant de rétablir ainsi la concorde dans la ville dont il était forcé de se retirer (1).

Le secours de Montgommery ne fut point tel que l'avaient espéré les Rochelois, ou que le leur avaient prophétisé leurs ministres. Élisabeth, intimidée de la puissance des catholiques, redoutant leurs conjurations en Angleterre, prêtant l'oreille, ou par dissimulation ou par coquetterie, aux négociations entreprises avec elle, pour lui faire épouser le duc d'Alençon, avait refusé toute assistance aux protestants de France, et les avait contraints à quitter ses rivages avant que leur armement fût achevé. Les protestants, émigrés des provinces maritimes les plus commerçantes de France, y étaient arrivés avec des vaisseaux qu'ils comptaient, à l'exemple des Hollandais, armer en course contre le commerce espagnol. Montgommery en avait rassemblé cinquante-trois, mais ils étaient pauvrement équipés, et il avait pu avec peine y faire monter deux mille hommes, Français, Anglais et Flamands. Le 20 avril il arriva en vue du port, et la joie fut au comble dans la ville de La Rochelle; mais une caraque enfoncée dans la passe par laquelle il comptait entrer, et les canonnades de terre, le firent hésiter et perdre l'avantage de la marée; il alla jeter l'ancre entre Chef-de-Bois et l'île de Ré. Pendant la nuit, il réussit à faire parvenir dix-huit milliers de poudre aux assiégés dans de petites embarcations qui passèrent entre les palissades; ensuite, ne sachant rien des intrigues qui se nouaient dans le camp des assiégeants, et qui pouvaient lui être favorables, il leva l'ancre et se dirigea vers Belle-Isle (2).

Quelque douleur qu'apportât aux Rochelois la retraite de Montgommery, ils ne se laissèrent point abattre : ils avaient dans leurs murs environ treize cents soldats et deux mille

(1) La Poplinière, L. XXXIII, f. 135, 140. — D'Aubigné, L. I, c. 9, p. 43, 45. — De Thou, L. LVI, p. 773, 779. — Davila, L. V, p. 279. — Lettre de Montgommery à La Noue, notice d. T. XLVII, p. 29. — Vie de La Noue, p. 95.

(2) Mém. de Tavannes, T. XXVIII, p. 44. — Mém. de Henri, duc de Bouillon, T. XLVIII, p. 19. — De Thou, L. LVI, p. 786. — La Poplinière, L. XXXIV, f. 149. — D'Aubigné, L. I, c. 9, p. 48. — Davila, L. V, p. 280.

bourgeois armés ; leurs murailles étaient fortes, plantées sur le roc et flanquées de bons fossés ; des marais qui couvraient les campagnes voisines ne permettaient de les attaquer que par un petit nombre de points. Le bastion de l'Évangile était le plus exposé ; les assiégeants tirèrent contre ce bastion plus de douze mille coups de canon ; mais son nom seul inspirait la confiance aux Rochelois : ils s'y croyaient assurés de la protection céleste. Les ministres distribués dans chaque compagnie, prêchant sans cesse dans les casernes et dans les places d'armes, et entonnant ensuite le chant de guerre des huguenots : « Que Dieu se montre seulement (1), » les conduisaient pleins d'ardeur à la bataille. Après le duc d'Aumale, Cosseins, le colonel de la garde qui avait massacré Coligni, fut tué le 18 avril ; Scipion Vergano, l'ingénieur qui avait aidé à fortifier la ville, et qui avait ensuite déserté à l'ennemi, fut aussi tué ; et les ministres annonçaient que Dieu commençait à signaler ses vengeances. Les vivres diminuaient dans la ville, mais la mer offrait une quantité inaccoutumée de poissons et de coquillages, et les ministres affirmaient que le sourdon, qu'on pêchait en si grande abondance, était la manne que Dieu leur envoyait. Les attaques continuaient cependant, mais dirigées par l'étourderie et la témérité des princes, non par l'habileté des ingénieurs, elles coûtaient beaucoup de monde et ne produisaient aucun résultat. Dans l'assaut du 26 mai, et dans celui du 12 juin, on vit les femmes de La Rochelle combattre sur la brèche aussi vaillamment que les hommes, et repousser avec eux les assaillants (2).

Cependant la longueur du siége, le manque de talent de ceux qui le conduisaient, le mépris qu'ils faisaient de la vie des hommes, avaient jeté le découragement parmi les soldats. Le nombre des morts et des blessés était effrayant, les désertions étaient nombreuses. Bientôt on vit commencer dans le camp une maladie contagieuse, qu'on nomma la colique de Poitou ; elle se répandit dans toute la province et y fit d'af-

(1) Psaume LXVIII.
(2) La Poplinière, L. XXXV, fol. 175. — De Thou, L. LV, p. 761.

freux ravages. « Dès qu'un homme en est attaqué, dit de » Thou, tout son corps demeure sans force, et comme frappé » de paralysie ; le visage devient pâle, et perd entièrement » sa couleur. Le froid s'empare des extrémités ; on ne dort » plus ; des nausées continuelles, des vomissements verdâtres, » et une douleur très violente qui attaque en même temps » l'estomac, les intestins, les flancs, les aisnes et les reins ; des » tiraillements suivis de douleurs très cruelles à la plante des » pieds, des défaillances, sans que le malade perde connois- » sance, se succèdent jusqu'au moment de la mort. » On croirait lire la description du choléra, qui a désolé si récemment l'Europe (1). En même temps des dissensions assez graves commençaient à se manifester dans le camp des assiégeants : aux yeux du duc d'Anjou, il y avait trois factions parmi les capitaines sous ses ordres : celle des fidèles qui approuvaient la Saint-Barthélemy ; des mécontents qui, quoique catholiques, blâmaient la marche suivie par le gouvernement; des nouveaux convertis enfin qui regrettaient la religion que la terreur leur avait fait abandonner. Les deux dernières commençaient à se concerter ensemble, et le duc d'Alençon, jaloux de ses deux frères, impatient de jouer un rôle, inconséquent, faible et remuant, s'offrait pour chef aux mécontents et aux nouveaux convertis ; il leur avait proposé de déserter en masse pour se réfugier ou sur les vaisseaux de Montgommery, ou à La Rochelle, ou en Angleterre, et ce furent les conseils de La Noue qui empêchèrent un coup de tête qui ne pouvait rien avoir d'avantageux (2). Sur ces entrefaites, Catherine reçut la nouvelle que son fils Henri avait été nommé roi de Pologne, mais en même temps, que les Polonais avaient vivement embrassé les intérêts des huguenots de France ; et, de concert avec Charles IX, elle envoya au duc d'Anjou Villeroi, secrétaire d'État, avec

(1) De Thou, L. LIV. p. 702 ; et LVI, 794.

(2) Mém. de Montluc, T. XXVI, p. 89 ; et notes, p. 139. — Notice sur La Noue, T. XLVII, p. 35. — Mém. de Bouillon, T. XLVIII, p. 20. — D'Aubigné, L. I, c. 9, p. 51. — Vie de La Noue, p. 97.

l'ordre d'employer toute son habileté à conclure la paix (1).

Les protestants n'avaient point mis d'armée en campagne, ils n'avaient point de chefs reconnus, mais une résistance toute locale s'était organisée dans plusieurs parties du royaume, et le siége de La Rochelle, où l'on assurait que le roi avait perdu quarante mille hommes, n'était pas le seul qui épuisât son armée et ses finances. Sancerre, où les huguenots du Berry et de la haute Loire s'étaient réfugiés, avait été investie, dès le 3 janvier, par l'armée royale que commandait Claude de La Châtre, gouverneur du Berry. Il avait sous ses ordres cinq cents chevaux et cinq mille fantassins seulement. Les comtes de Sancerre de la maison de Beuil avaient vainement essayé d'interposer leur médiation entre le roi et leurs vassaux : ceux-ci n'écoutaient plus que leurs ministres, ou leur maire, Guillaume-le-Bailli-Joanneau, homme d'un courage inébranlable, mais qui méprisait tout conseil, et qui ne songea point, malgré les avis qu'il avait reçus, à amasser assez de vivres dans la ville. Les assiégés se signalèrent par une vaillance à toute épreuve, dans un assaut qui leur fut donné le 19 mars : les vieilles troupes du comte de La Châtre étaient déjà maîtresses de la brèche; les paysans protestants qui s'étaient réfugiés dans la place les en chassèrent avec les frondes seulement, que dès lors on nomma les arquebuses de Sancerre. La Châtre, étonné d'une résistance si obstinée, et qui lui avait déjà coûté beaucoup de monde, convertit le siége en blocus; bientôt la viande manqua dans la ville; dès le mois de mars, on n'y tuait plus dans les boucheries que des ânes, des mulets et des chiens, la ration des soldats était réduite à demi-livre de pain par jour : mais les huguenots s'enorgueillissaient de souffrir pour défendre le royaume de Dieu, et ils persistèrent jusque bien avant dans l'été, à lutter avec la plus effroyable famine (2).

(1) De Thou, L. LVI, p. 793. — La Poplinière, L. XXXV, p. 178. — D'Aubigné, L. I, c. 9, p. 52. — Davila, L. V, p. 281. — Tavannes, T. XXVIII, p. 58.

(2) La Poplinière, L. XXX, f. 76; L. XXXI, f. 110; L. XXXIII, f. 139; et L. XXXV, f. 176. — D'Aubigné, L. I, c. 10, p. 55, 56. — De Thou, L. LV, p. 755, 757. — Davila, L. V, p. 278.

En Dauphiné, Louis du Puy Montbrun et François de Bonne de Lesdiguières s'étaient mis à la tête des protestants ; ils s'étaient fortifiés dans quelques châteaux et dans quelques vallées des montagnes ; mais l'ardeur du parti avait été abattue par tant de persécutions et tant de massacres, que toutes les villes où il avait dominé autrefois, Valence, Montélimart, Crest, lui demeurèrent fermées, et la plus grande partie de la population huguenote n'osa pas reprendre les armes (1). En Guienne les protestants, qui étaient aussi en grand nombre, se soulevèrent plus universellement; mais ils étaient abandonnés par le roi de Navarre, gouverneur de la province; et celui-ci avait nommé pour son lieutenant Honoré de Savoie, marquis de Villars, qui avait succédé à Coligni dans la charge d'amiral. Villars avait sous ses ordres huit mille fantassins catholiques et deux mille chevaux, avec lesquels il enleva la forteresse de Terrides aux protestants, et en fit pendre le capitaine ; il attaqua ensuite d'autres places moins importantes qu'il ne réussit point à soumettre, et il n'osa pas venir mettre le siége devant Montauban (2).

Le maréchal Damville était gouverneur de Languedoc ; il s'était toujours montré beaucoup plus zélé pour la religion catholique que ses frères ; cependant il savait bien qu'il avait tenu à peu de chose qu'ils fussent tous égorgés à la Saint-Barthélemy. Il avait donc plus de raison que jamais de détester les Guises et de se défier de leur faction. Le Languedoc était la province du royaume où il y avait le plus de protestants. Damville, pour maintenir sa considération à la cour, se crut obligé de leur faire la guerre ; mais il ne s'attaqua point aux villes plus importantes de Montauban, de Nîmes, de Montpellier; il vint seulement, le 11 février, mettre le siége devant Sommières, petite, mais forte place à trois lieues de Nîmes ; il s'en rendit maître par composition, le 9 avril : il n'empêcha point ensuite Saint-Chaumont, général des pro-

(1) La Poplinière, L. XXXI, f. 108. — D'Aubigné, L. I, c. 11, p. 62.

(2) La Poplinière, L. XXXI, f. 114. — De Thou, L. LV, p. 752. — Hist. de Languedoc, T. V, L. XXXIX, p. 319.

testants, de tenir la campagne dans le bas Languedoc, mais à deux reprises il suspendit par des trèves toute hostilité entre les deux partis (1).

Telle était la situation des huguenots dans tout le royaume, lorsque Villeroi se rendit au camp du duc d'Anjou, avec les ordres de Charles IX, et qu'il offrit aux habitants de La Rochelle, non plus une capitulation, mais une paix pour tout le parti, à des conditions toutefois moins avantageuses que celles qui avaient suivi les autres guerres civiles. Comme dans les précédents traités, le roi accordait à tous ses sujets la liberté de conscience, mais il ne permettait le culte public des huguenots que dans les trois villes de La Rochelle, Montauban et Nîmes; toutes les offenses étaient pardonnées, tout ce qui avait été fait en violation des lois, depuis le 24 août 1572, devait être oublié, et il était interdit sous des peines sévères de se le reprocher mutuellement; tous les prisonniers devaient être mis en liberté de part et d'autre, et toutes les sentences rendues par les tribunaux pour fait de religion devaient être abolies; hors des trois villes qui envoyèrent leurs députés aux conférences, et qui traitèrent seules pour la cause, le roi s'étant absolument refusé à y admettre aussi ceux de Sancerre, il devait bien être permis aux huguenots de célébrer dans leurs maisons leurs baptêmes et leurs mariages, pourvu cependant qu'ils ne s'assemblassent pas plus de dix pour ces cérémonies; encore, à Paris, à la cour, et à deux lieues à la ronde, cette faculté même leur était refusée. Des conférences sur ces propositions de Villeroi s'ouvrirent près de La Rochelle après le milieu de juin; la paix fut enfin signée à La Rochelle le 6 juillet; elle fut confirmée par un édit donné par le roi, au château de Boulogne, dans le même mois, et enregistré en parlement le 11 août (2). Les habitants de Sancerre, auxquels le bénéfice de cette paix

(1) La Poplinière, L. XXXI, f. 107; et L. XXXIII, f. 140. — D'Aubigné, L. I, c. 11, p. 57. — De Thou, L. LV, p. 746. — Hist. du Languedoc, L. XXXIX, p. 316, 318.

(2) L'édit est rapporté par La Poplinière, L. XXXV, f. 183. — De Thou, L. LVI, p. 795. — D'Aubigné, L. I, c. 18, p. 97. — Davila, L. V, p. 283.

avait été refusé, furent enfin contraints de capituler le 19 août, après avoir éprouvé toutes les horreurs de la famine. Ce jour-là même, les ambassadeurs de Pologne arrivèrent à Paris, et le roi, pour ne point les choquer, avait donné les ordres les plus précis de traiter les huguenots avec indulgence. Les habitants de Sancerre furent donc épargnés; seulement leur maire Le Bailli-Joanneau, et leur ministre Pierre de La Bourgade, furent entraînés hors de leurs maisons pendant la nuit, par des gens à gages, qui les assommèrent à quelque distance de la ville, et le roi désavoua cette action, qu'il attribua à quelque vengeance privée (1).

Les intrigues de Jean de Montluc, évêque de Valence, avaient réussi en effet. Les Polonais avaient été trompés sur le caractère de Henri de Valois et sur sa participation à la Saint-Barthélemy; ils s'étaient laissé persuader que le candidat qui sollicitait leurs suffrages était un jeune héros, actif et intelligent autant que brave, qui, pour son malheur, n'avait eu à combattre que dans des guerres civiles, mais qui, là même, avait fait preuve de sa tolérance et de son humanité. Choisnin, secrétaire de Montluc, dont nous avons des Mémoires, étant déjà en Pologne au moment de la Saint-Barthélemy, ne doutait point que tout ce qu'on disait de la participation de la maison royale à cette atrocité ne fût une infâme calomnie, aussi cherchait-il à la réfuter avec le zèle de la conviction. Les sœurs de Sigismond Auguste, zélées protestantes elles-mêmes, s'étaient déclarées pour le duc d'Anjou. Le cardinal Commendone, légat du pape, ayant exhorté les Polonais à choisir un roi qui réprimât l'hérésie, et qui fît fleurir la foi catholique dans sa pureté, comme faisait alors même le héros du siècle et de la maison d'Autriche, le glorieux Philippe II; on crut qu'il était favorable à Ernest d'Autriche, et ce fut une raison pour les Polonais de se défier de l'Autrichien. Montluc avait apporté un art infini à flatter une nation jalouse de sa liberté. Il s'était scrupuleusement renfermé

(1) La Poplinière, L. XXXV, f. 179; L. XXXVI, f. 190, 191. — De Thou, L. LVI, p. 820.

dans le château que le sénat lui avait assigné pour sa demeure ; il s'était conformé à tous les désirs de ce corps avec une déférence empressée ; mais en même temps qu'il n'avait rien négligé pour capter la bienveillance des palatins et des sénateurs, il avait eu surtout à cœur de gagner la petite noblesse. Celle-ci redoutait en général un prince limitrophe, craignant ou qu'il n'employât des forces étrangères pour asservir la Pologne, ou seulement que ses relations antérieures avec les grands ne le jetassent tout-à-fait dans les bras de l'aristocratie ; elle aurait préféré un piaste, ou gentilhomme polonais ; mais comme il y en avait plus de trente qui prétendaient en même temps à la couronne, elle craignait qu'une telle élection n'amenât la guerre civile ou la division de la monarchie. Le duc d'Anjou lui paraissait, à cause de l'éloignement de la France, aussi peu à redouter qu'un piaste, et cependant assez éminent par-dessus tous les autres pour réunir aisément les suffrages. D'ailleurs les plus riches des palatins, ceux qui avaient le plus de chances de réussir dans l'élection, étaient de la communion évangélique, et la petite noblesse catholique craignait que la couronne ne fût donnée à un hérétique. Personne ne promettait son suffrage d'avance, les Polonais regardant leur diète comme sous l'inspiration immédiate du Saint-Esprit, se contentaient de répondre aux ambassadeurs qu'ils éliraient le plus digne ; et la relation si détaillée de Choisnin fait sentir qu'ils se conduisirent en effet avec autant de loyauté que de patriotisme, encore qu'ils ne sussent point éviter de se laisser tromper. Dans la diète préparatoire convoquée pour le 6 janvier à Varsovie, une confédération avait été signée entre les catholiques et les protestants, par laquelle les premiers s'engageaient à ne jamais porter atteinte à la liberté de conscience, et à ne jamais se laisser entraîner dans une guerre de religion. L'évêque Montluc ne se contenta pas d'accepter au nom du duc d'Anjou cette confédération ; il promit encore aux évangéliques de Pologne que Charles IX, par reconnaissance de l'élection de son frère, rendrait aux huguenots de France toutes les prérogatives dont l'édit de juillet 1561 les avait précédemment

mis en possession. Enfin, la diète d'élection se rassembla le 3 avril, dans une grande plaine à une lieue de Varsovie; on y voyait au moins trente mille gentilshommes à cheval, sans ceux de Mazovie, au nombre de huit ou dix mille, qui étaient chez eux. Les ambassadeurs furent entendus chacun à leur tour, et après avoir parlé, chacun donnait copie de son discours aux trente-deux palatins, pour qu'ils le fissent connaître à la noblesse dans leur palatinat; mais Montluc, qui fut entendu le 10 avril, et dont le discours dura trois heures, avait eu soin de le faire imprimer en secret en latin et en polonais, et après l'avoir prononcé, il le répandit avec profusion. Il employa ensuite l'adresse de son esprit conciliant à écarter toutes les difficultés que chaque concurrent et ses partisans même faisaient naître. Enfin, le 3 mai on commença à procéder à l'élection et à compter les voix; bientôt il fut aisé de reconnaître que la petite noblesse, souvent en opposition avec les palatins, se prononçait pour le duc d'Anjou; presque aussitôt la minorité, redoutant sur toute chose une élection contestée, se réunit par patriotisme à la majorité; et le 9 mai, veille de la Pentecôte, le compte des voix donna près de trente-cinq mille suffrages au duc d'Anjou, tandis qu'il y en eut à peine cinq cents contre lui : dès le soir même, l'archevêque de Gnesne annonça l'élection, quoique la proclamation solennelle ne dût être faite que le surlendemain par les maréchaux (1).

Jean de Montluc se mit ensuite en route avec l'ambassade solennelle de treize grands seigneurs que la nation polonaise envoyait en France pour chercher son roi. Ils arrivèrent le 10 août à Metz, et à Paris le 19 août, jour même de la reddition de Sancerre. L'évêque de Posen, chef de la députation, dans sa harangue à Henri, duc d'Anjou, lui dit, que la réputation seule de ses vertus lui avait fait déférer la couronne; que les Polonais espéraient que toutes ses hautes qualités

(1) Mém. de F. Choisnin, L. II, p. 285 à 392. — La harangue de Montluc est dans La Poplinière, L. XXXV, fol. 162-172; et les demandes des protestants polonais. *Ib.*, f. 176. — De Thou, L. LV, p. 744; L. LVI, p. 808 et suiv. — Davila, L. V, p. 282.

brilleraient dans la manière dont il conserverait et gouvernerait leur royaume ; mais qu'avant de le proclamer ils lui demandaient de jurer l'observation des promesses que les ambassadeurs de France avaient faites en son nom. Ceux-ci s'étaient engagés à ce que Henri ferait passer en Pologne les revenus de tous les biens qu'il possédait en France ; à ce qu'il équiperait dans les ports de France une flotte qu'il enverrait à Dantzick, pour protéger le commerce des Polonais, auquel il assurerait en même temps un traité avantageux avec la France. Ils avaient promis que Henri doterait l'université et le séminaire de Cracovie ; qu'il garantirait l'indépendance des deux religions en Pologne ; qu'il engagerait son frère à rétablir dans tous leurs droits les protestants de France, à leur donner des sûretés pour l'avenir, et à faire punir les auteurs du massacre de la Saint-Barthélemy, qui, à ce que protestait Montluc, s'était effectué contre la volonté du roi. Les conseillers de Charles IX furent fort étonnés de voir des promesses si peu conformes aux instructions dont l'évêque de Valence était porteur. Celui-ci convint qu'il avait dépassé ses ordres ; mais il représenta qu'il avait obtenu son but, et que Henri, une fois sur le trône, ne tiendrait plus, parmi ses engagements, que ceux qui lui conviendraient. Le nonce du pape, en même temps, commença à intriguer parmi les ambassadeurs polonais ; il engagea ceux qui étaient catholiques à se départir de toutes les demandes faites en faveur des protestants, et les deux rois profitant de ce dissentiment, ne les confirmèrent point (1).

Ce fut le 9 septembre que Henri prêta serment devant les ambassadeurs, comme roi de Pologne ; le décret d'élection de la diète de Varsovie fut lu dans la grande salle du palais ; Henri fit, comme roi de Pologne, une entrée solennelle à Paris, et dès lors la cour fut toujours en fêtes, jusqu'au moment où le nouveau roi se mit en route pour son royaume lointain. On voyait alors à Paris trois jeunes rois, également

(1) De Thou, T. V, L. LVII, p. 4 et 5. — La Poplinière, L. XXXVI, f. 196, 198.

avides de plaisirs et de débauches : Charles IX, âgé de 23 ans : Henri, roi de Pologne, âgé de 22 ans ; et Henri, roi de Navarre, âgé de 20 ans. Ils se nommaient frères, ils partageaient volontiers leurs divertissements et leurs excès ; chacun nourrissait cependant une secrète haine contre les deux autres. A cette époque même, une de leurs parties de débauches pensa leur coûter cher. Le seigneur de Nantouillet, Antoine Duprat, petit-fils du chancelier de ce nom, avait été sollicité d'épouser une maîtresse du duc d'Anjou, dont ce prince voulait se débarrasser. Il avait répondu qu'il n'était pas homme à donner son honneur pour payer les plaisirs d'un autre. Ce propos avait été rapporté à Henri, et communiqué par lui à son frère et à son beau-frère. Il les irrita tous trois également : aux yeux des trois rois, le courtisan qui osait opposer son honneur à leurs plaisirs ou leurs caprices, n'était pas pardonnable. Au milieu de la nuit, ils entrèrent dans la maison de Nantouillet, avec le bâtard d'Angoulême, le duc de Guise, et quelques autres seigneurs ; ils l'accablèrent d'outrages, ils enlevèrent tout ce qu'ils trouvèrent dans sa chambre, et mirent son lit et sa tapisserie en pièces. En même temps, les gens de leur suite enfonçaient les coffres et emportaient tout l'argent et toute la vaisselle. Ils ne savaient pas que pendant ce temps même, Guillaume de Vittaux, frère de Nantouillet, était enfermé dans la chambre voisine, avec quatre bandits déterminés, qu'il avait armés pour assassiner un de ses ennemis. Au tumulte que ceux-ci entendirent de toutes parts autour d'eux, ils crurent qu'on venait les arrêter, et se plaçant derrière leur porte, le pistolet à la main, ils attendirent qu'on l'enfonçât pour faire feu. Si les trois rois l'avaient tenté, ils auraient probablement été tués : leur bonheur voulut qu'ils se dirigeassent d'un autre côté (1).

Charles IX n'associait pas volontiers à ces parties de plaisir son plus jeune frère, le duc d'Alençon ; il se défiait de lui,

(1) De Thou, L. LVI, p. 821. — D'Aubigné, L. II, c. 1, p. 101. — Mém. de l'Étoile, T. I, p. 80.

il le regardait comme un brouillon dangereux, et il soupçonnait le favori d'Alençon, Boniface de La Mole, gentilhomme provençal, de vouloir, en excitant cet esprit faible et inquiet, former une faction nouvelle dans l'État. « Le roi, dit l'Étoile,
» avoit mandé par deux fois à son frère, le duc d'Anjou,
» étant dans son camp devant La Rochelle, qu'il eût à faire
» étrangler La Mole. Le roi, du depuis, avoit fait dessein
» de l'étrangler lui-même dans sa cour, où La Mole étoit
» retourné après le camp de La Rochelle. Et pour ce faire,
» sachant que La Mole étoit en la chambre de madame de
» Nevers, dans le Louvre, il prit avec lui le duc de Guise,
» et certains gentilshommes, jusques à six, auxquels il com-
» manda sur la vie d'étrangler celui qu'il leur diroit, avec
» des cordes qu'il leur distribua. En cet équipage, le roi
» lui-même, portant une bougie allumée, disposa ses com-
» pagnons bourreaux sur les brisées que La Mole souloit
» prendre, pour aller à la chambre du duc d'Alençon, son
» maître. Mais bien prit au pauvre jeune homme de ce que,
» au lieu d'aller à son maître, il descendit trouver sa maî-
» tresse, sans rien savoir toutefois de cette partie (1). »

Les trois rois, unis pour les excès et le scandale, n'avaient aucune affection l'un pour l'autre. Charles IX s'abandonnait toujours plus à ses emportements; il jurait, menaçait, et ne pouvait souffrir le moindre obstacle à ses volontés; mais heureusement il les oubliait souvent dès le lendemain, s'il n'avait pas pu les accomplir aussitôt. Il avait conçu contre son frère Henri une haine profonde; il était jaloux de sa gloire, jaloux de l'autorité qu'il exerçait comme lieutenant-général du royaume; il l'aurait volontiers accusé de rébellion, pour chacun des ordres qu'il lui voyait donner; il ne pouvait modérer son impatience pour qu'il sortît enfin du royaume; et néanmoins, comme il passait ses journées entières à la chasse, comme il s'épuisait par la violence de ses exercices, et se trouvait ensuite hors d'état de donner aucune attention à aucune affaire, il était bien obligé d'abandonner

(1) Mém. de l'Étoile, T. I, p. 82.

à Henri et à sa mère tous les détails du gouvernement. Henri, de son côté, commençait à croire que son frère ne pouvait pas vivre encore long-temps, que sa poitrine était attaquée, et que, comme il n'écoutait aucun conseil, mais qu'il continuait à courir les champs et à sonner du cor avec fureur, il se donnerait un regorgement de sang. Au lieu de se réjouir de son élection comme roi de Pologne, Henri n'y voyait plus qu'un exil brillant, auquel il était condamné, au moment où il lui aurait le plus convenu d'être présent, pour se saisir de la couronne de France. Le roi de Navarre enfin, plus jeune que les deux autres, n'était pas moins qu'eux avide de plaisirs. C'était le moment de ses amours avec la belle Corisande d'Andoin, veuve de Philibert, comte de Grammont (1). Il oubliait avec elle et ses anciens amis massacrés à la Saint-Barthélemy, et sa religion, et les enseignements de sa mère; il avait fait la guerre aux protestants, et il les avait persécutés dans ses domaines. Cependant il se regardait presque comme le captif de ses deux beaux-frères; il craignait leurs violences, il craignait les Guises, ennemis des Bourbons, auxquels les Valois abandonnaient le pouvoir, et il était plutôt disposé à se rapprocher de son troisième beau-frère, le duc d'Alençon.

Ce duc, d'un an plus jeune que le roi de Navarre, avait précédemment montré de l'affection à Coligni et aux chefs protestants: il se livrait à une inquiétude et un esprit d'intrigue qu'il prenait pour de l'ambition, et il demandait à se mettre à la tête du parti d'opposition qui avait long-temps fait la guerre à ses frères. Catherine avait voulu lui procurer une couronne, comme à ses deux aînés. Elle avait fait solliciter la reine d'Angleterre, Élisabeth, de lui accorder sa main; et quoique cette reine eût alors quarante ans, et le duc d'Alençon dix-neuf, Élisabeth n'avait point repoussé ces offres. Albert de Gondi, comte de Retz, envoyé en ambassade en

(1) Dans les notes à Montluc, T. XXVI, p. 156, on trouve sous cette année une lettre fort tendre de Henri de Navarre à Corisande. Sully parle de ses amours dix ans plus tard. Écon royales, ch. 18, p. 332.

Angleterre, avait été reçu avec faveur. Élisabeth avait consenti à être marraine d'une fille née à Charles IX deux mois après la Saint-Barthélemy, le 27 octobre 1572 (1).

Elle avait aussi accueilli des émissaires particuliers du duc d'Alençon. Cependant elle n'avait point consenti à ce que ce prince vînt lui-même à sa cour ; l'impression que la Saint-Barthélemy avait faite sur les Anglais était encore trop vive, disait-elle, et elle craignait que leur haine contre les Français n'éclatât par quelque outrage fait au prince (2).

Pendant le siége de La Rochelle, où le roi de Navarre et le prince de Condé avaient été conduits contre leur gré, ils s'unirent plus intimement au duc d'Alençon. Henri de La Tour, vicomte de Turenne, qui plus tard fut duc de Bouillon, et qui nous a laissé ses Mémoires, était alors attaché au plus jeune des fils de Catherine, et quoiqu'il n'eût que dix-sept ans, ce fut lui que ces jeunes étourdis choisirent pour conseil et pour guide. Il leur proposa de s'emparer d'Angoulême et de Saint-Jean-d'Angely, de proclamer le duc d'Alençon pour chef du parti protestant, et de recommencer la guerre. Avant de s'engager plus avant, cependant, ces jeunes gens consultèrent La Noue, qui venait de rentrer au camp royal, après avoir abandonné le commandement de La Rochelle. Ce sage capitaine leur représenta la difficulté de se saisir des deux places qu'ils convoitaient, et de les garder, tandis que l'armée royale était déjà toute rassemblée à leurs portes ; il exposa la faiblesse du parti protestant, et le danger de le faire écraser par une entreprise mal concertée. Turenne proposa ensuite aux princes de se saisir de la flotte royale, et de s'enfuir avec elle en Angleterre. La Noue les avertit de nouveau de songer au froid accueil que leur ferait la reine, qu'ils voulaient entraîner à la guerre, tandis qu'ils voyaient que toute sa politique tendait à conserver la paix. Elle venait d'en donner la preuve, en accueillant avec beaucoup de bienveillance le favori de Charles IX, et en signant le 1er mai un nouveau traité de paix

(1) La Poplinière, L. XXXIII, f. 151 ; et L. XXXIV, f. 159.
(2) De Thou, L. LV, p. 765.

avec le roi d'Espagne (1). La Noue réussit ainsi à empêcher ces jeunes gens de commettre une imprudence, qui peut-être aurait épuisé les dernières ressources des défenseurs de la liberté religieuse. L'intimité entre les Bourbons et le duc d'Alençon n'en subsista pas moins, et Navarre et Condé avaient promis de soutenir ce prince de tout leur crédit, dès que le moment serait jugé favorable pour annoncer ses prétentions (2).

Charles IX s'étonnait cependant que Henri, son frère, ne se hâtât pas davantage de partir, pour mettre sur son front cette couronne de Pologne, qui lui avait coûté tant de négociations et tant de promesses. « Quand le roi et les principaux, » dit d'Aubigné, louoient l'évêque de Valence, le roi de Po- » logne et la reine-mère en parloient comme de celui qui » avoit tramé l'exil de ce prince; pour lequel éloigner on » commençoit à parler de laisser passer l'hiver. Quand le » roi, qui fuyoit les affaires, et cherchoit ses plaisirs dans » les forêts, se réveilla, commanda que toutes les dépêches » vinssent en ses mains; et puis, en reniant à sa mode, dit à » son frère, devant la reine, qu'il falloit qu'un d'eux sortît » du royaume. La reine-mère voyant la ferme résolution du » roi, dit au roi de Pologne : Partez, mais vous n'y demeure- » rez guère. Si bien qu'il fallut déloger, et partir de Paris » sur la fin de septembre (3). » En effet, pour le ramener bientôt dans le voisinage de la France, Catherine forma le projet bizarre de mettre son fils Henri, le plus ardent promoteur de la Saint-Barthélemy, à la tête des protestants de Hollande, pour défendre contre Philippe II la liberté de conscience des Pays-Bas. Henri devait profiter de la sympathie que les évangéliques de Pologne venaient de témoigner aux huguenots, armer avec leur concours et celui de la France une flotte à Dantzick, y faire monter un grand nombre des plus vaillants champions de son nouveau royaume, et la conduire

(1) De Thou, L. LV, p. 730. — Mémoires de Bouillon, T. XLVIII, p. 21.
(2) De Thou, L. LVI, p. 787. — Amirault, Vie de La Noue, p. 97.
(3) D'Aubigné, L. II, c. 2, p. 105.

dans les ports de Hollande. L'agrément du roi de Danemarck était assuré ; le comte de Retz, qui commençait à se tourner vers le soleil levant, fut envoyé avec de l'argent en Allemagne, pour lever des troupes. Schomberg fut dépêché au prince d'Orange, pour mettre la dernière main au traité qu'il avait précédemment ébauché avec Louis de Nassau (1). Les affaires des Pays-Bas étaient alors dans une situation fort critique ; don Frédéric de Toledo, fils du duc d'Albe, avait mis le siége devant Harlem, dès le 12 décembre 1572. Le père et le fils, suivant avec persévérance le plan froidement féroce qu'ils avaient conçu, joignaient la terreur des tourments à celle de la mort pour détruire l'hérésie. Chaque jour on apprenait quelque nouvelle atrocité commise par eux. Le duc d'Albe était venu à Amsterdam pour le siége, le prince d'Orange à Leyde, pour seconder la défense. De l'une et de l'autre ville, il n'y a guère que trois lieues jusqu'à Harlem. Les bourgeois de la dernière cité combattirent, ainsi que les soldats que leur avait fait passer le prince d'Orange, avec le plus indomptable courage ; ils opposèrent la même constance à des revers multipliés, et enfin à une épouvantable famine. Après avoir épuisé leurs dernières provisions, ils furent réduits à capituler le 13 juillet 1573, et leur bravoure inspirait encore tant de crainte, que Toledo leur promit la vie sauve à tous, sous la réserve d'une liste de cinquante-sept proscrits ; il promit de même de sauver leurs biens, moyennant une rançon de deux cent mille florins ; mais le duc d'Albe, maître de la ville, ne voulut plus observer la capitulation : il fit périr plus de deux mille habitants dans les supplices, et, mettant ses soldats en quartier chez les autres, il abandonna les vaincus à la discrétion des Espagnols (2). C'était après ces revers que le prince d'Orange recevait les offres inattendues de Catherine, et dans sa situation désespérée, il était prêt à accueillir une aide temporaire, de

(1) De Thou, L. LVII, p. 12. — D'Aubigné, L. II, c. 2, p. 107.
(2) De Thou, L. LIV, p. 697, L. LV, p. 723, 726. — D'Aubigné, L. I, c. 17, p. 91. — Watson, Hist. de Phil. II, T. II, L. XIV, p. 257-294. — *Bentivoglio*, P. I, L. VII, p. 135-151.

quelque part qu'elle lui vînt. Les articles proposés par Schomberg furent signés, et le roi de Pologne fut élu chef pour les guerres de Flandre contre le roi d'Espagne (1).

Charles IX avait cependant contraint le roi de Pologne à se mettre en voyage. Il l'avait conduit jusqu'à Villers-Coterets, et il l'aurait accompagné jusqu'à la frontière, si une grave maladie ne l'avait arrêté; Ambroise Paré, son célèbre chirurgien, attribua sa maladie à ce que « il avoit trop sonné de la trompe » à la chasse du cerf. » Mais la cour était tellement préparée à tous les crimes, qu'on y répandit le bruit qu'il avait été empoisonné « avec la corne d'un lièvre marin, qui fait languir long-temps la personne, et puis après peu à peu s'en » va et s'éteint comme une chandelle. » Les courtisans attribuaient ce crime aux deux frères du roi, ou même à sa mère; tandis que d'autres en accusaient un mari jaloux. Charles IX était cependant fort peu adonné à la galanterie, et il faisait à peine attention aux dames de sa cour. La reine et le reste de ses enfants accompagnèrent le roi de Pologne jusqu'à Nancy, et de là à Blamont, où avec de grands regrets se fit la séparation (2).

Cependant les protestants du Midi n'avaient point voulu recevoir l'édit de pacification de Boulogne. Les trois villes de La Rochelle, Nîmes et Montauban, leur paraissaient n'avoir songé qu'à elles seules ; elles étaient sans pouvoir, disaient-ils, pour abandonner, comme elles avaient fait, la liberté religieuse de toutes les autres. Profitant toutefois de la publication de la paix, des députés de toutes les églises du Midi se réunirent à Montauban; ils y ouvrirent leur assemblée le 24 août 1573, jour anniversaire de la Saint-Barthélemy. Un tel souvenir n'était pas fait pour leur inspirer de la confiance; ils déclarèrent qu'ils étaient persuadés que de mauvais conseillers avaient surpris l'esprit du roi, lorsqu'il avait eu la faiblesse de se déclarer l'auteur d'une action aussi atroce; ils

(1) D'Aubigné, L. II, c. 2, p. 107. — De Thou, L. LVII, p. 12.

(2) Brantôme, T. IV, p. 216. — D'Aubigné, L. II, c. 2, p. 107. — De Thou, L. LVII, p. 17. — Davila, L. V, p. 284. — La Poplinière, L. XXXVI, f. 199.

ne doutaient point que le roi ne la détestât au contraire ; mais comme les mêmes conseillers étaient toujours autour de sa personne, ils avaient besoin de demander non seulement des libertés plus étendues, mais plus de sûreté que le roi ne venait de leur en accorder par la paix de La Rochelle. Ils nommèrent des députés pour se rendre auprès du roi et lui présenter leurs demandes ; en même temps ils donnèrent aux huguenots de la province une organisation plus régulière. Ils nommèrent le vicomte de Paulin pour gouverneur de Montauban, de la Guienne et du Quercy, et Saint-Romain pour gouverneur de Nîmes, Cévennes, Rouergue et Vivarais. Ils les autorisèrent à se saisir du revenu des bénéfices ecclésiastiques dans la province, à y joindre les contributions volontaires des villes huguenotes, et celles que les districts catholiques paieraient, pour être garantis de toute vexation : ces chefs devaient se concerter avec les États de leur gouvernement, et des États subordonnés qui s'assemblèrent dans chaque diocèse. De cette manière, ils s'assurèrent de pouvoir mettre en campagne, sous la conduite de leurs gouverneurs, près de vingt mille hommes(1).

La connaissance des conditions stipulées en leur faveur par les évangéliques de Pologne, et celle des divisions de la cour, donnaient de la confiance aux protestants. Ils n'avaient plus rien à craindre de Henri, qui leur avait fait tant de mal : ils se croyaient assurés du duc d'Alençon, et ils regardaient Charles IX comme incapable de rien faire par lui-même, en raison, soit de sa dissipation continuelle, soit de sa maladie. D'ailleurs, des principes nouveaux de liberté commençaient à se répandre au moyen d'un grand nombre d'écrits ; on avait réimprimé le livre *de la Servitude volontaire* de la Boëtie ; François Hotman, jurisconsulte célèbre protestant, publia sa *Franco-Gallia,* dans laquelle il maintenait le droit des États-généraux de déposer les mauvais rois, et de leur nommer des successeurs ; un livre plus hardi encore, mais dont l'auteur avait gardé l'anonyme, *Junius Brutus,* traçait les

(1) La Poplinière, L. XXXVI, fol. 185, 186. — Histoire du Languedoc, L. XXXIX, p. 321.

bornes de l'obéissance que les sujets doivent aux rois (1).

Les députés des huguenots de Languedoc furent présentés au roi à Villers-Coterets, comme il commençait à se rétablir de sa maladie; et bientôt d'autres députés de Provence et de Dauphiné arrivèrent aussi à la cour, et lui firent des demandes analogues, mais en y joignant celle du rétablissement des priviléges de leurs provinces. Quand Catherine prit connaissance du détail de ces conditions, elle s'écria : « Si Condé » étoit encore en vie, et s'il étoit au cœur de la France, à la » tête de vingt mille chevaux et cinquante mille hommes de » pied; si, de plus, il étoit maître des principales villes du » royaume, il ne demanderoit pas la moitié de ce que ces » gens ont l'insolence de nous proposer (2)! » Les protestants ne pouvaient, il est vrai, déployer nulle part des forces aussi menaçantes, mais le gouvernement était de son côté sans moyens pour les réduire. Non seulement ses finances étaient ruinées et son armée dispersée, il ne restait plus personne à la tête de l'administration qui eût une volonté ferme ou un plan de conduite. La reine conseilla à Charles IX de donner, comme il le fit le 18 octobre, des espérances vagues aux députés, en ajournant une réponse plus précise jusqu'au milieu de décembre suivant (3). En attendant, elle se flattait de se rendre maîtresse par surprise de La Rochelle, après quoi elle croyait que tout l'orgueil du parti tomberait. Biron, Du Lude, Rouhault et Puy Gaillard se chargèrent d'exécuter cette trahison. Tandis qu'ils s'approchaient de la ville avec des troupes, des conjurés qu'ils avaient séduits à prix d'argent, devaient surprendre une porte et la leur livrer; mais ces conjurés, dénoncés au maire, furent arrêtés et condamnés à d'atroces supplices : aussitôt le roi écrivit aux Rochelois, pour protester qu'il n'avait eu aucune part à la conjuration, et pour approuver les sentences qu'ils venaient d'exécuter (4). Les protes-

(1) D'Aubigné, L. II, c. 2, p. 108.
(2) De Thou, L. LVII, p. 13.
(3) La Poplinière, L. XXXVI, fol. 190.
(4) De Thou, L. LVII, p. 19. — La Poplinière, L. XXXVII, f. 202. — D'Aubigné, L. II, c. 4, p. 112.

tants ne furent cependant pas plus dupes de ces protestations du roi qu'ils ne l'avaient été des promesses vagues faites à leurs députés à Villers-Coterets; ceux de Languedoc tinrent une seconde assemblée à Milhaud le 16 décembre. Là, ils se lièrent par un nouveau serment à « une union, association et fraternité plus intime, avec tous ceux qui professent la religion réformée, dans tout le royaume et ses enclaves, » et ils instituèrent une forme de gouvernement qui tendait toujours plus ouvertement à la république. Ce n'étaient plus des princes qui devaient avoir la souveraine autorité dans le parti, mais des États-généraux assemblés tous les six mois et composés par égales parts de députés de la noblesse, de la bourgeoisie et de la magistrature, élus dans chaque généralité. Des États provinciaux devaient aussi s'assembler tous les trois mois, et nommer le capitaine de la province, avec son conseil (1).

(1574.) Cependant Henri de Valois avait continué son voyage. Le 25 janvier 1574 il franchit la frontière de Pologne; il fut ensuite sacré à Cracovie le 21 février. Sa mère Catherine comptait, il est vrai, que dès le printemps elle le verrait revenir en Hollande, sur une flotte que ne manquerait point d'armer d'après ses ordres la nation chevaleresque qui l'avait appelé. Il devait proposer aux Polonais de les conduire au secours du prince d'Orange, et il se trouverait ainsi à portée pour monter sur le trône de France, lorsque Charles IX viendrait à mourir. Catherine avait eu de nouvelles conférences sur cet objet, à Blamont, en Lorraine, avec Louis de Nassau. Celui-ci lui avait vainement représenté que le duc d'Alençon, ami de Coligni et des protestants, serait bien plus propre que le duc d'Anjou au commandement des insurgés des Pays-Bas; c'était justement d'Alençon que Catherine se défiait, car elle le soupçonnait de veiller l'occasion de se saisir du trône à la mort de son frère (2).

Dans le même temps, d'autres tournaient leurs regards

(1) Le réglement dans La Poplinière, L. XXXVI, f. 192, 193.
(2) De Thou, L. LVII, p. 28.

vers le duc d'Alençon, espérant trouver en lui le sauveur de la France. Il était reconnu que Charles IX ne gouvernait point, et qu'il était incapable de gouverner. Ses emportements, dans lesquels il ne parlait que de tout tuer, sa dissimulation habituelle, dès que ses fureurs étaient apaisées, l'épuisement qui suivait ses journées passées dans les exercices les plus violents, jusqu'au moment où la maladie le confinait au lit, ne lui laissaient aucune capacité pour s'occuper des affaires. Aussi l'on savait que ses sentiments étaient presque tous contraires à ses actions. On lui avait entendu exprimer sa haine pour les Guises, et menacer les Italiens auxquels se confiait sa mère, tels que Gondi, Birago et Nevers de la maison de Gonzaga; et cependant les Guises et les Italiens gouvernaient seuls avec sa mère. Les plus grands seigneurs français, les maréchaux, les Montmorency, les Bourbons, commencèrent alors à demander hautement que le roi nommât un lieutenant-général du royaume, désignant le duc d'Alençon comme propre à remplir cette place, qui avait été créée pour son frère le duc d'Anjou. Catherine avait tellement le sentiment de l'incapacité de Charles, et de l'impuissance du gouvernement, qu'au lieu de repousser une nomination qui équivalait presque à une abdication du roi, elle lui suggéra de choisir plutôt pour son lieutenant, son beau-frère Charles duc de Lorraine (1).

La France était alors livrée aux conseils de jeunes étourdis. Le chef qu'on voulait donner au gouvernement n'avait pas vingt ans; Turenne, principal conseiller d'Alençon, n'en avait pas dix-huit; le roi de Navarre et le prince de Condé n'étaient guère plus âgés. Cependant des hommes plus sages, les frères Montmorency, le maréchal de Cossé, La Noue, essayèrent de profiter de leur pétulance pour porter quelque remède aux désordres du gouvernement. Ils annoncèrent qu'ils ne désiraient point le triomphe de l'une ou de l'autre faction, mais la réforme de l'administration; ils déclarèrent

(1) De Thou, L. LVII, p. 28. — Davila, L. V, p. 285. — La Poplinière, L. XXXVII, f. 201. — D'Aubigné, L. II, c. 4, p. 112.

qu'on n'y parviendrait que par l'assemblée des Etats-généraux ; on les nomma les politiques (1).

Les intrigues se croisaient, et tous les grands également étaient dans la défiance, s'attendant sans cesse à être trahis par leurs associés. Le roi avait promis au duc d'Alençon le commandement de ses troupes, ce qui semblait un acheminement à la lieutenance-générale ; mais en même temps la reine faisait arriver son gendre, le duc de Lorraine, à qui elle l'avait promise de son côté. Ce duc, âgé de trente-deux ans, et qui s'était jusqu'alors peu compromis avec les divers partis, eut, à son arrivée, une conférence amicale à Chantilly avec le maréchal de Montmorency. Tandis que Henri, duc de Guise, qui, quoiqu'il ne fût pas souverain comme son cousin, et qu'il n'eût pas encore vingt-quatre ans, était le chef du parti de Lorraine, affecta de donner le plus grand éclat à sa haine pour le même maréchal. Un gentilhomme nommé Ventabren avait passé de la maison des Montmorency dans celle des Guises ; il s'y était ensuite mêlé dans quelque intrigue amoureuse et secrète qui lui attira la haine du duc. Celui-ci, l'ayant rencontré à Saint-Germain, où était le roi, le poursuivit l'épée à la main jusque dans les appartements royaux. C'était un crime contre le roi lui-même ; Guise s'en excusa en affirmant, ce qu'il savait bien n'être pas vrai, que Ventabren avait été aposté par le maréchal de Montmorency pour l'assassiner (2).

On était cependant arrivé au dernier jour du carnaval, mardi 23 février 1574 ; la cour était à Saint-Germain ; Alençon avait promis aux protestants son appui ; il avait engagé La Noue à repartir pour le Poitou, afin de soulever cette province, où le parti des huguenots était le plus fort ; lui-même avait promis de se mettre à leur tête avec les Bourbons, pourvu qu'une escorte suffisante à sa sûreté s'avançât pour protéger sa fuite. Le mardi gras avait été choisi, comme jour de fête et de désordre, où aucun rassemblement n'exciterait de soup-

(1) De Thou, L. LVII, p. 29. — La Poplinière, L. XXXVII, p. 208, v.

(2) De Thou, L. LVII, p. 31. — Davila, L. V, p. 286. — Bouillon, T. XLVIII, p. 56 ; et notes, p. 256.

çon, soit pour prendre les armes dans les provinces, soit pour favoriser la retraite des princes; il paraît pourtant que le 10 mars avait été le jour d'abord fixé pour la prise d'armes, et qu'il fut avancé par quelques chefs subalternes qui se voyaient sur le point d'être découverts. Jean Chaumont de Guitry arriva jusque tout près de Saint-Germain, avec deux cents cavaliers protestants bien armés, et fit dire au duc d'Alençon et aux Bourbons qu'il les attendait, pour les conduire à Mantes, dont Du Plessis Mornay et son beau-frère Buhi s'emparèrent dans le même temps. Alençon manqua de résolution; il se plaignit qu'on eût avancé le jour de la prise d'armes sans lui donner assez de temps pour s'y préparer, et croyant avoir des chances d'obtenir de son frère la lieutenance-générale du royaume, s'il lui rendait un grand service, il se décida, au lieu de joindre ses associés, à les trahir. Deux intrigants, Boniface de La Mole, Provençal, et le comte de Cocconas, Piémontais, avaient été les principaux agents du duc d'Alençon dans toutes ces intrigues. Tous deux s'étaient souillés de beaucoup de crimes à la Saint-Barthélemy. La Mole avait été dépêché en courrier à tous les gouverneurs de villes le long du Rhône, pour les inviter à prendre part au massacre; Cocconas s'était baigné dans le sang à Paris. Il avait racheté plus de trente huguenots des mains de ceux qui les avaient arrêtés, pour se donner le plaisir de les tuer lui-même (1). On ne sait trop quel était le but de ces hommes sans principes, en engageant Alençon dans l'opposition; mais, cette fois, ils lui conseillèrent tous deux de ne pas se compromettre; et La Mole se rendit, par son ordre, auprès de Catherine, à laquelle il dénonça la conspiration dont il se retirait, en lui donnant la note de tous ses associés. Catherine fut fort alarmée ou voulut le paraître, et elle décida à l'instant que toute la cour quitterait Saint-Germain pour s'enfermer à Paris (2). « Nous » fûmes, dit Marguerite de Valois, contraints de partir deux

(1) D'Aubigné, L. II, c. 4, p. 115. — L'Étoile, T. I, p. 84.

(2) Mém. de Bouillon, T. XLVIII, p. 40. — D'Aubigné, L. II, c. 6, p. 119. — De Thou, L. LVII, p. 35. — La Poplinière, L. XXXVII, fol. 209, 210. — Davila, L. V, p. 287.

» heures après minuit, et mettre le roi Charles dans une litière » pour gagner Paris ; la reine-mère mettant dans son chariot » mon frère et le roi mon mari, qui, cette fois, ne furent » traités si doucement que l'autre ; car le roi s'en alla au bois » de Vincennes, d'où il ne leur permit plus de sortir (1). » Mais quoique Alençon et le roi de Navarre fussent réellement prisonniers, leurs jeunes amis n'avaient point renoncé encore au projet de les mettre à la tête des politiques ; ils dissimulaient la lâche conduite du duc d'Alençon ; ils rejetaient tous les torts sur La Mole et Cocconas qui avaient voulu les vendre, et qui étaient sacrifiés par tous les partis, et le jeune Turenne ne cessait de nouer de nouvelles intrigues pour mettre les princes en liberté (2).

En Poitou, la prise d'armes du mardi gras avait passablement réussi ; La Noue avait déterminé les Rochelois à commencer la cinquième guerre civile ; dans la nuit du mardi au mercredi des cendres, il surprit Lusignan, Melle et Fontenay : les jours suivants, les protestants s'emparèrent encore de Pons, Tonnai-Charente, Royan, Talmond, Saint-Jean-d'Angely et Rochefort. La reine fit aussitôt appeler Maurevel, *le tueur du roi,* en lui donnant commission d'aller arrêter ou assassiner La Noue ; mais il ne put y réussir (3). D'ailleurs l'insurrection s'étendait dans d'autres parties du royaume, et son succès ne tenait pas à la vie d'un seul homme. Les protestants du Vélay, du Vivarais, du Forez, se soulevaient en même temps ; Lyon était bloqué, Orange avait été surpris ; Montbrun avait soulevé une partie du Dauphiné ; Colombier et Guitry parcouraient avec leurs cavaliers la Normandie et le Maine, et ils y avaient appelé Montgommery, qui, avec un assez grand nombre de religionnaires réfugiés, était alors dans les îles de Jersey et Guernesey (4). En Languedoc enfin,

(1) Marguerite de Valois, T. LII, p. 187.
(2) Mém. de Bouillon, T. XLVIII, p. 55-58 ; et notes, p. 265.
(3) D'Aubigné, L. II, c. 7, p. 123. — La Poplinière, L. XXXVII, f. 204. — De Thou, L. LVII, p. 53. — Amirault, Vie de La Noue, p. 103.
(4) La Poplinière, L. XXXVII, fol. 206, 210. — De Thou, L. LVII, p. 54. — D'Aubigné, L. II, c. 4, p. 113 ; et c. 6, p. 126.

le maréchal Damville, qui était gouverneur de cette province, évitait encore de se déclarer, mais il se mettait en état de défense, et il cessait d'obéir aux ordres que lui envoyait la cour (1).

Dans un soulèvement si général, et qui s'annonçait d'une manière si alarmante, tandis que le roi, accablé par la maladie, ne pouvait se mêler de rien, sa mère, Catherine, montra de la vigueur; elle ordonna que trois armées seraient formées aussitôt : l'une sous Matignon pour la Normandie, une autre sous Montpensier pour la Guienne, une troisième sous le dauphin d'Auvergne pour le Dauphiné et le Languedoc; la noblesse catholique était invitée à se réunir aux troupes royales dans ces trois provinces. Un temps assez long dut s'écouler cependant avant que ces trois armées fussent réunies, et les opérations de la première des trois, sous Matignon, appartiennent seules au règne de Charles IX. Montgommery avait débarqué à Saint-Lô, avec les réfugiés qu'il avait recueillis en Angleterre; il avait été joint par un certain nombre de cavaliers protestants; mais il put bientôt s'apercevoir que le parti huguenot avait été dompté en Normandie par la persécution et les massacres; aucune ville importante ne se déclara pour lui; la noblesse ne prit point les armes pour se ranger sous ses étendards, et lorsque Matignon s'avança avec mille chevaux et quatre mille fantassins, Montgommery fut forcé de s'enfermer à Domfront, avec cent quarante hommes seulement, et d'y soutenir un siége (2).

Cependant la reine avait entre ses mains les chefs principaux du parti qui avait pris les armes le mardi gras, à la réserve du prince de Condé, qui était alors à Amiens, et qui, averti à temps, s'enfuit avec Thoré, frère de Montmorency, et se réfugia à Strasbourg. Mais ces chefs, Alençon et le roi de Navarre, étaient son fils et son gendre, et quoiqu'elle se défiât d'eux, elle ne voulait pas les perdre; d'ailleurs la santé

(1) Hist. de Languedoc, T. V, p. 326, 327. — Notes aux Mémoires de Bouillon, p. 368.
(2) La Poplinière, L. XXXVII, fol. 212 à 216. — D'Aubigné, L. II, c. 7, p. 123. — De Thou, L. LVII, p. 36 à 41.

du roi déclinait toujours plus; ce n'était pas dans de telles circonstances qu'elle pouvait prendre un parti vigoureux contre les princes du sang. Elle conseilla donc elle-même au duc d'Alençon et au roi de Navarre, de publier un mémoire pour se justifier, ce qu'ils firent le 24 mars ; tandis qu'elle se réservait de commencer des informations contre leurs complices. Christophe de Thou, premier président, et Pierre Hennequin, conseiller du parlement de Paris, furent les chefs de la commission devant laquelle les accusés furent traduits. Pendant ce temps même, les confidents des princes, et surtout Turenne, cherchaient les moyens de les faire évader de la cour. Mais le 10 avril, La Mole et Cocconas furent arrêtés, avec quelques subalternes; Turenne et la plupart des autres furent avertis à temps et s'enfuirent. Les maréchaux de Montmorency et de Cossé, qui ne se sentaient point coupables, se rendirent sans défiance à la première sommation, et furent mis à la Bastille; enfin on donna au duc d'Alençon et au roi de Navarre des gardes qui eurent ordre de ne pas les perdre de vue (1).

La reine était déterminée à faire mourir La Mole et Cocconas, pour la conjuration de son fils, qu'ils avaient assez mal servie; elle jugeait que le duc d'Alençon serait intimidé par le supplice de ses deux favoris. Cocconas, interrogé devant la commission du parlement, avoua tout ce qu'on voulut; il avait eu connaissance du projet du duc d'Alençon de s'échapper de la cour, pour se mettre à la tête des mécontents, et il chargea tous ceux que la reine désirait de perdre; La Mole, au contraire, nia tout. Le 13 avril, le duc d'Alençon et le roi de Navarre, que leur qualité exemptait de répondre en justice dans les formes ordinaires, donnèrent leur déclaration : le premier, tout tremblant, avoua tout, et rejeta sur ses serviteurs toutes ses fautes, qui pour eux étaient des crimes; le second, se souvenant mieux de sa dignité outragée, n'opposa aux accusations qui pesaient sur lui que des récri-

(1) Mém. de Bouillon, T. XLVIII, p. 38. — Davila, L. V, p. 288. — D'Aubigné, L. II, c. 6, p. 120. — De Thou, L. LVII, p. 37-41.

minations sévères contre la reine-mère. La Mole et Cocconas pouvaient à la rigueur être convaincus d'avoir participé à un projet pour allumer la guerre civile; cependant leur dépendance du duc d'Alençon ne leur permettait pas, surtout dans les opinions du temps, de se détacher d'une entreprise dont leur maître était le chef. Pour les rendre odieux au peuple, on les accusa d'avoir conjuré contre la vie du roi, et d'avoir fait une image de cire destinée à le faire périr par des maléfices. Nous retrouvons l'homme qu'on est accoutumé à nommer le vertueux de Thou, à la tête de cette procédure, tant les habitudes du métier de juge corrompaient à la fois l'entendement et le cœur. La Mole et Cocconas furent soumis devant leurs juges à une effroyable torture, par laquelle on ne put rien tirer de plus d'eux; puis le 30 avril ils eurent la tête tranchée, et leurs corps coupés en quartiers furent attachés aux différentes portes de la ville (1).

Pendant la durée de ce procès, le roi paraissait s'être un peu ranimé; Cocconas donna à entendre dans ses dépositions, que c'étaient les promesses de Charles IX qui l'avaient engagé à parler avec tant de franchise, et ces promesses ne lui avaient sauvé cependant ni la question, ni l'ignominie, ni le supplice. Charles semblait revivre pour un nouvel accès de cruauté, et l'on commençait à croire probable qu'il ferait périr aussi son frère et son beau-frère. « Voyant, dit Marguerite de Valois, que par la mort de La Mole et du comte » de Cocconas ils se trouvoient chargés, en sorte que l'on » craignoit pour leur vie, je me résolus, encore que je fusse » si bien auprès du roi qu'il n'aimoit rien autant que moi, » à leur sauver la vie et perdre ma fortune. Ayant délibéré, » comme je sortois et entrois librement en coche, sans que » les gardes regardassent dedans, ni que l'on fît ôter le » masque à mes femmes, d'en déguiser l'un d'eux en femme, » et le sortir dans mon coche. Et pour ce qu'ils étoient trop » éclairés des gardes, il suffisoit qu'il y en eût un d'eux

(1) Tout le procès est dans Le Laboureur, T. II, p. 332; et dans les notes à Bouillon, T. XLVIII, p. 271-368; l'arrêt dans La Poplinière, L. XXXVII, f. 210.

» dehors pour assurer la vie de l'autre ; mais jamais ils ne se » purent accorder lequel c'est qui sortiroit, chacun voulant » être celui-là, et ne voulant demeurer, de sorte que ce » dessein ne se put exécuter (1). » Marguerite paraissait croire que son frère, une fois en liberté, aurait le talent et l'énergie de sauver son mari ; le roi de Navarre connaissait peut-être mieux ses deux beaux-frères, quand il jugeait tout le contraire.

Vers la fin de mai, il se présenta à Charles IX une nouvelle occasion d'exercer sa sévérité. Le succès de Matignon avait été complet en Normandie ; Colombières, qui commandait les protestants à Saint-Lô, s'était fait tuer sur la brèche avec ses deux fils, âgés de douze et de dix ans. « En donnant à » Dieu, dit-il à ses compagnons, ma vie avec les vôtres, » je lui présente encore tout ce que j'avois de cher au monde; » il leur vaut mieux mourir avec leur père impollus et » pleins d'honneur, que de vivre au service des infidèles, » dégénérés et apostats. » A Domfront, au contraire, Montgommery, après avoir épuisé ses dernières ressources, s'était rendu, sur la promesse captieuse de n'être mis en autres mains que celles du roi (2). Dès que Catherine en reçut la nouvelle, comme elle se faisait un point d'honneur de faire périr celui qui avait, quoique sans le vouloir, blessé à mort son mari, elle entra dans la chambre de son fils malade, « avec quelques insolences de joie, dit d'Aubigné, qu'on » n'avoit jamais remarquées en elle, pour annoncer à son » fils la prise de Montgommery ; mais il tourna la tête de » l'autre côté, sans prendre part à cet événement (3). »

En effet, Charles IX, qui depuis trois mois ne laissait plus d'espérance à ses médecins, sentit enfin lui-même que la mort approchait, et alors le souvenir des meurtres qu'il avait ordonnés, le souvenir surtout de cette scène d'horreur qu'il avait contemplée si long-temps de sa fenêtre, lorsqu'il suivait

(1) Mém. de Marguerite de Valois, T. LII, p. 188, 189.
(2) D'Aubigné, L. II, c. 7, p. 126, 127.
(3) D'Aubigné, c. 8, p. 129.

des yeux les corps des morts et des mourants entraînés par la Seine, et se débattant dans leur agonie, revint empreint de remords à sa mémoire. Dans la dernière nuit de sa vie, « comme il ne restoit plus dans sa chambre, dit l'Étoile, » que La Tour, Saint-Pris et sa nourrice, qu'il aimoit beau» coup, encore qu'elle fût huguenote, et que celle-ci se fût » mise sur un coffre, où elle commençoit à sommeiller, elle » entendit le roi se plaindre, pleurer et soupirer; elle s'ap» procha tout doucement du lit, et tirant sa custode, le roi » commença à lui dire, jetant un grand soupir, et larmoyant » si fort que les sanglots lui interrompoient la parole : — Ah ! » ma nourrice, ma mie, ma nourrice, que de sang et que » de meurtres! Ah! que j'ai suivi un méchant conseil! ô » mon Dieu, pardonne-les-moi, et me fais miséricorde s'il » te plaît! Je ne sais où j'en suis, tant ils me rendent perpleix » et agité (1). »

La maladie même à laquelle il succombait semblait lui retracer l'image du grand crime de sa vie ; il ne voyait que du sang autour de lui. Des crachements et des regorgements de sang étaient, depuis plusieurs mois, les symptômes qui annonçaient son danger ; mais l'Étoile parle aussi de flux de sang, et d'Aubigné dit : » Je reviens à ce que j'ai vu, quoi» que laissé par les autres, c'est qu'aux extrêmes douleurs il » sortoit du sang par les pores de sa peau, presque en tous » endroits. » Sully dit aussi : « Que durant l'excès de » ses douleurs, il se voyoit tout baigné de sang dans son » lit (2). »

Le 29 mai, Charles IX sentant que sa mort approchait, fit écrire aux gouverneurs de province, pour leur ordonner d'obéir uniquement à sa mère. Le 30 mai, jour de Pentecôte, il fit dresser par le chancelier de Birago des lettres patentes, qui furent lues auprès de son lit, en présence du duc d'Alençon, du roi de Navarre et du cardinal de Bourbon, par

(1) L'Étoile, p. 86; Sully, p. 145; et d'Aubigné, p. 129, parlent aussi de ses remords.

(2) D'Aubigné, L. II, c. 8, p. 129. — L'Étoile, Journal, p. 87. — Sully, T. I, p. 245, 255. — La Poplinière, L. XXXVII, fol. 218, verso.

lesquelles il donnait à sa mère le titre et l'autorité de régente, déclarant que s'il venait à mourir, il entendait qu'en l'absence du roi de Pologne, elle eût dans toute la France le pouvoir suprême qui appartient au roi. Peu d'heures après qu'il eut donné son assentiment à l'expression de cette volonté dernière qu'on lui suggérait, il expira (1). Il était alors âgé de vingt-trois ans et onze mois; il en avait régné treize et demi. Il laissait d'Élisabeth d'Autriche, sa femme, une fille âgée de deux ans, qui mourut quatre ans après. « L'ardeur » qu'il avoit pour tous les exercices violents, dit de Thou, la » chasse, le ballon, les danses outrées, la fabrication des » armes, l'avoit rendu presque insensible aux plaisirs de » l'amour, et on ne lui a point su de maîtresse, qu'une jeune » fille d'Orléans, dont il eut un fils nommé Charles, comte » d'Auvergne et d'Angoulême. Il mangeoit peu et dormoit » peu; et depuis la Saint-Barthélemy, son sommeil étoit sou» vent interrompu par un frisson d'horreur, qui le saisissoit » tout à coup. Pour le rendormir on faisoit chanter ses » pages (2). » Mais depuis quelque temps ses douleurs, très aiguës et très longues, ne pouvaient plus obtenir de soulagement.

(1) Isambert, T. XIV, p. 262. — La Poplinière, L. XXXVII, f. 218. — Davila, L. V, p. 294. — Brantôme, T. IV, p. 214.
(2) De Thou, L. LVII, p. 47.

CHAPITRE XXIII.

Régence de Catherine de Médicis. Henri III s'échappe de Pologne et rentre en France. Il continue avec mollesse la guerre civile. Damville, Condé, Alençon, et enfin le roi de Navarre, se mettent à la tête des Mécontents. Cinquième paix, ou paix de Monsieur. — 1574-1576.

Catherine de Médicis recouvrait, le 30 mai 1574, par la mort de son second fils, Charles IX, la régence qu'elle avait déjà exercée près de trois ans, au commencement du règne de ce même monarque. Mais si lors de sa première arrivée au pouvoir, dont elle avait été si long-temps écartée pendant les règnes de son beau-père, de son mari, et de son fils aîné, elle se défiait de tout le monde et d'elle-même, entourée de princes et de ministres puissants, devant lesquels elle avait été accoutumée à trembler; lorsqu'elle commença sa seconde régence, au contraire, elle ne faisait que joindre les insignes à l'exercice réel de l'autorité. En effet, depuis la mort de François II, Catherine n'avait jamais cessé de régner. Charles IX, malgré ses emportements, malgré la jalousie qu'il laissait quelquefois éclater contre elle, la redoutait, et ne savait point rompre l'habitude de lui obéir. Soit respect, soit paresse d'esprit, soit impuissance de s'arracher à ses plaisirs, il avait toujours laissé à sa mère la volonté dirigeante du gouvernement. Les contemporains ont beaucoup dit, que tenant entre ses fils la balance inégale, toutes ses affections étaient pour Henri, le troisième; et dans la violence de leur haine, plusieurs ont donné à entendre qu'elle avait attenté ou voulu attenter à la vie de tous les autres. L'accusation est

trop absurde pour mériter un examen; bien plus, la partialité même de Catherine peut être douteuse. Tous les courtisans et tous les écrivains français se faisaient un devoir d'épargner le roi régnant, et de rejeter sur l'étrangère tout ce poids d'exécration que méritait la cour tout entière. Catherine y était particulièrement en butte, parce que sa dissimulation habituelle excitait un soupçon universel. Ni ses paroles, ni ses gestes ou ses regards, ne donnaient la moindre indication de ses pensées; toujours maîtresse d'elle-même, toujours gracieuse et prévenante, elle ne laissait deviner aucun de ses sentiments, à supposer encore qu'elle fût susceptible de sentiments. Elle avait été assez long-temps en scène pour que chacun fût convaincu qu'elle n'avait aucun principe, ni de religion, ni de morale; qu'indifférente entre les moyens, le crime ne lui répugnait jamais pour arriver à ses fins, ou même qu'elle ne croyait pas que le crime pût s'unir à la puissance royale, car la volonté du maître décidait seule à ses yeux du juste ou de l'injuste. Mais si sa dissimulation et sa perversité excitaient à bon droit une défiance universelle, l'impossibilité de la deviner ou de la comprendre ôtait toute borne aux soupçons. On ne pouvait douter de l'activité de ses intrigues, de ses mensonges, de ses brouilleries, et l'on n'y voyait aucun but. Il semble qu'elle était arrivée à se persuader que personne ne l'égalait pour l'habileté et pour la finesse, et qu'elle pratiquait l'intrigue comme un jeu où ses talents brillaient du plus haut lustre, et où sa vanité était flattée par des succès journaliers. Elle n'avait aucun besoin des factions pour être nécessaire ou puissante; mais elle avait appris la maxime, *divisez pour régner*, et elle en faisait la règle de sa conduite, avant d'avoir arrêté dans son esprit l'avantage qu'elle en pourrait recueillir; elle s'était complu à mettre en opposition le duc d'Anjou avec Charles IX, et le duc d'Alençon avec l'un et l'autre; de même qu'elle avait étudié toutes les rivalités qui divisaient les courtisans, qu'elle les envenimait sans cesse, qu'elle avait enseigné à son fils à les envenimer aussi, seulement pour pouvoir en profiter au besoin, et parce qu'elle préférait

toujours la route détournée au droit chemin pour arriver à ses fins.

A la mort de son second fils, Catherine était âgée de cinquante-quatre ans. Si elle avait eu auparavant des galanteries, ce qui n'est nullement prouvé, du moins son esprit était-il désormais uniquement dirigé vers les intrigues politiques; elle connaissait toutes les actions les plus secrètes, et jusqu'à la pensée des personnages qui se mouvaient dans sa cour; par leurs rivalités et leurs haines, elle les rendait également dépendants d'elle; et elle se flattait, par leurs passions ou leurs vices, de pouvoir à son gré les faire agir, même malgré eux, selon ses vues, et employer chacun à rabaisser tous les autres.

Ce n'était ni le bien public, ni la puissance de la France ou sa paix, ni la grandeur de ses fils et de ses filles ou d'elle-même qui étaient le but secret d'une activité si constante, de tant d'intrigues qui étonnaient les grands et le peuple, et avaient fini par leur inspirer une si universelle défiance; mais s'il faut demander à Catherine autre chose que le besoin d'agir et de tromper, s'il faut trouver un but général à sa conduite, peut-être ceux-là eurent-ils raison qui cherchèrent la clef de toute sa politique dans les conversations qu'elle eut avec un nommé Poncet. Cet homme, qui revenait de Turquie, et qui avait été nommé chevalier par le pape, fut introduit auprès d'elle par le chancelier de Birago. « Le roi (Charles IX) » et la reine, dit d'Aubigné, prenant plaisir à lui faire conter » ses longs et divers voyages, Poncet disoit qu'il avoit vu » tous les rois chrétiens et plusieurs autres; mais qu'il n'avoit » jamais vu qu'un vrai roi, à savoir le Grand-Seigneur, pour » ce que lui seul avoit en sa main le bien, la vie et l'honneur » de tous ses sujets. Premièrement pour ce qu'en son empire » il n'y a nulles dignités naturelles, point de princes, point » de grands, qui ne doivent ce qu'ils sont à leur roi, et qui » ne soient prêts de périr par un clin de son œil; nuls gen- » tilshommes que ses janissaires, qui s'appellent fils du » Seigneur, et par les mains desquels, sans égard de race et » de parentage, tous sont astreints et contraints à leur devoir.

» Il n'y a nulle autre religion que celle du prince, hormis » aux provinces conquises au loin par guerres, pour ne les » mettre point en désert; nulles terres ni fonds à aucun pos- » sesseur, toutes appartiennent au fisc, ou sont ménagées » par les janissaires; nulles forteresses, sinon aux frontières; » nul n'est à son aise qu'au prix qui sert à la domination. » On demanda à Poncet par quel moyen la France se pourroit » mettre en cet état : Il faut, dit-il, ôter les princes, et » affoiblir tellement la noblesse qu'elle ne puisse, comme il » arrive quelquefois, contredire au roi, et lui donner la loi, » par la suggestion et assistance des autres; et les princes que » vous ne pourrez ôter, les mettre bas de moyens; ne donner » honneur ni charge à aucun par leur recommandation, et » outre cela les tenir en division, ou au moins en soupçon » les uns des autres. A effacer la noblesse, la guerre civile » pour le fait de la religion est excellente, pour ce que l'ec- » clésiastique se fait votre partisan, et le peuple ennemi de » ce qui le pourroit décharger. A ce jeu, les plus mauvais » garçons périssent, le reste se précipite en une basse humi- » lité. Éteignez soigneusement ceux qui parleront d'États- » généraux, et plutôt vous servez des petits États (provin- » ciaux), composés de vos confidents, et qui ont une bien » contraire opération. En temps de paix, faites travailler la » justice sur les réchappés de la guerre; laissez à vos grands » les charges ruineuses en effet, desquelles ils n'aient que » l'apparence, et donnez la vraie administration à gens de » peu, et surtout de la robe, pour qu'ils ne puissent jamais » conspirer. Cela fait, vous démantellerez les villes mutines, » et les châteaux de ceux qui voudroient refuser leurs têtes, » et lors vous ferez des biens, des vies et de la religion, tout » ce qu'il vous plaira (1). »

L'empire turc était alors au faîte de sa puissance, et faisait trembler toute la chrétienté; aussi Machiavel, plus d'un demi-siècle auparavant, avait déjà exprimé son admiration pour ce despotisme poussé jusqu'à ses derniers excès. On

(1) D'Aubigné, T. II, Liv. II, c. 2, p. 108. — De Thou, L. LVII, p. 15.

n'avait pas eu encore l'occasion d'observer comment le pouvoir absolu, en privant ce colosse de la seule vie qui puisse animer les sociétés, arrêtait le renouvellement de ses forces, et devait le réduire en poudre. L'exemple du sultan faisait une impression profonde sur les monarques d'Europe; ils mettaient leur ambition à détruire comme lui, dans leurs États, l'ancienne vie féodale, et toute existence individuelle. Philippe II n'avait pas d'autre pensée, et la monarchie espagnole se remodelait pour devenir une image assez fidèle de l'empire turc. Catherine adopta de même, avec empressement, le but qui était offert à sa politique. Ses efforts tendirent dès lors à extirper de France toute indépendance, toute puissance, toute vie qui n'émanait pas du trône; se félicitant souvent d'événements qui semblaient des calamités nationales, mais qui favorisaient ses secrets projets et détruisaient des forces dont elle était jalouse. La même politique fut, plus tard, poursuivie par Richelieu, et, dès lors, jusqu'à la fin de la monarchie française, la tendance au despotisme, qui s'était déjà souvent présentée comme conséquence de l'ivresse du pouvoir et de la haine de celui qui l'exerce pour toute résistance, prit un caractère plus systématique, plus indépendant de la passion et du caprice. Mais en opposition à cette tendance on voyait surgir, parmi les réformés, le sentiment de la liberté procédant du droit d'examen, le double besoin d'indépendance individuelle et d'association, l'esprit enfin des républiques; et le grand combat auquel se préparent toutes les forces de l'Europe, s'était déjà annoncé.

Catherine avait été accusée par les protestants d'avoir accordé toute sa faveur aux Guises, de les avoir consultés de préférence aux grands seigneurs français, et d'avoir cherché à les agrandir aux dépens des Bourbons et des Montmorency. Cette accusation, quoique répétée dans tous les manifestes des mécontents, quoique adoptée par la croyance générale, était peu fondée. Les Guises, issus d'une famille puissante, enrichis par François Ier, Henri II et François II, dotés de gouvernements que la couronne n'avait plus la force de leur

reprendre, étaient de plus très ambitieux, très habiles, très empressés à gagner la faveur du clergé et de la populace ; ils avaient réussi à se faire considérer comme les chefs du parti fanatique et persécuteur parmi les catholiques ; ils ne tenaient point leur puissance du roi, mais du peuple, et cette puissance égalait celle du trône. Catherine en était mortellement jalouse ; elle et ses fils désiraient l'abaissement des Guises presque à l'égal de celui des Montmorency, des Châtillons et des Bourbons. Elle estimait que ce n'était pas régner que d'avoir des sujets plus puissants encore que leurs maîtres. Davila assure que dans tous les complots qui préparèrent la Saint-Barthélemy, son but à elle avait été, ou d'envelopper les Guises dans le massacre, ou de les mettre aux mains avec les protestants, de manière qu'ils s'égorgeassent les uns les autres, ou de rejeter sur eux l'odieux de l'exécution, afin qu'ils succombassent à leur tour aux vengeances des huguenots. Mais rien n'était plus éloigné de son caractère que de les menacer tant qu'elle ne pouvait pas les frapper. Elle voyait que cette famille ambitieuse, en professant si hautement son zèle pour la religion antique, avait réussi à confondre entièrement, aux yeux du peuple, sa grandeur avec la défense du catholicisme ; la ville de Paris honorait et aimait les Guises plus que le roi et la famille royale ; de nombreuses forteresses, les meilleures prélatures du royaume, des compagnies de gendarmerie, des régiments, des provinces entières, étaient aux mains des cardinaux de Lorraine et de Guise, des ducs de Guise, d'Aumale et de Mayenne (1).

Tant qu'elle ne se sentait pas en mesure de les faire périr, la reine leur montrait les plus grands égards : non seulement elle les consultait pour les mesures rigoureuses contre les protestants, mais elle leur en attribuait avec soin tout le mérite ; elle rejetait sur eux la responsabilité de tout ce qui pouvait exciter la haine ; et la noblesse française, qui regardait les Lorrains comme étrangers, qui était jalouse de toutes les faveurs distribuées à d'autres qu'à elle, qui voulait se

(1) Davila, L. VI, p. 303.

plaindre et flatter en même temps, accusait les Guises de tout ce qu'elle blâmait, en même temps qu'elle supposait à la reine et à ses fils des intentions bonnes, patriotiques, vertueuses, que ces intrigants seuls avaient corrompues.

Catherine n'avait point abandonné le projet de rabaisser les Guises, et elle comptait bien le faire adopter à Henri III à son retour. Mais elle ne voulait point que sa régence à elle fût marquée par des résolutions décisives ou de grandes catastrophes. Pendant les trois mois qu'elle demeura seule chargée du pouvoir, du 30 mai au 5 septembre, elle s'attacha à tout calmer, à tout assoupir, et à conserver en quelque sorte les affaires et la balance des partis au point où elle les avait trouvées à la mort de Charles IX. « Comme elle étoit, » dit Davila, déterminée à dissimuler beaucoup, et à tenir » compte de la substance plutôt que de l'apparence des choses, elle résolut de s'armer avant tout, pour n'être pas prise » à l'improviste; et pour le reste, par des opérations lentes » et des espérances prolongées, d'endormir ou de calmer l'attente ou l'inclination des grands, et d'empêcher que des » armées étrangères n'envahissent aucune partie du royaume. » Dans ce but, elle donna ordre au comte de Schomberg de » mettre la plus grande diligence à lever six mille Suisses, » et quelques cornettes de cavalerie allemande. Elle chargea » Montpensier, que l'état désespéré du roi avoit fait revenir » à la cour, de retourner en toute hâte à son camp de Poitou, » pour le grossir de cavalerie et d'infanterie; et elle donna » les mêmes ordres au prince-dauphin, qui rassembloit l'autre armée sur les confins du Dauphiné et du Languedoc. » Elle prodigua les démonstrations d'honneur et de bienveillance au duc d'Alençon et au roi de Navarre, sans leur rendre la liberté cependant. Leur honneur exigeoit, disoit-» elle, que leur innocence fût reconnue auparavant par le » roi légitime. Mais sur toutes les affaires importantes elle » leur demandoit leur avis, avec l'apparence de la plus entière confiance (1). »

(1) Davila, L. VI, p. 297.

Deux heures après la mort de Charles, Catherine fit appeler auprès d'elle Hurault de Cheverny, chancelier du duc d'Anjou, qu'il avait laissé en France pour y soigner ses intérêts, et en qui la reine avait beaucoup de confiance. Ils convinrent d'expédier par deux voies différentes deux gentilshommes en courriers au nouveau monarque, que nous nommerons désormais Henri III, en lui demandant instamment de partir immédiatement, et le plus secrètement qu'il pourrait pour rentrer en France. L'un d'eux, La Roche Chemerault, arriva dès le treizième jour à Cracovie. Presque aussitôt le nouveau monarque réexpédia à Paris le sieur d'Espesse, conseiller au parlement, qui portait à sa mère des lettres patentes datées de Cracovie, le 15 juin, par lesquelles il la confirmait dans la régence. Ces lettres furent enregistrées au parlement de Paris le 5 juillet (1).

Catherine n'avait point attendu cette confirmation pour se mettre en possession de tout le pouvoir. Le même jour elle avait adressé une circulaire à tous les gouverneurs de province. Après avoir annoncé la mort de Charles, « La perte » que j'ai faite en lui, disoit-elle, m'attriste et aggrave tellement de douleur que je ne désire rien plus que de remettre et » quitter toutes affaires, pour chercher quelque tranquillité de » vie ; néantmoins, vaincue de l'instante prière qu'il m'a faite » par ses derniers propos..., j'ai été contrainte de me charger » de la régence qu'il m'a commise...; vous priant vouloir tenir la main là où vous êtes, d'obvier à toutes entreprises » qui se pourroient faire pour troubler la tranquillité publique.... Vous savez que l'intention du feu roi, monsieur mon » fils, a toujours été de conserver tous ceux qui se disposaient à vivre doucement, sous le bénéfice des lois et édits ; » comme je sais que telle est la volonté de son successeur, » c'est ce que je désire que fassiez observer, afin de convier » un chacun à rechercher et procurer ce qui regarde l'entière » réunion de ce royaume. » A cette lettre en étaient jointes

(1) Mém. de messire de Cheverny, T. L, p. 96. — De Thou, L. LVIII, p. 55. — Isambert, T. XIV, p. 265.

deux autres du duc d'Alençon et du roi de Navarre, en date du 1er juin, par lesquelles ils annonçaient à tous les gouverneurs, que le feu roi avait nommé sa mère régente, et qu'ils les exhortaient à lui être soumis, « de même qu'ils s'efforceroient » de leur côté à lui rendre tout service et obéissance (1). » Le 31 mai et le 3 juin, Catherine écrivit aussi à La Mothe Fénélon, son ambassadeur en Angleterre, pour lui annoncer, presque dans les mêmes termes, la mort de son fils, l'acceptation de la régence, enfin la bonne volonté que lui montraient le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Elle chargeait son ambassadeur « de se condouloir avec la reine d'Angleterre de » ce triste et fâcheux inconvénient, dont elle ne doute pas » que ladite reine ne porte beaucoup de déplaisir. » Mais en même temps elle avertit La Mothe Fénélon « d'avoir l'œil » soigneusement ouvert aux nouvelles délibérations qu'elle » (Élisabeth) prendra, lesquelles, comme je m'assure, ten- » dront toujours à troubler ce royaume ; pour l'extrême désir » qu'elle a de trouver moyen d'y entreprendre, afin d'y » avoir, si elle pouvoit, un autre Calais (2). »

En Poitou, où les armées étaient en présence, Catherine avait particulièrement à cœur d'empêcher les hostilités. Elle y dépêcha l'abbé J.-B. Guadagni, avec des lettres qu'elle écrivit elle-même, et qu'elle fit écrire à La Noue et aux habitants de La Rochelle par le duc de Montpensier et Philippe Strozzi, commandant de l'armée catholique en Poitou. Elle les exhortait « à rentrer dans leur devoir, et ne troubler ainsi le » royaume, en l'absence de celui auquel légitimement il appar- » tient ; qui par aventure s'en pourroit venger à son retour, » encore que naturellement il fût bénin, et bien résolu de » maintenir ses sujets en paix sous l'exercice de l'une et » l'autre religion... Et qu'il avoit la paix d'autant plus à cœur » que le malheur et hasard des guerres passées lui avoient » assez appris combien tels discords et partialités civiles im- » portoient pour le repos d'un royaume..... Qu'elle, de sa

(1) Ces trois lettres sont insérées dans La Poplinière, L. XXXVIII, fol. 227.
(2) Addition aux Mém. de Castelnau, T. III, p. 405 et 406.

» part, assuroit les dits de la religion qu'ils n'auroient jamais » meilleurs avocats envers Sadite Majesté qu'elle-même (1). »

Ces avances que faisait la reine aux protestants de Poitou ne furent point repoussées : Gontaut de Biron, qui commandait l'armée royale en l'absence de Montpensier, entama des négociations pour la paix avec La Noue ; comme préliminaire à une négociation plus générale, une trève fut signée entre eux ; elle devait durer pendant les deux mois de juillet et d'août, et comprendre le Poitou, l'Angoumois, le pays d'Aunis et la Saintonge. L'armée des huguenots ne pouvait vivre qu'aux dépens du pays ; et comme durant la trève il lui était interdit de lever des contributions, la reine consentit à lui faire livrer douze mille écus par mois pour payer sa solde. Cependant la force des protestants résidait surtout alors dans la Guienne et le Languedoc ; ils étaient convenus d'assembler à Milhaud en Rouergue, au mois de juillet, les États de la religion. La Noue et les Rochelois députèrent à ces États La Poplinière, auteur de l'histoire des guerres civiles qui nous guide de 1550 à 1577 ; il devait engager les huguenots du Midi à prendre part à la négociation de la paix. Mais en traversant le Quercy, La Poplinière et ses compagnons de légation furent arrêtés par un parti de catholiques, et retenus quelque temps prisonniers (2).

Aux yeux de Catherine comme à ceux de La Noue, le sort de la guerre avec les huguenots était attaché au parti que prendraient les quatre grandes provinces du Midi, la Guienne, le Languedoc, le Dauphiné et la Provence ; mais Catherine ne tenait guère à y rétablir la paix, soit qu'en raison de leur éloignement de la capitale elle n'en redoutât pas des dangers immédiats, ou qu'elle désirât les ruiner davantage, pour abattre en elles une puissance rivale, ou que son aversion pour la maison de Montmorency lui fît rechercher cette occasion de la détruire. Henri, maréchal Damville, second fils

(1) La Poplinière, L. XXXVIII, f. 225, v.

(2) *Ibid.*, fol. 225, 226, 235 237.—De Thou, L. LVIII, p. 64.—Davila, L. VI, p. 298.

du connétable, était gouverneur du Languedoc. Tandis que ses frères penchaient assez ouvertement vers la réforme, Damville avait donné des preuves, et quelques unes étaient sanglantes, de son attachement au catholicisme. Mais la reine ne croyait pas à la conscience des grands seigneurs ; elle avait voulu le comprendre avec tous ses frères dans le massacre de la Saint-Barthélemy. Lorsque plus tard elle fit arrêter le maréchal de Montmorency, et que ses deux plus jeunes frères, Thoré et Méru, se furent enfuis en Allemagne, d'où le dernier passa ensuite en Angleterre comme agent des protestants, la reine ne songea plus qu'à se saisir aussi de Damville, et à se défaire de lui. Elle lui fit donner l'ordre par Charles IX de se concerter avec le cardinal d'Armagnac, qui résidait à Avignon, pour traiter avec les religionnaires : elle y envoyait, disait-elle, St.-Sulpice et Villeroi pour cette négociation, tandis que ceux-ci avaient l'ordre d'arrêter Damville et de l'amener, mort ou vif. Le dauphin d'Auvergne, nommé le 4 mai lieutenant-général du roi en Languedoc, Provence et Dauphiné, devait seconder cette arrestation avec les troupes que lui amenaient le duc d'Uzès, Joyeuse, Maugiron et Fourquevaux ; le parlement de Toulouse était averti de retirer au maréchal l'obéissance ; enfin Sciarra Martinengo s'était chargé de l'assassiner. Les huguenots ayant arrêté au Poussin en Vivarais le courrier chargé de la correspondance de la cour, communiquèrent ses dépêches au maréchal Damville, qui dès lors se tint sur ses gardes, et refusa d'aller à Avignon. Ce fut précisément à cette époque que Charles IX mourut (1). Le 29 mai Damville publia la trève qu'il venait de signer avec les huguenots ; elle devait durer jusqu'à la fin de l'année. Yolet, Montvaillant, Clausonne et Philippi, députés des religionnaires, étaient alors auprès de lui, à Montpellier. Mais le parlement de Toulouse eut à peine connaissance de cette trève, que par son arrêt du 19 juin, il défendit de l'observer,

(1) Hist. génér. de Languedoc, L. XXXIX, p. 327. — De Thou, L. LVIII, p. 65. — La Poplinière, L. XXXVIII, fol. 228.

ou de rendre désormais aucune obéissance à Damville (1).

Peut-être fut-ce dans l'intention de gagner du temps, que la reine ne donna pas même avis à Damville de la mort de Charles IX ; il en fut averti le 13 juin par un courrier que lui envoya le duc de Savoie. Jugeant alors que la reine était déterminée à le ruiner, il convoqua pour le 2 juillet les États de Languedoc à Montpellier, tandis que les religionnaires avaient convoqué pour le même mois de juillet une assemblée générale de leurs églises à Milhaud, en Rouergue. A cette époque, Catherine avait enfin écrit à Damville, elle lui signifiait qu'elle avait nommé le comte de Villars, amiral de France, pour le remplacer dans le gouvernement de Languedoc, et elle l'invitait à se retirer à Turin, pour profiter de l'amitié du duc de Savoie, et se présenter à Henri III à son arrivée, afin de se justifier auprès de lui. Damville reconnut alors qu'il n'avait de ressources que dans la force; il écrivit le 1er août de Beaucaire à l'assemblée des religionnaires de Milhaud, pour leur demander des députés et se concerter publiquement avec eux. Les huguenots acceptèrent avec joie ses propositions : Damville était en possession du pouvoir, des principales villes de la province, et des finances; une partie des troupes royales reconnaissait toujours ses ordres; d'ailleurs, indépendamment d'un nombre considérable de gentilshommes attachés à sa famille, et déterminés à le suivre quelque parti qu'il embrassât, il commençait à se former un parti de catholiques tolérants, qui regardaient la guerre civile comme la ruine du royaume, qui redoutaient le despotisme et les discordes de la cour plus que l'hérésie, et qui demandaient l'observation des édits de pacification. Ces catholiques, qui prenaient eux-mêmes le nom de politiques, regardaient Damville comme leur chef. L'assemblée de Milhaud reconnut Damville pour gouverneur du Languedoc sous l'autorité de Henri III, et elle conclut avec lui une ligue sous condition que Damville n'introduirait point la religion romaine dans les villes dont les religionnaires étaient en pos-

(1) Hist. de Languedoc, L. XXXIX, p. 329.

session, et qu'il admettrait dans ses conseils les députés que lui donnerait l'assemblée. Celle-ci fit choix des vicomtes de Paulin, Terrides et Panat, et de Fontrailles, Saint-Romain et Clausonne (1). Le 9 août les politiques, unis aux huguenots de Languedoc, publièrent un manifeste, dans lequel ils exposaient leurs griefs contre l'administration, et demandaient l'assemblée des États-généraux (2).

La même assemblée de Milhaud, qui avait ouvert ses délibérations le 16 juillet, et où s'étaient trouvés réunis un bon nombre des députés des églises de Languedoc, Guienne et Dauphiné, avec ceux des églises dissipées par les guerres, et qui s'étaient réfugiés aux pays étrangers, reçut aussi un manifeste de Henri de Bourbon, prince de Condé, donné à Heppenheim le 12 juillet. Ce prince protestait contre les massacres et les persécutions exercées en France, contre l'arrestation du duc d'Alençon et du roi de Navarre, et celle de plusieurs autres bons serviteurs de la couronne; il expliquait la nécessité où il s'était trouvé de se mettre à l'abri d'une violence; il demandait une égale protection pour tous, quelle que fût leur religion; il insistait enfin sur la réforme des désordres du royaume (3). Condé faisait en même temps aux églises réformées l'offre d'employer son crédit en Allemagne, pour y lever une armée qui viendrait en France les aider à établir la liberté de religion. L'assemblée de Milhaud se faisant forte pour toutes les églises du royaume, accepta ces offres et élut le prince de Condé pour chef, gouverneur-général et protecteur de toutes les églises de France; sous condition qu'il jurerait de persévérer dans la profession publique de la religion réformée, et qu'il emploierait ses armes pour le bien commun de la noblesse et du public, sans distinction des deux religions, qu'il agirait de concert avec un conseil composé de personnes notables des deux religions; et qu'il se proposerait

(1) Hist. de Languedoc, L. XL, p. 331, 332. — Mém. de J. Philippi, T. XLVI, p. 413-415.

(2) La Poplinière, L. XXXVIII, f. 241. — De Thou, L. LVIII, p. 69. — Davila, L. VI, p. 299.

(3) Dans La Poplinière, L. XXXVIII, fol. 231.

surtout pour but une assemblée libre des États-généraux du royaume (1).

Catherine ne voyait pas peut-être sans regret la résistance qu'elle avait provoquée dans le Midi; elle avait espéré se débarrasser avec moins de peine de Damville, et faire poser les armes à tous les autres, à l'aide seulement de quelques cajoleries; elle écrivait le 30 juin à La Mothe, son ambassadeur en Angleterre : « Le maréchal de Damville est encore » du côté de Montpellier; je lui accorde, suivant qu'il le dé- » sire, de pouvoir se retirer auprès de M. et madame de Sa- » voie, attendant l'arrivée du roi, monsieur mon fils, pour se » justifier, comme je désire de bon cœur que lui et les autres » le fassent. Je ne sais encore quelle résolution il prendra, » mais il me semble qu'il ne sauroit mieux faire; vous assu- » rant que j'ai un extrême regret de voir ceux de sa maison » en la peine où ils sont.... et ferai toujours tout ce qu'il » sera possible pour eux et les leurs (2). »

Mais si Catherine se montrait affectueuse et conciliante envers ceux qui avaient assez de forces pour résister, elle était sans pitié pour ceux qui étaient tombés en son pouvoir. Le comte de Montgommery était son prisonnier; jusqu'alors elle l'avait regardé comme un des plus puissants et des plus hardis entre les chefs protestants; désormais il n'y avait plus de motifs de le ménager, car sa fortune était dissipée, et son influence avait cessé d'être redoutable. Catherine écrivait à La Mothe qu'il s'était rendu à discrétion, et qu'il avait compté obtenir la vie par des révélations, mais qu'il n'en avait fait aucune d'importante.... « J'eusse volontiers, ajoutoit-elle » dans une autre lettre, fait différer son jugement et exécu- » tion jusqu'à l'arrivée du roi, monsieur mon fils; mais l'on » n'a pu retarder, craignant qu'il n'advînt quelque émotion, » tant le peuple étoit animé contre lui, pour les grands maux » dont il a été cause (3). » Dans le vrai, elle voulait qu'il

(1) La Poplinière, L. XXXVIII, f. 233.—Hist. de Languedoc, L. XL, p. 332. — De Thou, L. LVIII, p. 68.

(2) Additions à Castelnau, T. III, p. 417.

(3) *Ibid.*, p. 414 et 417.

mourût, pour avoir répandu sans le vouloir, quatorze ans auparavant, le sang de son mari. Ce n'est pas qu'elle eût jamais eu beaucoup d'affection pour Henri II, ou de sujet de le regretter; mais elle voulait qu'un homme ne pût être considéré comme innocent, après avoir, même par accident, causé la mort d'un roi. Montgommery fut traduit devant le parlement de Paris comme complice de cette conspiration de Coligni contre la vie de Charles IX, qui avait été déjouée par la Saint-Barthélemy. Sur cette absurde accusation, il fut mis à la question, condamné à mort, et il eut la tête tranchée, le 26 juin, sur la place de Grève. La reine voulut être présente à l'exécution (1).

« Je requiers deux choses de vous, dit Montgommery au » peuple, avant de poser la tête sur le billot : l'une, de faire » savoir à mes enfants, qui ont été ici déclarés roturiers, que » s'ils n'ont la vertu des nobles pour s'en relever, je consens » à l'arrêt; l'autre point, plus important, dont je vous con- » jure sur la révérence qu'on doit aux paroles d'un mourant, » c'est que, quand on vous demandera pourquoi on a tranché » la tête à Montgommery, vous n'alléguiez ni ses guerres, ni » ses armes, ni tant d'enseignes arborées, mentionnées en » mon arrêt, qui seroient louanges frivoles aux hommes de » vanité; mais faites-moi compagnon en cause et en mort de » tant de simples personnes selon le monde, vieux, jeunes et » pauvres femmelettes, qui en cette même place ont en- » duré les feux et les couteaux. — Puis, en allant au poteau, » il dit adieu à Fervaques, derrière lequel j'étois en croupe, » dit d'Aubigné; il pria le bourreau de ne le bander point, » et d'une longue et diserte prière il changea les cœurs de » plusieurs qui avoient couru à sa mort pour y prendre » plaisir (2). »

Bientôt cependant la France apprit que son nouveau roi ne tarderait pas à arriver. Au moment où Henri III reçut à

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 99. — De Thou, L. LVIII, p. 67. — La Poplinière, L. XXXVIII, fol. 227.

(2) D'Aubigné, L. II, c. 8, p. 131.

Cracovie la nouvelle de la mort de son frère, ses plus sages conseillers français lui représentèrent (1) qu'il ne pourrait, sans oubli de sa dignité, peut-être sans déshonneur, abandonner étourdiment cette couronne de la Pologne, qui lui avait été déférée d'une manière si glorieuse par le choix de tout une nation; qu'il lui suffisait de se concerter avec le sénat de Pologne, car celui-ci accepterait sans doute avec empressement des pouvoirs nouveaux; il ne s'agissait que de lui faire agréer un lieutenant, avec lequel ce sénat partagerait les fonctions royales, pendant une absence qu'on n'annoncerait point comme sans terme; qu'ensuite, il ne serait probablement pas difficile de faire passer la couronne de Pologne à son frère le duc d'Alençon ; que par cette substitution la puissance de la royale maison de France serait augmentée, en même temps qu'il se délivrerait dans son royaume héréditaire, d'un prince inquiet et brouillon qui lui causerait souvent de l'inquiétude. Des troubles venaient d'éclater dans la Moldavie et la Valachie : ils menaçaient de compromettre la Pologne avec l'empire turc, et ce n'était pas en présence de tels dangers qu'un roi ambitieux de gloire pouvait abandonner le peuple qui s'était confié à son courage comme à sa loyauté. Mais Henri III, qui n'avait pas encore accompli vingt-trois ans, ne montrait de désirs que pour les plaisirs les plus licencieux et les pompes les plus futiles. Il était déjà ennuyé de la Pologne, et des devoirs que la royauté lui imposait au milieu d'une nation chevaleresque. Il ne demandait qu'à terminer son exil, à revoir la France, et à dire adieu pour jamais aux forêts des Sarmates. Le conseiller qu'il écoutait alors de préférence à tous les autres était René de Villequier, qui n'avait gagné sa confiance qu'en flattant tous ses penchants et servant toutes ses fantaisies. Villequier lui persuada d'abandonner la Pologne à l'instant même, sans consulter aucune des autorités nationales, sans pourvoir au gouvernement du pays qui s'était donné à lui, sans mettre même un seul Polonais dans sa confidence. L'ambassadeur de France, Pomponne de Bel-

(1) C'étaient Bellièvre, ambassadeur de France, Souvré, et Pibrac.

lièvre, annonçant au sénat que ses pouvoirs étaient terminés par la mort de Charles IX, partit précipitamment de Cracovie. Son vrai motif était de préparer des relais sur toute la route pour Henri III. Puis, le 18 juin, cinq jours seulement après avoir reçu la nouvelle de la mort de son frère, le roi de Pologne, après s'être couché en présence de ses courtisans polonais, et avoir feint de dormir, s'évada aussitôt qu'il les entendit sortir de la chambre, et, profitant de ce que le château de Cracovie était bâti sur les murs, se fit ouvrir sans bruit la porte qui donnait sur la campagne, fit un quart de lieue à pied, par une nuit obscure, pour gagner une petite chapelle où ses chevaux l'attendaient, et de là partit au galop, n'ayant avec lui que Miron, son médecin, Souvré, Larchant et Du Halde ; il ne rencontra point le guide qui devait l'attendre avec Chemerault ; il se perdit dans la forêt ; mais ayant découvert la cabane d'un charbonnier, il le contraignit à monter en croupe d'un de ses gens, et s'enfuyant avec autant de crainte qu'un criminel qui échappe à ses juges, il courut toute la nuit, fit vingt lieues de chemin, et arriva enfin au matin à Plezin, ville frontière de la Moravie. Au reste, ce n'était pas sans raison qu'il redoutait le courroux des Polonais ; sa fuite ne fut pas plus tôt divulguée, que de toutes parts les officiers de la couronne, les gentilshommes, les paysans même se mirent à sa poursuite. Ces derniers, armés de pieux et de faux, faisaient la garde sur toutes les routes. Il était trop tard, Henri s'était déjà mis en sûreté ; mais plusieurs de ses courtisans qui, instruits de sa fuite, s'étaient aussi échappés dans la nuit, moins lestes que lui, furent ramenés prisonniers à Varsovie (1).

Une fois échappé du trône et hors du royaume, Henri III ne se crut plus obligé de se presser. Il mit onze jours à traverser l'Autriche et deux mois à traverser l'Italie, se com-

(1) Relation de Souvré dans Matthieu, Histoire du règne de Henri III, L. VII, p. 390 ; et notes à Cheverny, T. L, p. 263. — Il paraît que Henri emporta pour trois cent mille écus de pierreries de la couronne. — De Thou, L. LVIII, p. 56, 57. — Davila, L. VI, p. 301. — La Poplinière, L. XXXIX, f. 282. — D'Aubigné, L. II, c. 9, p. 131.

plaisant aux fêtes que lui donnèrent sur son passage l'empereur Maximilien II, la république de Venise, et les petits ducs de Lombardie; admirant les décorations, les habits, la pompe que l'on étalait à ses yeux; et tandis que tour à tour Maximilien et le doge de Venise l'exhortaient à rétablir et conserver la paix dans son royaume par la tolérance, il donnait toute son attention aux processions, aux danses de théâtre et aux toilettes, seules observations qu'il eût recueillies dans ses voyages, seules institutions qu'il se proposât de rapporter en France. C'était le 17 juillet qu'il avait fait son entrée à Venise; ce fut le 24 août qu'il la fit à Turin. Sa tante Marguerite, duchesse de Savoie, l'y reçut avec affection : non seulement elle l'exhorta, comme tous les souverains qu'il avait déjà rencontrés, à rendre la paix à la France; elle lui en offrit les moyens, en lui présentant le maréchal Damville, chef du parti des politiques, qui désirait vivement se réconcilier avec le roi. Damville avait suivi le conseil de Catherine en venant au-devant de Henri jusqu'à Turin, mais il avait eu soin de se munir d'un sauf-conduit du monarque, et il n'avait pas quitté le Languedoc sans pourvoir à ce que son autorité s'y maintînt pendant son absence (1).

Le roi fit fort bon accueil au maréchal Damville; il lui donna même des lettres d'investiture du marquisat de Saluces, auquel la maison de Montmorency avait quelques prétentions héréditaires, mais il se dispensa de traiter des affaires de France jusqu'à ce qu'il eût conféré avec sa mère. Celle-ci lui avait déjà envoyé Cheverny pour lui rendre compte de l'état de la France, et l'initier dans ses projets; il paraît qu'elle le pressa de profiter des circonstances pour écraser la maison de Montmorency dont elle avait toujours été jalouse. Il ne s'agissait plus que d'arrêter Damville; son frère aîné était déjà captif, tandis que les deux autres étaient en exil. La profonde dissimulation du roi donnait au maréchal des soupçons, mais il est probable que Henri fit quelques ouvertures au duc de

(1) De Thou, L. LVIII, p. 62 et 98. — Hist. de Languedoc, L. XL, p. 333. — Additions aux Mém. de Castelnau, T. II, p. 132. — Davila, L. VI, p. 302.

Savoie, sans l'assentiment duquel Damville ne pouvait pas être arrêté sur ses terres. Philibert Emmanuel ne voulut point se rendre complice de cette trahison : non seulement il avertit son hôte du danger qu'il courait, il lui donna une escorte qui le reconduisit jusqu'à Nice, où Damville s'embarqua pour le Languedoc (1).

Le duc de Savoie avait cependant des motifs de ménager le nouveau roi, car alors même il traitait avec lui pour obtenir la restitution des dernières places que la France eût gardées au-delà des monts. C'étaient Pignerol, La Pérouse et Savillan, que Catherine s'était fait livrer par le traité du 8 août 1562, en échange de quatre autres plus importantes qu'elle rendait à la maison de Savoie (2). Nous avons eu occasion de l'observer plusieurs fois, les prétentions de la France contre la Savoie n'avaient aucune espèce de fondement en justice. L'abus de la force était le seul titre de l'usurpation de François I[er], puis des garanties réservées par le traité de Cateau-Cambrésis en 1559, et de celles données en échange par le traité de Blois en 1562. Cette longue usurpation devait cesser sitôt que le gouvernement français ne mépriserait pas toute bonne foi : il est vrai que l'avénement de Henri III à la couronne n'était point le commencement d'une époque de loyauté. S'il céda aux instances de sa tante Marguerite, peut-être fut-ce seulement par faiblesse, et faute de savoir résister aux importunités ; peut-être fut-ce par économie d'argent et de troupes, les garnisons qu'il devait entretenir en Piémont lui paraissant pouvoir être employées plus utilement en France pour la guerre civile. Le but primitif que s'était proposé François I[er], ainsi que Henri II, de se réserver par le Piémont une entrée toujours ouverte en Italie, devait nécessairement être abandonné, car la France ne se sentait pas en état de songer de long-temps à des guerres étrangères. Cependant les considérations de justice et de droit avaient moins d'influence encore

(1) Hist. de Languedoc, L. XL, p. 333. — Mém. de Cheverny, T. L, p. 101. — M. de Bouillon, T. XLVIII, p. 64 ; et notes, p. 371. — De Thou, L. LVIII, p. 99.

(2) *Voyez* ci-devant, p. 77.

sur les sujets que sur le monarque. Les Français ne pardonnèrent point à Henri d'avoir livré des forteresses qu'il tenait, à quelque titre que ce fût ; ils lui reprochèrent l'abandon de Pignerol, La Pérouse et Savillan, comme l'acte d'une honteuse faiblesse. Louis de Gonzaga, duc de Nevers, à la garde duquel ces places avaient été confiées, comme dépendances du marquisat de Saluces dont il était gouverneur, adressa au roi un long mémoire pour s'opposer à leur restitution ; forcé de céder, il fit encore enregistrer sa protestation au parlement de Grenoble ; mais Henri III ne se laissa point ébranler, et envoya son frère naturel, le bâtard d'Angoulême, en Piémont, pour consigner ces trois places au duc de Savoie : ce qui se fit le 14 décembre. Philibert Emmanuel qui avait été au-devant de Henri III jusqu'à Venise, et qui l'accompagna jusqu'à Lyon, en fut rappelé tout à coup par la nouvelle de la maladie et de la mort de sa femme Marguerite de France, survenue à Turin le 14 septembre (1).

Ce fut le 5 septembre que Henri III arriva par la Savoie au pont de Beauvoisin, frontière de ses États ; sa mère l'attendait à Bourgoin, quelques lieues au-delà. Mais elle avait envoyé le duc d'Alençon et le roi de Navarre le complimenter sur l'extrême frontière. Henri III fit un accueil amical à son frère et à son beau-frère ; il leur déclara qu'ils étaient libres : la reine-mère le leur avait aussi déclaré depuis long-temps ; cependant elle avait soin de les tenir toujours entourés de surveillants, et s'ils avaient essayé de faire usage de la liberté qui leur était rendue, ils auraient bientôt éprouvé combien elle était illusoire (2).

Henri III témoigna à sa mère beaucoup d'affection, et lui promit la plus entière déférence : il fit avec elle et sa cour son entrée à Lyon le 6 septembre ; le lendemain ils furent en conférence intime sur la politique qu'il convenait de suivre ;

(1) De Thou, L. LVIII, p. 100 ; et L. LIX, p. 116-118. — Guichenon, Hist. de Savoie, T. II, p. 264 et 274. — Davila, L. VI, p. 302. — Traités de Paix, T. II, p. 342.

(2) Lettres de Catherine à La Mothe. — Add. à Castelnau, T. III, p. 429. — De Thou, L. LVIII, p. 100. — Davila, L. VI, p. 302.

Cheverny fut d'abord seul admis en tiers entre eux, puis ensuite le cardinal de Bourbon et le duc de Montpensier (1). Catherine et son fils étaient tous deux trop dissimulés pour admettre un plus grand nombre de gens dans leur confidence. Il est même assez probable que le cardinal et le duc ne furent introduits dans le cabinet que pour la forme, et que le secret intime de Catherine demeura entre son fils et elle; il ne put se révéler que par les actions subséquentes du monarque. De Thou raconte cependant qu'il se tint un conseil pour délibérer sur les négociations de paix entreprises avec les protestants; que le roi et la reine-mère y admirent le cardinal de Lorraine, le duc de Guise avec tous les princes de sa maison, le duc de Nemours, le bâtard d'Angoulême, le maréchal de Retz, plusieurs seigneurs et maréchaux de France, et plusieurs hommes de robe. De Thou, plus occupé de copier les historiens de l'antiquité que de représenter les mœurs de son siècle, résume toutes les délibérations de ce conseil dans deux discours qu'il met dans la bouche, l'un de Paul de Foix, l'autre de René de Villequier. Le premier était un des jurisconsultes les plus célèbres du siècle; il fut tour à tour conseiller au parlement, ambassadeur et archevêque de Toulouse. Le second avait été mis auprès de Henri III par Catherine, à la mort de Carnavalet son gouverneur, et dès lors il avait pris à tâche de flatter tous les goûts et tous les vices du prince. Le discours de Paul de Foix, ou celui que l'historien a fait pour lui, n'est qu'une amplification de collége sur les malheurs de la guerre et surtout de la guerre civile, sur l'impossibilité d'en recueillir aucun avantage; le discours de Villequier, qui n'est probablement pas plus authentique, se résumait par ces mots: « Faire la paix avec des hérétiques, » et les reconnoître pour des sujets fidèles, qui est la forme » consacrée de tous les édits, qu'est-ce autre chose sinon dé- » clarer la guerre à Dieu même qu'ils attaquent, et taxer » hautement de rébellion tous ceux qui jusqu'ici ont sacrifié » leurs biens et leurs vies pour soutenir une si juste guerre. »

(1) Mém. de Cheverny, T. I, p. 104.

Ces sentiments étaient ceux de Henri III, qui se rappelait, comme de ses seuls jours glorieux, ses victoires dans les guerres civiles, et le roi annonça sa résolution de ne point faire de concession aux protestants (1).

Le roi venait déjà de donner un autre avantage à Villequier; il avait éloigné deux hommes dont celui-ci était jaloux, et qui avaient eu un moment quelque influence sur lui : l'un était Du Faur de Pibrac, qu'on estimait comme un homme de lettres et un bon jurisconsulte; l'autre, Saint-Lari de Bellegarde, qui avait servi avec quelque distinction en Piémont. Pibrac avait suivi Henri III en Pologne, il y avait été le plus sage de ses conseillers, et il avait manqué de périr dans sa fuite, demeuré quinze heures dans un marais avec de l'eau jusqu'aux épaules; Bellegarde avait été au-devant de Henri jusqu'à Venise : tous deux passaient pour lui avoir conseillé la tolérance, et l'avoir pressé de rétablir la paix. Le roi, malgré les recommandations de sa mère, donna le bâton de maréchal de France à Bellegarde, et l'envoya commander l'armée qui combattait les huguenots en Dauphiné; mais bientôt après il lui donna ordre, ainsi qu'à Pibrac, de partir pour la Pologne, avec commission de calmer l'irritation du sénat, et de demander la couronne pour son frère le duc d'Alençon. Bellegarde, qui comprit bien que ce n'était qu'un exil honorable que lui avaient ménagé ses envieux, arrivé en Piémont, renonça à son ambassade, comme au service de France, et s'attacha au duc de Savoie (2).

Déjà ceux qui approchaient de Henri III, et qui étaient accourus avec joie à Lyon pour saluer sa rentrée en France, reconnaissaient qu'il ne répondrait nullement à l'idée que la France s'en était formée, d'après les batailles de Jarnac et de Montcontour. A toutes ses habitudes, on ne pouvait méconnaître un homme mou et efféminé; il avait changé tout l'ordre des conseils, il avait prétendu tout réserver à sa seule décision, mais c'était pour échapper à tout contrôle, et s'isoler

(1) De Thou, L. LIX, p. 105, 113. — Davila, L. VI, p. 302.
(2) Brantôme, Discours 87, T. IV, p. 96. — De Thou, L. LVIII, p. 100.

plus complétement. Il n'admettait auprès de lui que quelques jeunes favoris, brillants de figure, d'une toilette recherchée, toujours occupés de galanterie, et qu'on commençait à nommer ses *mignons;* pour tous les autres il était inaccessible. Il se promenait sur la Saône dans un petit bateau peint, entouré de rideaux, où il n'admettait que ses familiers les plus intimes, et il y passait ses heures mollement couché, dans une complète indolence. A son dîner, sa table était entourée d'une balustrade, pour que ses courtisans ne pussent pas s'avancer jusqu'à lui. A l'issue de ce repas, il recevait en courant quelques placets, mais ensuite il se hâtait de s'enfermer de nouveau, de sorte que ni les plus grands de l'État, ni ses gentilshommes, ni personne, ne pouvait plus l'approcher. Aussi la noblesse qui s'était rendue en foule à Lyon pour le voir, se retirait déjà avec dégoût (1).

En décidant qu'il continuerait la guerre contre les huguenots et les politiques, Henri III ne semblait point avoir songé à la manière d'en pousser les opérations. Ceux auxquels il devait confier ses armées n'étaient plus les mêmes qui s'étaient signalés dans les premières guerres civiles. Parmi ceux-ci le duc de Montpensier lui restait seul, et il commandait l'armée de Poitou : mais il était dans sa soixante-deuxième année. Tavannes était mort l'année précédente, le 19 juin 1573, comme il était sur le point de se rendre au siége de La Rochelle, qu'il promettait au roi de terminer en un mois (2). Montluc, qui était venu rendre ses devoirs à Henri III à Lyon, et auquel il donna le bâton de maréchal de France, était cassé par la vieillesse et par ses blessures. Aussi ce guerrier si long-temps signalé par son activité et sa férocité, lui donna-t-il le conseil d'assoupir toutes les querelles dans son royaume, et d'y maintenir désormais la paix. Montluc n'ayant point réussi à faire goûter ce conseil, se retira en Guienne :

(1) De Thou, L. LVIII, p. 101. — Davila, L. VI, p. 306. — Mém. de Cheverny, T. L, p. 106.

(2) Brantôme, Disc. 82, T. III, p. 458. — Notice sur Tavannes, T. XXVI, p. 17. — Mém. de Guill. de Saulx Tavannes, T. XLIX, p. 220.

il avait alors soixante-douze ans, et il mourut trois ans après (1). Les deux maréchaux de Montmorency et de Cossé étaient toujours prisonniers ; c'était de leur dignité que Henri III venait de disposer en faveur de Bellegarde et de Montluc. Damville était à la tête des ennemis, et Matignon était occupé en Normandie.

Les conseillers de Henri voulaient l'engager à se rendre sans retard d'abord à Reims pour s'y faire sacrer, puis à Paris ; mais il répondit que les huguenots et les politiques étaient surtout en force dans le Midi ; que Damville, rentré en Languedoc, s'était mis à leur tête, et que c'était d'eux qu'il devait se rapprocher. On crut voir un commencement de vigueur dans cette résolution, comme s'il se disposait à commander lui-même l'armée ; mais c'était Avignon seulement qu'il désirait voir, parce qu'il espérait trouver dans cette ville papale quelque chose des mœurs et des fêtes de l'Italie. Montbrun, Pierregourde, Rochegude et Saint-Romain, chefs des huguenots du Dauphiné et du Vivarais, couraient le pays et occupaient quelques châteaux sur le Rhône. Henri III leur écrivit en leur ordonnant de poser les armes et de rendre quelques prisonniers qu'ils avaient faits. « Comment, dit Montbrun, le roi m'écrit comme roi, et comme si je le devois reconnoître ! Je veux qu'il sache que cela seroit bon en temps de paix, et qu'alors je le reconnoîtrois pour tel ; mais en temps de guerre, qu'on a le bras armé, et qu'on est assis sur la selle, tout le monde est compagnon (2). » Henri III, offensé jusqu'au vif de cette réponse, jura que si Montbrun tombait entre ses mains, il lui ferait voir qu'il n'était pas son compagnon. Il fit attaquer quelques uns des forts que les huguenots possédaient le long du Rhône. Le Poussin fut pris, mais les troupes royales furent contraintes de lever le siége de Livron. Le 16 novembre, cependant, le roi s'embarqua sur le Rhône à Lyon, et après s'être arrêté quelques jours à Tournon, il arriva le 23 novembre à

(1) Montluc, T. XXVI, p. 95. — De Thou, L. LIX, p. 115.
(2) Brantôme, Discours 89, § 4, T. IV, p. 353.

Avignon. Il avait alors déjà dissipé tout l'argent que Cheverny lui avait fait trouver, soit sur sa route en Italie, soit à son arrivée. La cour n'avait jamais été dans un tel état de pénurie. « La plupart des pages, dit Pierre de l'Étoile, se trou-» vèrent sans manteaux, étant contraints de les laisser en » gage pour vivre, par où ils passoient; et sans le trésorier Le » Comte, qui accommoda la reine de 5,000 francs, il ne » lui seroit resté ni dame ni demoiselle (1). »

Le dénûment où se trouvait Henri III ne le détermina point à songer à mettre quelque ordre dans ses finances, ou à faire quelque tentative pour terminer une guerre qui les épuisait toujours plus. Il entra, il est vrai, en correspondance avec Damville; mais les lettres qu'il lui adressa inspirèrent au maréchal si peu de confiance, que celui-ci, quoiqu'il désirât la paix, poussa les hostilités avec un redoublement de vigueur, vint assiéger Saint-Gilles, à cinq lieues d'Avignon, et força cette ville à capituler, le 8 décembre, après avoir effrayé la cour du bruit de son artillerie. Damville présida ensuite à Nîmes une assemblée des religionnaires et des politiques de la province, dans laquelle il prit de nouveau l'engagement de protéger la liberté religieuse, de reconnaître l'autorité du prince de Condé, et de se conformer aux avis qui lui seraient donnés par le conseil de la religion; il le confirma par serment, le 12 janvier 1575 (2). Tandis que le roi qui avait convoqué les États de Languedoc à Villeneuve-lez-Avignon, et qui les présida le 23 décembre, obtint d'eux quelques subsides pour faire la guerre aux religionnaires (3).

Henri III ne donnait cependant à ces États qu'une attention distraite; il s'occupait moins encore de la guerre que le dauphin d'Auvergne, avec une armée de douze à quinze mille hommes, faisait aux huguenots du Dauphiné. Deux choses seulement semblaient le pouvoir réveiller de son assoupissement, les débauches et les cérémonies religieuses.

(1) Journal de Henri III, par Pierre de l'Étoile, p. 106. — De Thou, L. LIX, p. 120. — La Poplinière, L. XXXIX, f. 283. — D'Aubigné, L. II, c. 9, p. 134.
(2) Hist. de Languedoc, L. XL, p. 338.
(3) *Ibid.*, p. 336.

Il vit dans les rues d'Avignon, à ce qu'il semble, pour la première fois, des compagnies de flagellants ; dès lors il en fit sa grande affaire ; il s'y engagea de même que toute sa cour ; toute la ville se partagea entre trois ordres de flagellants, qui prenaient à tâche de l'emporter les uns sur les autres par leurs brillantes processions journalières, par la rigueur avec laquelle ils se donnaient la discipline, et par le sang que les plus habiles flagellants savaient faire jaillir de leurs épaules. Les blancs étaient ceux du roi, les noirs ceux de la reine-mère, les bleus ceux du cardinal d'Armagnac. Le roi de Navarre entra lui-même dans une de ces compagnies ; mais il ne fit par là qu'apprêter à rire à Henri III, qui déclara qu'il n'y était point propre, et ne savait pas manier la discipline (1).

Davila, le panégyriste des derniers Valois, qui s'attache à trouver les causes cachées de toutes les actions, et qui suppose souvent des vues profondes là où il n'y avait que légèreté ou que vice, assure que la politique entrait pour beaucoup dans cet étalage de dévotion. « Henri III s'étoit déterminé, dit-il, à continuer la guerre, mais par des entreprises foibles et froides, » qui ne changeassent point la balance des partis..... Aussi, » tantôt simulant de se livrer à des exercices dévots et spirituels, tantôt de courir après les plaisirs et les délices, il » comptoit, par cette apparence d'incurie et de négligence, » tromper la sagacité des puissants, leur faire croire qu'il » s'étoit abandonné à l'indolence et à la dévotion, et que » toutes ses pensées étoient molles et efféminées. Par ces » artifices il vouloit endormir la vigilance des factions, et » trouver l'occasion..... quoique lentement et peu à peu, » d'enlever aux grands leurs charges, leurs partisans, leur » crédit, et enfin de se débarrasser d'eux. » Il n'est point impossible que Henri III, persuadé que l'art de régner était l'art de tromper, ait adopté quelque combinaison semblable ; mais son naturel l'entraînait aussi, et quand il se plongeait

(1) Journal de Henri III, de Pierre de l'Étoile, p. 107. — De Thou, L. LIX, p. 123.

dans les voluptés ou dans la superstition la plus basse, il devait bientôt s'y endormir (1).

Le nouveau roi songeait cependant à se marier. A son passage à Vienne, Maximilien II lui avait fait proposer sous main d'épouser sa fille Élisabeth, reine de France, et veuve de Charles IX. Henri III ne repoussa point cette proposition, mais comme il n'avait pas de goût pour sa belle-sœur, il ne fut pas plus tôt hors d'Autriche, qu'il n'y songea plus (2). Catherine lui offrit alors une autre Élisabeth; c'était la sœur du roi de Suède, qu'on disait être d'une grande beauté; la reine-mère désirait faire épouser à son fils une princesse qui ne sût pas la langue française, et ne connût point le pays, pour conserver elle-même un crédit plus entier sur le roi. Celui-ci, d'autre part, se souvenait d'avoir vu à Nancy une jeune personne pour laquelle il avait une préférence décidée; c'était Louise, fille de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont; mais il sentait, sur les représentations de sa mère, qu'il ne devait pas augmenter le crédit déjà exorbitant de la maison de Lorraine, en y choisissant une femme, et il consentit à ce que le secrétaire d'État, Claude Pinart, fût envoyé en Suède pour y faire la demande de la princesse (3).

Sur ces entrefaites, le cardinal de Lorraine mourut à Avignon le 26 décembre, à cinq heures du matin. Il était à peine âgé de quarante-six ans, et il passait pour très vigoureux; mais on assurait qu'il avait gagné la fièvre violente qui l'emporta, aux processions des flagellants, où il était demeuré long-temps exposé au serein, le crucifix à la main, les pieds à moitié nus et la tête découverte. Comme son neveu, l'archevêque de Reims, était auprès de lui, et qu'il l'entendait, durant son transport au cerveau, jurer comme un soldat et invoquer le diable, il dit en riant : « Je ne vois » rien en mon oncle pour en désespérer, car il a toutes ses

(1) Davila, L. VI, p. 306.
(2) De Thou, L. LVIII, p. 59.
(3) *Ibid.*, L. LIX, p. 119. — Mém. de Cheverny, T. L, p. 109. — Davila, L. VI, p. 307.

» paroles et actions naturelles (1). » On avait répandu le bruit que ce cardinal était l'amant de Catherine ; non seulement les huguenots le croyaient, mais Brantôme et l'Étoile le donnent à entendre. Il était en même temps l'homme d'État auquel, depuis long-temps, elle accordait le plus de confiance. Mais la reine se faisait un point d'honneur de ne pas regretter un sujet. En se mettant à table ce jour même, elle dit : « Nous aurons à cette heure la paix, puisque le cardinal de » Lorraine est mort, qui étoit celui, dit-on, qui l'empêchoit. » Ce que je ne puis croire, car c'étoit un grand et sage pré- » lat, auquel la France et nous tous perdons beaucoup. » Mais en derrière, elle ajouta : « Qu'en ce jour-là étoit mort » le plus méchant homme des hommes. » Puis ayant demandé à boire, comme on lui eut donné son verre, « elle » commença à tellement trembler, qu'il lui cuida tomber » des mains, et elle s'écria : Jésus! voilà M. le cardinal de » Lorraine que je vois. » A plusieurs reprises elle se figura encore le voir, et pendant plus d'un mois elle n'osait jamais demeurer seule (2).

Peu d'hommes eurent plus d'ennemis, ou furent exposés à des accusations plus injurieuses que le cardinal de Lorraine. Ses vices cependant lui étaient communs avec presque tous les membres du sacré collége ; ses vertus et ses talents, et il en avait, étaient bien à lui. Mais la rivalité entre les Bourbons et les Guises s'était constamment mêlée dans les guerres civiles à la lutte des deux religions ; et les huguenots comme les politiques, professant de respecter l'autorité royale, et même d'aimer le roi, accusaient toujours la maison de Lorraine toutes les fois qu'ils éprouvaient quelque injustice, ou qu'ils demandaient la réforme de quelques abus.

La mort du cardinal de Lorraine fut cependant considérée comme ôtant à la faction des Guises cet ascendant qui pouvait faire craindre à Henri III de s'unir à eux par un ma-

(1) Journal de Henri III, l'Étoile, p. 108.

(2) *Ibid.*, p. 109. — De Thou, L. LIX, p. 124. — Davila, L. VI, p. 507.

riage. Il déclara que désormais il n'écouterait plus que son goût, et qu'il épouserait Louise de Vaudemont. Le secrétaire Pinart fut rappelé brusquement de Suède, où il avait déjà fait sa demande, en sorte qu'il y laissa un profond ressentiment; et Louis Bérenger Du Guast, premier favori du roi, fut dépêché en Lorraine, ainsi que Hurault de Cheverny, pour demander la fille du comte de Vaudemont, et dresser les articles du contrat de mariage (1).

(1575.) Henri III ayant passé l'Avent à Avignon, et ayant joui dans cette ville pontificale des processions des flagellants, qui, dans cette saison consacrée par l'Église, redoublaient de ferveur, commença à songer à son sacre, qui devait être suivi de son mariage, puis de son entrée à Paris; ces cérémonies, qui l'attendaient, étaient faites pour lui plaire. Il croyait régner quand il se présentait aux yeux du peuple dans quelque pompe où il jouait un rôle. Il partit le 10 janvier d'Avignon pour Romans; en passant auprès de Livron, que le maréchal de Bellegarde assiégeait encore, il voulut donner à ses mignons l'occasion de signaler leur bravoure à ses yeux. Cependant l'assaut fut repoussé, les femmes mêmes de Livron insultèrent les favoris du roi, du haut des murs, et leur reprochèrent de n'être redoutables que lorsqu'ils s'armaient du couteau des assassins. Henri III en ressentit une vive colère; toutefois, comme il n'espérait plus prendre la place, il licencia son armée, qui lui coûtait des sommes considérables; il aimait mieux les réserver pour enrichir ses favoris, ou pour rendre plus brillantes les pompes de théâtre auxquelles il se préparait (2).

En quittant le Dauphiné, le roi s'avança rapidement avec sa cour vers le nord de la France; il arriva le 11 février à Reims; le dimanche 13, il y fut sacré par le cardinal de Guise, remplaçant son frère, le cardinal de Lorraine, qui venait de mourir. Le 14, son contrat de mariage fut signé,

(1) Mém. de Cheverny, T. L, p. 111. — De Thou, L. LIX, p. 125; et L. LX, p. 186. — Le contrat aux Traités de Paix, T. II, p. 344.

(2) Journal de Henri III, p. 111. — De Thou, L. LX, p. 183, 185. — D'Aubigné, L. II, c. 9, p. 134.

et le 15, jour de mardi gras, il fut marié à Louise de Vaudemont. Aux deux solennités de son sacre et de son mariage, le roi fut occupé toute la journée à ajuster les pierreries ou les habits qu'il devait porter, ainsi que sa nouvelle épouse; et ces futiles occupations retardèrent tellement les cérémonies, que dans toutes deux la messe, malgré l'ordonnance de l'Église, ne put être dite que le soir, et que, pour avoir plus vite achevé, on supprima le *Te Deum* du sacre (1). « Le jeudi, 17 février, dit l'Étoile, le roi ayant avisé François » de Luxembourg de la maison de Brienne, venu à son » sacre et mariage, et sachant qu'il avoit prétendu épouser » la reine sa femme, lui dit: Mon cousin, j'ai épousé votre » maîtresse, mais je veux en contre-échange que vous » épousiez la mienne; entendant la Chateauneuf, qui avoit » été sa favorite avant qu'il fût roi et marié. » Et ce n'était pas seulement une grossière plaisanterie qu'il adressait à son courtisan, il ne lui donna que trois jours pour se préparer à ce mariage, auquel Luxembourg aurait été contraint, s'il n'avait pas trouvé moyen de s'échapper de la cour sur un cheval rapide (2).

Au lieu de faire lui-même la neuvaine de Saint-Marcoul, à laquelle on attribuait l'efficacité de conférer au roi le pouvoir miraculeux de guérir les écrouelles, Henri III la fit faire par son aumônier; lui-même il partit pour Paris, où il fit son entrée le 27 février. « Dès lors, dit l'Étoile, on le vit tous les » jours, le long du carême, par les paroisses et églises de Paris » l'une après l'autre, ouïr le sermon, la messe, et faire ses » dévotions; et cependant s'enquérir de tous moyens de » faire argent, en toute sorte que les ingénieux peuvent » pourpenser (3). » Un des premiers dont il s'avisa, fut de mettre en gage, pour une grosse somme d'argent, les reliques les plus précieuses de la couronne de France. En effet, le bruit se répandit tout à coup que dans la nuit du 20 mai la

(1) De Thou, L. LX, p. 187.
(2) Journal de Henri III, p. 115.
(3) *Ibid.*, p. 114.

vraie croix avait été dérobée du trésor de la Sainte-Chapelle, au Palais. Bientôt le peuple accusa d'une voix unanime ou Henri III, ou sa mère, d'avoir fait le coup. « Le peuple, » dit l'Étoile, avoit celle-ci tant en horreur et mauvaise » réputation, que tout ce qui arrivoit de malencontre lui » étoit imputé, et disoit-on qu'elle ne faisoit jamais de bien » que quand elle pensoit mal faire. » Pour apaiser la clameur populaire, Henri III exposa, le 15 avril de l'année suivante, un nouveau fragment de la vraie croix, à l'adoration des fidèles (1).

Le duc d'Anjou, ce vainqueur de Jarnac et de Montcontour, dont on s'était plu à faire un héros, était à peine rentré depuis six mois en France, que déjà il était devenu comme roi l'objet du mépris universel. Il descendit plus bas encore, à mesure qu'on le connut davantage, à mesure que ses vices, qu'on rougissait de désigner clairement, furent mieux constatés. Cette infamie dont le gouvernement se couvrait, contribuait cependant à la désorganisation rapide de la société. Non seulement la France ne sentait plus le pouvoir royal, elle avait honte de le reconnaître, elle voulait se soustraire à tant d'humiliation; mais partagée en factions ennemies, ses efforts tendaient seulement à dissoudre le lien social, et non à en reformer un nouveau. Les protestants étaient bien loin du temps où ils comptaient dans leurs rangs la majorité des membres de la noblesse et des bourgeois des grandes villes, où ils espéraient de convertir tout le royaume, et où ils auraient pu, par la réforme religieuse, arriver à la réforme politique. Les guerres sanguinaires, qui depuis quinze ans se succédaient presque sans interruption, en avaient moissonné le plus grand nombre, même avant que quarante mille d'entre eux eussent été égorgés en pleine paix. Une partie des survivants s'étaient ruinés en combattant si long-temps à leurs frais. L'enthousiasme, qui n'est ardent que dans sa première nouveauté, s'était éteint chez plusieurs. La plupart hésitaient à se compromettre, sachant

(1) Journal de Henri III, p. 115 et 132.

qu'ils ne hasardaient pas seulement leur personne et leur fortune, mais encore l'honneur de leurs femmes, et le sang de leurs jeunes enfants. Le fanatisme des catholiques avait été croissant, comme celui des protestants diminuait. Ils n'étaient plus sous l'influence de ce clergé, indolent, voluptueux, ignorant, contre lequel Luther et Calvin s'étaient déchaînés. Pendant tout le dernier demi-siècle, on avait vu entrer dans l'Église, et surtout dans les ordres mendiants, de ces hommes ardents, doués de toute l'éloquence de la passion, de tout l'acharnement de l'esprit de secte, qui s'étaient persuadés qu'ils étaient appelés à venger Dieu. Ils avaient appris à soulever la populace, et à lui communiquer cet âpre désir de détruire les hérétiques, qui dans leur cœur usurpait les noms de justice et de charité. La raison opposée à la passion a bien peu de puissance pour entraîner le peuple; aussi désormais toute la vie, tout le mouvement, toutes les chances de progrès, étaient du côté du fanatisme catholique.

On avait vu, il est vrai, surgir en même temps en France une faction nouvelle, qui avait adopté pour elle-même le nom de politique, et elle avait fait alliance avec les huguenots; mais il ne fallait point voir dans la ligne suivie par ce parti une preuve des progrès de la modération. Sans doute le nombre des catholiques qui s'étaient fait une idée plus saine de la religion, était très grand; mais ceux-là, parmi lesquels on avait distingué le chancelier de L'Hospital, mort depuis deux ans, et le premier président, Christophe de Thou, se contentaient de penser avec liberté, et ils n'agissaient pas; hommes sages et calmes, ils auraient voulu que le roi, sans acception de religion, étendît sur tous sa tolérance; qu'il songeât à l'indépendance de la France, à sa gloire au dehors, et non au triomphe des dogmes ou de la discipline de l'Église. Ils ouvraient quelquefois dans les conseils des avis modérés, mais ils obéissaient ensuite aux gens violents, et ne se séparaient point de l'autorité royale. Le parti armé des catholiques politiques ne se composait au contraire que de gens dirigés par leur seul intérêt personnel, d'ennemis de la

reine Catherine ou des Italiens dont elle s'entourait, de jaloux des Guises, de courtisans alarmés pour leur propre fortune ou leur dignité. Henri de Montmorency, maréchal de Damville, était leur chef; il était aussi le type de leur parti. Il n'était pas seulement catholique, il était persécuteur; il avait souvent trempé ses mains dans le sang huguenot, et il était prêt à le faire encore. De ses trois frères, il est vrai, l'aîné penchait en secret pour la réforme, les deux cadets étaient ouvertement huguenots; aussi la famille entière avait été en butte à la haine de la cour et des prêtres; elle aurait péri à la Saint-Barthélemy, si on avait pu l'envelopper tout entière dans le massacre. Montmorency était arrêté; Thoré et Méru étaient en fuite; un successeur dans le gouvernement de Languedoc était donné à Damville; tous les efforts de celui-ci, pour se réconcilier avec le roi à Turin, avaient été repoussés; c'était par force, et bien malgré lui, qu'il avait enfin pris les armes contre la cour (1).

La promesse de l'appui d'un prince du sang contribua cependant aussi à vaincre les irrésolutions de Damville; la révolte lui paraissait moins punissable lorsqu'elle se couvrait des drapeaux des Bourbons. Le prince de Condé écrivait de Strasbourg aux églises protestantes, qu'il s'occupait de leur amener de puissants renforts d'Allemagne. Il y levait en effet des troupes; et l'électeur palatin, qui avait embrassé la réforme de Calvin, le secondait de tout son pouvoir. Mais l'un et l'autre n'étaient pas assez riches pour mettre à leurs frais une armée sur pied; ils demandèrent donc des subsides aux églises, qui étaient elles-mêmes bien mal en état d'en donner (2).

Les députés du prince de Condé furent introduits à l'assemblée des religionnaires que Damville avait fait convoquer à Nîmes, au mois de janvier 1575; leurs propositions furent débattues, et enfin le traité d'union et confédération entre le

(1) De Thou, L. LIX, p. 121; et L. LX, p. 186.

(2) La Poplinière, L. XXXVIII, f. 228, 231; et L. XXXIX, f. 261. — Davila, L. VI, p. 309.

prince de Condé, le maréchal Damville et les églises protestantes, fut signé et publié dans cette ville le 10 février 1575. Damville jura publiquement, comme chef et général des catholiques et religionnaires unis dans le Midi : 1° de les protéger les uns les autres de toutes ses forces, ainsi que leurs adhérents, sous l'autorité du prince de Condé qu'il reconnaissait pour chef suprême; d'empêcher qu'il fût fait aucun préjudice aux uns ou aux autres; de poursuivre enfin la délivrance du duc d'Alençon, du roi de Navarre, et des officiers de la couronne détenus injustement; 2° de ne conclure ni paix ni trêve sans l'avis et le consentement des religionnaires et des catholiques unis; 3° d'accepter le conseil mi-parti des deux religions, qui lui serait donné par l'assemblée, pour l'administration de la justice, de la police et des finances; 4° enfin, de ne rien faire au préjudice des réglements dressés par l'assemblée (1).

Les plus zélés entre les religionnaires ne voyaient pas cette alliance avec plaisir; ils se défiaient de tout le parti des politiques, et ils annonçaient qu'ils seraient sacrifiés par lui à la première occasion (2). Cependant l'union formait désormais un corps redoutable et en état de tenir tête à la puissance royale; aussi, sans susprendre ses opérations militaires, jugeat-elle convenable d'envoyer des députés au roi pour lui exposer ses demandes. Damville dès le mois de janvier s'était rendu maître d'Aigues-Mortes, puis de Baillargues, de Vocance, d'Andance et enfin d'Alais. Toujours catholique, il était alors à la tête des religionnaires, tandis que son adversaire le duc d'Uzès, toujours protestant, était à la tête des catholiques. Dans le même temps on voyait aussi Jean de St.-Chaumont sieur de St.-Romain, qui avait abjuré la foi catholique après avoir été dix ans archevêque d'Aix, conduire, comme leur capitaine, les protestants du bas Langue-

(1) L'acte lui-même, en onze pages in-folio, est inséré dans La Poplinière, L. XXXIX, fol. 262-268; et dans les Preuves de l'Hist. de Languedoc, p. 241. — D'Aubigné, L. II, c. 15, p. 175. — Hist. de Languedoc, L. XL, p. 339.

(2) *Voyez* une discussion sur cette alliance entre La Noue, qui la proposait, et Mornay, qui la repoussait, dans Amirault, Vie de La Noue, p. 102.

doc ; et le vicomte de Joyeuse, qui avait aussi possédé dix ans l'évêché d'Aleth, commander l'armée catholique du haut Languedoc (1). C'était dans cette partie de la province que la guerre se faisait avec le plus de férocité. Le 23 août de l'année précédente les protestants avaient surpris Castres ; ils avaient pillé cette ville, ils y avaient égorgé plus de deux cents catholiques qui ne se défendaient pas ; et ils avaient ramené à leur Église plus de trois cents huguenots, qui avaient abjuré deux ans auparavant, par terreur de la Saint-Barthélemy (2). Mais Joyeuse ayant éveillé le fanatisme des habitants de Toulouse et obtenu d'eux des subsides considérables, exerçait de terribles représailles dans le haut Languedoc, où il prit jusqu'à vingt-sept villes ou villages fortifiés, dont il fit passer tous les habitants au fil de l'épée (3).

Pendant ces combats, des députés du prince de Condé, du maréchal Damville, et des églises de La Rochelle, de Languedoc, de Guienne, Provence et Dauphiné, s'étaient réunis à Bâle en Suisse, et ils y avaient rédigé de concert une requête à adresser au roi. Après avoir récapitulé les divers traités survenus au sujet de la religion et leurs diverses violations, ils exposaient leurs demandes ; celles-ci, distribuées en quatre-vingt-treize fort lòngs articles, se réduisaient cependant à mettre les deux religions, catholique et réformée, sur un pied de complète égalité, et à interdire toute autre croyance sous les peines les plus sévères. Une députation fut ensuite envoyée au roi, pour lui présenter cette requête ; elle fut introduite auprès de lui et de la reine-mère le 5 avril ; Beauvoir La Nocle et d'Arènes portèrent la parole, et ils exprimèrent tous deux l'ardent désir que leurs commettants ressentaient pour la paix. Mais lorsque Henri III eut pris connaissance des articles qu'ils lui avaient présentés, il les leur rendit en leur disant qu'il les trouvait fort étranges, et s'ébahissait comment ils les avaient osé demander. Les députés ayant eu encore

(1) Hist. de Languedoc, L. XL, p. 340.

(2) La Poplinière, L. XXXVIII, f. 245, v. — De Thou, L. LVIII, p. 71. — Hist. de Languedoc, L. XL, p. 332.

(3) Hist. de Languedoc, L. XL, p. 342.

quelques conférences, repartirent au mois de mai, donnant à entendre qu'ils demanderaient à leurs commettants des pouvoirs plus étendus (1).

Une espérance nouvelle avait engagé le roi à rompre ces négociations ; Damville avait été surpris à la fin d'avril, à Montpellier, par une violente maladie qui le contraignit à suspendre toutes ses opérations, et à licencier son armée. Il eut lieu de croire qu'elle fut ou causée ou aggravée par le poison. En effet, Catherine avait donné commission au colonel Ornano et au capitaine Girardon de se défaire de lui. Brantôme assure qu'il était lui-même auprès du roi, lorsque Henri III reçut la nouvelle que Damville avait été empoisonné, et qu'il était mort. « Le roi, dit-il, ne s'en émeut autrement, et ne mon- » tra le visage plus joyeux ni fâché, sinon qu'il envoya le » courrier à la reine, et ne laissâmes à causer avec lui. Le » gouvernement du Languedoc fut aussitôt donné à monsieur » de Nevers (2). » Le roi cependant ne tenait pas cette nouvelle pour constante, mais Catherine ne voulut pas la révoquer en doute ; elle crut la maison de Montmorency perdue sans ressource, et elle jugea le moment venu de se défaire aussi du maréchal, qu'elle retenait prisonnier. Elle donna ordre aussitôt qu'on le resserrât plus étroitement, et qu'on lui ôtât les serviteurs en qui il avait confiance. Montmorency comprit bien de quoi le menaçait ce changement, et dit à ses geôliers : « Dites à la reine-mère que je suis bien averti de » ce qu'elle veut faire de moi ; il ne faut pas tant de façons ; » qu'elle m'envoye seulement l'apothicaire de M. le chance- » lier, je prendrai ce qu'il me baillera (3). » Mais Damville avait été secouru promptement, il se guérissait, quoiqu'il demeurât long-temps languissant. C'était le 8 juin qu'on avait apporté à la cour la fausse nouvelle de sa mort ; le 16, on apprit non seulement qu'il n'était pas mort, mais qu'il avait de bonnes chances de guérir, et Catherine fit rendre au

(1) La Poplinière, L. XXXIX, rapporte la requête, f. 271-279 ; les harangues, f. 279 ; et le refus du roi, f. 281.

(2) Brantôme, Disc. 62, T. II, p. 456.

(3) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 117. — De Thou, L. LXI, p. 219.

maréchal de Montmorency les serviteurs qu'elle lui avait ôtés.

La guerre s'était rallumée en Poitou aussi bien qu'en Languedoc; le duc de Montpensier qui commandait l'armée royale avait une grande supériorité de forces sur les huguenots; ceux-ci ne pouvaient pas même tenir la campagne; aussi s'appliqua-t-il à leur enlever ce qu'il leur restait de places fortes. Dans l'automne précédente il leur avait pris Fontenay d'assaut; puis il avait mis au commencement d'octobre le siége devant Lusignan. Cette place se rendit le 25 janvier après une vaillante résistance. Montpensier en fit raser le château, qui passait pour une des merveilles du moyen âge, et la tour de Mellusine, « la plus noble décoration, dit Brantôme, et la plus vieille de toute la France; et bâtie par » une dame des plus nobles en lignée, en vertu, en esprit, » en magnificence et en tout, qui fût de son temps (1). »

Les huguenots des provinces du centre reçurent cependant quelque assistance des mains des mécontents qui professaient toujours la religion catholique. D'une part le jeune Henri de la Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, qui avait engagé le duc d'Alençon, auquel il était attaché, à entrer en correspondance avec La Noue, lorsqu'il vit la faiblesse de son maître, le supplice de La Mole et de Cocconas, et le danger qu'il courait lui-même, s'évada de la cour, se retira en Auvergne, et il commença d'y faire la guerre aux royalistes. Plus tard il fut appelé à Montauban, pour défendre les religionnaires, sur les confins de la Guienne et du haut Languedoc, contre le vicomte de Joyeuse. Ce fut alors que, touché des vertus de ceux à qui il était associé, éclairé par ses réflexions, après un combat entre l'ambition et la conscience, il abandonna l'Église catholique pour faire profession de la réforme, quoiqu'il sût bien qu'il perdait ainsi et l'amitié du duc d'Alençon son protecteur, et toute chance d'avancement

(1) Brantôme, Disc. 81, T. III, p. 369. — De Thou, L. LIX, p. 126-132. — La Poplinière, L. XXXIX, f. 254. — D'Aubigné, L. II, c. 10, p. 158. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 111.

à la cour. Il abandonna en même temps les plaisirs licencieux auxquels il avait été initié, et l'habitude de jurer, commune à tous les courtisans des Valois. Bientôt il prit rang parmi les chefs les plus estimés du parti huguenot (1).

Un autre chef des catholiques politiques du Poitou était d'un caractère bien différent. C'était Jean La Haie, lieutenant-général du Poitou, homme de peu de naissance, et dont la carrière était plus brillante qu'il n'aurait dû l'attendre; mais il était brave, intrigant, ambitieux, sans principes; il avait le premier essayé de réunir les catholiques et les protestants sous le nom du bien public; il s'était fait l'intermédiaire entre La Noue et le duc d'Alençon; il avait promis de leur livrer Poitiers, Fontenay et Parthenay, et il lia en effet dans ces diverses villes des intrigues dans ce but; mais en même temps il les avoua à la reine-mère, et l'assura que dans toutes ces entreprises son objet était seulement de gagner la confiance des protestants, et de couvrir une conspiration pour surprendre La Rochelle. Il s'annonçait aux deux partis comme un homme double, et il est probable qu'il comptait, après le succès, se vendre à celui des deux qui le paierait le mieux. Sa première tentative pour surprendre Poitiers avait échoué, et lui avait été pardonnée par Catherine; mais quand il en fit une seconde au mois de juillet 1575, qui échoua également, elle fut punie par le supplice des conspirateurs. Alors La Haie fut attaqué dans son château, malgré la protection de la reine, dont il prétendait se couvrir, il y fut tué, et son corps coupé en quartiers fut attaché aux diverses portes de Poitiers (2).

La Noue dirigeait tous les huguenots du Poitou; mais malgré sa vigilance, pendant qu'il était éloigné de La Rochelle, un capitaine de l'armée royale effectua, le 2 septembre, une descente dans l'île de Ré. La perte de cette île aurait bientôt entraîné celle de la ville, qui n'en est qu'à deux

(1) Mém. du vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon, T. XLVIII, p. 67, 89, 94. — D'Aubigné, L. II, c. 13, p. 163.

(2) La Poplinière, L. XXXIX, f. 257, 267, 268, 271. — D'Aubigné, L. II, c. 15, p. 157, 158. — De Thou, L. LIX, p. 129; et L. LX, p. 193.

lieues, et que les huguenots regardaient comme la citadelle du parti. Les Rochelois choisirent pour reconquérir l'île à laquelle tenait leur sûreté, La Poplinière, l'historien des guerres civiles; dans l'armée de celui-ci, à ce qu'il nous apprend lui-même, les résolutions se prenaient à la majorité des voix : cependant il débarqua dans l'île vingt-quatre heures seulement après les catholiques, il les attaqua, les défit, les força à la retraite, et livra au pillage les maisons des habitants qui les avaient appelés (1).

En Provence, les deux partis se distinguaient par les noms de carcistes et de rasats. Les premiers, conduits par Pontever, le fanatique comte de Carces, se reconnaissaient à leur longue barbe; ils avaient juré d'exterminer tous les hérétiques de la province; les seconds portaient la barbe rase; dans leurs rangs, on voyait avec les protestants, des catholiques qui ne demandaient que la paix et la tolérance. Les uns et les autres avaient pour chef Taddée des Baschi, sieur d'Estoblon, qui remporta plusieurs victoires sur ses adversaires (2). En Dauphiné, le brave Louis de Montbrun, après avoir forcé l'armée royale à lever le siége de Livron, poursuivit ses succès pendant tout le printemps; mais le 9 juillet, dans une attaque imprudente sur de Gordes, entre Die et Crest, il fut grièvement blessé et fait prisonnier. Les huguenots désiraient sauver à tout prix ce valeureux capitaine, et ils offrirent en échange contre lui Besme, l'assassin de Coligni, qu'ils venaient d'arrêter en Poitou. Mais quoique Montbrun sût le sort qui l'attendait, il ne voulut pas consentir à être échangé contre un homme qu'il méprisait. Henri III n'y consentit pas non plus, pour ne pas perdre sa vengeance (3). Il recommanda que Montbrun fût pansé de ses blessures avec le plus grand soin, de peur que la mort ne le ravît au supplice; en même temps il avertit le parlement de Grenoble d'accélérer son procès. « Je savois bien qu'il s'en repentiroit,

(1) La Poplinière, L. XXXIX, f. 285 à 289. — De Thou, L. LX, p. 198.

(2) De Thou, L. LX, p. 200.

(3) Amirault, Vie de La Noue, p. 167. — Il semblerait que Boehme était son surnom, comme étant Bohémien, car son nom véritable était N. Dianovitz.

» dit-il ; il en mourra, et il verra à cette heure s'il est mon » compagnon. Et soudain manda à la cour de Grenoble de lui » faire son procès et trancher la tête, quoiqu'on lui remon- » trât que cela tireroit à conséquence, et que les ennemis en » pourroient autant faire à ses serviteurs (1). » Mais les juges ne refusaient jamais une tête au monarque, quand il leur faisait l'honneur de la demander. Montbrun, qui avait la cuisse rompue, fut porté sur une chaise au supplice ; il eut la tête tranchée le 12 août. Lesdiguières lui succéda dans le commandement des huguenots du Dauphiné (2).

Henri III prenait toujours le titre de roi de France et de Pologne, mais les Polonais, dont il avait abandonné le gouvernement avec un dédain si insultant, lui donnaient à leur tour des marques du ressentiment qu'il leur avait inspiré. Dès le 18 septembre 1574, le sénat de Pologne avait écrit à Henri III d'un ton peu respectueux, rappelant l'honneur que lui avait fait la nation polonaise, la confiance qu'elle lui avait montrée, et le besoin qu'elle avait de lui, soit pour le maintien de l'ordre, soit pour sa défense contre le Tartare et le Moscovite. Le sénat le prévenait qu'une diète générale était convoquée à Stezicka, pour le 12 mai 1575 ; il l'invitait à s'y rendre pour accomplir ses engagements, l'avertissant que s'il ne le faisait, les Polonais se croiraient de leur côté dégagés de leurs serments, déclareraient le trône vacant, et passeraient à une nouvelle élection (3). Henri était désormais assez indifférent à ce qui se passait en Pologne, et fort déterminé à ne pas y retourner. Il promit toutefois, pour sauver et les apparences et son titre, plus qu'il ne voulait tenir. Il répondit que les guerres civiles dans lesquelles il se trouvait engagé requéraient pour le moment sa présence en France ; mais qu'il était disposé à se faire remplacer par des personnages dignes de toute la confiance des Polonais, et qui se

(1) Brantôme, Disc. 89, § 4, T. IV, p. 354.

(2) D'Aubigné, L. II, c. 9, p. 137. — La Poplinière, L. XXXIX, f. 288. — De Thou, L. LX, p. 202, 203. — Davila, L. VI, p. 509. — Add. à Castelnau, T. II, p. 591.

(3) De Thou, L. LXI, p. 206.

montreraient empressés à suivre leurs avis. Il chargea le maréchal de Bellegarde et Pibrac de porter cette réponse : mais le premier, regardant son ambassade comme un exil, lorsqu'il fut arrivé en Piémont, ne voulut pas aller plus loin, et s'attacha dès lors au duc de Savoie; le second fut attaqué par des voleurs dans la forêt Noire, et ne parvint en Pologne que fort tard et avec beaucoup de peine. La diète de Stezicka était déjà assemblée, elle ne voulut point admettre les apologies de son roi ; mais, par un décret du 15 juillet, elle déclara le trône vacant, et convoqua une nouvelle diète d'élection à Varsovie pour le 15 décembre 1575. Dans celle-ci, les suffrages se partagèrent entre Étienne Bathori, waywode de Transylvanie, et Maximilien II. Cet empereur étant mort cependant le 12 octobre 1576, laissa Étienne Bathori en paisible possession du trône de Pologne (1).

Henri III ne semble pas s'être occupé davantage de l'idée qu'on lui avait suggérée de faire passer la couronne de Pologne à son frère le duc d'Alençon. On commençait à désigner celui-ci par le nom de Monsieur, depuis qu'il était demeuré seul frère du roi, et il semble que c'est de cette époque que date l'usage de réserver ce titre à l'aîné des frères du monarque (2). Monsieur était tout aussi méprisable que Henri ; comme lui il était faible, faux et cruel ; comme lui il était perdu de débauche ; et les conséquences de ses vices, en lui labourant le visage, lui avaient donné une physionomie hideuse (3). Il avait alors vingt-deux ans; quoiqu'il eût cruellement dénoncé ses confidents La Mole et Cocconas, et qu'il eût contribué à leur supplice, il n'avait point rompu ses liaisons avec les mécontents, et il croyait que le moment était venu pour lui de se mettre à leur tête, soit pour obtenir un plus riche apanage, soit même pour contraindre un frère méprisé à lui abandonner une couronne qu'il était incapable de porter. Quelque jugement que portassent de lui

(1) De Thou, L. LXI, p. 209; et LXII, p. 268.
(2) D'Aubigné, L. II, c. 13, p. 169.
(3) Note aux Mémoires de Bouillon, T. XLVIII, p. 459.

les mécontents, ils étaient bien aises d'avoir un chef qui tînt de si près au trône, et ils le pressèrent de s'échapper de la cour. Henri III avait déclaré, à son retour de Pologne, qu'il remettait en pleine liberté son frère et son beau-frère, Alençon et le roi de Navarre; toutefois il les faisait observer assez étroitement. Tous deux étaient alors amoureux de madame de Sauve, femme d'un secrétaire d'État. Les mécontents auraient voulu les attirer tous deux dans leur parti; mais le roi de Navarre, qui était favorisé par cette femme galante, ne voulut pas s'en éloigner. Alençon, qui n'en espérait rien, partit (1). Le 15 septembre au soir, il se rendit chez une dame plus facile au faubourg Saint-Marceau. Ses valets, qui étaient aussi ses surveillants, l'attendirent à cette porte, où ils lui croyaient un rendez-vous de galanterie; mais il n'avait fait que traverser l'appartement, et les jardins qui donnaient sur la campagne. Là des chevaux l'attendaient, et il partit à toute bride pour se rendre à Dreux, ville de son apanage. Un grand nombre de gentilshommes vinrent l'y trouver. Il leur montra son pourpoint, leur disant que c'était le même qu'il portait le jour que La Mole fut décapité, et qu'il le porterait encore au jour de la bataille, pour gage d'une grande vengeance (2).

Pour ceux qui ne s'intéressaient pas à cette puérile vengeance, Monsieur crut devoir publier un manifeste en date du 17 septembre. Il y disait que comme fils et frère de roi, une fois qu'il avait vu son aide invoquée par des Français de tous états, il avait cru devoir s'armer pour la défense des lois; il parlait de la pesanteur des impôts, « lesquels ne tendent » qu'à enrichir quelque peu de personnes, presque toutes » étrangères, qui se sont emparées du roi, et des principaux » États et gouvernements du royaume; » il déclarait que « pour remettre la France en sa première splendeur, dignité

(1) Du Plessis Mornay, Avis à qui écrit l'histoire, T. VII, p. 198.

(2) D'Aubigné, L. II, c. 16, p. 177. — De Thou, L. LXI, p. 214. — Marguerite, sa sœur, raconte sa sortie un peu différemment et dans le carrosse d'une dame, T. LII, p. 220. — Journal de l'Étoile, p. 121. — La Poplinière, L. XL, p. 289. — Davila, L. VI, p. 311.

» et liberté, il demandoit une assemblée générale et libre des » trois États de ce royaume ; et enfin, que pour ôter tous em» pêchements, et réunir les cœurs des naturels français, il » prenait sous sa protection et sauvegarde tous, tant d'une » que d'autre religion, les exhortant au nom de Dieu, à se » comporter les uns envers les autres comme frères, voisins » et concitoyens ; jusqu'à ce que par les États-généraux et » assemblée d'un saint et libre concile, il soit pourvu sur le » fait de la religion (1). »

Ce manifeste ne donnait guère à comprendre ni quelles lois avaient été violées, ni quel remède Monsieur voulait y apporter, ni quel système de gouvernement il se proposait de suivre ; mais les mécontents, soit huguenots, soit politiques, ne demandaient au duc d'Alençon que l'appui de son nom, comme second personnage du royaume, et le service de ses fidèles ; car tous ses lieutenants, dans toutes les villes de son apanage, se croyaient tenus par leur honneur à lui obéir, soit qu'il combattit pour ou contre le trône ou la patrie. Les réformés l'accueillirent donc à bras ouverts. La Noue le premier vint le joindre, et bientôt après Gilbert de Lévi de Ventadour, qui avait épousé une sœur des Montmorency, et le vicomte de Turenne, fils d'une autre de leurs sœurs. Chacun d'eux amenait avec lui une troupe nombreuse de gentilshommes et de soldats, en sorte qu'Alençon se vit bientôt à la tête d'une armée respectable. Déjà il avait écrit aux villes de La Rochelle et de Montauban, pour leur promettre sa protection ; mais en même temps il avait dépêché au pape son secrétaire intime, pour protester entre ses mains, que s'il paraissait pour le moment se rapprocher des hérétiques, c'était seulement pour employer leurs forces à la pacification du royaume, et nullement avec l'intention d'unir ses intérêts aux leurs (2).

Quoique la reine connût bien son fils Alençon, elle fut

(1) Le manifeste est dans La Poplinière, L. XL, f. 289, 290. — De Thou, L. LXI, p. 215.

(2) De Thou, L. LXI, p. 218.—La Poplinière, L. XL, f. 290, v.—Amirault, Vie de La Noue, p. 171.

aussi alarmée de sa défection que si un nouveau Coligni s'était mis à la tête des huguenots ; il est vrai qu'elle apprit en même temps que Condé avait conclu son traité avec l'électeur palatin, et que Jean Casimir, fils de celui-ci, se mettait à la tête des troupes qu'il levait pour entrer en France. Condé s'engageait à faire, par son crédit, des levées en Suisse, et Damville avait promis de les joindre avec douze mille hommes de pied et deux mille chevaux (1). L'un et l'autre annonça au duc d'Alençon qu'il était prêt à recevoir ses ordres ; tout en s'armant contre l'autorité royale, ils sentaient le besoin qu'ils avaient du prestige du nom royal. Thoré de Montmorency se chargea de conduire à Monsieur le petit nombre de troupes que Condé avait rassemblées jusqu'alors ; elles montaient seulement à deux mille reîtres, cinq cents arquebusiers français, cent gendarmes, et un peu plus de deux mille landsknechts, ou fantassins allemands. Thoré traversa la Lorraine, entra en Champagne par Langres, et se dirigea vers la Charité, où il comptait passer la Loire (2).

Henri III, pour repousser cette invasion, donna ordre que toutes les troupes et les milices du royaume fussent prêtes à marcher au 1er octobre, et il menaça des peines les plus sévères ceux qui se rangeraient sous les drapeaux de son frère, de Damville ou de Condé. Il ne comptait guère cependant sur l'exécution de cet ordre ; aussi Catherine entreprit-elle aussitôt de dissoudre par des négociations la nouvelle ligue qui la menaçait. Dès le 28 septembre elle eut une entrevue avec son fils à Chambord, où celui-ci lui déclara qu'il n'écouterait rien, si au préalable les maréchaux de Montmorency et de Cossé n'étaient remis en liberté. Non seulement ils furent relâchés le 2 octobre, mais la reine les prit avec elle pour se rendre à une nouvelle conférence qu'elle devait avoir à Blois avec son fils. Toutefois Alençon jugea plus convenable de se rapprocher des chefs de son parti ; il entra en Poitou, et ce fut là que Catherine dut le suivre (3).

(1) De Thou, L. LXI, p. 217.
(2) D'Aubigné, L. II, c. 17, p. 179.
(3) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 121. — Davila, L. VI, p. 312.

Pendant ce temps Thoré s'avançait en Champagne; mais le duc de Guise, gouverneur de cette province, s'était mis en mesure de lui disputer le passage; il avait avec lui son frère Charles, créé en 1573 duc de Mayenne, avec Philippe Strozzi, Biron et Fervaques. Bientôt tous les favoris de Henri III, que l'on commençait à désigner par le nom de mignons, et chez lesquels le roi demandait autant de bravoure que d'élégance, se rendirent aussi à cette armée : quiconque demeurait à la cour était tourné en ridicule. De son côté le roi de Navarre y envoya sa maison et ses gardes, faisant choix surtout, dit d'Aubigné, de ceux de ses gentilshommes qui sentaient le fagot, et travaillaient à sa liberté. Les catholiques furent bientôt fort supérieurs à la petite armée de Thoré, et lorsque celui-ci eut passé la Marne, près de Château-Thierry, il se trouva enveloppé. Jugeant toute retraite impossible, il attaqua le premier, le 10 octobre, ceux qui lui fermaient le passage à Fismes, entre Damery et Dormans. Sa troupe fut repoussée et mise en déroute, peu de soldats furent tués, mais presque tous demeurèrent prisonniers; Thoré réussit cependant à s'échapper, et à rejoindre le duc d'Alençon avec Rochepot et quelques autres. Toute résistance avait cessé, lorsque le duc de Guise découvrant un soldat huguenot dans un hallier, voulut le forcer à se rendre : celui-ci lui ajusta dans le visage un coup d'arquebuse qui lui fracassa la mâchoire et le renversa. C'est à la profonde cicatrice que laissa cette blessure, que Henri duc de Guise dut dès lors le surnom de *Balafré* (1).

Les mignons revinrent à la cour, orgueilleux de leur victoire. Henri III, qui voulait que tout prince pliât le genou devant ces favoris, qu'il choisissait le plus souvent parmi de pauvres gentilshommes, semblait s'attacher tout autant pour les distinguer à la bravoure qu'à la jeunesse et à la beauté. On trouvait toujours en lui et dans tout ce qu'il aimait, un mélange de mollesse efféminée et de férocité; il voulait que

(1) De Thou, L. LXI, p. 220. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 122. — Davila, L. VI, p. 313. — La Poplinière, L. XL, f. 290, v. — D'Aubigné, L. II, c. 17, p. 179.

ses mignons provoquassent par leur insolence tous ceux qui avaient un rang dans l'État, et qu'ils fussent toujours prêts à hasarder leur vie pour rendre raison de leurs insultes. A peine le premier de ces favoris, Louis Bérenger du Guast, était revenu du combat de Dormans, lorsqu'il fut assassiné le 31 octobre. Il avait fait parade de son inimitié pour le duc d'Alençon, et pour Bussy-d'Amboise, favori de celui-ci; il avait parlé si haut des galanteries de Marguerite reine de Navarre avec Bussy-d'Amboise, qu'il avait attiré à cette reine des réprimandes de sa mère, de son frère et de son mari. Marguerite, à ce qu'on assure, sachant que le baron de Vitteaux, qui quatre ans auparavant s'était signalé par le meurtre d'Antoine d'Alligre, se tenait caché au couvent des Augustins à Paris, alla l'y chercher; elle lui rappela que Du Guast s'était opposé à ce qu'il obtînt sa grâce, elle l'enivra par ses caresses, et le prépara ainsi à l'assassinat. Du Guast avait loué dans la rue Saint-Honoré, proche du Louvre, une petite maison pour donner des rendez-vous à sa maîtresse. Ce fut là que Vitteaux entra à dix heures du soir, avec quelques assassins qui lui étaient depuis long-temps affidés; il tua dans son lit Du Guast, qui n'eut pas le temps de se défendre, tandis que ses meurtriers éteignaient les flambeaux et égorgeaient les valets; ensuite Vitteaux se laissa couler avec une corde le long des murs de la ville, dans un endroit où on lui tenait des chevaux prêts; il s'enfuit auprès du duc d'Alençon, où il demeura en sûreté; car le roi après avoir fait commencer une information la fit étouffer. Henri III fit à Du Guast un convoi magnifique, mais il le regretta peu; car ce favori commençait à le fatiguer en l'exhortant à montrer plus de vigueur et d'activité (1).

Au lieu de suivre ce conseil, Henri III s'enfonçait toujours plus dans sa mollesse efféminée; il engagea les prêtres de toutes les églises de Paris à exposer des tabernacles ou para-

(1) De Thou, L. LXI, p. 225. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 122. — Marguerite laisse percer dans ses Mémoires son amour pour Bussy, sa haine pour Du Guast; mais elle ne raconte point l'assassinat. T. LII, p. 194, 196, 224, 239.

dis, qu'ils ornaient et qu'ils illuminaient à l'envi l'un de l'autre. Henri allait chaque jour en coche avec sa femme pour les visiter, y faire ses prières et y chanter des litanies; il s'arrêtait cependant sans cesse dans les rues, pour acheter, partout où il en rencontrait, de petits chiens damerets; plus ils étaient petits, plus il en raffolait, et les payait à un prix élevé. En même temps, pour paraître plus jeune, il avait voulu recommencer son éducation, et il se faisait enseigner la grammaire latine; il travaillait aussi à accomplir ce qu'il regardait comme une grande révolution, c'était de substituer, dans l'habillement des hommes, le collet renversé à l'italienne à la grande fraise goudronnée qu'ils avaient portée jusqu'alors; il en projetait une autre dans le langage de la cour, celle de substituer à la troisième personne comme à la seconde le pluriel au singulier; il voulait qu'en s'adressant au roi on lui dit *Leurs Majestés* (1). Tandis qu'il s'abaissait ainsi toujours plus dans l'opinion publique, Catherine demeurait seule chargée des soins du gouvernement; elle ne manquait ni d'activité ni d'audace, mais elle croyait que son habileté devait se mesurer par l'emploi de l'adresse et du mensonge. Malgré une saison rigoureuse et des pluies abondantes elle suivait le duc d'Alençon de l'autre côté de la Loire; elle le rencontra enfin à Champigny en Touraine; le duc de Montmorency se porta pour médiateur entre la mère et le fils. Elle était déterminée à dissoudre la ligue des mécontents, dût-elle accéder pour cela aux conditions les plus exorbitantes; mais les intérêts divers de Damville, de Condé, d'Alençon, des politiques et des huguenots étaient si difficiles à concilier, la reine d'ailleurs inspirait à tous une si grande défiance, que la paix était fort épineuse à conclure. Les négociations durèrent tout le mois d'octobre, et une grande partie de celui de novembre; enfin, pour ajourner une partie des difficultés, les deux partis convinrent de se contenter d'une trêve (2).

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 118 et 123.
(2) De Thou, L. LXI, p. 222. — Davila, L. VI, p. 314.

Cette trève fut signée le 22 novembre, et devait durer six mois. Les mécontents s'engageaient à ce que Condé ne fît point entrer en France l'armée qu'il avait levée au-delà du Rhin : mais comme il fallait la faire vivre, Catherine promettait de lui faire toucher immédiatement cent soixante mille écus d'or ; elle s'engageait à ce que le roi licenciât de son côté ses troupes étrangères, à la réserve de sa garde suisse et écossaise. Il devait livrer aux mécontents six villes de sûreté, savoir, Angoulême, Niort, Saumur, Bourges, La Charité et Mézières, et payer en même temps la solde des deux mille hommes que les princes y tiendraient en garnison. Enfin il permettait au duc d'Alençon d'entretenir auprès de sa personne une garde de quatre compagnies de diverses armes, et il invitait les députés des princes et seigneurs, villes et provinces confédérées, à se rendre à Paris au mois de janvier pour y traiter de la paix (1).

Catherine en accédant à de telles conditions était mue en partie par la terreur de la cour, par le mépris où était tombé le monarque, par la résistance qu'il éprouvait, même de la part des sujets sur lesquels il comptait le plus. Il avait demandé à la ville de Paris de lui prêter 200,000 livres ; mais le parlement, la cour des aides, celle des comptes, et la magistrature municipale, réunies à l'hôtel-de-ville au mois de décembre, ne répondirent à cette demande que par des remontrances assez peu respectueuses, dans lesquelles ils détaillaient tous les abus qui s'étaient glissés dans l'État, toutes les causes de leurs souffrances et de leurs misères, et ils protestaient qu'il leur était impossible d'avancer l'argent qui leur était demandé. Le roi fut très vivement blessé de ce refus, mais accoutumé à dissimuler il ne le témoigna point ; il imposa même silence à Villequier, qui s'était emporté, et qui avait reproché aux députés de manquer de respect à leur monarque (2).

(1) L'acte, en quinze articles, est dans La Poplinière, L. XL, f. 291, 292. — De Thou, L. LXI, p. 222. — Davila, L. VI, p. 315.

(2) De Thou, L. LXI, p. 224. — Le texte de la remontrance est dans La Poplinière, L. XL, f. 293, 294.

Mais un autre motif de Henri III pour consentir sans difficulté à la trève signée par sa mère, c'est qu'il avait bien compté n'en observer presque aucune des conditions. Loin de licencier comme il l'avait promis les troupes étrangères, il avait chargé Schomberg et Mansfeld de lever pour lui six mille Suisses et huit mille reîtres ; il engagea en même temps les commandants d'Angoulême et de Bourges à refuser de livrer ces deux places au duc d'Alençon, tout comme celui de Mézières à fermer ses portes au prince de Condé. Cependant le refus des Parisiens de lui prêter de l'argent suspendait la levée des troupes étrangères ; Alençon consentit à se contenter de Saint-Jean-d'Angeli et de Cognac, au lieu d'Angoulême et de Bourges ; trois autres places furent remises aux confédérés, et la trève signée depuis un mois, fut enfin publiée le 23 décembre (1).

(1576.) Au mois de janvier 1576 la reine revint à Paris pour ouvrir les conférences sur la paix ; mais les esprits ne paraissaient nullement portés à une réconciliation. Le 27 décembre Alençon avait écrit, de Charron en Berry, aux magistrats de La Rochelle, qu'on venait de tenter de l'empoisonner avec M. de Thoré (2). Condé leur avait écrit de son côté de se défier des catholiques, de se garder de la trève ; et Théodore de Bèze, qui était venu le trouver à Strasbourg, écrivait dans le même sens. Mézières n'avait point été livrée au prince de Condé ; il paraît que les 160,000 écus qui lui étaient promis, ne lui avaient point été payés non plus ; aussi se détermina-t-il, avec le prince Casimir, à entrer en France avec la belle armée qu'il avait rassemblée, comptant bien que son approche hâterait les négociations, tandis que ses soldats ne tarderaient pas à se dissiper, s'il ne les faisait pas vivre sur l'ennemi. A la fin de janvier, il traversa en effet la Lorraine, il entra en France par le Bassigni, et il passa sous les murs de Langres. Il avait alors sous ses ordres six mille reîtres, deux mille cavaliers français, qui l'étaient

(1) De Thou, L. LXI, p. 227. — Davila, L. VI, p. 315.
(2) La Poplinière, L. XL, f. 297. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 126.

venus joindre à la frontière, deux mille landskneckts, deux mille Wallons infanterie, et six mille Suisses, en tout dix-huit mille hommes; il conduisait avec lui seize pièces de campagne (1). Toutes les villes fermèrent leurs portes à son approche, et il n'avait garde de s'arrêter pour en faire le siége; mais les villages et les hameaux étaient saccagés par ses soldats allemands. Quoique ceux-ci eussent été enrôlés au nom de la religion, ils n'observaient aucune discipline, ils ne le pouvaient même pas, car servant sans paye, ils devaient vivre aux dépens du pays qu'ils traversaient; la plupart ne regardaient une expédition en France que comme une occasion de se gorger de butin, et de se livrer à toutes leurs passions les plus brutales. Nuits essaya de fermer, à l'exemple des villes plus fortes, ses portes à l'armée du prince de Condé; l'artillerie de Casimir força bientôt la bourgeoisie à capituler; on garantit aux habitants leurs biens et leur vie, Condé fit même entrer dans Nuits quelques gentilshommes, avec des soldats français pour servir de sauvegarde; mais les Allemands se jetèrent sur cette sauvegarde, l'égorgèrent, pillèrent la ville, et passèrent au fil de l'épée presque tous les habitants. Les autres villes dont l'armée approchait, effrayées par cet exemple, se hâtèrent de se racheter. Dijon paya deux cent mille francs et La Chartreuse douze mille; Lespeille, château magnifique de Tavannes, fut rasé en haine de son maître (2).

Tel était l'état du royaume, où trois armées vivaient en même temps à discrétion; celle de Condé en Bourgogne, celle d'Alençon en Poitou, et celle de Damville en Languedoc; lorsque la cour éprouva une nouvelle alarme à la fin de février, par la fuite du roi de Navarre. Ce roi était considéré comme vivant en liberté à Paris; dans toutes les occasions solennelles, Henri III annonçait qu'il agissait de concert avec lui, et la reine le flattait de l'espérance de le faire déclarer

(1) De Thou, L. LXII, p. 303.

(2) *Ibid.*, — Journal de Henri III, par l'Étoile, p. 128. — D'Aubigné, L. II, c. 19, p. 191. — Mém. de Guillaume de Saulx Tavannes, T. XLIX, p. 251.

lieutenant-général du royaume. Cependant il était étroitement surveillé; les gardes qui le suivaient comme pour lui faire honneur, avaient commission de l'empêcher de s'éloigner; parmi ses courtisans, parmi ceux qu'il regardait comme ses amis et ses confidents, plusieurs étaient vendus à la reine; d'ailleurs Catherine croyait le retenir sous son joug par la galanterie. Henri de Navarre s'inquiétait peu des mœurs de sa femme, qui se conduisait d'une manière fort scandaleuse; mais, de son côté, Henri avait toujours quelques intrigues amoureuses parmi les filles de la reine-mère. Il paraît même qu'alors il était engagé dans plusieurs à la fois. Il avait été rival, et rival heureux d'Alençon, auprès de madame de Sauve, femme de l'un des secrétaires d'État, et sa faveur était une des causes qui avaient engagé son beau-frère à s'échapper de la cour (1). Mademoiselle d'Ayelle et madame de Carnavalet avaient en même temps reçu aussi sa cour; la reine les avait chargées de le retenir; mais elles consultèrent plus les intérêts de leur amant que ceux de la reine, ce furent elles qui lui révélèrent les intrigues dont il était dupe (2).

Henri de Navarre n'avait plus guère auprès de lui que deux serviteurs fidèles, d'Aubigné, son écuyer, et Armagnac, son premier valet de chambre. Le premier, quoique huguenot, avait trouvé grâce auprès du roi, comme poëte, et auprès des Guises, comme homme de bonne société et bon danseur. Tous deux couchaient dans la chambre de leur maître; il avait eu, le 2 février, une fièvre éphémère; ses rideaux étaient tirés pour la nuit, et d'Aubigné le croyait endormi, lorsqu'il l'entendit soupirer, puis chanter à voix basse le psaume 88, v. 11 (3). Aussitôt ses deux serviteurs accou-

(1) D'Aubigné, L. II, c. 16, p. 177. — Journal de Henri III, p. 128.
(2) Davila, L. VI, p. 316.
(3)
Tu m'ôtes, pour comble d'ennuis,
L'ami que j'avais cru fidèle;
C'est en vain que ma voix l'appelle
Dans l'état funeste où je suis.
Hélas! au fort de ma détresse,
Chacun se cache et me délaisse!

rurent auprès de son lit. « Est-il donc vrai, lui demandè-
» rent-ils, que l'esprit de Dieu travaille et habite encore en
» vous? Mais s'il en est ainsi, pourquoi demeurez-vous captif?
» Pourquoi obéissez-vous à une femme, tandis que vos amis
» combattent? Croyez que ceux qui ont défendu votre ber-
» ceau aimeroient bien mieux se ranger autour de vous que
» de suivre les étendards du duc d'Alençon, étranger à leur
» religion, et dont ils se défient. Pour nous deux, sire, nous
» parlions de nous enfuir demain, quand vos propos nous
» ont fait tirer le rideau. Avisez qu'après nous, les mains qui
» vous serviront n'oseroient refuser d'employer sur vous le
» poison et le couteau (1). » Le roi de Navarre fut alors éclairé par eux sur les intrigues de la cour dont il était dupe, sur les trahisons de ses maîtresses, sur le ridicule que jetait sur lui son attente de la lieutenance générale; il prit à l'instant sa résolution, et il promit d'aller rejoindre les fidèles armés pour sa cause.

Le jour du départ fut fixé au 20 février seulement; une partie de chasse à Saint-Germain fut liée pour ce jour-là (2). Fervaques et Lavardin, Roquelaure et La Porte, qui avaient éprouvé des déboires à la cour, furent admis dans la confidence du roi de Navarre, auquel ils se lièrent par des serments. L'avant-veille de la partie de chasse, Henri profitant de sa familiarité avec le duc de Guise, entra dans sa chambre à coucher, et s'asseyant sur son lit, lui conta les espérances nouvelles qu'on lui avait données pour la lieutenance, lui exposa ses plans pour la réforme de l'armée, lui promit sa faveur, et feignit d'être si complétement dupe des artifices de la cour, qu'aussitôt qu'il fut parti, le duc de Guise courut auprès de Henri III pour en rire avec lui. Celui-ci convint qu'il était fort inutile de garder à vue un homme qui s'a-

(1) D'Aubigné, L. II, c. 18, p. 185.

(2) C'est le récit de d'Aubigné, principal acteur de cette scène, qu'il raconte avec détail. Cependant il est probablement injuste dans ses soupçons sur Fervaques, et peut-être fait-il erreur sur la date, que l'Étoile fixe au 2 février, p. 128. — *Voyez* aussi Matthieu, Règne de Henri III, L. VII, p. 426; et notes aux Mémoires, T. XLVIII, p. 402.

veuglait ainsi lui-même, et ordonna qu'on ne l'empêchât point de sortir de Saint-Germain pour la chasse. Henri de Navarre fut accompagné à cette chasse par le seul Armagnac, d'entre les conjurés. D'Aubigné, resté au palais le soir précédent, remarqua que Fervaques était demeuré en conversation intime avec le roi; il le guetta, dit-il, à sa sortie jusqu'à deux heures après minuit, sur la terrasse du château. Il lui empoigna le bras en sursaut, lui disant : Qu'avez-vous fait, misérable? « Cet homme ainsi surpris ne put déguiser; et » après avoir conté les bienfaits qu'il recevait, qu'un autre » prince ne pourrait remplacer : Allez, dit-il, sauvez votre » maître. » D'Aubigné ne perdit pas un moment; montant sur un cheval qu'il tenait prêt, il atteignit le roi de Navarre au faubourg de Senlis : des chevaux frais lui étaient préparés, Henri écarta lui-même avec beaucoup d'adresse Saint-Martin et Spalunga, les surveillants qui lui étaient donnés par la reine; il engagea quelques autres de ceux dont il n'était pas bien sûr, à le suivre, et s'enfonçant dans les forêts, par une nuit obscure et glacée, il passa la Seine à une lieue de Poissy, traversa la Beauce, reput deux heures à Châteauneuf, et le lendemain entra d'assez bonne heure à Alençon. En trois jours il rassembla dans cette ville deux cent cinquante gentilshommes autour de lui; de là il passa à Saumur, puis à Thouars, d'où il se dirigea enfin vers son gouvernement de Guienne. Ce ne fut qu'après avoir passé la Loire qu'il se crut vraiment en sûreté, et qu'il s'écria : « Je ne retourne plus à Paris si on ne » m'y traîne : j'ai laissé à Paris, ajouta-t-il, la messe et ma » femme; pour la messe, j'essayerai de m'en passer; mais ma » femme, je la veux ravoir. » Malgré sa plaisanterie, il passa trois mois sans faire abjuration, et aussi sans que lui ou personne de sa cour fît profession de l'une ou de l'autre religion (1).

Catherine, loin de ressentir avec le reste de la cour un redoublement d'inquiétude à l'occasion de la fuite du roi de

(1) D'Aubigné, L. II, c. 18, p. 189, et 19, p. 190. — Journal de Henri III, p. 129. — Sully, T. I, p. 259.

Navarre, annonça qu'elle voyait avec plaisir plusieurs chefs dans le camp ennemi, car ils ne tarderaient pas à se brouiller. Cette considération ne l'empêcha point de renouer les négociations pour la paix. L'armée des mécontents avait désormais une grande supériorité sur l'armée royale que commandait le duc de Mayenne ; celui-ci faisait bonne contenance, mais il n'avait pu empêcher le prince de Condé de passer la Loire à La Charité, de se rendre maître de Vichy, de se réunir au duc d'Alençon près de Moulins, et de lever partout des contributions considérables, savoir trente mille francs sur le Nivernais, cent cinquante mille sur la Limagne d'Auvergne, et quarante mille sur le Berry (1).

Avec la brillante armée que le duc d'Alençon, Condé, La Noue, et le prince Casimir, passèrent en revue le 11 mars, au camp de Sore, et où ils comptaient plus de trente mille bons soldats, ils étaient peu disposés à traiter, avant d'avoir remporté quelque victoire qui assurât leurs avantages ; mais la reine ne cessait de leur faire dire qu'elle leur accorderait sans combat des conditions aussi brillantes que celles qu'ils pouvaient attendre des succès les plus éclatants. Elle était venue au camp de Monsieur, et ses conférences avec lui excitaient la défiance des autres confédérés. Chacun d'eux avait des députés ; on voyait à Moulins ceux du duc d'Alençon, du prince de Condé, de Damville, du roi de Navarre et du comte de Ventadour ; et quoique la guerre eût été entreprise au nom du bien public, chacun demandait des avantages personnels, d'autant plus que chacun se défiait de la reine, les catholiques des protestants, et les uns et les autres de Monsieur. Catherine, accompagnée par le maréchal de Montmorency, qui faisait l'office de médiateur, vint rencontrer les confédérés d'abord à Beaulieu, près de Loches en Touraine, puis à Chastenoy, près de Château-Landon en Gastinois ; partout elle conduisait son galant et brillant cortége de dames d'honneur, sur lequel elle comptait pour attendrir le

(1) Davila, L. VI, p. 317, 318. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 131. — De Thou, L. LXII, p. 310.

cœur des négociateurs. Ce fut enfin à Chastenoy que le 6 mai la cinquième paix ou paix de Monsieur fut signée.

C'était la paix de Monsieur en effet ; c'était à lui que la reine avait surtout songé, en le comblant de ses bienfaits pour le détacher des religionnaires, peut-être pour exciter par là même leurs soupçons contre lui. Le roi lui cédait en augmentation d'apanage, outre et par-dessus ce qu'il possédait déjà, et pour lui et ses hoirs mâles à perpétuité, les trois duchés d'Anjou, de Touraine et de Berry, avec tous les patronages d'église, tous les droits régaliens sans exception, et toutes les nominations aux offices ordinaires et extraordinaires, « le tout afin de parvenir à quelque grand et heureux mariage. » En sorte que si le duc avait en effet épousé Élisabeth, et s'il en avait eu des enfants rois d'Angleterre, cet apanage aurait équivalu à un démembrement de la couronne (1).

Au reste les conditions stipulées en faveur des protestants, et qui formaient soixante-trois articles, étaient aussi fort avantageuses. Le roi leur accordait le libre exercice de leur religion par tout le royaume, excepté à Paris, à la cour, et à deux lieues à la ronde. Il rendait une parfaite liberté à leurs écoles, leurs synodes, leurs consistoires, il reconnaissait la légalité du mariage des prêtres qui s'étaient faits protestants; il établissait dans tous les parlements des chambres mi-parties, pour leur assurer des juges impartiaux ; tous les arrêts rendus contre eux étaient annulés; les plus illustres victimes de leur parti étaient nominativement réhabilitées, les enfants de ceux qui avaient péri à la Saint-Barthélemy étaient pour six ans exemptés d'impôts ; de nombreuses villes de sûreté leur étaient données en Languedoc, en Guienne, en Auvergne, en Provence et en Dauphiné ; enfin le roi s'engageait à convoquer pour le 15 novembre suivant les États-généraux du royaume à Blois, afin de mettre la dernière main à la paix publique ; et pour que les députés jouissent à Blois d'une plus grande liberté,

(1) Les lettres patentes de cet apanage sont dans La Poplinière, L. XL, p. 304.

cette ville devait être démantelée avant de les recevoir. Le roi tint un lit de justice le 14 mai, pour faire enregistrer cet édit au parlement de Paris; mais le sentiment d'humiliation qu'éprouvait le peuple pour de telles conditions fut si vif, qu'il ne permit jamais qu'on chantât le *Te Deum* pour la paix (1).

(1) L'édit de pacification, dans La Poplinière, L. XL, fol. 299-303 ; et dans Isambert, T. XIV, p. 280. — De Thou, L. LXII, p. 310. — Journal de Henri III, p. 134. — Davila, L. VI, p. 319, 320. — Vie de Duplessis Mornay, par sa femme, p. 106. — Mém. de Bouillon, T. XLVIII, p. 107.

CHAPITRE XXIV.

Les plus fanatiques entre les catholiques s'unissent entre eux par la sainte ligue. Premiers États de Blois ; ils ne veulent souffrir qu'une seule religion en France. Sixième guerre, mollement soutenue par les huguenots ; sixième paix. — 1576-1577.

La paix de Chastenoy, ou paix de Monsieur, avait dissous, le 6 mai 1576, la confédération des huguenots avec les catholiques modérés ; le frère du roi, Monsieur, qui renonça au titre de duc d'Alençon pour prendre celui de duc d'Anjou, avait obtenu tant d'honneurs, de pouvoir et de richesses, qu'il paraissait ne pouvoir plus rien désirer au-delà. Catherine s'applaudissait de son habileté, car elle avait ajourné tous ses embarras. Toutefois la France ne se livrait point à l'espérance d'une pacification réelle ; chacun sentait trop qu'il n'y a point de paix pour un royaume, quand les esprits ne sont pas réconciliés, chacun éprouvant que les haines étaient plus acharnées que jamais, ne pouvait croire qu'à une suspension d'armes de peu de durée. Les concessions obtenues par les huguenots dépassaient tellement celles qui leur avaient été accordées par de précédents traités, ou celles qu'ils pouvaient attendre dans la proportion de leur nombre et de leurs forces réelles, qu'elles leur inspiraient à eux-mêmes de la défiance, et à leurs adversaires de l'indignation. Les catholiques fanatiques, et c'était le plus grand nombre, regardaient la célébration d'un culte hérétique comme une souillure pour les villes où elle était permise. Non seulement ils voulaient l'interdire, mais ils enviaient aux

protestants jusqu'à leur foi, jusqu'à leur vie même. Les huguenots, d'autre part, ne voulaient point se fier à la cour, ou se disperser au milieu de leurs anciens adversaires ; ils demeuraient cantonnés en France, chaque chef environné des guerriers ses amis, dans les lieux où ils se croyaient le plus en sûreté, toujours prêts à reprendre les armes. Monsieur s'était retiré à Bourges, où il était entouré d'une petite cour; Condé avait annoncé qu'il s'établirait à Péronne, ville qui lui avait été promise comme place de sûreté ; le roi de Navarre, qu'il se rendrait dans son gouvernement de Guienne; Damville, qu'il demeurerait dans celui de Languedoc; Henri de la Tour-d'Auvergne revint à Turenne, et les autres chefs s'établirent de même dans les villes et les châteaux forts où, sans compter sur les garanties de la paix, ils espéraient pouvoir se défendre (1).

La brillante armée allemande, qui, sans avoir eu besoin de combattre, avait contribué par sa seule présence à faire obtenir une paix si avantageuse, fut reconduite par le prince palatin Casimir jusqu'à Langres, et cantonnée entre cette ville et les frontières de la Lorraine : c'est là qu'elle devait attendre le paiement de trois millions six cent mille livres que la reine s'était engagée à lui livrer, pour les soldes qu'elle reconnaissait lui devoir. Casimir avait déjà reçu un à-compte en argent ; des joyaux de la couronne lui avaient aussi été donnés en gage ; pour le reste on s'occupait à lui trouver des otages, et à décider le duc de Lorraine à promettre sa garantie. En attendant, les reîtres et landsknechts vivaient à discrétion sur le pays ; aussi ils ne montraient pas beaucoup d'impatience : mais les malheureux habitants de la Champagne étaient aux abois ; la France entière retentissait de leurs plaintes. Henri III en profitait pour demander des subventions extraordinaires à tous les ordres de la magistrature, à toutes les professions lettrées, à tous les corps de métiers ; il leur représentait combien il était urgent de renvoyer de France ces étrangers qui dévoraient la substance du pays;

(1) De Thou, L. LXIII, p. 515. — Mém. de Bouillon, T. XLVIII, p. 115.

il les faisait alors taxer arbitrairement; mais une fois que l'argent était entré dans ses coffres, il n'en sortait plus que pour alimenter ses folles dépenses, ou être distribué à ses mignons (1).

Lorsque Monsieur s'était rendu à Bourges, pour prendre possession de son duché de Berry, il savait qu'une réception magnifique lui était préparée, et il voulait que le prince de Condé y fît son entrée avec lui; mais ce prince, arrivé à peu de distance de la ville, reçut avis qu'on lui préparait un mauvais parti. « Je connois, dit-il à Monsieur, le peuple de » Bourges, si mal affectionné à ceux de ma religion; il s'y » pourroit trouver quelque coquin, qui faisant semblant de » viser ailleurs, me donneroit dans la tête; le coquin seroit » pendu, mais cependant le prince de Condé seroit mort; je » vous prie, Monsieur, que je ne fasse pas pendre de coquin » pour l'amour de moi. » Et se séparant du frère du roi, il s'en vint à Périgueux pour y rencontrer le roi de Navarre (2).

Condé insistait cependant, par ses députés à la cour, pour que le traité de paix fût exécuté en ce qui le regardait. A la mort du duc de Longueville son cousin, Charles IX lui avait promis le gouvernement de Picardie, dont le prince de Condé son père avait précédemment été investi. Le prince demandait à en être mis en possession; surtout il insistait pour que la forte ville de Péronne qu'il avait choisie pour sa résidence, lui fût livrée. Jacques d'Humières était alors gouverneur de Péronne, de Roye et de Mont-Didier; c'était un homme tout dévoué aux Guises, un ennemi personnel des Montmorency; c'était en même temps un ardent catholique, qui croyait qu'un chrétien se rendait coupable, en souffrant près de lui la célébration d'un culte hérétique. Il voyait d'ailleurs la perte de sa fortune et de son indépendance, et une offense à sa religion, dans l'ordre qui lui était transmis d'admettre le prince de Condé dans la meilleure de ses cités : il demanda conseil aux Guises, et de concert avec eux, il résolut de s'opposer de toute sa puissance à la spoliation dont il était menacé. Déjà dans les

(1) Journal de Henri III, par P. de l'Étoile, p. 133. — De Thou, L. LXIII, p. 322-325. — Davila, L. VI, p. 320.

(2) Mém. de Bouillon, T. XLVIII, p. 114. — Journal de Henri III, p. 137.

guerres précédentes, à la suggestion de Montluc et de Tavannes, on avait vu les catholiques, en Guienne et en Bourgogne, s'unir par ce qu'ils appelaient une sainte ligue ; d'Humières proposa à ceux de Picardie une association de même nature; les jésuites en dressèrent le manifeste, et un jeune gentilhomme de la province, nommé Haplincourt, se chargea de le faire signer. Par cet acte, « les prélats, seigneurs, gentilshommes et bons habitants de la Picardie, tous confrères et associés, » déclaraient qu'ils ne s'étaient unis que pour maintenir les lois et la religion antiques de la monarchie ; qu'ils avaient été bien avertis « que sitôt que la ville de Péronne seroit saisie » par les troupes de Condé, le dessein étoit d'y dresser le ma- » gasin et amas des deniers de ceux de la nouvelle opinion; » que de là on proposoit envoyer et lancer les ministres par » toutes les villes du gouvernement, dépêcher les mandements » et ordonnances, et en cas du moindre refus, procéder par » arrêt et emprisonnement des catholiques, saisie et dégât de » leurs biens..... Pour rompre toutes ces pratiques, ils croient » leurs biens ne pouvoir être mieux employés, ni leur sang » plus justement ni plus saintement répandu. » Dans ce but, les ligueurs promettent « d'honorer, suivre et servir le chef » principal de la confédération, en tout et partout, et contre tous » ceux qui s'attaqueront directement ou indirectement à sa per- » sonne, pour lui faire très humble service, et verser tout leur » sang pour sa grandeur et conservation d'icelle..... Chacun » pour son regard attirera le plus qu'il lui sera possible d'autres » gentilshommes, soldats, et bons marchands qui auront envie » de se conserver. » Tous ceux qui signaient, s'engageaient en même temps à l'obéissance et au secret ; ils se trouvaient répartis dans la seule province de Picardie, en dix ou douze cantons, à chacun desquels des chefs étaient désignés. L'organisation de la ligue était en même temps habile et puissante ; en peu de temps elle comprit tous les seigneurs catholiques de la province, la magistrature des villes, et presque tous les bourgeois (1).

(1) D'Aubigné donne le texte de l'association, Tome II, L. III, c. 3, p. 223-228.

Le prince de Condé fut bientôt averti de l'exaltation catholique qui se manifestait en Picardie ; et sans connaître bien encore la nature de la ligue, qui, commencée dans cette province, devait bientôt se répandre dans tout le royaume, il comprit qu'il ne trouverait aucune sûreté dans la résidence et le gouvernement qui lui avaient été assignés, et il entra en négociations avec le roi pour obtenir quelque autre place en échange. Henri III ne s'y refusa pas, et il lui offrit Saint-Jean-d'Angely et Cognac : mais il ne parut nullement empressé de le mettre en possession de l'une ou de l'autre de ces places. Avant que les portes en fussent ouvertes à Condé, l'association de la sainte ligue s'était répandue tout autour d'elles. Louis de la Trémouille, duc de Thouars, s'était mis à la tête, en Poitou, de la portion fanatique des catholiques, et la ligue y était aussi signée avec empressement (1).

Ce fut précisément à Thouars, selon Sully, que le roi de Navarre renonça à la religion catholique ; selon d'autres, ce fut à Niort, ou à Saumur. Il ne s'y détermina qu'après trois mois d'hésitation ; un assez grand nombre de gentilshommes catholiques s'étaient attachés à lui, et il craignait de les mécontenter. Il déclara cependant enfin, qu'il n'avait abjuré le protestantisme que par force, et sans jamais y renoncer dans son cœur. Il avait fait demander à Henri III de lui renvoyer sa femme et sa sœur, et il avait envoyé Duras à la cour, pour les lui ramener : le roi ne voulut pas laisser partir la reine Marguerite de Valois. « Il me dit, raconte-t-elle, que c'étoit » l'amitié qu'il me portoit, et la connoissance de l'ornement » que je donnois à la cour, qui faisoit qu'il ne pouvoit per- » mettre que je m'éloignasse que le plus tard qu'il se pour- » roit (2)...... Il retardoit à me refuser ouvertement mon » congé qu'il eut toutes choses prêtes pour pouvoir déclarer » la guerre, comme il avoit dessein, aux huguenots, et par » conséquent au roi mon mari. Et pour y trouver un prétexte

— La Poplinière, L. XLI, fol. 309, v. 319. — De Thou, L. LXIII, p. 317. — — Davila, L. VI, p. 322.

(1) La Poplinière, L. XLI, f. 316. — De Thou, L. LXIII, p. 319.

(2) Mém. de Marguerite de Valois, T. LII, p. 240.

» on fait courir le bruit que les catholiques se plaignent des » avantageuses conditions que l'on avoit accordées aux hu- » guenots à la paix de Sens. Ce murmure et mécontentement » des catholiques passe si avant, qu'il viennent à se liguer à » la cour, par les provinces et par les villes; s'enrollant et » signant, et faisant grand bruit, tacitement du sçu du roi, » montrant vouloir élire M. de Guise pour chef........ Mais » après l'ouverture des États, le roi renvoya Génissac, le hu- » guenot, qui depuis peu de jours étoit là de la part du roi » mon mari, avec paroles rudes et pleines de menaces; lui » disant qu'il avoit donné sa sœur à un catholique, non à un » huguenot, et que si le roi mon mari avoit envie de m'avoir, » qu'il se fît catholique (1). »

Duras avait ramené seulement au roi de Navarre sa sœur Catherine, que Henri III lui avait rendue; elle se hâta, dès qu'elle fut en liberté, de déclarer qu'elle rentrait dans la religion qu'on lui avait fait quitter. Henri de Navarre qui avait été au-devant d'elle jusqu'à Parthenay, voulut ensuite visiter La Rochelle. C'était le chef-lieu du parti, et sa meilleure place de sûreté, mais aussi c'était la ville où l'esprit républicain s'était le plus exalté; les bourgeois n'aimaient ni les princes ni la noblesse; ils soupçonnaient toujours les grands de vouloir les vendre à la cour. « Il y eut à cette visite, dit » d'Aubigné, de grandes difficultés, pour ce que ce prince » étoit accompagné de gens qui avoient joué du couteau à » la Saint-Barthélemy, et d'ailleurs que Fervaques avoit eu » sur lui tant de pouvoir que de le faire vivre depuis trois » mois sans religion. Après quelques allées et venues, le duc » de Rohan fit les conditions de l'entrée à La Rochelle, à la » charge que les catholiques demeureroient à Surgères. Le » roi de Navarre fut donc reçu avec toute forme d'entrée, » hormis le dais, avec Madame; il fit repentance publique » d'avoir été par menaces réduit à la religion romaine; et les » pleurs et contenances que lui et sa sœur montrèrent en » public, lui rendirent les Rochelois plus confidents qu'aupa-

(1) Mém. de Marguerite de Valois, T. LII, p. 243.

» ravant. Il partit de là, le 4 de juillet, pour commencer la » visite de son gouvernement (1). »

Au commencement d'août, le prince de Condé voulut à son tour se montrer à La Rochelle. Il y fut beaucoup mieux reçu que n'avait été son cousin. Les ministres, qui avaient une grande influence sur la bourgeoisie, le regardaient en effet comme bien plus dévoué à la cause de la réforme. Il avait, il est vrai, comme le roi de Navarre, cédé à la crainte, au moment de la Saint-Barthélemy, et fait abjuration ; mais dès qu'il s'était présenté à lui une possibilité de recouvrer sa liberté, il s'était hâté de professer de nouveau la réforme, préférant l'exil avec la liberté de conscience à sa grandeur, et travaillant dès lors avec ardeur à rendre à ses frères de France cette profession libre de l'évangile qu'il avait ambitionnée pour lui-même. Condé s'attacha davantage encore les Rochelois par l'empressement qu'il mit à les faire parler de toutes les circonstances du siége qu'ils avaient soutenu, à se faire montrer les brèches et les ruines, et tous les ouvrages de défense qu'avaient inventés les assiégés. Il en repartit le 13 août, pour aller trouver le roi de Navarre à Nérac ; il avait envoyé en cour Montagu, lieutenant de sa compagnie d'hommes d'armes, pour obtenir justice sur ses divers griefs, et décider le roi à lui livrer selon sa promesse Saint-Jean d'Angely et Cognac en échange de Péronne. On lui avait jusqu'alors donné de bonnes paroles, et on lui annonçait que la reine Catherine ne tarderait pas à arriver à Nérac, avec sa fille la reine Marguerite, pour la rendre au roi de Navarre, et avoir une conférence avec lui. L'un et l'autre ne furent pas long-temps cependant à s'apercevoir qu'ils étaient joués ; les reines ne se mettaient point en voyage ; le roi de Navarre, qui pour aller au-devant d'elles avait voulu passer par Bordeaux, trouva les portes de cette ville, capitale de son gouvernement, fermées pour lui ; les places de Saint-Jean d'Angely et de Cognac, cédées par le roi à Condé, en échange de

(1) D'Aubigné, L. III, c. 1, p. 219. — La Poplinière, L. XLI, fol. 310. — De Thou, L. LXIII, p. 320.

Péronne, refusèrent de le reconnaître, et se mirent sous la protection de la sainte ligue qui commençait à se former en Poitou. Condé ne voulut pas se fier plus long-temps à de vaines promesses ; il autorisa le capitaine Lucas à surprendre Saint-Jean d'Angely, avec des soldats qu'il y fit entrer déguisés, et lui-même il vint prendre possession de cette ville le 12 octobre (1).

La détermination des princes de ne point revenir à la cour, les mesures de sûreté qu'ils prenaient, l'apparence hostile que conservaient les huguenots dans tout le royaume, étaient autant de motifs pour les catholiques de resserrer de leur côté leur union, et de se préparer, si ce n'est à la guerre, du moins à la résistance. Le duc de Guise encouragé par le succès qu'avait eu la sainte ligue en Picardie, faisait agir ses partisans pour la faire signer également dans tout le royaume. A Paris, son premier promoteur fut le président au parlement, Pierre Hennequin, homme riche, avare, fanatique dans son intolérance, et dévoué aux Guises. Mais pour faire circuler les listes et recueillir des signatures parmi la bourgeoisie, il employa de préférence deux hommes d'une condition inférieure, Pierre La Bruyère, parfumeur, et son fils Matthieu La Bruyère, conseiller au Châtelet (2). Ils commençaient par lire au ligueur récipiendaire un manifeste, tel à peu près que celui qui avait circulé en Picardie : cet écrit portait que le but avoué de la ligue était de rétablir le service de Dieu selon la forme de l'Église catholique, de maintenir au roi son autorité et l'obéissance de ses sujets, mais sous la réserve des engagements qu'il avait pris lui-même à son sacre ; de rendre aux provinces du royaume toutes les libertés dont elles jouissaient au temps de Clovis, premier roi chrétien, « ou de meilleures encore, si elles se » peuvent inventer. » Les ligueurs s'engageaient à concourir de leurs biens et de leurs vies à punir ceux qui mettraient obstacle

(1) La Poplinière, L. XLI, fol. 310 et 316. — D'Aubigné, L. III, c. 2, p. 221. — De Thou, L. LXIII, p. 320, 322, 325.

(2) De Thou, L. LXIII, p. 316; et LXIV, p. 393. — Davila, L. VI, p. 321.

au but de la sainte ligue ; à se défendre réciproquement soit par la voie de justice, soit par celle des armes ; à poursuivre jusqu'à la mort ceux qui après avoir prêté le serment de la ligue voudraient s'en retirer ; à obéir enfin implicitement, sans exception, ni acception de personnes, à celui qui serait député pour chef de la ligue. Après quoi le récipiendaire devait dire : « Je jure à Dieu le créateur, touchant cet évan-» gile, et sous peine d'anathème et damnation éternelle, » que j'entre en cette association catholique, selon la forme » du traité qui m'a été lu présentement, justement, loyale-» ment et sincèrement, soit pour y commander ou y obéir » et servir ; et promets sur ma vie et mon honneur, de m'y » conserver jusqu'à la dernière goutte de mon sang, sans y » contrevenir, ou m'en retirer pour quelque mandement, » prétexte, excuse, ni occasion que ce soit (1). »

Ce fut d'abord avec quelque mystère que l'association à la sainte ligue fut proposée, soit dans la capitale, soit dans les provinces. En effet cette puissance qui s'élevait dans l'État, qui malgré ses protestations travaillait à se rendre indépendante de l'autorité royale, qui au bout de peu de mois comptait sur vingt-six mille soldats et cinq mille cavaliers, qui possédait aussi un trésor, quoiqu'elle le cachât avec soin, de peur que le roi ne s'en saisît (2), ne pouvait guère se montrer ouvertement. Cependant ses agents se prétendaient autorisés par le roi. De Thou, premier président du parlement de Paris, refusa de le croire ; il déclara que la sainte ligue lui paraissait dérogatoire à l'autorité royale, et qu'il ne la signerait point. Le roi ayant plus tard avoué la ligue, et déclaré qu'il se mettait à sa tête, de Thou consentit à la signer aussi, mais ce fut avec de nombreuses réserves en faveur des droits de la couronne, dont le parlement de Paris se regardait comme le gardien (3).

(1) D'Aubigné, L. III, c. 3, p. 223-230. — La Poplinière, L. XLI, fol. 320, 321. — De Thou, L. LXIII, p. 318. — Davila, L. VI, p. 321.

(2) Journal des premiers États de Blois, par le duc de Nevers. Recueil des États-généraux, T. III, p. 50 et 89.

(3) De Thou, L. LXIII, p. 318 et 364.

Dès lors la France se trouva partagée entre deux confédérations puissantes, qui se mesuraient de l'œil et se menaçaient, mais qui ne se pressaient point encore d'engager le combat. La ligue des catholiques l'emportait de beaucoup sur celle des protestants pour le concert, l'organisation régulière et l'obéissance. Elle n'avait point encore nommé ses chefs, mais chacun savait qu'elle s'était formée à l'appel des Guises, et qu'elle ne se mouvait que par leur direction. Les princes de cette famille, riches, braves, ambitieux, doués de grands talents, suivaient avec une obéissance ou une confiance admirable les ordres ou les conseils du chef de leur maison, le balafré duc de Guise. Il s'en fallait de beaucoup qu'on retrouvât la même union dans la confédération protestante. Monsieur, frère du roi, qui sans être de la religion s'en était fait le chef, ne cachait plus, depuis qu'il avait obtenu le but de son ambition, la haine qu'il avait pour les huguenots, l'impatience que lui causaient la sévérité de leurs mœurs ou leurs censures pour le scandale des siennes. Il savait le jeu de mots par lequel le roi de Navarre, son beau-frère, avait stigmatisé sa cour, la cour de Bourges; et de son côté, il disait que pour haïr les huguenots il ne fallait que les connaître. Il était entre les frères de la reine de Navarre celui qu'elle aimait le plus; Catherine chargea cette reine de le ramener au roi, et celle-ci y réussit par l'entremise de son ancien amant, Bussy d'Amboise, qui était alors le favori de Monsieur. Après avoir visité en effet les principales villes de ses nouveaux gouvernements, Monsieur vint joindre sa sœur au Louvre le 9 novembre, et il en repartit avec elle le 11, pour aller à Olinville, se présenter à Henri III, qui le reçut avec beaucoup de démonstrations d'affection (1).

Le roi de Navarre comptait, après la retraite de Monsieur, demeurer à la tête du parti; mais son autorité n'était pas bien reconnue par les autres chefs, et en particulier par son cousin Henri, prince de Condé. Ce prince, d'un an plus âgé

(1) D'Aubigné, L. III, c. 4, p. 232. — La Poplinière, L. XLI, f. 326, verso. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 143.

que lui, croyait aussi avoir mieux servi le parti en conduisant en France l'armée allemande; il était beaucoup plus sincèrement attaché à la religion, à laquelle il avait fait des sacrifices réels, et il y apportait d'autre part un peu de la roideur des ministres les plus fanatiques. Henri de Navarre cherchait au contraire à se montrer conciliant; il retenait par ses caresses le parti nombreux de catholiques qui lui étaient attachés; il leur avait rendu des églises dans le Béarn; il leur en fit aussi rendre une à La Rochelle, quoique les plus bigots entre les réformés s'écriassent que c'était ramener dans la ville sainte la souillure de l'idolâtrie. Les partisans de ces deux princes se trouvaient en opposition à La Rochelle; dans cette ville on voyait aussi fermenter le parti républicain, avec toute l'âpreté des jalousies de la bourgeoisie, contre tous ceux qui prétendaient être distingués par leur rang. Dans les districts environnants, la noblesse ne voyait pas avec moins de défiance que le prince de Condé avait enlevé à Mirambeau, premier baron de la Saintonge, qui était zélé huguenot, la forteresse de Brouage, qu'il avait bâtie (1).

De son côté, le maréchal Damville, qui s'était fait donner pour places de sûreté Beaucaire et Aigues-Mortes, s'efforçait de conserver en Languedoc le crédit du tiers-parti, ou des catholiques tolérants. Il s'était empressé, à la paix, d'envoyer son secrétaire au pape, pour s'excuser de son alliance avec les protestants, et il avait réussi à lui faire approuver sa conduite. Il était d'autre part entré en négociations avec le roi, par l'entremise de la maison de Savoie, pour se réconcilier entièrement à lui. Mais en même temps il lui avait représenté combien il était important de ménager le parti huguenot, car il affirmait qu'il y avait alors cinq cent mille familles en France faisant profession ouverte de la réforme, qu'un nombre égal d'autres familles lui étaient attachées en secret, et qu'en joignant aux uns et aux autres les catholiques tolérants ou les politiques, ils avaient la grande majorité. Ce-

(1) La Poplinière, L. XLI, f. 322. — De Thou, L. LXIII, p. 325. — Davila, L. VI, p. 328.

pendant, comme Damville était catholique, et que Henri III désirait fort se l'attacher, il y aurait réussi probablement, si une entreprise prématurée du capitaine Honoré d'Albert, sieur de Luines, n'avait pas réveillé sa défiance. Damville avait confié à cet officier la garde du pont Saint-Esprit; mais Luines, qui venait de faire un voyage à Paris, s'était secrètement engagé dans la ligue, et avait promis de tenir cette place pour elle au moment où la guerre éclaterait. Il agit cependant sans ordre et avant les autres, au grand regret de son parti. Le 9 décembre, comme Guillaume de Montmorency-Thoré était entré au Saint-Esprit, il le fit arrêter, et en même temps tous les religionnaires qui se trouvaient dans la ville; il les accusa d'avoir voulu surprendre la place, et il déclara que, renonçant désormais à toute obéissance envers Damville, il la garderait pour le roi et pour la ligue. Cet acte d'hostilité et cet affront aux Montmorency rallumèrent la guerre dans la province (1).

Tandis que les dangers du royaume allaient croissant, que l'irritation des esprits annonçait l'explosion prochaine de la guerre civile, et que la formation de deux ligues hostiles promettait à cette guerre une plus longue durée et plus d'acharnement, le roi, auquel le maintien de la paix publique était confié, n'inspirait plus à personne ni affection ni respect. Henri III, qui avait accompli le 19 septembre 1576 sa vingt-cinquième année, s'abandonnait aux vices les plus honteux; il y joignait des goûts puérils et bizarres qui contribuaient à le rendre aussi ridicule qu'il était méprisable; mais il n'était dépourvu ni d'intelligence, ni de talent, ni de courage, et il apportait à la conduite du gouvernement plus d'habileté et plus d'adresse que ne voulaient lui en reconnaître ou les huguenots ou les ligueurs, qui à l'envi les uns des autres le signalaient à la haine et au dégoût du public. Le 14 juillet on le vit rentrer dans Paris avec la reine, amenant dans leur coche

(1) D'Aubigné, L. III, c. 4, p. 233. — Journal du duc de Nevers, Recueil des États-généraux, T. III, p. 38. — Hist. de Languedoc, L. XL, p. 348-351. — La Poplinière, L. XLII, fol. 329. — De Thou, L. LXIII, p. 332.

une grande quantité de guenons, perroquets, et petits chiens, qu'il avait été acheter à Dieppe. Les mignons dont on le voyait entouré, et qui imitaient tous ses caprices, étaient, dit l'Étoile, « fort odieux au peuple, tant pour leurs façons de » faire badines et hautaines, que par leurs accoutrements » efféminés, et les dons immenses qu'ils recevoient du roi. » Ces beaux mignons portoient les cheveux longuets, frisés » et refrisés, remontants par dessus leurs petits bonnets de ve- » lours, comme font les femmes ; et leurs fraises de chemises » de toiles d'atour empesées, et longues de demi-pied, de fa- » çon qu'à voir leur tête dessus leur fraise, il sembloit que ce » fût le chef de saint Jean en un plat (1). »

Henri III, qui se disait enthousiaste de la bravoure, exigeait que ses mignons joignissent aux habitudes les plus efféminées, une insouciance en jouant avec le sang et la mort qui allait jusqu'à la férocité; chaque jour la cour avait besoin d'être réveillée par le récit de quelque nouveau meurtre; le catalogue de ceux que rapporte l'Étoile, dans les dix-huit mois que comprend ce chapitre, aide à faire connaître ces émotions continuelles, dans lesquelles aimait à vivre le dernier des Valois. Le 19 avril, Jacques Vialard, président du grand conseil, fut assassiné par les seigneurs de Richebourg; le 15 juin, un écuyer du duc de Nemours fut tué par un inconnu, d'un coup de pistolet; le 22 juin le baron de Vitteaux, meurtrier connu de Du Guast, invité aux fêtes du mariage de son frère, après avoir profité de son hospitalité, le força, le pistolet sur la gorge, à lui donner tout ce qu'il avait d'argent, et tous les chevaux de son écurie, pour monter ses spadassins ; le 18 juillet, Scorcel, conseiller au parlement, ayant séduit une fille de sa femme, fut tué par son époux ; le 25 octobre, La Noue, qui était venu négocier pour les huguenots à Paris, fut attaqué par des assassins apostés : il se déroba à leurs coups, mais il fut contraint de quitter Paris en toute hâte ; le 20 décembre, le fils de Saint-Sulpice, que le roi aimait, fut tué par le vicomte de Tours, auquel il avait repro-

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 136, 139.

ché de n'être pas gentilhomme ; le 13 janvier 1577, le capitaine La Braigne fut tué sur l'escalier même du château qu'habitait le roi; au mois de juillet, Michel de La Croix, abbé d'Orbais, fut tué par les deux fils du seigneur de Breuil, qui vengeaient sur lui la mort de leur père; au commencement de septembre, René de Villequier, favori du roi, tua dans le château royal sa femme et la femme de chambre qu'elle avait auprès d'elle : il prétendit avoir découvert qu'elle lui était infidèle, mais depuis longtemps il connaissait sa mauvaise conduite, et l'on crut plutôt qu'il la punissait par ordre du roi, de s'être refusée à ses désirs ; enfin peu de jours après, la Chateauneuf, autrefois maîtresse du roi, tua de sa main le Florentin Antinotti qu'elle avait épousé, et qu'elle surprit dans un rendez-vous de galanterie (1).

Aux émotions causées par des catastrophes réelles, Henri III aimait à joindre les émotions plus fugitives de la scène dramatique, et ce fut lui qui ouvrit le premier aux Français le théâtre moderne. Les Italiens, à cette époque du renouvellement de la littérature, avaient commencé, pour se créer un nouvel art dramatique, par calquer en quelque sorte leurs comédies et leurs tragédies sur celle des anciens : c'étaient les spectacles que dans les jours de grande réjouissance on représentait à la cour des princes. Mais bientôt il s'était formé chez eux des troupes de comédiens, qui avaient compté pour vivre sur les rétributions du public, non sur la munificence des princes. Ces acteurs ne se contentaient pas d'étudier les chefs-d'œuvre dramatiques de l'Arioste, de Machiavel, et de Bibiéna, ils s'accoutumaient aussi à improviser sous le masque, des pièces bouffonnes, dont l'intrigue générale et les caractères leur étaient seuls assignés d'avance. Ces pièces improvisées étaient plus licencieuses encore que celles de Machiavel, mais la reine Catherine et les dames de sa cour n'étaient pas scrupuleuses et y prenaient beaucoup de plaisir. Henri III fit venir cette année de Venise une troupe qui se faisait nom-

(1) Journal de l'Étoile, p. 135 à 137. — Journal de Taix, au Rec. des Ét.-gén., T. II, p. 349.

mer *li Gelosi,* et qui y jouissait d'une grande réputation. Ces pauvres comédiens eurent le malheur de tomber entre les mains des huguenots, qui dans leur austérité les regardaient comme les suppôts du diable; mais Henri III paya leur rançon. Ils arrivèrent à la cour pendant la durée des États de Blois, et le roi leur assigna la salle même des États pour y jouer le soir leurs comédies, leur permettant de faire payer aux spectateurs demi-teston par tête. Le roi s'y trouvait ordinairement, dit l'Étoile, « habillé en femme, ouvrant son » pourpoint et découvrant sa gorge, y portant un collier de » perles, et trois collets de toile, deux à fraise, et un ren- » versé, ainsi que le portoient les dames de la cour. » Après la fin des États les *Gelosi* vinrent à Paris. « Ils y commencèrent » leurs comédies le 19 mai 1577 en l'hôtel de Bourbon, et il » y avoit tel concours que les quatre meilleurs prédicateurs » de France n'en avoient pas tous ensemble autant quand ils » prêchoient..... Aux mercuriales du 26 juin le parlement » fit défense aux *Gelosi* de plus jouer leurs comédies, pour » ce qu'elles n'enseignoient que paillardises. » Ils présentèrent les lettres patentes qu'ils avaient obtenues du roi, et le parlement leur fit défense de jamais en obtenir ou présenter de semblables, sous peine de dix mille livres d'amende. De son côté, le roi leur fit donner l'ordre exprès de continuer, ce qu'ils firent, à l'hôtel de Bourbon, au commencement de septembre (1).

En général les catholiques, loin de partager le rigorisme des huguenots, s'en défiaient comme d'un indice d'hérésie, et se jetaient dans l'excès contraire. Cependant l'introduction des spectacles en France, comme étant un plaisir nouveau, leur inspirait plus de répugnance que des délassements bien moins innocents; d'ailleurs le roi donnait assez de scandale pour que les hommes de bien ne reçussent qu'avec défiance tout ce qui leur venait de lui. Chaque jour on répandait contre lui à la ville, et même à la cour, des couplets satiriques, des épigrammes latines, des libelles

(1) Journal de Henri III, p. 149, 150, 151, 153, 154.

diffamatoires; et comme le public n'était point accoutumé encore à ce combat de plume, et à l'activité de la calomnie, il prenait pour vérité toutes les injures qu'on répandait contre Henri III. Les ligueurs y étaient plus actifs encore que les huguenots, ils tournaient en dérision la mesquine bigoterie du roi: c'était par des persécutions ou des batailles qu'ils auraient voulu, disaient-ils, lui voir signaler sa foi. En effet, on commençait à voir se révéler les projets ultérieurs des Guises: ils aidaient à accabler les derniers Valois d'un mépris toujours plus profond, parce qu'ils aspiraient à les écarter du trône, ainsi que toutes les branches de la famille capétienne, et à réclamer pour eux-mêmes l'héritage de Charlemagne, de qui ils se prétendaient descendus.

Un mémoire adressé au pape, composé par un avocat, David, du parlement de Paris, qui tomba aux mains des protestants, et qui vers cette époque fut publié par eux, servit à mettre au grand jour ces projets des Guises et de la ligue. Ce mémoire attribuait tous les malheurs de l'Église, en France, à l'usurpation de Hugues-Capet, sur lequel ne s'était point étendue la bénédiction accordée par le siége apostolique à Charlemagne et à ses descendants. Les Capétiens, disait-il, en cherchant à se rendre indépendants des papes, avaient soutenu cette erreur abominable qu'on nomme, en France, les libertés de l'Église gallicane; ils avaient protégé tous les hérétiques contre le glaive de l'Église; ils avaient, par de lâches traités de paix, rendu inutiles toutes les victoires remportées sur la réforme. Aussi la justice de Dieu avait frappé les descendants de Hugues-Capet; la branche aînée, sans vertu, sans honneur, sans talent, n'avait plus même assez de vigueur pour vivre et se propager; on voyait mourir les uns après les autres les fils de Henri II sans laisser d'enfants; la branche cadette s'était abandonnée à l'hérésie, elle y persistait avec obstination, et méritait ainsi l'exécration des fidèles. Mais pendant ce temps, Dieu avait protégé de sa main puissante la race de Charlemagne; les ducs de Lorraine descendants de Charles, le dernier des Carlovingiens, étaient les vrais représentants de ce grand monarque;

ils étaient toujours couverts de la bénédiction apostolique; ils avaient persisté dans la foi et l'obéissance au saint-siége, en même temps qu'ils brillaient de toutes les vertus des chevaliers; et la France ne serait heureuse que quand ils remonteraient sur le trône auquel ils assureraient de nouveau la bénédiction de l'Église (1).

Le pape était supplié en conséquence de donner tout son appui au duc de Guise pour interrompre la succession des Capétiens : ce duc serait reconnu pour chef de la ligue; celle-ci s'obligerait à exécuter tout ce qui serait ordonné par les États, dont la convocation avait été demandée par les huguenots eux-mêmes, qui creusaient ainsi la fosse où ils devaient périr; les États poursuivraient la condamnation du frère de Sa Majesté, pour la grande faute qu'il avait commise de se joindre aux hérétiques, « et l'exemple très » saint et pientissime du roi catholique en l'endroit de son » propre fils unique seroit suivi. Au même jour paroîtront » les forces de la ligue, pour se saisir tant du frère du roi » que de tous ceux qui l'auront accompagné en sa malheu- » reuse entreprise...... Chacun en son ressort courra sus aux » hérétiques, lesquels ils passeront au fil de l'épée et s'em- » pareront de leurs biens pour être employés aux frais de » la guerre..... Et finalement, par l'avis et permission de » Sa Sainteté, le duc de Guise fera enfermer le roi et la » reine dans un monastère, comme Pepin son ancêtre fit à » Childéric. » Lorsque Henri III eut pour la première fois connaissance de ce mémoire, il crut que c'était une imposture des huguenots pour rendre les Guises et les ligueurs odieux : mais plus tard, son ambassadeur auprès de Philippe II, Jean de Vivonne, baron de Saint-Goast, en lui envoyant d'Espagne communication du même mémoire, le convainquit qu'il avait en effet été l'objet des délibérations des souverains catholiques (2).

(1) Il est imprimé dans les Mémoires de la Ligue, T. I, p. 1 à 7, et suivi de dissertations sur cette généalogie. De Thou, L. LXIII, p. 337. — Davila, L. VI, p. 325.

(2) De Thou, L. LXIII, p. 341. — Davila, L. VI, p. 326.

Henri III était donc persuadé qu'il n'avait pas moins à craindre de la part des ligueurs que des huguenots; mais habitué à une dissimulation profonde, il ne changea point de conduite, et il poursuivit le but qu'il s'était proposé en signant la paix, de reprendre l'une après l'autre aux protestants les faveurs qu'il leur avait accordées. Il les détestait dans son cœur aussi vivement que pouvaient le faire les ligueurs eux-mêmes; d'ailleurs il savait que la vraie manière de supplanter les Guises dans leur popularité, c'était de persécuter les hérétiques. Par le traité de paix il avait promis aux protestants l'établissement de chambres mi-parties dans tous les parlements, afin qu'ils y trouvassent toujours des juges impartiaux. Le 7 juin il fit en effet enregistrer en sa présence au parlement de Paris, l'édit qui y établissait une chambre mi-partie; mais lorsqu'il nomma le 16 juillet Guillaume Dauvet, seigneur d'Avènes, pour président de cette chambre, le parlement le repoussa d'une manière si blessante, que Dauvet lui-même renonça à sa nomination, et que le roi n'essaya point d'en faire d'autres (1). Le traité garantissait encore aux protestants, l'exercice d'un culte public dans toutes les villes, excepté Paris; mais lorsqu'ils voulurent s'assembler à Rouen, le cardinal de Bourbon, archevêque de cette ville, se rendit à leur église le 23 juin, précédé de sa croix archiépiscopale, et accompagné des dignitaires et des chanoines de sa cathédrale; le ministre et son troupeau, craignant un mouvement populaire, lui cédèrent la place. On vint raconter le lendemain au roi que le cardinal avait chassé les huguenots de Rouen, avec le bâton de sa croix seulement; je voudrais, répondit-il, qu'on pût les chasser aussi facilement d'ailleurs, dût-on leur jeter encore le bénitier à la tête (2). Tout culte hérétique étant interdit à deux lieues autour de Paris, les Parisiens protestants allaient jusqu'à Noisy-le-Sec pour entendre le prêche; mais la populace les attendait au retour avec des pierres et des épées : il y en eut

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 135-136. — Davila, L. VI, p. 320.
(2) De Thou, L. LXIII, p. 319. — L'Étoile, Journal, p. 138.

plusieurs de tués les dimanches 23 et 30 septembre (1).

Cependant Henri III qui désirait éviter la guerre, comptait surtout sur les États-généraux qu'il avait promis d'assembler à Blois, pour reprendre aux huguenots les avantages qu'il leur avait promis par le dernier traité. Il savait il est vrai que, lorsque quinze ans auparavant les États-généraux avaient été assemblés à Orléans, puis à Pontoise, ces États s'étaient montrés singulièrement favorables à la réforme : mais dans l'intervalle la noblesse protestante avait été ruinée par la guerre qu'elle faisait à ses frais, et décimée par les batailles et les massacres; l'indignation qu'inspiraient les abus de l'Église s'était calmée à côté de l'effroi plus grand encore des guerres civiles ; surtout l'appât des richesses du clergé n'exerçait plus d'influence, depuis qu'une grande partie des biens de ce corps avait passé en d'autres mains par des spoliations répétées. D'ailleurs Henri comptait prendre ses mesures d'avance pour n'admettre, s'il était possible, que des catholiques aux prochains États-généraux; et telle était la confusion des lois et des usages, la constitution de la monarchie était si inconnue, les droits de chacun étaient si mal garantis, les Français étaient si indifférents à leurs priviléges, ils faisaient si peu de cas de leurs droits d'élection, que le roi n'éprouva aucune difficulté à jeter tout le pouvoir des États aux mains des catholiques.

Ce fut le 16 août que furent publiées à Paris les lettres patentes par lesquelles le roi convoquait à Blois, pour la mi-novembre, les États-généraux de son royaume. Dans ces lettres, adressées à tous les baillis et prévôts des différentes villes de France, il leur disait : « Nous entendons qu'il se » trouve auxdits États, aucuns des plus notables personnages » de chaque province, bailliage et sénéchaussée de notre » royaume, pour, en pleine assemblée, nous faire entendre » les remontrances, plaintes et doléances de tous affligés, afin » d'y donner tel ordre et remède que le mal requerra;.... » aussi pour nous donner avis, et prendre avec eux une

(1) L'Étoile, p. 142.

» bonne résolution, sur les moyens d'entretenir notre État, et
» acquitter la foi des rois nos prédécesseurs et la nôtre, le plus
» au soulagement de nos sujets que faire se pourra...... Pour
» à quoi satisfaire nous vous mandons..... qu'incontinent
» après la présente reçue vous ayez, à son de trompe et cri
» public ou autrement, à convoquer ou faire assembler en la
» principale ville de votre ressort, tous ceux des trois États
» d'icelui, ainsi qu'il est accoutumé faire, et que ci-devant
» s'est observé;.... et ce fait, élire et choisir un d'entre eux
» de chacun ordre, qu'ils feront trouver au 15 novembre en
» notre ville de Blois (1). »

Les lettres patentes paraissaient s'adresser également aux protestants et aux catholiques; mais les derniers seuls occupaient les places de confiance, et ils surent bien écarter des élections les huguenots, qui au reste paraissent avoir fait très peu d'efforts pour maintenir leurs droits. Dans les protestations qu'ils publièrent plus tard, les réformés affirmèrent « que les prévôts et baillis eurent soin de ne faire les convo-
» cations particulières qu'aux messes et paroisses des catholi-
» ques, et partant les réformés furent privés de leurs droits
» aux élections, lesquelles leur ont été à haute voix défen-
» dues contre la liberté. En Vendômois et à Étampes, quel-
» ques réformés furent élus cependant, mais rejetés pour le
» seul point de la religion (2). » D'autres nullités étaient reprochées encore par les huguenots aux États particuliers; c'était illégalement, disaient-ils, que les trois États avaient été réunis dans la même chambre, encore qu'ils eussent souvent à articuler des plaintes les uns contre les autres; que les baillis avaient invité les électeurs à donner individuellement leurs plaintes par écrit à leurs députés, en sorte qu'ils n'apportaient réellement que des placets et non les vœux d'une assemblée publique. Mais aucune de ces objections qui pouvaient être fondées, n'avait été articulée au moment même et dans les assemblées provinciales (3). On vit en effet

(1) La Poplinière, L. XLIII, fol. 340.
(2) D'Aubigné, L. III, c. 4, p. 235.
(3) La Poplinière, L. XLIII, f. 332.

paraître successivement des protestations de la noblesse et du tiers-état réformés de la prévôté de Paris, des remontrances des Rochelois, des protestations tant des réformés que des catholiques unis de Languedoc, Guienne, Provence, Dauphiné et Lyonnais, adressées à Monsieur. D'après le rôle des députations, on voit que dans ces provinces la plupart des sénéchaussées n'envoyèrent pas de députés. Il reste cependant douteux si les protestants ne s'écartèrent pas eux-mêmes, par une fausse politique, des élections, où ils craignaient de demeurer en minorité (1).

La ville de Blois n'avait point été démantelée, comme on l'avait annoncé par le traité de paix, pour que les députés s'y sentissent plus indépendants; au contraire, le roi y avait réuni assez de troupes, et l'assemblée se trouva ou protégée ou intimidée par environ dix mille hommes qui étaient sous l'influence des ligueurs. Depuis le 15 novembre, les députés arrivaient successivement à Blois, et l'on y compta enfin cent quatre députés du clergé, soixante-douze de la noblesse, et cent cinquante du tiers-état, en tout trois cent vingt-six. C'était entre les mains de ces hommes nouveaux et presque tous inconnus au royaume, que l'autorité souveraine allait pour un temps être transportée. En effet, si aucuns droits n'étaient définis dans la constitution française, si aucun ordre de l'État ne savait avec précision ce qu'il pouvait prétendre, ce qu'il ne devait pas souffrir, ce vague même favorisait les usurpations des ordres quand ils se trouvaient rassemblés. On se souvenait qu'en eux, comme représentants de la nation, résidait la souveraine puissance. Ce qu'ils avaient osé, un ou deux siècles auparavant, ils pouvaient l'oser encore. Comme ils n'apparaissaient qu'à de très longs intervalles, il n'y avait aucune habitude formée, aucune tradition qui définît leurs droits, ou qui maintînt l'équilibre entre eux et le pouvoir royal.

Aussi les rois ressentaient-ils la plus extrême défiance des

(1) Voir les protestations dans La Poplinière, L. XLII, f. 336, 338. — D'Aubigné, L. III, c. 4, p. 240. — Rôle des députés aux États. Recueil des États-gén., T. II, p. 1-32.

États-généraux, et ne les rassemblaient-ils qu'à la dernière extrémité. Henri III n'était point étranger à cette crainte; il sentait bien tout ce qu'il pouvait avoir à redouter d'un grand jour qui éclairerait son administration, ses finances, ses mœurs privées; mais il avait plus à redouter encore les deux factions également ennemies des huguenots et des ligueurs; il lui semblait ne pouvoir dominer l'une et l'autre qu'à l'aide des représentants de tous les ordres du royaume. Ce monarque, que tous les partis méprisaient, et que tous ont couvert d'opprobre, était si accoutumé au mensonge, qu'on ne peut guère, dans ses actions ou ses paroles, démêler ses vrais sentiments; mais quand il paraissait sur la scène, on trouvait presque toujours en lui une dignité, une grâce et un talent inattendus.

Ce fut le 6 décembre 1576 qu'il vint présider, dans la grande salle du château de Blois, la séance royale d'ouverture. Cette salle de cent trente-deux pieds de long, de cinquante-quatre de large, supportée par six gros piliers de pierre, avait au fond un échafaud, élevé de trois marches, au milieu duquel était le trône du roi. Autour de lui furent rangés la reine-mère, Monsieur et la reine Louise; sur les bancs plus rapprochés les princes du sang, le cardinal de Bourbon, les deux frères du prince de Condé, le duc de Montpensier et son fils, le duc de Mercœur, frère de la reine, le duc de Mayenne, frère du duc de Guise, lequel n'y parut point, et les pairs laïques et ecclésiastiques; plus loin les grands officiers de la couronne, les membres du conseil privé, les chevaliers de l'ordre, et enfin les députés des trois ordres. Au-delà d'une barrière qui fermait la salle par en bas « on laissa » entrer le commun peuple. » Pendant que le roi entrait dans la salle « toute l'assemblée se leva, ayant la tête découverte, » et ceux du tiers-état un genou en terre, et demeurèrent » ainsi jusqu'à ce que le roi et les reines se fussent assis.... » et avoient tous, dit le procès-verbal, les yeux tournés vers » le roi, quand, d'une bonne grâce, de parole ferme, haute » et diserte, il commença à parler (1). »

(1) Procès-verbal, au Recueil des États-génér., T. II, p. 38 à 45, § 33.

Son discours fut trop long pour être rapporté ici, mais quelques passages méritent d'être notés. « J'espère, dit-il, » qu'en cette assemblée de tant de gens de bien, d'honneur » et d'expérience, se trouveront les moyens pour mettre ce » royaume en repos, pourvoir aux désordres et abus qui y » sont entrés par la licence des troubles, délivrer mon peuple » d'oppression, et en somme donner remède aux maux dont » le corps de cet État est tellement ulcéré qu'il n'a membre » sain ni entier.... Quand je viens à considérer l'étrange » changement qui se voit partout depuis le temps des rois » mes père et aïeul, je connois combien heureuse étoit leur » condition, et la mienne dure et difficile. Car je n'ignore pas » que de toutes les calamités publiques et privées qui advien- » nent en un État, le vulgaire peu clairvoyant en la vérité » des causes de tous maux, s'en prend à son prince, l'en » accuse et appelle à garant ; comme s'il étoit en sa puissance » d'obvier à tous sinistres accidents, ou d'y remédier aussi » promptement que chacun le demande. Bien me conforte » que de la coulpe et blâme de tant de calamités, le bas âge » auquel le feu roi mon frère et moi nous étions alors nous » justifie assez. Et quant à la reine ma mère, il n'y a personne » qui ait pu ignorer les incroyables peines et travaux qu'elle » print, pour obvier au commencement des malheurs.... » Aussitôt que j'eus atteint l'âge de porter les armes.... j'ai » exposé ma personne et ma vie à tous hasards de la guerre, » où il a été besoin par les armes d'essayer de mettre fin aux » troubles ; et d'autre part où il a été besoin de les pacifier » par réconciliation, nul plus que moi ne l'a désiré, ni plus » volontiers que moi n'a prêté l'oreille à toutes honnêtes et » raisonnables conditions de paix.... De tous les accidents » de ces dernières guerres, je n'ai rien senti si grief, ni qui » m'ait pénétré si avant dans le cœur que les oppressions et » misères de mes pauvres sujets, la compassion desquels m'a » souvent ému à prier Dieu de me faire la grâce de les déli- » vrer en bref de leurs maux, ou terminer en cette fleur de » mon âge mon règne et ma vie...... Après avoir bien consi- » déré les hasards et inconvénients qui étoient de tous côtés

» à craindre, j'ai finalement pris la voie de douceur et de » réconciliation; à quoi je veux principalement travailler, » accommodant autant que possible toute chose pour affermir » et assurer une bonne paix, laquelle je tiens être le remède » seul et unique pour conserver le salut de cet État (1). »

Le chancelier de Birago adressa ensuite à l'assemblée un discours long et ennuyeux; l'orateur de chacun des ordres répondit à son tour; puis ils se retirèrent, le clergé à l'église de Saint-Sauveur, la noblesse au palais, le tiers-état à la maison de ville, lieux où depuis le 24 novembre chacun des ordres avait eu de fréquentes réunions. En comparant les procès-verbaux de ces assemblées, on ne peut s'empêcher de reconnaître toute la supériorité de ceux du clergé sur les deux autres. Il agissait comme un corps accoutumé aux délibérations, à l'ordre, et à l'intelligence des affaires. Il avait commencé par déférer la présidence temporaire à l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac, parce que Blois relevait de cette métropole; plus tard il désigna ce prélat par une élection personnelle comme le plus propre à la présidence; puis il lui adjoignit un promoteur et deux secrétaires pour vérifier les pouvoirs, régler et annoncer d'avance l'ordre du jour, et rédiger les procès-verbaux (2). L'assemblée ne songea point à délibérer par tête; la représentation des différentes provinces était trop inégale pour qu'il n'y eût pas eu de l'injustice à regarder tous les ecclésiastiques présents comme égaux; mais en convenant qu'on se conformerait aux divisions territoriales, le clergé penchait à adopter les divisions ecclésiastiques ou par métropole; ce ne fut que sur l'insistance des deux autres ordres qu'il revint à la division politique, en douze gouvernements. Il fut convenu que tous les députés d'un bailliage ou sénéchaussée ne seraient comptés que pour une voix, et que pour la rédac-

(1) Recueil des États-généraux, T. II, nº 35, p. 43 à 49. — La Poplinière, L. XLIII, fol. 341, v. — D'Aubigné, L. III, c. 5, p. 241. — Davila, L. VI, p. 330.

(2) Procès-verbal du clergé. États-généraux, T. II, p. 90-95. — Mém. de Guill. de Taix, doyen de Troyes, États-généraux, T. II, p. 236-240.

tion des cahiers, deux députés par province seraient chargés de ce travail, en suivant l'ordre des matières qu'avait adopté pour son cahier particulier le clergé de Paris (1).

Parmi les députés de la noblesse on ne trouve aucun des noms qui s'étaient illustrés durant les dernières guerres; c'étaient des hommes nouveaux à l'armée, à la cour, dans les affaires; il semble que tous les seigneurs qui approchaient le roi, qui entraient dans son conseil, ou qui étaient décorés de hautes charges militaires, avaient dédaigné de solliciter les suffrages de la noblesse de province. Ils avaient été réunis autour du trône, dans la séance d'ouverture, comme une sorte de chambre haute, et ils étaient supposés former son conseil. Dans le rôle des députés de la noblesse on ne voit que deux hommes titrés, le vicomte de Polignac, député du Velay, et un comte de Vignoris, député d'Orléans. La noblesse élut pour son président le sire de Rochefort, député du Berry (2). Les noms des députés du tiers-état étaient plus inconnus encore. Ni de Thou, ni Pasquier, ni Pibrac, ni aucun des grands magistrats qui honoraient alors la France, ni Montaigne, alors âgé de quarante-trois ans, ni aucun de ceux qui se sont fait un nom dans les lettres, ne siégeaient dans cette assemblée, à l'exception du seul Jean Bodin, député du Vermandois, auteur du livre de la République. Aucun autre enfin, ni auparavant ni depuis, n'a attaché à son nom aucune espèce de célébrité; on n'en cite aucun qui se fût illustré comme négociant, fabricant ou navigateur; aucun ne se signala dans l'assemblée des États, ou par son intelligence des affaires, ou par sa hardiesse, son éloquence ou son patriotisme. La confiance de la France qu'elle ferait entendre sa voix par l'assemblée de ses députés fut entièrement trompée. La nation avait lieu sans doute d'être honteuse et mécontente de ses chefs monarchiques: ses chefs populaires se montrèrent cependant tout aussi incapables de réformer le gouvernement. La chambre du tiers se constitua sous la pré-

(1) Procès-verbal du clergé, p. 95, 96, 99, 107, 129, 133.
(2) Rôle des députés de la noblesse, Recueil des États-généraux, T. II, p. 13.

sidence de Nicolas L'Huillier, prévôt des marchands de Paris (1). Tant la noblesse que le tiers-état convinrent qu'on opinerait par gouvernements, lesquels furent appelés dans l'ordre suivant : l'Ile-de-France, la Bourgogne, la Champagne, le Languedoc, la Picardie, l'Orléanais, le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence, la Guienne, la Bretagne et la Normandie. Il fut de plus convenu que La Rochelle, qui n'avait point de député, serait rangée sous la Guienne; le Poitou, la Touraine, le Maine, l'Anjou et l'Angoumois, sous l'Orléanais; le marquisat de Saluces enfin, sous le Dauphiné; cette division ne fut pas adoptée cependant sans exciter de vives réclamations de la part des députés du Poitou et de l'Angoumois (2).

Les députés des trois ordres arrivaient chargés des doléances ou réclamations de leurs provinces, qui chacune de leur côté avaient récapitulé tous les abus dont elles avaient à se plaindre, toutes les modifications qu'elles désiraient voir apporter aux lois. Ces doléances devaient être rédigées dans un cahier général, et dès le lendemain de la séance royale les commissaires nommés par les trois ordres s'étaient mis à l'œuvre. Mais les États ne se regardaient nullement comme législateurs; ils venaient plutôt soumettre au roi des difficultés sur chacune desquelles ils demandaient une solution. Les commissaires se croyaient même obligés de les lui présenter toutes, lors même qu'elles pouvaient être contradictoires entre elles, ou que quelques unes répugnaient à leurs propres idées; leur affaire leur paraissait être de recueillir, d'enregistrer les demandes des provinces, non de les juger. Toutefois dès le commencement de leur travail l'inquiétude sur la manière dont seraient jugées ces demandes, sur les personnes chargées de les apprécier, se manifesta chez eux. Ils sentaient bien que toutes les questions de législation seraient référées au conseil d'État, et ils auraient voulu être entendus quand ce conseil en délibérerait, ou mieux encore ils auraient voulu en délibérer avec lui, et régler le nombre des conseillers qui

(1) Rôle des députés du tiers-état, Recueil des États-génér., T. II, p. 21.
(2) La Poplinière, L. XLIII, f. 341. — Procès-verbal du Clergé, T. II, p. 128.

voteraient sur ces questions conjointement avec les commissaires des trois ordres. Ces commissaires au nombre de trente-six, un pour chaque ordre, par chaque gouvernement, s'assemblaient chaque jour dans l'église de St-Sauveur, sous la présidence de l'archevêque de Lyon. Le 10 décembre cet archevêque prétendit avoir trouvé sur son bureau une requête, sans nom d'auteur, qui formulait la manière dont le roi exercerait son autorité législative : personne n'avait apparemment osé prendre l'initiative de cette proposition, encore qu'elle fût conforme aux désirs des trente-six commissaires. Le roi devait être supplié de réduire son conseil à vingt-quatre membres, y compris la reine sa mère, et les princes du sang; ce conseil, uni aux trente-six commissaires des trois ordres, devait trancher toutes les questions naissant des cahiers qui seraient demeurées douteuses; mais quant aux demandes sur lesquelles les trois ordres seraient d'accord, elles devaient obtenir force de loi, sans avoir besoin de la sanction royale (1).

Cette proposition n'allait à rien moins qu'à dépouiller le roi de toute son autorité législative, et à la transmettre, non point aux États, mais à un corps mixte nommé par eux et par lui. Les deux premiers ordres, dont les députés étaient pour la plupart d'accord avec les ligueurs, s'associèrent vivement à cette usurpation de l'autorité souveraine; mais le tiers-état montra plus de scrupules; soit qu'il craignît la violence de l'esprit de parti qui commençait à se manifester dans les deux autres ordres, soit qu'il eût réellement moins d'ambition, ou plus de respect pour l'autorité royale. Il se contenta de voter que le roi serait supplié de leur communiquer la liste des membres de son conseil privé, et qu'à ce conseil seraient adjoints les trente-six députés des trois ordres, avec voix consultative seulement et non délibérative. Dans la séance du soir, cette restriction cependant fut repoussée avec

(1) Procès-verbal du Clergé, T. II, p. 114, 118, 122. — De Taix, Mémoire du Clergé, T. II, p. 268. — Journal du duc de Nevers, T. III, p. 13. — Procès-verbal du Tiers-État, par Bodin, T. III, p. 290.

tant de chaleur par les deux premiers ordres, que le tiers-état fut obligé de céder. Il se réduisit alors à demander que lorsqu'il s'agirait de l'intérêt d'un seul des ordres, les douze députés de cet ordre votassent au conseil, tandis que chacun des deux autres ordres n'y donnerait qu'un seul vote. La proposition étant réduite à ces termes, il fut convenu que l'archevêque de Lyon la ferait au roi, au nom des trois ordres, mais verbalement, et non par écrit, pour le sonder en quelque sorte, plutôt que de lui adresser une requête (1).

Ce fut le jeudi 13 décembre que les trente-six députés furent introduits auprès du roi, pour lui faire leur requête. Il avait auprès de lui la reine sa mère, Monsieur son frère, le cardinal de Bourbon, les ducs de Montpensier et de Guise, Morvillier, Limoges, et quelques autres. L'archevêque de Lyon protesta dans sa harangue que le but des États n'était point de toucher en rien à la souveraineté du roi, mais de donner plus de vigueur et de durée aux ordonnances qui se feraient aux États, et de décharger le conseil privé de la haine à laquelle il pourrait être en butte, si l'on ne savait pas que les ordres qu'il donnerait avaient été consentis par les États. Le roi vit dans cette demande tout une révolution, elle excita son indignation comme sa crainte; mais il était profondément dissimulé, il avait eu le temps de se préparer; il répondit, selon de Taix, « par une courte harangue si » bien digérée et si gentiment prononcée, qu'il étoit aisé à » juger qu'auparavant il avoit été bien averti de ce qu'on » lui devoit dire. Sur le premier point, il répondit qu'il ne » se vouloit aucunement lier de promesse, ni déroger à son » autorité pour la transférer aux États, et mêmement ne » sachant ce que c'est qu'on lui pourroit demander sous ces » mots de *l'honneur de Dieu, du repos public, et du bien de* » *son service;* mais que nous fussions assurés que tout ainsi » qu'il nous estimoit tous ses bons et loyaux sujets, et qu'il

(1) Procès-verbal du Clergé, au Recueil des États-génér., T. II, p. 114, 120. — Journal de Guillaume de Taix. *Ib.*, T. II, p. 270. — Journal des États, par le duc de Nevers, T. III, p. 13. — Procès-verbal du Tiers-État, T. III, p. 292.

» n'avoit jamais douté de notre fidélité, qu'il falloit aussi » que nous eussions pour certain qu'il nous seroit toujours » bon roi, prêt à recevoir tous les bons conseils et avis qui » lui seroient donnés par une si honorable et vertueuse com- » pagnie, et d'y satisfaire en tout ce qu'il lui seroit possible. » Et quant au second point, combien qu'il n'eût que gens » de bien et d'honneur en son conseil et près de sa personne, » si est-ce qu'il nous accordoit de nous donner une liste » d'iceux, pour choisir d'entre eux certain nombre qui con- » noîtroient des affaires des États, et pour lui faire connoître » quel soupçon on pourroit avoir sur les autres; lesquels il » estimoit ce néanmoins gens de bien, si on ne lui faisoit » paroître du contraire. Semblablement il nous accorda que » notre nombre de trente-six fût admis en son conseil, pour » traiter, répondre, répliquer, et résoudre desdites affaires » des États; combien est-il que je n'y sois tenu, et que ce » soit une chose non accoutumée; mais c'est pour vous mon- » trer que je ne veux en rien me départir de la bonté natu- » relle que doit avoir un généreux et humain prince envers » ses sujets. Cela fait, il nous commanda à tous de nous » hâter de dresser nos cahiers, à ce qu'on donnât plus tôt fin » aux choses bien commencées; et sur ce, ayant tous mis » le genou en terre, comme nous avions fait en entrant » audit cabinet, nous nous retirâmes pour aller dîner (1). »

Le roi sentait bien cependant que si une demande si contraire à sa prérogative lui avait été faite dès le commencement de l'assemblée des États, il était probable que les prétentions de ceux-ci iraient en croissant, et qu'il courrait risque de s'engager avec eux dans une lutte dangereuse; il crut donc plus sûr pour lui-même de les presser d'entrer dans la question religieuse, qui absorberait bientôt toutes leurs passions. Il est impossible de savoir quelles étaient ses pensées secrètes, mais dans toutes ses communications avec le duc de Nevers,

(1) Journal de Taix, Recueil, T. II, p. 273. — Procès-verbal du Clergé, T. II, p. 123. — Bodin, Procès-verbal du Tiers-État, T. III, p. 292. — De Thou, L. LXIII, p. 336. — Davila, L. VI, p. 332.

fougueux partisan des Guises, et l'un des chefs des ligueurs, il parlait toujours comme s'il était animé des mêmes désirs qu'eux. Le 2 décembre, dit ce duc, dans ses Mémoires, « il » tint un conseil de cabinet pour voir comme il auroit à se » gouverner, pour faire que par ci-après il n'y eût qu'une » religion en son royaume. » Le lendemain il consulta le duc de Nevers sur cette même résolution, il lui parla de l'appui qu'il trouverait dans la ligue; « il vouloit qu'elle fût faite » dans les autres provinces de telle affection et zèle que l'é- » toit celle de Picardie. Les huguenots ont voulu dire qu'elle » étoit faite par son commandement et consentement, ce qui » étoit faux; mais il les vouloit faire être véritables, en la » faisant continuer par tout son royaume, et il ne s'y endor- » miroit pas (1). »

Après la tentative des États pour s'emparer de l'autorité législative, le roi redoubla de zèle pour les amener à proposer la suppression du culte réformé. Le 14 décembre, la reine, dit Nevers, « dressa la forme des propos que le baron de » Senecey, orateur de la noblesse, devoit dire touchant la » religion; et le roi, à la messe, la vit et la corrigea. » Il donna ordre à Nevers de gagner les députés du Lyonnais, pour qu'ils missent dans leurs cahiers la demande de réduire toute la France à n'avoir qu'une seule religion; et le 18 « il envoya » querir Nevers après dîner, et fit des articles pour les faire » courir parmi les députés, afin qu'ils eussent à les lui de- » mander (2). » Ainsi excité par le roi, l'ordre de la noblesse prit l'initiative; le 19 décembre il vota qu'il insérerait en tête de son cahier une résolution portant que le roi ne souffrirait qu'une seule religion en son royaume; que les ministres seraient chassés, et que tout gentilhomme qui en recevrait un chez lui aurait sa maison confisquée. Le clergé appelé en même temps à délibérer sur l'article de la religion, qui devait être le premier dans tous les cahiers, s'engagea d'abord dans une discussion très violente, pour savoir si l'on demanderait ou

(1) Journal du duc de Nevers, Recueil des États-généraux, T. III, p. 1 et 6.
(2) *Ibid.*, p. 14 et 16.

non la publication du concile de Trente : tous les évêques étaient d'accord pour la désirer, mais tout le clergé inférieur, tous les députés des chapitres, des ordres religieux et des curés, la repoussaient de toutes leurs forces; car le concile de Trente les soumettait à la juridiction de leurs évêques, et en détruisant les libertés gallicanes, il leur enlevait leur indépendance. Des querelles violentes et assez scandaleuses s'engagèrent entre les évêques et les autres ecclésiastiques : la question fut enfin ajournée; tandis que tout le clergé demeura d'accord, le 22 décembre, « que dès le commencement du » cahier, en traitant de l'honneur de Dieu, on supplieroit le » roi de remettre la sainte église catholique, apostolique et » romaine, en son entier; défendre toute autre religion et » exercice d'icelle; et supprimer et révoquer tous édits tant » de pacification qu'autres, faits en faveur de la religion » prétendue réformée ; ministres chassés, punis, etc. (1). »

Le tiers-état s'occupa à son tour de l'article de la religion, le premier dans les cahiers. La plupart des États particuliers avaient exprimé le vœu de voir triompher la religion catholique, sans beaucoup s'inquiéter de la manière dont ce triomphe pourrait s'effectuer. Mais les Parisiens qui avaient moins souffert des guerres civiles que les provinciaux, et qui étaient en même temps les plus fanatiques parmi les catholiques et les plus ardents parmi les ligueurs, voulaient profiter de cette apparente unanimité pour mettre à néant l'édit de pacification. Pierre Versoris, second député de Paris, et avocat au parlement, proposa dès le 15 décembre, que le roi fût requis de réduire tous ses sujets à la religion romaine; et il ajouta qu'il savait que le roi l'entendait et le voulait ainsi. En vain Bodin, Angevin, alors établi à Laon, et député du Vermandois, s'écria-t-il que c'était l'ouverture de la guerre civile, et vota-t-il pour le maintien de l'édit de pacification, tous les autres se rangèrent à l'avis de la députation de Paris, et les amis de la paix se réduisirent à faire insérer dans la résolution de l'ordre la phrase que nous avons soulignée et qui la réduisait à une

(1) Journal de Taix, T. II, p. 276-285. — Procès-verbal du Clergé, p. 134.

niaiserie. « Il fut arrêté le 26 décembre que le roi seroit sup-
» plié réunir tous ses sujets à la religion catholique, romaine,
» *par les meilleures et plus saintes voies et moyens que faire*
» *se pourroit*; et que tout autre exercice de religion prétendue
» réformée fût ôté, tant en public qu'en particulier. Les mi-
» nistres dogmatisants, diacres et surveillants, contraints à
» vider le royaume dedans tel temps qu'il plaira au roi or-
» donner, nonobstant tous édits faits au contraire; et que le
» roi seroit supplié de prendre en sa protection tous ceux de
» la religion, autres que les dogmatisants, ministres, diacres
» et surveillants, en attendant qu'ils se réduisent à la religion
» catholique. » Cet article passa aux voix des gouvernements de l'Ile-de-France, Normandie, Champagne, Languedoc, Orléanais, Picardie et Provence; tandis que les gouvernements de Bourgogne, Bretagne, Guienne, Lyonnais et Dauphiné, demandaient qu'on ajoutât encore à cet article, « que l'union
» de ladite religion se feroit par voies douces et pacifiques,
» et sans guerre, » et ils ne purent l'obtenir (1).

Les députés ligueurs croyaient avoir remporté une grande victoire, en engageant les trois ordres à proscrire le culte réformé. Quand l'assemblée du tiers-état eut voté, le prévôt des marchands de Paris entonna le cantique de Siméon : *Nunc dimitte servum tuum, Domine.* Cependant s'il avait été facile d'entraîner des députés ignorants et étourdis, qui arrivaient de leurs provinces, et qui étaient prêts à y retourner, en se déchargeant de toute responsabilité pour le vote qu'ils venaient d'émettre ; ceux qui avaient eu un peu plus de part aux affaires, ne se méprenaient point sur l'imprudence de ce vote. Les magistrats de Paris s'alarmèrent de l'idée que le renouvellement de la guerre induirait le roi à saisir les rentes payées par le clergé à leur hôtel-de-ville, et qui montant annuellement à 3,132,000 livres, se distribuaient uniquement entre les bourgeois de Paris ; ils adressèrent donc au roi une remontrance pour lui représenter combien

(1) J. Bodin, Procès-verbal du Tiers-État, T. III, p. 295, 295, 296. — La Poplinière, L. XLIII, fol. 346.

il fallait peu s'attendre que la religion réformée qui n'avait pu être supprimée par seize années de guerre, le fût par les seules paroles d'une ordonnance (1).

Les États continuaient cependant la rédaction de leurs cahiers, mais ils ne tardèrent pas à être avertis des conséquences fatales de la résolution qu'ils venaient de prendre. Saint-Genis et des Aguis, députés du roi de Navarre, et La Poplinière, député du prince de Condé, étaient arrivés à Paris, et les États se préparaient à leur donner audience; bientôt ils apprirent que ces députés avaient renoncé à se présenter devant une assemblée qui sans les entendre avait proscrit leur religion; qu'au contraire ils venaient de protester contre la réunion qui se tenait à Blois; qu'ils la déclaraient illégalement convoquée, illégalement élue à l'exclusion de tous les huguenots, et privée de la liberté nécessaire à ses délibérations, par la présence de la garde royale, d'un corps de troupes suisses, et de quatre régiments de gens de pied. La protestation de Condé portait pour devise *Deo et victricibus armis*; et en effet c'était un appel à Dieu et aux armes contre l'injuste violation des traités (2).

Presque aussitôt les États furent avertis que la guerre éclatait de toutes parts : le 21 décembre, le roi de Navarre adressa d'Agen à la noblesse de Guienne, une lettre circulaire pour l'inviter à reprendre les armes, en récapitulant les offenses qu'elle avait déjà reçues des catholiques, et la résolution annoncée par eux à l'assemblée de Blois de ne tenir aucun compte des traités. Dès le 29 décembre, les députés de Guienne annoncèrent à la chambre du clergé que plusieurs villes avaient été surprises par les huguenots dans leur province. Le capitaine Jean Favas venait de s'emparer de Bazas, et après avoir pillé cette ville, il déclarait la tenir pour le roi de Navarre; peu après il s'empara encore de la Réole; Langoiran avait surpris Périgueux, mais il échoua

(1) La Poplinière, L. XLIII, f. 345, 346. — D'Aubigné, L. III, c. 5, p. 253.
(2) La Poplinière, L. XLII. f. 330; 333. — D'Aubigné, L. III, c. 4, p. 236, 238. — De Thou, L. LXIII, p. 243. — Davila, L. VI, p. 327.

devant Saint-Macaire; bientôt le roi de Navarre vint lui-même assiéger Marmande sur la Garonne. En même temps La Noue, d'Aubigné et Saint-Gelais avaient tenté de surprendre diverses places du Poitou (1).

Les États, quelque peu étonnés de se trouver engagés dans la guerre sans en avoir pris la résolution, convinrent d'envoyer une députation au roi de Navarre, au prince de Condé et au maréchal Damville, vers lesquels le roi avait aussi résolu de députer M. de Biron; ils devaient leur demander pourquoi ils ne s'étaient trouvés ni par eux-mêmes ni par députés à la convocation des États du royaume, et les sommer de se soumettre à leurs délibérations. Lorsqu'il fut question de rédiger les instructions de ces députés, les deux ordres, du clergé et de la noblesse, y insérèrent plusieurs expressions dures et piquantes; le tiers-état, qui commençait à s'alarmer du renouvellement de la guerre, et qui savait bien que ce serait finalement à lui à la payer, eut beaucoup de peine à les faire modifier. Les députés se mirent enfin en route le 6 janvier 1577 (2).

(1577.) Avec moins de confiance qu'auparavant dans ce qu'ils venaient de faire, les États se remirent à l'œuvre pour la confection de leurs cahiers; mais le roi ne tarda pas à les rappeler à des délibérations plus ardues et dans lesquelles ils devaient davantage assumer la responsabilité du gouvernement. Selon Davila, Henri III, quoiqu'il se proposât de modifier le dernier traité de paix, ne voulait point la guerre ou l'oppression complète des huguenots, et il n'était point fâché de faire sentir aux États, avant qu'ils allassent plus avant, de quel fardeau ils allaient se charger (3). Lors même que telles n'auraient point été ses intentions secrètes, la nécessité des affaires le contraignait à occuper les États-généraux de ses finances. Le 31 décembre, Nicolaï, président de la cham-

(1) La Poplinière, f. 330. — Procès-verbal du Clergé, T. II, p. 144. — De Thou, L. LXIII, p. 330. — D'Aubigné, L. III, c. 6, p. 257.

(2) Journal de Taix, T. II, p. 292, 300. — Procès-verbal du Clergé, T. II, p. 148. — Procès-verbal du Tiers, par Bodin, T. III, p. 299.

(3) Davila, L. VI, p. 336.

bre des comptes, se présenta successivement aux trois ordres, pour leur faire un court exposé de l'état des finances, et leur demander d'aider le roi à acquitter la foi de ses prédécesseurs et la sienne. Il annonça que les dettes laissées par Henri II montaient déjà à onze millions, et que dans les seize années de guerre civile qui s'étaient écoulées depuis, ces dettes s'étaient sans cesse accrues, en sorte qu'elles montaient à présent à cent millions. L'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac, répondit au nom de son ordre : « Que c'étoit une » chose piteuse de voir un roi si nécessiteux et un peuple si » pauvre. » On convint de nommer douze députés de chaque ordre, pour examiner plus en détail l'état des finances, tandis que les autres députés procédaient à la compilation du cahier général. Mais on pouvait déjà remarquer que les États repoussaient autant qu'ils pouvaient ce travail sur les finances. Ils ne voulaient pas croire à l'étendue des dettes; ils demandaient communication des dons et des pensions, et ils paraissaient persuadés qu'avec de l'économie seulement on pourrait rétablir l'équilibre (1).

Le clergé, aux demandes d'argent que lui adressait le roi, répondait par des plaintes sur les exactions auxquelles il avait déjà été soumis, sur les dettes de l'État qu'il s'était chargé d'acquitter en 1561, sur l'énormité des rentes de l'hôtel-de-ville, dont il s'était engagé à servir les intérêts, sur la promesse qu'on lui avait faite et qu'on n'avait point tenue, de ne lui demander point de décimes, sur les plaintes qu'il avait à former contre Philippe de Castille, receveur général du clergé, et La Saulsaye, syndic du clergé, qui tous les deux agissaient au nom de tout le corps, sans être autorisés par lui, ou avoir obtenu sa confiance (2). Loin de vouloir accorder de nouvelles subventions, le clergé semblait réclamer la restitution de ce qui lui avait été injustement ravi. Cependant, le 26 janvier, le cardinal de Bourbon, accom-

(1) Procès-verbal du Clergé, T. II, p. 145, 146. — Bodin, Procès-verbal du Tiers-État, T. III, p. 298, 305. — Journal du duc de Nevers, T. III, p. 44. — La Poplinière, L. XLIII, fol. 345. — D'Aubigné, L. III, c. 5, p. 246.

(2) Procès-verbal du Clergé, p. 151, 166, 177, 187.

pagné par le chancelier et quelques autres grands personnages, vint adresser au clergé de nouvelles demandes. « La » présente nécessité où se trouve le roi, provient, leur dit-il, » par notre seul moyen et à notre instante poursuite ; ayant » unanimement requis avec les deux autres ordres Sa Majesté » de faire vivre ses sujets en la religion catholique, et de re- » jeter toute autre comme contraire à l'honneur que nous » devons à Dieu et à notre prince, ce qu'il nous auroit ac- » cordé. A cause de quoi les rebelles se seroient élevés, » lesquels il veut maintenant réprimer par la force des » armes (1). » Le clergé ne pouvait en effet se refuser à contribuer, à ce que le cardinal avait nommé « une cause tant » sainte qui est pour l'extirpation des hérésies. » Il avait même été jusqu'à déclarer au roi « que tous les biens et les per- » sonnes des ecclésiastiques sont bien à lui et sous sa puis- » sance et autorité ; » mais il ajoutait : « Toutefois il sera » humblement supplié ne trouver mauvais si le clergé use » des voies ordinaires, et s'il fait démonstration comme il » doit, de ne trouver bon ce à quoi il ne peut consentir sans » grandement blesser sa conscience (2). »

La noblesse savait bien qu'on ne lui demandait que de se battre, et elle y était toujours assez disposée ; elle avait demandé le 8 janvier au clergé de la seconder dans la demande qu'elle faisait au roi d'une levée de trois mille hommes d'armes, faisant neuf mille chevaux, et de vingt mille hommes de pied ; spécifiant par qui les compagnies seraient commandées, bien entendu qu'elles seraient payées par un taillon sur les deux autres ordres (3). Mais lorsque cette résolution fut communiquée au tiers-état, « il ré- » solut absolument, qu'il n'adhéreroit aucunement à ladite » requête, qu'il s'y opposeroit, s'il s'en faisoit poursuite » par la noblesse, et qu'à cette fin on en dresseroit requête » par écrit, pour reporter au roi. » Les jours suivants il y

(1) Procès-verbal du Clergé, T. II, p. 165.
(2) *Ibid.*, p. 152.
(3) *Ibid.*, p. 152. — Procès-verbal du Tiers-État, par Bodin, T. III, p. 302.

eut dans l'assemblée du tiers-état plusieurs délibérations sur le fait des finances, mais aucun député ne fit aucune ouverture sur les moyens de subvenir à la détresse du roi ; et lorsqu'il y eut des conférences entre les trois ordres, les douze commissaires du tiers-état eurent commission de leur corps, de tout écouter pour en faire rapport à l'assemblée, mais de ne rien résoudre. Pendant qu'ils se refusaient ainsi à rien faire pour tirer le roi de l'embarras où ils avaient contribué à le mettre, ils continuaient à accumuler dans leur cahier général leurs doléances sur toutes les parties de l'administration ; aussi le 11 janvier René de Villequier comparut à la salle du tiers-état, et fit entendre « que le roi trouvoit fort mauvais » que l'on s'occupât seulement à des disputes frivoles et in- » utiles, et qu'on ne touchât point au principal, qui étoit de » faire des fonds audit seigneur pour servir à ses urgentes » affaires ; exhortant qu'on eût à y pourvoir et donner ordre. » Il déclara aussi qu'il avoit charge du roi de faire défenses » expresses à tous les députés de ne partir de Blois que leurs » cahiers ne fussent arrêtés, et qu'il n'y fût donné résolution, » sinon que par le roi ils fussent licenciés (1). »

Le roi, en effet, désirait que la rédaction des cahiers qui contenaient la critique de son gouvernement, et qui lui paraissait augmenter ses difficultés, fût abrégée autant que possible ; mais il voyait d'autre part les députés fort disposés à se disperser pour se dispenser de lui voter des subsides, et il lui importait de les retenir, soit pour obtenir d'eux de l'argent, soit pour entendre le rapport des commissaires qu'ils avaient envoyés au roi de Navarre, à Condé et à Damville. Il crut atteindre l'un et l'autre but en appelant à lui le 12 janvier un certain nombre de députés des trois États, « pour leur » commander qu'ils expédiassent leurs cahiers en toute dili- » gence, car son intention étoit de donner audience, et que » les harangues fussent faites devant lui le jeudi ensuivant » (17 janvier), quoique lesdits cahiers ne fussent expé-

(1) Procès-verbal du Tiers-État, T. III, p. 307. — Journal de Taix, T. II, p. 323.

» diés (1). » C'était, en effet, la séance royale de clôture qu'il anticipait ainsi ; car quoique les États se prolongeassent encore près de deux mois, ils ne reparurent plus d'une manière solennelle en sa présence.

Les nouvelles qui arrivaient chaque jour des provinces faisaient sentir cruellement aux députés du tiers-état, combien la demande qu'ils avaient faite au roi de ramener tous ses sujets à la religion catholique avait été imprudente, puisqu'ils n'entendaient pas le pousser à la guerre. Les députés de Dauphiné, de Guienne et de Languedoc déclarèrent le 15 janvier que leurs provinces étaient bouleversées, et qu'ils se retireraient de l'assemblée, si elle ne se prononçait pas fortement pour la conservation de la paix (2). Dans l'assemblée de la noblesse, le baron de Mirambeau, député de Saintonge, et le seul protestant de la chambre, demanda que chaque député fît voir les cahiers de sa province ; persuadé qu'il était que « les Français, rendus sages à leurs dépens, ne respiroient » que l'entretien de l'édit, et la douce jouissance d'une bonne » et fleurissante paix. » Alors Missery, député d'Auxois, « au » nom, par le vouloir et consentement de toute l'assemblée, » répondit, que les États ont été rassemblés par le roi pour le » rétablissement de ce royaume, ce qui ne pourra jamais être, » tant qu'il y aura diversité de religion ; donc est nécessaire » que les États avisent celle des deux qui ne doit pas être » reçue. Et quant à l'édit, il est nul et sans considération, » fait contre les lois du royaume, sans le vouloir des États, » par un roi mineur (âgé de vingt-quatre ans), violenté, et » qui n'a pu déroger par un serment postérieur, à un tout » contraire prêté auparavant. » Mirambeau ne pouvant plus douter alors que la chambre de la noblesse ne voulût la guerre, s'échappa de Blois à minuit, dans la nuit du 16 janvier ; il arriva le 20 à La Rochelle, et il annonça à ces belliqueux bourgeois qu'il ne fallait plus hésiter à tirer l'épée (3).

(1) Procès-verbal du Tiers-État, T. III, p. 308.

(2) *Ibid.*, p. 310.

(3) D'Aubigné, L. III, c. 5, p. 252. — La Poplinière, L. XLII, f. 335. — Journal du duc de Nevers, T. III, p. 58.

Dans l'assemblée du clergé l'archevêque d'Embrun fit connaître les tristes nouvelles qu'il avait reçues du Dauphiné, le danger que courait la cause catholique d'y être entièrement perdue, et il supplia ses confrères « de faire au roi » quelques bonnes offres par lesquelles il eût moyen de » mettre aux champs bonne et forte armée, pour rembarrer » ceux qui s'étoient élevés. « Eh! messieurs, disoit-il, si » vous étiez au danger et à la boucherie, comme sont nos » pauvres frères de Dauphiné, vous voudriez bien qu'on eût » compassion de vous!..... » La chose donc mise en délibé-» ration par les provinces, elles tombèrent toutes quasi » unanimement d'accord, que de mettre aujourd'hui nou-» veau subside sur le sel et sur le vin, ce seroit faire déses-» pérer le peuple; que tant s'en fallût que nos cahiers nous » en donnassent la liberté, qu'au contraire nous avions tous » charge expresse de demander abolition ou du moins dimi-» nution de tout subside. » Enfin, après plusieurs disputes le clergé, sans se donner la peine d'examiner l'état du trésor, conclut « que le roi avoit assez de quoi, sans mettre » nouveaux impôts; mais qu'il falloit qu'il fût ménager, » mieux que par le passé, et que s'il l'étoit, au lieu de douze » millions six cent mille livres de revenus, il s'en trouveroit » vingt millions, qui seroit un apparent secours et profit, » sans aucune vexation du peuple. » Ainsi l'ordre du clergé donna commission à l'archevêque de Lyon d'insister sur la suppression du culte réformé, qui rendait la guerre inévitable, mais de ne donner au roi aucun moyen pour la faire (1).

Dans l'assemblée du tiers-état, où les nouvelles des provinces avaient fait plus d'impression encore, on arrêta : « De » ne faire aucune ouverture de nouveaux subsides ou moyens, » sinon ceux qui seroient portés par les cahiers. » Mais en même temps on chargea l'avocat Versoris, qui avait été nommé orateur du tiers-état pour la séance royale, d'ajouter à sa harangue : « Que la réunion de tous les sujets du roi,

(1) Journal de Taix, T. II, p. 317-330.—Procès-verbal du Clergé, T. II, p. 157.

» à une religion catholique romaine qu'on demandoit au » roi, s'entendoit par doux moyens, et sans guerre; et lui » représenter les calamités et misères qui accompagnent » les guerres civiles. » On insista pour qu'il n'oubliât point ces mots, *sans guerre,* « et de rendre la paix en toute » sorte (1). »

Les trois ordres se réunirent en effet le jeudi 17 janvier pour la séance royale; le roi y était entouré, comme à la séance d'ouverture, par les deux reines, les princes du sang, les pairs, et les grands officiers du royaume. Il avait aussi auprès de lui le duc de Guise et le duc de Mercœur, qui n'avaient pas assisté à la première assemblée. Ils étaient là pour encourager les ligueurs, et empêcher qu'il ne se fît aucune concession au désir de conserver la paix. En effet, Versoris, malgré la recommandation expresse qui lui en avait été faite par la chambre qu'il représentait, ne dit pas un mot de la modification qu'elle avait apportée à son vote. Les trois discours de l'archevêque de Lyon, de Seneçay et de Versoris, furent longs et ennuyeux; les divagations, l'étalage d'une érudition étrangère au sujet, corrompaient alors toute éloquence politique; aucun orateur ne songeait à consulter ou son cœur ou sa raison sur ce qu'il avait à dire; aucun ne songeait où à persuader ou à convaincre, mais seulement, comme un écolier chargé d'une amplification, à montrer l'étendue de son savoir. Le roi répondit brièvement, qu'il voyait avec plaisir les trois ordres unanimes dans leur demande de ramener tous ses sujets à la religion romaine, et que quand il aurait reçu leurs cahiers, il pourvoirait à leurs plaintes et doléances, par les meilleurs moyens qu'il aviserait. Le roi, par une distinction humiliante, avait laissé parler à genoux le député du tiers-état, tandis qu'il avait fait relever et asseoir les députés des deux autres ordres (2).

(1) J. Bodin, Procès-verbal du Tiers-État, T. III, p. 311. — La Poplinière, L. XLIII, f. 343.

(2) Discours de l'archevêque de Lyon, Recueil des États-génér., T. III, p. 384-443. — Discours de Seneçay, T. III, p. 449-458. — J. Bodin, Procès-

Le roi en congédiant l'assemblée avait fait défense à tous les députés de partir avant qu'il eût dissous les États. En effet le besoin qu'il avait d'eux pour rétablir l'ordre dans ses finances devenait tous les jours plus urgent. L'injonction de ne souffrir qu'un seul culte en France, était équivalente à une déclaration de guerre contre les huguenots, et la clause que Bodin avait fait ajouter au vote du tiers-état, ***sans guerre, et en rendant la paix en toute sorte,*** n'était qu'une niaiserie puérile, c'était demander la fin en refusant les moyens. De nouveaux messages furent donc adressés aux chambres, pour les engager à pourvoir aux dépenses publiques. Dans un conseil d'État tenu le 24 janvier, le duc de Nevers avait offert d'engager tous les biens qu'il possédait aux Pays-Bas, et qui valaient cent mille livres de rente, pour en prêter le capital au roi ; en même temps il avait exprimé avec chaleur combien il avait trouvé la noblesse blâmable de « ne pas aider » cette si sainte entreprise de quelques moyens, puisque » l'église et le tiers-état se rendent si difficiles. » Il ajouta que chacun savait assez « qu'il n'étoit pas vilain, et qu'il ne » désiroit pas que la noblesse se rendît taillable, » mais qu'il regardait la guerre contre les huguenots comme une croisade non moins sainte que celle que leurs ancêtres avaient faite contre les infidèles, et que ce motif devait engager la noblesse à se soumettre aux mêmes sacrifices (1).

Le chevalier Poncet, le même qui avait inspiré à la reine tant d'admiration pour le système politique des Turcs, lui proposa un plan de finances basé sur un impôt unique à asseoir sur chaque feu ; la contribution devait s'accroître proportionnellement à la fortune, depuis douze deniers, son minimum, jusqu'à cinquante livres ; Poncet comptait sur trois millions de feux dans le royaume, et il se flattait que le produit s'élèverait à vingt-cinq millions ; il fut convenu cependant qu'on n'annoncerait que quinze millions aux chambres,

verbal du Tiers, T. III, p. 313. — Journal de Taix, T. II, p. 335-339. — La Poplinière, L. XLIII, fol. 343, v. — D'Aubigné, L. III, c. 5, p. 217.

(1) Journal du duc de Nevers, T. III, p. 75-78.

et qu'en retour pour l'octroi de cet impôt unique, le roi consentirait à l'abolition de tous les subsides, les aides et les gabelles. Le 23 janvier ces projets de finance furent communiqués aux chambres; mais, comme condition préliminaire, il leur fut demandé de trouver des millions comptant pour commencer la guerre. Le tiers-état ne se donna point la peine d'examiner le projet du chevalier Poncet, de peser les inconvénients d'un impôt unique, ou les dangers du bouleversement de tout le système des finances. Les cardinaux de Bourbon, d'Este et de Guise, le chancelier, les plus habiles conseillers d'État, vinrent tour à tour pérorer l'assemblée; ils n'eurent aucun succès. « Le lundi 28 janvier, dit le pro- » cès-verbal, fut délibéré sur les deux propositions du chan- » celier, et résolu par toute l'assemblée : sur l'invention de » l'octroi de quinze millions, qu'il seroit remontré au roi que les » députés n'avoient aucune charge de faire aucunes offres.... » Et quant aux deux millions, on lui feroit réponse que les » commissions que le roi avoit envoyées par les provinces, » pour assembler des États, étoient à deux fins : l'une pour » lui faire les plaintes et doléances qu'ils aviseroient, et l'au- » tre pour les moyens d'acquitter le roi ; sans qu'il fût en » rien parlé de deux millions; tellement que lesdites provinces » n'avoient donné charge aux députés de faire aucunes of- » fres. Par quoi seroit Sa Majesté suppliée de prendre en » bonne part, s'ils ne lui pouvoient octroyer le secours qu'il » demandoit (1). »

Les membres du conseil d'État n'eurent d'abord pas plus de succès auprès du clergé. Indépendamment des propositions faites au tiers, ils demandaient à l'Église de fournir au trésor au moins deux cent mille francs par mois pour commencer la guerre. L'archevêque d'Embrun et tous les évêques du Midi suppliaient l'assemblée de venir à leur aide : ils racontaient les ravages auxquels ils étaient exposés de la part

(1) Bodin, Procès-verbal du Tiers-État, T. III, p. 317, 319, 320, 322. — Journal du duc de Nevers, T. III, p. 55 et 87. — Procès-verbal du Clergé, T. II, p. 155. — La Poplinière, L. XLIII, fol. 345. — Journal de G. de Taix, T. II, p. 356.

des huguenots. « Messieurs, disoient-ils, embrassez la cause » de Dieu, mettez-vous en nos places, portez le parti de votre » mère l'Église ; si elle se perd, votre ruine suit la sienne ; » n'estimez-vous pas en conscience que vous en êtes tenus de- » vant Dieu, et que si par lâcheté de cœur ou par avarice » vous négligez votre devoir, vous en rendrez compte devant » Dieu et ses anges, et devant toute la chrétienté. C'est » aujourd'hui qu'il faut se montrer et batailler pour Dieu et » pour la foi, et n'y faut épargner ni la bourse ni le sang ni la » vie. » Nous étions bien empêchés, dit Guillaume de Taix, doyen de l'église de Troyes ; « d'un côté la pitié nous émou- » voit, la raison nous combattoit, la peur des choses futures » nous ébranloit, d'autre côté le défaut de pouvoir nous re- » tardoit, et la crainte d'un désaveu empêchoit le cours de » notre affection. D'ailleurs les finesses de la cour, et l'âpreté » dont usoient messieurs les cardinaux, nous étoient un peu » et beaucoup suspectes, et les conséquences dangereuses; les » offres des affligés d'abandonner au roi la moitié de leurs » bénéfices n'étoient de grand poids, car, disions-nous, ils » offrent ce qu'ils n'ont pas, d'autant qu'ils n'en jouissent » pas, et le font pour nous attirer par leurs exemples. » Enfin, après des discussions fort animées, le clergé craignant que si l'on donnait de l'argent, il ne fût aussi mal ménagé que par le passé, se résolut à offrir au roi de lui solder quatre mille hommes de pied et mille chevaux, à répartir entre les douze gouvernements (1).

Pendant que le roi faisait de vains efforts pour obtenir l'argent nécessaire à la guerre, Biron et les députés des trois ordres étaient parvenus auprès des princes qui dirigeaient les huguenots, et ils les avaient sommés de reconnaître l'autorité des États-généraux, s'ils ne voulaient pas attirer sur eux les forces de tout le royaume. Le roi de Navarre dont les manières étaient pleines de douceur, et qui était animé du désir de plaire à tout le monde, les reçut avec obligeance ; il les re-

(1) G. de Taix, Journal, T. II, p. 330-355. — Procès-verbal du Clergé, T. II, p. 164-169.

mercia d'être venus le chercher si loin (il était alors au camp devant Marmande); mais il leur demanda de juger eux-mêmes si leur décision de ne souffrir qu'une seule religion dans le royaume n'était pas souverainement imprudente; s'il était probable qu'un décret de leur assemblée pût accomplir ce que cinq guerres acharnées n'avaient pu faire; que pour lui il priait Dieu, s'il était dans la bonne voie, de ne pas permettre qu'il s'en écartât; s'il se trompait, de le ramener dans la religion véritable, et de l'aider à la faire triompher par toute la terre (1). Le prince de Condé qui avait plus de roideur dans le caractère, mais aussi plus d'attachement à sa religion, ne voulut point ouvrir les lettres des États, ni voir dans leurs députés autre chose que des personnes privées; il leur déclara même qu'il ne voyait dans cette assemblée informe que des perturbateurs du repos public. Le maréchal Damville reçut poliment les députés de l'assemblée de Blois, à laquelle il ne voulut pas donner d'autre titre; mais il leur répondit qu'après tant de guerres qui avaient désolé le royaume, il lui était démontré à n'en pouvoir douter, qu'à Dieu seul appartenait de donner la foi; qu'elle ne pouvait être imposée par aucune puissance humaine qui soit sur la terre; que l'unique moyen de conserver la paix dans le royaume était d'y permettre l'exercice des deux religions; qu'il n'y avait aucun inconvénient à l'accorder, comme il l'avait éprouvé dans son gouvernement de Languedoc, depuis la paix récemment conclue; et que l'on ne pouvait violer la foi des édits en faveur des réformés, sans s'exposer aux dangers les plus imminents (2).

Le roi était cependant plus éloigné qne jamais de revenir aux voies de douceur avec les réformés. Il avait été question

(1) Procès-verbal du Clergé, du 5 février, T. II, p. 195. — Procès-verbal du Tiers-État, du 15 février, T. III, p. 355.—La Poplinière, L. XLIII, f. 348.—D'Aubigné, L. III, c. 6, p. 259. — Davila, L. VI, p. 354. — De Thou, L. LXIII, p. 351.

(2) Bodin, Procès-verbal, du 8 février, p. 327; et du 26 février, p. 350. — Procès-verbal du Clergé, p. 208. — La Poplinière, L. XLIII, f. 349. — D'Aubigné, L. III, c. 6, p. 260. — De Thou, L. LXIII, p. 356.

de se défaire du roi de Navarre, et Longnac déclara qu'il avait dix hommes prêts à l'entreprendre; mais l'affaire manqua, parce que le roi et la reine-mère lui répondirent qu'il suffisait de l'arrêter. Le 9 février la reine-mère proposa au conseil d'État de permettre aux réformés quelque exercice de leur culte, en attendant un concile général; mais le cardinal de Bourbon répondit : « Qu'il ne le falloit, et qu'il y avoit » plus d'intérêt que nul autre, pour y avoir deux neveux; » mais qu'il leur serviroit de bourreau s'ils restoient hugue- » nots et rebelles (1). » Henri III avait pris le parti de signer lui-même l'acte de la ligue, de le faire signer à Monsieur, son frère, et à tous les autres princes et seigneurs qui n'y avaient pas encore pris part. C'était moins, il est vrai, pour s'associer aux passions des ligueurs, que pour conserver plus d'empire sur eux, et éviter qu'ils ne nommassent un chef absolument indépendant de lui (2). Cependant Henri avait pris ainsi un engagement plus positif encore d'interdire tout culte réformé dans son royaume; et il ne craignait pas, pour invalider le dernier traité qu'il avait confirmé par des serments, de déclarer qu'il n'était point majeur, à vingt-quatre ans, quand il l'avait signé; tant la constitution de la monarchie était vague et incertaine, et la loi qui fixe à quatorze ans la majorité des rois, mal reconnue; il ajoutait d'ailleurs que le serment primitif qu'il avait fait à son sacre annulait tout autre serment contraire qu'il aurait pu faire ensuite (3).

Les députés cependant continuaient dans les trois chambres à travailler à leurs cahiers, et ils se montraient non moins impatients de terminer cet ouvrage, que le roi de le leur faire achever. Ils avaient apporté de chaque bailliage des cahiers qui indiquaient les doléances de l'endroit, les désordres qui frappaient plus universellement tous les yeux, et ils étaient chargés d'en demander la correction; mais aucune idée de législation générale ne les dirigeait, aucun plan n'é-

(1) Journal du duc de Nevers, p. 71 et 100.
(2) Marguerite de Valois, T. LII, p. 242. — De Thou, L. LXIII, p. 311. — Davila, L. VI, p. 326.
(3) Mém. de Nevers, p. 35 et 67.

tait dans leur tête; ils ne se considéraient point comme les représentants de la nation, mais comme des commissaires rédacteurs, chargés de transmettre et de classer des observations qui n'étaient point les leurs. Il leur suffisait de les inscrire les unes à côté des autres dans leur cahier général, sans se soucier de les faire concorder. Dans l'assemblée du tiers-état, douze personnes avaient été nommées, le 18 janvier, « qui étoient les anciens, ou premiers de chacun gouvernement, pour revoir le cahier général et le remettre au net; » et il fut convenu que sept d'entre eux pourroient travailler » en l'absence des autres. » Tous les députés dans chaque ordre signèrent le 8 février le cahier général de leur ordre, et le 9 ces cahiers furent présentés au roi en son antichambre, comme il allait à la messe; celui de l'Église par l'archevêque de Lyon, celui de la noblesse par le seigneur de Missery, et celui du tiers-état par le prévôt des marchands de Paris ; chacun des trois fit une harangue et présenta son cahier à genoux (1).

Le 12 février le clergé et la noblesse envoyèrent une députation au tiers-état, chargée de lui rappeler « qu'ils étoient » d'accord entre eux pour élire douze personnes de chacun » ordre, pour assister à la décision des cahiers, et de supplier » le roi de les recevoir; exhortant ceux du tiers-état à faire » le semblable, ainsi qu'il avoit été déjà résolu. » Mais le tiers-état parut frappé des dangers de la carrière où l'on voulait l'engager; les trente-six députés qui seraient demeurés auprès de la cour, auraient été, comme le disait J. Bodin, des États-généraux au petit pied : il aurait été bien facile au roi ou aux seigneurs, d'intimider ce petit nombre de députés, de les corrompre par des présents ou des promesses, et d'obtenir d'eux tout ce qu'ils voudraient; la représentation de la France aurait été faussée, et cette ombre mensongère de son ancienne constitution aurait suffi à légaliser le despotisme. Bodin fut envoyé en députation avec cinq ou six autres, au

(1) Journal de G. de Taix, T. II, p. 362. — Procès-verbal du Clergé, T. II, p. 185. — Procès-verbal du Tiers-État, T. III, p. 315.

clergé et à la noblesse, pour leur représenter ces dangers, leur faire instance de renoncer à ce projet, et protester que dans aucun cas le tiers-état n'y consentirait. Les deux autres ordres ne furent point persuadés, mais ils reconnurent que leur persistance serait inutile, puisque leurs commissaires ne représenteraient point les États, si les trois ordres n'y étaient présents. De part et d'autre chaque ordre soupçonna que les deux autres avaient écouté, dans cette résolution, des jalousies privées, ou des ambitions personnelles; la prudence de Bodin l'emporta cependant sur la cupidité de ceux qui aspiraient à la députation, et il rendit ainsi un service essentiel à la France; car le royaume fut alors sur le point d'éprouver la révolution que Charles-Quint avait accomplie en Espagne, lorsqu'il avait substitué à la majesté des Cortès une petite et obscure députation permanente (1).

Le roi sentait fort bien quel parti il pourrait tirer de cette députation permanente; aussi le 20 février il fit venir les trois États dans une galerie du château de Blois, où il leur proposa trois choses : 1° De nommer douze, ou au moins six députés par ordre, soit pour assister à la décision des cahiers, soit pour se rendre garants envers le roi de Navarre et le maréchal Damville, s'il venait à traiter avec eux ; 2° de pourvoir aux frais de la guerre future, qu'il n'avait aucun moyen de soutenir sans l'aide de ses sujets; 3° d'autoriser la vente de 300,000 livres de rente du domaine de la couronne. Après de longues discussions, les deux premiers ordres n'ayant pu ébranler la résolution du tiers de ne point nommer de commissaires, s'y refusèrent aussi; quant au secours, le clergé répéta son offre de solder mille chevaux et quatre mille hommes de pied; la noblesse, l'offre de ses bras pour combattre; et le tiers n'offrit rien du tout, disant qu'il était sans pouvoir pour le faire : quant à l'aliénation du domaine, le clergé et la noblesse y consentaient, comme étant la manière

(1) Procès-verbal du Tiers-État, par Bodin, p. 330, 332. — Procès-verbal du Clergé, p. 161, 188, 197 et 200. — Journal de G. de Taix, T. II, p. 367, 369. — Journal du duc de Nevers, T. III, p. 110.

la moins onéreuse de secourir le roi ; mais le tiers-état la repoussa également, comme contraire aux lois du royaume. Au fond il aurait voulu éviter la guerre, et puisque le clergé et la noblesse persistaient à la demander, il désirait amener le premier à en supporter seul les frais, la seconde à revenir aux lois de son institution, et à ne plus exiger de solde pour servir l'État dans les armées (1). Il est possible aussi que le tiers-état soupçonnât qu'on le trompait, comme il est assez probable, sur les conditions auxquelles l'aliénation serait consentie : les domaines étaient affermés pour 900,000 francs, et le général des finances Lefebvre annonçait qu'il comptait les vendre au denier quarante, ou à raison de deux et demi pour cent de leur revenu (2).

« On dit, rapporte de Taix, que le roi fut si marri de cette » résolution, que l'on vit quasi les larmes lui couler des yeux » quand on lui fit entendre cette opiniâtreté. Voilà, dit-il, » une trop énorme cruauté, ils ne me veulent secourir du » leur, ni me permettre que je m'aide du mien. » La reine-mère de son côté pressait son fils de faire la paix, plutôt que de s'engager dans une guerre pour laquelle on ne lui donnait point de moyens. Sur ces entrefaites le duc de Montpensier, qui avait été envoyé en mission auprès du roi de Navarre, revint à Blois affirmant que ce roi était disposé à la paix, pourvu qu'on lui offrît des conditions raisonnables. Il invita les trois ordres à venir, non pas tous ensemble, mais l'un après l'autre, entendre le rapport qu'il voulait leur faire dans la salle du clergé. Il leur parla en effet le 28 février ; il leur rappela les preuves qu'il avait données de son dévouement à la religion catholique, l'ardeur avec laquelle il avait combattu pour supprimer en tous lieux le culte huguenot. Il leur fit sentir que seize ans de combats ne les avaient pas rapprochés davantage du but que les États avaient recommandé au roi d'atteindre. Il leur dit enfin qu'après avoir vu soit la désola-

(1) Journal de G. de Taix, T. II, p. 370-374. — Journal du Clergé, p. 202. — Procès-verbal du Tiers, p. 345. — La Poplinière, L. XLIII, p. 333.
(2) Journal de Nevers, T. III, p. 66. — De Taix, p. 371.

tion à laquelle la guerre civile avait réduit les provinces qu'il avait traversées, soit l'insolence des étrangers, qui grandissaient de tous les désastres de la France, il avait été amené à donner avis à Leurs Majestés de se résoudre à la paix, d'autant que le roi de Navarre lui avait paru disposé « à retran- » cher et diminuer quelque chose du dernier édit de pacifica- » tion (1). »

Le tiers-état après avoir délibéré sur cette ouverture résolut de présenter une requête au roi, pour protester qu'on l'avait accusé à tort d'avoir rallumé la guerre, car son vote n'avait tendu, ainsi qu'il pouvait le prouver par l'extrait de registre du 15 janvier qu'il lui envoyait, qu'à le supplier « de vouloir réunir » tous ses sujets en la religion catholique, apostolique et ro- » maine, par les plus doux et gracieux moyens que Sa Ma- » jesté aviseroit, en paix, et sans guerre..... Déclarant qu'eux- » mêmes étoient résolus de vivre et mourir en cette religion. » Auprès des autres ordres Montpensier eut moins de succès ; la noblesse se contenta de répondre qu'elle ne pouvait rétracter ce qu'elle avait une fois arrêté et mis en cahiers. Le clergé refusa plus explicitement encore de modifier sa précédente résolution. Il déclara qu'il avait demandé l'abolition du culte réformé et non la guerre ; mais il supplia de nouveau le roi, de ne permettre aucun exercice soit privé, soit public, de la religion réformée, et de chasser dans le mois tous les ministres hors du royaume (2).

Ces résolutions ou niaises ou contradictoires furent le dernier acte des États de Blois. Le 1er mars le roi donna congé aux députés de la noblesse et du tiers-état, et le 2 à ceux du clergé. Ils se retirèrent après avoir cruellement contribué par leur incapacité, à décréditer ces assemblées nationales de qui la France attendait son salut, à persuader

(1) Journal de Taix, p. 376. — Procès-verbal du Clergé, T. II, p. 210-214. — Journal de Nevers, T. III, p. 119, 120. — La Poplinière, L. XLIII, p. 350. — D'Aubigné, L. III, c. 6, p. 262.

(2) Procès-verbal du Tiers, Bodin, T. III, p. 361-368. — Procès-verbal du Clergé, T. II, p. 203, et p. 214-222. — Journal du duc de Nevers, T. III, p. 120. — La Poplinière, L. XLIII, f. 351.

au roi qu'il n'en devait espérer aucune aide efficace, qu'il ne pouvait pas même leur faire comprendre les nécessités de l'époque où il vivait, et à faire sentir douloureusement au peuple, que si l'hérédité lui avait donné un chef souillé de vices et de crimes, l'élection ne lui avait donné pour députés que des hommes incapables de connaître ses intérêts ou d'embrasser sa défense. Les cahiers que les ordres avaient laissés entre les mains du roi furent soumis aux délibérations du conseil d'État, mais la guerre força bientôt d'ajourner cette discussion. Elle fut reprise au mois de mars 1578, et ce fut seulement au mois de mai 1579, que fut publiée une ordonnance en 363 articles qui fut considérée comme leur résultat. Le parlement de Paris ne l'enregistra qu'après une longue résistance (1).

Le commencement de la discussion sur les cahiers avait ramené au conseil d'État la délibération sur la paix ou la guerre. Le 28 février, le roi y avait appelé la reine-mère et Monsieur ; les cardinaux de Bourbon, de Guise et d'Este ; le duc de Montpensier et le dauphin d'Auvergne, son fils ; les ducs de Guise, de Mayenne et de Nevers ; le chancelier, Cossé, Biron, Morvilliers, Descars, Chiverny, Bellièvre, Rostaing, Nicolaï, et le procureur général. Ce dernier ayant lu le premier article du cahier, qui demandait au roi de ne permettre l'exercice que d'une seule religion dans son royaume, le roi invita tous les conseillers, à commencer par les moins élevés en dignité, à en dire leur avis. Nicolaï, Morvilliers, Cossé, Biron, Montpensier et son fils déclarèrent qu'il ne fallait considérer cet article que comme l'expression d'un vœu qui n'était point impératif, et qui devait se concilier avec le maintien de la paix. Mais Nevers demanda au roi de se souvenir que c'était sur la recommandation de Sa Majesté que les trois ordres avaient proscrit le culte réformé ; il le somma en conséquence de persévérer à faire bien, et de laisser à « Dieu faire le reste. » Guise, les trois cardinaux et Monsieur l'appuyèrent vivement; Catherine, au contraire,

(1) Recueil des États-gén., T. III, p. 476-631.

après avoir rappelé tout ce qu'elle avait fait, depuis seize ans, pour extirper de France la réforme, conclut « à ne » point déclarer la guerre, que Dieu ne lui eût envoyé le » moyen de la faire. » Le roi, parlant le dernier, convint que c'était lui qui avait poussé les gens des trois États à demander qu'il ne souffrît qu'une seule religion. Il avait espéré qu'ils l'aideraient à exécuter leur vœu; mais, comme ils ne lui en avaient point donné les moyens, comme le tiers-état ne lui avait pas même permis d'aliéner son domaine, il ne pouvait suivre sa première intention, et il conclut à remettre de répondre à cet article après tous les autres (1).

Le roi avait alors l'intention de négocier avec les huguenots, et dans ce but il avait envoyé au roi de Navarre Biron et Villeroi, pour donner suite aux propositions qui avaient déjà été faites par Montpensier; mais, en même temps, il voulait appuyer par les armes ces nouveaux négociateurs; et malgré le délabrement de ses finances, malgré le refus des États de lui procurer de nouveaux fonds, il avait réussi, surtout avec l'assistance des ligueurs, à former deux armées : l'une en Saintonge, qu'il mit sous les ordres du duc de Mayenne, l'autre à Gien, sur la Haute-Loire, dont Monsieur devait prendre le commandement (2).

Pendant tout l'hiver, les discussions des États avaient donné le spectacle de la faiblesse du pouvoir royal et du parti catholique; aussi, l'on ne s'attendait point à lui voir des succès dans la guerre qu'il allait commencer. Mais on n'avait pas fait attention que le parti huguenot était plus encore affaibli et désorganisé. Il n'y avait point d'accord entre les chefs; Navarre et Condé étaient jaloux l'un de l'autre, et tous deux se défiaient de Damville, qui, toujours zélé pour la religion catholique, ne s'attachait à eux que pour un intérêt personnel. Les mêmes dépenses, les mêmes dévastations qui avaient appauvri les catholiques, avaient plus lourdement encore écrasé les protestants qui étaient

(1) Journal de Nevers, T. III, p. 121 à 128.
(2) De Thou, L. LXIII, p. 370. — La Poplinière, L. XLIV, f. 363.

bien moins nombreux, et qui devaient supporter leurs armées uniquement par des souscriptions volontaires. Mais la cause principale de leur faiblesse, c'est que l'élan religieux s'était épuisé. On ne voyait plus guère dans leurs rangs ces vieux confesseurs, qui croyaient obéir à des ordres immédiats de la Divinité, en purgeant la terre de ce qui leur paraissait l'idolâtrie; qui portaient dans les camps les mœurs austères du presbytère; qui se préparaient au combat par le jeûne et la prière, et qui y marchaient en chantant des psaumes. Ils avaient les uns après les autres perdu la vie dans des batailles si souvent renouvelées. La licence des camps, l'exemple de la brutalité des soldats allemands, la nécessité de maintenir les troupes dans la guerre civile aux dépens du pays, c'est-à-dire par un vrai brigandage, avaient corrompu leurs successeurs. Ils ne pouvaient plus se croire l'armée de Dieu, les champions de Dieu; les plus religieux parmi eux avaient horreur des excès qu'ils voyaient commettre, ils s'attendaient au châtiment céleste et se défiaient de leur cause. Depuis long-temps il n'y avait plus eu ni de supplices, ni de martyrs, quoique le sang de leurs amis ou de leurs proches eût coulé en abondance, et dans des combats inégaux et par trahison; mais leurs mains en avaient aussi versé beaucoup: les représailles avaient été féroces, et la haine ou la vengeance aiguisait leurs épées plus que le fanatisme. La guerre, qui se renouvela au printemps de 1578, ne fut marquée pour les huguenots que par des revers, et leurs désastres répétés ne présentent pas même ou l'intérêt de l'art militaire, ou celui d'une longue constance, ou celui de caractères héroïques.

Monsieur, duc d'Anjou, qui allait combattre contre ses anciens confédérés, sans avoir éprouvé de leur part aucun procédé dont il pût se plaindre, partit de Blois le 7 avril, pour se mettre à la tête des troupes que les ducs de Guise, d'Aumale et de Nevers avaient rassemblées pour lui; il investit la Charité le 19 avril, et quoique les protestants eussent dans cette ville, l'une de leurs places de sûreté, cinq compagnies de gens de pied, elle capitula dès le 30. Monsieur vint ensuite attaquer

Issoire ; il refusa toute capitulation aux habitants de cette petite ville ; il les contraignit de se rendre à discrétion le 12 juin, et s'abandonnant à une férocité qu'aucune provocation ne justifiait, il fit massacrer les habitants et mettre le feu aux édifices (1).

L'armée que commandait le duc de Mayenne n'eut pas de moindres succès en Poitou ; Tonnai-Charente et Rochefort lui furent abandonnés presque sans résistance. Marans, où commandait l'historien La Poplinière, fut évacué le 6 mai. Le duc de Mayenne vint ensuite, le 22 juin, mettre le siége devant Brouage ; la guerre se resserrait autour de La Rochelle ; aucune armée protestante ne tenait la campagne en Poitou, et aucun capitaine ne paraissait y réunir la confiance de ce parti : tous obéissaient au prince de Condé, qui ne montrait point des talents proportionnés à une situation si difficile. Le roi de Navarre se renfermait dans son gouvernement de Guienne, où les catholiques n'avaient pas mis sur pied des forces considérables, mais où de son côté il ne pouvait faire qu'une guerre de partisans, à la tête de quelques centaines de gentilshommes. Les bourgeois de La Rochelle avaient mis leur principale espérance dans la flotte qu'ils avaient armée, sous les ordres de Clermont d'Amboise, et avec laquelle ils comptaient ravitailler Brouage ; mais les catholiques de Bordeaux en armèrent une de leur côté. Il y eut plusieurs engagements entre ces deux flottes, le 26 juin, le 9 juillet et le 18 août ; enfin la flotte des huguenots, composée de ces mêmes petits vaisseaux avec lesquels les Rochelois avaient coutume d'aller en course contre les Espagnols, fut presque absolument détruite, et la ville de Brouage, n'ayant plus d'espérance d'être secourue, fut contrainte, le 16 août, à capituler (2).

Dans le Languedoc, Damville n'avait pas été attaqué par

(1) De Thou, L. LXIII, p. 371, 373. — D'Aubigné, L. III, c. 11, p. 281. — Davila, L. VI, p. 339.

(2) La Poplinière, L. XLV, f. 371, 375, 376, 380, 383. — D'Aubigné, L. III, c. 10, p. 278 ; c. 14, p. 293, et 15, 298. — Écon. roy. de Sully, T. I, c. 9, p. 269. — De Thou, L. LXIV, p. 380, 390.

une armée royale, mais Henri III avait fait plusieurs tentatives, par l'entremise du duc de Savoie, pour le détacher des religionnaires ; ces négociations avaient été connues des huguenots et avaient éveillé leur défiance ; ils avaient entendu dire au maréchal lui-même que désormais il donnerait la loi, au lieu de la recevoir, comme il avait fait autrefois ; dans les villes qui lui avaient été ouvertes il s'efforçait à faire prévaloir les catholiques sur les protestants : aussi l'assemblée des églises du bas Languedoc résolut, le 27 février, de prendre des précautions contre lui, et de pourvoir à la garde de ces villes (1). Toutefois une autre assemblée de la province fut tenue à Montpellier le 17 mars ; l'union des huguenots avec les politiques y fut confirmée, et Damville renouvela la promesse de les protéger les uns et les autres. Son frère Thoré, qui était attaché à la religion nouvelle, et ses neveux Châtillon et Dandelot, fils du grand Coligni, étaient alors à Montpellier, et ils avaient inspiré la plus vive confiance à tous les huguenots de la province ; mais Damville, qui profitait de leur crédit pour écarter de lui les soupçons, n'avait point renoncé à ses négociations avec la cour. Le maréchal de Bellegarde, alors attaché au duc de Savoie, s'était chargé de les faire réussir. Damville prétendait avoir des droits héréditaires sur le marquisat de Saluces : ce fut l'amorce qui le séduisit ; ce marquisat lui fut inféodé le 21 mai, et le maréchal prit le commandement des forces royales en Languedoc. Henri III, qui se défiait cependant toujours de lui, partagea ses soldats entre Damville et Bellegarde, qu'il rappela à son service : il leur donna ordre d'assembler sous leurs drapeaux assez de troupes pour former une armée imposante, et réduire les religionnaires à l'obéissance ; il leur en faisait passer de nouvelles, choisies parmi les plus dévouées aux ligueurs, et il réservait le duc de Nevers pour en aller prendre tout à coup le commandement, en supplantant en même temps le roi de Navarre dans le gouvernement de Guienne, et Damville dans celui de Languedoc ; car tandis

(1) Hist. de Languedoc, L. XL, p. 356. — D'Aubigné, L. III, c. 7, p. 267.

que Damville trahissait les huguenots, Henri III trahissait Damville. D'Aubigné, que le roi de Navarre avait envoyé auprès du maréchal, s'efforça de l'éclairer sur les intrigues dont il était la dupe (1). Pendant l'été, Bellegarde, à la tête d'une armée royale, ravagea les environs de Nîmes, tandis que Damville assiégait Montpellier; mais les deux maréchaux, qu'une intrigue secrète avait liés, et que la cour voulait désormais désunir, n'étaient déjà plus d'accord. Damville ne put obtenir que Bellegarde vînt le joindre, lorsqu'à la fin de septembre il livra bataille aux religionnaires, près du pont de Castelnau sur le Lez : c'était son frère Thoré et son neveu Châtillon qui commandaient ses ennemis. Avant que la victoire fût décidée, les combattants furent séparés par la nuit; ils se préparaient à recommencer le matin suivant, lorsque La Noue et La Fayolle arrivèrent en hâte pour leur apporter la nouvelle que, le 17 septembre, la paix avait été signée à Bergerac en Périgord (2).

Le parti protestant n'avait jamais paru plus complétement désorganisé, plus hors d'état de continuer sa résistance. La discorde était parmi ses chefs, le désordre dans ses conseils, l'enthousiasme s'éteignait parmi ses partisans, on ne lui voyait plus donner aucun signe de vie en Normandie, en Champagne, en Bourgogne, en Bretagne, en Orléanais, provinces où il avait été autrefois si fort. Il était bien dompté aussi dans l'Ile-de-France, la Picardie, le Lyonnais, la Provence et le Dauphiné. Il ne se maintenait réellement plus en armes que dans les deux grands gouvernements de Guienne et de Languedoc, auxquels les sénéchaussées de Poitou et de Saintonge étaient annexées. L'île d'Oléron avait été prise par les royalistes, en même temps que Brouage et Marans; et La Rochelle, la capitale des huguenots, était resserrée de toutes parts (3).

Mais le roi qui commençait à comprendre tout ce qu'il

(1) D'Aubigné, L. III, c. 7, p. 270. — Hist. de Languedoc, L. XL, p. 359.

(2) Hist. de Languedoc, L. XL, p. 364. — D'Aubigné, L. III, c. 17, p. 310. — De Thou, L. LXIII, p. 391. — Amirault, Vie de La Noue, p. 230.

(3) D'Aubigné, L. III, c. 8, p. 273. — De Thou, L. LXIV, p. 386.

pourrait un jour avoir à craindre de la ligue et des Guises, ne désirait pas écraser sans retour leurs adversaires. D'ailleurs il avait appris par son expérience que la persécution retrempait le courage des huguenots, et qu'ils retrouvaient des forces redoutables lorsque le moment venait pour eux de défendre la liberté de leurs consciences. Aussi en envoyant auprès du roi de Navarre Biron et Villeroy, leur avait-il donné le pouvoir de faire des offres que ce prince et les huguenots pouvaient accepter avec honneur. Pour se rapprocher d'eux, il conduisit sa cour à Poitiers, et les négociateurs passèrent à plusieurs reprises de l'un des rois auprès de l'autre. Enfin le 17 septembre, le traité fut signé à des conditions qui pouvaient donner une satisfaction générale, et l'espoir d'un long repos. Henri III qui le confirma par un édit donné à Poitiers, et qui en jura l'observation le 5 octobre avec sa mère et son frère, parut attacher son amour-propre à la modération qui en avait réglé les conditions, et en parlant de cette paix de Bergerac, il l'appelait toujours sa paix (1).

Deux traités, l'un publié en soixante-cinq articles, l'autre secret en quarante-huit articles, avaient été négociés et signés en même temps. Par le premier, la liberté de conscience était assurée aux religionnaires dans tout le royaume; la liberté de culte était limitée : les seigneurs qui avaient les droits de haute justice pouvaient pratiquer leur culte dans leurs châteaux; le prêche était conservé à toutes les villes et bourgs qui en étaient en possession à la date du traité : aucun culte hérétique ne devait être toléré ni à la cour, et à deux lieues à la ronde, ni à Paris et à dix lieues tout autour; mais les religionnaires étaient autorisés à ouvrir, dans quelque faubourg, une église par bailliage ou sénéchaussée. Nulle part en France un religionnaire ne pouvait être recherché dans sa maison pour ses opinions religieuses, ni astreint à faire une chose contraire à sa conscience. Leur religion ne devait les exclure d'aucune dignité, charge ou office quelcon-

(1) De Thou, L. LXIV, p. 592. — Davila, L. VI, p. 340. — La Poplinière, L. XLV, fol. 385. — D'Aubigné, L. III, c. 23, p. 327.

que. Ils devaient être reçus sans différence d'avec les catholiques dans les universités, collèges et écoles, comme dans les hôpitaux. D'autre part ils devaient se conformer à la police extérieure du culte catholique, quant au mariage, au chômage des fêtes, et au paiement des dîmes; enfin dans les villes dont ils étaient maîtres, ils devaient permettre le culte catholique.

Les huguenots ne pouvaient se résoudre à être jugés par les parlements qui, soit pas bigoterie, soit par attachement aux anciens usages et aux anciennes lois, regardaient toujours l'hérésie comme un crime qu'ils devaient punir; mais le roi promit d'établir dans le ressort de chaque parlement des chambres mi-parties, ou composées par moitié de catholiques et de protestants, auxquelles toutes les causes des derniers seraient déférées; les mêmes chambres devaient seules exercer la censure sur les livres de la religion réformée. Tous les jugements portés contre des réformés pour cause de religion depuis le temps de Henri II, furent abolis; le roi de Navarre enfin, le prince de Condé, et tous les seigneurs qui avaient suivi leur parti, furent confirmés dans tous leurs gouvernements, charges et offices.

La confédération protestante, et les alliances qu'elle contractait avec les étrangers, étaient sans doute contraires et à la paix du royaume, et à l'exercice de l'autorité royale; mais Henri III ne redoutait guère moins la sainte ligue des catholiques qui aspirait à la même indépendance, et il prit cette occasion pour les abolir l'une et l'autre par l'art. 56 du traité de Bergerac. D'autre part, pour la sûreté des protestants et en raison de la violence des haines excitées par de si longues guerres, le roi, par lart. 59, « bailloit en garde à ceux de ladite religion, pour » le temps et terme de six ans, les villes qui suivent, à savoir, » en Languedoc celles de Montpellier et Aigues-Mortes; en » Dauphiné, Nyons et Serre, ville et château; en Provence, » Seine-la-Grand'Tour, et circuit d'icelle; en Guienne, Périgueux, La Réole, et le mas de Verdun;..... lesquelles le » roi de Navarre, prince de Condé, et vingt gentilshommes » de la religion, jureront et promettront de nous les bien et

» fidèlement garder, et au bout de six ans les nous remettre,
» sans y rien altérer ni innover..... Quant aux autres villes
» que tenaient ceux de la religion, le roi promettoit de n'y
» point mettre de gouverneurs et garnisons, sinon qu'il n'y
» en eût eu de tout temps (1). »

Les articles secrets déterminaient dans quels bailliages et quels lieux le culte réformé serait permis. Ils confirmaient le mariage des prêtres et personnes religieuses qui avaient rompu leurs vœux, et appelaient leurs enfants à l'héritage de leurs biens meubles. Ce traité secret accordait au roi de Navarre le droit de concourir aux choix des juges dans les chambres mi-parties. Il garantissait aux habitants de La Rochelle tous leurs privilèges; il assurait au roi de Navarre la solde de huit cents hommes, que celui-ci était autorisé à maintenir dans ses places de sûreté, et il donnait au prince de Condé Saint-Jean-d'Angely pour sa place de sûreté et sa demeure. Le roi promettait en outre de faire garantir, en pays étranger, par ses ambassadeurs, ses sujets de quelque religion qu'ils fussent, et de les y protéger contre les poursuites de l'inquisition. Il promettait de même de faire obtenir aux sujets du pape à Avignon la jouissance de leur liberté de conscience, et de remettre le prince d'Orange en possession de sa principauté. Tels étaient les points principaux de ce long traité, le plus sagement débattu, le plus clairement rédigé de tous ceux qui, depuis le commencement des guerres civiles, étaient intervenus entre les champions des deux religions (2).

(1) Traités de Paix, T. II, p. 380-386.

(2) *Ibid.*, p. 387-390.—Isambert, T. XIV, p. 330.—La Poplinière, L. XLV, f. 385-390. C'est la fin de son histoire. — D'Aubigné, L. III, c. 23, p. 327. — De Thou, L. LXIV, p. 393. — Davila, L. VI, p. 340.

CHAPITRE XXV.

Henri III s'expose toujours plus au mépris public. Intrigues de son frère Monsieur en France et en Flandre. Cour du roi de Navarre à Nérac. Guerre des amoureux. Paix de Fleix. — 1577-1580.

Le traité de paix du mois de septembre 1577, qu'on désignait par les noms de Bergerac où il avait été signé, ou de Poitiers où il avait été ratifié, assurait aux protestants non seulement la liberté de conscience pour laquelle leurs pères avaient combattu, mais encore une égalité de droits dans l'État qui aurait dû les satisfaire. Le culte public, il est vrai, ne leur était accordé dans les villes qu'autant qu'ils s'y trouvaient tellement en force qu'ils y avaient pu maintenir leur domination exclusive pendant les guerres civiles. Partout ailleurs ils étaient contraints à dérober aux regards leurs assemblées, qu'ils ne pouvaient tenir que dans les faubourgs. Cette règle dure pour eux, et qui nous paraîtrait aujourd'hui tyrannique, était une concession peut-être nécessaire à la violence des préjugés, à l'acharnement des haines populaires. Nous savons aujourd'hui ne voir, dans un culte qui n'est pas le nôtre, que la manifestation de sentiments élevés, que les efforts de l'homme pour s'approcher de la Divinité ; efforts respectables, même lorsque le croyant s'égare. Mais ce n'est point ainsi que les erreurs religieuses étaient considérées au seizième siècle : il n'y avait, aux yeux de chaque croyant, qu'une seule manière de servir Dieu. Quiconque s'éloignait de la forme prescrite, de la forme orthodoxe, se rendait coupable de profanation ou de sacrilége ; son crime, qui exci-

tait la colère de Dieu, devait être prévenu par l'indignation des hommes. Le sacerdoce ne savait peut-être pas lui-même combien il écoutait les intérêts étroits de son monopole, quand il proscrivait tout autre culte que celui dont il était le ministre, et l'histoire sacrée le confirmait dans son intolérance ; ce sentiment était devenu presque universel dans la nation, et dans l'un comme dans l'autre parti. En vain on disait aux dévots que la loi, les traités de paix permettaient les cérémonies qui soulevaient leur indignation : si la loi, répondaient-ils, permettait l'homicide, laisseriez-vous tuer sous vos yeux des femmes et des enfants? Eh bien, un fidèle ne peut pas mieux laisser sous ses yeux outrager Dieu par un culte impie. Et le catholique voyait cet outrage dans le prêche et le chant des psaumes, le huguenot dans ce qu'il nommait l'idolâtrie de la messe. Si les États de Blois avaient été unanimes pour demander à Henri III la suppression d'un culte hérétique en France, les conseillers du roi de Navarre n'étaient pas moins unanimes pour s'opposer à ce qu'il permît de célébrer la messe en Béarn (1). Il fallait laisser aux passions le temps de se calmer, il fallait que l'expérience eût appris que Dieu ne témoignait son courroux contre aucune forme de culte, en sorte que l'homme pouvait aussi se dispenser de punir, avant que la paix de religion, inscrite dans les édits du roi, réussît à passer dans les mœurs.

C'était quelque chose sans doute que d'avoir défendu aux sectaires de l'une et de l'autre religion les ligues et confédérations entre eux, les alliances avec les puissances étrangères ; car il n'y avait point de paix à espérer pour le royaume, tant que deux associations puissantes, organisées pour une lutte à mort, et prêtes à faire une querelle de parti de toute offense individuelle, se trouveraient en présence l'une de l'autre. Mais l'édit de Poitiers pouvait bien interdire les deux ligues, sans qu'il fût au pouvoir du roi de les abolir. La défiance des protestants, résultant du sentiment de l'infériorité de leurs forces, et de la haine à laquelle ils se sentaient en butte, les

(1) *Voyez* un Mémoire à ce sujet de Duplessis-Mornay, en 1580, T. II, p. 94-100.

forçait à demeurer unis ; ils avaient des intérêts communs à traiter, des obligations communes à remplir, et le gouvernement ne s'opposa point à des réunions périodiques des députés des Églises. Leur exemple, cependant, autorisait les catholiques à faire de même, et l'association de la sainte ligue, si elle évita quelque temps de se mettre en évidence, ne fut cependant point suspendue ; le duc de Guise, qui la regardait comme le plus grand appui de son ambition, n'avait garde de la laisser se dissoudre (1).

Peut-être, s'il s'était trouvé alors sur le trône de France un homme d'un grand talent et d'un grand caractère, aurait-il réussi à contenir ces deux ligues, et à les faire rentrer peu à peu sous l'obéissance des lois. De telles chances sont rares dans l'histoire des monarchies ; un prince médiocre n'aurait pas été de force à lutter avec des circonstances si difficiles. Il n'est pas sûr, toutefois, que Henri III, le plus décrié des rois, fût né pour n'être qu'un prince médiocre. A plus d'une reprise, il laissa voir des éclairs qui annonçaient un courage et des talents distingués ; mais soit découragement, soit faux système de politique, soit goût pour la mollesse et les plaisirs, il retombait bientôt dans l'indolence. Cependant, les bruits les plus outrageants pour son caractère, et surtout pour ses mœurs, s'accréditaient contre lui. L'antique respect pour la race des rois avait disparu ; le désir de traîner leurs images dans la boue avait pris sa place. Les huguenots avaient contre Henri III de profonds et justes ressentiments ; les ligueurs voyaient en lui un obstacle à leurs projets ; les Guises et Monsieur songeaient, chacun pour leur compte, à le faire descendre du trône. De toutes parts, on voyait éclore contre lui des satires en vers et en prose, en latin et en français ; la licence universelle du langage à sa cour et dans tout le public permettait de désigner par leur nom les turpitudes dont on l'accusait. L'imprimerie multipliait les libelles, et la police n'était point encore habile à saisir les presses clandestines.

Le vainqueur de Jarnac et de Montcontour était grand et

(1) Victor Palma Cayet, Chronologie novenaire, T. LV, p. 14 et 24.

d'une belle figure, quoiqu'un peu efféminée; il n'avait point la force de corps ou l'adresse de son frère Charles IX, aussi ne se plaisait-il pas comme lui aux exercices athlétiques; il conservait cependant encore cette élégance militaire, qui avait excité l'enthousiasme des soldats dans sa première jeunesse. La première recommandation, à ses yeux, était la bravoure; il demandait à ses favoris d'être toujours prêts à jouer leur vie et celle des autres; et s'il n'avait pas été brave lui-même, on aurait cru voir dans son enthousiasme pour la vaillance, la faiblesse et le besoin de protection, ou le désir d'émotions d'une femme. Son esprit était orné : il aimait les arts, les lettres, la poésie; mais ce qu'il admirait par-dessus tout, c'était la politique subtile de l'Italie. Chaque jour, il donnait, après son dîner, une heure à des lectures sur cette science, avec les Florentins Baccio del Bene et Jacob Corbinelli. Tour à tour ils lisaient ensemble ou Polybe, ou Tacite, ou Machiavel, son auteur favori; et ils prenaient ensuite leurs lectures, surtout celle du Traité du Prince, ou des Discours sur Tite-Live, pour le texte de leurs réflexions et de leurs commentaires (1).

En effet, Henri III s'était formé un système politique qu'il suivait avec persévérance; il n'avait manqué ni d'étendue d'esprit pour le concevoir, ni de finesse pour l'adapter aux circonstances, ni de connaissance des hommes pour les faire servir à ses fins, ni surtout de dissimulation, car c'était à ses yeux la première des qualités qui devaient orner le trône; seulement il avait conçu son système en harmonie avec ses goûts et sa mollesse; il s'était fait une théorie pour justifier à ses propres yeux sa nonchalance et ses vices, et son esprit ne lui avait servi qu'à endormir ou ses regrets ou ses remords.

Les huguenots étaient pour Henri III l'objet d'une haine invétérée; il avait horreur de leur croyance, mais plus encore de leur esprit d'indépendance, de leur fierté, de leur républicanisme. Lorsqu'il leur accordait la paix, c'était tou-

(1) Davila, L. VI, p. 346.

jours en se flattant que le moment n'était pas éloigné où il pourrait les attaquer et les détruire. Cependant il voulait auparavant profiter de leur énergie et de leurs ressources pour les tourner contre les ligueurs, qu'il ne détestait guère moins. Il spéculait sur les combats entre ces deux factions, parmi ses sujets; il se flattait de les affaiblir les uns par les autres, et il croyait s'agrandir par la ruine des Français. Les princes et les grands seigneurs excitaient surtout sa jalousie par leur prétention à se rendre indépendants du trône. Ce qu'il ambitionnait c'était l'abaissement des Bourbons, des Montmorency, des Châtillon, des Latour d'Auvergne, des Duras, dans le parti huguenot, et celui des Guises, avec toutes les nombreuses branches de la maison de Lorraine, des ducs de Nemours et de Nevers, de tous les chefs enfin dans le parti de la ligue. Il voulait réserver le pouvoir, la richesse, le crédit, à ceux dont il avait lui-même fait la grandeur, qu'il avait choisis dans la foule, d'après leurs seules qualités personnelles, et sans égard à leur naissance ou à leur fortune héréditaire. C'est ainsi qu'il se justifiait à lui-même, d'après un calcul politique, le choix de ses mignons. Il les voulait jeunes, beaux, renommés par leurs succès parmi les femmes, braves et dévoués à lui; vivant dans le luxe, éblouissant le vulgaire par l'élégance de leurs habits et le brillant de leurs équipages; mais il voulait que ces favoris tinssent tout de ses mains, que sans cesse enrichis par ses dons, ils les prodiguassent à leur tour à ceux qui les approcheraient, et qu'ils effaçassent ainsi l'ancienne vénération du peuple pour la noblesse, en lui persuadant qu'il n'y avait de grandeur réelle que celle qui procédait directement du roi.

De même il croyait agir d'après les principes de la plus subtile politique, en imprimant un caractère nouveau au mouvement religieux des esprits. Il sentait que son trône et celui de ses prédécesseurs avaient été ébranlés par des croyances opiniâtres, et des passions orageuses; aussi voulait-il substituer désormais, dans la religion, la forme au fond, les pompes et les cérémonies aux controverses, la superstition au fanatisme, la soumission de l'esprit à son inébranlable obs-

tination. Il se flattait d'entraîner sa cour et ses sujets par son exemple ; c'est pourquoi on le voyait fréquenter tour à tour les prédications des capucins et des jésuites, faire habiter les hiéronymites dans son propre palais, s'entourer sans cesse de moines de tous les habits et de tous les ordres, leur bâtir des couvents et des chapelles, porter comme eux le cilice et la discipline, et le chapelet suspendu à la ceinture. « Il entroit » lui-même, dit d'Aubigné, dans le sac deux ou trois fois la » semaine, puis avec ses courtisans, et les principaux des » grosses villes, qu'il engageoit à sa dévotion partisane, ils » emplissoient les rues de Paris et autres grandes villes où il » se promenoit, et puis les grands chemins, d'une étrange » multitude de blancs vêtus, avec le fouet à la ceinture, » chantant perpétuellement.... En plusieurs livres il faisoit » insérer ses louanges : entre ceux-là, D. Bernard, de l'ordre » des Feuillants, le dépeignoit tellement attaché au crucifix, » que ce n'étoit plus, disoit-il, lui-même, mais Christ qui » vivoit en lui (1). » Henri III voulait en effet que les Français s'accoutumassent à croire que ces pénitences fastueuses rachetaient tous les vices et tous les crimes, et que la superstition assurait l'indulgence de l'Église pour tous les plaisirs ; car se proposant de détruire l'esprit de controverse qui avait nourri les guerres civiles et ébranlé le trône, il croyait devoir l'attaquer en même temps et par l'abnégation de la raison, et par l'enivrement des délices et de la mollesse. Sans respect, sans amour pour tout ce qu'il y a de beau ou de noble dans la nature humaine, il fondait la grandeur du trône sur la dégradation de la nation.

« Mais, remarque Davila, toute cette politique du prince, » qui peut-être auroit atteint son but, s'il y avoit persisté, » subit les influences de ses affections et de ses passions ; » car lui-même il passoit de la dévotion aux excès de la » mollesse, et de l'oisiveté à la dissolution ; de sorte que » tout en continuant les mêmes exercices spirituels, il les » entremêloit avec tous les genres de délices, les bals, les

(1) D'Aubigné, Liv. IV, ch. 1, p. 330.

» mascarades somptueuses, les noces superbes, les entretiens » continuels avec les dames de la cour. Le roi réussit bien à » faire que la fierté et la rudesse antiques s'effaçassent rapi- » dement, mais en même temps il n'attira sur lui que le » mépris et la haine de la plus grande partie de son peuple. » En effet, les nobles voyoient le roi enfermé dans un cercle » restreint, et ne pouvoient arriver à lui qu'au moyen des » favoris; ils étoient obligés non seulement de les servir, » de les courtiser outre ce qui convenoit à leur naissance, » mais de les corrompre par d'immenses présents; aussi ils » brûloient d'indignation, et ils exhaloient, dans leurs pro- » pos, leur mépris, leur dégoût, leur horreur, pour la cour. » Le peuple étoit intolérablement chargé de tailles pour » subvenir à toutes les intrigues du roi, à toutes ses dépenses » temporelles et spirituelles, et à la cupidité de ses mignons; » en sorte qu'il voyoit sa condition devenir pire encore dans » la paix de ce qu'elle avoit été dans la guerre, et il détestoit » le nom du roi. Les ecclésiastiques, non moins accablés » que les autres, lui reprochoient de n'avoir donné la paix » aux huguenots que pour se livrer aux dissolutions de la » cour; et les huguenots eux-mêmes, quoiqu'ils jouissent de » la liberté de conscience, ne pouvoient regarder la paix que » comme une trève, tant que le roi étoit entouré, comme » ils le voyoient, de capucins, de jésuites, de bernardins, » de hiéronymites, et de tant d'autres religieux, qui lui » prèchoient sans relâche l'extermination de l'hérésie (1). »

Si Henri III ne réussit point, comme il se le proposait, à mettre un terme aux discordes religieuses, il n'eut que trop de succès dans la révolution morale qu'il essayait d'accomplir, pour affermir le trône sur la ruine des factions. Il unit en effet dans les habitudes de chacun le libertinage avec la superstition; il communiqua à la nation cette frivolité féroce qui caractérisait ses mignons; il mêla l'assassinat à la débauche, aux processions des *battus*, et il dégrada les Français. La persécution et la guerre civile ne remuèrent plus

(1) Davila, L. VI, p. 343, 345.

les passions les plus nobles du cœur humain ; on ne vit plus le martyr grandir dans les supplices, ou les héros de la foi puiser dans leur seule conscience la force qui les faisait triompher dans les batailles ; l'horizon s'était resserré, tous les caractères, tous les hommes, étaient devenus plus petits, de misérables intrigues, ou des passions honteuses décidaient seules des événements, et après trois ans d'une paix sans repos, sans confiance et sans prospérité, le traité de Bergerac fut rompu par la ridicule et misérable guerre des amoureux (1).

Tandis que Henri III était encore à Poitiers, il y fit vérifier, le 8 octobre, au parlement l'édit de pacification qui contenait les conditions accordées à Bergerac ; il y donna aussi une ordonnance destinée à porter remède au désordre universel des monnaies ; toutes les transactions étaient alors stipulées en livres de compte, mais le rapport des espèces d'or et d'argent avec ces livres avait été laissé à l'appréciation du commerce ; ce rapport avait monté sans qu'on nous en dise la raison, probablement par la multiplication des monnaies de bas aloi ; les écus d'or étaient reçus dans le commerce pour une valeur fort supérieure à celle qu'on leur attribuait dans les caisses publiques. Ce désordre avait été l'objet des réclamations des États de Blois ; il fut rectifié sans causer aucune secousse, par l'obligation imposée à tous de stipuler désormais leurs contrats en écus d'or, et non plus en livres de compte (2). Le roi quitta ensuite Poitiers, pour revenir à Blois, puis vers la fin de l'année à Paris, où il fit son séjour plus habituel pendant le reste de son règne.

Il y avait peu de jours que Henri III était à Paris, lorsqu'il vint dîner le 10 décembre à l'hôtel de Guise, avec les reines sa mère, sa femme, et sa sœur, pour y célébrer le mariage de l'une des filles de Claude Marcel, naguère orfèvre du Pont-

(1) M. Capefigue se figure que le nom de guerre des amoureux fut inventé au temps de Louis XV, par Anquetil, T. IV, p. 165. Il aurait trouvé ce nom dans d'Aubigné et tous les autres historiens contemporains, s'il les avait aussi bien lus que les pamphlétaires.

(2) De Thou, L. LXIV, p. 393. — P. de l'Étoile, Journal de Henri III, p. 158.

au-Change, puis conseiller et l'un des surintendants des finances. Après le souper le roi se rendit au bal, « lui trentième, dit l'Étoile, masqué en homme, avec trente princesses et dames de la cour, vêtues de drap et toile d'argent, » et soie blanche, enrichies de pierreries en grand nombre et » de grand prix. Les mascarades y apportèrent telle confusion, pour la grande suite qu'elles avoient, que la plupart » de ceux de la noce furent contraints de sortir, et les plus » sages dames et damoiselles se retirèrent et firent sagement; » car la confusion du monde y apporta tel désordre et vilainies, que si les murailles et tapisseries eussent pu parler » elles auroient dit beaucoup de belles choses (1). »

(1578.) La maison de Monsieur n'était pas plus rangée et ses mœurs n'étaient pas meilleures; cependant il saisissait avec empressement tous les scandales que donnait son frère pour les dénoncer à la cour et à la France; il semblait spéculer sur le mépris dont Henri serait couvert, dans l'espoir de le faire déposer et de monter sur son trône à sa place. Monsieur avait pour premier confident l'homme le plus brave et le plus redouté de la cour, le galant Bussy d'Amboise, qu'on appelait aussi son mignon; car ce nom, donné également aux compagnons du duc de Guise, indiquait seulement l'infériorité de rang de l'ami préféré. Bussy d'Amboise, qui s'était signalé par sa férocité à la Saint-Barthélemy, abusait de sa vaillance reconnue et de la crainte qu'il inspirait, pour accabler de méprisantes moqueries les favoris du roi. Henri fit arrêter et mettre à la Bastille Bussy, La Châtre, et quelques autres serviteurs du duc d'Anjou, prétendant que le prévôt de Paris les lui avait dénoncés comme des conspirateurs: il n'y avait contre eux aucun indice, il les fit bientôt mettre en liberté, et Bussy recommença ses provocations. « Le lundi » 6 janvier 1578, poursuit l'Étoile, la demoiselle de Pons de » Bretagne, reine de la fève, fut par le roi, désespérément » brave, frisé et gauderonné, menée du château du Louvre à » la messe, en la chapelle de Bourbon; étant le roi suivi de

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 160.

» ses jeunes mignons, autant et plus braves que lui. Bussy » d'Amboise, le mignon de Monsieur frère du roi, s'y trouva » à la suite de M. le duc son maître, habillé tout simplement » et modestement, mais suivi de six pages vêtus de drap d'or » frisé; disant tout haut que le temps étoit venu que les » bélitres seroient les plus braves; de quoi suivirent les se- » crètes haines et querelles qui parurent bientôt après.

» Bussy, le soir du jeudi précédent, avoit pris querelle » avec Grammont, au bal qui tous les soirs, en la grande » salle du Louvre, se faisoit et continuoit depuis les Rois; le » vendredi 10, il envoya à la porte de Saint-Antoine trois » cents gentilshommes bien armés et montés; et Grammont » autant de mignons et partisans du roi, pour là y démêler » leurs querelles à toute outrance. Or, furent-ils empêchés de » se battre par exprès commandement du roi ce matin; nonob- » stant lequel commandement, Grammont, bien accompa- » gné, alla l'après-dîner rechercher Bussy en son logis, rue » des Prouvaires, où il s'efforça d'entrer, et y fut par quelque » espace de temps, combattu entre ceux de dehors et ceux » de dedans. De quoi le roi averti envoya le maréchal de Cossé » et Strozzi, qui amenèrent Bussy au Louvre, où aussitôt après » fut amené Grammont, par exprès commandement du roi; » et le lendemain matin furent mis d'accord par l'avis des » maréchaux de Montmorency et Cossé.

» Le samedi 1er février, Quélus, accompagné de Saint-Luc, » d'Arques et de Saint-Mesgrin, près de la porte Saint-Honoré, » hors la ville, tira l'épée et chargea Bussy d'Amboise, qui, » monté sur une jument blagarde de l'écurie du roi, reve- » noit de donner carrière à quelque cheval dans les corridors » des Thuileries; et fut la fortune tant propice aux uns et » aux autres que de plusieurs coups d'épée tirés, pas un ne » porta, fors sur un gentilhomme qui accompagnoit Bussy, » lequel fut blessé. Le 3 et 4 de ce mois, au conseil privé du » roi, Sa Majesté présente, fut arrêté que Quélus, agresseur, » seroit constitué prisonnier, et son procès fait, suivant l'or- » donnance faite dans le mois précédent contre tels querel- » leurs; dont toutefois rien ne fut mis en exécution, le roi

» l'ayant sous main couvert comme son mignon. De quoi » Monsieur offensé, et des querelles qu'il sembloit qu'on lui » dressoit journellement, en la personne de Bussy, son favori, » délibéra de partir de Paris et de la cour....

» Or étoit résolu M. le duc de partir le mardi-gras pour » se retirer, et avoit commandé à ses gens de tenir son train » et cariage tout prêt; de quoi le roi et la reine-mère avertis » entrèrent en quelques soupçons; de manière que, sortant » du bal, ils allèrent voir Monsieur en sa chambre, où montants » en hauts propos, ils s'assurèrent de sa personne et lui donnè- » rent bonne garde. Et le matin firent saisir La Châtre, » Simier, et autres confidents du duc, qu'ils firent mettre à la » Bastille (1). »

Ces batailles journalières étaient vues d'un autre œil par la sœur du roi, Marguerite reine de Navarre. Les libelles de cette époque prétendent qu'elle était de la part des deux frères l'objet d'un amour incestueux, qu'elle préférait le cadet, et que c'était un des motifs de la haine de Henri III pour Monsieur (2). Marguerite assure que les favoris du roi attaquaient Bussy en toute occasion, dans l'espérance d'entraîner Monsieur dans quelque querelle où il périrait; que Monsieur ayant envoyé Bussy en Anjou pour hâter les préparatifs d'une expédition qu'il méditait, ces jeunes présomptueux bravèrent et insultèrent le duc d'Anjou lui-même; que Maugiron, aux noces de Saint-Luc, tenait à ses oreilles les propos les plus piquants sur sa laideur et sa petite taille; que pour éviter des querelles le duc ayant fait demander à son frère la permission de quitter la cour le lendemain pour aller à la chasse, Henri III, alarmé de ce désir de s'éloigner, était venu lui-même arrêter son frère avec la garde écossaise, à une heure après minuit (3). Monsieur, prisonnier, envoya un archer écossais avertir sa sœur Marguerite, et la prier de venir le joindre. Elle accourut en effet aussitôt; Monsieur lui parla

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 161-164.

(2) Le Divorce satyrique, à la suite du Journal de Henri III, Édit. de Cologne, 1699, p. 190.

(3) Mém. de Marguerite de Valois, T. LII, p. 304-311.

comme s'il s'attendait à ce que le roi en voulût à sa vie ; il assura ne point la regretter. « Ne sachant que c'est des félicités » de ce monde, je ne dois avoir regret de les abandonner. » La seule appréhension que j'aie, est que ne me pouvant » faire justement mourir, l'on me veuille faire languir en la » solitude d'une longue prison, où encore je mépriserai leur » tyrannie, pourvu que vous me vouliez tant obliger que de » m'assister de votre présence. — Ces paroles, au lieu d'arrê- » ter mes larmes, me pensèrent faire verser toute l'humeur » de ma vie ; je lui répondis en sanglotant que ma vie et ma » fortune étoient attachées à la sienne ; qu'il n'étoit en la » puissance que de Dieu seul d'empêcher que je l'assistasse, » en quelque condition qu'il pût être ; que si on l'emmenoit » de là, et que l'on ne me permît d'être avec lui, je me tue- » rois en sa présence (1). »

Bussy cependant était revenu à Paris, et rentré secrètement au Louvre, pour rendre compte au duc d'Anjou des commissions dont il était chargé. Bientôt il fut découvert, arrêté avec Simier, et conduit à la Bastille. D'autre part la reine-mère, alarmée d'un tel éclat entre ses enfants, avait appelé à elle le chancelier, avec les plus vieux et les plus sages entre les ministres ; elle avait réussi à faire entendre raison au roi, et à le faire consentir à ce que son frère et ses favoris fussent relâchés sous condition qu'en même temps Quélus et Bussy seraient réconciliés. Après avoir été faire agréer ces conditions à Monsieur et à Marguerite, « la reine ma » mère, dit celle-ci, descendant fit trouver bon au roi de » faire sa délivrance avec honneur. Et pour cet effet il vint » en la chambre de la reine ma mère, avec tous les princes, » seigneurs, et autres conseillers de son conseil, et nous en- » voya quérir, mon frère et moi, par M. de Villequier ; où, » comme nous allions trouver Sa Majesté, passant par les » salles et chambres, nous les trouvâmes toutes pleines de » gens qui nous regardoient la larme à l'œil, louant Dieu de » nous voir hors de danger. Entrant dans la chambre de la

(1) Mém. de Marguerite, T. LII, p. 314.

» reine ma mère, nous trouvâmes le roi avec cette compa- » gnie que j'ai dite, qui voyant mon frère lui dit qu'il le » prioit de ne point trouver étrange et ne s'offenser point de » ce qu'il avoit fait, poussé du zèle qu'il avoit au repos de » son État; et qu'il crût que ce n'avoit point été avec inten- » tion de lui faire nul déplaisir.... » Monsieur fit une réponse soumise. « Sur cela la reine ma mère les prit tous deux » et les fit embrasser. Soudain le roi commanda que l'on fît » venir Bussy pour l'accorder avec Quélus, et que l'on mît en » liberté Simier et M. de La Châtre. Bussy entrant en la » chambre avec cette belle façon qui lui étoit si naturelle, le » roi lui dit : Qu'il vouloit qu'il s'accordât avec Quélus, et » qu'il ne se parlât plus de leur querelle ; Bussy lui répond : » Sire, s'il vous plaît que je le baise, j'y suis tout disposé ; » et accommodant les gestes avec la parole, lui fit une em- » brassade à la Pantalone, de quoi toute la compagnie, bien » qu'encore étonnée et saisie de ce qui s'étoit passé, ne se put » empêcher de rire (1). »

Malgré cette apparente réconciliation, dès le lendemain le roi ordonna aux capitaines des gardes de veiller soigneusement à ce que Monsieur ne sortît pas du Louvre, et à en faire sortir d'autre part tous ses gens, à la réserve de ceux qui couchaient dans sa chambre ou dans sa garde-robe. Monsieur se recommanda de nouveau à sa sœur, qui, s'étant procuré une forte corde, le descendit elle-même, assistée par trois de ses femmes, de sa fenêtre au second étage, dans les fossés du Louvre ; elle y descendit de même Simier et Pangé; c'était au milieu de la nuit du 14 février; ils gagnèrent le cloître de Sainte-Geneviève, où Bussy les attendait, qui de concert avec l'abbé avait fait un trou aux murailles de la ville, par lequel il les mit dehors. Des chevaux étaient préparés pour eux de l'autre côté, sur lesquels ils s'éloignèrent au galop, et ils arrivèrent à Angers sans autre malencontre (2).

(1) Mém. de Marguerite, T. LII, p. 315-324.
(2) *Ibid.*, p. 325-336. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 164. — De Thou, L. LXVI, p. 537 et 538.

Henri III, fort alarmé de la fuite de son frère, dépêcha, dès le lendemain matin, leur mère après lui, pour connaître ses griefs, calmer ses ressentiments et éviter une guerre civile; la peur lui avait cependant suggéré des mesures conciliatrices; il lui renvoyait en même temps tous ses serviteurs et ses équipages. Monsieur se hâta de protester à sa mère qu'il n'avait intention de rien entreprendre ni contre le roi ni contre l'État, et que toute son ambition était tournée vers les pays étrangers. Il envoya en même temps le baron de Rochepot porter au roi cette même assurance, qui rendit quelque tranquillité à la cour (1).

En effet, d'autres projets séduisaient alors le duc d'Anjou : ce prince léger et vaniteux songeait à se faire souverain des Pays-Bas. Tandis que les plus nobles sentiments qui puissent fermenter dans les sociétés humaines, la religion et l'amour de la liberté, avaient soulevé les Belges et les Bataves, et les soutenaient dans une lutte terrible contre toute la puissance de la monarchie espagnole, les princes de la maison de France n'avaient vu, dans ces effroyables combats, qu'une occasion de placer un Valois sur un nouveau trône. Leur politique était plus égoïste encore et plus mesquine que celle de Philippe II. Celui-ci avait l'âme d'un bigot et d'un despote : il était de bonne foi dans son horreur pour toute liberté d'esprit et toute liberté politique. Il croyait que c'était son devoir envers Dieu de supprimer la première, envers les hommes, de détruire la seconde; et les parjures auxquels il se soumettait, les supplices qu'il ordonnait, les crimes qu'il jugeait nécessaires pour arriver à ses fins, lui paraissaient justifiés par le but qu'il se proposait : il s'oubliait lui-même en servant l'Église et le principe monarchique. Charles IX, au contraire, Henri III et le duc d'Anjou, prirent tous, l'un après l'autre, parti dans les guerres de Flandre, non pour leur foi religieuse, non pour leur foi politique, non pour la défense de l'humanité, mais pour un intérêt privé contraire à leurs principes. Cette sanglante guerre civile, le dévouement du

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 164.

patriote, celui du martyr et l'héroïsme de tout un peuple, leur parurent offrir des chances pour leur faire gagner à eux-mêmes une nouvelle couronne. Monsieur veillait depuis longtemps sur l'agonie de la Belgique, se flattant que, dans leur désespoir, les opprimés se jetteraient entre ses bras. Mondoucet qui était ministre de France dans les Pays-Bas, en était revenu, chargé, par beaucoup de seigneurs et de communautés, d'invoquer la protection du roi. « Mondoucet, dit » Marguerite de Valois, voyant que le roi méprisoit cet avis, » ne lui en parla plus, et s'adressa à mon frère, qui, ayant » un vrai naturel de prince, n'aimoit qu'à entreprendre choses » grandes et hasardeuses, étant plus né à conquérir qu'à » conserver. Lequel embrasse soudain cette entreprise, qui » lui plait d'autant plus qu'il voit qu'il ne fait rien d'injuste, » voulant seulement r'acquérir à la France ce qui lui étoit » usurpé par l'Espagnol (1). »

(1572-1578.) Nous n'avons presque plus eu occasion de nous occuper des Pays-Bas, depuis le moment où le prince d'Orange se vit contraint, en 1572, à évacuer les provinces méridionales, et à se retirer en Hollande; doublement découragé par la capitulation de Mons, et par la nouvelle de la Saint-Barthélemy (2). Plusieurs révolutions s'étaient dès lors succédé dans ces provinces. Philippe II avait enfin reconnu que l'horreur excitée par le duc d'Albe multipliait le nombre de ses ennemis; il l'avait rappelé en 1573, ainsi que le duc de Medina-Celi, et il leur avait donné pour successeur don Louis de Requesens, qui, dans le gouvernement du Milanez qu'il avait exercé auparavant, s'était acquis la réputation d'un homme juste et modéré. Requesens avait pris le commandement des Pays-Bas, à Bruxelles, le 17 novembre 1573 (3).

(1573-1578.) Le duc d'Albe avait gouverné cinq ans et demi les Pays-Bas, et il se vantait que pendant cet espace

(1) Mém. de Marguerite, T. LII, p. 246.

(2) Ci-devant Ch. XXII, p. 292.

(3) De Thou, T. IV, L. LV, p. 741. — Watson, Hist. de Philippe II, T. II, L. XIII, p. 305. — *Bentivoglio, Guerre di Fiandra*, P. I, L. VII, p. 157.

de temps, il avait fait périr dix-huit mille hérétiques par la main du bourreau, tandis qu'un nombre infiniment plus considérable était tombé sous le glaive de ses soldats. Quoique les principes de Requesens fussent contraires à ceux de cet homme impitoyable, à peine les Pays-Bas purent-ils s'apercevoir d'aucun allégement du joug qui les écrasait. Les soldats espagnols s'étaient accoutumés à se livrer à toute leur férocité et toute leur cupidité. Ils s'applaudissaient dans leur fanatisme de toutes les souffrances qu'ils infligeaient à des hérétiques ou à des rebelles ; d'ailleurs Chiapino Vitelli, qui les commandait, croyait que leur licence servait d'aiguillon à leur bravoure. La campagne de 1574 avait commencé par des succès du prince d'Orange, qui, après avoir repoussé toutes les tentatives de Requesens pour délivrer Middlebourg, avait brûlé la flotte espagnole, et contraint enfin cette ville à capituler le 16 février (1). Dans le même temps, son frère, le comte Louis de Nassau, le même qui avait été en France l'associé de Condé et de Coligni, s'avançait, par la Gueldre, avec une armée de sept mille fantassins et quatre mille cavaliers, qu'il avait levés avec l'argent de Charles IX, et à laquelle beaucoup de protestants français étaient venus se joindre. La souveraineté des comtés de Hollande et Zélande avait été promise au roi de France, en retour des secours d'argent qu'il avait avancés. Mais cette armée fut défaite à Moocher, le 14 avril, par un lieutenant de Requesens, nommé Sanche Davila. Le comte Louis de Nassau y fut tué avec son frère le comte Henri, et trois ou quatre mille soldats. A cette triste nouvelle, le prince d'Orange dut se retirer en Hollande, se trouvant hors d'état de tenir la campagne. Cependant la généreuse résistance de Leyde arrêta les progrès de Requesens ; cette ville fut assiégée par les Espagnols, du 27 mai au 3 octobre 1574 ; elle supporta, pendant les deux derniers mois, toutes les horreurs de la famine, et elle fut enfin délivrée par l'héroïque résolution que prirent

(1) De Thou, T. V, L. LVIII, p. 135. — *Bentivoglio*, P. I, L. VIII, p. 158. — Watson, T. II, L. XIII, p. 310.

les États, de rompre les digues qui les défendent contre l'Océan, et d'inonder leur propre pays, en ruinant l'armée espagnole (1).

(1575-1578.) La campagne de 1575 commença après la rupture de conférences vainement tenues à Breda pour la paix, sous la médiation de l'empereur. Requesens entreprit la conquête de la Zélande; il réussit, malgré la vaillante opposition du prince d'Orange, à y transporter ses troupes, et à soumettre l'une après l'autre plusieurs forteresses. Le siége de Ziviczée retint cependant neuf mois l'armée espagnole; et avant la reddition de cette place, le marquis Vitelli, le plus habile officier de Philippe II, mourut; don Louis de Requesens, attaqué d'une fièvre violente, expira peu après lui à Bruxelles, le 5 mars 1576 (2).

(1576-1578.) La mort de ces deux chefs désorganisa le gouvernement espagnol, et sauva le prince d'Orange et les Hollandais, au moment où leur ruine était presque accomplie. Le conseil d'État des Pays-Bas, qui était composé en partie de Belges, se trouva dépositaire du pouvoir royal, en attendant que Philippe eût nommé un nouveau gouverneur. Mais la soldatesque espagnole, à laquelle il était dû plus de vingt mois de soldes arriérées, ne voulut pas reconnaître cette autorité civile; elle se mutina, le 24 juin 1576; elle s'empara d'Alost, et y établit une sorte de gouvernement militaire, pour lever des contributions sur les provinces. Si les Flamands s'étaient à peine résignés à supporter la tyrannie régulière de Philippe II, celle de la troupe effrénée qui avait secoué son joug, qui ne demandait que de l'argent, et ne savait se le procurer que par la torture, passait les bornes de la patience humaine : le peuple de Bruxelles se souleva; il chassa le 4 septembre, du conseil des Pays-Bas, ceux de ses membres qui étaient Espagnols ou vendus à l'Espagne. Les plus grands seigneurs de ces provinces entrèrent au conseil à leur place.

(1) De Thou, L. LIX, p. 137, et 141-151. — *Bentivoglio,* P. I, L. VIII, p. 133-181. — Watson, L. XIII, p. 323-361.

(2) De Thou, L. X, p. 170-180. — *Bentivoglio,* P. I, L. IX, p. 182. — Watson, L. XIII, p. 375.

Le Brabant, le Hainaut, l'Artois et la Flandre se confédérèrent dans le but de résister à la soldatesque espagnole, et de garantir les antiques libertés du pays. Guillaume de Horn accepta le commandement de l'armée nationale; d'autre part, l'Espagnol Jérôme de Roda qui avait été chassé du conseil, alla joindre les soldats ses compatriotes qui s'étaient rendus maîtres d'Alost, et fut reconnu par eux pour chef (1).

Ce fut alors que les États de Flandre invoquèrent les secours de la reine Élisabeth et de Monsieur, qui n'était encore que duc d'Alençon : ils entamèrent leur négociation avec ce dernier par le moyen de Mondoucet, ministre de France à Bruxelles. Le duc l'écouta avec avidité; sa sœur chérie, Marguerite, reine de Navarre, dans un voyage qu'elle fit l'année suivante à Spa, pour favoriser ses intrigues, reçut les confidences de la plupart des seigneurs du pays, et leur fit de grandes promesses (2). Cependant les revers multipliés qu'éprouvaient les États ôtaient au duc le courage de se déclarer ouvertement pour eux. Le 15 septembre 1576, les confédérés furent défaits par les Espagnols à Tirlemont; le 20 octobre, Vargas et Ferdinand de Toledo, qui commandaient les Espagnols, entrèrent dans Maestricht et pillèrent cette ville ; une garnison espagnole était maîtresse de la citadelle d'Anvers, mais elle était assiégée par Champigni, lieutenant des États dans cette ville, alors le dépôt principal du commerce et des richesses de l'occident de l'Europe; les mutins d'Alost en étant avertis, vinrent la rejoindre le 4 novembre, et se rangeant sous les ordres de d'Avila et de Vargas, ils assurèrent leur victoire et prirent la ville d'assaut ; mais en même temps ils se souillèrent par cette férocité, cette cupidité, qui depuis plus de soixante ans signalaient les Espagnols comme les plus redoutables des maîtres, des amis ou des ennemis. Sept mille des défenseurs d'Anvers furent tués, le pillage dura trois jours et trois nuits, il fut effroyable, et il répandit la ruine parmi

(1) De Thou, L. LXII, p. 272, et 277-280. — *Bentivoglio,* P. I, Lib. IX, p. 199. — Watson, T. III, L. XIV, p. 1.
(2) Mém. de Marguerite de Valois, T. LII, p. 251-300.

les commerçants d'une extrémité de l'Europe à l'autre (1).

La veille même de ce jour funeste, don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles V, que Philippe II avait nommé pour gouverneur des Pays-Bas, arriva à Luxembourg; il avait traversé la France en poste et déguisé, avec une rapidité si grande, qu'on n'avait point encore eu la nouvelle de son départ quand on apprit son arrivée : cependant les huguenots assurèrent ensuite qu'il avait eu des conférences, à son passage à Paris, avec le cardinal d'Este, légat du pape, avec le duc de Guise, ou même avec Catherine et Henri III, dans lesquelles des mesures avaient été concertées pour la ruine de la réforme. Le seul duché de Luxembourg n'avait point réclamé ses priviléges, ou ne s'était point déclaré contre les troupes espagnoles. Toutes les autres provinces catholiques des Pays-Bas étaient armées; toutefois elles ne refusaient pas de reconnaître don Juan pour gouverneur, pourvu qu'il garantît leurs droits et qu'il éloignât une soldatesque étrangère, qui venait de se souiller à Anvers par des crimes nouveaux. Le ton menaçant que prit don Juan avec les États assemblés à Bruxelles, leur fit sentir la nécessité de se réunir avec les provinces protestantes, auxquelles ils avaient jusqu'alors fait la guerre ; le prince d'Orange venait tout récemment de leur envoyer des secours ; un sentiment de tolérance réciproque facilita la négociation, terminée le 8 novembre 1576 par le traité qui porte le nom de Pacification de Gand. Les provinces confédérées de Brabant, Flandre, Artois, Hainaut, Namur, Utrecht, Malines, Hollande et Zélande, auxquelles la Frise se joignit le 24 novembre, s'engagèrent à supprimer tous les édits persécuteurs du duc d'Albe, à se rendre réciproquement tous leurs prisonniers, à s'unir pour chasser leurs barbares oppresseurs, et à maintenir cependant la seule religion romaine dans les États du Midi, et l'ordre actuel dans ceux du Nord. Don Juan, hors d'état de résister par la force à l'union des provinces, fut obligé d'y accéder

(1) De Thou, L. LXII, p. 288, 290. — Watson, T. III, L. XIV, p. 10-21. — *Benticoglio*, P. I. L. IX, p. 205-210.

lui-même le 12 février 1577, par le traité de Marche-en-Famine, et il s'engagea à retirer toutes les troupes étrangères des Pays-Bas (1).

Don Juan n'avait cependant eu dessein que de tromper les États, de réveiller la jalousie entre les protestants et les catholiques, et de profiter de la sécurité des derniers pour ressaisir le pouvoir absolu. Il avait congédié les troupes espagnoles, mais il faisait naître des délais sur le renvoi des troupes allemandes, et il profita des fêtes qu'il donnait à la reine de Navarre à son passage, pour s'emparer par surprise, le 24 juillet 1577, de la citadelle et de la ville de Namur. Malgré cet acte de violence, don Juan voulait encore négocier avec les États. Mais à cette époque le roi de Navarre intercepta en Gascogne la correspondance de don Juan avec Philippe, et l'envoya au prince d'Orange, qui la communiqua aux États; elle ne laissait aucun doute sur les desseins perfides du gouverneur. Les États se préparèrent à la guerre; un grand nombre de forteresses leur furent remises par les soldats qui y tenaient garnison; le prince d'Orange fut appelé à Bruxelles, et il y fut reçu avec enthousiasme par le peuple. Cependant les grands seigneurs belges, le duc d'Arschott, le marquis de Havré, le comte de Lalain, jaloux du prince qu'ils croyaient leur égal, et qui était devenu leur chef, feignant aussi d'être inquiets pour leur religion, intriguèrent pour opposer un gouverneur catholique au prince d'Orange comme à don Juan; ils appelèrent d'Autriche l'archiduc Matthias, jeune homme de vingt-deux ans, frère de l'empereur Rodolphe II, qui s'échappa de Vienne, à peu près comme le duc d'Anjou s'échappa de Paris, pour venir offrir ses services aux Belges. Le prince d'Orange eut cependant l'habileté de l'attacher à son parti, de lui faire signer et jurer les conditions auxquelles il se fit reconnaître pour gouverneur, et de se faire nommer son lieutenant (2).

(1) De Thou, L. LXII, p. 293-300; L. LXIV, p. 403. — Watson, T. III, L. XIII, p. 23-43. — *Bentivoglio*, P. I, L. X, p. 212-222.

(2) Conditions imposées à Matthias en décembre 1577. — Traités de Paix,

(1578.) Le prince d'Orange ne put, il est vrai, engager ensuite les États à agir avec la vigueur qu'il aurait voulu leur inspirer, et à attaquer don Juan à Namur avant le retour des troupes espagnoles qu'Alexandre Farnèse, prince de Parme, lui ramenait à marches forcées. Quand celles-ci furent de retour, elles défirent l'armée des États le 29 janvier 1578 à Gemblours. La cause de la liberté et celle de la religion paraissaient de nouveau compromises dans les Pays-Bas. Cependant les protestants de toute l'Europe sentaient bien que leur sort pouvait être décidé dans ces provinces. L'électeur palatin s'y montrait zélé pour la défense de ses coreligionnaires, comme il l'avait été en France; c'était surtout lui qui leur fournissait des soldats allemands. La reine Élisabeth avait découvert que don Juan avait formé le projet de délivrer de sa captivité la reine Marie d'Écosse, de l'épouser, et de monter avec elle sur le trône d'Angleterre; aussi mettait-elle le plus haut intérêt à l'empêcher d'affermir son pouvoir dans les Pays-Bas; elle signa un traité d'alliance avec les États, et leur avança 100,000 liv. sterl. (1). Le roi de Navarre et les protestants français, plus intimement unis encore avec les Hollandais par leurs croyances religieuses, par leur amour de la liberté politique, par la communauté d'amis et d'ennemis, envoyaient des secours, ou passaient en foule dans les Pays-Bas, dès qu'ils ne trouvaient pas d'occasions de combattre en France. Le brave La Noue, qui avait horreur des guerres civiles, qui était fatigué des princes et des cours dont il avait trop appris à connaître les bassesses, accepta avec empressement les offres des États; il arriva en Flandre le 29 juin 1578, avec un bon nombre d'officiers protestants (2). Mais celui dont l'assistance paraissait encore aux États devoir être la plus importante, était le duc d'Anjou. On le voyait, dans le royaume, à la tête d'une faction puissante qui lui avait fait une réputation d'activité et de talents; on connaissait l'étendue des provinces

T. II, p. 390. — De Thou, L. LXIV, p. 419. — Watson, L. XIV, p. 48-68. — *Bentivoglio*, P. I, L. X, p. 223-232.

(1) Rapin-Thoyras, L. XVII, p. 362. — Traités de Paix, T. II, p. 391.

(2) De Thou, L. LXVI, p. 489. — Amirault, Vie de Fr. de La Noue, p. 249.

qui lui avaient été données en apanage ; on le savait en traité de mariage avec Élisabeth, qui paraissait alors fort tentée de le faire monter sur son trône ; et les États croyaient ne pouvoir payer à un trop haut prix l'appui d'un prince qui les unirait en même temps avec la France et avec l'Angleterre.

Le duc d'Anjou, depuis qu'il s'était échappé de Paris pour se retirer dans l'Anjou, y avait rassemblé six mille hommes de pied et mille chevaux. L'opinion qu'on avait de sa richesse et des avantages qu'il procurerait à ses soldats, dans les pays où il se préparait à les conduire, avait fait accourir les gens de guerre sous ses drapeaux. Mais si Monsieur était riche, son désordre et sa prodigalité égalaient ceux de ses frères. Il était toujours à court d'argent, il ne donnait à ses soldats que très peu d'engagement et point de solde, aussi les troupes qu'il rassemblait dévastèrent-elles horriblement la province où il les avait réunies. Quoique Henri III craignît que l'entreprise de son frère ne le brouillât avec Philippe II, il languissait de le voir sortir de France, pour être délivré des esprits remuants qui le dirigeaient, des aventuriers qu'il avait engagés sous ses drapeaux, pour soulager ses sujets de leurs pillages, et plus encore pour éloigner un rival dont il se défiait. La petite armée du duc d'Anjou traversa sans obstacle une partie de la France, et arriva sur les frontières du Hainaut. Le duc lui-même partit de Verneuil le 7 juillet à minuit, avec Bussy, La Rocheguyon et un petit nombre d'officiers, pour rejoindre ses troupes (1). Au commencement d'août il fut reçu dans Mons. Alors il publia un manifeste par lequel il déclarait qu'il n'avait pu résister aux instances des habitants des Pays-Bas, autrefois sujets de la France, qui le suppliaient de les délivrer de la tyrannie des Espagnols ; qu'il s'y était déterminé malgré la résistance de la reine sa mère, et les remontrances des principaux seigneurs du royaume ; mais qu'il prenait le ciel à témoin que ni l'avarice, ni l'ambition, ni l'envie de profiter des dépouilles d'un prince voisin ne

(1) Journal de Henri III, par l'Étoile, p. 171.

l'avaient engagé dans cette entreprise, à laquelle il n'avait été déterminé que par le sentiment du devoir et de la compassion (1).

Ce manifeste fut suivi par un traité que Bussy négocia et signa à Anvers le 13 août, par lequel le duc d'Anjou était proclamé protecteur de la liberté belge. Il s'engageait à entretenir pendant trois mois à ses frais dix mille fantassins et deux mille chevaux pour la défense des États. Ceux-ci promettaient de lui livrer pour places de sûreté les forteresses de Bavay, du Quesnoy et de Landrecies; ils lui cédaient toutes les conquêtes qu'il pourrait faire à droite de la Meuse ; celles qu'il ferait à la gauche de cette rivière devaient leur être restituées. Ils promettaient, s'ils venaient à rompre sans retour avec le roi d'Espagne, de préférer le duc à tout autre pour être leur souverain ; ils consentaient à ce que les ordres fussent donnés en son nom, quand il serait présent à l'armée; mais quant à la police et gouvernement du pays, « le duc » sera content de ne point s'y entremettre (2). »

Don Juan se trouvait à Namur avec une armée vaillante, mais très peu nombreuse, que Philippe II, jaloux de son frère naturel, n'avait point voulu renforcer. Les États, Matthias, et le prince d'Orange se flattaient de le contraindre à une grande bataille et de le chasser du pays. Mais l'importance même des secours qu'ils avaient reçus de leurs alliés leur ôta le pouvoir de les diriger selon leur prudence ; elle suscita des jalousies et des divisions parmi eux, et fit enfin échouer tous leurs projets. Élisabeth, malgré ses négociations de mariage avec le duc d'Anjou, se défiait de lui, et ne voulait pas qu'il devînt trop puissant en Flandre. Elle envoya donc des subsides considérables à Jean Casimir, frère de l'électeur palatin, pour le mettre en état de lever une puissante armée qu'il conduisit dans les Pays-Bas. Après sa jonction à Diest avec l'armée des États, ceux-ci se trouvèrent avoir sous leurs ordres quarante

(1) De Thou, L. LXVI, p. 497. — *Bentivoglio*, P. I, L. X, p. 244.

(2) Traités d'Anvers, aux Traités de Paix, T. II, p. 394. — De Thou, L. LXVI, p. 498. — Watson, L. XIV, p. 89. — *Bentivoglio*, P. I, L. X, p. 246.

mille hommes d'infanterie et vingt mille de cavalerie; jamais ils n'avaient été si redoutables; mais ces troupes presque toutes protestantes causèrent une jalousie extrême aux catholiques; les protestants de Flandre et de Brabant abusèrent de leur prépondérance pour se faire accorder par la paix de religion d'Anvers (1) de nouveaux avantages. La jalousie et l'irritation des catholiques dans les provinces wallonnes en furent redoublées; ils refusèrent d'ouvrir au duc d'Anjou les trois villes qui lui avaient été promises comme places de sûreté; ils se refusèrent à exécuter les conditions de la paix de religion; ils arrivèrent même à des actes d'hostilité ouverte avec les protestants. Ils ne tentèrent rien contre don Juan d'Autriche; on voyait qu'ils se rapprochaient toujours plus des Espagnols. A la fin de la campagne les troupes allemandes de Jean Casimir se dissipèrent sans avoir rien fait; si don Juan ne profita pas de leur désorganisation, c'est que lui-même était tombé malade : il mourut en effet à Namur le 1er octobre, désignant Alexandre Farnèse, prince de Parme, pour être son successeur (2).

Au milieu de cette lutte des partis et de cette puissance des armées allemandes, la présence du duc d'Anjou sur la frontière des Pays-Bas fut peu remarquée, et n'amena aucun résultat important. Il assiégea Binche en Hainaut, et s'en rendit maître le 7 octobre; il s'empara ensuite de Maubeuge; mais après avoir vainement négocié pour obtenir possession de Landrecies et du Quesnoy, et avoir manifesté sa jalousie de Jean Casimir, avec lequel il se trouvait en inimitié presque déclarée, il licencia son armée, et se plaignit vivement de la manière dont il avait été traité; il rentra en France, et peu de temps après il passa en Angleterre, soit pour concerter avec Élisabeth ce qu'il y avait à faire pour les Pays-Bas, soit pour presser auprès de cette reine les négociations que Bacqueville, Rambouillet et Simier suivaient

(1) Du 22 juillet 1578, Traités de Paix, T. II, p. 392.

(2) De Thou, L. LXVI, p. 507, 511-519. — Watson, L. XIV, p. 92. — — *Bentivoglio*, P. I, L. X, p. 248.

depuis quelque temps pour la marier au duc d'Anjou (1).

Pendant l'absence de ce duc, la cour de Henri III était retombée dans ses petites et basses intrigues. Le roi s'était flatté que le départ de Bussy d'Amboise le délivrerait de l'inquiétude que lui donnait cet homme brave et féroce, toujours empressé à chercher querelle à ses mignons. Mais il ne se fut pas plus tôt éloigné que le duc de Guise prit à tâche de les humilier et de les provoquer à son tour : il croyait prendre ainsi la défense de la noblesse française, qui ne pouvait sans honte se courber sous le joug des favoris. Non moins magnifique que le roi, le duc de Guise était comme lui entouré d'un grand nombre de jeunes seigneurs et de pages qu'il formait aux armes, et qui se préparaient par des combats singuliers à la guerre civile, ou à servir l'ambition encore secrète de la maison de Lorraine. Ces jeunes gens, sans cesse offensés par le luxe et l'insolence des mignons, étaient aussi sans cesse prêts à leur reprocher, ou par des propos grossiers ou par des railleries dédaigneuses, les honteuses pratiques auxquelles ils devaient leur faveur. Ainsi Charles de Balzac d'Antragues, qu'on nommait Antraguet, pour le distinguer de son frère François, et qui était tout dévoué à la maison de Guise, accabla de son mépris, le 26 avril, Jacques de Lévy comte de Quélus, un des mignons du roi. Deux autres de ces favoris, Maugiron et Livarot, embrassèrent sa querelle ; Schomberg et Riberac, deux amis du duc de Guise, s'unirent à Antraguet. Le combat de trois contre trois fut arrangé, avec le consentement du roi, pour le lendemain, dimanche 27, à cinq heures du matin, auprès de la Bastille. Les six combattants en effet s'avancèrent les uns contre les autres, la poitrine nue, l'épée et le poignard à la main, s'encourageant par le cri, les uns de Vive le roi, les autres de Vive le duc de Guise et la noblesse française. Leur acharnement égala le sentiment de leurs outrages. Antraguet seul ne rapporta du combat qu'une égratignure, mais Schomberg et Maugiron demeurè-

(1) De Thou, Liv. LXVI, p. 511. — Rapin-Thoyras, L. XVII, p. 367, 370, 371.

rent morts sur le champ de bataille; Riberac mourut le lendemain de ses blessures; Quélus en mourut aussi, mais après trente jours de souffrance; Livarot enfin en réchappa, après avoir été six semaines en danger. Si l'on avait pu croire qu'il n'y avait qu'une amitié pure et noble entre le roi et ces trois jeunes gens dont l'un était tué, les deux autres couverts de blessures qu'on jugeait mortelles, on aurait compati à sa douleur; mais des détails dégoûtants sur l'effrayante dépravation de l'intérieur du palais, étaient connus de tout le public (1); aussi la cour et la France racontaient avec horreur le désespoir du roi, les promesses qu'il fit au médecin de Quélus et à lui-même : « comment il portoit une merveil-» leuse amitié à Quélus et à Maugiron; il les baisa tous deux » morts, fit tondre leurs têtes et serrer leurs blondes cheve-» lures, et ôta à Quélus les pendants de ses oreilles, que lui-» même auparavant lui avoit donnés, et attachés de sa propre » main.... et l'honora, lui et les autres, de superbes convois » et sépultures de princes (2). »

Dans son ressentiment le roi eut un moment la pensée de faire traduire en justice Antraguet, seul survivant de ce combat terrible; mais le duc de Guise dit avec tant de hauteur « qu'il n'avoit fait acte que de gentilhomme et d'homme de » bien, et que si on le vouloit fâcher, son épée, qui coupoit » bien, lui en feroit raison, » qu'on le laissa tranquille. Peu de mois après, le duc de Guise fit attaquer un autre des mignons du roi, Saint-Mégrin, comme il sortait du Louvre le 21 juillet à onze heures du soir : il savait que Saint-Mégrin faisait la cour à sa femme, et il aposta contre lui une vingtaine d'assassins, qui le laissèrent sur le pavé de la rue Saint-Honoré, transpercé de trente-quatre coups d'épée. Le malheureux ne mourut que le lendemain matin; quelques enquêtes ayant été commencées, le roi fit demander aux Guises de revenir à la cour; ils rentrèrent en effet à Paris

(1) Confession catholique du sieur de Sancy, ch. 7, p. 196.
(2) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 167, 169. — De Thou, L. LXVI, p. 539. — Lacretelle, T. III, L. VIII, p. 84.

le 16 mars 1579, mais à la tête de six ou sept cents chevaux ; et toutes recherches sur ce meurtre furent aussitôt abandonnées (1).

La faveur du monarque attirait la proscription sur ceux qui en étaient les objets. Livarot, guéri des blessures qu'il avait reçues au combat d'Antraguet, fut tué en duel en 1581, par le marquis de Maignelais ; et Grammont, qui était après eux le plus en faveur, eut le bras emporté au siége de La Fère : le malheur de chacun d'eux semblait causer une réjouissance publique ; quiconque approchait du roi, quiconque était par lui élevé en dignité, devenait par là même odieux au peuple. René de Villequier que Catherine avait placé auprès de Henri, dès sa première jeunesse, pour surveiller son éducation, était accusé de lui avoir enseigné tous ses vices. François d'O, gendre de Villequier, et que Henri III fit surintendant des finances, était l'homme le plus décrié de la cour, pour sa hauteur, son avarice, ses débauches, et sa dureté impitoyable envers les contribuables. Le chancelier Birago, auquel les Français reprochaient bien plus sa naissance italienne, que la part qu'il avait eue à la Saint-Barthélemy, ayant reçu du pape le chapeau de cardinal, donna le 1er octobre sa démission de la chancellerie, et fut remplacé le 9 décembre par Philippe Hurault de Chiverny, nommé garde des sceaux, qui ne fut pas mieux accueilli du public (2). On vit avec un peu plus de faveur la nomination d'Armand de Biron, de Jacques de Matignon, et l'année d'après celle de Jean d'Aumont, à la dignité de maréchaux de France ; Henri III avait eu soin de les choisir parmi les capitaines qui n'étaient point attachés aux Guises, et qui ne dépendaient que de lui seul. Ce fut dans le même esprit qu'il donna le commandement de l'arsenal et de l'artillerie à Philibert de La Guiche, le gouvernement de Dauphiné à Laurent de Maugiron, et le gouvernement de Paris à Ville-

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 172 et 185. — De Thou, L. LXVI, p. 540.

(2) De Thou, L. LXVI, p. 541. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 178. — Mém. de Chiverny, T. L, p. 123.

quier. Anne, fils de Guillaume de Joyeuse, lieutenant du roi en Languedoc, et Jean-Louis Nogaret de La Valette, remplirent les vides que le poignard avait fait parmi les jeunes favoris : l'un fut depuis duc de Joyeuse, l'autre duc d'Épernon (1).

Il semble que la pensée de faire entrer les mignons dans une puissante association, dans laquelle ils contractassent l'obligation de se défendre les uns les autres, eut autant de part que l'habitude de mêler la dévotion aux plus honteuses débauches, dans l'institution de l'ordre du Saint-Esprit, qui fut fondé par Henri III, le 31 décembre 1578. Il devait être composé .de cent chevaliers-commandeurs, qui devaient faire preuve de noblesse dans trois races au moins. Le roi, grand-maître, et les officiers de l'ordre étaient compris parmi les cent (2). « On disoit que le roi avoit institué cet ordre, dit » l'Étoile, pour joindre à soi, d'un nouvel et plus étroit lien, » ceux qu'il y vouloit nommer ; à cause de l'effréné nombre » de chevaliers de Saint-Michel, qui étoit tellement avili » qu'on n'en faisoit non plus de compte que de simples hobe- » reaux ou gentillâtres ; et appeloit-on *dès piéça,* le collier » de cet ordre, le collier à toutes bêtes. Pour se les rendre » plus loyaux et affectionnés serviteurs, il les obligeoit à cer- » tains serments contenus aux articles de l'institution de » l'ordre. Le dessein du roi étoit de donner à chacun de ces » chevaliers huit cents écus, en forme de commanderie, sur » certains bénéfices de son royaume. (Mais le pape et le clergé » de France s'y opposèrent.) Et ce faisoit, à ce qu'on disoit, » parce que beaucoup de ses sujets agités du vent de la ligue, » qui, secrètement et par sous main, ourdissoit toujours son » fuseau, tendoient comme à rebellion, s'y laissant trans- » porter par les nouvelles charges qu'on leur mettoit sus. A » quoi Sa Majesté désirant pourvoir, s'étoit avisée de se for- » tifier desdits chevaliers qu'elle croyoit, avec ses mignons, » et un régiment des gardes qui journellement l'assistoient,

(1) Davila, L. VI, p. 342.

(2) De Thou, L. LXVIII, p. 601. — Cheverny, T. I., p. 126. — Brantôme, Discours sur les duels, T. VI, p. 206.

» lui être plus prompts et fidèles défenseurs, advenant quelque » émotion (1). »

Le roi de Navarre avait achevé dans Agen l'année 1577; mais il n'en fut pas plus tôt parti, au commencement de 1578, que Biron se saisit de Villeneuve d'Agenois et bientôt après d'Agen. « Ainsi, dit d'Aubigné, cette cour de Gascogne ayant » perdu son Paris, se retira à Lectoure, d'où fut dépêché » Miaussans, pour demander la reine de Navarre; étant lors » la maison possédée par Lavardin et Roquelaure, entière- » ment aliénés de la faction des réformés. » Le vicomte de Turenne, qui s'y trouvait aussi présent, assure au contraire « que le roi de Navarre n'avoit voulu consentir que la reine » Marguerite le vînt trouver, à cause du mauvais ménage » qu'ils avoient en étant à la cour, et des divers soupçons » qu'elle lui avoit donnés de ses comportements. Quoique le » roi, son frère, ne l'aimât pas, si lui sembloit-il être hon- » teux pour lui, de voir sa sœur comme répudiée par le roi » de Navarre... La plupart de ceux qui étoient auprès de ce- » lui-ci n'adhéroient pas à sa venue, et aussi peu le corps des » églises, estimant qu'elle porteroit beaucoup de corruption, » et que le roi de Navarre même se laisseroit aller aux plai- » sirs, en donnant moins de temps et d'affection aux af- » faires (2). »

C'était justement le motif qui faisait désirer à la reine-mère de la reconduire à son époux : quoique Henri III eût été jusqu'alors son fils favori, elle ne voyait pas sans dégoût la mollesse où il était tombé, et elle aurait cru d'une bonne politique d'inoculer cette contagion à ses adversaires. Tandis que Henri de Navarre s'efforçait de réconcilier ses partisans catholiques et protestants, elle croyait pouvoir, avec un peu d'adresse, les aliéner toujours plus les uns des autres; elle désirait visiter toutes les provinces du Midi, et y exercer une souveraineté que son fils lui abandonnait volontiers. « Quoiqu'elle n'eût pas, dit Turenne, la parole du roi de

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 181.

(2) D'Aubigné, L. IV, chap. 2, p. 333.—Mém. de Bouillon, T. XLIX, p. 3 et 4.

» Navarre de la recevoir, elle s'achemina en priant et me- » naçant. » Elle partit au mois de juillet avec Marguerite, et elle arriva à Bordeaux vers le milieu d'août. Leur suite était nombreuse, et Catherine n'avait pas manqué de prendre avec elle, suivant sa coutume, beaucoup des plus belles dames de sa cour. Le roi de Navarre se décida alors à lui faire dire « qu'elle vînt, et que sa fille se comportant selon » son devoir, tout le passé seroit mis en oubli. » Leur entre- vue eut lieu à La Réole, ville où le capitaine Favas comman- dait pour les réformés, et où le roi de Navarre se rendit avec six cents gentilshommes. « A cette première entrevue, » les choses se passèrent assez doucement, et néanmoins la » reine Marguerite demeura avec la reine, sa mère, qui » s'en devoit venir au port Sainte-Marie, et le roi avec ses » gentilshommes s'en retourna à Nérac (1). »

De part et d'autre il y avait beaucoup de plaintes et beau- coup de difficultés à régler. La guerre avait à peine été suspendue par la pacification de Bergerac; un grand nombre d'aventuriers qui avaient servi dans les armées protestantes, et qui ne connaissaient point d'honnête industrie, s'étaient emparés de châteaux, d'où ils bravaient également Henri de Bourbon et Henri de Valois, et ils n'y vivaient que de pillage. En Languedoc surtout les hostilités étaient journa- lières : les catholiques avaient surpris un grand nombre de places sur les protestants, et presque partout ils avaient envoyé au supplice les ministres et les plus zélés entre les religionnaires. Damville lui-même s'était rendu maître de Beaucaire le 7 septembre, après en avoir fait poignarder le gouverneur (2). Pour régler tous les différends survenus de- puis la conclusion de la paix, le roi de Navarre et Catherine convinrent qu'ils auraient une conférence à Nérac, mais seulement après que le premier aurait pris l'avis des chefs de son parti, et des députés des Églises qui devaient s'as-

(1) Mém. de Bouillon, T. XLIX, p. 5, 6, 7. — Mém. de Marguerite, T. LII, p. 339. — Hist. de Languedoc, L. XL, p. 370.
(2) Hist. de Languedoc, L. XL, p. 369.

sembler à Montauban. En attendant, Catherine et sa fille se rendirent à Toulouse, où elles firent leur entrée le 28 octobre. Le maréchal Damville et le vicomte de Joyeuse les y reçurent magnifiquement, tandis que le duc de Montpensier et son fils, le maréchal de Biron et beaucoup de grands seigneurs, aussi bien que les beautés les plus renommées de la cour, entre autres la célèbre Dayelle, Chypriote, et la dame de Sauve, dont le roi de Navarre avait été amoureux à Paris, grossissaient alors leur train.

(1579.) Ce fut vers le commencement de l'année 1579 que les deux reines revinrent à Nérac avec leur brillante cour, et elles réussirent, comme les ministres protestants l'avaient redouté, à y faire mettre entièrement en oubli cette sévérité de mœurs qu'ils avaient prêchée au roi de Navarre; les journées se passaient dans les divertissements; il y avait bal chaque soir. La reine de Navarre encourageait son mari à la galanterie, elle était la confidente de ses amours, elle faisait bon accueil à ses maîtresses, et demandait de lui la même faveur pour ses amants. « La cour du roi de Navarre, dit d'Aubigné, » se faisoit florissante en brave noblesse, en dames excellentes, » si bien qu'en toute sorte d'avantages de nature et de l'ac- » quis, elle ne s'estimoit pas moins que l'autre. L'aise y amena » les vices (comme la chaleur les serpents); la reine de Na- » varre eut bientôt dérouillé les esprits et fait rouiller les » armes; elle apprit au roi, son mari, qu'un cavalier étoit » sans âme quand il étoit sans amour, et l'exercice qu'elle » en faisoit n'étoit nullement caché, voulant par là que la » publique profession sentît quelque vertu, et que le secret » fût la marque du vice (1). »

Le cardinal de Bourbon se trouvait aussi dans le cortége des reines, et il était venu rendre visite à son neveu. « Il lui » tint, dit l'Étoile, quelques propos pour se ranger à la religion » catholique, dont ledit roi, se gaussant et découvrant par » sa bouche le langage de la ligue, qui dès ce temps com- » mençoit à pratiquer le bon homme, lui dit tout haut en

(1) D'Aubigné, L. IV, c. 5, p. 341. — Sully, Économies royales, T. I, p. 282.

» riant : Mon oncle, on dit ici qu'il y en a qui vous veulent » faire roi ; dites-leur qu'ils vous fassent pape, ce sera chose » qui vous sera plus propice, et si serez plus grand qu'eux, » et que tous les rois ensemble (1). » Il était fort bizarre qu'on songeât déjà à offrir à un cardinal, âgé de cinquante-cinq ans, l'héritage de deux princes âgés l'un de vingt-sept, l'autre de vingt-quatre ans ; mais l'opinion que Henri III et son frère, affaiblis par leurs débauches, mourraient jeunes, et n'auraient jamais d'enfants, était universelle parmi leurs sujets. Les Guises l'accréditaient à dessein, pour faire envisager aux catholiques l'approche du danger que courrait l'Église, si le roi de Navarre, hérétique relaps, était l'héritier de la couronne, et pour préparer les esprits au but de leur ambition, celui de les appeler eux-mêmes au trône, comme descendants des Carlovingiens, en repoussant la race capétienne.

Catherine elle-même semblait pénétrée de ce pressentiment. « Elle racontoit douloureusement, dit d'Aubigné, les » entreprises des Guisards, autant qu'il en falloit pour donner » jalousie et crainte ; prêchoit le bon naturel du roi son fils, » laissant couler comme ses dévotions (et quelques unes de » ses filles disoient sous main, ses amours infâmes) lui avoient » amolli le courage. Il y avoit à craindre qu'il s'étonnât aux » affaires qu'on lui jetoit sur les bras, et que toute la chré- » tienté prît des conclusions contre le roi de Navarre, pour » lui ôter son droit de succession ; droit de tant plus consid- » rable par la mauvaise santé de Monsieur (2). » Catherine qui ne croyait guère à la sincérité de la religion de Henri de Bourbon, ne désespérait pas de le ramener, par ces considérations, au catholicisme. En même temps, pour traiter avec les ministres, « elle avoit appris par cœur plusieurs locutions » qu'elle appeloit consistoriales, comme d'*approuver le con-* » *seil de Gamaliel*, dire *que les pieds sont beaux de ceux* » *qui portent la paix ;* appeler le roi, *l'oint du Seigneur,* » *l'image du Dieu vivant*, avec plusieurs sentences de l'é-

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 177.
(2) D'Aubigné, L. IV, c. 3, p. 335.

» pitre de saint Pierre en faveur des dominations ; s'écrier sou-
» vent : *Dieu soit juge entre vous et nous, j'atteste l'Éternel,*
» *devant Dieu et ses anges !* Tout ce style, qu'ils appeloient,
» entre les dames, le langage de Canaan, s'étudioit au soir,
» au coucher de la reine, et non sans rire ; la bouffonne Atrie
» présidente à cette leçon (1). »

Mais Catherine ne se contentait pas d'agir sur le roi de Navarre, elle travaillait aussi contre lui. Suivant Sully, « Cependant que sa belle-mère l'amusoit de belles paroles, » elle semoit des divisions et dissensions entre lui, M. le » prince de Condé, M. de Turenne, et autres des plus signalés » du parti de la religion, et faisoit des pratiques dans leurs » villes. » Ce prince en effet défia M. de Turenne, qui protesta de la déférence qu'il devait à son rang, et l'affaire s'arrangea. Turenne fut ensuite provoqué au combat par Duras et Rosan ; il avait remporté sur eux l'avantage, lorsqu'il fut assailli par derrière par des hommes qu'ils avaient apostés, et blessé de vingt-huit coups d'épée (2). « Ces trois cours, » du roi de Navarre et des deux reines, étant donc ensemble » à Auch, poursuit Sully, un soir, ainsi que l'on tenoit le » bal, un gentilhomme, envoyé par M. de Favas, vint » avertir le roi de Navarre qu'un vieil gentilhomme nommé » Ussac, que l'on tenoit pour un des piliers de l'Église huguenote, étant des plus autorisés dans les consistoires, et accrédités dans les assemblées, et à cette cause avoit été » choisi entre plusieurs autres pour être gouverneur de La » Réole, place des plus importantes pour ceux de la religion, » avoit été persuadé par une des filles de la reine-mère, dont » il étoit devenu éperdument amoureux (c'étoit la même » Anne d'Atrie qui enseignoit à la reine le langage de Canaan), » à se faire catholique, et remettre sa place entre les mains » de Catherine. Ce qu'entendu par le roi de Navarre, sans » montrer aucune émotion, ni faire semblant de rien, s'é-

(1) D'Aubigné, L. IV, c. 3, p. 337. C'était Anne d'Aquaviva, fille du duc d'Atria, mariée au comte de Chateauvilain.

(2) Mém. de Bouillon, T. XLIX, p. 19-27. — Mém. de Sully, T. I, p. 285.

» coula doucement de la presse, avec trois ou quatre autres, » auxquels il dit tout bas à l'oreille : Avertissez le plus secrè- » tement que vous pourrez tous mes serviteurs dont vous » pourrez savoir les logis, que dans une heure je serai à » cheval, hors la porte de la ville, avec ma cuirasse sous » ma jupe de chasse; et que ceux qui m'aiment et qui vou- » dront avoir de l'honneur me suivent. Ce qui fut aussitôt » fait que dit, et le tout si heureusement exécuté, qu'à portes » ouvrantes il se trouva à Fleurance, de laquelle les habitants » ne se doutant de rien, à cause que l'on étoit en paix, il se » saisit facilement. Ce qui ayant été le matin rapporté à la » reine-mère, qui le pensoit avoir couché à Auch, elle n'en » fit que rire, et en branlant la tête dit : Je vois bien que » c'est la revanche de La Réole, et que le roi de Navarre a » voulu faire chou pour chou; mais le mien est mieux » pommé (1). »

Au milieu de ces intrigues et de ces fêtes, dont quelques unes avaient un caractère assez rude, car le roi de Navarre mena les dames à une chasse aux ours, où il y eut beaucoup de monde tué, les négociations continuèrent; enfin, le 28 février 1579, un traité de paix explicatif de celui de Bergerac, fut signé à Nérac entre la reine-mère et son gendre. La principale modification faite au traité précédent, fut la concession par la reine au roi de Navarre de onze nouvelles places de sûreté, trois en Guienne, huit en Languedoc, qu'il ne devait garder, il est vrai, que jusqu'au 1er octobre suivant (2).

La reine-mère ayant fait son traité, et réconcilié sa fille avec le roi de Navarre, prit congé du dernier à Castelnaudary, et continua la tournée qu'elle voulait faire dans les provinces méridionales. Elle emmena avec elle Laverdin, Duras, Grammont, et les autres catholiques attachés au roi de Navarre (3). Celui-ci revint à Pau avec sa femme, et dans cette ville toute protestante, les ministres s'efforcèrent de le

(1) Sully, Économ. royales, L. I, chap. 10; Tome I, p. 283. — Mém. de Bouillon, T. XLIX, p. 13; et notes, p. 91. — D'Aubigné, L. IV, c. 2, p. 334.

(2) Traités de Paix, T. II, p. 409 à 411. — Hist. de Languedoc, L. XL, p. 370.

(3) Sully, T. I, p. 285. — Mém. de Bouillon, T. XLIX, p. 27.

soumettre à leur rigorisme. A peine permirent-ils à Marguerite de se faire dire la messe en secret, dans une toute petite chapelle, où il n'entrait que huit ou dix personnes : toutefois ils découvrirent que le jour de la Pentecôte quelques catholiques de la ville s'étaient cachés dans le château pour y assister, et ils les firent traiter fort rudement (1). Marguerite insista pour quitter une ville si inhospitalière, et elle ramena en effet le roi de Navarre à Nérac. Celui-ci avait trop vécu à la cour de France pour n'en avoir pas contracté les mauvaises mœurs. La liste de ses maîtresses est fort longue dans les écrits du temps. Après que Catherine fut partie avec mademoiselle Dayelle et madame de Sauve, Henri s'attacha aux dames d'honneur de sa femme, à Catherine du Luc, à mademoiselle de Rebours, qui, dit Marguerite, « étoit une « fille malicieuse, qui ne m'aimoit point, et qui me faisoit » tous les plus mauvais offices qu'elle pouvoit; puis à mademoiselle de Fosseuse, qui étoit plus belle, pour lors, toute » enfant, et toute bonne... Nous faisions la plupart du temps » notre séjour à Nérac, où notre cour étoit si belle et si plaisante, que nous n'enviions point celle de France; y ayant » la princesse de Navarre, sœur de mon mari, qui, depuis, » a été mariée à M. le duc de Bar mon neveu, et moi avec » bon nombre de dames et filles. Et le roi mon mari étoit » suivi d'une belle troupe de seigneurs et gentilshommes, » aussi honnêtes gens que les plus galants que j'aie vus à la » cour, et n'y avoit rien à regretter en eux, sinon qu'ils » étoient huguenots; mais de cette diversité de religion il ne » s'en oyoit point parler. Le roi mon mari, et madame la » princesse sa sœur, allant d'un côté au prêche, et moi et » mon train à la messe en une chapelle qui est dans le parc; » d'où, comme je sortois, nous nous rassemblions pour aller » promener ensemble, ou dans un très beau jardin qui a des » allées de lauriers et de cyprès, fort longues; ou dans le » parc que j'avois fait faire, en des allées de trois mille pas, » qui sont au long de la rivière; et le reste de la journée se

(1) Mémoires de Marguerite, T. LII, p. 341.

» passoit en toute sorte de plaisirs honnêtes : le bal se tenant » d'ordinaire l'après-dînée et le soir. Durant tout ce temps-» là le roi servoit mademoiselle de Fosseuse, qui, dépendant » du tout de moi, se maintenoit avec tant d'honneur et de » vertu, que si elle eût toujours continué de cette façon, » elle ne fût tombée au malheur qui depuis lui en a tant ap-» porté, et à moi aussi (1). »

Si l'on en croyait Marguerite, elle aurait toujours été aussi indulgente pour les faiblesses de son mari que pure dans sa propre conduite. Après avoir parlé des amours du roi de Navarre et de ceux de M. de Turenne pour mademoiselle de La Vergne, elle ajoute : « Cela n'empêchoit pas que je ne re-» çusse beaucoup d'honneur et d'amitié du roi, qui m'en té-» moignoit autant que j'en eusse pu désirer ; m'ayant, dès le » premier jour que nous arrivâmes, conté tous les artifices » que l'on lui avoit faits pendant qu'il étoit à la cour, pour » nous mettre mal ensemble ; ce qu'il reconnoissoit bien avoir » été fait seulement pour rompre l'amitié de mon frère (d'A-» lençon) et de lui, et pour nous ruiner tous trois (2). » Elle conte que pendant leur séjour à Eaulse, le roi de Navarre tomba malade d'une grosse fièvre continue, qui lui dura dix-sept jours, pendant lesquels elle le servit sans jamais se partir d'auprès de lui ni se déshabiller. « Il commença, dit-elle, » à avoir agréable mon service et à s'en louer à tout le monde, » et particulièrement à mon cousin M. de Turenne, qui, me » rendant office de bon parent, me remit aussi bien auprès » de lui que jamais j'avois été. » Mais elle ne raconte point qu'alors même Turenne était amoureux d'elle, et en était bien venu. Henri III, qui se plaisait aux petites méchancetés et aux petites perfidies, qui élevait rarement ses pensées au-dessus des intrigues de cour, qui voulait brouiller Marguerite avec son frère, parce qu'il en était jaloux ; qui voulait aussi la brouiller avec son mari, pour semer dans la petite cour de Nérac autant de germes de haine qu'il lui serait possible ; écri-

(1) Mém. de Marguerite, T. LII, p. 345-347.
(2) *Ibid.*, p. 340.

vit au roi de Navarre que sa femme lui était infidèle, et que Turenne était l'amant préféré. Ce fut Philippe Strozzi qu'il chargea de remettre en personne à Henri de Bourbon la lettre qui contenait cette dénonciation. Strozzi était alors amoureux de la sœur de Turenne, et il venait à Nérac pour la demander en mariage. Il croyait que la lettre dont il était porteur était une recommandation du roi. Cette lettre, le roi de Navarre la montra aux deux accusés. Leur ressentiment pour cette noirceur fut la cause principale de la guerre des amoureux (1). Marguerite et toutes les femmes de sa cour demandèrent dès lors à leurs amis, s'ils étaient vraiment amoureux, de le leur prouver en vengeant cette injure. Turenne, quoiqu'il sût bien que le roi de Navarre était peu jaloux de sa femme, jugea convenable de s'éloigner d'elle. Il renonça à son ancienne lieutenance de Guienne pour demander celle du haut Languedoc. « Outre le désir d'avoir une charge où je fusse » seul, j'avois, dit-il, un sujet qui me convioit de m'éloigner » dudit roi, pour m'éloigner aussi des passions qui tirent nos » âmes et nos corps après ce qui ne leur porte que honte et » dommage (2). »

Il restait, il est vrai, assez de germes de discordes que Catherine n'avait point étouffés en continuant sa tournée dans le Midi. Après avoir laissé sa fille avec son mari, elle s'était rendue, le 29 avril, à Castelnaudary, où les États de la province de Languedoc avaient été convoqués, mais où les consuls des villes protestantes refusèrent d'assister. Quoique les députés présents fussent tous catholiques, elle tira d'eux la promesse qu'ils feraient exécuter l'édit de pacification. De là elle se rendit, le 15 mai, à Narbonne avec le maréchal Damville, qui prit alors même le titre de maréchal et duc de Montmorency, parce que son frère, qui avait jusqu'alors porté ces titres, était mort sans enfants, le 6 mai, à Écouen (3).

(1) Notice sur le duc de Bouillon, T. XLVII, p. 395. Moyse Amirault, Vie de La Noue, p. 254. — Histoire du duc de Bouillon, par Marsolier, in-4°, p. 102. —Mém. de Bouillon, T. XLIX, note 30, p. 92.—De Thou, T. VI, L. LXXII, p. 2.

(2) Mém. de Bouillon, T. XLIX, p. 32.

(3) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 186.—Hist. de Languedoc, L. XL, p. 372.

Quoique la reine eût dessein de visiter tous les districts du Languedoc où la paix avait été le plus troublée, elle ne s'approcha point des villes de Montpellier et de Nîmes, qui étaient alors ravagées par la peste. Elle resta dans la province jusqu'à la fin de l'été, et au commencement d'octobre seulement elle se rendit à Grenoble, accompagnée par le maréchal de Montmorency. Elle trouva qu'il régnait dans tout le Dauphiné une grande fermentation. Lesdiguières y était à la tête des huguenots, le maréchal de Bellegarde jouait le rôle de chef des catholiques; mais ce dernier, confident du duc de Savoie, paraissait conduire quelque intrigue, que les historiens du temps ne nous mettent pas en état de comprendre. Le duc de Savoie cherchait à se faire un parti dans la province; il offrait aux huguenots eux-mêmes son appui et l'appui de l'Espagne; il couvait quelque projet secret pour détacher le Dauphiné de la couronne. Catherine eut une entrevue à Montluel avec le duc de Savoie et Bellegarde, et comme celui-ci mourut peu après, presque subitement, les ennemis de la reine prétendirent qu'elle l'avait fait empoisonner (1). Catherine revint cependant à la cour avertir Henri III que, malgré les efforts qu'elle avait faits pour maintenir la paix, il devait se tenir sur ses gardes, car elle s'attendait à ce que la guerre éclatât d'un moment à l'autre.

Le duc d'Anjou était de son côté revenu à la cour, et le roi l'avait reçu avec toutes les marques d'affection qu'il aurait pu lui donner s'il avait été réellement un frère chéri. C'était le 16 mars que ce duc était rentré à Paris; et, dès lors, jusqu'au milieu d'août, les duels et les assassinats, soit parmi ses favoris, soit parmi ceux du roi, devinrent plus fréquents que jamais. On remarqua surtout la rencontre entre Beaupré et d'Aumont, l'un des mignons, où le premier était arrivé sous l'habit de cordelier, profitant de ce qu'à la demande du roi, un grand chapitre de l'ordre s'était rassemblé à Paris; le duel

(1) De Thou, L. LXVIII, p. 606 à 611. — Davila, L. VI, p. 347. — Amirault parle aussi des offres faites par Philippe II au roi de Navarre. Vie de La Noue, p. 257.

entre d'Angeau et La Hette, où le dernier, laissé pour mort de treize coups d'épée, se releva avec fureur, s'élança sur d'Angeau, qui était sain, et le tua avant de mourir lui-même; le guet-apens enfin où Bussy-d'Amboise, premier gentilhomme de Monsieur, périt le 19 août. Son maître commençait à se lasser de lui, de sa présomption et des libertés qu'il prenait. On assure que ce fut lui qui avertit Monsoreau que Bussy avait séduit sa femme. Monsoreau contraignit l'épouse infidèle à donner, dans son château, un rendez-vous à son amant. Il vint l'y attaquer à la tête de dix ou douze meurtriers, et quoique Bussy combattît sans espoir, il se défendit tant qu'il eut un souffle de vie (1).

On s'occupa beaucoup aussi de la disgrâce de Saint-Luc, gouverneur de Brouage, l'un des mignons du roi. On assure que, d'après les suggestions de sa femme, et de concert avec Arques, depuis duc de Joyeuse, il s'efforça de retirer le roi de la vie scandaleuse qu'il menait, et qu'il fit introduire dans son cabinet une sarbacane de cuivre, par laquelle, avec une voix terrible, il le menaçait, la nuit, des jugements de Dieu. Mais Joyeuse, voyant Henri si troublé de ces menaces qu'il en perdait la santé, lui révéla leur stratagème, et toute la colère du roi retomba sur Saint-Luc, qui s'évada, tandis que sa femme fut arrêtée (2).

Tout à coup, la cour fut troublée par la nouvelle de la surprise de La Fère, par le prince de Condé, effectuée le 29 novembre 1579. Condé, mécontent du roi de Navarre, son cousin, brouillé avec Turenne, croyant n'avoir point parmi les huguenots le crédit qu'il méritait, n'agissait pas de concert avec eux. Le roi lui avait confirmé, par le dernier traité, le gouvernement de Picardie, et cependant ne songeait point à l'en mettre en possession. Voyant qu'il n'obtenait rien par ses instances, Condé partit de Saint-Jean-d'Angely avec six hommes qui lui étaient dévoués, et qui, comme lui, s'étaient rendus méconnaissables en se teignant les cheveux et se cou-

(1) Journal de Henri III, p. 185-191. — De Thou, L. LXVIII, p. 614.
(2) Journal de Henri III, par l'Étoile, p. 195.

vrant le visage d'emplâtres. Ils traversèrent Paris sans être reconnus, et arrivèrent à une métairie près de La Fère, où ils avaient donné rendez-vous aux gentilshommes huguenots de la province. Michel de Gouy d'Arcy, commandant de la place, était absent ; cinq gentilshommes picards, entrant le matin dans La Fère, et liant conversation avec les gardes de la porte, se saisirent tout à coup du pont-levis, et s'y maintinrent jusqu'à ce que Condé arrivât à leur secours, avec le reste de sa troupe. Il se rendit maître de la ville sans répandre de sang, et il se hâta d'écrire au roi, pour excuser son entreprise, déclarant qu'il n'avait aucune intention de troubler la paix, mais que, persuadé que c'était par l'influence des Guises, et la terreur qu'inspirait la ligue, que Henri III était empêché d'exécuter sa promesse, il avait voulu lui montrer qu'il n'y avait point réellement de si grandes difficultés qu'on lui faisait croire. Le roi, au lieu de montrer aucune colère, entra aussitôt en traité avec le prince sur l'étendue de l'autorité qu'il exercerait, comme gouverneur de Picardie (1).

Les amoureux, comme on appelait les jeunes étourdis de la cour de Nérac que leurs maîtresses poussaient à la guerre, avaient compté que la surprise de La Fère la ferait éclater. En même temps ils aigrissaient toutes les querelles qu'on voyait sans cesse se renouveler entre les deux religions, en Languedoc et en Guienne. Le roi de Navarre eut, le 9 décembre, une conférence à Mazères, avec le maréchal de Montmorency, sur le moyen de pacifier ces deux provinces. Montmorency demandait au roi la restitution des places de sûreté, qui ne lui avaient été données que pour six mois, le désaveu des infractions à la paix, et la punition des transgresseurs. Le roi de Navarre répondait qu'il y avait eu autant d'infractions aux traités de la part des catholiques que de celle des protestants, que, tout en désirant la punition des coupables, il ne savait où trouver des juges assez impartiaux pour traduire les prévenus devant eux ; que, quoique

(1) Mém. de Bouillon, T. XLIX, p. 30. — D'Aubigné, L. IV, c. 12, p. 365. — De Thou, L. LXVIII, p. 615. — Davila, L. VI, p. 350.

le terme pour lequel les nouvelles villes de sûreté lui avaient été remises fût expiré, le besoin de garantie était plus fortement senti que jamais, puisque les violences n'avaient jamais été plus fréquentes. Le 21 décembre ils se séparèrent cependant à peu près d'accord sur les mesures qu'ils devaient prendre pour la répression des désordres : mais Montmorency rendait compte de sa négociation à l'assemblée des États de Languedoc qui se tenait à Carcassonne, et le roi de Navarre aux députés des Églises qui s'assemblèrent à Montauban et à Anduse. De part et d'autre, on éprouva que les corps nombreux sont beaucoup moins traitables que les individus, beaucoup moins disposés à faire des concessions, chaque membre ne se sentant pas de responsabilité, et mettant son point d'honneur dans la résistance. Les amis du roi de Navarre profitèrent de cette aigreur, pour le pousser à la guerre ; ils affirmèrent qu'ils étaient assurés de surprendre plus de soixante villes au moment où les hostilités éclateraient, et ils convinrent avec lui que chacun d'eux emporterait la moitié d'un écu d'or brisé avec le roi, et que, dès que le roi leur enverrait l'autre moitié du même écu, ils attaqueraient par surprise les catholiques (1).

Cependant Condé, voyant que Henri III paraissait disposé à lui laisser La Fère et le gouvernement de Picardie, écrivait au roi de Navarre de ne point renouveler les hostilités ; dans son conseil, Favas et Marsilière s'efforçaient de lui faire comprendre que la guerre ne pouvait lui apporter que des désastres, tandis que la défiance croissante entre les ligueurs et le roi valait mieux, pour leur parti, que dix villes de sûreté. Les Rochelois, sollicités de reprendre les armes, avaient déclaré qu'ils ne pouvaient, en conscience, rompre sans provocations les serments qu'ils avaient prêtés à la paix (2). Mais le roi de Navarre et ses jeunes conseillers, pressés par les dames de la cour de Nérac, ne voulaient rien

(1) Hist. de Languedoc, L. XL, p. 376; et note 7, *ibid.*, p. 641. — Mém. de Bouillon, T. XLIX, p. 28. — D'Aubigné, L. IV, c. 5, p. 345; et c. 6, p. 348. — Sully, Écon. royales, T. I, ch. 10, p. 286.

(2) Amirault, Vie de La Noue, p. 255.

entendre. Les demi-écus d'or furent envoyés, le 21 janvier 1580, aux différents chefs des huguenots dans chaque province, en les avertissant seulement que l'exécution était pour le 15 avril.

(1580.) Les huguenots avaient compté qu'à ce jour-là plus de soixante villes ou châteaux seraient livrés entre leurs mains, par suite des intrigues qu'ils avaient liées ; mais bien souvent le traité était double, comme on s'exprimait alors ; c'est-à-dire que celui qui avait promis de livrer une place, comptait, au contraire, faire tomber dans un piége les assaillants. Ainsi, le capitaine Le Mas avait promis de livrer Limoges à d'Aubigné, et celui-ci raconte avec des détails piquants, les avances qui lui avaient été faites, les motifs de soupçon qui le mirent sur ses gardes, et l'adresse avec laquelle il échappa au traître qui croyait déjà le tenir. C'était un jeu où les jeunes aventuriers comptaient s'enrichir par le pillage des villes, ou les rançons des captifs importants. Ils y déployaient toute l'adresse, toute la finesse de leur esprit ; et dans cet assaut de ruses, ils ne croyaient leur honneur compromis par aucun mensonge, par aucune perfidie. Mais dans ce jeu auquel ils se livraient avec tant de passion et tant de gaîté, l'enjeu était des têtes ; ceux qui échouaient étaient pendus. Ce fut le sort, à Limoges, de plusieurs des associés de d'Aubigné (1).

Dans cette prise d'armes, le roi de Navarre, alors âgé de vingt-sept ans, et qui avait fait preuve de valeur, mais pas encore des talents d'un grand capitaine, se chargea de la surprise de Cahors. Cette ville avait été promise en dot à sa femme, mais ne lui avait jamais été livrée ; elle était défendue par Vezins, celui même qui, à la Saint-Barthélemy, s'était signalé par sa générosité envers Regnier, son ennemi. Vezins avait trois mille arquebusiers sous ses ordres ; à peine le roi de Navarre en avait-il rassemblé autant, lorsque, le 5 mai, à minuit, par une nuit très orageuse, il envoya deux artificiers avec dix soldats seulement, attacher le pétard à la

(1) D'Aubigné, L. IV, c. 4, p. 339.

porte de Cahors, sur le pont du Lot. Il fallut emporter trois portes par le pétard; des corps toujours plus nombreux qui se suivaient rapidement occupaient les passages aussitôt qu'ils étaient ouverts. Mais malgré les grondements du tonnerre, les détonations du pétard éveillèrent Vezins, ses soldats et les bourgeois, qui fermèrent le passage aux assaillants, à quarante pas du pont. Dès lors, le combat le plus acharné, le plus effrayant, se continua, pendant six jours, dans l'enceinte de la ville. Les bourgeois se défendirent de maison en maison, de barricade en barricade. Ils reçurent de plusieurs villes voisines des renforts; mais les assaillants en recevaient aussi. A plusieurs reprises, les capitaines du roi de Navarre le pressèrent d'abandonner une attaque qui n'offrait plus de chances de succès; mais il soutint seul leur constance, jurant qu'il ne ressortirait point de Cahors qu'il n'en fût maître. Il souffrait de faim et de soif; ses pieds étaient tout en sang; il était harassé de fatigue; mais il continuait à pousser en avant, abattant une barricade après l'autre. Enfin, les défenseurs s'échappèrent de la ville par-dessus les murs. Les assaillants n'avaient plus la force de les poursuivre; ils en retrouvèrent cependant pour le pillage, auquel, selon Sully, ils ne s'épargnèrent pas; lui-même ayant, dit-il, gagné par le plus grand bonheur du monde, un petit coffre en fer, où il trouva quatre mille écus en or (1).

Mais, après la prise de Cahors, la guerre ne présenta plus un fait d'armes digne qu'on en conserve la mémoire. Les huguenots n'avaient réussi dans aucune des surprises de ville sur lesquelles ils avaient compté, excepté Montagu, en Poitou; ils avaient échoué devant Blayes; le roi de Navarre avait vainement tenté de faire quelques prisonniers de marque autour de Marmande. Il avait enfin été obligé de se retirer vers Nérac, où il n'avait pas cent chevaux, s'estimant heureux quand le comte de La Rochefoucauld vint l'y joindre, avec quatre-vingts chevaux et deux cents arquebusiers. C'é-

(1) Économ. royales de Sully, T. I, ch. 11, p. 291. — D'Aubigné, L. IV, c. 7, p. 349. — De Thou, T. VI, L. LXXII, p. 6. — Davila, L. VI, p. 351.

tait là tout ce qu'il pouvait opposer au maréchal de Biron qui s'approchait (1).

Les armées catholiques, il est vrai, n'étaient guère plus redoutables; Henri III dissipait tout l'argent qu'il pouvait arracher à ses sujets, pour satisfaire ses bizarres fantaisies, ou pour enrichir ses mignons; aussi ne pouvait-il point en réserver pour la guerre. C'était d'ailleurs le moment de l'invasion d'une maladie jusqu'alors inconnue, la coqueluche; le roi, le duc de Mercœur, le duc de Guise, d'O, beaucoup de courtisans, et plus de dix mille bourgeois, en furent atteints à Paris dans les premiers jours de juin; l'alarme fut plus grande que le danger réel. Comme l'épidémie s'arrêtait les clameurs du peuple décidèrent le roi à faire attaquer La Fère, pour que les huguenots n'eussent pas un lieu fortifié si près de Paris; il chargea le maréchal de Matignon de réduire cette place, et il fit entendre aux mignons qu'ils devaient saisir cette occasion de signaler leur valeur. L'armée royale, composée de quatre régiments de gens de pied, quatorze compagnies d'ordonnance, et quarante pièces de batterie, entreprit le 20 juin le siége de La Fère: on le nomma le siége de velours, parce qu'on estimait qu'il ne présentait ni difficultés, ni dangers. La moitié des régiments avaient été fournis par les ligueurs, car dès lors ils avaient obtenu que les forces qu'on emploierait seraient mi-parties. Condé n'était plus dans La Fère; dès le mois de février il avait passé en Allemagne, par les Pays-Bas, pour y lever, comme dans les précédentes guerres, une armée de reîtres et de landsknechts. Il avait laissé le commandement de la ville à Du Muy et à La Personne, et quoiqu'il y eût ordonné quelques ouvrages de fortifications avant son départ, ces nouveaux ravelins étaient peu élevés, peu épais, plus enflés de fagots que de terre, et couverts à peine d'un gratis, au lieu de fossé (2). Du Muy ne pouvait espérer de nulle part

(1) D'Aubigné, L. IV, c. 11, p. 364. — Sully, Économ. royales, T. I, ch. 12, p. 292.

(2) D'Aubigné, L. IV, c. 12, p. 366. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 200, 201.

des secours, et les assiégeants dormaient en paix dans leurs tentes. Il leur opposa cependant une valeureuse résistance, secondé surtout par les fièvres de ce pays marécageux. Au mois d'août l'armée royale avait perdu deux mille soldats, et lui plus de huit cents; il ne lui restait que quarante gentilshommes et trois cent trente soldats, lorsqu'il rendit la place le 31 août, sous condition qu'elle n'éprouverait point de pillage, et que la garnison ne serait point prisonnière de guerre. Puy Gaillard, maréchal de camp des assiégeants, tint la main à ce que cette capitulation fût rigoureusement respectée (1).

Dans tout le reste du royaume, les commandants des provinces furent abandonnés par le roi à leurs propres ressources pour faire la guerre aux huguenots. En Guienne, Biron était opposé au roi de Navarre; dans le haut Languedoc, Joyeuse au vicomte de Turenne; dans le bas Languedoc, Damville, devenu duc de Montmorency, à Châtillon son petit-neveu. C'était là que les deux partis se ménageaient le plus, car d'un côté la plupart des huguenots dans cette province s'étaient refusés à prendre les armes, pour un caprice de la cour de Nérac; d'autre part, Montmorency, qui se défiait de Catherine de Médicis et de son fils, ne voulait pas écraser des adversaires dont il pouvait être forcé d'invoquer bientôt les secours (2).

Les armées des huguenots, dans cette guerre, outre quelques gentilshommes, ne contenaient plus guère que des brigands; les premiers n'avaient non plus que les seconds aucune honnête industrie dont ils pussent vivre pendant la paix, et ils avaient repris les armes pour piller les paysans et les bourgeois, et pour mettre les prélats et les seigneurs catholiques à rançon. Quelques gentilshommes du Poitou, qui avaient surpris Montaigu, voulurent bien d'abord essayer d'y vivre en gens d'honneur avec leurs propres ressources, sans piller, sans mettre à rançon, sans s'associer avec des gens repris de

(1) D'Aubigné, L. IV, c. 13, p. 367. — De Thou, L. LXXII, p. 18, 19.
(2) Hist. gén. de Languedoc, L. XL, p. 380.

justice; mais après six semaines de persistance dans ces honorables résolutions, ils reconnurent que personne ne venait se joindre à eux. Ils n'étaient plus que trente-six hommes de guerre, et leur conquête allait leur échapper. Alors ils commençèrent à aller en course, à piller quelques bourgeois, à brûler quelques églises, et bientôt tous les mauvais garnements de la province accoururent sous leurs drapeaux, en sorte qu'en dix jours ils réunirent quatorze cents soldats (1). Le capitaine Matthieu de Merle, qui nous a laissé de courts mémoires sur ses exploits, s'était rendu maître de Mende, et s'y livrait plus ouvertement encore au brigandage. Châtillon, qui trouvait qu'il déshonorait la cause de la religion, lui enleva cette ville par supercherie; mais le capitaine Merle ne tarda pas à la reprendre et à recommencer ses déprédations dans tout le pays environnant. Tous les bourgeois, tous les paysans, tous ceux qui exerçaient quelque honnête industrie, auraient rougi de s'associer à ces bandes déréglées; aussi se refusèrent-ils presque partout à prendre les armes à l'appel des princes; d'autant plus que Henri III venait de charger les gouverneurs de province de publier partout que son intention était d'observer scrupuleusement l'édit de pacification, envers tous ceux qui ne commettraient point d'hostilités (2).

Quoique le roi de Navarre réussît rarement à réunir autour de lui plus de deux cents gentilshommes, et peut-être autant de soldats aventuriers, il trouvait l'occasion de signaler dans cette petite guerre, sa bravoure, sa présence d'esprit et sa gaieté, et il gagnait ainsi les cœurs de ceux qui se trouvaient rapprochés de lui; mais ses exploits se bornaient le plus souvent à la prise de quelques petits châteaux, dont le plus considérable fut celui de Montségur. Biron vint un jour (le 27 septembre selon de Thou) le défier jusque dans Nérac. Marguerite et toutes ses dames accoururent aussitôt sur les mu-

(1) D'Aubigné, L. IV, c. 6, p. 348.
(2) Mém. de Matthieu de Merle, T. LIV, p. 119-147. — Hist. de Languedoc, T. XL, p. 381. — De Thou, L. LXXII, p. 7 et 8.

railles, pour voir leurs chevaliers échanger quelques beaux coups de lance pour l'amour de leurs belles ; mais après avoir laissé durer quelque temps ce jeu, Biron fit tout à coup ouvrir sa troupe pour découvrir son artillerie et tira contre le château sept à huit volées de canon, à la grande déconfiture de la cour de Marguerite, qui s'enfuit au plus vite (1).

La campagne du vicomte de Turenne fut peut-être un peu plus active ; il s'était établi à Castres, et il s'était proposé surtout de réorganiser le parti huguenot dans le haut Languedoc, avant de commencer ses opérations : de concert avec une convocation des députés des villes, de la noblesse et des ministres, il établit quelque ordre dans les finances, et il put mettre sur pied deux cents chevaux et sept à huit cents fantassins. Il ne put réussir à recouvrer la ville de Sorèse, qui avait été récemment surprise par les catholiques ; mais il châtia les magistrats et les bourgeois de Toulouse, qui de tout le Languedoc étaient les plus fanatiques pour la cause catholique, et qui avaient fait la guerre avec beaucoup de cruauté ; il ravagea la campagne autour de cette ville, il brûla les maisons de plusieurs conseillers au parlement, et il leur enseigna à leurs dépens les dangers d'une guerre barbare (2).

Condé n'avait point réussi à lever des soldats en Allemagne, il ne pouvait leur offrir des chances de pillage assez favorables, et il ne leur apportait point d'argent ; il voulut alors aller rejoindre ses coreligionnaires qui combattaient dans le Midi. Il se déguisa et prit sa route par la Suisse, Genève et la Savoie, pour se rendre en Dauphiné. En Savoie, il fut arrêté et dépouillé, mais sans être reconnu, en sorte qu'on le laissa rejoindre ensuite Lesdiguières. Celui-ci, dans tout le Dauphiné, ne possédait d'autre place fortifiée que La Mure ; Maugiron, lieutenant de la province, et Mandelot, gouverneur de Lyon, lui avaient fait déjà éprouver plusieurs échecs,

(1) Mém. de Marguerite, T. LII, p. 354. — De Thou, L. LXXII, p. 15. — Sully, Écon. royales, T. I, ch. 13, p. 299.

(2) Mém. de Bouillon, T. XLIX, p. 33-42. — Hist. de Languedoc, L. XL, p. 384.

quand le duc de Mayenne arriva en Dauphiné, prit La Mure, et réduisit la province entière à l'obéissance (1). Condé passa en Languedoc auprès de Châtillon, qu'il trouva dans une situation presque aussi critique.

Tous les huguenots étaient mécontents et découragés, aucune de leurs entreprises ne leur avait réussi, leurs rangs s'éclaircissaient, leurs ressources diminuaient, les châteaux où ils s'étaient fortifiés leur étaient enlevés les uns après les autres, lorsque Monsieur, duc d'Anjou, arriva en Guienne et les tira de cette situation critique.

Le duc d'Anjou, quoiqu'il se fût retiré de Flandre à la fin de la campagne de 1578, n'avait point abandonné l'espérance de se faire reconnaître pour souverain de ce pays. Il y continuait ses intrigues, il faisait passer des secours aux insurgés, et c'était surtout sur cette communauté d'intérêts qu'il comptait pour obtenir la main de la reine Élisabeth, qu'il ne cessait de solliciter. Depuis sa retraite et la mort de don Juan, des événements sinistres avaient fort affaibli le parti des États; mais c'était justement sur leurs revers que le duc d'Anjou fondait son espoir pour les amener à lui déférer la souveraineté. Sur la demande du prince d'Orange les provinces de Hollande, de Zélande, Utrecht, Gueldre, Frise, Brabant et Flandre avaient signé le 29 janvier 1579 un traité de confédération perpétuelle connu sous le nom de l'*Union d'Utrecht,* et qui peut être regardé comme la base du droit public des Provinces-Unies; mais d'autre part le Luxembourg, le Limbourg et le Namurois étaient demeurés ou rentrés sans condition sous l'autorité de Philippe II, et les provinces wallonnes de l'Artois, du Hainaut, et de la Flandre française, aveuglées par leur zèle pour la religion catholique, signèrent le 17 mai 1579 un traité de paix avec le prince de Parme, qui, tout en réservant de nom leurs priviléges, les soumettait de fait au pouvoir absolu du roi d'Espagne (2).

(1) De Thou, L. LXXII, p. 8 et 10. — Davila, L. VI, p. 352.
(2) Traités de Paix, T. II, p. 396 et 416. — De Thou, L. LXVIII, T. V, p. 621 et 627. — Watson, L. XV, p. 125.

Le sort des armes avait été plus funeste encore aux États que les traités; le prince de Parme, au commencement de la campagne de 1579, avait assiégé Maestricht. Ce siége avait duré de la fin de mars à la fin de juin; mais la ville fut enfin prise d'assaut, et la fureur des Espagnols fut telle, que de dix-huit mille habitants qu'elle contenait, à peine trois cents échappèrent, le reste fut égorgé ou jeté dans la rivière (1). Le prince de Parme avait ensuite, comme il s'y était engagé envers les provinces wallonnes, congédié ses troupes étrangères, et les hostilités s'étaient dès lors bornées à des faits d'armes peu importants. Cependant le brave La Noue, l'officier français le plus expérimenté comme le plus vertueux qui fût au service des États, s'était laissé surprendre le 10 mai 1580 à Engelmunster et avait été fait prisonnier (2).

Les États découragés jugèrent alors que leur seule ressource était de faire au prince français des offres assez brillantes pour le décider à les secourir de toutes ses forces. Le prince d'Orange lui-même leur en donna le conseil. Un décret des États-généraux du 20 juin déféra au duc d'Anjou le commandement général de toutes les forces des Provinces-Unies; le 12 août un nouveau décret chargea une députation de lui aller offrir la souveraineté des provinces qui avaient signé l'union d'Utrecht. Cette députation fut reçue par le duc d'Anjou au Plessis-lès-Tours, et c'est là qu'elle signa, le 19 septembre, la convention qui faisait l'objet de tous les vœux de ce prince ambitieux et inconséquent (3). Aussitôt après le duc accourut auprès du roi son frère, pour le supplier d'accorder la paix aux protestants, afin qu'il pût lui-même recueillir sous ses étendards tous les hommes de guerre dont la turbulence avait jusqu'alors causé la ruine du royaume.

Henri III détestait son frère, et il était loin de lui souhaiter des succès ou aux Pays-Bas, ou ailleurs. Il avait toujours vu de mauvais œil des entreprises qui pouvaient le compro-

(1) *Bentivoglio, Guerre di Fiandra*, P. II, L. I, p. 7-11. — Watson, L. XV, p. 108-116. — De Thou, L. LXVIII, p. 635.

(2) De Thou, L. LXXI, p. 786, 790. — Amirault, Vie de La Noue, p. 261.

(3) Traités de Paix, T. II, p. 441. — De Thou, L. LXXI, p. 794.

mettre avec l'Espagne ; mais d'autre part, il ne pouvait plus douter de la secrète alliance des Guises et des ligueurs avec Philippe II. Aussi croyait-il pouvoir continuer cette lutte de complots et de perfidies réciproques, sans pour cela entrer en guerre ouverte avec son redoutable voisin. D'ailleurs, dans son indolence, il sacrifiait toujours ce qui était éloigné à ce qui était rapproché de lui. Il se félicitait de voir s'absenter par son propre choix un frère qui n'avait cessé de conjurer contre lui, ou d'ameuter les mécontents ; il s'applaudissait de lui faire emmener tous ces gentilshommes remuants, tous ces soldats aventuriers, tous ces brigands qui s'étaient montrés incapables de supporter la paix, et qui n'avaient en effet rallumé la dernière guerre que par goût pour le pillage. Henri III, même depuis le renouvellement des hostilités, n'avait pas cessé d'offrir le maintien de son édit de Bergerac à ceux des réformés qui n'avaient pas pris les armes. Son désir de rétablir la paix s'était encore augmenté depuis qu'au mois de juillet précédent il avait assemblé, à Melun, les députés du clergé de France ; car cette assemblée, au lieu de le seconder et de lui offrir de l'argent, lui avait adressé, par la bouche de l'évêque de Bazas, un discours très hardi sur la réforme de la discipline, sur la publication du concile de Trente, et sur l'abolition du concordat. Le clergé était résolu à enlever au roi tout moyen d'enrichir ses mignons avec des bénéfices ecclésiastiques. Le roi se sentit blessé, et répondit avec quelque aigreur au prélat, pour maintenir celle des prérogatives de sa couronne qui, peut-être, lui semblait la plus précieuse. De son côté, le clergé prit, le 15 octobre, la résolution de cesser les paiements auxquels il s'était engagé à l'assemblée de Poissy en 1560. Il le fit signifier, le 11 décembre, au prévôt des marchands et aux échevins. Les rentes qui se payaient à l'hôtel-de-ville de Paris furent ainsi suspendues, et comme elles se distribuaient presque en entier parmi les bourgeois de la capitale, ceux-ci furent frappés d'une consternation qui se changea bientôt en une fermentation effrayante (1).

(1) De Thou, L. LXVIII, p. 617.

Par tous ces motifs, le roi se montra empressé d'accepter la paix dont Monsieur promettait d'être le médiateur. Celui-ci avait entretenu une correspondance active avec sa sœur Marguerite, et il connaissait déjà toutes les demandes des huguenots. Il se rendit en droiture au château de Fleix, appartenant à Gaston de Foix, dans le Périgord, lieu désigné pour la conférence. Le duc de Montpensier, Pomponne de Bellièvre et le maréchal de Cossé s'y rendirent de la part du roi. Sully nous apprend que la reine-mère s'y rendit aussi, et que les conférences se tinrent en partie à Coutras. « Pour traiter » la paix, dit-il, l'on avoit fait une espèce de trève, mais qui ne » s'étendoit que dans Coutras et une lieue et demie à l'entour; » la reine-mère n'ayant jamais voulu étendre davantage ces » limites pour ce, disoit-elle, qu'elle étoit résolue de conclure » la paix, ou en ôter du tout l'espérance, plus tôt qu'une » trève générale n'auroit été publiée aux lieux éloignés. Tellement que, dans cet espace où résidoient ces quatre cours » (de Catherine, de Marguerite, de Monsieur et du roi de » Navarre), l'on n'y voyoit ni oyoit-on parler que de paix, » d'amour, danses, ballets, courses de bagues et autres » galanteries; mais sitôt que, sans passeport, l'on étoit hors » de ces bornes, ils se prenoient prisonniers, et se donnoient » coups d'épée et de pistolet entre gens de différents partis, » lesquels se rencontroient à la campagne. » Le roi de Navarre profita de cette démarcation pour faire surprendre une nuit, justement en dehors de la ligne fixée, la petite ville de Saint-Émilion, dont on fit sauter les murailles par le pétard; il n'y eut qu'une dizaine de personnes tuées, « puis tous les » habitants se renfermèrent dans leurs maisons, sans faire » plus aucune défense; alors on s'employa au pillage, où les » gens de guerre, et surtout les voisins du lieu, s'employèrent » comme braves Gascons (1). »

Les conférences entre le roi de Navarre et Monsieur, assisté par les députés des églises réformées, commencèrent dès la fin d'octobre; cependant le traité de Fleix ne fut signé que

(1) Économies royales, Sully, T. I, c. 14, p. 305.

le 26 novembre, et un quarante-septième article y fut même ajouté à Coutras, le 16 décembre. Malgré la longueur de ces négociations, ce traité nouveau ne changeait presque rien à celui de Bergerac, qu'il confirmait. Les villes de sûreté accordées aux protestants en 1577 devaient leur demeurer pendant les six années stipulées dès le commencement; les autres petites places ajoutées par la conférence de Nérac devaient être restituées par eux, les unes au bout de deux, les autres de trois mois. Mende, Cahors, Montségur, Saint-Émilion et Montaigu, occupées depuis la dernière paix, devaient être remises au roi, soit par les voleurs qui occupaient Mende et Montaigu, soit par les huguenots qui occupaient les trois autres. De son côté, le roi s'engageait à faire jouir effectivement le roi de Navarre et le prince de Condé de leurs gouvernements; comme dernière garantie, le roi promettait de donner en garde au vicomte de Turenne la ville et le château de la Réole, qui furent ensuite échangés contre les villes de Figeac et de Montségur, pour conserver jusqu'à la fin des six années convenues par le traité de Bergerac. Ce traité de Fleix, signé de la main de Monsieur, frère du roi, et du roi de Navarre, confirmé par Henri III, à Blois le 26 décembre, et enregistré par le parlement de Paris le 26 janvier, ne redresse d'ailleurs aucune espèce de grief de l'une ou de l'autre partie. Il est ainsi à lui seul la preuve la plus irrécusable que la guerre des amoureux n'avait été suscitée par aucun motif ou religieux ou politique, et qu'elle n'était qu'un symptôme du désordre des mœurs et de la frivolité féroce des grands et des gens de guerre (1).

(1) Traités de Paix, T. II, p. 443-446. — De Thou, L. LXXII, p. 21. — Hist. de Languedoc, L. XL, p. 385. — Davila, L. VI, p. 353.

FIN DU TOME TREIZIÈME.

TABLE CHRONOLOGIQUE

ET ANALYTIQUE

DU TOME TREIZIÈME.

RÈGNE DE CHARLES IX.

CHAPITRE XVII. *Première guerre civile. Les catholiques s'emparent de la personne du roi et de sa mère. Les protestants surprennent la ville d'Orléans. Hostilités et actes de cruauté dans toutes les provinces. Bataille de Dreux. Meurtre du duc de Guise. Pacification d'Amboise.* — 1562-1563.

CHAPITRE XVIII. *Relations de la France avec les étrangers. Fin du concile de Trente. Reprise du Havre. Charles IX déclaré majeur; son voyage dans les provinces pour les soumettre à l'autorité royale, et restreindre les priviléges des protestants.* — 1563-1565. . . . 66

FIN DE LA TABLE DU TREIZIÈME VOLUME.

